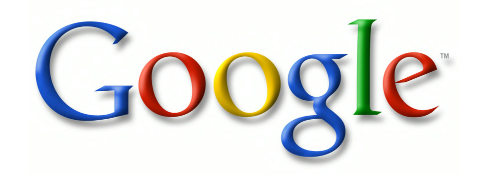
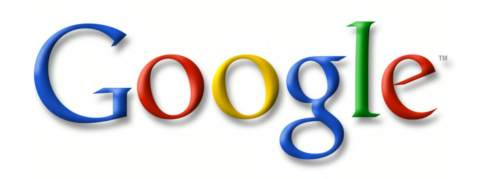

Google



Le Mouvement Socialiste

LE

Mouvement Socialiste

REVUE BI-MENSUELLE INTERNATIONALE

Troisième Année. — Tome I

(TOME V DE LA COLLECTION)

ONT PARU DANS CE VOLUME DES ARTICLES DE :

Victor Augagneur, Pierre Bertrand, J. Bouveri, Adolph Braun, E. Briat, Raoul Briquet, Émile Buré, Jean Claes, Henri Dagan, R.-Chr. Denkow, Léon Deshairs, Auguste Dewinne, Louis Dubreuilh, Enrico Ferri, Anatole France, Léon Hennebicq, Rudolf Hilferding, Pablo Iglesias, E. Jacobsen, Jean Jaurès, Benno Karpeles, Chrétien Karr, Jules Karski, P. Knudsen, Van Kol, Pierre Kormilow, Hubert Lagardelle, Marcel Landrieu, Philippe Landrieu, Otto Lang, Georges Laporte, C. Legien, Clément Lévy, Charles Longuet, Mary A. Macpherson, André Marnet, Marcel Mauss, Karl Meyer, Léon Meysmans, Mikaély, Edgard Milhaud, Anatole de Monzie, Franz Mueller, Nikto, A. Octors, Parvus, Henri Ponard, J.-H. Prousel, G. Rotbart, Amédée Rouquès, H. Samson, Alessandro Schiavi, A.-M. Simons, G. Sorel, « Un Universitaire », Édouard Vaillant, G. Vandermeeren, E. Vandervelde, W.-H. Vliegen, Von Vollmar, Georges Weill.

PARIS

SOCIÉTÉ NOUVELLE DE LIBRAIRIE ET D'ÉDITION

(*Librairie GEORGES BELLAIS*)

17, RUE CUJAS

1901

TABLE DES MATIÈRES

TOME V

JANVIER-JUIN 1901

N° 49. — 1er Janvier

N° 50. — 15 Janvier

N° 51. — 1er Février

No 52. — 15 Février

No 53. — 1er Mars

No 54. — 15 Mars

N° 55. — 1er Avril

N° 56. — 15 Avril

N° 57. — 1er Mai

N° 58. — 15 Mai

N° 59. — 1er Juin

N° 60. — 15 Juin

TROISIÈME ANNÉE — N° 49 — 1er Janvier 1901

LE Mouvement Socialiste

REVUE BI-MENSUELLE INTERNATIONALE

SOMMAIRE

Le Numéro : France et Belgique, 0,40 ; Autres pays, 0,50

PARIS
SOCIÉTÉ NOUVELLE DE LIBRAIRIE ET D'ÉDITION
(Librairie GEORGES BELLAIS)
17, RUE CUJAS

Le Mouvement Socialiste

REVUE BI-MENSUELLE INTERNATIONALE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

FRANCE : *Paris*, 17, rue Cujas. — *Téléphone* : 801.04

BELGIQUE : *Bruxelles*, 14, rue du Béguinage

Direction : **HUBERT LAGARDELLE** | *Administration :* **Société Nouvelle de Librairie et d'Édition**

RÉDACTION (FRANCE — BELGIQUE)

COMITÉ POUR LA FRANCE :

PAUL DRAMAS, PAUL FAUCONNET, GEORGES FAUQUET
PHILIPPE LANDRIEU,
MARCEL MAUSS, LOUIS RÉVELIN, J. RIVIÈRE

Secrétaire : **JEAN LONGUET**

COMITÉ POUR LA BELGIQUE :

CHARLES GHEUDE, MAX HALLET, EDMOND HASEN
ÉMILE VANDERVELDE

Secrétaire : **GASTON VANDERMEEREN**

CORRESPONDANTS POUR LES AUTRES PAYS :

Allemagne : **KARL MEYER** (Berlin); **ADOLF BRAUN** (Nüremberg).
Alsace-Lorraine : **G. WEILL** (Strasbourg).
Angleterre : **MARY MACPHERSON**; **H. QUELCH** (Londres).
Autriche : **RUDOLF HILFERDING**, **LÉON SZÉMÉRÉ** (Vienne).
Danemark : **NINA BANG** (Copenhague)
Espagne : **PABLO IGLESIAS** (Madrid)
Etats-Unis : **A. M. SIMONS** (Chicago)
Finlande : **J. DECK** (Helsingfors).
Hollande : **W.-H. VLIEGEN.**
Italie : **A. SCHIAVI** (Rome).
Russie : **NIKTO.**
Serbie : **POPOVITCH.**
Suisse : **OTTO LANG** (Zürich).

PRIX DU NUMÉRO

FRANCE ET BELGIQUE . . » 40 | AUTRES PAYS . . . . . . » 50

PRIX DE L'ABONNEMENT

FRANCE ET BELGIQUE	Un an 8 »	Six mois 4 »
AUTRES PAYS	— 10 »	— 5 »

On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de poste

Pour tout changement d'adresse, envoyer à l'Administration une somme de 0 fr. 50

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus

L'Amnistie et les Socialistes

Le ministère Méline avait dit : Il n'y a *pas* d'Affaire Dreyfus. Le ministère Waldeck-Rousseau vient de prononcer : Il n'y a *plus* d'Affaire Dreyfus. Dos à dos, le général Mercier et le colonel Picquart, Esterhazy et Zola se trouvent ainsi renvoyés : les uns et les autres ont été « amnistiés », les uns d'avoir commis des crimes, les autres de les avoir dénoncés.

Pour les socialistes qui ont pris part à l'Affaire Dreyfus, l'amnistie est une faillite. Le but par eux poursuivi n'a pas été atteint, qui consistait à démonter pièce à pièce tout le mécanisme intérieur de l'Affaire, à découvrir jusqu'au bout les grands chefs militaires compromis, pour retourner ensuite contre le militarisme, par des exemples vivants que la foule simpliste n'oublie jamais, leurs scandales et leurs hontes.

Qu'on s'en souvienne : c'est sur ce point précis que les socialistes se sont divisés. Guesde, Vaillant et leurs amis ont condamné toute intervention directe et personnelle parti socialiste, se réservant uniquement de tirer du flit engagé la morale appropriée. Tandis que Jaurès grande majorité du socialisme français, forts de ui moral du socialisme international, se sont portés

au secours des éléments bourgeois libéraux, pour donner à l'Affaire son plein développement et la pousser jusqu'à ses conséquences dernières.

Or il n'y a eu que le côté purement individuel de l'Affaire qui ait reçu sa solution : le côté social en vient d'être obscurci à jamais par l'amnistie. Les bourgeois libéraux ont le droit de se déclarer contents, puisque, par l'effet de la grâce présidentielle, l'injustice individuelle qui les a si violemment émus a cessé. Mais les socialistes, qui, par la punition des auteurs responsables du crime, voulaient discréditer l'armée, et empêcher le retour d'aussi abominables violations des garanties juridiques et des droits de la personne humaine, ont moins de sujets de satisfaction. Non seulement l'éducation de la masse par des faits éclatants n'a pas été faite, non seulement la haine du militarisme ne s'est pas imprimée dans le cerveau de la foule par la chute d'un général Mercier criminel et factieux, mais encore l'effet contraire sera produit : la conscience morale de la masse sera troublée, elle se trouvera désorientée, elle ne comprendra pas pourquoi on a mis *au même niveau* et les accusateurs et les accusés, alors que toute la *vérité* et toute la *justice* lui avaient été solennellement promises.

L'histoire a d'étranges ironies. C'est le même ministère, produit paradoxal d'une heure de trouble, dont l'unique mission devait être — comme le remarquait Bebel, dans sa réponse à la Consultation Internationale, — la « liquidation de l'Affaire dans le sens de la justice et de la loi », qui réédite aujourd'hui l'antique politique de Ponce Pilate, et se lave les mains. Et de cette contradictic inouïe, bien peu, parmi les socialistes engagés dans l'A faire Dreyfus, paraissent s'émouvoir.

On a invoqué les « nécessités politiques ». L'immortel

Raison d'Etat, avec son cortège d'hypocrisies et de mensonges, est réapparue. Il semblait que l'Affaire Dreyfus dut la tuer, et c'est elle qui tue l'Affaire Dreyfus. Ce sont des raisons de « haute politique gouvernementale » qui ont fait voter l'amnistie.

Le ministère a voulu consolider sa popularité hésitante, et rassurer, par l'apaisement légal, la petite bourgeoisie française apeurée. Il est incontestable que cette petite bourgeoisie — le gros du pays — veut la paix et le repos. Son état normal est l'inquiétude mais son aspiration constante est le calme. L'incertitude de sa situation économique la tourmente. Craintive, elle s'affole à toute crise, et appelle à cor et à cris un « gouvernement fort », capable de ramener la paix propice à ses affaires chancelantes. M. Waldeck-Rousseau a voulu lui donner ce « gouvernement fort ».

A ce désir de satisfaire des besoins incontestables de tranquillité, s'est ajoutée la crainte de mécontenter davantage l'armée par la poursuite des grands chefs militaires coupables, et aussi de la trop discréditer. Dans ce pays d'hystérie patriotique, l'armée est, malgré tout, l'idole sainte, « l'espoir des revanches futures ». Tous les démocrates bourgeois élevés à l'école gambettiste : « Pensons-y toujours, mais n'en parlons jamais », ont été effrayés des conséquences qu'allait engendrer l'évolution normale de l'affaire Dreyfus. M. Waldeck-Rousseau était tout désigné pour arrêter le courant, — ainsi que Millerand, qui reprocha jadis éloquemment à M. Méline de laisser en toute impunité attaquer l'armée !

gouvernement a espéré aussi enlever tout aliment de
u nationalisme, du moins au nationalisme tapageur
rue et des démonstrations populaires, qui ne vit que
magogie et de confusion. Il a cru en finir avec l'agi-
césarienne, d'autant plus qu'il laissait rêver sur la

terre espagnole, loin du pavé parisien, Déroulède et ses compagnons d'exil.

Toutes ces raisons expliquent l'attitude du ministère si elles ne l'excusent. On comprend bien aussi la conduite des radicaux et des modérés de gouvernement qui l'ont suivi, et dont il servait parfaitement les intérêts électoraux. Mais comment nos camarades socialistes de la Chambre se sont-ils presque tous trouvés d'accord pour voter l'amnistie?

Pour des raisons évidemment contraires. L'attitude du ministère a produit entre les deux fractions du groupe parlementaire socialiste un chassé-croisé qui ne manque pas de piquant, au bout duquel toutes deux se sont rencontrées en parfaite harmonie. La fraction anti-ministérielle était aussi « l'anti-dreyfusiste », tandis que la ministérielle était la « dreyfusiste ». La première a fait passer son « anti-dreyfusisme » avant son anti-ministérialisme, et a soutenu le ministère qui mettait fin à l'Affaire exécrée, en même temps qu'il amnistiait les faits de grèves. La seconde a opéré une évolution inverse : elle a subordonné son « dreyfusisme » à son ministérialisme, et est restée fidèle au gouvernement. D'une façon générale, par suite des attaques de la droite et des nationalistes à la Lasies ou à la Méline, les socialistes ont senti que la situation politique était grave et que la réaction allait tout tenter pour mettre le ministère en mauvaise posture.

Pris par les préoccupations parlementaires, ils ont cédé à la volonté ministérielle. Et c'est ainsi que dans la presse comme au Parlement, ceux de nos camarades qui o[illegible] joué dans l'Affaire Dreyfus un rôle glorieux, ont opé[illegible] soudain une volte-face déconcertante, oubliant leur adm[illegible] rable attitude d'hier pour ne se souvenir que des contin[illegible] gences politiques du moment. On a invoqué le projet d

loi sur les Associations et tous les autres projets dont le ministère Waldeck-Rousseau est le père plus ou moins heureux ! Mais quelles que soient les merveilles entrevues — dont la réalisation est d'ailleurs incertaine — rien n'effacera le déplorable effet moral produit par l'amnistie, ni le discrédit qui s'y rattache.

Quoi qu'il en soit des raisons d'ordre politique qui expliquent la défaite des socialistes engagés dans l'Affaire Dreyfus, il n'y en a pas moins eu défaite. C'est d'ailleurs naïf de croire que l'affaire Dreyfus va finir, parce que M. Waldeck-Rousseau, faisant violence à une Chambre facile, l'a voulu ainsi : toutes les affaires Cuignet et autres qui peuvent surgir n'en rouvriront pas moins le débat, qui ne restera définitivement clos que pour les Mercier et semblables du Paty de Clam. Pas davantage, ne sera « apaisée » la fièvre chronique qui agite le monde de la petite bourgeoisie : son inquiétude a des causes moins momentanées et plus profondes. Enfin par cela seul que le nationalisme extravagant n'aura plus ni d'anciens scandales à exploiter, ni son barde Déroulède à applaudir, il ne s'en suit pas que le nationalisme autrement dangereux de Méline ni la démagogie patriotique des partis radicaux et radicaux socialistes soient à jamais anéantis.

On a donc été vaincu. Nous laissons de côté tous les résultats indirects de cette prodigieuse Affaire, qui a si fortement mis à nu les conditions politiques et sociales de la France actuelle. Ces résultats ne sont l'œuvre de personne : ils se sont naturellement produits. Mais pour ce
i relevait de notre action spécifiquement propre, c'est
échec que nous avons subi. Les éléments bourgeois
ìraux ont seuls triomphé : ils ont conquis le pouvoir,
ls veulent le garder. Effrayés des conséquences révolu-
ınaires que portait en elle l'Affaire, ils ont préparé

son avortement, au moment précis où, ayant cessé de leur être utile, elle devenait dangereuse. M. Cornély, du *Figaro*, nous avait depuis longtemps averti de ce qui nous arrive.

Et quant aux socialistes mêlés à l'Affaire, s'ils ont été battus c'est par leur propre faiblesse. Privés du concours de ceux qui ont suivi Guesde et Vaillant, ils ont été impuissants à résister à leurs alliés bourgeois, qui les ont absorbés. De plus, ils se sont laissé paralyser par l'obsession ministérielle, et ont tout oublié devant la fragilité d'un gouvernement peu solide.

L'amnistie a ainsi une double signification : elle prouve d'abord que la bourgeoisie libérale en France est moins démocratique et plus réactionnaire qu'on ne pouvait le supposer ; elle montre, ensuite, que le socialisme, en l'état actuel de désorganisation, n'est pas une force sociale décisive, qui puisse influencer les événements dans son sens propre. Ceci est à retenir. Si le parti socialiste avait été organiquement constitué au moment de l'Affaire Dreyfus les divisions stériles n'auraient pas endigué son action. Et si les éléments d'extrême-droite ne s'étaient pas trouvés isolés des éléments d'extrême-gauche, peut-être que les intrigues parlementaires et les exigences momentanées de la politique n'auraient pas eu raison du grand élan donné au début de l'Affaire.

De quelque côté que l'on se tourne, quelque point qu'on envisage, on retrouve toujours plus impérieuse la nécessité de l'unité prochaine. Pendant que les uns exagèrent leur point de vue révolutionnaire, voilà que les autres s laissent fasciner par la question ministérielle. C'est de c dernier côté que pourrait venir le danger : l'intrans geance n'a qu'un temps — la vie en vient toujours bout —, tandis que l'opportunisme est un chemin glissant

Marx a parlé quelque part du *crétinisme parlementaire*. C'est à propos de cet extraordinaire Parlement de Francfort, où la bourgeoisie radicale allemande se suicida si lamentablement. Crétinisme parlementaire que Marx définit ainsi : « Maladie qui fait pénétrer dans ses infortunées victimes la conviction solennelle que le monde entier, son histoire et son avenir, est gouverné et déterminé par une majorité de votes dans le corps particulier qui a l'honneur de les compter parmi ses membres ; et que tout ce qui se passe au dehors des murs de leur Chambre n'est rien, comparé aux événements incommensurables pivotant sur l'importante question, quelle qu'elle soit, qui, en un moment précis, occupe l'attention de la haute Assemblée. » Il ne faudrait pourtant pas en arriver là, et réduire à de pauvres combinaisons politiques la large action socialiste.

De la défaite que nous venons de subir se dégage cette conclusion : le socialisme ne triomphera que s'il reste fidèle à lui-même.

Hubert Lagardelle

LE CAPITALISME EN CHINE

La politique internationale n'a pas eu de vacances durant l'année courante. La tempête politique déchaînée en Extrême-Orient n'a pas permis aux professionnels de la politique et aux journalistes de se reposer. Il s'agissait, en effet, non seulement du sort des Européens, des missionnaires, commerçants, ingénieurs qui ont succombé sous les couteaux des boxeurs; il s'agissait non seulement de la mort de l'un des ambassadeurs européens et du siège des autres à Pékin; ce dont il s'agissait encore, c'est d'un groupement significatif des puissances, ce sont les étranges menées provoquées par les rivalités des puissances européennes, c'est un groupement nouveau, inattendu dans le « concert européen » qui, comme on pouvait d'ailleurs le prévoir, a fini par aboutir à une cacophonie sauvage.

Il était facile, dans ce flot d'événements, de perdre le fil conducteur général et d'oublier le côté social fondamental du grand drame historique qui se joue, à l'autre bout du monde, sur les bords du Pacifique. Et c'est précisément ce côté de la question qui nous intéresse avant tout, nous autres socialistes, ou qui tout au moins devrait nous intéresser.

Si donc nous envisageons à ce point de vue social et général « le conflit chinois », nous devons nous rappeler d'abord que la question « actuelle » n'est qu'un des épisodes de l'histoire du capitalisme dans sa phase la plus récente, la phase *impérialiste*.

La politique coloniale, la politique des conquêtes d'outre-mer et de rapines exercées sur des peuples, dénommés barbares, par les barbares de l'Europe, parce qu'ils possèdent

une civilisation différente de la nôtre, a joué un grand rôle au début du capitalisme. Karl Marx a projeté une vive lumière sur cette question dans le chapitre du premier volume du *Capital :* « La prétendue accumulation primitive » : « La découverte des contrées aurifères et argentifères de l'Amérique, la réduction des indigènes en esclavage, leur enfouissement dans les mines ou leur extermination, les commencements de conquête et de pillage aux Indes orientales, l'Afrique transformée en un champ clos destiné à la chasse aux noirs, tels sont les signes qui caractérisent l'ère de la production capitaliste à son aurore. Ces processus idylliques sont les traits saillants de l'accumulation primitive. » Les pillages exercés sur les malheureux peuples d'Asie, d'Amérique, d'Afrique, ont été, en effet, un des aiguillons les plus puissants du développement du capitalisme. Les conquistadors de sanglante mémoire comme Cortez, Pizarre, des traitants, des escrocs, des « brutes froides », massacrant des peuples entiers pour augmenter les profits des compagnies commerciales comme lord Robert Clive, le fondateur de la puissance anglaise aux Indes, tels sont les héros de cette ère du capitalisme naissant. « Si, d'après Augier — dit Marx — c'est « avec des taches naturelles de sang sur une de ses faces » que « l'argent est venu au monde », le capital y arrive suant le sang et la boue par tous les pores. » Aujourd'hui nous assistons à un nouvel élan de cette rage de conquêtes qui pousse le monde capitaliste à de nouveaux assujettissements de peuples.

Les héros d'aujourd'hui sont, il est vrai, plus petits, et l'histoire ne leur consacrera que peu de pages. Mais, pour ce qui est du déchaînement des passions sauvages et bestiales, un *Leipf* allemand faisant fouetter jusqu'au sang des négresses ; un *prince d'Arenberg* enfonçant la baguette de son fusil dans le cerveau d'un malheureux Cafre ; un *Lothaire* et son acolyte
ray, ces officiers du roi des Belges, qui forçaient les nègres
ucillir du caoutchouc en brûlant des villages entiers, en
raillant des femmes et des enfants, en coupant les mains
captifs; les aventuriers anglais, ayant à leur tête des
ailles à la Rhodes et Jameson, se faisant une sorte de

sport du massacre des Matébélés, dans la Rodhesia et *last not last;* ces immondes individus qui déshonoraient le nom de Français, ces hyènes sous forme humaine, qui faisaient de véritables efforts intellectuels pour trouver les moyens les plus efficaces de torturer les pauvres négresses, ces bandits, dont parle dans son livre rempli d'horreurs, M. Vigné d'Octon; tous, ils sont la preuve vivante que nous autres, Européens de la fin du dix-neuvième siècle, avec notre civilisation surraffinée, sommes des brutes aussi sanguinaires que du temps des Cortez et des Pizarre.

Oui, sur nous tous, sur chaque nation d'Europe, sur chacun de nous, sans exception, pèse le poids sanglant des crimes accomplis par ces héros coloniaux; chacun de nous est responsable de cette mer de sang qui a été versée et qui coule jusqu'aujourd'hui en Afrique, aux Indes, au Tonkin.

Les empires coloniaux soumis à la domination des puissances européennes ont pris, aujourd'hui, des proportions gigantesques. L'Angleterre possède : en Asie, 5,261,000 kilomètres carrés, avec une population de plus de 296,000,000; en Amérique, 9,508,000 kilomètres carrés, avec une population de 7,350,000; en Afrique, 4,724,000 kilomètres carrés, avec une population de 38,000,000; en Australie, 8,241,000 kilomètres carrés, avec une population de 5,000,000. Les possessions de la France s'élèvent à 3,830,959 kilomètres carrés, avec 41,776,000 habitants. Les colonies néerlandaises ont 2,060,000 kilomètres carrés, avec 40,403,000 habitants. Le Portugal possède 2,238,600 kilomètres carrés, avec une population d'environ 20,000,000. Les possessions de l'Allemagne ont une étendue de 2,605,000 kilomètres carrés et 9,898,000 habitants.

Pourtant, aucune de ces puissances ne se contente de sa part, et la paix du monde est constamment menacée par une rivalité incessante, due souvent à des motifs étonnamment futiles. Il suffit de rappeler l'affaire de Fachoda, de ridicu mémoire.

En outre, depuis quelques années, la fièvre de colonisati a revêtu, pour ainsi dire, un caractère épidémique, s'est en parée de toute la masse de la bourgeoisie.

Les passions ont été déchaînées, jusqu'aux convulsions du *jingoïsme*, qui n'est nullement une maladie propre à l'Angleterre, mais qui sévit aussi sur le continent de l'Europe et en Amérique. Pour trouver un phénomène analogue, il faudrait peut-être aller en France et remonter jusqu'à l'époque de la grande escroquerie coloniale, lorsque *John Law* sut jeter le filet de sa *Compagnie des Indes* et y entortiller toute la France de son temps, cette France du dix-huitième siècle, si fière de son bon sens. Car les exemples de spéculation véreuse auxquelles les matadors de la Bourse prennent sans pitié les épiciers, ne manquent certes pas à l'heure présente !

A Londres, le coin de la Bourse où se fait le commerce des actions des mines d'or et de diamant, porte le nom de *Marché des Cafres*. Ce mot de boursicotier est juste, car il faut être aveuglé par la passion comme un Cafre inculte, pour ne pas entrevoir qu'en spéculant sur les actions de ces compagnies transvaaliennes, australiennes, on jette ses *économies* en pâture à différents Bait, Rhodes et autres requins.

C'est une escroquerie sur une plus vaste échelle encore que représentent les diverses compagnies territoriales de tous les types, en commençant par la superbe *Chartered Company* et dont les agents sévissent surtout sur les places de Londres, de Paris, et tout particulièrement sur celle de Bruxelles.

A plusieurs reprises déjà, ces petits possesseurs de fortunes modestes, entraînés par la rage de s'enrichir rapidement, déploraient avec amertume le placement de leurs petits capitaux en papier du *Marché des Cafres;* mais cela n'a point empêché la spéculation fiévreuse de ces cinq dernières années, période d'une animation inouïe sur le marché international des valeurs. Ces années grasses seront indubitablement suivies d'années de dépression économique, et alors tout ce château de cartes, fait de spéculations coloniales, croulera.

Pour le moment, toutefois, la *tendance est ferme*, comme on dit dans l'argot des boursicotiers, et la fièvre coloniale sévit universellement. Ce fait qu'une partie aussi importante du capital est engagée dans ces opérations, explique jusqu'à un

certain point pourquoi la politique coloniale est actuellement si populaire.

Il serait pourtant erroné de voir dans la spéculation frauduleuse basée sur les affaires coloniales, le trait caractéristique des affaires coloniales de ces temps derniers. La spéculation frauduleuse est inséparable de toute entreprise capitaliste sur une grande échelle, elle l'accompagne comme la puanteur accompagne le processus de la putréfaction, sans pourtant en former l'essence. En effet, l'expansion coloniale est devenue la condition essentielle de l'existence du capitalisme. C'est ce qu'affirment les représentants les plus autorisés du capitalisme, les grands industriels, négociants et banquiers, et leurs sycophantes, les économistes bourgeois.

Nous n'avons aucune raison de douter de l'exactitude de cette opinion. Le développement du capitalisme industriel, l'industrialisation du pays entier, s'empara d'abord de l'Angleterre. Encore au milieu de ce siècle, était fort répandue l'opinion que le monde entier deviendra un débouché pour les cotonnades et pour les produits métallurgiques anglais. On tenait encore compte tout au plus de l'industrie de la France dans la mesure où celle-ci produisait des articles de luxe. Tous les autres pays, l'Europe entière et l'Amérique, étaient considérés comme autant de débouchés pour les produits de l'industrie, comme les fournisseurs de produits alimentaires et de matières premières.

Le tableau que nous voyons aujourd'hui est tout à fait différent! Un pays après l'autre commença à s'émanciper dans le domaine industriel; et aujourd'hui la France ainsi que l'Allemagne, la Belgique, la Suisse, et en partie l'Italie et l'Autriche, sont devenus des pays qui exportent des produits industriels. Mais surtout ce sont les Etats-Unis, cet immense débouché pour les produits anglais et un peu plus tard pour les marchandises belges et allemandes, qui deviennent aujourd'hui un concurrent menaçant. De même que le développement de l'agriculture capitaliste dans la grande républiqu américaine devint une cause de calamité pour les agriculteurs de l'Europe, de même il est d'ores et déjà facile de prévoir

que le développement de l'industrie américaine deviendra, pour la vieille Europe, la cause d'un désastre effrayable.

Il est d'autre part une loi inévitable, à savoir que dans tout pays dont la production capitaliste s'est emparée, les forces productives croissent incomparablement plus vite que la faculté de consommation des masses. La conséquence de cet état de choses est, dans tous ces pays, la chasse aux débouchés, les tentatives d'expansion coloniale. Il est hors de doute aussi que l'essor général qu'ont pris l'industrie et le commerce vers 1895, et qui a duré jusqu'à ces temps derniers — aujourd'hui commence une réaction sur toute la ligne — avait été en partie provoqué par le développement des pays exotiques et de colonies européennes.

Certes, un Cafre ou un Zoulou, un Cingalais et un Tonkinois, ne sont pas à même d'acquérir des quantités bien notables de marchandises européennes, aussi ne s'agit-il point de ces malheureux indigènes opprimés; il s'agit plutôt d'inoculer le capitalisme aux pays exotiques, d'y construire des chemins de fer, d'exploiter leurs richesses selon la méthode capitaliste, et d'exploiter la force de travail et de prolétariser les peuples habitant ces colonies. Cela est un trait caractéristique du mode le plus récent de colonisation.

La première phase dans l'exploitation des colonies, consiste dans le pillage implacable de leurs richesses naturelles, accessibles sans grands efforts. L'or, l'ivoire, les produits végétaux comme le caoutchouc, la coca, etc., sont l'objet de la convoitise des conquérants. Durant cette période, le commerce consiste à rouler impudemment les indigènes, auxquels des aventuriers, mi-commerçants, mi-brigands, extorquent les richesses moyennant de l'eau-de-vie, de la verroterie, des couteaux, de mauvais fusils. A cette phase de développement, se trouvent encore une partie des colonies nçaises, l'État du Congo et les colonies allemandes.

a deuxième phase est représentée par l'économie basée les plantations et l'exploitation de la force de travail des igènes dans les pays où le travail de l'Européen est possible, ou bien sur l'économie agricole, l'élevage d'im-

menses troupeaux en vue de l'exploitation, comme dans l'Australie méridionale ou dans l'Afrique australe.

Le trait caractéristique de la troisième phase, est la construction de chemins de fer, la fondation d'usines en vue de la transformation de produits locaux, en un mot, l'inoculation du capitalisme proprement dit. Cette phase a commencé il y a quelque dix ans déjà, dans les colonies anglaises et néerlandaises. Il suffisait de parcourir l'Exposition de Paris, de passer d'un côté du Trocadéro à l'autre, pour se rendre compte de la différence qui existe entre le degré de développement de ces colonies et des colonies françaises.

Mais, quoique cette transformation des colonies en pays capitalistes se poursuive avec une rapidité extrême, elle s'accomplit pourtant durant des dizaines d'années, et par conséquent quoique les profits qu'empochent certains groupes de capitalistes intéressés aux affaires coloniales, soient immenses, il n'en est pas moins vrai que cette politique coloniale ne saurait satisfaire l'appétit de loup de la classe capitaliste entière.

Et voici que les yeux de toute cette classe se sont tournés vers le pays qui est en mesure de satisfaire tous ces appétits, vers le colossal Empire du Milieu, vers cette gigantesque fourmilière humaine, qui a nom la Chine.

(A suivre)

Jules Karski

(Traduit de l'allemand par J. Rivière)

A PROPOS DU CAS MILLERAND

Nous avons donné récemment les principaux passages de l'article que Karl Kautsky, au lendemain du Congrès Socialiste International, consacra dans la *Neue Zeit* à sa motion et au cas Millerand. Nous continuons notre œuvre d'information et nous reproduisons aujourd'hui les parties essentielles de l'article que Vollmar vient de publier dans les *Sozialistische Monatshefte*, en réponse à celui de Kautsky.

(N. D. L. R.)

Vollmar reconnaît tout d'abord la portée de l'article de Kautsky, dont, à son avis, ne se sont pas assez occupés et David et Bernstein, dans leurs articles des *Sozialistische Monatshefte*, consacrés au Congrès Socialiste International. Il déclare, au contraire, vouloir réfuter les arguments de Kautsky point par point.

1° L'OPINION DES DÉLÉGUÉS AU CONGRÈS

... Kautsky a ajouté après coup à sa résolution justement célèbre des motifs destinés à préciser le sens que lui a donné son auteur. Bien entendu, il en a parfaitement le droit. Pourtant Kautsky ne doit pas se dissimuler que son article n'est l'expression de son opinion personnelle, qui n'a aucune tée sur nous autres, qui avons voté sa résolution, à Paris : explication ne peut donc altérer, en aucune façon, le caracdu vote. Kautsky prétend, il est vrai, qu'il est fondé de oser que la « grande majorité » des deux Congrès n'a

guère voulu approuver Millerand en votant sa résolution ; qu'ils ont pensé, au contraire, « que l'entrée de Millerand dans le ministère a été une faute et que sa participation prolongée au gouvernement est devenu un malheur pour le socialisme français ».

Mais cela n'est qu'une supposition arbitraire, dont Kautsky ne pourra jamais démontrer le bien fondé.

A deux reprises, le Congrès français eut l'occasion d'exprimer son opinion sur le cas Millerand. D'abord le rapport du groupe parlementaire, qui justifiait l'appui du ministère Waldeck-Rousseau-Millerand, et qui aurait été d'autant plus l'occasion d'une décision, si la majorité du Congrès l'avait désapprouvé, que les quatre députés guesdistes, quelques blanquistes et membres de l'A. C. avaient quitté le groupe précisément à cause de sa position à l'égard du gouvernement.

Mais le rapport fut très applaudi, et on ne songea même pas à proposer le moindre blâme. Il y eut ensuite la question du vote des députés dans la fameuse affaire de Chalon, qui avait été préparée par les guesdistes et les blanquistes à devenir la véritable décision sur le cas Millerand, et à propos duquel vote ils avaient exigé depuis des mois la « flétrissure » des députés « ministériels ». Mais le Congrès était si peu de l'avis de Guesde et de Vaillant qu'il repoussa non seulement le superlatif de la « flétrissure », mais qu'il déclina même la moindre désapprobation. Et le Congrès ne crut pas utile de prendre une autre décision quelconque sur le cas Millerand, quoique ce sujet fût, outre l'unité du Parti, le point le plus important des débats. Mais c'est précisément ce fait, ainsi que tout le cours que prit le Congrès, dont la fin fut la victoire manifeste de Jaurès et de ses amis et la défaite éclatante des guesdistes, qui prouvèrent le plus clairement quelle était l'opinion de la majorité du Congrès.

Et où en étaient les choses au Congrès International? Kautsky cite Vandervelde et Adler. Après avoir — contrairement à Kautsky — rendu justice aux qualités morales et intellectuelles de Millerand, de même qu'à la portée de ses réformes, Vandervelde a, malgré cela, déclaré que l'entrée dans

le gouvernement a été une faute, — cela est vrai. Mais sans tenir compte même du désir évident du rapporteur belge de faire des concessions tantôt aux uns tantôt aux autres, simplement pour faciliter une conciliation, il ne faut pas oublier qu'après lui son compatriote Anseele a affirmé sans aucune réserve le droit et l'utilité du ministère Millerand, et a été pleinement approuvé par les délégués belges. Je ne puis me rappeler en ce moment une intervention d'Adler à ce sujet, et le procès-verbal abrégé paru tout récemment n'en parle pas non plus. Je sais par le *Wiener Arbeiterzeitung*, il est vrai, qu'Adler s'est exprimé dans le sens indiqué par Kautsky.

Mais Adler ne représente pas tout le Parti autrichien ; j'ai vu dans le même journal d'autres propos bien moins dédaigneux, — souvent même sympathiques envers Millerand. Et après le congrès, Ellenbogen a parlé à ce sujet dans une réunion publique à Vienne dans un sens contraire à celui exprimé par Adler, sans provoquer, ni dans la réunion, ni dans la presse, la moindre contradiction.

Quant aux Italiens, Ferri a appuyé, comme rapporteur de la minorité, la motion Guesde qui voulait défendre, une fois pour toutes, la participation de socialistes à un ministère bourgeois. Mais, premièrement, Costa a pu constater que Ferri ne représentait que la minorité des Italiens ; et ensuite, Ferri a lui-même demandé à Mantoue que si le gouvernement voulait réaliser des réformes sincères « il devait recourir aux partis populaires, même au parti socialiste ». Il semble donc que Ferri a changé d'avis, réflexion faite. En ce qui concerne les Anglais, je ne connais que la façon dont ils ont accueilli, d'une part, le discours de Jaurès, et d'autre part, ceux de Guesde et de Vaillant, et ceci me porte plutôt à douter d'un accord avec Kautsky. Je suis certain, enfin, que, pour les Allemands, c'est Auer qui a exprimé le ...s fidèlement l'opinion de la grande majorité des délégués ; ...s Kautsky ne voudra pas s'en rapporter à Auer, je crois. ...ar la lecture de notre presse, on peut voir clairement que ...asse est du même avis que nos délégués.

...s jugements défavorables sur Millerand sont rares ;

quant à des jugements dans le style tranchant et irrité de Kautsky, je n'en ai jamais vu...

L'opinion de la majorité était donc, aux deux congrès, favorable à Millerand. Et, si Kautsky avait voulu désapprouver Millerand, il aurait dû rédiger autrement sa résolution. Mais Kautsky a bien dû se rendre compte qu'alors elle n'aurait jamais été adoptée.

2° LA SITUATION MAJEURE EXIGÉE PAR LA RÉSOLUTION KAUTSKY EXISTAIT-ELLE ?

Vollmar rappelle le comité de vigilance socialiste créé par Guesde lui-même, cite la journée de Longchamps au cours de laquelle même les amis de Vaillant allèrent protéger M. Loubet — « un président bourgeois ! » —; il invoque le comité de vigilance de toutes les fractions républicaines de la Chambre ; — et, après avoir rappelé tout cela, il met en opposition « la doctrine bornée de l'indifférence des formes politiques de Guesde et de ses amis » avec « leur conception de la lutte de classes, conception étroite au point d'être stupide... »

Je sais bien, continue Vollmar, que Kautsky ne partage pas ce point de vue (de Guesde), mais qu'il reconnaît, au contraire, le danger qui menaçait la République et aussi l'intérêt suprême qu'avaient et la classe ouvrière et le socialisme à la sauver. En effet, n'était-ce pas Kautsky lui-même qui, il y a un an, condamnait expressément la politique d'abstention de Guesde, lorsqu'il exprimait à Jaurès, dans une lettre, l'admiration la plus profonde pour la manière incomparable dont celui-ci « avait sauvé l'honneur du socialisme français dans l'affaire Dreyfus », et lorsqu'il disait : « Je ne peux imaginer d'attitude plus funeste pour une classe en lutte que de rester neutre dans une crise qui révolte toute une nation ; je n'imagine pas d'attitude plus mortelle pour un parti de régénération sociale que de demeurer indifférent dans une question de droit, pa de faute plus impardonnable chez des démocrates que l'indé cision devant la soldatesque ». Aujourd'hui, il est vrai, o Kautsky constate avec regret la diminution rapide des syn pathies antérieures pour les guesdistes par suite de leu

façon d'agir inqualifiable dont nous avons dû être témoins aux deux Congrès de Paris, où il voudrait bien protéger autant que possible les vieux amis, — aujourd'hui Kautsky, radouci, ne trouve plus à reprocher aux guesdistes que « quelques défauts de tactique », mais que compensent de grands mérites pour ce qui est de la propagande et l'organisation. Je ne veux pas contester ces mérites passés de Guesde et de ses amis, quoique, en face de ce bon côté, il y ait eu, alors déjà, de mauvais côtés qui ne sont pas négligeables. Mais, en aucun cas, des mérites quelconques ne justifient des fautes de telle qualité et de telle quantité que celles qu'ont commises, depuis, les guesdistes. Car, à quoi bon servir un parti par la propagande, si ce parti, frappé, par un doctrinarisme irrémédiable, par le culte de la phrase révolutionnaire et par une politique de personnes de stérilité politique, et dénote, par conséquent, dans les moments décisifs, une telle incapacité « impardonnable » que tout le socialisme français eût subi un coup sans doute irréparable, si le parti tout entier avait suivi les guesdistes? Et à quoi bon organiser un groupement, si, après, on ne sait faire mieux que d'empêcher l'union du parti par l'intolérance, le scandale et l'obstruction et, si l'on préfère ouvertement la dissolution violente, après ne pas avoir réussi à lui imposer sa volonté? Au lieu de nourrir encore le vieil orgueil et l'entêtement des guesdistes vis-à-vis de la majorité des socialistes français qui décrétaient, à leur Congrès, l'union tant désirée et qui sont fermement résolus à l'exécuter bientôt; au lieu de les nourrir encore par des compliments et des excuses mal placés, il vaudrait mieux, en vérité, qu'on leur dît sérieusement de renoncer à leur séparatisme et de contribuer à la formation du parti socialiste français unifié.

L'ENTRÉE DE MILLERAND AU MINISTÈRE ÉTAIT-ELLE NÉCESSAIRE AU SALUT DE LA RÉPUBLIQUE?

quelques mots, Vollmar affirme qu'il ne s'agissait pas de la ation d'un cabinet républicain avec ou sans le concours de nd, mais qu'au contraire, la formation d'un cabinet répu-

blicain était impossible sans sa participation; qu'on avait le choix entre un cabinet républicain *avec* Millerand ou un cabinet Méline pur et simple.

4° L'ENTRÉE DE MILLERAND AU MINISTÈRE CONSTITUE-T-ELLE UN ACTE ARBITRAIRE?

Après avoir rappelé que Kautsky a affirmé, après d'autres, que Millerand était entré dans le ministère sans avoir consulté ses camarades, Vollmar déclare s'être exactement informé à Paris à ce sujet, et il précise :

A peine Millerand eut-il été invité, la première fois, à participer à un cabinet Waldeck-Rousseau en voie de formation, qu'il en informa par la médiation de Jaurès les citoyens Dubreuilh (du P. S. R.) et Farjat (du P. O. F.) pour en référer immédiatement à leurs organisations respectives. Dans le plus prochain numéro de la *Petite République*, Jaurès invita le groupe parlementaire socialiste à se réunir immédiatement; cette réunion eut lieu le lendemain. Au cours de cette séance, Millerand exposa la situation, fit un rapport sur l'offre qui lui avait été faite, ainsi que sur l'interruption des négociations, et posa ensuite à ses collègues la question précise : Qu'aurait-il à faire si l'offre venait à être renouvelée? *Aucun député socialiste ne conseilla à Millerand de refuser.* Vaillant et son ami Sembat exprimèrent à Millerand toute leur sympathie et lui déclarèrent qu'ils le suivraient corps et âme dans le nouveau combat; mais dans l'intérêt du parti ils préféraient qu'une décision officielle ne fût pas prise dans cette affaire. Cadenat, député de Marseille (alors membre du P. O. F.), s'opposa au rejet proposé de toute décision officielle. *Tous les membres de la fraction étant favorables individuellement à l'acceptation de l'offre*, pourquoi ne pas sanctionner cette opinion par une décision commune? Millerand serait exposé à de graves attaques, et ce serait mal agir en même temps que manquer de courage que de laisser à Millerand la responsabilité d'une action contre laquelle aucun député ne protestait. Et

Cadenat soutint que la fraction devait expressément approuver par une décision l'entrée de Millerand dans le ministère. Mais Vaillant et Sembat répétèrent que, vu l'absence d'une union organique du parti, il vaudrait mieux ne pas prendre de décision, tout en ajoutant *qu'ils soutiendraient Millerand de grand cœur*. Alors Millerand décida que puisque plusieurs de ses collègues préféraient ne pas engager le parti officiellement, il prendrait lui-même la responsabilité. Une heure après, une deuxième offre fut faite à Millerand et le même soir le gouvernement de défense républicaine était formé.

Donc, le contraire de ce que prétend Kautsky est en fait la vérité. L'offre faite, Millerand a averti en premier lieu précisément les deux organisations qui à présent font opposition, de telle sorte que celles-ci pouvaient donc informer leurs députés. Ensuite, Millerand a consulté le groupe de la Chambre en toutes formes. Ce qui est uniquement vrai dans les reproches faits par Kautsky, c'est que la fraction n'a pas exprimé son approbation réelle par une décision formelle. Cela est regrettable, certes, et dans un parti bien organisé cela ne serait pas arrivé; mais c'est précisément ce parti organisé qui manquait en France, malheureusement. Et comme on ne pouvait douter en fait de l'opinion du groupe, l'omission blâmée n'a le caractère que d'un vice de forme. Mais si, à tout prix, on veut accuser quelqu'un, le reproche s'adresse bien plus à toute la fraction socialiste — les éléments inclus, qui aujourd'hui font opposition — qu'à Millerand.

5° QUELS ONT ÉTÉ LES SERVICES RENDUS PAR MILLERAND MINISTRE?

Il serait naïf, selon Vollmar, d'attendre de la participation au gouvernement d'un socialiste des miracles, voire l'avènement du égime socialiste. Mais si l'on envisage la situation en France d'il a quinze mois et celle d'aujourd'hui, où la conspiration césa-ienne, alors toute puissante, est vaincue, il faut reconnaître que 'œuvre du gouvernement a une portée réelle indéniable. Et tout ela a été fait sous l'influence directe du prolétariat qui a prouvé, ar là, sa maturité politique.

6° LES RÉFORMES SOCIALES

Vollmar constate tout d'abord que tous ceux qui ont si bien su critiquer Millerand, ont laissé dans l'ombre, ce qui est singulier, toutes les réformes qu'il a réalisées sur le terrain social.

Vollmar, par contre, expose ces réformes et les approuve, notamment la loi Millerand-Colliard, la réorganisation de la Bourse du Travail de Paris et le projet de loi sur l'arbitrage et la grève obligatoires, déposé par Millerand.

7° LE RÉSUMÉ DES ACTIONS DE MILLERAND

Et à présent, je demande : « Est-ce que tout cela — quel que soit le point de vue auquel on se place vis-à-vis des détails — est, en fait, si dénué d'intérêt pour la classe ouvrière, qu'il n'est pas besoin d'en tenir compte lorsqu'on envisage toute la question? Mais est-ce que nous autres socialistes, en Allemagne et à l'étranger, nous n'employons pas une grande partie de nos efforts — neuf dixièmes, selon Bebel (Halle, 1890) — à réaliser de telles mesures, pour élever la situation des ouvriers et les fortifier afin qu'ils puissent lutter pour de nouveaux buts? Il y a une différence, il est vrai : nous autres, nous étions en partie plus modestes dans nos revendications et nous ne pouvions même songer à différents projets déjà réalisés en France, grâce à la participation du socialisme au gouvernement. Combien de fois faudra-t-il donc rappeler à ces braves gens, qui se considèrent comme tout particulièrement « conscients du but final » en traitant le travail pour les besoins momentanés de questions secondaires, que Marx lui-même a fait dater la renaissance de la classe ouvrière anglaise de l'apparition des lois sur les fabriques? La résolution Kautsky commence par une phrase qui est peut-être évidente, mais qui n'a pas été toujours reconnue par tous, et dont la proclamation *ex cathedra* est, sans doute, à elle seule un profit suffisant du Congrès de Paris : « La conquête du pouvoir politique par le prolétariat ne peut être le résultat d'un coup de main, mais bien d'un long et pénible travail d'organi-

sation prolétarienne sur le terrain économique et politique, de la régénération physique et morale de la classe ouvrière et de la conquête graduelle des municipalités et des assemblées législatives. » Fort bien! Mais si nous en sommes très heureusement là, il faut bien se garder d'éveiller de nouveau, grâce à un point de vue qui méprise les mesures régénératrices et organisatrices, l'idée qu'on pourrait atteindre le but en volant à travers l'éther, et non en se traînant et en peinant sur les sentiers de cette terre. Car dès que l'on considère comme uniquement possible cette voie réelle, le moindre pas n'est plus sans importance, et le meilleur voyageur est celui qui marche ferme, au lieu de parler sans trêve du « but final », et dont la marche s'accorde avec sa force et avec les conditions dans lesquelles il vit; et voilà pourquoi c'est lui qui avancera le plus sûrement.

Pour ma part, la marche de la classe ouvrière en France est telle que, surtout nous autres, Allemands, nous sommes en droit d'envier nos camarades français. Car personne ne contestera les progrès accomplis dans la législation et l'administration par la question ouvrière en France, progrès plus grands dans les quinze derniers mois que depuis plusieurs dizaines d'années; personne ne niera non plus que dans aucun pays il ne règne un tel esprit socialiste — ou si l'on veut seulement permettre le sens le plus étroit de ce mot — un esprit si moderne. Et Kautsky croit pouvoir caractériser le camarade qui, par son initiative si courageuse et par son énergie insurmontable, a surtout contribué à ce résultat, dont le rôle influent dans le ministère Waldeck-Rousseau n'est un secret pour personne, en France du moins, il croit, disons-nous, pouvoir le caractériser par ces mots : « Millerand est toléré au ministère comme un inspecteur supérieur du travail, et comme un orateur de banquet. *L'influence politique* du socialisme çais sur — et par — le ministère socialiste est nulle. » Il vraiment pénible de voir un homme de la valeur de tsky être amené, par son point de vue exclusif, à un genre position, que tout homme qui juge de sang-froid ne a que condamner.

8° UN MINISTÈRE RADICAL AURAIT-IL SUFFI POUR FAIRE LA BESOGNE DE MILLERAND ?

Même si la formation d'un ministère radical avait été possible à l'époque, les socialistes n'auraient pu que le soutenir sans compter sur la réalisation de réformes qu'ils n'auraient même pas eu la naïveté de réclamer.

9° LE PARTI SOCIALISTE, ÉTANT UN PARTI D'OPPOSITION, A ENGAGÉ SA RESPONSABILITÉ

C'est là une objection sérieuse, continue Vollmar, et un socialiste doit, en effet, envisager les conséquences de cet engagement, avant de le prendre.

Il y a, en premier lieu, la solidarité ministérielle : il s'agit de savoir si le ministre socialiste est responsable de tout ce qui arrive dans le pays entier. Mais, s'il en est ainsi, la participation d'un socialiste à un ministère bourgeois est à rejeter par principe. Et alors, c'était la résolution Guesde qu'il fallait adopter : par l'acceptation de celle de Kautsky, cette question est résolue.

En outre, l'action du parti socialiste est liée. Mais c'est là un mal qui disparaît en face des avantages. Jusqu'à présent, il y a eu des avantages suffisants pour ne pas cesser la participation au gouvernement. Mais si cela devait changer, qu'est-ce qui empêche nos camarades de changer à leur tour ?

10° QUELLE SERA LA DURÉE DU MINISTÈRE DE MILLERAND ET CE DERNIER AURA-T-IL ÉTÉ LE DERNIER MINISTRE SOCIALISTE ?

Mais quelle que soit la suite, je suis fermement convaincu que Kautsky a tort lorsqu'il dit qu'avec la fin du ministère Millerand toute cette question « sera enterrée pour longtemps, peut-être à jamais ». Lorsque « le cas Millerand » sera terminé, lorsque l'œuvre du ministre socialiste sera achevée et libre de toutes les additions personnelles, alors je crois que les adversaires socialistes apprendront eux aussi, à juger autrement, et verront qu'il s'agit d'un précédent ineffaçable et d'une base sur laquelle on continuera de construire. Car les ouvriers ont vu maintenant ce qu'on peut atteindre grâce à une parti-

cipation décidée et habile du socialisme au pouvoir politique. Les ouvriers ne comprendront pas plus longtemps cette contradiction, à savoir : que nous réclamons, d'une part toutes les réformes légales possibles dans l'intérêt de la classe ouvrière, mais que nous nous interdisons nous-mêmes de les exécuter par une pratique gouvernementale, et les remettons à des hommes politiques de la bourgeoisie, bien que ceux-ci n'aient, selon notre conception, ni la volonté ni la capacité nécessaires pour remplir ce devoir. Les ouvriers comprendront que la conquête du pouvoir politique ne peut pas être un acte militaire indivisible qui apparaîtra un jour, de même que la transformation économique de la société bourgeoise en une société socialiste ne peut pas se réaliser d'un coup. Les ouvriers reconnaîtront que, s'il y a une différence entre un pouvoir électif et un pouvoir administratif, ce n'est qu'une différence de degré et non de principe, et qu'il est faux et tout à fait impossible de renoncer à un pouvoir quelconque par lequel nous pouvons exercer notre influence sur la forme des choses. Et les ouvriers verront aussi que le socialisme est assez fort à l'heure actuelle pour entrer partout, dans toutes les institutions bourgeoises, sans être absorbé par elles ; et que, pour cela, il a la force, le droit et le devoir d'exiger de la société bourgeoise sa part de pouvoir, et d'imprégner de plus en plus les choses de son esprit. Et voilà pourquoi j'imagine que Millerand a bien été le premier, mais non le dernier ministre !

GEORG VON VOLLMAR

(Résumé et traduit par Georges Weill)

La Crise Arménienne et le Monde Socialiste[1]

La question d'Orient n'offre en ce moment qu'un médiocre intérêt, mais elle ne tardera pas à être reprise. Il y a malheureusement des symptômes graves qui attestent l'imminence de nouvelles et terribles catastrophes en Arménie. Les lauriers de l'impératrice de Chine ordonnant le massacre des chrétiens indigènes ne laisseront pas dormir Abd-ul-Hamid. Voici ce qu'annonçaient dernièrement les dépêches de Constantinople : « En dépit du démenti de la Porte on n'a plus maintenant aucun doute au sujet des massacres de Spahank (à Sassoun), car le fait est confirmé par les rapports des consuls d'Erzeroum et de plusieurs autres consuls... Le rapport consulaire d'Erzeroum affirme un total de quatre cents à cinq cents victimes... » N'est-ce pas là le signe précurseur d'un massacre général ?

Verrons-nous, encore une fois, l'Europe officielle jouer son habituelle comédie de « l'intervention abstentionniste » et les grandes masses des militants socialistes assister silencieusement aux spectacles sanglants de la plus horrible barbarie ? Il convient de dire aujourd'hui tout haut et en toute franchise ce que le monde socialiste a fait et ce qu'il n'a pas fait, du-

(1) Quelle que soit l'attitude que les partis socialistes croient utile de prendre à l'égard des petites nationalités opprimées, il est un point sur lequel tous s'entendent ou doivent s'entendre : c'est pour protester énergiquement contre la barbarie des peuples ou des gouvernements oppresseurs. C'est pourquoi nous avons accepté sans hésitation l'article ci-dessus. *(N. D. L. R.)*

rant notre longue et douloureuse crise, pour prévenir ou arrêter l'égorgement de trois cent mille êtres humains.

Un grand parti qui a pour devise la justice et l'universelle solidarité ne peut pas se désintéresser du sort des nations qui luttent contre les monstrueuses iniquités du despotisme pour obtenir le droit de vivre en homme et en citoyen. Les partis socialistes de l'Europe, s'ils veulent rester à la hauteur de leurs principes, ne doivent pas se borner, par une fâcheuse étroitesse, aux intérêts immédiats du prolétariat, mais ils doivent exercer leur influence sur toute la politique extérieure (et non seulement *coloniale)*, intervenir partout où il s'agit de défendre la cause de la justice et de l'humanité. Telle est du moins la conception que nous nous sommes faite, nous, les Orientaux, du socialisme militant du monde civilisé. Nous avons eu, dès le début de notre lutte, la ferme croyance que les peuples européens, et en particulier leurs éléments révolutionnaires, viendraient nous aider, nous, les opprimés et les persécutés, par leurs conseils et leurs encouragements : nous avons été cruellement déçus. Nous avons même assisté pendant plusieurs années à l'extermination méthodique, savamment organisée d'une ancienne race laborieuse, coupable de tenir à sa patrie, à sa langue, à son histoire et ses traditions. L'Europe officielle l'abandonna à sa destinée et les peuples européens, par leur indifférence, du moins dans les grands États du continent, encouragèrent la politique criminelle de leurs gouvernants. Pendant ce temps le Grand Assassin fit égorger des centaines de milliers de nos compatriotes livrés sans moyens de défense (1) à sa bestiale férocité...

Mais pourquoi les Arméniens sont-ils exterminés systématiquement ? Il convient de poser cette question, car elle n'est encore suffisamment claire pour beaucoup d'Européens.

…, il y a quatre ans, l'auteur du présent article rap-

…nploi d'armes est rigoureusement interdit aux Armé-

porta à Jaurès, à Londres, les actes abominables de la barbarie turque, les massacres prémédités et organisés par le chef même de l'État, le grand socialiste fut stupéfait et parut fort sceptique à nos assertions. Ce n'est qu'après avoir étudié les rapports officiels des ambassadeurs que Jaurès fut persuadé, et prononça son fameux discours à la Chambre des Députés. Il paraît vraiment extraordinaire à tout homme de bon sens qu'un souverain tienne à anéantir toute une population agricole et commerciale, dont l'activité féconde contribue largement au fonctionnement de son Etat. Il suffit, cependant, de suivre les grandes lignes de l'évolution, ou pour mieux dire, de la *dissolution* de l'empire ottoman au cours de ce dernier siècle, pour se persuader que la politique de massacre est *traditionnelle* en Turquie, que les despotes orientaux, incapables de satisfaire autrement aux légitimes revendications de leurs sujets chrétiens, ont recouru de tout temps au « moyen par excellence » : l'extermination des mécontents. L'histoire tragique de l'émancipation hellène, le massacre des Druzes (en 1860), les « atrocités bulgares » (1877), etc., etc., démontrent suffisamment la justesse de nos observations. L'Arménien est à l'heure actuelle, aussi dangereux aux yeux du gouvernement turc, que l'était autrefois le Grec, le Serbe, le Roumain et le Bulgare. Il est devenu dangereux depuis le temps où les aspirations de liberté et d'indépendance se manifestèrent dans la population arménienne.

Lorsque la question arménienne fut posée officiellement par la diplomatie européenne au Congrès de Berlin (1878), et lorsque le mouvement insurrectionnel se propagea en Arménie comme conséquence fatale des conditions économiques et d'une exécrable tyrannie, c'est alors que Abd-ul-Hamid, effrayé par le fantôme d'une Arménie libre ou réformée, dicta à son gouvernement le projet des grands massacres.

Qu'il nous soit permis d'ouvrir ici une parenthèse pour exposer en grands traits l'origine et la marche du mouvement arménien.

Le mouvement révolutionnaire en Arménie, comme partout ailleurs, a été le produit de deux ordres d'évolution : des faits et des idées. La situation de l'Arménien dans l'Empire ottoman était de tout temps celle de l'esclave vis-à-vis du maître; telle était aussi la situation de toute autre race chrétienne, grecque ou roumaine, serbe ou bulgare, soumise autrefois à la domination turque. Le Turc était, *de juri*, supérieur au « giaour » (l'infidèle), mais, *de facto*, il lui était inférieur sous tous les rapports. Cette infériorité se manifestait d'une façon éclatante déjà dans la vie économique, dont le progrès est la condition *sine qua non* du progrès général. Un des traits saillants du caractère de la race ottomane, c'est son effrayante immobilité. La Turquie est une seconde Chine en pleine civilisation européenne. Est-ce le Coran ou les fatalités psychophysiques de la race qui déterminent cette immobilité? Nous l'ignorons; mais le Turc est essentiellement inerte et réfractaire à la civilisation. Il n'a jamais connu le travail vraiment créateur, l'initiative privée ou collective. Et l'État turc est, sous ce rapport, la fidèle expression de la race. Jamais il n'a su favoriser le libre épanouissement des forces économiques du pays; au contraire, il a toujours cherché à les paralyser, en étouffant, par une politique brutale, toute énergie créatrice dans ses sujets chrétiens. Jamais bureaucratie dans l'histoire du monde n'a été aussi rapace, aussi parasite et destructive. La bureaucratie turque s'est appesantie lourdement sur les grandes masses de cultivateurs du sol, et surtout sur les chrétiens, soumis à un régime exceptionnel. Les sultans ont toujours suivi la fameuse maxime du cardinal de Richelieu : pour pouvoir gouverner ses sujets, il faut les appauvrir économiquement. Cette maxime du grand cardinal n'a pas été heureuse; c'est grâce à cette politique que la Turquie a perdu successivement de vastes provinces fertiles, qui se sont stituées en États libres et indépendants.

u cours de longs siècles, l'Arménie a été en proie à une loitation des plus féroces de la part de ses conquérants. lle a fait, pendant cette longue période d'histoire, ce que fait iours la force intelligente devant la puissance brutale :

elle a courbé la tête et traîné avec une suprême résignation les chaînes de l'esclavage. Il y a, cependant, une vingtaine d'années que le joug de la Turquie est devenu intolérable à ses fidèles sujets d'autrefois. Les grandes secousses qui se produisirent dans la vie de l'Occident à la suite de la guerre de 1870-1871 eurent leur répercussion dans l'état économique et social de la Turquie; cette dernière fut entraînée avec les autres puissances dans la voie du militarisme. Le sultan se vit obligé d'entretenir une armée permanente et une flotte assez forte pour pouvoir élever la Turquie au rang d'une puissance moderne. Tout cela exigeait, naturellement, d'énormes dépenses... La guerre russo-turque survenue en 1877 ruina définitivement l'Empire ottoman. N'ayant pas une riche industrie et des ressources suffisantes pour le paiement des indemnités d'une guerre désastreuse et pour l'entretien d'une force militaire convenable, le gouvernement turc recourut au seul moyen qui lui restait : à l'exploitation des masses populaires, qui prit finalement un caractère scandaleux. Le peuple arménien en ressentit particulièrement les conséquences affreuses. Les arbitraires scandaleux de la bureaucratie et l'effroyable misère le poussèrent forcément à la révolte. C'était le réveil de l'esclave séculaire.

Pendant ce temps-là, les idées de liberté étaient importées en Arménie du dehors par les événements, par des livres et par des propagandistes. L'Arménie russe qui était dans des circonstances plus favorables, avait fait, pendant ce temps, des progrès notables. L'idée nationale avait fortement pénétré les esprits des intellectuels. Les poètes et les romanciers chantaient l'aurore d'une prochaine délivrance de l'Arménie turque et l'écho de ces chansons retentissait dans les montagnes du Taurus et de Sassoun. Aussi faut-il rappeler que la campagne russe de 1877-78 dirigée contre les Turcs par les généraux arméniens Loris-Mélikoff, Fer-Goukassoff, etc., a donné un grand essor aux aspirations nationales. Enfin, l réveil de la Bulgarie, qui brisa les chaînes d'une longue servitude, vint appuyer fortement ces aspirations.

La fermentation des esprits s'accentua de plus en plus parmi

les Arméniens de Turquie. Çà et là des sociétés secrètes s'établirent. Un grand complot organisé en 1882 à Erzeroum avorta, ayant été dénoncé. C'était la première phase du mouvement. Les sociétés révolutionnaires étaient isolées, sans aucun lien entre elles, sans une action et un programme communs. Des feuilles libérales ou révolutionnaires, l'une après l'autre, se fondèrent à l'étranger (à Marseille, à Londres et à Genève) par les réfugiés arméniens ou par des étudiants. Le parti « réformiste », avec M. Tchéraz à la tête, réclamait des réformes pour l'Arménie en se basant sur l'article 61 du traité de Berlin, tandis que les partis révolutionnaires — « Hentchak » et « Droschak » — avaient pour objet d'organiser les éléments révolutionnaires épars existant dans la patrie et de pousser le peuple à une insurrection générale. C'est ainsi que les Hentchakistes organisèrent des manifestations (1890) à Constantinople, qui eurent un grand retentissement dans tous les coins du monde arménien.

C'est le *Droschak* qui dirige actuellement l'action révolutionnaire. Le parti Droschakiste, ou la « Fédération révolutionnaire » dont l'organe principal, le *Droschak*, est publié à Genève, a survécu aux terribles crises nationales et étend aujourd'hui ses ramifications en Turquie, en Perse, dans l'Arménie russe et parmi les Arméniens de l'Europe et de l'Amérique. Les éléments éclaircis, les « intellectuels » du parti qui sont en contact avec le monde civilisé, professent le socialisme comme l'idéal des sociétés humaines. Mais il va sans dire qu'il ne peut pas être question d'une propagande socialiste en Arménie; car, malheureusement, elle est tout à fait chimérique dans un pays où n'existent pas encore les droits les plus élémentaires de sécurité de la vie et de bien, où les moyens de production et les voies de communication sont encore à l'état primitif et où il n'existe
nt de prolétariat au sens moderne du mot. Dès sa fonda-
(en 1890) le parti Droschakiste a pris à tâche d'armer la
ulation arménienne autant que possible et de la rendre
able de résister aux attaques permanentes des Kurdes ou
éguliers turcs. Et il poursuit cette tâche encore aujour-

d'hui dans des circonstances particulièrement difficiles, à travers mille dangers et obstacles. Mais la « Fédération » ne se tient pas uniquement sur la défensive ; de temps en temps elle prend l'offensive, en saisissant l'occasion propice pour provoquer une intervention européenne. C'est ainsi qu'elle avait dirigé l'assaut de la Banque Ottomane en 1896 et le combat de Khanassor en 1897. Cette campagne de Khanassor qui fut livrée par trois cents *fédaïs* (1), arméniens organisés en corps d'armée régulière, à une tribu sauvage de Kurdes, massacreurs d'Arméniens, est une des rares et héroïques entreprises dans l'histoire des luttes révolutionnaires. Toute la tribu kurde fut massacrée par les fédaïs et ce fut un acte de suprême vengeance. Cette victoire des révolutionnaires arméniens fut célébrée par un voyageur allemand dans un numéro de *Die Zukunft* (octobre 1897), la revue allemande bien connue.

Malheureusement, le mouvement insurrectionnel, avec ses innombrables manifestations d'héroïsme et de dévouement, n'a pas abouti à une intervention européenne, comme c'était le cas dans d'autres pays récemment affranchis du joug ottoman. L'Europe fit la sourde oreille aux réclamations légitimes et aux cris de désespoir d'une nation agonisante. Le sultan, encouragé, érigea l'ère de la terreur rouge en Arménie. Il ordonna des massacres sous prétexte de châtier les « anarchistes ». C'est ainsi que furent qualifiés les révolutionnaires arméniens... Et la presse immonde, la presse vendue de l'Europe civilisée, approuva cette qualification en justifiant le grand saigneur.

Il est évident que même s'il n'y avait pas eu de manifestations révolutionnaires en Arménie, Abd-ul-Hamid aurait trouvé d'autres prétextes pour accomplir son auguste carnage. Le massacre de quatre à cinq cents sassouniotes qui survient en ce moment, en est une preuve éclatante. Car, ainsi que je l'ai dit, le projet d'extermination « avait été » conçu dès le

(1) *Fédaï*, c'est celui qui se sacrifie à la cause de la patrie.

moment même où l'Arménie manifesta des symptômes de vie et de régénération, et où elle parut dangereuse pour le maintien de l'intégrité ottomane. Désormais toutes les mesures furent prises pour décimer la population arménienne, pour la réduire finalement à néant afin de supprimer l'existence même d'une question arménienne. Tous les moyens furent bons pour hâter l'accomplissement de ce projet : l'émigration forcée, les impôts écrasants, les instincts féroces des mahométans, les massacres en gros et en détail.

Voilà en quelques mots le secret de cette formidable crise que traverse encore actuellement l'Arménie.

Je reviens à l'opinion publique en Europe, et particulièrement au monde socialiste.

Il est étrange et stupéfiant qu'à un moment où le peuple arménien se débattait entre les griffes de la plus abominable tyrannie, et où ses enfants poussés par l'instinct de conservation ou par la soif d'une vengeance se jetaient avec un admirable dévouement dans l'arène de la révolution, — il est étrange que dans un tel moment la plus puissante organisation socialiste du monde, la social-démocratie allemande, au lieu de nous adresser quelques paroles d'encouragement dans notre lutte inégale et désespérée, poursuivait au contraire, par son organe central, le *Vorwaerts,* une campagne — sciemment ou inconsciemment — antiarménienne.

D'après cet organe les massacres d'Arménie étaient pour la plupart imaginés et le mouvement arménien n'était que le produit des « intrigues russes ». Mourade et Damatian (révolutionnaires arméniens très connus) tentèrent, en 1894, de soulever les montagnards de Sassoun : c'étaient là des « agents russes »! Les héroïques Zéitouniotes se soulevèrent (à la fin de 1895) pour venger les massacres de Sassoun infligèrent de si graves échecs à Edhem-Pacha, héros de issa : les Zéitouniotes agissaient aussi sous « l'inspira- » du tsar! Les révolutionnaires arméniens prirent d'as- t la Banque Ottomane (août 1896) pour renouveler s revendications et pour montrer à l'Europe et au sultan

que la question arménienne n'était pas noyée dans les flots de sang de la terrible année 1895 : c'étaient là encore des « agents provocateurs russes », selon le *Vorwaerts*... (Voir les numéros de septembre 1896.) Il n'y avait donc pas d'Arménie mécontente, il n'existait point de révolutionnaires arméniens, indépendamment de la volonté du tsar. De pareilles absurdités nous feraient rire, si elles n'étaient pas déplorables au point de vue de la propagande arménienne, étant donnée la grande autorité du *Vorwaerts* dans les milieux socialistes allemands. Certes, il y avait aussi parmi les socialistes allemands de nobles esprits qui ne se contentèrent pas de récits fantaisistes sur les « agissements russes ». De même qu'il se trouva un Jaurès dans le monde socialiste français qui, avec son sens de justice habituel et son éloquence véhémente, dénonça au Parlement les crimes du sultan et flétrit le gouvernement français, responsable de ces crimes; de même il y eut un Bernstein dans la social-démocratie allemande, qui se donna la peine de protester énergiquement dans la *Neue Zeit* contre les atrocités inouïes commises en Arménie et contre l'inqualifiable incurie de la social-démocratie allemande.

En Allemagne, quelques articles encore sur la question arménienne furent publiés dans la *Saechsische Arbeiterzeitung*. C'est tout. Dans les deux grandes patries du socialisme nous ne voyons pas une seule manifestation populaire. Pas une seule interpellation dans le Reichstag allemand sur les Vêpres arméniennes! Les cinquante-six députés socialistes, qui représentent environ deux millions et demi de voix, ne se sont pas dérangés pour si peu de chose... Toute propagande arménophile, sauf le secours organisé par quelques pasteurs pour les orphelins de l'Arménie, était rigoureusement interdite dans l'empire de Guillaume II. Un professeur arménien, M. Toumayan, qui, au moment des massacres, essaya de faire une conférence sur l'Arménie devant le public de Berlin, fut invité par la police à quitter immédiatement le pays. Et il ne se trouva pas un socialiste au Reichstag pour condamner du haut de la tribune ces procédés prussiens!

Partout, dans tous les grands États, sauf en Angleterre, les masses demeurèrent immobiles, contemplèrent d'un œil indifférent l'immense tragédie qui se déroulait en Arménie. Et cela grâce à l'indifférence de la presse, au manque de propagande. Presque partout le socialisme fut au-dessous de la tâche qu'il a assumée vis-à-vis de l'humanité souffrante et persécutée.

Puissions-nous espérer que le Parti socialiste international fasse enfin son devoir, sinon pour favoriser l'affranchissement d'un peuple martyr, du moins pour empêcher à l'avenir les retours offensifs de la barbarie!

MIKAÉLY

Conseils du Travail et Paix sociale

Mon cher Lagardelle,

Le numéro du 15 décembre contient un article de A. de Monzie, qui a dû étonner plus d'un lecteur du *Mouvement Socialiste* ; cet article ressemble, en effet, d'une manière frappante, à celui qu'a publié, à peu près en même temps, l'*Association catholique*. On nous présente la nouvelle institution sous le patronage de MM. Payen et Boncour, qui ne nous semblent pas avoir grande autorité pour des socialistes. — Le livre de M. Boncour a été généralement considéré comme étant un ramassis d'idées pillées à droite et à gauche, enchâssées dans du galimatias, et il a été présenté en public par M. Waldeck-Rousseau ! Quant aux idées de M. Payen elles sont fort goûtées par l'*Association catholique*.

Mais avant de discuter la question, je crois devoir protester contre une singulière thèse que que je trouve à la page 709, ligne 6 ; notre camarade traite de *démagogues* les adversaires de Millerand et regrette qu'au dernier congrès aucun socialiste indépendant ne leur ait *rivé leur clou* (comme on dit) en exposant les *prodigieux efforts des dix-huit mois*. Pourquoi l'auteur n'a-t-il pas été ce socialiste indépendant ? En quoi les adversaires de Millerand sont-ils des démagogues ? Il me semble que dans la rédaction de la *Lanterne* on pourrait assez facilement signaler de beaux échantillons de démagogues. Guesde, auquel sans doute de Monzie fait allusion, n'est pas taillé pour ce rôle; il est trop utopiste (et c'est pour cela qu'il est nécessaire de le combattre); il a une trop grande probité intellectuelle (et c'est pour cela qu'il reste toujours l'honneur de notre parti). Je retrouve dans mes notes un extrait de la

Petite République du 25 mars 1898, où est racontée une réunion électorale tenue au V[e] arrondissement ; un citoyen ayant demandé si une indemnité serait payée aux pauvres expropriés, au moment de la socialisation des moyens de production, « Millerand fait un admirable tableau de l'évolution socialiste et indique que l'indemnité sera une *question de fait :* payée aux pauvres, elle sera refusée aux riches ». Il me semble que voilà un exemple assez coquet de démagogie.

Dans le numéro du 1[er] novembre vous aviez très justement dit que Millerand se mettait *en dehors du socialisme* en prétendant créer des institutions de *paix sociale* et vous aviez relevé que les Conseils du travail étaient, d'après les documents officiels, créés pour faire de la *paix sociale*. Tout le monde avait cru que cette manière de voir était celle du *Mouvement Socialiste*; l'importance de cette déclaration si nette avait été signalée dans la *Revue Politique et parlementaire* du 10 décembre par M. d'Eichtal (p. 482), et par M. de Seilhac (p. 605). Je ne suppose pas que vous considériez, maintenant, la *paix sociale* comme une question ouverte (1).

Je suis tout à fait indépendant; car si j'approuve fort Millerand d'avoir accepté (et peut-être *recherché)* le pouvoir, je ne partage aucune de ses idées. Je comparerais volontiers son passage au ministère à l'affaire Dreyfus : dans les deux cas, tout un vieil édifice idéologique a été ruiné; il a fallu lâcher les principes pour agir. L'affaire Dreyfus a montré ce qu'avait de décevant le *patriotisme surchauffé créé par les gambettistes,* qui ont été, presque tous, dreyfusistes; — le ministère Millerand nous force à examiner ce qui manque au prolétariat pour se constituer en classe pour lui-même.

Dès 1897, M. A. Fontaine exposait la théorie de la *paix sociale* et des Conseils du travail dans une brochure intitulée *' s Grèves et la Conciliation*. Voici ce que le *Devenir social*

---

(1) Nous sommes pleinement d'accord avec Sorel. Notre point de ɜ reste le même, et tout nous porte à l'accentuer. Mais le *Mouvnent Socialiste* est une revue de libre discussion où toutes les ɔinions socialistes peuvent trouver asile. *(N. D. L. R.)*

disait à ce sujet (avril 1897, p. 384) : « M. Fontaine paraît regretter la vieille corporation ; il est plein d'admiration pour Le Play ; il est tout confit de *paix sociale ;* il prêche l'accord intime des intérêts, le progrès moral, la bonne volonté, l'entente cordiale. Il n'aurait qu'un pas à franchir pour nous conter les merveilles de la corporation chrétienne des frères Harmel. » C'est, en effet, comme moyen d'arriver aux institutions de M. Harmel que l'*Association catholique* approuve les Conseils créés par Millerand.

M. Fontaine est l'un des principaux conseillers du ministre du commerce ; il était donc tout naturel que Millerand devînt, lui aussi, un partisan de la *paix sociale.* Aux exemples que vous avez donnés, je crois utile d'en ajouter un autre plus curieux encore : à Lens M. Reumeaux (directeur des mines et membre de la Société des élèves de Le Play) exposa les *bienfaits* des institutions patronales et Millerand lui répondit ce qui suit : « Le discours que vient de prononcer [M. Reumeaux] est celui d'un *homme de cœur qui sait que le devoir du patronat* n'est pas seulement de tirer de l'industrie tout le profit possible, mais aussi et surtout de faire en sorte que chacun ressente les bienfaits de la grande œuvre à laquelle il collabore ». M. Delaire, le secrétaire de la *Réforme sociale,* n'eût point parlé autrement (1).

Il ne faut pas jouer sur les mots ; la *paix sociale* est une expression qui a un sens parfaitement déterminé depuis les publications de Le Play ; quand on emploie cette expression, on pense à toute autre chose qu'à un règlement d'intérêts entre contractants ou à une organisation technique de la production dans le grand atelier ; — il ne s'agit pas d'*administration,* mais de *gouvernement.* Quand deux voisins font un accord pour arranger une affaire de servitude, ils mettent fin à un conflit juridique, ils ne font pas de la *paix sociale.* De même, quand un syndicat ouvrier conclut un contrat collectif, il fait

---

(1) La *Réforme sociale* demande, avec ironie, pourquoi Millerand n'est pas allé parler ainsi à Montceau-les-Mines (1er novembre, p. 707).

un acte juridique et non pas une œuvre sociale. La *paix sociale est l'ordre dans le gouvernement patronal qui se fait accepter par des ouvriers dociles*. Vous aviez donc le droit d'écrire que « la conception de la *paix sociale* n'est pas une conception socialiste » (*Mouvement socialiste*, 1[er] nov., p. 563).

Ce qui est surtout odieux dans le régime actuel, c'est le gouvernement patronal (1). Dans une conférence faite à Liège, le 24 avril 1900, M. Y. Guyot parle de grandes usines où le directeur passe plusieurs heures chaque jour à étudier les dossiers des ouvriers ; une pareille organisation suppose l'existence d'une police. « Il est évident, dit-il, qu'un industriel ne doit pas organiser de police à l'égard de ses ouvriers. *Il n'a nullement ce droit*. Une fois que le salarié a livré son produit et qu'il a reçu le prix convenu, il est absolument indépendant du salariant. » On sait avec quelle énergie les travailleurs ont protesté contre la police patronale, contre l'introduction des congrégations religieuses dans l'usine en vue d'y créer une police : je crois qu'il n'y aurait pas de plus belle réforme que celle qui extirperait (au moyen de lois pénales précises et sévères) ces vilains procédés dont vit la *paix sociale*.

Là où les patrons comprennent leur rôle d'une manière purement commerciale, là où ils ne se sentent pas le cœur rempli du désir de remplir le devoir de gouverner paternellement... et policièrement (c'est tout un), les ouvriers peuvent s'organiser librement et le socialisme a tout à gagner à cette indifférence patronale. Beaucoup de grands industriels commençaient, d'ailleurs, à être dégoutés de toutes les théories de Le Play et à trouver que la *paix sociale* engendre bien des ennuis. Mais voici l'Etat qui vient mettre un terme à ce mouvement si favorable à l'émancipation des travailleurs et qui veut les obliger à reprendre la tradition du gouvernement policier !

…ns presque tous les cas les patrons auront intérêt à trou-

On retrouvera les idées que je développe ici dans la nouvelle …on de ma brochure sur *L'Avenir Socialiste des Syndicats* que …blie le camarade Jacques (1, rue Casimir-Delavigne, Paris).

ver des Conseils du travail dociles ; ils auront donc intérêt à se mêler des élections et à préparer le succès de leurs candidats par les procédés de la candidature officielle. Les ouvriers ne sont pas directement électeurs; ce sont les syndicats qui votent, à raison d'une voix par association ; les patrons cléricaux ont dans leurs usines des collections de confréries, qui vont devenir des *syndicats jaunes;* et ils ne cesseront d'en augmenter le nombre, de manière à noyer les syndicats indépendants.

C'est un fait très grave que celui de la formation récente des *syndicats jaunes :* à la longue, les patrons habiles finiront par avoir raison des syndicats d'esprit socialiste, dans les régions où ceux-ci ne sont pas bien solides. Au Creusot, le résultat a été vite atteint. Il est vrai que la sentence de M. Waldeck-Rousseau, que l'on a si mal à propos célébrée comme une victoire du socialisme, avait préparé la ruine du syndicat : celui-ci avait été déclaré incapable de s'imposer comme représentant de ses membres auprès du patron; et des Conseils d'atelier avaient été créés pour instruire les réclamations; — le syndicat n'était plus qu'un cercle d'études sociales ; il a succombé.

Certaines personnes pensent que les hommes revêtus d'un caractère officiel (si faible soit leur autorité) ont une tendance naturelle à devenir les intermédiaires entre les patrons et les travailleurs. Les Conseils d'atelier, de travail, de conciliation, paraissent pouvoir servir à enlever aux classes ouvrières les individus les plus capables; on a même prétendu (en Belgique, je crois) qu'on peut ainsi tirer un excellent parti, au point de vue patronal, des *meneurs*.

La corruption policière a mille formes; et les patrons les emploieront toutes, suivant leurs besoins; mais je crois qu'en France le rajeunissement du gouvernement patronal se fera surtout par le moyen des institutions cléricales; les grands chefs des usines n'ont déjà que trop de tendances à subventionner les congrégations; et celles-ci sont incomparables pour organiser la dénonciation.

Millerand espère que les patrons seront amenés à se syndi-

quer. Quel sera le bénéfice pour le socialisme de ce mouvement ?

L'expérience avait montré que, d'ordinaire, les industriels ont beaucoup de peine à rester unis; les ouvriers ont beaucoup plus de cohésion que leurs adversaires dans les grèves. Je ne vois pas quel avantage il peut y avoir à établir des habitudes de solidarité plus fortes entre les employeurs généralement désunis.

J'aurais encore bien des observations à présenter, au point de vue pratique, sur le fontionnement de ces Conseils; mais je crois en avoir assez dit pour montrer que ces institutions doivent être combattues avec la dernière énergie par les socialistes qui ont conservé quelque chose de la vieille doctrine marxiste, qui ne sont pas hypnotisés par l'éclat du socialisme ministériel et qui préfèrent la tradition de l'Internationale aux *nouvelles méthodes*.

Votre dévoué,

G. Sorel

CHRONIQUE SOCIALE

FRANCE

L'arbitrage et la grève obligatoires et la presse socialiste étrangère. — Avant de discuter dans cette Revue le projet de loi du gouvernement sur l'arbitrage et la grève obligatoires, nous croyons utile de reproduire les principales opinions émises sur ce projet par la presse étrangère.

1° *La presse belge*. Le *Peuple* du 23 novembre a publié, sous la signature de Léon Meysmans, un article intitulé *La loi Millerand*, où notre camarade, sans se prononcer très nettement sur un projet à ce moment encore mal connu, émet les remarques suivantes :

Le citoyen Briand, dans la *Lanterne*, craint que cette procédure (que Meysmans vient d'exposer) n'énerve l'élan de la classe ouvrière en lui enlevant sa spontanéité ; il redoute de voir l'esprit de révolte s'affaiblir, maintenant qu'il est en quelque sorte passé au tamis. Jaurès ne croit pas que cette considération ait grande importance ; il croit qu'il y a avantage à ce que la révolte devienne « une bataille bien organisée, où les ouvriers donneront avec toutes leurs forces » ; mais si nous comprenons bien le projet de loi, celui-ci supprime également la « bataille ».

Une objection nous vient également, en nous inspirant de l'état de choses en Belgique ; *avec la loi Millerand, nous ne voyons plus la possibilité des grèves de solidarité ou des grèves générales.* Dans l'hypothèse où, par exemple, notre Conseil général déciderait qu'il y aurait lieu de chômer dans tout le pays pour conquérir le S. U., nous n'entrevoyons pas la possibilité d'une grève générale, si ce n'est en violant la loi. L'expérience nous a au démontré combien il est quelquefois indispensable qu'à l'occasi d'un conflit isolé dans un atelier le chômage soit décrété dans to les ateliers pour le succès d'une revendication particulière à ı atelier. Comment de nouveau procéder dans des éventuali pareilles ?

2° *La presse allemande*. Dès la publication par la presse du résumé du projet de loi, le *Vorwaerts* y ajouta quelques commentaires que les journaux français reproduisirent et dont voici les passages essentiels :

Le projet repose sur une base tout à fait démocratique. Il étend à la fabrique les pratiques parlementaires. On sait que, dans le Parlement aussi, il n'est tenu aucun compte de la volonté de la minorité. Au surplus, dans les cas où les partisans de la grève seront en minorité, ils devront naturellement subir la même loi et continuer le travail lorsque la majorité se sera prononcée. Le principe du projet est essentiellement révolutionnaire, en ce sens qu'il accorde au travailleur dans la question de la production le droit légal de donner son avis et d'avoir part au débat.

Le détenteur de l'exploitation cesse, par le fait même, d'être le maître absolu dans sa propre maison. On conçoit sans peine que les chefs d'entreprises résistent à cette tendance. Nos chefs d'industrie allemands, en particulier, frémissent certainement à la pensée de voir une loi d'Etat introduire la grève obligatoire et en même temps la protection légale de la grève contre les ouvriers qui voudraient travailler.

Nous avons déjà dû, en Allemagne, soutenir une lutte longue et acharnée pour obtenir en faveur des travailleurs le droit à la grève, — pour l'obtenir du moins en principe, car dans la pratique, c'est un droit bien souvent illusoire. Nous devons, tant que nous n'aurons pas sous les yeux le texte exact et complet de la loi et son exposé des motifs officiel, nous abstenir de toute critique portant sur les divers articles contre lesquels, au premier abord, nous tendrions à faire certaines réserves. Mais même en laissant de côté l'action que cette loi peut exercer sur les organisations ouvrières, nous pouvons concevoir comme acquis ce point que le projet Millerand accorde en principe aux travailleurs le droit de grève, l'obligation de grève et la protection de la grève.

A ces commentaires, le citoyen Parvus — qui déjà dans la *Welt-Correspondenz*, qu'il envoie chaque semaine de Munich à plusieurs journaux socialistes allemands, avait combattu le projet Millerand (1) — a répondu par la critique suivante,

---

Quelques extraits de cette première critique suffiront à en connaître le sens :

...ue les chauffeurs et les mécaniciens, dont le concours est ...pensable au fonctionnement des usines, décident de se mettre ...ève : il faudra que tout le personnel de chaque usine vote

publiée par le *Vorwaerts* du 16 décembre, sous ce titre : *Un nouvel exploit possibiliste.* Nous reproduisons en entier son article :

Le *Vorwaerts* a su trouver dans le projet de Millerand le *droit*, le *devoir* et la *protection* de la grève.

Où est le *droit de grève*? — Si les ouvriers veulent faire grève, ils n'en ont pourtant pas la permission, mais ils doivent auparavant faire connaître leurs griefs par écrit à l'entrepreneur. Puis, ils sont forcés d'attendre la réponse durant quarante-huit heures, deux jours. Si, après avoir observé ce délai, les ouvriers veulent se mettre en grève, *ils n'en ont pas encore la permission*, mais à ce moment ils sont forcés de nommer un *arbitre*. On perd au moins *un jour*. Si les entrepreneurs ne se servent de l'arbitrage que pour faire traîner en longueur le cours des délibérations, tandis que la situation pousse les ouvriers à la grève, ceux-ci n'y sont pas autorisés encore, mais ils doivent patienter en plus *six jours*. D'après tout ce qui a paru jusqu'à présent, on ne peut distinguer encore, s'il n'y aura pas un plus grand retard par suite du vote obligatoire ; en tout cas, nous avons découvert *un terme d'au moins neuf jours!*

Qu'on soit pour ou contre, qu'on attache plus d'importance à l'écrasement de leur « légèreté d'esprit », qu'à la prompte manifestation de leur enthousiasme, il est toutefois contraire à la vérité de considérer *cette limitation de la liberté de grève*, comme la reconnaissance du *droit de grève!* Et d'autant plus que LE DROIT DE LOCK-OUT DES ENTREPRENEURS N'EST PAS LIMITÉ. L'entrepreneur peut fermer, quand ça lui plaît, les portes de son usine et enlever aux ouvriers leur gagne-pain, il n'est pas obligé de s'adresser aux délégués des ouvriers ou à un arbitre, il est le maître absolu de sa volonté, tandis que les ouvriers ont à passer par là et par d'autres épreuves encore avant d'avoir, selon le sens et le *texte* de la

---

aussi la grève, c'est-à-dire les employés, le portier, le comptable et le groom. Et si ceux-ci s'opposent à la grève, les chauffeurs et les mécaniciens seront obligés de continuer le travail... »

« L'article qui exige que la grève soit votée par chaque assemblée de fabrique ou d'atelier va droit à l'encontre des organisations ouvrières qui existent au delà des murs des usines. En outr il tend à détruire l'influence des syndicats, en brisant la solidarit des intérêts qui les lie... »

Parlant de la proposition Guesde, qui est souvent rapproché de la proposition Millerand, Parvus ajoute : « A mon sens, cett proposition n'avait qu'un simple but d'agitation et constituait u défi jeté à la défense capitaliste de la liberté personnelle. »

loi, le *droit* de faire grève, qu'ils n'ont donc pas *a priori*. C'est là une *dépossession* pure et simple du *droit de grève*.

Et où est la *grève obligatoire* ? Si, malgré tous les retards, la majorité des ouvriers décide la grève par un vote secret, l'usine doit être fermée ; sinon, *il est interdit à la minorité de faire grève*. Qu'est-ce que *la minorité* et qu'est-ce que *la majorité* ? Quelques chiffres vont le démontrer. Je suppose qu'il y ait, dans un lieu déterminé, cinq fabriques sur lesquelles s'étend le mouvement gréviste et que la proportion du vote soit la suivante :

Fabriques	Nombre total des ouvriers	Pour la grève	Contre la grève
A	2.000	1.600	400
B	1.500	700	800
C	500	200	300
D	1.200	1.000	200
E	800	300	500
	6.000	3.800	2.200

Sans la loi Millerand, c'est-à-dire dans l'état actuel des choses, la grève serait commencée avec 3,800 ouvriers, à peu près deux tiers du nombre total des ouvriers. Ce commencement ne serait pas trop mal. Dans les fabriques A et D le travail pourrait évidemment à peine être poursuivi, mais dans les autres aussi l'exploitation serait difficile grâce au départ des ouvriers. L'effet moral de ces changements dans l'exploitation amènerait, à lui seul, aux grévistes plusieurs centaines de combattants.

D'après la loi Millerand, par contre, dans les usines C et E, les ouvriers *seraient forcés de travailler*. La grève ne commencerait pas avec 3,800 contre 2,200 ouvriers, mais seulement avec 3,200 contre 2,800 ouvriers. Les fabriques B, C et E ne pourraient même pas être prises en considération, la grève ne pourrait pas être envisagée, les ouvriers devraient abandonner la défense de leurs intérêts, bien que la grève aurait peut-être eu du succès. Mais même les fabricants A et D, qui subitement seraient obligés de fermer leurs usines, ne s'en trouveraient que mieux ; car vu le petit nombre de leurs ouvriers ils n'auraient pu continuer l'exploi-
ion sans pertes : ils ne font qu'économiser les frais qu'ils au-
ent faits, s'ils voulaient continuer le travail. Les premières con-
nences de cette loi sont donc : Amoindrissement du nombre des
vistes, situation pire pour les ouvriers, meilleure pour les en-
preneurs. La grève obligatoire apparait donc comme : *travail*
vatoire. La loi doit empêcher qu'il y ait des ouvriers tra-

vaillant, tandis que les autres chômeent, et en vérité elle ne fait que créer ces ouvriers, c'est-à-dire ces minorités qu'elle force à travailler. On me répondra que d'autres proportions sont possibles dans lesquelles la grève obligatoire l'emporterait, ainsi : quand de fortes minorités s'opposeraient à la grève. Mais ce cas est prévu ! La majorité doit, en tout cas, être *de plus d'un tiers*. Je rappelle ensuite que le vote sur la grève est secret.

M. Millerand lui-même nous en a exposé la raison lorsqu'il rappelait l'exemple de la grève des mineurs de *Bourges* pour répondre à Ribot qui le questionnait sur son projet à la rentrée du parlement. Ces mineurs grévistes se sont déclarés lors du vote *public* pour la continuation de la grève. Immédiatement après, on procéda à un vote secret dans lequel 850 décidèrent contre 500 voix la *reprise du travail!* (Compte rendu sténographique, 6 novembre 1900, p. 1967.) Cela ne peut pas étonner. *Le vote public en masse* — qu'il faut distinguer du *vote public individuel* — est un vote *commun* qui crée chez l'individu le sentiment de la collectivité, qui éveille le sentiment de la solidarité. Le vote *secret* détruit l'ensemble de la masse, le votant se sent isolé ; seul en face de ce bulletin de vote, il hésite et il recule. C'est donc à l'anéantissement de la *volonté de la masse*, à la désorganisation et au découragement des votants qu'on a voulu arriver, et c'est de cela que se vante Millerand vis-à-vis de son opposition capitaliste. On comprend la difficulté *a priori* d'atteindre un vote de la majorité pour la grève. Et l'entrepreneur s'occupe du reste. Nous savons qu'il a au moins *neuf jours* jusqu'au commencement de la grève. Pendant ce temps, l'entrepreneur peut *augmenter* le nombre de ses ouvriers autant qu'il veut, personne ne l'en empêche. Eh bien ! au lieu d'engager, comme il a fait jusqu'à présent, des ouvriers non grévistes, il remplira *avant la grève* ses ateliers de toute espèce de vagabonds qui n'auront qu'à *voter contre la grève*. Le nombre d'ouvriers d'une usine est d'ailleurs d'une valeur variable. Il est rare que l'entrepreneur ne puisse, quand ça lui plaît, augmenter leur nombre pour un certain temps, au moins de la moitié. Mais rien que 25 p. 100 d'ouvriers non-grévistes en plus fait du tiers obligatoire presque *deux tiers* qui seuls rendent la grève possible ! Si cette manœuvre de l'entrepreneur ne réussit pas, le législateur l'aide encore par son intervention.

On sait que dans chaque grande grève il faut essayer de trouver du travail pour autant de grévistes que possible, de leur faire quitter la ville si c'est nécessaire. Eh bien ! plus on y réussit, plus la majorité diminue aux votes, que la loi prescrit au moins une fois par semaine, parce que tous ceux qui trouvent du travail autre part n'ont plus le droit de voter. D'ailleurs la loi n'interdit même pas l'*emploi d'ouvriers non-grévistes*. L'entrepreneur n'est simplement pas autorisé à reprendre le travail sans décision

Mais il a le droit d'accepter des ouvriers et d'en congédier. Et alors, s'il congédie un beau jour tous les grévistes, tous ses ouvriers, de sorte qu'ils n'ont plus le droit de voter, et qu'il déclare reprendre le travail avec d'autres ouvriers, alors ?... Ce cas n'a pas été prévu par notre législateur si sagace. Et il n'y a pas un mot pour s'opposer à ce que les réunions de grèves importantes soient bondées d'ouvriers non-grévistes qui demandent le droit de voter en s'appuyant sur le contrat fait avec l'entrepreneur !

La *grève obligatoire* qui en impose tellement à la rédaction du *Vorwaerts*, ne serait dans l'industrie du bâtiment, où a lieu la plus grande fluctuation d'ouvriers, qu'une fin effective des grèves et pour les autres industries, elle enrayerait les grèves et organiserait d'une manière méthodique les défaites.

Enfin la *protection de la grève!* Quiconque influence le vote d'un ouvrier par la force, l'intimidation ou des promesses, est puni de prison d'un mois à un an, et d'amendes. Qui espère sérieusement avoir une arme contre les entrepreneurs et leurs organes? Ils n'ont donc guère besoin d'influencer l'ouvrier directement en tant qu'individu, il n'ont qu'à augmenter, comme cela a été indiqué plus haut, le nombre d'ouvriers non-grévistes qu'ils sont libres d'engager. Mais ce paragraphe a aussi un mauvais côté. Tous ceux qui n'ont même fait qu'assister au congrès socialiste de Paris peuvent savoir déjà quel tumulte règnera lors du vote décisif!

On annoncera le vote par groupes, on sera serré autour des tables, on s'arrachera les bulletins, etc. Est-ce que cela n'est pas une « intimidation » ? La moitié des ouvriers va donc en prison, et pas au-dessous d'un mois à un an ! Et si le *syndicat* décide la grève et le communique à la réunion, n'y aura-t-il pas de juges en France qui considéreront cela comme une intimidation de l'individu? Et si un ouvrier dit à son voisin : « Coquin, je te casse la tête si tu votes contre la grève », n'y aura-t-il pas des juges de ce genre à Paris ? Cette « protection de la grève » n'est, en fait, qu'une *protection des sarrazins*. A-t-on oublié déjà en Allemagne : « Quiconque empêche un ouvrier de travailler... » ? Mais la *Loi des Travaux Forcés* était au moins aussi dirigée contre les *lock-outs!*.

Sous ce rapport, le projet de Millerand l'emporte encore sur ce projet réactionnaire, que le Reichstag lui-même a trouvé par trop anti-ouvrier.

Et en compensation de ce mal qu'on cause aux ouvriers, de ces pièges qu'on leur tend — que leur donne-t-on ? Du « parlementa-ıe »! A l'atelier, le « droit de contribuer à la détermination du ;ès de production », — des mots et rien que des mots ! Où donc le parlement, si le gouvernement a le droit et le pouvoir de ser le peuple *tout entier* avec le parlement et ses droits et ses ndications? Eh bien, l'entrepreneur engage et congédie arbi-ɜnt les ouvriers de son usine, le peuple souverain de son

Etat, qu'il est d'ailleurs autorisé à vendre, à donner ou, s'il en a le caprice, à détruire. « Droit de contribuer au procès de production » — non-seulement l'entrepreneur ne permet aucune observation en ce qui concerne les commandes, le débit, l'étendue de la production, la technique, bref, tout ce qui a une importance dans le procès de production, mais il conserve encore son droit qu'il avait auparavant de les arrêter dans son exploitation, et si les ouvriers veulent se mettre en grève, il faut qu'ils délient les cordes par lesquelles la loi Millerand les attache au joug capitaliste. Tout ce droit se résume à un modeste *droit de plainte,* une fois par mois, devant l'entrepreneur, — pas même le droit de plainte qu'avaient les serfs en beaucoup d'endroits. Et cela ne serait pas un tissu de phrases creuses?!

Mais les arbitres? Comme les entrepreneurs en forment au moins la moitié et qu'on décide à une majorité absolue, ils ne s'en trouveront pas plus mal.

Et qu'arrive-t-il, si l'entrepreneur ignore une décision des arbitres qui lui est désagréable? Châtiment terrible! il est privé du droit de voter aux élections des chambres de commerce! On admire presque la naïveté enfantine du législateur qui menace l'entrepreneur roué et rusé de punitions morales; mais, certes, M. Millerand n'est pas si naïf que cela, il doit savoir que les décisions des arbitres seront d'autant plus prudentes et moins importantes qu'ils auront moins de pouvoir.

D'ailleurs les arrêtés d'exécution de ce projet sont tels qu'il ne sera jamais exécuté, même si la loi était adoptée, ce qui est peu probable. Et c'est là sa meilleure qualité !

Mais il n'est pas bien d'exalter cette bagatelle et d'en faire tourner la tête aux ouvriers.

Il y a toutefois une chose dans ce projet « révolutionnaire » qui me frappe : il découvre plus nettement que tout ce qui précédait, la nature du *possibilisme.* Le possibilisme détourne l'attention des ouvriers de la lutte de classe, dure, lente, mais sûrement victorieuse, pour suivre l'ombre d'une politique pratique présente, qui se découvre comme une illusion sans bornes. Qui ignore les difficultés croissantes de la grève? Nous serions heureux de pouvoir les amoindrir. Comment? Nous ne répudions certes pas les moyens légaux. Nous avons nos revendications déterminées sous ce rapport. Elles sont très modestes, car nous connaissons les difficultés que cache la société capitaliste et nous savons que l'Etat capitaliste ne reniera jamais sa nature.

Voilà pourquoi nous autres, socialistes révolutionnaires, déclarons simplement aux ouvriers : « Ceci et cela pourrait peut-être être atteint dès aujourd'hui, c'est bien peu, mais c'est que nous avons contre nous la domination de classe capitaliste; et il en résulte de nouveau que ceci: que nous devons *conquérir le pouvoir poli-*

tique; en tous cas, renforcez vos *organisations*, car c'est là l'unique puissance sur laquelle vous puissiez compter à présent »!

Mais survient le possibiliste qui, avec un air de grand praticien, tient la baguette magique de la législation et se propose de résoudre toutes les difficultés. C'est qu'il ne les connaît pas. Il est le pire utopiste, celui du présent qui méconnaît la nécessité capitaliste. Le résultat est inévitable : il s'embarrasse dans les liens de sa propre législation et tombe. Mais il est intéressant que les conditions changent. D'abord, nous paraissons être des pessimistes et le possibiliste semblait être l'optimiste; ensuite, c'est le contraire. Ainsi, la loi Millerand ne pouvait être rédigée que par quelqu'un qui désespère complètement des grèves ouvrières. C'est parce qu'il n'en attend plus rien, qu'il les abandonne si facilement, pour les échanger contre une bienveillance capitaliste pour les ouvriers souples. Mais nous n'aurons pas de déceptions, parce que nous ne voulons pas d'illusions. Nous ne désespérons pas un instant, et les difficultés ne nous paraissent être qu'un stimulant à une agitation et une organisation plus grandes. Et nous disons aux travailleurs : Renforcez vos syndicats ! Renforcez l'organisation politique! Inutile de se désespérer ou de préparer la fête de réconciliation avec vos ennemis! Préparez-vous à la lutte !

PARVUS

(Le citoyen Parvus, dit le *Vorwaerts*, ajoute à cet article encore ce *post-scriptum :)*

Du texte de la loi Millerand que j'ai maintenant sous les yeux, il résulte que les ouvriers engagés par l'entrepreneur *pendant la grève* n'auront pas le droit de voter. Ceux-là seuls auront le droit au vote qui auront participé à la dernière paye avant la grève. Il faut donc que l'entrepreneur s'y prenne à temps pour empêcher la grève. Mais cela est très facile, puisque la loi lui laisse un terme de neuf jours, comme je l'ai montré dans mon article, terme qui peut d'ailleurs être prolongé de plusieurs jours. De même il peut toujours se soustraire aux arrêtés de grève par un *lock-out,* et il ne souffre pas du tout, s'il les viole.

Voici la réponse de la rédaction du *Vorwaerts* à l'article de Parvus :

out récemment encore, nous pouvions voir le citoyen *Parvus* ıquer une loi de Millerand de la manière la plus violente, loi assure aux ouvriers — hommes, femmes et enfants — dans ateliers mixtes en peu de temps la *journée de 10 heures*, simnent parce que la journée de dix heures n'entre pas en vigueur

immédiatement, mais seulement *peu à peu!* En France, les ouvriers ne discutent plus aujourd'hui l'utilité de cette loi. Et même contre ce dernier projet de réforme sociale, qui pourtant aurait dû être examiné tout à fait indépendamment de l'opinion qu'on a à l'égard de ministres socialistes, *Parvus* s'élève avec une violence qu'on a de la peine à prendre au sérieux

Sans vouloir entrer dans tous les détails du projet de loi de Millerand, nous ne pouvons pas ne pas répondre à l'article du citoyen *Parvus*; les exagérations sans bornes auxquelles il se complaît demandent d'une façon impérieuse qu'on les renferme dans leurs limites raisonnables.

Nous connaissons à présent le texte du projet de loi et nous avouons *a priori* : le programme développé par Millerand à Lens n'est pas tout à fait réalisé.

A Lens, on nous promit *l'arbitrage obligatoire* et *l'organisation obligatoire de la grève* selon les lois de la *majorité*. Le ministre du commerce n'a évidemment pas réussi à gagner ses collègues bourgeois pour le reste du programme de Lens. Il s'agit de savoir si la loi, telle qu'elle est déposée, profitera, malgré cela, à la classe ouvrière ou si le projet est à répudier de prime abord, comme fait *Parvus*.

En premier lieu, *Parvus* déplore qu'une période si longue se passe, avant que les ouvriers puissent se mettre en grève. Ceux qui se placent encore à ce point de vue qu'on fait les grèves sans autre but que l'agitation regretteront cette perte de temps. Mais l'expérience des luttes économiques nous montre que les grèves non préparées, provoquées par « l'enthousiasme » se terminent d'habitude par un *fiasco*. La « limitation de la liberté de grève » est exécutée déjà à l'heure qu'il est dans tous les grands syndicats par des règlements de grève.

Puis, *Parvus* conteste que la loi impose aux ouvriers la grève *obligatoire*. Cette affirmation est basée sur toute une série de suppositions qu'il ne peut pas maintenir lui-même après avoir vu le texte. *Parvus* aurait bien mieux fait de revoir toute la critique après avoir connu le texte du projet de loi.

Il est évident que la grève ne peut entrer en vigueur que si la majorité le décide. C'est ainsi que l'exige le principe démocratique. Et dans le cas opposé — c'est-à-dire, quand les partisans de la grève forment la minorité — ils sont obligés de *continuer le travail*. — Cela est si naturel qu'on aurait bien pu se passer de toute l'argumentation de *Parvus* pour le savoir. Et il n'effraiera personne avec son « *travail obligatoire* » qui lui semble si terrible. Ses chiffres ne prouvent absolument rien ; il avoue lui même que, par de faibles déplacements, ils prouveraient le contraire.

Par le vote secret, on veut arriver à anéantir la volonté de l

masse, à désorganiser et à décourager les votants! Ces exagérations sont du même genre que l'enthousiasme de *Parvus* pour le vote public. Nous croyons nous rappeler avoir vu des arguments analogues aux siens parus dans *Kreuzzeitung* et autres feuilles de réaction.

Mais ce qui rend *Parvus* le plus malheureux, c'est que la loi amoindrit le nombre des grévistes! Il est vrai qu'elle a le but clair et net d'éliminer les luttes économiques par des moyens de conciliation, ou de les limiter au moins à un minimum. Mais si grève il y a, le nombre de grévistes est toujours augmenté d'après la loi même. En outre, tous ceux qui savent ce que sont les luttes des syndicats, n'ignorent pas que les entrepreneurs préfèrent de beaucoup une grève générale très étendue aux grèves dans une seule branche, ou dans un seul atelier ou une seule fabrique. La grève qui est plus générale unit les entrepreneurs et vide en peu de temps les caisses des syndicats.

Ce qui déconcerte chez *Parvus*, c'est la façon de peindre des situations qui se produiraient par suite de la loi! Ainsi il fait de la réunion des grévistes un véritable *tohu-bohu* où ce ne sont pas les raisons qui décident, mais les coups de poing. On s'arrache les bulletins de vote et, finalement, la moitié des grévistes se trouve menée en prison!

Nous ne pouvons donc pas approuver les dires de *Parvus* qui exécute le projet de la même manière dont Eugène Richter bâcle l'Etat socialiste : toutefois nous n'hésitons pas à reconnaitre les défauts nombreux de la loi. Il s'agit ici d'un essai dont les vices n'apparaîtront sans doute vraiment que lorsque le projet sera réalisé ; mais cet essai est assez intéressant et fécond pour que la critique soit saine et sérieuse. Nous n'avons l'intention que d'attirer brièvement l'attention aujourd'hui sur quelques défauts.

Quoique d'après le sens de la loi, l'entrepreneur soit forcé aussi sans aucun doute de se servir de la voie des négociations pour changer le contrat du travail, la loi ne contient pas, malgré cela, l'arrêté déterminé.

Il ne se trouve pas dans le projet, il est vrai, de règlement clair qui dise si l'entrepreneur est autorisé à engager des ouvriers non-grévistes, dès que la grève est décidée par les ouvriers. Mais il est évident que ce règlement ne manque que parce qu'il est tout à fait naturel ; le sens de la loi est précisément de rendre la grève [illegible]gatoire, de faire cesser tout travail dès que les ouvriers l'ont [illegible]dé. *Parvus* expose les choses, sans connaitre le projet, comme si [illegible]repreneur n'avait qu'à engager un certain nombre de sarra[illegible], pour empêcher la grève. Il est bien obligé de retirer cette [illegible]mation, il est vrai ; mais il prétend encore que l'entrepreneur [illegible]jours le temps d'engager un nombre suffisant de sarrazins.

Celui-ci nourrirait donc plusieurs centaines d'ouvriers pendant quinze jours, tout en risquant d'être abandonné au vote *secret* — que *Parvus* combat !

Sous ce rapport, Jaurès interprète la loi dans ce sens qu'il va de soi que l'entrepreneur ne peut engager des ouvriers durant la grève.

Il faut peut-être aussi regretter les peines si minimes prévues en cas de violation du contrat. Il est douteux que les sarrazins ou les entrepreneurs aient assez d'amour-propre pour apprécier à sa juste valeur la perte des droits électoraux.

Enfin, l'absence du caractère *obligatoire!* Certes il eût été désirable que la loi fût adaptée à toute l'industrie. Les collègues de Millerand s'y sont sans doute opposés. Mais il n'est pas de Parlement d'un État capitaliste qui aurait admis pareils arrêtés; le caractère facultatif rend le projet capable d'être adopté. Mais la loi est *obligatoire* pour les exploitations de l'État, pour tous les entrepreneurs fournisseurs de l'État, ainsi que pour les entreprises subventionnées par l'État. Enfin la loi sera appliquée par les nombreux conseils municipaux socialistes, ce qui soumettra à ses dispositions des milliers de travailleurs. C'est un commencement qu'il ne faut pas dédaigner, car il amènera par ses conséquences toujours de nouvelles améliorations. Précisément, parce qu'il s'agit d'un essai, il est peut-être très utile qu'on ait donné à la loi un caractère facultatif : car les effets ne seront examinés que dans la pratique.

Pour *Parvus*, par contre, cette absence de caractère obligatoire ne peut être que l'unique qualité, car moins cette loi comprendra d'ouvriers, mieux cela vaudra. *Parvus* condamne cette œuvre « possibiliste » de l'enfer; et pourtant lui, le seul véritable Révotionnaire, devrait en remercier le ministre Millerand. En effet, la loi est, selon lui, capable de dévoiler aux ouvriers le vrai caractère du possibilisme, et de leur faire connaître l'*ombre* de toute politique pratique dans le présent, comme une « illusion sans bornes ».

En vérité, c'est un possibilisme trop comique ! Cette conception ne peut pourtant comprendre, dans l'esprit de *Parvus*, qu'une politique de compromis qui fait participer les ouvriers à de petits avantages à présent, et leur fait perdre de vue leurs grands devoirs principaux.

Mais selon *Parvus* la loi Millerand est une manœuvre pire que la *loi des travaux forcés*, qui devait rendre impossibles les grèves ou obligatoires les défaites, qui devait faire désespérer les ouvriers — bref, une loi dans l'esprit des terroristes russes dont le principe était : il faut que tout devienne pire, pour que cela devienne mieux ! Mais qu'est donc Millerand d'après *Parvus* ? Qu'il l'appelle un possibiliste, bien; mais qu'il n'en fasse donc

pas un idiot, qui espère endormir les ouvriers par une loi qui nécessairement devra plus encore les soulever, d'après *Parvus* même, que le produit le plus fou des réactionnaires allemands! — *Parvus* veut trop prouver et ne prouve, en fait, que sa prévention fanatique. Il veut avoir raison pour le « cas Millerand » — qu'on n'a nullement à envisager ici — et c'est ceci qui l'amène à ces violentes déclamations.

Parvus reconnait aussi les difficultés croissantes des grèves; mais il n'est pas moins difficile de les empêcher par la voie légale. Si nous sommes loin encore de voir résolu cet essai de suppression de l'anarchie de « l'ordre » capitaliste, avec ses *lock-outs* et ses grèves, par la législation, cela ne peut nous étonner, vu les intérêts opposés des classes. Mais il y a un mérite à entreprendre cet essai; rendre la grève *obligatoire pour tous,* lorsque la *majorité le désire,* est, en effet, un *acte révolutionnaire,* en remplaçant la *féodalité de l'usine* par le *régime du droit démocratique de disposer de soi-même.* Nous adhérons encore à ce *principe,* même après nous être convaincus des défauts qui, sans aucun doute, sont inhérents à la loi.

D'autre part, nous trouvons dans l'organe officiel du mouvement syndical, le *Correspondenzblatt,* du 26 novembre, les appréciations suivantes :

La loi ne contient qu'une *obligation facultative* pour ceux des entrepreneurs qui s'y soumettront de leur propre gré par une déclaration, tandis que pour les ouvriers elle est *obligatoire* dès qu'ils ont travaillé trois jours. En revanche, elle s'applique immédiatement sans condition à tous les entrepreneurs qui exécutent des travaux pour le compte de l'État, ainsi que cela ressort de l'article 4. Cette disposition s'étend également à toutes les *concessions* accordées par l'État et aussi à toutes les concessions de mines à venir. En outre, les administrations départementales et communales ont le droit d'imposer l'arbitrage obligatoire dans les contrats passés avec les fournisseurs et les adjudicataires.

Grâce à ces dispositions, la loi aurait immédiatement un champ d'action considérable, même dans le cas où la plupart des entrepreneurs privés se refuseraient à s'y soumettre du premier coup; mais il paraît douteux que la clause en question puisse être intro- ·te dans les concessions de mines, de chemins de fer, etc., stantes, ou seulement après leur renouvellement.

.près avoir résumé les dispositions relatives à la procédure l'arbitrage, à la nomination des délégués ouvriers, au »it à la grève et la procédure d'après laquelle une grève

obligatoire doit être décidée, notre camarade continue de la façon suivante :

La majorité qui décide ne comprend donc que ceux des votants qui sont présents au moment du vote ; les ouvriers au-dessous de dix-huit ans et les *étrangers* sont exclus du vote. L'exclusion des étrangers peut créer des conflits fâcheux, précisément dans les districts-frontière comme dans les charbonnages situés près de la frontière belge, si les étrangers y forment la majorité des ouvriers occupés dans certaines exploitations et s'ils refusent de prendre part à la grève.

Quelles sont les sanctions à l'aide desquelles le projet de loi veut assurer le maintien de ces dispositions? C'est d'abord une peine variant de un mois à un an de prison et de cent à deux mille francs d'amende, dont sera frappé quiconque voudra influencer le vote d'un électeur par le moyen de la violence, des menaces ou des promesses. Quiconque empêchera un délégué ouvrier ou un arbitre de remplir sa fonction, sera passible d'une amende de seize à cent francs, et en cas de récidive, d'une amende de deux mille francs ou de six jours à un mois de prison. Le renvoi d'un délégué ou d'un arbitre est donc passible d'une peine moindre que la pression exercée sur un électeur. Déjà sous ce rapport le projet nous paraît clocher. Mais c'est en vain que nous avons cherché dans ce qui nous est connu de cette proposition, une disposition assurant le caractère *obligatoire* de la grève par des sanctions qui frapperaient ceux des ouvriers qui voudraient continuer à travailler ou ceux qui feraient défection, c'est-à-dire reprendraient le travail pendant la durée de la grève.

En revanche nous y trouvons des dispositions en vertu desquelles ceux qui auront violé la sentence arbitrale ne seront punis ni par voie correctionnelle ni par voie civile, mais par l'exclusion de certaines fonctions honorifiques énumérées dans le projet. La violation des décisions *obligatoires* prises par les électeurs de cesser ou de ne pas cesser le travail, de continuer la grève ou de reprendre le travail, reste impuni. Ici l'action de la loi, qui devrait garantir la grève, se brise en laissant le reste à l'action des syndicats ou éventuellement à une disposition légale ultérieure. Il faudra examiner en détail les termes du projet pour être en état de donner un jugement définitif. D'après ce que nous en avons devant nous, ce projet contient des omissions considérables pour ce qui est des droits et des mesures de protection des ouvriers, et des limitations d'une valeur douteuse pour ce qui est de la liberté de mouvement, qui ne peuvent être compensées par le mot bien intentionné, mais en fait vide de contenu, du *droit à la grève*. Un droit à la grève obligatoire doit nécessairement être complété par une coercition légale ou syndicale exercée sur ceux qui veulent

travailler, afin de les obliger à quitter le travail. L'extension des peines diffamatoires qui sont en vigueur à propos de la violation de la sentence arbitrale, sur la violation de la décision des électeurs relatifs à la grève, serait un moyen de pression efficace. Alors seulement le projet pourrait avoir la prétention de protéger la grève. En outre, nous ne voyons pas, d'après le texte que nous avons devant nous, aucune disposition pénale contre les patrons ou leurs représentants qui auraient renvoyé ou mis à pied les ouvriers pour participation à la grève ou qui auraient porté atteinte à leur honneur ou à leurs moyens d'existence.

Les ouvriers français auront à peser attentivement avec soin le *pour* et le *contre* dudit projet, et à en discuter les améliorations nécessaires avant de lui donner leur adhésion. Ils reconnaîtront sans doute la bonne volonté du ministre Millerand, mais ils se rappelleront toujours ce fait que celui-ci a en face de lui la majorité d'un cabinet toujours dévoué aux patrons, et dont le chef a déclaré récemment qu'il « défendrait le *droit au travail d'un seul ouvrier* de la même façon que le *droit à la grève de deux cents* ». Le projet de Millerand nous produit, d'après ce que nous en savons actuellement, l'effet d'avoir les pieds et les mains coupés.

Nous arrêtons là, pour aujourd'hui, nos citations : le manque d'espace nous oblige à renvoyer à notre prochain numéro des articles tels que celui que notre ami Benno Karpeles a fait paraître dans l'*Arbeiter Zeitung* de Vienne du 23 décembre.

BELGIQUE

Congrès politique. — Le congrès extraordinaire du P. O. B., réuni à Bruxelles au mois de novembre, a décidé que la représentation proportionnelle pour les élections législatives, provinciales et communales, serait maintenue au programme du Parti Ouvrier.

Trois opinions bien distinctes au sujet de cette question : Les proportionnalistes purs voulaient admettre l'inscription de
e réforme dans la Constitution. Les anti-proportionnalistes
laient biffer la représentation proportionnelle de notre pro-
nme et prédisaient une scission dans le Parti, si leur opi-
ne prévalait pas.
autres enfin, proclamant que cette représentation propor-

tionnelle n'était qu'un mécanisme électoral, se déclaraient partisans de cette réforme, sans vouloir l'inscrire dans la constitution belge.

La discussion a été vive, animée et finalement le Congrès a voté à une forte majorité l'adoption de la représentation proportionnelle, sans laisser aux groupes qui avaient toujours été hostiles à cette réforme, leur autonomie.

Les adversaires du Parti avaient espéré la scission, la désunion. Mais la minorité s'est soumise à la majorité, quitte à prendre sa revanche au prochain Congrès. La lutte pour le suffrage universel pur et simple, dans la province et dans la commune, a été adoptée à l'unanimité.

Suffrage universel. — Le Parti Ouvrier réclame l'égalité politique pour les deux sexes. Tout homme ou femme âgé de vingt et un ans doit avoir le droit de vote.

Si les progressistes et les démocrates chrétiens (daensistes) semblent suivre le mot d'ordre du P. O. en faveur du suffrage pour les hommes, avec quelques restrictions d'ailleurs des démocrates chrétiens quant à l'âge, tous les partis sont unanimement d'accord pour refuser le droit de vote aux femmes. Les mêmes arguments, lancés il y a quelques années contre le droit de vote des ouvriers, sont maintenant employés contre les femmes.

Le parti doctrinaire libéral, qui depuis la nouvelle loi sur la représentation proportionnelle, a quelques députés à la Chambre, et a formé avec les progressistes un groupe d'*Union libérale*, ne semble pas être d'accord sur cette question de suffrage. De vieux bonzes libéraux ne comprennent pas qu'un ouvrier puisse valoir un capitaliste quand il s'agit de choisir des législateurs. Leur opinion est très intéressée, en ce sens que sous un régime égalitaire, ils perdraient l'administration de toutes les grandes villes. — Quant au parti catholique, il est adversaire de toute extension du droit de suffrage.

La campagne menée par le P. O. en faveur du suffrage universel dans la commune et dans la province, et qui n'entrera dans la période d'agitation qu'au moment où cette ques-

tion sera discutée au Parlement, a beaucoup de chance d'aboutir, si les partis bourgeois démocratiques s'entendent avec lui pour une action commune.

Le Congrès syndical de Noël. — C'est la Commission syndicale du P. O. B., créée il y a deux ans par le Conseil général, qui a convoqué pour les 24 et 25 décembre son deuxième Congrès syndical. La réussite a été complète. Alors que l'année passée, cinquante organisations seulement étaient représentées, cette année, cent soixante groupes ont répondu à l'appel de la commission syndicale.

Le Congrès a été des plus intéressants et a fait certes œuvre pratique. On en rendra prochainement compte ici même.

Aucune question d'organisation n'a été discutée. Tout était réglé d'avance quant à la présidence, quant aux traducteurs, quant aux bureaux.

Le Congrès était fixé pour neuf heures, à neuf heures les travaux ont commencé. Un rapport sur chaque question à l'ordre du jour a paru dans *le Peuple*.

Voici l'ordre du jour :

1° Déclaration protestataire contre la loi des pensions; 2° L'organisation syndicale ; moyens de propagande ; rapports sur les moyens employés et leurs résultats ; 3° Le travail aux pièces ; enquêtes et conclusions ; 4° La réglementation de l'apprentissage ; 5° L'assurance sur la vie ; 6° Le repos hebdomadaire ; 7° Le sanatorium pour ouvriers convalescents ; 8° Le changement dans les heures de travail, le salaire, le taux des cotisations syndicales, la forme des syndicats durant l'année 1900 (1) ; 9° Ce qui a été fait concernant l'instruction primaire, moyenne et scientifique au sein des Fédérations du P. O. ; 10° Les secrétariats permanents des syndicats et fédérations des métiers ; 11° Le secrétariat international ; 12° *L'Ave-social*, bulletin officiel des syndicats.

(1) Une enquête très complète a été faite sur ce point par Oc-s, le secrétaire de la Commission syndicale et les chiffres four- par les syndicats ont été mis en rapport avec ceux fournis · le recensement industriel.

Grèves. — Celle des *Verriers du Bassin de Charleroi* dure depuis plusieurs mois. Les patrons voudraient détruire le puissant syndicat des verriers : l'Union Verrière. Les ouvriers sont décidés à résister à outrance. — Celle des *coupeurs de poils de Loheren*, en pays fanatique. Ce sont les salaires dérisoires qui ont été la cause de la grève. Les patrons ont prononcé le *lock-out*. — Celle des *Dockers d'Anvers*. Les patrons ont formé un syndicat international et décidé de détruire les syndicats ouvriers. Les Dockers d'Anvers avaient obtenu double salaire pour le travail de nuit et celui du dimanche. *Les patrons veulent détruire ce salaire.* Vingt mille dockers sont en grève. Les trois syndicats libéraux, indépendants et socialistes, marchent unanimement d'accord.

De graves faits viennent de se produire : nous y reviendrons.

Gaston Vandermeeren

ITALIE

Referendum. — La première expérience de *referendum* a été faite à Mantoue, organisée par les partis populaires, au sujet du subside à donner par la commune au Théâtre. Les socialistes affirmaient la nécessité de dépenser la somme pour la réfection scolaire. Les conservateurs combattirent le *referendum* et prêchèrent l'abstention. Néanmoins 40 p. 100 des citoyens électeurs se portèrent aux urnes et 960 votèrent contre et 354 pour le subside au théâtre. Le conseil municipal démocratique se conformera, paraît-il, au verdict des citoyens. Le premier essai de *referendum* populaire, que les socialistes voudraient introduire dans la législation comme moyen obligatoire d'interroger la volonté des citoyens au sujet des affaires communales, ne pouvait être plus heureux.

A. Schiavi

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LES LIVRES

Manuel du Coopérateur Socialiste, par MAURICE LAUZEL (Paris, Société Nouvelle de Librairie et d'Edition, 1900; 0 fr. 50). — C'est le premier volume de la Bibliothèque Socialiste éditée par la Société Nouvelle de Librairie et d'Edition. Il est divisé en deux parties. La première partie, *La Théorie,* étudie successivement : I. Les Coopératives de consommation; II. La puissance de la coopération; III. Caractères d'une coopérative socialiste; IV. Avantages des coopératives de consommation. La seconde partie, *La Pratique,* comprend d'abord une très vivante monographie de la coopérative *L'Union de Lille,* et ensuite les renseignements techniques, législatifs, etc..., à connaître pour fonder une coopérative. — Brochure d'excellente propagande coopérative et socialiste.

La Guerre et l'Homme, par PAUL LACOMBE (Paris, Société Nouvelle de Librairie et d'Edition, 1900; 3 fr. 50). — Eloquent réquisitoire contre la guerre dressé par le savant auteur de l'*Histoire considérée comme science.* Le ton du livre est tour à tour philosophique, familier, ému. M. Paul Lacombe examine successivement : 1. Les racines de la guerre; 2. Patriotisme; 3. Le courage militaire; 4. La victoire; 5. Les panégyristes de la guerre; 5. Les martyrs; 6. La guerre et le reste; 7. L'avenir de la guerre. — Cette étude est une des plus fortes qui aient été produites sur le sujet.

Le Catholicisme social, depuis l'Encyclique *Rerum novarum.* Idées directrices et caractères généraux, par MAX TURMANN, professeur au Collège libre des Sciences sociales (1 vol. in-8° de la *Bibliothèque générale des sciences sociales*, cartonné à l'anglaise, 6 fr.). Paris, Félix Alcan, éditeur. — M. Max Turmann décrit les caractères du catholicisme social. L'intérêt du livre réside essentielle-[illegible]t dans ce fait qu'il est la première étude d'ensemble, vraiment [illegible], qui rassemble les idées directrices du mouvement catholique [illegible]rmateur.

[illegible] la question sociale, par L. MIRVEAUX (Paris, Girard et Brière; 3 fr.). — Un livre de plus sur la question sociale. 284 pages se suivent et se ressemblent, sur la propriété, l'égalité, le

travail. L'auteur expose sa solution personnelle : il signale les abus de la capitalisation, qu'il rend responsable des crises de surproduction, et il déclare inexactes les théories courantes sur la circulation du numéraire et des billets de banque.

Le Crime et le Suicide passionnels, par LOUIS PROAL (Paris, Félix Alcan, 1900; 10 francs). — L'auteur de l'étude sur le *Crime et la Peine*, étudie dans ce nouveau volume : le suicide passionnel; le double suicide passionnel ; la haine en amour ; la séduction et l'abandon; la jalousie; l'adultère de la femme; le pardon; la vengeance du mari; l'adultère du mari; les causes de la fréquence des suicides et des crimes passionnels; la contagion du suicide passionnel par la littérature passionnelle; la contagion du suicide passionnel par le roman passionnel; la contagion du crime passionnel par le théâtre passionnel; la responsabilité du crime passionnel; les moyens de diminuer la criminalité passionnelle.

Les Fondements de la Morale : *Ses limites; ses auxiliaires*, par PAUL DUPUY (Paris, Alcan, 1900; 5 francs). — L'auteur étudie successivement : la classification des doctrines morales; les fondements de la morale; les limites de la morale; les auxiliaires de la morale. L'auteur pose d'une part la personne morale, d'autre part, la loi naturelle et rationnelle, à conformation empirique. A ces deux premiers termes, il en joint un troisième : la volonté, collaborant à la réalisation de la loi.

Annuaire de la Législation du Travail, publié par l'Office du Travail de Belgique (Bruxelles, Office de publicité, 1900). — Troisième année de cette publication du plus haut intérêt, donnant le texte de toutes les lois, ordonnances, arrêtés, décrets, etc., de tous les pays pendant l'année 1899.

Des Juges, par GEORGES CLEMENCEAU (Paris, V. Stock, 1900; 3 fr. 50). — Recueil d'articles vibrants, précédés d'une préface ironique et mordante, écrits au jour le jour de l'affaire Dreyfus, du 1er avril au 11 mai 1899.

L'Accueil, par JEAN VIGNAUD (volume de vers ; Paris, Ollendorff, 1901 ; 3 fr. 50). — Le *Mouvement Socialiste* a publié une des pièces de ce volume, où s'affirme une émotion ténue et profonde. C'est une série de poèmes, pleins de grâce discrète, inspirés d'une foi très pure en une humanité plus belle.

Histoire de la liberté de conscience en France, depuis l'Édit de Nantes jusqu'en 1870, par G. BONET-MAURY. 1 vol. in-8° de la bibliothèque d'histoire contemporaine (Paris, Félix Alcan). — L'auteur pose en principe que la liberté de conscience a son plus mortel ennemi dans le despotisme politique, et son plus puissant soutien dans la liberté de la parole et de la presse. Cette étude philosophique et historique est empreinte d'un haut libéralisme.

La Philosophie sociale dans le théâtre d'Ibsen, par OSSIP-LOURIÉ (Félix Alcan, Paris, 1900). — M. Ossip-Lourié dégage du théâtre du dramaturge scandinave la philosophie sociale qu'il contient : l'exaltation de la conscience individuelle. Ce livre s'ouvre par une étude très vivante sur la vie d'Ibsen.

Aguinaldo et les Philippins, par HENRI TUROT, avec une préface de Jean Jaurès (Paris, Léopold Cerf ; 3 fr. 50). — Ainsi que le remarque Jaurès, dans son éloquente préface, le livre de Turot vient bien à son heure. Au moment même où l'opinion américaine est appelée à régler la destinée des Philippines, il est bon qu'en tous pays la conscience publique soit informée du magnifique effort d'indépendance du peuple philippin. Turot a vu de près ce drame poignant : il en retrace les phases avec émotion, et son récit est plein de vie et de frémissement.

Histoire de l'Inquisition au Moyen-Age, par HENRI-CHARLES LÉA. 1er vol. (Paris, Société Nouvelle de Librairie et d'Edition, 1900 ; 631 pages ; 5 fr.). — M. Salomon Reinach a traduit cette histoire unique de l'inquisition au Moyen-Age, et M. Fredericq, professeur à l'Université de Gand, dans une introduction historique remarquable, en a montré le puissant intérêt et la haute valeur. Ce livre doit être lu et répandu : il porte en lui toute la réprobation de l'Histoire envers l'Eglise et son fanatisme.

La Belle France, par GEORGES DARIEN (Paris, Stock, 1900). — Livre de révolte, de passion, d'exaltation, de foi révolutionnaire. L'âpre et cinglant auteur de *Biribi* s'y retrouve dans toute la force de son talent.

Lendemains d'Unité, par GEORGES GOYAU (Paris, Perrin et Cie, 1900). — Deux questions troublent la vie de l'Italie depuis la proclamation de l'unité dynastique : la question romaine et la question du Midi. M. Goyau les étudie, dans toute leur gravité. Il se place au point de vue catholique et anti-unitaire.

La Fausse Gloire, par HENRY DE BRUCHARD (Paris, Stock, 1901). — Roman de mœurs politiques et étude sentimentale, où se mêlent de curieuses impressions de foule et de sincères conceptions généreuses.

Rapport du Comité Fédéral de la Confédération Générale du Travail au dernier Congrès de la C. G. D. T. (Paris, Allemane, 1900).

Les Industries à domicile en Belgique. Volume III (Bruxelles, ce de Publicité, 1900). — L'Office du Travail Belge vient de blier le troisième volume de la très intéressante enquête qu'il ntreprise sur les Industries à domicile en Belgique. Ce volume tient deux monographies : 1. L'industrie cloutière en pays llon, par Charles Génart ; 2. L'industrie de la ganterie, par orges Beatse.

Almanach des Coopérateurs Belges pour 1901 (Bruxelles, Louis Bertrand, 17, rue James-Watt, 0 fr. 15). — Etudes à signaler : l'année coopérative, par Louis Bertrand; les caractères distinctifs des coopératives en Angleterre, par H. Müller; la coopération au pays de Liège, par E. Paulsen; la fédération des coopératives socialistes, par L.-B.; les coopératives de carriers, par Georges Hubin; la caisse de pension du Vooruit de Gand, par E. Anseele, etc.... *N****

LES REVUES SOCIALISTES

La Revue Socialiste (décembre 1900). — Nous aurons sans nul doute à revenir sur l'étude que Sarraute publie sous ce titre, qui en dit toute la portée par le nombre et l'importance des problèmes qu'il soulève : *Socialisme d'opposition, socialisme de gouvernement,* et *Lutte de Classe.* — Maurice Châloin émet quelques observations pratiques du plus haut intérêt sur la *Loi du 9 avril 1898.* — Rappoport continue ses brillantes recherches et examine *Le rôle de l'individu dans l'histoire.* — A signaler encore de C. Kelles-Krauz : *L'inventeur de la « Crise du Marxisme »*, et de Prawdinç, une *Revue des Revues.*

Cahiers de la Quinzaine. — Le douzième Cahier de la première série et le premier de la deuxième série, ont déjà paru, avec l'année scolaire commençante. On aura plaisir littéraire et joie morale à retrouver ces Cahiers, où Péguy met toute son indépendance de pensée et toute sa foi révolutionnaire. C'est toujours la même ironie puissante et émue, qui a si fortement impressionné, dès les débuts mêmes de l'œuvre. — La nouvelle série différera de l'ancienne, en ce sens que Péguy publiera de temps en temps des œuvres littéraires ou socialistes, signées René Salomé, de Pressensé, Hubert Lagardelle, etc... Nous suivrons le développement des Cahiers, et nous en signalerons tout le contenu à nos camarades.

L'Etudiant Socialiste (15 décembre). — Un article contre le privilège des avocats : *Une Profession monopolisée.* — De très fines et très exactes remarques d'un camarade russe sur *Les Etudiants et le Socialisme.* — Enfin : *La loi Schollaert et les Cléricaux.*

L'Avenir Social (décembre). — Le citoyen Lucien Sanial a écrit sur *les Etats-Unis et le Secrétariat socialiste international* un article où la passion fait quelque tort à la vérité. — Comme toujours, d'excellents *Bulletins :* Bibliographique, Syndical, Communa' Coopératif.

Les Coopérateurs belges, organe mensuel de la coopération. - La revue de notre collaborateur Louis Bertrand, qui mène le bo combat pour la coopération, vient d'entrer dans sa douzièm année. A signaler dans d'intéressants renseignements sur le mou

vement coopératif en général, les boucheries sociales et coopératives en Suisse, le fonctionnement du mouvement coopératif en Angleterre. N***

Die Neue Zeit (*n° 9*). — *Mehring* critique la campagne religieuse menée par le pasteur socialiste, Goehre, à Berlin. *Hué* se place dans la discussion entre Kautsky et Bebel, sur la nationalisation des mines, au point de vue de Kautsky. Une excellente critique de Delle Prazie (*Schlagende Wetter*, Leipzig, 1900), par *D. Bach*.

(*N° 10*). — Un exposé très clair des causes économiques de la révolution en Macédoine par *Balugdgitsch*. *Kautsky* continue la discussion avec Bebel en délimitant son point de vue, tout en le conservant. *Franz Mehring* publie une bonne critique dramatique sur une pièce de Karl Hauptmann (*Ephraims Breite*, Berlin 1900).

N° 11. — *Zetterbaum* étudie le mouvement judéo-prolétarien. *Stroebel* critique la tendance actuelle de la littérature réaliste qui menace de devenir du mysticisme. *Gustav Hoch* fait un exposé très remarquable des mesures de contrainte prises envers les ouvriers mineurs.

Sozialistische Monatshefte. — *N° 12* (décembre). — En tête le retentissant article de *Vollmar* dont on a lu plus haut la traduction. Une étude très complète de *Schippel: Consommateur et producteur*. Mentionnons encore des articles de *Conrad Schmidt* sur la morale et le socialisme; de *Boelsche*, sur le devoir du naturalisme; de *Bernstein* sur les raisons de la brutalité légendaire à Londres (*hooliganisme*); de *Prottewitz*, sur Darwin; de *Vandervelde*, sur l'*Etat et l'Administration*; enfin de *Mueller*, une étude tout à fait remarquable et frappante des étudiants allemands à la fin du siècle. *Georges Weill*

Critica sociale (16 octobre). — *Claudio Trèves* signale la nécessité de renoncer à la propagande socialiste qu'il appelle *mystique*, faite par l'exposition des principes généraux du socialisme, qui donne plus de place au sentiment qu'aux intérêts immédiats des prolétaires, et qui, peu préoccupée d'éveiller les cerveaux, lie les consciences à un ensemble de notions abstraites qu'on doit considérer d'autant plus sacrées qu'elles sont moins approfondies. *Turati* insiste sur les mêmes conceptions de Trèves, en affirmant la nécessité d'*intégraliser* l'action du Parti, de l'*intellectualiser*, afin de mettre l'ensemble du Parti — et non les intellectuels et la direction seulement — en mesure d'être prêt à s'orienter, et de le rendre capable d'agir dans les nouvelles luttes.

ista del Lavora (organizzazione ed azione operaria; Legisla- et azione sociale). — Nouvelle revue ouvrière, qui vient de ıître à Rome. Le premier numéro est rempli de documents utiles ermet d'espérer beaucoup de cette publication, à laquelle vont meilleurs vœux de sympathie socialiste. *Sticus*

A TRAVERS LES PÉRIODIQUES

La croissance du Socialisme International, *Grande Revue* (1er novembre). — Article remarquable de Vandervelde, publié au lendemain du Congrès Socialiste International, et dont le succès a été si grand dans toute la presse.

Le Mouvement socialiste dans la Pologne russe, par LADISLAS STUDNICKI (*Die Wage*, 17 décembre). — Article plein de renseignements.

M. Jaurès et les faits économiques (*Journal des Economistes*, 15 décembre). — M. d'Eichtal se hâte de tirer de quelques remarques justes de Jaurès sur la nécessité pour le parti socialiste d'étudier de plus près la question agraire, des conclusions qui sont peut-être hâtives et téméraires.

L'Unité socialiste (*Revue Politique et Parlementaire*, 10 décembre). — M. d'Eichtal s'efforce de se reconnaître dans la crise de l'unité socialiste; il y parvient difficilement, mais suffisamment pour constater que le socialisme menace tous les jours davantage la bourgeoisie capitaliste.

Pro Armenia. — Nouvelle revue, dont le titre dit programme d'humanité et de lutte. Quillard en est le rédacteur en chef, et Jean Longuet le secrétaire. Un comité de rédaction composé de Clemenceau, Jaurès, de Pressensé, Anatole France, de Roberty, est à la tête. Nous donnons à *Pro Armenia* nos meilleurs vœux et nos souhaits ardents.

La Verrerie ouvrière d'Albi (*Musée social*, octobre). — Premier fascicule d'une étude de M. de Seilhac.

Le Théâtre du Peuple et le Drame du Peuple, par ROMAIN ROLLAND, (*Revue d'art dramatique*, décembre). — Une des plus belles études qu'il nous ait été donné de lire depuis longtemps. Nous regrettons de ne pouvoir la signaler qu'en passant.

L'Attitude Socialiste, par JEAN MAYBOU (*l'Effort*, novembre et décembre). — Deux articles pleins d'idées et d'émotion.

La Coopération et la Mutualité (*Réforme Sociale*, 1er décembre). — M. Cheysson expose ses idées, bien connues, sur ce double sujet.

Le Secrétaire-Gérant : JEAN LONGUET

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués

3667. — IMPRIMERIE DE SURESNES (G. RICHARD, admr), 9, rue du Pont.

SOCIÉTÉ NOUVELLE DE LIBRAIRIE ET D'ÉDITION
(Librairie GEORGES BELLAIS)
17, rue Cujas, PARIS. — TÉLÉPHONE 801-04

POUR PARAITRE PROCHAINEMENT

Compte Rendu Sténographique Officiel

DU

DEUXIÈME CONGRÈS

DES

Organisations Socialistes Françaises

(Septembre 1900)

Compte Rendu Analytique Officiel

DU

Congrès Socialiste International

TENU A PARIS DU 23 AU 27 SEPTEMBRE 1900

TROISIÈME ANNÉE
N° 50

15 Janvier 1901

LE
Mouvement Socialiste

REVUE BI-MENSUELLE INTERNATIONALE

SOMMAIRE

Le Numéro : France et Belgique, 0,40; Autres pays, 0,50

PARIS
CIÉTÉ NOUVELLE DE LIBRAIRIE ET D'ÉDITION
(Librairie GEORGES BELLAIS)
17, RUE CUJAS

Le Mouvement Socialiste

REVUE BI-MENSUELLE INTERNATIONALE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

FRANCE : *Paris*, 17, rue Cujas. — *Téléphone* : 801.04
BELGIQUE : *Bruxelles*, 14, rue du Béguinage

Direction :	*Administration :*
HUBERT LAGARDELLE	Société Nouvelle de Librairie et d'Édition

RÉDACTION (FRANCE — BELGIQUE)

COMITÉ POUR LA FRANCE :

PAUL DRAMAS, PAUL FAUCONNET, GEORGES FAUQUET
PHILIPPE LANDRIEU,
MARCEL MAUSS, LOUIS RÉVELIN, J. RIVIÈRE

Secrétaire : JEAN LONGUET

COMITÉ POUR LA BELGIQUE :

CHARLES GHEUDE, MAX HALLET, EDMOND HASEN
ÉMILE VANDERVELDE

Secrétaire : GASTON VANDERMEEREN

CORRESPONDANTS POUR LES AUTRES PAYS :

Allemagne : KARL MEYER (Berlin); ADOLF BRAUN (Nüremberg).
Alsace-Lorraine : G. WEILL (Strasbourg).
Angleterre : MARY MACPHERSON; H. QUELCH (Londres).
Autriche : RUDOLF HILFERDING, LÉON SZÉMÉRÉ (Vienne).
Danemark : NINA BANG (Copenhague)
Espagne : PABLO IGLESIAS (Madrid)
Etats-Unis : A. M. SIMONS (Chicago)
Finlande : J. DECK (Helsingfors).
Hollande : W.-H. VLIEGEN.
Italie : A. SCHIAVI (Rome).
Russie : NIKTO.
Serbie : POPOVITCH.
Suisse : OTTO LANG (Zürich).

PRIX DU NUMÉRO

FRANCE ET BELGIQUE . . » 40 | AUTRES PAYS . . . . . . » 50

PRIX DE L'ABONNEMENT

FRANCE ET BELGIQUE	Un an 8 »	Six mois 4
AUTRES PAYS	— 10 »	— 5

On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de poste

Pour tout changement d'adresse, envoyer à l'Administration une somme de 0 fr. 5

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus

RÉPONSE A VOLLMAR (1)

Mon cher Lagardelle,

Je lis dans l'excellent *Mouvement socialiste*, l'article de Vollmar sur le cas Millerand, et je vous prie de vouloir bien rectifier une affirmation de notre ami qui a eu — pour ce qui me concerne — des renseignements inexacts.

Comme je l'ai écrit à Kautsky, la vérité est, que dans deux discours, à Mantoue, et au Parlement tout récemment, j'ai dit que si la monarchie italienne a vraiment l'intention de donner des réformes, au lieu de recourir à

---

(1) La portée de l'article de Vollmar sur le *Cas Millerand*, que le *Mouvement Socialiste* a publié dans son dernier numéro, n'a pu échapper à personne, Il a apporté des affirmations catégoriques sur la façon même dont Millerand a accepté le pouvoir. Vollmar a déclaré tenir les renseignements de bonne source. Nous l'ignorons, et ce n'est pas à nous qu'il appartient d'en contester l'exactitude, mais aux intéressés eux-mêmes. Jusqu'ici, aucune négation n'a été opposée aux dires de Vollmar.

Par contre, Enrico Ferri redresse, dans la *Réponse* que nous donnons ci-dessus, une erreur qui le concernait, et, par les considérations doctrinales qui suivent la rectification des faits, maintient le point de vue qu'il a, avec son éloquence coutumière, soutenu au Congrès Socialiste International de Paris.

Nous espérons que s'il y a, dans l'article de Vollmar, d'autres renseignements inexacts, en ce qui concerne spécialement l'acceptation par Millerand d'entrer dans le cabinet Waldeck-Rousseau, ils ne tarderont pas à être démentis. Cela a, malgré tout, son importance de connaître toute la vérité sur cette simple *question de fait*.

N. D. L. R.

MARX ET LA COMMUNE (1)

Les travailleurs n'espéraient pas des miracles de la Commune. Ils n'ont pas d'utopies toutes prêtes à introduire par décret du peuple. Ils savent bien que pour réaliser leur propre émancipation et en même temps la forme plus noble vers laquelle la société actuelle se dirige par ses propres forces économiques, ils auront à traverser de longues luttes et toute une série de progrès historiques, qui transformeront les circonstances et les hommes.

KARL MARX

L'écrit qui est présenté au public français avec ce titre : *La Commune de Paris*, sous le nom de Karl Marx, est bien en effet l'œuvre personnelle du grand philosophe socialiste qui fut aussi, à son heure, pour la glorification et la revanche du socialisme vaincu, un grand, un immortel pamphlétaire.

Ne portât-il pas son nom, devenu signe de ralliement pour une nouvelle génération de prolétaires, que les familiers de sa pensée y reconnaîtraient aisément sa griffe.

Quand parut l'écrit vengeur, aux premiers jours de juin 1871, le nom de Marx y figurait à son rang, tout près de celui d'Engels, avec ceux de vingt-huit autres mandataires du socialisme international, noms plus obcurs, dont nous devons, par cela même plus impérieusement perpétuer le souvenir.

La Guerre civile en France, adresse du Conseil général de l'Association internationale des travailleurs, à tous les mem-

(1) Préface d'une traduction inédite du célèbre écrit de Marx, qui paraîtra prochainement (Librairie G. Jacques). Dans son numéro 5 (15 mars 1899), le *Mouvement Socialiste* en avait publié un chapitre, qui reparait d'ailleurs totalement refondu. *(N. D. L. D.)*

bres de cette Association en Europe et aux États-Unis : — tel fut le titre alors adopté pour la publication anglaise, et c'est aussi en anglais que l'œuvre fut d'abord pensée et écrite.

Ce titre d'actualité, maintenu jusqu'ici par les traductions allemande, italienne, espagnole, hollandaise, etc., contemporaines de la lutte de la Commune et de sa défaite, je l'ai remplacé par un autre qui exprime mieux aujourd'hui la signification historique et théorique de l'écrit de Marx. J'ai, pour une raison analogue, réuni sous un titre approprié les deux manifestes lancés par le Conseil général de l'Internationale en 1870, l'un au lendemain de la déclaration de guerre, l'autre quelque temps après la proclamation de la République, le 9 septembre.

Ces trois adresses forment, à vrai dire, deux séries parfaitement distinctes. Dans la première en date, l'Internationale, encore trop faible matériellement pour barrer la route à la guerre, se sent, du moins moralement, assez forte pour en analyser les causes, pour en dévoiler les origines, pour en dénoncer l'hypocrite infamie. De quelque côté que doive se fixer la victoire, les travailleurs des deux nations aux prises sont avertis que cette victoire sera leur défaite. Grâce à ce germe, à cet embryon de la société future qu'est le Conseil général de l'Internationale, grâce à cette poignée de prolétaires conscients, réunis à Londres dans un modeste bureau d'Holborn, les générations qui vont naître — celles qui vivent aujourd'hui — pourront se retourner vers ce passé dont la gloire flétrie ne les éblouira plus ; elles pourront le comprendre, le maudire et l'abroger.

Nul n'était plus capable que Marx de répandre cet enseignement. Nul n'était mieux fait pour atteindre ces hauteurs sereines d'où l'œil du penseur contemple la paix définitive : la grande paix humaine régnant souverainement sur un monde régénéré par le travail. A l'heure où une partie de la démocratie française, persuadée qu'il faut toujours être de l'oppositisn, en était encore à entonner : « Guerre aux tyrans — Jamais, jamais en France, jamais l'Anglais ne régnera », histoire de contrecarrer Louis-Philippe et Guizot ; à la veille de

la Révolution où les ouvriers de Paris, plus noblement inspirés, chantaient sentimentalement leur refrain :

Les peuples sont pour nous des frères
Et les tyrans des ennemis...,

Marx et Engels avaient jeté dans le monde, encore inattentif, la grande parole : « *Prolétaires de tous les pays, unissez-vous!* » Quinze ans plus tard, Marx avait défini la politique étrangère de l'Internationale en ces termes, dont quelques-uns, empruntés au vocabulaire de « la langue bourgeoise », surprendront peut-être certains disciples simplistes : « Défendre les *lois de la morale et de la justice*, qui doivent gouverner les rapports des simples particuliers, comme lois souveraines des relations internationales. » Cette honnête formule justicière, partant meurtrière pour les traditions d'iniquité de la vieille diplomatie, il la reproduisait en tête du premier manifeste contre la guerre de 1870, et elle cinglait en plein visage Napoléon III et Guillaume Ier, Bismarck et Émile Ollivier. Elle cinglait aussi tous les gouvernements européens, les classes dirigeantes de tous les pays, la veille encore prosternées devant l'homme du Deux-Décembre, sauveur providentiel, prêtes à se prosterner devant son vainqueur dès qu'elles le verraient affublé de la même défroque.

Cependant l'auteur du *Dix-Huit Brumaire de Louis-Napoléon* n'était pas homme à s'attarder à la simple condamnation morale des faits, que sa philosophie historique lui faisait un devoir d'expliquer. Et, d'autre part, il était trop mêlé à l'action, trop révolutionnaire, dans le vrai sens du mot, pour se borner à une analyse des phénomènes qui se déroulaient devant ses yeux. Enfin il était trop versé dans tous les arcanes de la politique internationale pour ne pas tenter au moins de repousser les plus redoutables conséquences du triomphe de la Prusse.

Avant de rappeler l'admirable, l'héroïque exemple de solidarité internationale donné, après Sedan, par les maîtres et les chefs du socialisme allemand, je placerai ici un souvenir personnel.

Le 4 septembre 1870, dans l'après-midi, je revenais avec mon excellent et vieil ami Edouard Vaillant, du Corps législatif, envahi sans grand effort. La République venait d'être proclamée à l'Hôtel-de-Ville où nous n'avions que faire, n'étant pas candidats aux fonctions publiques. Nous nous dirigions vers la place de la Corderie, dans l'intention d'y rédiger, avec quelques camarades de l'Internationale parisienne et des sociétés ouvrières un appel immédiat aux socialistes de l'Allemagne.

Ce n'est pas que nous nous fissions de bien fortes illusions, songeant que si la forturne des armes eût donné la victoire à l'armée de Napoléon III, aucune parole ni aucun acte révolutionnaire, aucune force humaine n'eût pu, en France, l'empêcher de poursuivre son œuvre de conquête et de s'emparer de la rive gauche du Rhin.

Mais n'importe : avec ou sans illusions, il fallait au moins sauver du désastre l'idée du socialisme international et son avenir. Nous devisions ainsi, quand nous nous trouvâmes rue des Halles en face d'un bureau de télégraphe.

Aussitôt Vaillant se rappelle que, en 1865-66, proscrit de l'Empire (en attendant de l'être de la République bourgeoise), j'avais eu le grand honneur de connaître Marx à Londres, et d'être admis, sur sa présentation, dans le premier Conseil général de l'Internationale.

Vite une dépêche ainsi rédigée : « République proclamée... » suivaient les noms des nouveaux gouvernants provisoires, puis : « Agissez immédiatement sur vos amis en Allemagne. » Notre télégramme alla réveiller les hôtes de Maitland-Park vers deux heures du matin. Il leur apporta la nouvelle de la chute de l'Empire quelques heures avant les journaux quotidiens — non parus à Londres le soir du 4 septembre — un dimanche! — Voilà tout.

Le Conseil général et son inspirateur n'avaient pas besoin qu'on leur traçât leur devoir de solidarité internationale. Ils l'avaient déjà rempli avec un tact merveilleux, dans les circonstances les plus difficiles, en face d'une déclaration de guerre qui, en fait et plus encore en apparence, était une

agression contre le peuple allemand, contre son droit à quelque forme que ce pût être d'unité nationale.

La démocratie sociale d'Allemagne naissait à peine. Mais eût-elle possédé alors sa force incomparable d'aujourd'hui qu'elle eût été balayée comme un fétu, si elle eût tenté d'opposer non plus simplement des paroles généreuses et attristées, mais un acte révolutionnaire à un déchaînement du sentiment national devenu identique avec l'instinct collectif de conservation.

Rappelons-nous la guerre du Mexique, qui, elle, n'était pas défensive, où la France bonapartiste, sans pouvoir indiquer aucun prétexte avouable, avait assumé le rôle d'agresseur, et comptons combien de Français, combien de républicains même eurent le courage de faire ouvertement des vœux pour le triomphe du républicain Juarez pris traîtreusement à la gorge par ce même gouvernement impérial qu'ils combattaient et voulaient renverser !

Seul l'esprit d'internationalisme, esprit de justice exacte, de justice impersonnelle et rigoureuse, entre les peuples comme entre les individus, était capable de s'élever à ces hauteurs d'où l'esprit nationaliste n'apparaît plus que comme un vestige de la sauvagorie ancestrale, la dernière forme de l'antropophagie primitive.

Et il s'y élevait, en effet, quand, dans le manifeste du 9 septembre — la guerre continuant, mais l'agression ayant changé de côté, — Marx disputait pied à pied, pour ainsi dire, le morceau de terre française que revendiquait la tourbe vulgaire, insolente et pédante, de sa patrie d'origine : féodaux de l'armée et bismarckiens de la bourgeoisie, docteurs de l'ethnographie ou de la linguistique et praticiens de la finance, « vils sémites » du journalisme reptilien et « nobles Aryens » de la savantasserie universitaire ; quand il démolissait pièce à pièce, en un clin d'œil, le laborieux échafaudage des sophismes historiques et des prétentions stratégiques ; quand, avec sa profondeur de vues, il prédisait que, selon la loi inéluctable du vieux système politique, l'autocratie russe jugerait un jour qu'un empire d'Allemagne, sous l'hégémonie

prussienne, la mettait en péril, et qu'il écrivait ces lignes bonnes à relire et à méditer : « Les patriotes teutons croient-ils réellement qu'en jetant la France dans les bras de la Russie, ils assurent la liberté et la paix à l'Allemagne ? Si la fortune de ses armes, l'arrogance du succès et l'intrigue dynastique conduisent l'Allemagne à une spoliation du territoire français, alors il ne lui restera de choix qu'entre deux partis : elle devra se faire, à tout risque, mais *directement*, l'instrument de l'extension russe; ou bien il lui faudra, après une courte trève, se préparer de nouveau à une guerre « défensive », et non pas à une de ces guerres localisées, d'invention nouvelle, mais bien à une guerre de races, à une guerre contre les races slaves et les races latine coalisées. »

Si la trêve a été plus longue que Marx ne le croyait en 1870, si même on peut espérer aujourd'hui qu'elle se prolongera longtemps encore, sinon jusqu'à la grande pacification universelle, c'est qu'en Allemagne la démocratie sociale est devenue une force anti-guerrière qu'il serait difficile de broyer, et qu'en France la République, en dépit des assauts périodiques de la contre-révolution, s'oriente chaque jour davantage vers une transformation sociale d'où l'hypothèse d'une guerre, fût-elle de revanche, est exclue.

Mais, après une vic'oire, même partielle et temporaire, des forces de la réaction, le péril entrevu, il y a trente ans, renaîtrait.

Entre la mentalité des socialistes allemands en face de l'apparent triomphe de leur nation et la mentalité du patriote traditionnel n'y a-t-il pas un abîme ? Il semblerait que ces deux types contemporains appartinssent à deux humanités différentes, séparées par des siècles. Et, en un sens, cela est vrai.

Encore quelques traits d'internationalisme, empruntés non plus aux paroles, mais aux actes de nos camarades d'Outre-Rhin, en un temps où, au regard de la conscience du vieux monde, ils devaient être nos ennemis.

A la voix de leurs *leaders* du parlement et de la presse, voyez-les se mettre en mouvement, ceux du moins — en petit nombre hélas ! — qui ne sont pas sous la meule de la disci-

pline militaire ; voyez-les organiser, dans les centres ouvriers, la propagande contre le démembrement de la France ! Ils écrivent, tiennent des meetings. On supprime leurs journaux, on les arrête. Dans vingt villes, l'état de siège est proclamé. Liebknecht, le député qui bénéficia le moins de l'immunité parlementaire, est poursuivi pour crime de haute trahison. Il est conduit, les menottes aux mains, jusqu'à la frontière russe, jeté dans une forteresse. Cela ne le réconcilie pas avec l'annexion, contre laquelle, à sa sortie de prison, il vote et proteste chaque année.

C'est Engels, suivant, avec la ferveur d'un révolutionnaire et la science militaire du critique le mieux informé, les opérations des armées françaises improvisées après Sedan ; publiant, dans la *Pall Mall Gazette,* des études empreintes, — vu la distance du champ des opérations et l'entraînement du désir, — d'une trop grande confiance dans le succès final de la défense républicaine.

C'est ce « Prussien », se demandant, un jour d'impatience, s'il ne devait pas aller offrir ses services ou ses conseils à Gambetta, et dissuadé par Marx qui lui dit : « Ne te fie pas à ces républicains bourgeois ; responsable ou non, au premier accroc, tu seras fusillé comme un espion ».

Et de fait, avec sa haute stature et sa belle prestance, il pouvait bien laisser aux professionnels l'impression d'un militaire déguisé, notre cher « général » — ainsi baptisé gaiement par les intimes, depuis que ses articles de la *Pall Mall* avaient été attribués à un officier général de l'armée anglaise !

Il y avait pourtant plus de profondeur dans le conseil de son ami. C'était l'esprit même du patriotisme bourgeois d'aujourd'hui, aussi éloigné du noble patriotisme humanitaire et cosmopolite d'un Anacharsis Cloots que du brûlant patriotisme d'un Danton, c'était la régression atavique de la bourgeoisie populaire décadente que la boutade de Marx mettait à nu.

Depuis 1870, les grands cœurs et les fortes têtes de la classe dominante ont encore fait du chemin. Pendant le siège de Paris, le patriotisme des « capitulards » nous flétrissait du

sobriquet d'outranciers. Aujourd'hui le patriotisme non moins fervent de nos bruyants nationalistes, anglophobes ou *revanchards*, nous stigmatise du nom de « sans-patrie ». Il n'y a pas contradiction : le masque change; c'est toujours la même engeance.

Le lien qui rattache la révolution du 18 mars à la guerre bourgeoise de 1870 est clairement indiqué dans le manifeste sur la guerre civile. Il fait le sujet du premier chapitre, et il apparaît, visible encore, dans les autres.

On a dit et l'on répète depuis trente ans : c'est de la guerre qu'est née la Commune. Oui, comme la révolution parisienne des grands Communiers, Étienne Marcel et Robert Lecoq, sortit au quatorzième siècle, des désastres de la guerre de Cent Ans, des trahisons de l'aristocratie et de la royauté. Quelles que fussent les causes immédiates du soulèvement, il n'en contenait pas moins, et en un relief saisissant pour celui qui étudie de nos jours les origines du Tiers État, les germes de la révolution qui devait triompher quatre siècles plus tard. Ainsi de la Commune, fille de la guerre entreprise des deux côtés du Rhin pour étendre et consolider la domination du capital, mère de la révolution, qui affranchira le travail. L'intervalle seul diffère. A défaut de l'évolution plus rapide, de la conscience plus nette de l'idée transformatrice, les forces économiques de la société y pourvoiraient. Elles lui permettront ou peut-être la contraindront de brûler les étapes.

Mais quel que soit le degré de vitesse, l'opinion de Marx, corroborée par la principale résolution du récent congrès international, n'en reste pas moins vraie, aujourd'hui comme en 1871, et c'est, à mon sens, l'épigraphe, condensant le mieux sa pensée sur la Commune. Même dans l'hypothèse la plus optimiste : « *Les travailleurs auront à traverser de longues tes et toute une série de progrès historiques qui transforront les circonstances et les hommes* ».

.a Commune, comme fait historique, a-t-elle donc eu une luence théorique sur la pensée de Marx, sur sa façon de ncevoir ce que j'appellerai la mise en œuvre de la révolution

prolétarienne? L'affirmer sous cette forme, ce serait peut-être aller trop loin. Cependant, il n'est pas douteux que le fait historique de 1871 a donné son véritable sens à la formule équivoque, trop simpliste en tout cas, de 1847 : dictature du prolétariat. Aucun marxiste digne du nom n'a le droit aujourd'hui — ni l'intention, je pense, — d'attribuer aux auteurs du *Manifeste Communiste* l'idée de substituer à la domination de la classe bourgeoise le despotisme de la classe ouvrière, et de remettre intact aux mains de celle-ci le pouvoir centralisé de l'État.

S'il se trouvait pourtant des socialistes attardés à cette interprétation, la lecture du présent ouvrage, et celle de l'Introduction d'Engels, les obligeraient à rectifier une conception archaïque et erronée. Je les renverrais notamment au chapitre III, tout entier : — *la Commune; sa portée historique,* — et plus particulièrement aux pages 30, 40, 41 et 42. Elles n'ont pas besoin de commentaire.

Je recommande également, dans un autre ordre d'idées, la page 45, où l'auteur voit dans l'extension continue du principe coopératif, non plus une déviation, mais au contraire un acheminement certain vers le communisme *possible*.

Ce sont là des vues personnelles assurément, personnelles à Marx s'entend ; et je serais le dernier à prétendre fixer la pensée toujours mobile de l'écrivain, force vivante et agissante encore quand il n'est plus, en une sorte de dure et rèche cristallisation évangélique. Je reconnais aussi à des disciples le droit de corriger, de développer ou d'amender la doctrine de leur maître; de la développer surtout. De ce droit-là il est rare que les disciples abusent. En revanche, dans l'histoire de la pensée il n'y a guère de maître qui n'ait été involontairement trahi par l'un ou l'autre de ses disciples. Le *traduttore traditore* ne s'applique pas seulement aux traducteurs proprement dits; il vise aussi l'innombrable tribu, plus fervente et plus redoutable, des vulgarisateurs, commentateurs et exégètes.

Nul n'en était, par sa culture et son érudition philosophique, mieux averti et plus persuadé que Marx lui-même. On connaît

d'ailleurs sa spirituelle boutade à propos de certaines applications ou réalisations de sa doctrine : « Toujours est-il que moi je ne suis pas marxiste ». C'est le pendant du mot, plus brutal, de Proudhon : « On me dit qu'il y a, je ne sais où, des gens qui se disent proudhoniens. Ce doit être des imbéciles... »

Ce que l'on peut soutenir sans trop d'invraisemblance, c'est que, ayant à définir théoriquement la Commune, l'auteur de *la Guerre civile* devait se sentir gêné, non par les actes de l'assemblée parisienne, mais par le fait historique que la Commune de 1871 n'avait pas su se bien définir elle-même. Il ne convient pas de donner ici l'analyse de la Déclaration adoptée par elle le 19 avril et adressée à la province. La critique en a été faite, en quelques pages décisives, par Lissagaray, dans sa belle *Histoire de la Commune*. Je me borne à y renvoyer le lecteur.

Fonder uniquement sur un programme si incomplètement, partant si dangereusement communaliste, et si vaguement socialiste, l'explication et la glorification de la révolution du Dix-Huit Mars, cela eût été un tour de force digne tout au plus d'un sophiste ou d'un avocat. Il va de soi que Marx ne l'a pas tenté. Il n'en a pas moins éclairci, en les amplifiant, les points obscurs de la Déclaration. Sur ce canevas, dont il ne pouvait après tout faire abstraction, il a brodé à la fois une histoire du pouvoir centralisé de l'État, en France principalement, une analyse, non plus idéaliste mais réaliste, de ses origines, ramenées à la lutte de la bourgeoisie naissante contre la féodalité, enfin une analyse plus concrète encore de son développement, parallèle avec la concentration capitaliste, en un pouvoir de domination économique et de répression politique aux mains de la classe victorieuse, luttant à présent contre la classe des producteurs en marche vers son affranchissement. Et dans ce cadre, il a fait tenir la véritable explication du rétassement et de la durée de l'Empire, « seule forme de gournement possible, en réalité, à un moment où la bourgeoisie ait perdu la capacité de gouverner la nation et où la classe s travailleurs ne l'avait pas encore acquise ».

Mais à quoi bon poursuivre un résumé qui ne peut dispen-

ser personne de lire et de méditer ce chapitre qui, étant la partie théorique du pamphlet, en contient, pour ainsi dire, la substance nutritive, ce que Rabelais appelle « la substantificque mouelle ».

Du Second Empire, création de ce parti de l'ordre que ressuscitaient, en 1871, M. Thiers et sa majorité versaillaise, nous passons logiquement à la Commune, son « antithèse directe ». Et c'est en effet par un saisissant contraste entre le Paris du Second Empire et le Paris de la Commune que se termine le troisième chapitre.

Mais l'écrit de Marx n'est pas seulement un précieux commentaire des idées, exprimées ou latentes, de la Commune de 1871 ; il n'est pas seulement la défense la plus complète de ses actes, et l'on pourrait dire — si la conviction et la passion n'y éclataient à chaque ligne — le plaidoyer le plus habile, le plus éloquent et le plus persuasif en sa faveur. Il est aussi un modèle d'invective jaillissant comme d'une source de l'âme indignée de l'écrivain. Cette invective puissante et généreuse, celle de tous les grands pamphlétaires, d'Agrippa d'Aubigné dans *les Tragiques*, de Victor Hugo dans *les Châtiments*, elle ne tient pas à l'emploi, toujours facile et souvent méprisable, de vocables injurieux, d'épithètes violentes, mais à la sincérité de la peinture des personnes et des choses mises à nu. Aussi, quelque cruelle qu'elle soit, elle ne le paraît jamais trop. Du portrait d'un Henri III et du portrait d'un « petit bourgeois » moderne, monté sur des échasses pour jouer le rôle sanguinaire d'un Sylla, cette invective souveraine fait un document de premier ordre pour la postérité.

Puis il y a l'émotion, l'angoisse ressentie à l'heure même où l'on écrit. Ces prolétaires inconnus, ces frères obscurs, dont la mémoire toujours fêtée vivra, impérissable, « dans le grand cœur de la classe ouvrière », on sent que Marx les admire et les aime. Les outrages endurés, les tortures souffertes, le supplice de ces martyrs d'une foi nouvelle ont répandu le deuil à son foyer. Ils y sont pleurés, comme ils le sont dans le monde entier, par la grande famille socialiste dont il est la gloire et l'honneur.

Tel était l'état d'âme de Marx et des siens quand furent écrites les pages enflammées qu'on va lire. C'est que dans cet asile de la dialectique hégélienne, retournée et marchant désormais comme tout le monde, sur les pieds, dans ce temple du matérialisme historique, on vécut la vie la plus généreusement idéaliste, la seule qui vaille la peine d'être vécue. Les proscrits de toutes les causes populaires y étaient accueillis à bras ouverts. Sans conditions ni réserves doctrinales, sans le moindre esprit de secte, on leur prodiguait les marques de la plus cordiale hospitalité. Là les absents n'avaient pas tort, ni les indépendants non plus. On ne craignait pas d'y honorer le noble aventurier de l'indépendance italienne. Même l'héroïsme perdu d'un Gustave Flourens, en Crète ou à Belleville, n'y était raillé qu'avec attendrissement, et des mains délicates y fleurissaient sans cesse l'image idéalisée du romanesque chevalier de la Manche.

La révolte des Polonais en 1863, celle des Irlandais en 1869, avec les Fenians, et en 1874 avec la Ligue agraire et les Home Rulers, ces soulèvements de nationalités opprimées étaient suivis du haut de cette forteresse de l'Internationale avec autant d'intérêt que l'action croissante du socialisme dans les Deux-Mondes.

On n'y hésita jamais sur l'attitude à prendre dans les conflits « mettant aux prises les différentes fractions de la classe bourgeoise ». On y avait horreur de la neutralité. Les neutres, Marx, avec son poète favori, l'implacable Gibelin, les reléguait à la porte de l'Enfer, parmi la tourbe vile de ces anges déchus pour n'avoir été *ni rebelles, ni fidèles à Dieu, mais tout à eux-mêmes*, déchus non comme révoltés, mais comme lâches... Sa philosophie n'était pas une casuistique. Elle n'eût jamais déshonoré d'un louche distinguo la claire et franche théorie de la lutte des classes. Marx eût marqué du même fer ıge les tortionnaires de l'officier Dreyfus et les bourreaux de ıvrier Varlin.

.u 18 mars, il n'y avait pas, comme au 24 février et au 10 :cembre 1848, lutte entre deux fractions de la bourgeoisie. conflit existait bien, à l'état latent, entre la partie monar-

chiste et la partie républicaine de la bourgeoisie; mais par leur égoïsme, leur inintelligence, par leur trahison de la cause populaire, les républicains de l'Assemblée nationale l'empêchèrent d'éclater.

Le prolétaire parisien, abandonné à ses propres forces, livré par ses propres mandataires à une réaction affamée de carnage, pouvait répéter à son tour, mais sans jactance, plutôt avec tristesse, le mot attribué à l'impératrice en 1870 : « C'est ma guerre à moi ». Pour la première fois aussi, sa défaite lui a assuré quelques-uns des fruits d'une victoire. D'abord elle a, en France, fondé la République, en tant que simple forme de gouvernement; puis, par sa répercussion au dehors, elle a avancé, peut-être d'un siècle, l'avènement de la République sociale dans le monde entier. Ceci surtout fut l'œuvre de la répression.

Pourquoi faut-il que je termine, comme l'auteur de la *Commune de Paris*, par le mot qui, après trente ans, évoque encore chez les survivants du grand massacre l'idée de revanche et de représailles ? Puisse cependant le souvenir à jamais exécrable de cette répression n'être pas effacé ! Puisse-t-il ne jamais disparaître dans l'avenir, sous l'horreur de tueries plus immenses, embrassant le champs chaque jour plus vaste des nations industrielles !

Ce n'est pas aux bénéficiaires de l'ordre actuel que je demande de répéter ce vœu avec la même ferveur que moi. C'est à ceux que cet ordre écrase, et qu'il écrasera quelque temps encore, avec l'impassibilité d'une force naturelle. Tôt ou tard le jour viendra, et ils auront leur tour. Peut-être connaîtront-ils alors, eux aussi, le délire du combat et l'ivresse de la victoire. D'eux seuls, néanmoins, j'attends l'acte de volonté, de liberté, de robuste douceur, l'acte d'humanité et de beauté par où sera vraiment inaugurée la société nouvelle.

Ce sera la Revanche.

CHARLES LONGUET

L'Évolution de la Législation Ouvrière

EN ALLEMAGNE

Nous avous eu déjà l'occasion d'examiner dans cette Revue (n° 19) un premier moment de l'évolution de la Législation ouvrière en Allemagne. Nous avons marqué son développement jusqu'à l'heure où est entrée en scène la démocratie socialiste. Il est utile de marquer les progrès qui ont été réalisés depuis.

Dans l'exposé des motifs du projet de loi de 1878, le gouvernement avouait que les dispositions en vigueur tendant à la protection de l'ouvrier n'avaient jamais eu leur plein effet. Les plus importantes d'entre elles, ayant eu force de loi de 1878 à 1891, sont les suivantes : les ouvriers ne pouvaient être obligés de travailler le dimanche et les jours de fêtes; les personnes au dessous de vingt et un ans étaient astreintes au livret, qui ne devait contenir aucun jugement sur la conduite ou les services de l'ouvrier; obligation de payer en monnaie de l'Empire, interdiction du « truck system » même pour les ouvriers de l'industrie domestique; obligation de fréquenter les cours des écoles complémentaires et d'avoir égard à la ...té et à la moralité des ouvriers au-dessous de dix-...t ans; avertissement de congé donné quatorze jours ...avance à moins de stipulations spéciales; les enfants ...lessous de douze ans ne devaient pas être employés; ...dessous de quatorze ans, ils ne pouvaient l'être plus de

six heures par jour ; de quatorze à seize ans, la journée légale ne devait pas dépasser dix heures ; les ouvrières accouchées ne devaient pas travailler pendant les trois semaines qui suivent l'accouchement. Le travail de nuit, du dimanche, et des jours de fête était interdit aux jeunes personnes ; des pauses déterminées étaient prescrites pendant le travail ; par décision du Conseil fédéral, les jeunes ouvrières et les femmes se voyaient défendre complètement l'accès de certaines branches d'industrie, présentant certains dangers pour leur santé ou leur moralité ; si le travail était autorisé en ce cas, ce n'était que sous certaines conditions. Le Conseil fédéral (Bundesrath) permettait qu'on fit exception à cette disposition sur le travail de nuit ou du dimanche, en faveur des exploitations à travail continu. Au détriment des jeunes ouvriers et des femmes, on fit assez souvent usage de cette tolérance, tandis que la première prescription ne fut que très rarement appliquée. Enfin la création d'inspecteurs de fabriques fut rendu obligatoire pour les États confédérés ; mais là encore on toléra des exceptions.

Cependant, en 1878, on ne se borna pas à élaborer cette loi : on édicta également la *loi contre les socialistes*. Elle était destinée à rendre impossible toute action socialiste et ne se tourna que trop tôt et trop énergiquement contre toute manifestation syndicale. Au même moment Bismarck abandonnait la politique libre-échangiste pour le système protecteur. Il cherchait à concilier les intérêts des agrariens avec ceux des grands industriels. Toutes ces circonstances aboutirent à inaugurer une politique décidément dirigée contre les ouvriers et *favorisant* le gran capital. Dans les douze années qui suivirent 1878, u grand nombre de propositions tendant à la protection d ouvriers furent déposées au « Reichstag » par différen partis, surtout par les social-démocrates. Puis plusieu

enquêtes, établirent qu'il était d'une nécessité urgente de protéger l'ouvrier d'une façon plus étendue. Mais Bismarck arrêta tous les progrès que l'on aurait pu accomplir sur ce terrain par son opposition au « Reichstag », et quand celui-ci ne le craignit plus, par l'influence qu'il exerça sur le Bundesrath.

Si, dans d'autres pays, dans les luttes des employeurs contre les organisations ouvrières, où les pouvoirs publics ne se mettent pas aussi franchement, que dans l'empire allemand, du côté des exploiteurs, si les uns et les autres font tous leurs efforts pour anéantir les organisations, ils ne se dissimulent cependant pas que la seule interdiction brutale ne ruine pas ces associations, et que leur disparition complète n'aurait pas d'inconvénients que pour les seuls ouvriers. Les organisations modernes se sont données pour tâche d'assister l'ouvrier dans de nombreuses difficultés issues soit de la profession soit de l'existence, dans les cas de maladie, par exemple, ou encore dans les cas d'incapacité de travail ou de chômage. Chez beaucoup de gens, pour lesquels la tâche idéale du mouvement ouvrier était encore renfermée dans un livre à sept sceaux, les employeurs et les pouvoirs publics avaient éveillé quelque intérêt pour les organisations ouvrières. Les uns et les autres sont également arrivés à faire renaître des associations dissoutes ou ruinées. Le résultat atteint par ces organisations a été de dégrever l'assistance publique, en venant en aide à des gens naturellement dépourvus de ressources et tombés dans la misère.

and en Allemagne, en vertu de la loi contre les socia-
es, toutes les organisations ouvrières sauf les caisses
rance contre la maladie eurent été dissoutes on put
re que ces groupements ne vinssent à renaître sans
i l'administration publique n'offrait aux travail-

leurs, sous une forme quelconque, politiquement inoffensive, les avantages que procuraient jadis les sociétés. On espérait pouvoir convaincre ainsi les ouvriers de la bonne volonté des autorités, exorciser complètement les associations ouvrières et assujettir les travailleurs à une tutelle et à un contrôle. On considérait de plus que, par suite de l'afflux considérable des ouvriers dans les villes, les charges des communes provenant des écoles et de l'assistance publique s'accroissaient fortement. On devait se préoccuper d'en libérer les villes. Les classes possédantes y avaient, en Prusse, un intérêt d'autant plus grand que les villes tirent surtout leurs revenus d'impôts directs, de suppléments ajoutés à l'impôt sur le revenu que prélève l'État. Les riches se voyaient donc frappés de charges plus élevées servant à couvrir les dépenses communales, par suite de l'afflux des travailleurs qui, il est vrai, leur fournissaient la plus-value.

Cet exposé préliminaire nous était nécessaire pour expliquer la législation d'assurance ouvrière due à Bismarck. Ces remarques sont d'ailleurs d'autant plus nécessaires que non seulement à l'étranger, mais même en Allemagne, on dénature les faits à dessein et l'on porte aux nues les grands services, les motifs nobles et désintéressés qui ont amené Bismarck et consorts à inaugurer cette assurance ouvrière. Sans nier les avantages pratiques que les ouvriers tirent de cette législation, il n'en faut pas moins proclamer qu'il s'agissait, grâce à elle, d'amoindrir les charges fiscales qui menaçaient la grande bourgeoisie, de libérer les communes de frais élevés dus l'assistance publique, et de tenter d'enlever aux organisations ouvrières leur champ d'action. Ce dernier résultat disons-le par avance, n'a pas été atteint. Les ouvriers ne se sont d'ailleurs pas davantage fait d'illusions sur la

valeur de l'assurance ouvrière. Au grand effroi de ses avocats, les travailleurs n'ont jamais pu, quelles que fussent les douceurs de l'assurance ouvrière, oublier les verges de la loi contre les socialistes; ils n'ont jamais négligé de proclamer que la classe ouvrière accordait beaucoup moins de valeur à l'assurance qu'à la liberté politique, au droit de coalition, à une loyale protection des travailleurs jointe à une réglementation légale du temps de travail. Les politiciens bourgeois s'occupant de questions sociales, ont été rapidement guéris de leur illusion : la politique d'assurance ouvrière n'a pas suffit pour gagner à la « monarchie sociale » les ouvriers allemands. Toute tentative de cette espèce a, dès ses débuts, échoué, quel qu'ait été l'appui financier qu'on lui ait prêté. En dépit des lois d'assurance ouvrière, l'opposition faite aux classes dominantes et à leurs organes a pris, sous forme d'opposition socialiste, une consistance de plus en plus grande.

Bismarck prit une forme solennelle, celle d'un message impérial, pour lancer dans le monde son programme d'assurance ouvrière. Les buts poursuivis étaient l'assurance contre les accidents, la maladie, l'âge et l'invalidité. Les moyens employés pour atteindre ces buts étaient l'obligation de l'assurance par la constitution d'associations corporatives placées sous la protection et la sollicitude de l'Etat. Le message impérial fut publié le 17 novembre 1881. Le Parlement n'élabora qu'en 1883 la loi d'assurance en cas de maladie, puis en 1884 la première loi d'assurance contre les accidents, en 1886 la loi d'assu-
ce contre la maladie et les accidents survenus aux tra-
illeurs des campagnes et des forêts, en 1887 la loi d'as-
ance contre les accidents survenus aux travailleurs des
timents et aux travailleurs maritimes, enfin, en 1889,
loi d'assurance contre l'invalidité et la vieillesse. La

loi d'assurance contre la maladie fut modifiée dans ses parties essentielles en 1892; la loi d'assurance contre l'invalidité et contre la vieillesse le fut en 1899. Dans les deux années suivantes, de nouvelles lois sur l'assurance en cas de maladie ou d'accident devaient remplacer les lois existantes.

Les écrivains à la solde de Bismarck voyaient dans sa législation sociale la solution de la question sociale. Ils prouvèrent dans des articles de journaux, dans des écrits innombrables, ainsi que dans des livres épais que l'Allemagne marchait en tête des autres pays dans la voie de la réforme sociale. Toutes les revendications tendant à l'extension des mesures de protection ouvrière n'étaient présentées par les socialdémocrates que pour faire des ouvriers des mécontents. Pour une partie, elles n'étaient pas nécessaires : pour l'autre, comme la revendication principale de la journée de travail normal, elles étaient impraticables.

Tant que Bismarck, sous le vieux Guillaume I[er], puis ensuite sous Frédéric III, intronisé sur son lit de mort, tant que Bismarck fut tout-puissant, toute opposition au chancelier n'avait aucune chance de succès. Il en fut autrement à l'avènement de Guillaume II, qui bientôt entra en antagonisme avec le chancelier, et autour duquel se groupaient beaucoup de personnalités professant une autre opinion que le chancelier sur la conduite politique à tenir vis-à-vis de la socialdémocratie et touchant la législation sociale. Tous les gens intelligents avaient au moins parfaitement compris que ni la politique de compression exercée au moyen de la loi contre les socialistes, ni la législation d'assurance ouvrière n'étaient capables d'arrêter les progrès de la socialdémocratie. La confiance exagérée du jeune monarque en son pouvoir nourrissait en lui le dessein de venir tout seul à bout de la socialdémocratie.

Quand, au moment des grandes grèves de mineurs de la Westphalie et des pays rhénans, une députation vint trouver personnellement l'empereur pour lui demander protection, il fut affermi dans l'espoir que son intervention personnelle réussirait là où le grand Bismarck avait échoué, qu'elle parviendrait à triompher de la socialdémocratie. C'est dans cet ordre de pensée qu'il faut chercher l'explication des messages du 4 février 1890 qui ont plongé tout l'univers dans l'étonnement, et n'ont pas ébloui la seule socialdémocratie.

Le contenu essentiel de ces messages était le suivant : « Une des tâches de l'État est de régler le temps, la durée, le caractère du travail, de façon à garantir la santé, la moralité, la satisfaction des besoins économiques des travailleurs et leur droit à l'égalité de traitement reconnu par la loi. Aussi, la revendication de la journée de travail normale est-elle devenue un point important du programme gouvernemental de l'empereur. Le message réclamait encore l'élaboration d'une législation d'assurance ouvrière, la constitution de conseils du travail, la transformation des mines de l'État en exploitations modèles, l'amélioration de l'inspection des mines, la fixation de la législation de protection ouvrière, et, d'une façon tout à fait générale, la sollicitude envers la partie économiquement la plus faible de la nation et l'élaboration d'une législation de protection ouvrière. »

Ces messages de l'empereur furent commentés dans un discours qu'il tint à l'ouverture du Conseil d'État de Prusse, convoqué pour délibérer sur le programme ...al avant que les projets de loi ne fussent soumis au ...chstag. L'empereur s'expliqua sur « la protection qu'il ...it accorder à l'ouvrier pour le défendre contre une ...oitation arbitraire et illimitée de sa force de travail, ...a durée du travail des enfants qu'il fallait restreindre

en s'appuyant sur les règles de l'humanité et les lois naturelles du développement, sur les égards que l'on devait avoir pour la situation importante que la femme a dans le ménage ouvrier au point de vue moral et au point de vue économique; toutes ces questions et d'autres encore qui s'y rattachent étaient susceptibles d'une meilleure réglementation ».

Mais la puissance du capitalisme montra bientôt qu'elle était plus forte que le désir de l'empereur. Dans les débats du Conseil d'Etat, on vit qu'une politique de protection du travail ayant la prétention d'être plus qu'une illusion se heurterait à l'hostilité des grands entrepreneurs influents de l'industrie et des mines; leur influence au Reichstag était en effet très grande, elle était plus forte encore hors du Parlement.

Les illusionnistes bourgeois de la politique sociale qui voyaient déjà la démocratie socialiste vaincue par la monarchie sociale furent violemment surpris quand le « projet de loi portant modification du règlement sur l'industrie » vint devant le Reichstag. Au lieu de la journée normale de travail, on ne prévoyait plus qu'une journée normale que l'on appelait sanitaire et qui ne devait être introduite que dans certaines exploitations dangereuses pour la société; les dispositions concernant le repos du dimanche garantissaient seulement un repos partiel le dimanche et les jours de fête, et se voyaient contrariées par une foule d'exceptions. L'exploitation des femmes et les jeunes ouvriers fut relativement limitée; mais par compensation, pour le plus grand profit des employeurs, le droit de coalition était restreint d'une façon très appréciable, puisque l'emploi pratique de la grève, ainsi que la tentative d'engager les ouvriers à user du droit de coalition, étaient punis de un an à cinq ans de prison. La social-démocratie opposa au projet de loi un autre projet sur

lequel nous reviendrons plus tard. Remarquons seulement qu'il fallut plusieurs mois de débats, tant dans la commission que dans la réunion plénière du Reichstag, pour en finir avec le projet. Les partis bourgeois, les cléricaux surtout, qui sous Bismarck avaient déposé des propositions assez avancées touchant la protection ouvrière, et s'étaient toujours vantés d'être les vrais amis de l'ouvrier à la différence des démocrates socialistes qui le « subornaient », les partis bourgeois se réunirent sous la conduite du « libéral » docteur Gutfleisch, en une commission, qui se donna pour tâche de rendre la loi plus détestable : cette commission repoussa toutes les propositions socialistes et travailla à introduire dans le projet gouvernemental des atténuations importantes.

Le 1er juin 1891 la loi fut promulguée. Les principales dispositions entrèrent en vigueur le 1er avril 1892, celles concernant le repos du dimanche, le 1er avril 1895, d'autres même ne furent applicables que plus tard encore. On ne fit emploi que d'une façon très limitée des exceptions spéciales faites par le Bundesrath en faveur des ouvriers. Malgré tous les efforts tentés du côté des socialistes pour y introduire des modifications étendant le domaine de la protection ouvrière, cette loi constitue aujourd'hui encore la principale matière du droit de protection ouvrière actuel. Aussi devons-nous en citer les dispositions essentielles.

Dans l'exploitation des mines, salines, carrières, etc., des usines, fabriques et ateliers, des chantiers de cons-[truc]tion des tuileries et briqueteries, dans les construc-[ti]ons de toute espèce, ainsi que dans les entreprises [co]mmerciales qui emploient des ouvriers, des aides et des [ap]prentis, enfin dans le colportage, les ouvriers ne [do]ivent pas être employés le dimanche ou les jours de

fête. Le repos à accorder aux ouvriers doit être au moins de vingt-quatre heures par dimanche ou jour de fête : de trente-six heures si le dimanche et la fête se suivent, de quarante-huit heures à Noël, à Pâques et à la Pentecôte. Dans le commerce, les aides, apprentis et employés ne doivent pas travailler le jour de la première fête de Noël, de Pâques ou de Pentecôte. Les dimanches et jours de fêtes, ils ne doivent pas être employés plus de cinq heures. Pendant les quatre semaines qui précèdent Noël, ainsi que certains dimanches ou jours de fête, où des circonstances locales augmentent le mouvement des affaires, les autorités de police peuvent autoriser une augmentation du nombre des heures pendant lesquelles on peut employer le personnel jusqu'à concurrence de dix heures. Malheureusement les autres prescriptions sur le repos du dimanche ne sont pas exemptes de nombreuses exceptions, d'autant plus inutiles que la crainte que l'on avait de voir le public ne pouvoir s'habituer au repos du dimanche a été reconnue mal fondée.

Au sujet du travail des enfants et des jeunes filles, les prescriptions suivantes sont en vigueur en Allemagne, en vertu de cette loi. Nous sommes obligés de nous borner au principal(1). Tant que les droit civils leur sont retirés, les industriels devront être chargés du soin de diriger des apprentis. Les personnes mineures (au dessous de vingt et un ans) doivent être en possession d'un livret quand elles sont employées comme ouvriers. Le « truck-system » est

(1) Le droit de protection ouvrière forme une partie du « règlement sur l'Industrie », recueil de toutes les dispositions de droit industriel ne se rapportant pas à la législation fiscale. On a publié un nombre énorme d'éditions de cette loi. Une des meilleures et des plus exactes a paru dans la *Sammlung deutscher Reichsgesetze*, chez J. Guttentag, à Berlin. Le commentaire le meilleur et le plus complet est celui de Landmann, paru à la librairie Beck à Münich.

interdit; le paiement des salaires effectué dans les auberges et débits de boissons est également interdit, sauf permission spéciale des autorités. Le temps nécessaire à la fréquentation des écoles complémentaires doit être assuré aux jeunes ouvriers au-dessous de dix-huit ans. Les dangers intéressant l'existence et la santé des ouvriers et provenant des machines, ateliers, etc., doivent être écartés par les employeurs dans la mesure où le permet l'exploitation. Les employeurs doivent de même assurer le maintien des bonnes mœurs et des convenances. Les sexes doivent être séparés pendant le travail; des lavabos et des vestiaires séparés doivent être installés. Les lieux d'aisances sont également soumis à certaines prescriptions. Les autorités de police peuvent exiger l'établissements de locaux spéciaux, chauffés en hiver, destinés aux repos des ouvriers. Par décision du Bundesrath, les industries dans lesquelles la durée excessive du travail journalier peut mettre en danger la santé des ouvriers, le commencement et la fin du travail exigible, ainsi que les pauses, peuvent être prescrits administrativement, de même que les dispositions nécessaires à l'accomplissement de ces prescriptions. Au cas où des conventions privées, qui doivent être égales pour les deux parties contractantes, n'auraient pas été conclues, un délai de quinze jours précédant le congé doit être réservé.

Dans toute fabrique qui occupe régulièrement au moins vingt ouvriers, un règlement doit être établi; ce dernier doit contenir des prescriptions sur la durée du travail, le paiement du salaire, les délais de renvoi, sur les puni-
ᶜ éventuelles, etc.

ɜ dispositions pénales choquant l'honneur et les ɪes mœurs ne doivent pas être comprises dans le ement. Les amendes ne doivent pas régulièrement ɪsser la moitié du salaire journalier moyen. Avant la

publication d'un règlement ou dans le cas d'une addition à celui-ci, les ouvriers majeurs employés dans la fabrique ou dans les différentes parties de l'exploitation doivent pouvoir exprimer leur opinion sur son contenu. Dans les fabriques qui possèdent une délégation permanente des ouvriers, il suffit pour satisfaire à cette prescription de l'audition de la délégation sur le règlement. Les règlements doivent être approuvés administrativement et mis entre les mains de tous les ouvriers.

Les enfants au-dessous de treize ans ne doivent pas être employés dans les fabriques. Les enfants au-dessus de quatorze ans ne peuvent l'être que s'ils ne sont pas tenus d'assister à l'école (1). Les jeunes gens ayant de quatorze à seize ans, les jeunes filles ne doivent pas être employées dans les fabriques plus de dix heures par jour. Le travail de nuit (entre 8 heures 1/2 du soir et 5 heures 1/2 du matin) est interdit aux personnes au dessous de seize ans. Certaines pauses sont prescrites aux jeunes ouvriers, pour un travail de six heures, d'une demi-heure, pour un travail de dix heures, de deux heures, une demi-heure dans la matinée, une demi-heure après-midi, à midi une heure entière. Le travail du dimanche est également interdit à cette catégorie d'ouvriers.

Les ouvrières ne doivent pas être employées la nuit; le samedi et la veille des jours de fête elles ne doivent pas l'être après cinq heures et demie de l'après-midi. L'emploi d'ouvrières au-dessus de seize ans ne doit pas dépasser onze heures par jour, et dix heures le samedi et la veille des jours de fête. Dans les heures de travail, un repos de une heure au moins à midi doit être réservé au

---

(1) A l'exception de la Bavière, où l'obligation scolaire est de sept ans, dans toute l'Allemagne elle est de huit ans, et prend fin à la quatorzième année.

ouvrières. Les ouvrières au-dessus de seize ans, ayant charge de ménage, doivent sur leur demande être renvoyées une demi-heure avant le repos de midi, — à condition que ce dernier ne dépasse pas une heure et demie.

Les accouchées ne doivent pas travailler pendant les quatre semaines qui suivent l'accouchement. Pendant les deux semaines qui suivent, elles ne peuvent être employées que sur le vu d'un certificat émanant d'un médecin autorisé. Par mesure d'exception, le temps de travail des ouvrières au-dessus de seize ans peut s'élever jusqu'à treize heures pour une durée de deux semaines et pendant quarante jours par an.

Le Bundesrath est autorisé à interdire complètement le travail des femmes et de jeunes ouvriers dans certaines branches de fabrication qui présentent certains dangers pour la santé et les bonnes mœurs. Il peut encore le faire dépendre de certaines conditions. Malheureusement, il a également le droit d'édicter toute une série de dispositions exceptionnelles au détriment des femmes et des jeunes ouvriers.

Des inspecteurs qui, dans des rapports publiés annuellement, doivent faire part de leurs observations, sont nommés pour veiller à l'exécution de la loi.

Nous continuerons notre exposé dans une prochaine étude.

ADOLPH BRAUN

ENQUÊTES ET MONOGRAPHIES

LA COOPÉRATIVE *L'UNION DE LILLE*

Rue d'Arras, 147, Lille-Nord

I

UN PEU D'HISTOIRE

La création de l'*Union de Lille* remônte au mois de mars 1892. Ses débuts, très humbles, furent assez difficiles, et plus d'une fois, dans les premières années, son existence se trouva compromise.

Les fondateurs, une dizaine d'ouvriers, disposaient en tout d'un capital de 10 francs. Une circulaire indiquant le but poursuivi fut imprimée et distribuée par eux à leurs camarades.

Un mois après, ils étaient quarante avec un capital de 600 francs. Un sous-sol fut loué — que l'on peut voir encore rue Fontenoy, dans le faubourg si populeux de Moulins-Lille, — et grâce au concours d'honnêtes fournisseurs, la boulangerie ne tarda pas à fonctionner.

Mais déjà les difficultés commençaient. A l'extérieur, c'était toute une campagne de dénigrement et de concurrence entreprise par le petit commerce local et surtout par des sociétés anonymes. A l'intérieur — fait beaucoup plus grave — c'étaient des divisions suscitées par des gens mal intentionnés et même par des adversaires entrés dans la Société pour la détruire. Un courant se dessinait, qui ne voulait voir dans l'union coopérative qu'une source de revenus personnels.

La scission ne tarda pas à se produire, et les camarades, au nombre d'une centaine, qui voulaient une coopérative

d'attitude franchement socialiste, se retirèrent et allèrent s'installer dans un autre local, rue Massillon, n° 7. La lutte fut dure, la situation précaire pendant quelques années, car les ressources étaient minimes et le crédit faisait presque toujours défaut. Mais la propagande se poursuivait intensive, et, en janvier 1895, plus de 1,000 familles étaient groupées autour de l'*Union de Lille*. L'association, dès ce jour, était sauvée.

Depuis, la prospérité ne fit que s'accroître. En décembre 1895, l'*Union de Lille*, qui, jusque-là, ne s'occupait que de boulangerie, étendit son commerce à d'autres branches : épicerie, confections. Peu à peu, quatre succursales furent établies ainsi que vingt dépôts de jetons (pour la vente du pain) dans les différents quartiers de la ville. La boulangerie devenait trop exiguë pour la fabrication nécessaire.

Le 18 août 1896, la Société achetait pour 38,890 fr. 70 un vaste terrain situé rue d'Arras, n° 147 (face à la place Vanhœnacker), d'une superficie de 2,110 mètres carrés, et y construisait un immeuble (valeur : 121,969 fr. 65 d'après l'inventaire du 31 mai 1900), où elle installait sa boulangerie actuelle.

Aujourd'hui, l'*Union de Lille* compte plus de 5,000 familles coopérantes, c'est-à-dire plus de 25,000 adhérents, et constitue un ensemble très complexe. A côté de ses institutions maîtresses : boulangerie, épicerie, mercerie, comptoirs de linges et confections, elle a fondé des associations chorales et musicales, des cours de diction, une bibliothèque, etc., et des œuvres de prévoyance telles que la caisse de secours.

II

L'AFFILIATION

...ut faire partie de la Société l'*Union de Lille*, toute per...ne habitant Lille ou sa banlieue à la condition de :

Verser 1 franc à titre de sociétaire;

Payer 0 fr. 30 le livret individuel et la carte personnelle ...ité;

3° Souscrire une action de 25 francs;

4° S'engager à s'approvisionner dans les magasins sociaux.

Grâce à une petite combinaison, l'*Union de Lille* permet à ses membres de s'acquitter insensiblement de leur action que nombre de personnes ne pourraient souscrire s'il fallait la payer immédiatement. Cette action est payable soit totalement au moment de l'inscription, soit un dixième dès l'inscription et le reste mensuellement. Ces mensualités sont d'ailleurs avancées par la Société, et le remboursement des avances faites aux sociétaires s'effectue par un prélèvement sur le montant de leur part lors de la répartition des bénéfices.

Une somme initiale de 3 fr. 80 (droit d'entrée, 1 franc; livret de sociétaire, 0 fr. 30; un dixième de l'action, 2 fr. 50) suffit donc pour être affilié à la coopérative.

Un autre livret individuel, du coût de 0 fr. 30, est nécessaire pour pouvoir s'approvisionner dans les magasins d'épicerie, mercerie et confections.

Le capital social est formé du montant des actions souscrites par les sociétaires. Il peut être porté jusqu'à 200,000 fr.

III

LA BOULANGERIE

La boulangerie est le pivot de la coopérative, et c'est elle qui fournit à la Société ses plus importantes ressources. Comme nous l'avons dit, elle a été construite sur un vaste terrain, situé rue d'Arras et face à la place Vanhœnacker.

Tout le fond de l'immeuble actuel est pris par le fournil, vaste pièce d'environ 500 mètres carrés. A droite se trouvent la salle des machines, la salle de refroidissement pour le pain avec guichet pour la vente, puis les écuries, remises de voitures, magasins au fourrage; à gauche, le guichet pour la vente constante des jetons aux sociétaires.

En avant sont situés les bureaux pour la Direction et le Conseil d'administration.

Le premier étage présente la salle de café, la salle des fêtes

et la chambre à mélange des farines. Au second est installé le magasin des farines, d'une superficie d'environ quatre cents mètres carrés.

Ces dernières dispositions ne sont d'ailleurs que provisoires. L'assemblée générale du 24 juin 1900 a en effet décidé de compléter l'œuvre commencée par l'édification d'un vaste bâtiment donnant sur la rue, qui présentait au premier plan un café splendide avec, aux étages supérieurs de superbes magasins de confections, d'habillement, de chaussures, et au deuxième plan une immense salle de fêtes d'un style nouveau, à galeries superposées et pouvant contenir plusieurs milliers de personnes. La boulangerie resterait au troisième plan dans la situation qu'elle occupe actuellement.

Isolés au milieu de cette immense salle de cinq cents mètres carrés, trois fours, dits fours *Borbecker*, du dernier système de panification mécanique. Ces fours se composent de deux parties distinctes :

1° Les chambres (deux par four) s'ouvrent sur le fournil ;

2° Le foyer placé à l'arrière du four.

Chacune des chambres est garnie d'une tôle destinée à recevoir les pains pour la cuisson. Les tôles, montées sur galets, sont mobiles et facilement amenées ou dehors pour leur déchargement. Lorsqu'elles sont rentrées pour la cuisson, le fournil est complètement libre.

Le chauffage est obtenu au moyen de tubes horizontaux indépendants, placés au-dessus et au-dessous de chaque tôle, et qui contiennent chacun une certaine quantité d'eau chaude se transformant en vapeur. L'eau chaude nécessaire pour tous les besoins de la panification est fournie par un réservoir placé au-dessus du foyer.

Les fours ainsi chauffés par conductibilité et rayonnement communiquent à la tôle une température pratiquement uniforme, et que l'on peut régler à volonté.

[illegible]mplacement occupé par chaque four mesure 5 mètres de [illegible], 3 mètres de large, et 2 m. 50 de hauteur ; les tôles, pen[illegible] leur chargement et leur déchargement présentent un [illegible]loppement de 3 m. 20 de long sur 1 m. 86 de large. Enfin,

derrière le foyer, se trouve un couloir de 3 mètres, contenant le charbon et permettant d'attiser les feux.

La situation du foyer à l'arrière des fours permet de tenir le fournil dans le plus grand état de propreté ; d'autre part, les produits de combustion n'ayant aucune communication avec les chambres de cuisson, les tôles ne subissent aucune souillure et les pains, une fois cuits, n'ont besoin d'aucun nettoyage.

Chaque four peut fournir en moyenne cent trente pains à l'heure.

Le pétrissage mécanique et l'emploi de la machine à cribler la farine viennent ajouter leurs avantages propres à ceux déjà obtenus par l'usage de ce système de four.

Trois pétrins mécaniques, système *Verbeck*, actionnés par des moteurs à gaz, fonctionnent presque csnstamment pour la panification de la pâte. Ces pétrins se composent d'une auge à forme demi-cylindrique dans laquelle tournent à une vitesse modérée un certain nombre de palettes. Grâce à la forme de l'auge qui embrasse exactement le chemin parcouru par les palettes, la pâte présente une homogénéité complète.

La pâte formée est rapidement déversée, grâce à un jeu de bascule du pétrin, dans des paniers où elle séjourne un quart d'heure environ avant d'être employée à la confection du pain.

L'usage de ce pétrin permet d'éviter le pétrissage manuel, travail des plus pénibles, et l'incorporation des sueurs et autres impuretés à la pâte durant la panification.

Les farines employées sont incontestablement de première qualité ; l'analyse à laquelle elles sont soumises en fait foi. Cependant, l'expérience a démontré qu'au point de vue de la légèreté et de la pureté de la pâte, cette farine gagne à être tamisée.

De là, l'installation au-dessus des pétrisseurs de machines à cribler la farine. Cette machine est formée d'une caisse bois fixée au plafond et débouchant en haut dans la chamb à mélange des farines. Dans cette caisse se trouve un tam horizontal animé d'un mouvement de va-et-vient et qui arrê toutes les parties impropres à la consommation. La fari.

ainsi criblée tombe dans les pétrisseurs au moyen de conduits spéciaux dont l'ouverture est commandée par une clef que l'on ouvre ou ferme suivant les besoins.

Tel est le fonctionnement mécanique de la boulangerie; ses avantages sont indiscutables :

1° Propreté absolue;

2° Production supérieure;

3° Économies de combustibles, de main-d'œuvre et de temps.

Les fournées sont successivement empilées dans des cages roulantes et transportées dans la salle de refroidissement où viennent s'approvisionner les porteurs de pains..

Le matin, dès la première heure, une quinzaine de voitures, à bras ou attelées, sillonnent les rues de la ville et de la banlieue : c'est le service de la boulangerie portant à domicile leur pain aux coopérateurs.

IV

LE SYSTÈME DES JETONS

Le système adopté pour le paiement du pain mérite d'être décrit.

Les pains ont un poids et un prix uniformes : 1,500 grammes, 0 fr. 50 par pain.

La Coopérative met en circulation des jetons de cuivre, dits *jetons de pains;* chaque jeton représente la valeur d'un pain c'est-à-dire 50 centimes. Ces jetons constituent pour le sociétaire la seule monnaie qui puisse servir à acquitter le prix du pain. Il peut se les procurer soit au bureau permanent installé au siège social, soit à chacune des vingt sections établis dans les différents quartiers de la ville. Ces jetons ne sont ...dus qu'*au comptant*. Les détenteurs de sections (dont la ...eure partie sont des cabaretiers) touchent, à titre d'indem... de dérangement, un tant pour cent sur leur vente (actuel...ment 25 p. 100).

...our chaque *jeton de pain* acheté, le sociétaire reçoit un ...ième jeton, de forme différente, dit *jeton de partage*.

Avec ces deux séries de jetons s'effectuent, de la façon la plus simple, les relations entre la société et ses membres.

Il suffit au coopérateur de remettre au porteur de pain de la Coopérative qui, chaque jour, passe à son domicile un ou plusieurs jetons de pains pour recevoir un nombre de pains équivalent. Les jetons de partage, qu'il conserve, sont la preuve de ses achats et épargnent à la Société la comptabilité spéciale des achats de ses membres. Chaque semestre, lors du partage des bénéfices, les sociétaires sont avisés d'avoir à rentrer les jetons de partage qu'ils ont en leur possession et dont le total indique la consommation, — le partage étant fait au prorata de la consommation de chacun.

Les avantages d'un pareil système sont multiples.

D'une part, il assure la rapidité du service, facilite le contrôle de la vente et garantit les droits des affiliés aux répartitions éventuelles des bénéfices. Il supprime toute opération de change entre les porteurs de pains et les coopérateurs et simplifie les comptes journaliers de la Société avec ses employés.

D'autre part, l'obligation d'acheter ses jetons de pains au comptant, dégage peu à peu l'ouvrier de cette mauvaise habitude : l'achat à crédit, qui en fait un continuel dépendant.

Enfin, en faisant payer à ses adhérents leur pain plus cher que le commerce local, en prélevant ainsi chaque jour quelques sous sur chaque franc dépensé, la Coopérative leur constitue, d'une façon automatique, une épargne qui leur est versée tous les six mois.

V

ÉPICERIE, MERCERIE, CONFECTIONS

Actuellement, l'*Union de Lille* possède, situés dans divers quartiers de la ville, cinq magasins d'épicerie, confectio bonneterie, etc. Le plus important, situé rue Massillon, ı à Moulins-Lille, dans le local de l'ancienne boulangerie coo rative, occupe une superficie d'environ six cents mètres car et est aujourd'hui la propriété de la Société. Au premier p

sont les rayons d'épicerie, confections, rouennerie, mercerie, ainsi que le salon d'essayage. Au deuxième plan se trouvent les bureaux, le logement du gérant et un service permanent d'incendie. Le fond est occupé par le magasin central où viennent s'approvisionner les différentes annexes.

Le service est fait par des demoiselles de magasin.

Quant au mode de vente employé, il est tout différent de celui usité à la boulangerie.

Le coopérateur indique le numéro de son livret à la demoiselle de magasin. Celle-ci l'inscrit en même temps que les articles demandés sur un livre à souche dont les feuillets sont séparés les uns des autres par un papier bleu décalque. L'inscription faite au crayon sur la souche remise au coopérateur se reporte en bleu sur la page suivante qui reste attachée au livre et permet ainsi le contrôle de la vente. La souche détachée et portant la nomenclature des articles vendus est remise au caissier qui en perçoit le montant, après l'avoir inscrit sur le livret du sociétaire, ainsi que sur son livre de caisse journalier.

Cette inscription sur le livret individuel du sociétaire, en même temps qu'elle le tient constamment au courant de sa consommation, évite à la coopérative l'obligation de tenir un compte ouvert quotidien pour chaque adhérent. (Afin d'éviter toute fraude, les sommes portées sur le livret sont en regard représentées en toutes lettres.)

Chaque semestre, l'addition des sommes inscrites sur son livret donne le total de la consommation du sociétaire et permet d'établir la part qui lui revient sur les bénéfices au prorata de sa consommation.

VI

L'ADMINISTRATION

...blée *générale* des sociétaires de l'*Union de Lille* ... base même de l'administration. Seule souveraine, elle ... pour valablement délibérer, être composée d'un nombre

d'actionnaires présents ou représentés, possédant au moins le quart du capital social.

Elle se réunit au moins quatre fois par an.

Bien qu'elle soit le pouvoir d'où émanent tous les autres, elle ne peut discuter aucune proposition qui n'ait d'abord été soumise au *conseil d'administration*. Celui-ci est composé de quinze membres élus en assemblée générale, nommés pour dix-huit mois et renouvelables par tiers tous les six mois. Pour être éligible, il faut : 1° être membre de l'*Union de Lille* depuis dix-huit mois ; 2° n'avoir aucun parent employé à la coopérative ; 3° savoir lire et écrire ; 4° jouir de ses droits civils et politiques ; 5° n'exercer aucun commerce.

Le conseil d'administration représente la coopérative : il peut ester en justice, traiter avec les tiers et possède plein pouvoir en matière commerciale ; c'est lui qui nomme les employés, les révoque et fixe leur rémunération ; c'est à lui que toutes les réclamations doivent être adressées.

Chaque semestre, il présente à l'assemblée générale un rapport sur sa gestion et fait voter les dividendes destinés au partage.

Le *Directeur-gérant*, également élu par l'assemblée générale, est sous les ordres du Conseil d'administration pour tout ce qui concerne le service intérieur et extérieur. Il est chargé de faire exécuter les décisions du conseil par le personnel, de faire des rapports sur toute question intéressant le conseil en particulier et l'organisation en général, en un mot, d'assurer le fontionnement journalier de la Société.

Enfin, une *Commission de Contrôle*, composée de sept membres élus, eux aussi, par l'assemblée générale, a la mission de vérifier les comptes sociaux et de ratifier les marchés passés par le Conseil d'administration.

VII

LES BÉNÉFICES

A l'expiration de chaque semestre, et par les soins du Conseil d'administration, il est dressé un état sommaire de la

situation active et passive de la Société. La différence constitue les bénéfices bruts réalisés par la Coopérative. Mais cette somme ne représente pas les bénéfices à partager entre les coopérateurs.

Il est, en effet, prélevé chaque année, sur le chiffre brut des ventes opérées par la Société, une somme équivalent à 2 p. 100 de ce chiffre. Cette somme est affectée à concurrence de un tiers, à la *Caisse de Secours*, à concurrence des deux autres tiers à la *Caisse de Propagande*.

D'autre part, il est également prélevé chaque année, avant toute répartition, une somme équivalant au vingtième des dits bénéfices nets pour être affectée à la constitution d'un fonds de réserve. Ce fonds, collectif et non distribuable, est destiné à parer aux dépenses extraordinaires et imprévues. « Quand il atteindra un chiffre égal au dixième du capital social, ce fonds de réserve ne devra plus s'accroître que par le prélèvement annuel d'une somme fixée à 3 p. 100 des bénéfices nets. » (Art. 26.) C'est là, d'ailleurs, actuellement, le cas de l'*Union de Lille*.

Enfin, il est retenu sur la part de chaque sociétaire, une somme de un franc par an destinée aux différentes sociétés musicales de la Coopérative.

Tous ces prélèvements une fois effectués, les bénéfices nets se répartissent intégralement entre les sociétaires, au prorata de leurs achats. La répartition a lieu aux époques et de la façon déterminée par le Conseil d'administration et sur la présentation du livret individuel constatant les achats. Les bénéfices non réclamés dans le délai d'un an, restent définitivement acquis à la Société.

VIII.

CAISSE DE SECOURS ET CAISSE DE PROPAGANDE

Caisse de Secours, — alimentée comme nous l'avons dit haut et administrée par une commission spéciale — a but de venir en aide aux sociétaires malades, à condi-

tion qu'ils aient au moins trois mois de présence dans la Société.

Ces secours sont distribués à domicile par l'intermédiaire d'un visiteur nommé spécialement à cet effet. Ce visiteur relève de la Commission spéciale, laquelle détermine en assemblée privée l'importance des secours à accorder aux solliciteurs. Les secours ont une durée de neuf semaines consécutives et peuvent être renouvelés moyennant un intervalle de trois mois entre la première et la deuxième demande.

Ces secours sont distribués en jetons de pain et en bons d'épicerie lorsque le sociétaire malade justifie de son approvisionnement dans ces deux magasins. Dans le cas contraire, il ne touche qu'une part de secours selon qu'il s'approvisionne à la boulangerie ou à l'épicerie seulement.

Pendant le premier semestre 1900, il a été secouru près de 800 familles bui ont reçu 7807 pains et pour 1303 fr. 70 de marchandises épicerie. Il en a été distribué en outre aux coopérateurs grévistes (1,500 environ), à titre de secours, 10,936 pains.

La commission rend compte tous les semestres en Assemblée génèrale de sa gestion ainsi que de la situation de sa caisse. Elle est soumise au même contrôle que le conseil d'administration.

Au service de secours purement matériels, il est fortement question d'ajouter un service de secours médicaux, probablement sous forme de consultations médicales gratuites.

L'*Union de Lille* est profondément socialiste, et ses membres les plus influents ont toujours cherché à lui faire jouer vis-à-vis du Parti Ouvrier le rôle que jouent chez nos voisins les coopératives belges : « prélever, comme le disait récemment le *Travailleur* (11 août 1900), sur ses recettes ou bénéfices toutes les ressources dont a besoin le Parti Soc liste ».

L'*Union de Lille* est entrée dans cette voie. C'est dans but que l'Assembtée générale 17 juillet 1890 portait de 1

2 p. 100 le prélèvement effectué pour la Caisse de secours et celle de propagande. Un tiers de cette somme est versée à la Caisse de secours ; un second tiers à la Caisse de propagande spéciale pour le mouvement coopératif ; quant au dernier tiers, il est intégralement remis la *Section Lilloise* du *Parti Ouvrier français.*

Dans notre région du Nord, un certain nombre de coopératives l'ont suivie sur ce terrain ; c'est une condition *sine qua non* pour adhérer à la *Fédération des Coopératives de la région du Nord*, qui vient de se constituer.

En outre, l'*Union de Lille* s'efforce de procurer à ses adhérents des distractions et des jouissances intellectuelles et artistiques : de là la création d'une fanfare, d'une chorale (hommes) et d'une chorale enfantine mixte composée de jeunes enfants de sept à douze ans ; de là, des cours de musique et de diction auxquels ont droit de participer tous les enfants des coopérateurs ; de là, l'organisation récente d'une bibliothèque déjà en bonne voie de développement.

Ainsi donc, de par son organisation même, la coopérative l'*Union de Lille* semble devoir posséder sur ses membres une influence moralisatrice et rénovatrice considérable. D'une part, par son système de jetons, elle développe chez eux des habitudes d'économie et les relève à leurs propres yeux en les délivrant de cette dépendance dans laquelle les tenaient certains petits commerçants par l'usage du crédit.

D'autre part, par la création de sa Caisse de secours et de sa Caisse de propagande, elle les anime d'un profond sentiment de solidarité humaine, et leur donne la notion d'une lutte plus décisive et supérieure à la concurrence journalière, d'un idéal à atteindre plus élevé que les quelques avantages momentanés acquis, d'un intérêt général que l'intérêt parti-
r ne doit pas faire oublier.

fin, elle tend à créer à l'individu, par un développement
stique et intellectuel, une cérébralité qui le rapproche
de ce que sera l'homme de la société future. Il est fâ-
ux que, dans ce sens, elle n'ait pas encore pris nettement

position dans la lutte contre l'alcoolisation si intense chez nos populations ouvrières.

IX

QUELQUES CHIFFRES

Tableau n° 1. — *Nombre de pains débités par année*

ANNÉES	NOMBRE DE PAINS
1892	37.389
1893	200.971
1894	536.552
1895	543.841
1896	796.952
1897	1.375.814
1898	2.388.734 (1)
1899	1.819.486
1900 (1er semestre)	1.000.682

(1) La surélévation de ce chiffre est due à la cherté du pain dans le commerce local. Alors que les trois livres de pain valaient 0 fr. 60 à 0 fr. 65, la coopérative continuait à vendre à 0 fr. 50. Un grand nombre de personnes — non membres de la coopérative — se fournissaient illégalement de pain à l'*Union de Lille* par l'intermédiaire de nombreux sociétaires.

Tableau n° 2. — *Mouvement d'affaires de la boulangerie* (en francs)

ANNÉES	RECETTES	DÉPENSES	BÉNÉFICES BRUTS
1892	20.177 70	16.471 10	3.706 60
1893	108.980 33	79.956 58	29.023 95
1894	228.117 28	160.507 17	67.610 11
1895	287.646 35	198.392 22	89.054 13
1896	408.677 20	289.045 20	119.632 »
1897	935.410 55	750.201 11	185.209 44
1898	1.214.304 53	1.067.162 39	147.642 14
1899	923.077 30	656.385 50	266.691 80
1900 (1er semestre)	508.786 05	343.012 55	165.773 50

Tableau n° 3. — *Répartition des bénéfices de la boulangerie* (en francs)

ANNÉES	BÉNÉFICES BRUTS	CAISSES DE SECOURS et de Propagande	FONDS DE RÉSERVE	AMORTISSEMENT D'IMMEUBLES	BÉNÉFICES NETS partagés
1892.........	3.706 60	»	»	»	3.706 60
1893.........	29.023 95	365 55	1.891 25	»	26.767 15
1894.........	67.610 11	1.350 60	6.540 01	»	59.719 50
1895.........	89.054 13	2.719 10	12.774 75	»	73.560 28
1896.........	119.632 »	3.954 18	7.971 01	»	107.676 81
1897.........	185.209 44	6.579 01	11.378 97 (2)	»	166.951 46
1898.........	147.642 14	24.308 78 (1)	4.338 55 (3)	»	119.004 81
1899.........	266.691 80	18.773 30	8.000 75	27.152 30	212.765 45
1900 (1er sem.)	165.773 50	10.256 20	4.973 20	22.341 75	128.202 35

(1) Les variations des pourcentages prélevés sur les bénéfices bruts d'une années à l'autre dépendent avant tout des différents statuts qui se sont succédé, réglementant diversement le taux des retenues.
(2) A partir de 1898, le fond de réserve ayant atteint (conformément à l'article 26) le dixième du capital social, le prélèvement n'est plus que de 3 p. 100 des bénéfices.
(3) Cette surélévation provient de ce que l'Assemblée générale de 17 juillet 1898 a porté la retenue de 1 à 2 p. 100.

Tableau n° 4. — *Mouvement d'affaires de l'épicerie* (en francs)

ANNÉES	RECETTES	DÉPENSES	BÉNÉFICES BRUTS
1896........................	62.729 34	55.567 33	7.162 01
1897........................	109.111 70	90.755 26	18.356 44
1898........................	173.343 78	140.113 15	33.230 63
1899........................	225.797 50	193.807 10	31.990 40
1900 (1er semestre)........	135.951 65	115.059 08	20.892 57

Nota. — Le chiffre d'affaires est ici de beaucoup inférieur à celui de boulangerie. Il y a à cela une raison majeure : plus de la moitié des opérateurs ne s'approvisionnent pas dans les magasins d'épicerie, r suite de leur trop grand éloignement. Le remède est tout indiqué : ultiplier les annexes, établir une succursale dans chaque quartier de ville. C'est là d'ailleurs un des projets du Conseil d'administration tuel.

Tableau n° 5. — *Répartition des bénéfices de l'épicerie* (en francs)

ANNÉES	BÉNÉFICES BRUTS	PRÉVISIONS pour ANNEXES	CAISSES DE SECOURS et de Propagande (1)	FONDS de RÉSERVE (1)	AMORTISSEMENT D'IMMEUBLES	BÉNÉFICES NETS partagés
1896.......	7.162 01	»	»	»	»	7.162 01
1897.......	18.356 44	»	»	»	»	18.356 44
1898.......	33.230 63	3.864 32 (2)	3.235 55	712 56	»	25.418 20
1899.......	31.990 40	»	4.525 90	959 70	»	26.514 89
1900 (1er sem.)	20.892 57	»	2.719 05	626 75	552.82	16.993 95

(1) Les magasins d'épicerie n'ont contribué aux charges fiscales qu'à partir de 1898, l'Administration tenant avant tout à les surveiller d'une façon viable.
(2) Cette somme a servi à établir la quatrième annexe.

Tableau n° 6. — *Subventions accordées à la section lilloise du Parti Ouvrier Français*

ANNÉES	MONTANT DE LA SUBVENTION (Francs)
1898..................................	9.181 44
1899..................................	7.766 40
1900 (1er semestre)....................	4.325 08
Soit en 2 ans 1/2 un total de.......	21.272 92

Tableau n° 7. — *Salaires et conditions de travail des employés de la coopérative*

Estimant que tout travail doit être rémunéré, aucune fonction n'est gratuite et honoraire à l'*Union de Lille*.

Les membres de la *Commission d'administration* touchent à titre d'indemnité 100 francs par an, plus les frais de dépla-

cement que nécessite parfois leur gestion. De même, les membres de la *Commission de Contrôle* reçoivent la somme de 80 francs par an.

Le personnel de la boulangerie comprend une cinquantaine d'employés et ouvriers dont quinze ouvriers boulangers divisés en deux brigades : la brigade de jour comprenant neuf ouvriers et celle de nuit six ouvriers.

Le personnel des épiceries se compose de gérants d'annexes, de demoiselles de magasin et de garçons magasiniers.

Dans les branches du travail où il existe des syndicats, la Coopérative n'emploie que des ouvriers syndiqués.

Il est difficile de comparer les conditions du travail à l'*Union de Lille* et celles du commerce privé, ces dernières étant excessivement variables. Toutefois, il est de notion courante que les conditions du travail sont de beaucoup plus favorables à la Coopérative.

PERSONNEL	HEURES DE TRAVAIL	SALAIRES (PAR SEMAINE)
Employés de bureau.....	8 heures	25 à 50 fr.
Ouvriers de boulangerie :		
Boulangers..............	De 8 à 10 heures (suivant la production et les difficultés)	30 fr.
Brigadiers...............		32 fr.
Porteurs de pain.........		25 fr.
Conducteurs..............		28 fr. 50
Employés d'épicerie :		
Demoiselles de magasin..	10 heures 1/2	18 fr.
Gérants d'annexes........	Id.	25 à 35 fr. (logé, chauffé, éclairé)
Palefreniers, magasiniers	Id.	27 fr.

H. Samson,
Adjoint au maire de Lille

et Dr D. Verhaeghe

RÉPONSE A SOREL

---

7 janvier 1901

Mon cher Lagardelle,

Je suis encore tout contrit d'être un objet de scandale pour l'orthodoxie nouvelle de G. Sorel. Il paraît que j'ai surtout péché par citations. Je confesse, en effet, mais sans honte, que j'aime citer : par malheur je suis de ceux qui n'ayant rien écrit et devant peu écrire sont incapables de s'en référer à leurs propres œuvres parues ou à paraître, comme le fait excellemment notre camarade. Il me plaît donc d'étayer mon opinion aux opinions voisines, d'emprunter à celui-ci une formule et à cet autre un argument. Et c'est ainsi que j'ai pris à mon ami Paul Boncour cette expression « la souveraineté économique des groupements professionnels » qui, à mon sens, caractérise admirablement ce phénomène contemporain — la mainmise graduelle et légale des syndicats ouvriers sur le mode de production capitaliste : je m'excuse bien humblement d'avoir par cette malencontreuse réminiscence attiré à l'auteur d'un livre excellent une leçon de style qui, venant de Sorel, ne saurait manquer d'autorité. — Pour les mêmes raisons, j'ai cru pouvoir indiquer, dans la rapide étude que je consacrais à l'institution des conseils du travail en France, la monographie de M. Fernand Payen sur les conseils belges dont le *Mouvement socialiste* avait, il y a quelques mois, publié une analyse détaillée. Mais M. Fernand Payen a des amis dans l'*Association catholique,* ces amis disent tout haut le bien qu'ils pensent de ses écrits, et c'en est assez pour qu'avec Paul Boncour, Fernand Payen soit mis à l'index socialiste.

Nous voici désormais avertis : les compromissions littéraires sont dénoncées, interdites, frappées d'anathème au même titre que les compromissions électorales, et tel de nous qui entretenait dès longtemps avec des écrivains bourgeois du *Temps* ou des *Débats* un doux commerce d'amitié, alimenté de mutuelle admiration et de réciproques confidences, se verra réduit à ne plus fréquenter, pour notre édification, que chez des révolutionnaires authentiques, brevetés du P. O. F. En vérité, il serait trop cruel d'appliquer à G. Sorel la rigueur de ces conséquences. Mais je devais aux lecteurs du *Mouvement socialiste* ces quelques explications personnelles pour me justifier du singulier reproche qui m'était fait d'avoir placé mon article du 15 décembre dernier sous le patronage de MM. Paul Boncour et Fernand Payen — autrement dit sous l'égide de M. Waldeck-Rousseau et de l'*Association catholique* (1), momentanément réconciliés par un artifice de rhétorique.

Je crois devoir répondre en même temps à un autre reproche non moins inattendu de la part de G. Sorel — celui d'avoir jeté sournoisement à Jules Guesde l'épithète de démagogue. J'ai marqué moi-même ce que j'entendais par démagogie en inscrivant comme épigraphe de mon article cet ordre du jour publié par le journal le *Petit Sou* qui confond dans une même flétrissure burlesque les fusillades de la Martinique, la condamnation de grévistes innocents et le décret instituant les conseils du travail. Ce que j'ai voulu souligner d'une raillerie, c'est l'état d'âme que révèle une semblable déclaration et non point la personnalité de Jules Guesde, qui n'était pas en cause. D'ailleurs je ne pense pas qu'on puisse attaquer Jules Guesde par une allusion non plus que le défendre avec les œuvres complètes de Georges Sorel.

Ceci dit pour liquider la petite querelle qui m'a été faite, j'en viens aux critiques que l'on a dirigées contre le décret du 17 septembre. On pose d'abord ce principe : les conseils du

---

(1) *Mouvement socialiste*, numéro du 1er janvier 1901, p. 36.

travail sont une institution de paix sociale. Le Play l'a dit, M. Arthur Fontaine l'a répété, donc Millerand en a ainsi disposé. Ce principe admis, les conseils du travail doivent être condamnés puisque la conception de la paix sociale est essentiellement contraire à la philosophie et à la tactique socialistes. Mais je crois précisément et j'ai essayé d'établir que les conseils du travail, tels du moins que les organise le décret Millerand, ne sont nullement des conseils d'arbitrage et de conciliation. Sorel s'en rapporte au sentiment de M. Harmel : M. Harmel approuve, donc il faut condamner. Moi je m'en tiens au texte du décret, précis et formel, qui ne confère aux conseils nouveaux aucune mission spéciale en cas de conflit économique. Que la pensée des législateurs qui en 1895 réclamaient la création de conseils du travail ait été de préparer aux grands patrons de nouveaux moyens d'action sur leurs ouvriers, cela est possible, mais n'importe pas dans notre débat. Ce qui est certain, c'est que l'institution nouvelle ne porte aucune marque de cette pensée.

Sans doute, les grands patrons feront effort pour escamoter à leur profit l'autorité des assemblées corporatives. Sans doute, ils appesantiront leur domination brutale sur ceux de leurs ouvriers qui auront reçu des syndicats mandat de siéger à côté d'eux dans les conseils régionaux du travail. Ils créeront ici « des syndicats jaunes », ailleurs protégeront des œuvres catholiques et entretiendront partout une police occulte, attentive à toute menace de révolte ouvrière. Mais « le syndicat jaune », l'œuvre pieuse et la police dans l'atelier sont des moyens de gouvernement déjà anciens, qui ne datent point de la création des conseils du travail. Aussi bien la crainte de ces dangers serait-elle un argument contre toute tentative d'émancipation légale, contre le fonctionnement de la prudhomie ou la propagande syndicale. Ne cherchons pas à organiser des syndicats ouvriers, de peur que le patron inquiet n'élève à côté de notre syndicat un autre groupement hypocrite, exécuteur de ses basses œuvres et complice de ses volontés tyranniques !

Cette étrange conclusion de son raisonnement n'est pas

pour effrayer G. Sorel qui est résolu à tous les paradoxes. Les syndicats donnent à leurs secrétaires ou à leurs militants une manière de caractère officiel qui fait d'eux à l'occasion des intermédiaires entre les patrons et les travailleurs. Or cela, paraît-il, est mauvais : le capitalisme, ingénieux en ses procédés, tire parti et profite des « *meneurs* ». Vous aussi, mes camarades, Briat, Hamelin, Lajarrige et tant d'autres qui peinez pour gagner à votre cause de solidarité les travailleurs inconscients de leur servitude, vous aussi êtes des instruments d'oppression et de délation entre les mains de l'ennemi contre le prolétariat que vous croyez servir ! J'admire à quelles extrémités de raisonnement une mauvaise humeur tâtillonne a pu conduire l'homme éminent qui écrivit naguère des pages prophétiques sur l'*Avenir des syndicats*. Le seul véritable argument que l'on puisse selon moi faire valoir contre le maintien de Millerand au ministère, c'est qu'il désempare à ce point les meilleurs d'entre nous qu'ils en viennent à prendre Paul Lafargue pour un savant et l'esprit d'opposition stérile pour la maxime vivifiante du socialisme.

Votre ami,

ANATOLE DE MONZIE

CHRONIQUE SOCIALE

FRANCE

L'ARBITRAGE ET LA GRÈVE OBLIGATOIRES ET LA PRESSE SOCIALISTE ÉTRANGÈRE (suite)

V. *Le projet de loi Millerand sur les grèves.* — En juin 1891, le gouvernement autrichien étonna le Parlement par de grands projets de loi, qui devaient encourager l'entente des patrons et des travailleurs. Le « socialiste d'État » Steinbach les avait élaborés, mais en fait, ils étaient conçus par un jeune professeur allemand qui avait appris à connaître les formes particulières dans lesquelles s'accomplit la lutte de classes en Angleterre, grâce à un voyage, et qui les avait si complètement méconnues qu'il les préconisa dans un gros volume comme étant la voie « *vers la paix sociale* ». Et cela était non moins justifié que l'idée de la suppression des guerres par suite de l'invention de la poudre sans fumée. M. Steinbach lui-même s'y laissa prendre et essaya de mener l'Autriche par quelques articles de loi sur le chemin de la paix sociale. On connaît le résultat. Un homme d'un esprit conservateur comme le docteur Baernreither déclara que cette affaire ressemblait bien plus à une mesure de police qu'à une réforme sociale. Et à la suite d'une déclaration de la police, disant qu'elle pouvait se passer de la loi de Steinbach, le gouvernement renonça à son projet. Seul, Falkenhayn n'abandonna pas sa part du projet de réforme. On nous a finalement pourtant donné la loi sur les coopératives dans l'industrie minière avec les délégués et ses offices de conciliation.

Mais il ne faut pas, dans aucune mesure, songer à ces créations de la politique de Falkenhayn, quand on trouve

dans le projet de Millerand des institutions du même nom. Ce qui semblait être au législateur autrichien un moyen capable de lier l'organisation syndicale des ouvriers ou même de l'empêcher, a la signification opposée dans le projet français. Le point de vue auquel s'était placé Millerand est, pour citer les considérants, « la *confiance* dans les organisations ouvrières et dans leur force éducatrice ». C'est le principe même proclamé par Millerand dans le décret du 17 septembre sur les Conseils du Travail. Leroy-Beaulieu, l'avocat scientifique des libres-échangistes français, a appelé ce décret la « révolution la plus colossale en France depuis la grande Révolution ». C'est une exagération, mais une exagération créée par la peur ; et on la conçoit.

Le projet de Millerand est *révolutionnaire* dans sa tendance, et c'est là le point principal. Il n'est pas difficile au doctrinarisme de critiquer d'une manière touchante, chacun des trente et un articles qui composent le projet ; et même le critique le plus bienveillant demandera plus d'un changement, soit une disposition plus sévère, soit plus de clarté. Mais cette critique détaillée ne regarde que les ouvriers français. Nous qui sommes forcés de vivre dans le désert autrichien, nous n'avons vraiment aucune raison de nous arrêter aux vices du projet de Millerand. Nous nous réjouissons qu'on fasse dans le Parlement d'une grande puissance européenne un essa sérieux pour donner à des revendications essentielles de la classe ouvrière organisée la valeur légale, et nous ne voulons pas troubler cette joie en insistant sur des scrupules légers, voire même mesquins.....

Les dispositions décisives de la loi sont les institutions des *représentants ouvriers élus*, de l'*arbitrage obligatoire* et de la *suppression* ou de la *continuation obligatoire du travail*.

L'institution des représentants ouvriers élus, c'est l'organisation des conditions du travail selon le principe du contrat llectif. Les conditions ne sont plus *dictées* à l'ouvrier indiiel par l'entrepreneur tout puissant, mais elles sont *con-ues* entre lui et les représentants des ouvriers. Le projet ne serve pas les délégués de mesures disciplinaires — en

Autriche, ce défaut signifierait l'inefficacité pratique de toute la loi — et nous ne pouvons distinguer si une telle protection est superflue en France ou s'il s'agit là d'une lacune dans le projet. Mais si l'on peut admettre que les délégués des ouvriers ne peuvent être empêchés par les entrepreneurs de remplir leurs devoirs, cette institution est sans doute une impulsion vigoureuse donnée à l'organisation *syndicale*. Le contrat collectif non plus pour chaque exploitation en particulier, mais pour toutes les exploitations d'une même branche, exige la collaboration d'une union centrale. Il n'est rien de plus faux et de moins fondé que la peur de voir l'organisation syndicale mise en péril par l'institution des délégués ouvriers. Au contraire, cette institution fait du système des hommes de confiance, base de l'action syndicale, une institution légale.

L'arbitrage obligatoire n'est pas une revendication spéciale à la classe ouvrière organisée, mais ce n'est pas une raison pour elle de ne pas soutenir l'exécution de cette mesure. Les ouvriers sont toujours prêts à soumettre leurs revendications à un tribunal arbitral composé d'une manière convenable ; ils établissent leurs revendications, parce qu'ils sont convaincus de leur justice et de leur possibilité, et s'ils se trompent sous ce rapport, ils se laisseront volontiers convaincre par les débats devant le tribunal arbitral. La grève n'est pas pour les ouvriers une mise à l'épreuve de leur puissance. Ils demandent toujours des négociations avec l'entrepreneur et ils savent qu'il s'agit là de la défense tranquille et sensée de leur point de vue. Mais les entrepreneurs refusent assez souvent les délibérations avec les ouvriers, non parce qu'ils ne peuvent pas céder, mais parce qu'ils veulent sauvegarder *leurs droits de maître*. Ce n'est pas les ouvriers, mais les patrons qu'il faut craindre comme adversaires de l'institution du tribunal arbitral.

Mais les dispositions les plus importantes sont celles qui règlent le *droit de grève*. Les ouvriers sont contraints de faire de la grève une action bien préparée. L'époque des grèves *sauvages* est terminée. Le règlement qui place une période de neuf jours entre la remise des revendications et le début de la

grève — si l'entrepreneur n'abrège pas ce terme en repoussant le tribunal arbitral — est très heureux. Tous les syndicataires expérimentés sont d'accord à ce sujet. En Angleterre, les grèves, qui sont très rares, sont commencées sans qu'on observe le terme de huit jours, et les succès n'en ont pas été amoindris, au contraire.

La disposition du règlement des grèves de la *Commission des Syndicats* qui demande qu'on annonce la grève au moins quinze jours avant qu'elle se soit déclarée, prouve qu'en Autriche aussi en a reconnu qu'il faut autre chose encore que de l'enthousiasme, pour qu'une grève ait des chances de réussir. Le règlement du vote secret est tout aussi légitime que le règlement de la majorité. Contre toutes ces dispositions les entrepreneurs ne peuvent pas protester. Mais ce qu'ils combattent le plus violemment et ce qui donne au projet son caractère révolutionnaire, c'est la *grève obligatoire* pour la minorité qui veut travailler. Il est vrai qu'ils ne trouvent rien à redire au *travail obligatoire* pour la minorité qui veut faire grève.

D'après le projet Millerand, la décision sur le commencement, la continuation et la fin de la grève se fera, comme si tous les ouvriers faisaient partie d'un syndicat bien organisé : selon les principes *du droit démocratique de disposer de soi-même*. La volonté de la majorité est respectée par la minorité. La majorité a décidé la grève : plus de travail. La majorité a repoussé la grève : la continuation du travail. Pour les ouvriers, cette conception n'est nullement étrange.

Mais la bourgeoisie doit abandonner une chose qui lui est si chère et qu'elle a tant aimée — le sarrazin. Dans les considérant de la *Loi des Travaux Forcés*, la protection des non-grévistes fut motivée par ces mots « qu'il s'agit là d'éléments [illegible]aquilles, qui se soumettent à l'ordre de l'État et du Droit, [illegible]s utiles à l'État ; et les protéger en ce qui concerne leurs [illegible]érêts personnels s'accordant avec les intérêts de l'État est [illegible] devoir important et pressant du pouvoir politique ».

[illegible]La classe ouvrière a une autre opinion des traîtres, elle ne [illegible]nnaît pas de crime plus vil que celui du sarrazin. Les con-

ceptions *morales* de l'ouvrier ne sont pas toujours celles de l'État et du droit en vigueur.

La grève obligatoire du projet de Millerand signifie *victoire de la pensée prolétarienne sur l'ordre et le droit bourgeois.* Il faut que celui-ci rende *légal* ce qui n'a subsisté jusqu'à présent que dans la conscience morale de la classe ouvrière. Et voilà pourquoi le projet de Millerand est *révolutionnaire.*

Quel que soit le sort du projet, ses idées ne se perdront pas.

Dr Benno Karpeles

(Traduit par G. W.)

Nous publierons dans notre prochain numéro, deux autres articles : de Legien *(Vorwærts)* et de l'organe officiel des Syndicats allemands, le *Correspondenzblatt.* Nous aurons ainsi renseigné nos lecteurs sur les diverses opinions émises par nos camarades de l'étranger sur le projet de loi Waldeck-Rousseau-Millerand.

ALLEMAGNE

Le Congrès du parti socialiste bavarois. — Il fallait vraiment que mon ami Lagardelle me rappelât mon devoir de correspondant pour que j'y suffisse et que je rendisse compte du Congrès de la social-démocratie de Bavière. Je ne le fais d'ailleurs pas volontiers, car je n'en considère pas les résultats comme très satisfaisants, et mon devoir critique n'est pas assez agréable pour répondre de bon gré à cette invitation.

L'aile bavaroise du parti socialiste allemand occupe, depuis la fin de la *Loi des Socialistes*, sous la direction de Vollmar, une position indépendante de l'ensemble ; elle a essayé de détruire toute dépendance ; et tous les liens, tels que les décisions des congrès, les conseils du Comité directeur, les déclarations au Reichstag lui semblaient être une incommodité. Elle voulait sauvegarder toute sa liberté, accentuait la défense des intérêts purement bavarois et son activité pratique, tout en se moquant doucement mais visiblement

des camarades qui mettaient au premier plan la nationalisation des moyens de production. Jusqu'à la conversion d'Édouard Bernstein, les camarades bavarois étaient à peu près isolés ; surtout dans le Nord de l'Allemagne, leurs conceptions rencontraient plus d'adversaires déclarés que de sympathies prudentes et restreintes. L'ébranlement produit dans nos rangs par le livre de Bernstein a amené à la tactique de Vollmar bien des amis, affaiblissant ainsi ses adversaires.

Il est bien entendu que personne parmi nous ne peut se dire juge impartial des différends qui existent au sein du parti ; je me sens, du moins, libre de toute prétention. Mais j'insisterai d'autant plus vigoureusement que je considère le développement de la social-démocratie en Bavière comme peu satisfaisant, et que j'y vois une diminution de l'idée socialiste, un affaiblissement de la force d'agitation du parti. En accentuant sans cesse les préoccupations d'ordre pratique, on oublie, selon moi, les principes. La concentration des masses ouvrières sur une seule idée, tout ce qui fait leur conscience de classe, a dû naturellement souffrir, lorsque, par suite de l'application de l'activité socialiste au terrain parlementaire et communal, les électeurs se sont occupés d'une foule de questions de détail ; cette évolution est une conséquence naturelle de l'accroissement de notre parti, de son entrée dans tous les corps électoraux et de son pouvoir qui y augmente d'année en année. Et je crois que nulle part, en Allemagne, ce développement n'a été plus puissant qu'en Bavière si ce n'est peut-être dans le grand-duché de Bade. La tactique de la social-démocratie en Bavière est déterminée par la politique pratique du groupe socialiste de la Diète. Mais il s'agit là-bas de questions importantes et aussi d'intelligences remarquables, --mme les députés Vollmar, Segitz, Ehrhardt, qui sont en .ne temps députés au Reichstag, et des députés Mueller, 'ler, Lœwenstein : ils y représentent le parti et, nécessai-ıent, s'efforcent à n'y pas avoir une tactique par trop diffé-le de celle de l'ensemble du parti. La situation est bien s difficile et plus grave dans les corps communaux où nos

représentants disposent d'une expérience et de connaissances bien moins grandes, et où des contrastes très sérieux de leur politique pratique avec nos principes et nos revendications se rencontrent trop fréquemment.

Les défenseurs de la « politique bavaroise » disent souvent que celle-ci est bien plus désagréable à nos adversaires dans les parlements, au gouvernement comme aux partis bourgeois, que l'accentuation du point de vue des principes, du groupe de la plupart des membres socialistes du Reichstag. Je ne nie pas que cela ne soit exact jusqu'à un certain point. Car plus le parti socialiste est inoffensif, plus il se meut sur le terrain de la politique de l'État actuel, et plus il met dans l'ombre son idéal social ; plus il est aussi dangereux par la concurrence qu'il fait aux autres partis ; et plus il faut compter, en théorie du moins, avec le cas Millerand, même en Allemagne. Pour la politique présente, rien ne peut être plus redoutable pour la bourgeoisie et pour ceux qui sont au pouvoir que l'évolution de la social-démocratie vers la participation au gouvernement. Il n'est pas douteux que par suite de cette évolution, les ouvriers puissent aussi attendre maints avantages pratiques. Mais ce n'est pourtant qu'un plat de lentilles que nous avons échangé, tel Ésaü, contre le droit d'aînesse. Ce qui a rendu si grand le parti social-démocrate, ce qui a fait de lui le plus grand parti de l'Empire tout entier, ce qui l'a rendu l'adversaire redouté de toutes les couches sociales intéressées à la sauvegarde de l'ordre actuel, c'est la conscience de classe du prolétariat, l'accentuation des principes du point de vue socialiste, et c'est à tout cela que nous devons aussi l'autorité de la social-démocratie allemande auprès de tous les partis amis de l'étranger. Mais ces racines de notre force, la politique pratique *exclusive* les ronge peu à peu, — cette politique que préfère la social-démocratie en Bavière dans le parlement, dans les conseils municipaux et dans l'agitation pratique. La clairvoyance des ouvriers en est troublée, la grande bataille que nous devons mener se perd dans une foule de combats singuliers, dans lesquels il est impossible à l'ouvrier qui pioche toute la journée

à l'usine, de trouver ce qui est juste. Dans quel labyrinthe errent certains représentants de la social-démocratie, cela est apparu surtout au dernier Congrès du parti social-démocrate bavarois, à propos des débats sur la politique communale !

Outre un grand nombre de propositions qui n'ont pas d'intérêt pour des camarades étrangers, les questions suivantes étaient à l'ordre du jour du Congrès qui siégeait le 9 et le 10 décembre 1900 à Fuerth (en Bavière), dans la superbe salle de la *Maison des Syndicats :*

1° Rapport du Comité directeur ; 2° Rapport parlementaire des députés à la Diète. — Rapporteurs : *G.-V. Vollmar* et *Adolf Mueller ;* 3° Notre devoir dans les conseils municipaux. — Rapporteur : *Frz. Jos. Ehrhart.*

Au nom du Comité directeur, le député J. Scherm donne dans son rapport les détails suivants sur l'état de l'organisation en Bavière : il y a 102 groupes (41 dans le Nord, 15 dans le Sud et 46 dans le Palatinat) avec 14,800 membres cotisants (8,000 dans le Nord, 4,000 dans le Sud et 2,800 dans le Palatinat). Les trois caisses centrales avaient ensemble un revenu de 9,931.48 marks (à peu près 12,000 francs), c'est-à-dire 5,423.90 marks dans le Nord, 2,188.53 marks dans le Sud et 2,274.45 marks dans le Palatinat. Il faut encore ajouter des sommes bien plus considérables qui reviennent aux caisses locales, mais sur lesquelles il n'y a pas de chiffres. Depuis le dernier Congrès, le nombre des députés socialistes à la Diète bavaroise s'est accru de cinq à onze et le nombre des voix a aussi augmenté très considérablement. Mais par suite du suffrage très restreint, les résultats obtenus aux élections communales ont été très défavorables ; toutefois, on a eu des succès très heureux dans le Palatinat et à Fuerth. Quelle que ısse être la satisfaction sur les résultats obtenus, dit le ıporteur, on n'oubliera pas quelle tâche est encore à rem-

es décisions qui furent prises à la suite des débats sur le ıport du Comité directeur, je ne mentionnerai que celle-ci,

très heureuse : à l'avenir, 20 p. 100 des revenus des caisses régionales doivent être remis à la caisse générale de la social-démocratie allemande.

Le rapport de Vollmar sur l'activité du groupe socialiste de la Diète était bref : il ne traitait en détail, comme après lui le deuxième rapporteur, Adolf Mueller, que les compromis conclus avec les cléricaux aux élections à la Diète, qu'il désignait sous le nom *« d'alliances momentanées imposées par la tactique »*, et qui, évidemment, n'ont pas eu comme conséquence les désavantages qu'on craignait pour le parti. Il déclara que ces compromis étaient la conséquence désagréable d'un suffrage injuste, mais aussi l'unique moyen de conquérir, dans les conditions actuelles, une représentation parlementaire à peu près conforme à la force de notre parti. Finalement, Vollmar put dire qu'on doit à l'activité du groupe parlementaire une série de réformes réalisées et, aurait-il pu ajouter, encore plus de préjudices évités aux ouvriers.

Puis, le député Mueller parla sur l'état des travaux parlementaires concernant la modification du suffrage, qui ne sont pas bien avancés encore et qui ne peuvent suffire à la classe ouvrière. Comme une étude de cette question est basée sur trop de connaissances préalables et exigerait trop de place, sans intéresser les lecteurs de cette Revue, nous ne l'entreprendrons pas.

Mais les débats les plus intéressants eurent lieu à propos de « notre devoir dans les conseils municipaux ». Voici ce que développa le rapporteur Ehrardt : « Les difficultés du travail pratique dans les communes sont surtout grandes lorsque notre parti réussit à avoir la majorité dans les conseils municipaux. Il y a un grand manque de sûreté parmi les camarades dans les conseils municipaux, — et on ne choisit pas non plus toujours les hommes les plus capables. Notre littérature est encore très faible sous ce rapport, et la presse du parti se désintéresse aussi trop des affaires communales. » Je passe les revendications qui se rapportent à des dispositions légales bavaroises, je mentionne brièvement celles que pré-

conisait Ehrart : Le droit de suffrage basé sur le système de la représentation proportionnelle; l'assistance publique et les charges scolaires supportées par l'État; liberté absolue de mariage, les écoles confessionnelles supprimées, introduction dans l'école primaire de la huitième année scolaire; suppression de toutes les dépenses concernant la religion et l'Église; nomination des instituteurs mieux réglée et police cédée aux communes. Ensuite il demanda une loi sur les habitations avec le droit d'expropriation pour les communes, la réorganisation de la politique financière au profit des communes. Il ne trancha pas la question de savoir s'il serait possible d'abandonner les contributions indirectes des communes, en premier lieu l'octroi, et si on devait augmenter les revenus des villes par des monopoles communaux. En ce qui concerne l'école, il demanda le remplacement des inspecteurs ecclésiastiques par des inspecteurs laïques, la dispense des instituteurs du service religieux, la suppression des rétributions scolaires, la gratuité des livres d'école, la nomination des médecins des écoles par les communes, ainsi que la création des voyages de vacances pour tous les écoliers aux frais de la commune. Pour l'assistance publique, il serait nécessaire de fixer un minimum d'existence. Les hôpitaux ne doivent pas conserver leur caractère d'établissements de charité, il faut créer des pharmacies communales, des maisons de convalescence, des établissements de bains communaux, il faut encore songer à une inspection sanitaire des denrées. L'inspection des habitations doit devenir générale et être remise à des médecins. Il ne résolut pas la question de savoir si les communes devaient construire des habitations pour combattre la misère, mais il demanda que la commune achetât des terres pour atténuer la misère des habitations ensuite l'exten-ı des moyens de communication, la canalisation, les con-tes d'eaux, l'exploitation de l'électricité, la construction chemins de fer locaux. Nous devons aussi nous occuper a soumission. Dans la politique sociale, il y a une foule questions qui sont à résoudre. Égale situation des ıloyés communaux et des fonctionnaires; les exploitations

communales doivent être des modèles d'exploitation, subvention des secrétariats ouvriers, fonctionnement des tribunaux du commerce et de l'industrie *(Gewerbegerichte)* comme office de conciliation. Nous devons avancer, conclut-il, méthodiquement et nous ferons bien d'élaborer un programme; et il faut examiner encore s'il n'est pas utile d'en avoir un pour les villes et un autre pour les campagnes.

Après lui, le citoyen Loewenstein, le doyen de la social-démocratie bavaroise, se plaça à un point de vue plus radical; il déclara que la suppression des contributions indirectes était le devoir suprême de nos représentants dans les communes, il demanda la publicité pleine et entière des débats des conseils municipaux, et une attitude plus énergique vis-à-vis des manifestations de loyalisme monarchique des aministrations communales, et l'accentuation exacte du point de vue socialiste. Différents représentants des communes défendirent alors le maintien des contributions indirectes, un autre exprima l'opinion qu'un programme communal décisif partout ne pourrait être rédigé, parce que les conditions sont trop différentes dans les diverses communes; d'autres dirent qu'il fallait des séances secrètes. Aux partisans descontributions indirectes — non par principe, mais pour des raisons de tactique — on rappela l'opposition ainsi créée avec notre lutte au Reichstag contre les tarifs douaniers des denrées. Les difficultés financières de cette question furent déclarées par d'autres non décisives, on fit remarquer que les prix des denrées tomberaient immédiatement après la suppression des contributions indirectes, si les communes construisaient des boulangeries et des boucheries communales. On fit aussi observer que les *véritables ouvriers* ne sont malheureusement jamais élus dans les représentations des communes, parce que des raisons d'ordre économique les en empêchent. Dans les conseils municipaux on élit des aubergistes, des marchands, des coiffeurs, etc., qui, il est vrai, sont sortis de la classe ouvrière, mais qui ont perdu tout point de contact avec les ouvriers, qui sont des membres de la petite bourgeoisie, et qui représentent, sans trop le savoir, leurs intérêts,

font de la politique petite-bourgeoise, et tiennent trop compte de leurs électeurs. On ne dit pas tout ce qu'on aurait dû dire, d'après l'expérience des conseils municipaux bavarois; mais ces allusions suffisent pour montrer que le socialisme et notre programme perdent souvent dans les conseils municipaux, et qu'il est grand temps de remédier à l'état actuel des choses.

Les débats et les Congrès furent terminés par une décision qui chargea le Comité directeur d'élaborer un programme communal pour la Bavière.

Plus d'une critique faite au Congrès permet de supposer que, bientôt, on accentuera aussi, en Bavière, le point de vue des principes essentiels de notre parti.

Munich, fin décembre 1900.

FRANZ MUELLER.

(Traduit par G. W.)

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LES LIVRES

Questions de morale, *leçons professées à l'École de morale.* Un volume in-8° de la Bibliothèque générale des sciences sociales, cart. à l'angl., 6 francs (Félix Alcan, éditeur). — Cet ouvrage fait suite à la *Morale sociale* publiée l'an dernier dans la même collection. Les opinions philosophiques et économiques des conférenciers sont très diverses, comme on en jugera par leur énumération : *La science et la morale*, par G. Sorel ; *l'ère sans violence*, par G. Moch ; *la morale chrétienne et la conscience contemporaine*, par Darlu ; *les facteurs moraux de l'évolution*, par G. Sorel ; *le kantisme et la science de la morale*, par V. Delbos ; *vue d'ensemble sur la morale grecque*, par Croiset ; *les conditions de l'action*, par Bernès ; *la raison et l'instinct en morale*, par D. Parodi ; *le luxe*, par G. Belot ; *la morale d'après Guyau*, par Eug. Fournière ; *la justice sociale*, par Malapert ; *l'éducation morale et l'éducation religieuse*, par F. Buisson.

Cempuis. *Éducation intégrale, coéducation des sexes,* par GABRIEL GIROUD. (Paris, Schleicher, 1900). — Monographie complète et vivante de l'orphelinat de Cempuis, si mal connu et si calomnié. C'est un élève même qui l'a écrite : cela seul en dit toute la valeur d'authenticité et toute l'importance. Livre facile à lire, que des reproductions de photographies rendent plus agréable encore.

Parlementarisme et Socialisme, par KARL KAUTSKY. (Paris. G. Jacques et Cie ; 190. 3 fr.) — Notre camarade Berth a traduit ce volume classique de Kautsky, qui est essentiellement une critique de la législation directe par le peuple. Jaurès, dans une préface très sympathique, a marqué toute la portée de l'étude de Kautsky. Ce livre est indispensable aux militants.

Cinq problèmes de la Sociologie, par le professeur A. A. ISSAIEFF, (Berlin. Verlag von B. Behr, 1901). — Notre collaborateur le professeur Issaieff vient de publier, en langue russe, à Berlin, un intéressant volume comprenant, comme son titre l'indique, cinq étu 1° La technique et l'économie comme bases de la culture ; L'égoïsme, l'altruisme et les intérêts de classe ; 3° La lutte groupements sociaux ; 4° L'individu et le milieu ; 5° Les diverg ces et les ressemblances dans le développement des peuples.

L'Assistance par le Travail en France, par M. MARCEL LECOQ (Paris, Giard et Brière, 1900). — Etude complète de la matière, suivie d'une bibliographie. L'auteur ne discute même pas l'idée d'assistance, et ne se pose pas la question de savoir si la question du chômage peut avoir d'autre solution que celle-là.

*N****

LES REVUES SOCIALISTES

Die Neue Zeit. — N° 12. — Une critique artistique de *Moll* sur l'Exposition universelle. — Dans la fin de son brillant article sur le mouvement judéo-prolétaire, *Zetterbaum* étudie la position du prolétariat juif vis-à-vis de la « question nationale ».

N° 13. — *Vandervelde* publie un article sur la croissance du socialisme international. *Bunte* donne un aperçu sur les rapports du militarisme et de l'agriculture en Suède. Un article de *Kautsky* sur la population et l'évolution industrielle en France, dans lequel il rapporte les résultats obtenus par notre collaborateur, le docteur Goldstein (Zurich). Enfin une critique dramatique de *Mehring* sur les dernières pièces de Gerhart Hauptmann et de Otto Ernst.

Sozialistische Monatshefte *(Janvier)*. — Ce numéro contient un article de *Calwer* sur le récent procès de mœurs de Berlin qui a dévoilé au monde entier la turpitude de la classe bourgeoise ; un article de *Maeterlink* sur l'Ordre et la Morale, article flou et vague ; une étude de *Schitlowsky* sur la philosophie du but final ; de *Bernstein* sur le mouvement syndical anglais, etc... Mentionnons encore la *Revue* de vingt-huit pages qui reflète exactement le mouvement ouvrier, politique et artistique actuels, et le beau portrait de Dostoïewski, dessiné par *Valloton*.

Die Gleichheit (19 décembre). — L'intéressante revue fondée et dirigée depuis dix ans, par Clara Zetkin, pour la défense et l'amélioration du sort des ouvrières, contient, dans son numéro du 19 décembre, un remarquable article sur *La femme dans le syndicat* et de nombreux renseignements donnés par Lily Braun et Clara Zetkin.

Deutsche Worte (octobre). — Friedrich Herz, qui a récemment soutenu contre Kautsky une longue polémique sur la question agraire, étudie, dans un article intitulé : *Une Enquête Agraire Socialiste*, l'enquête poursuivie avec tant de persévérance en Belgique, par Vandervelde et Zéo. *Georges Weill*

tica sociale (novembre). — Le nouveau roi a provoqué en ins milieux politiques bien d'espérances en l'inauguration e politique démocratique de réformes. Or *Bonomi* étudie cette stion et se demande si une telle chose serait possible théoriment et pratiquement dans nos conditions actuelles, et arrive à

la conclusion que le principat ne peut pas être un instrument de réformes dans le sens démocratique. — *Trèves* explique, en les développant, ses idées sur la propagande, qui, esquissées dans son premier article, ont provoqué une vive intervention d'*Enrico Ferri* dans l'*Avanti*. *Trèves* reconnaît qu'un certain degré de religiosité est inséparable des grands mouvements de masse tels que le mouvement socialiste, mais à condition que la religiosité ne devienne, pas religion, culte, et que le sentiment se transforme *tout entier* en idée, et que de l'idée descende l'*émotivité* saine qui pousse au travail. Au contraire, un socialisme qui aurait sa base sur des formules et des lois superstitieuses aurait la même influence misérable sur l'action pratique politique que la religion actuelle. — *Paul Dramas* parle du Congrès socialiste français et exprime son pessimisme au regard de l'unification du Parti à une date prochaine. — *G. Rensi* démontre longuement, à l'appui de notre histoire contemporaine, que c'est une illusion que de croire comme le député radical *Alessia*, « qu'il est possible, dans la forme et composition actuelle de l'Etat italien, de concevoir une orientation démocratique du gouvernement, ou à mieux dire, l'arrivée au pouvoir du parti démocratique *sans arrière-pensée* et *sans équivoques*, en donnant à ce parti la possibilité de faire valoir toutes ses idées, et tous ses hommes ». *Sticus.*

A TRAVERS LES PÉRIODIQUES

Le Mouvement socialiste en France en 1900 (*Revue encyclopédique Larousse*, 15 décembre 1900), par M. André Lichtenberger. Article de mauvais reportage. — L'auteur connaît peu le socialisme français et mal le mouvement économique.

Les Sanatoria Populaires (*Questions pratiques de législation ouvrière et d'économie sociale*, 20 décembre 1900), par A. Pic. — Première partie d'une remarquable étude, pleine de renseignements.

L'Amnistie et l'Affaire Dreyfus (*Die Wage*, 7 janvier). — Hubert Lagardelle développe les idées exposées dans notre dernier numéro sur l'amnistie.

Le Socialisme des Pères de l'Église (*Schweizerische Blætter für Wirtschafts-und Social politik*. N° 24), par Paul Pflüger. — Etude documentée où de curieuses citations abondent. X***

Le Secrétaire-Gérant : JEAN LONGUET

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués

3775. — IMPRIMERIE DE SURESNES (G. RICHARD, adm'), 9, rue du Pont.

SOCIÉTÉ NOUVELLE DE LIBRAIRIE ET D'ÉDITION

HISTOIRE DE L'INQUISITION
AU MOYEN-AGE

PAR

HENRI-CHARLES LEA

Traduit sur l'exemplaire revu et corrigé de l'auteur
par SALOMON REINACH

TOME PREMIER

Un volume in-18 de XL-631 pages. . . . **3 fr. 50**

POUR PARAITRE PROCHAINEMENT

Compte Rendu Sténographique Officiel

DU

DEUXIÈME CONGRÈS

DES

Organisations Socialistes Françaises

(Septembre 1900)

Compte Rendu Analytique Officiel

DU

Congrès Socialiste International

TENU A PARIS DU 23 AU 27 SEPTEMBRE 1900

TROISIÈME ANNÉE

N° 51

1er Février 1901

LE Mouvement Socialiste

REVUE BI-MENSUELLE INTERNATIONALE

SOMMAIRE

Le Numéro : France et Belgique, 0,40; Autres pays, 0,50

PARIS

SOCIÉTÉ NOUVELLE DE LIBRAIRIE ET D'ÉDITION

(Librairie GEORGES BELLAIS)

17, RUE CUJAS

Le Mouvement Socialiste

REVUE BI-MENSUELLE INTERNATIONALE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

FRANCE : *Paris*, 17, rue Cujas, Ve. — *Téléphone* : 801 04
BELGIQUE : *Bruxelles*, 14, rue du Béguinage

DIRECTION :

HUBERT LAGARDELLE
Secrétaire de la Rédaction : **Émile BURÉ**

ADMINISTRATION :

Société nouvelle de Librairie et d'Édition
PARIS. — 17, rue Cujas

RÉDACTION :

(FRANCE — BELGIQUE)

COMITÉ POUR LA FRANCE :

Paul FAUCONNET, Georges FAUQUET, Marcel LANDRIEU, Philippe LANDRIEU, Marcel MAUSS, Louis RÉVELIN, J. RIVIÈRE
Secrétaire de rédaction : **Jean LONGUET**

COMITÉ POUR LA BELGIQUE :

Charles GHEUDE, Max HALLET, Edmond HASEN, Émile VANDERVELDE
Secrétaire : **Gaston VANDERMEEREN**

CORRESPONDANTS POUR LES AUTRES PAYS :

Allemagne : **Karl MEYER** (Berlin) ; **Adolf BRAUN** (Nüremberg).
Angleterre : **Mary MACPHERSON** ; **H. QUELCH** (Londres).
Autriche : **Rudolf HILFERDING** ; **Léon SZÉMÉRÉ** (Vienne).
Danemark : **Nina BANG** (Copenhague).
Espagne : **Pablo IGLESIAS** (Madrid).
États-Unis : **A. M. SIMONS** (Chicago).
Finlande : **J. DECK** (Helsingfors).
Hollande : **W.-H. VLIEGEN** (Amsterdam).
Italie : **A. SCHIAVI** (Rome).
Russie : **NIKTO** (Pétersbourg).
Serbie : **POPOVITCH** (Belgrade).
Suisse : **Otto LANG** (Zürich).

PRIX DU NUMÉRO

France et Belgique . **0,40** | Autres pays **0,50**

PRIX DE L'ABONNEMENT

France et Belgique.	Un an **8** francs.	— Six mois **4** francs.
Autres Pays	— **10** »	— **5** »

ON S'ABONNE SANS FRAIS DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

Pour tout changement d'adresse, envoyer à l'Administration une somme de 0 fr. 50

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus

LE SIÈCLE DES OUVRIERS

Le XIXe siècle a commencé par la *Marseillaise*; il finit par l'*Internationale des Travailleurs*.

La *Marseillaise*, c'est le chant de triomphe du Tiers-Etat : c'est la Révolution, nationale encore ; c'est l'hymne de la France républicaine, défendant ses institutions libres contre l'Europe coalisée.

L'*Internationale*, c'est le chant des espoirs du prolétariat : c'est l'hymne par excellence du parti mondial, qui — suivant la juste expression des social-démocrates autrichiens — « condamne les privilèges de nation, comme » ceux de naissance, de sexe, de possession et déclare que » la lutte contre l'exploitation doit être internationale » comme l'exploitation elle-même. »

Sur toute la surface du globe, en effet, l'exploitation capitaliste s'étale, vautrée dans le sang ou dans la fange.

Les grands trusts américains menacent, hypocritement, l'indépendance cubaine. Deux cent mille soldats, instruments passifs de l'aristocratie financière, foulent aux pieds les républiques de l'Afrique australe.

Et, pendant que les plaies de l'Arménie saignent encore, sans que l'Europe soit intervenue, les gouvernements capitalistes font trêve à leurs antagonismes commerciaux, pour se ruer sur la Chine, plus Mongols que les Mongols eux-mêmes, répondant au massacre par le massacre, au pillage par le pillage.

Mais ces atrocités — si légitime que soit l'horreur ..lles inspirent — ne doivent pas nous faire perdre de ... les côtés grandioses et féconds de la transformation ... s'opère sous nos yeux, depuis vingt-cinq ans : par le ... et par le feu, c'est la conquête du monde qui s'achève;

c'est la *politique mondiale* qui succède à la *politique des nationalités*.

Les Etats-Unis viennent d'entrer dans le concert des puissances. Les six colonies anglaises de l'Australie se constituent en république autonome. Le partage de l'Afrique se termine. Les rubans de fer du Transsibérien traversent déjà toute l'Asie. Partout, le capitalisme pénètre, apportant l'exploitation et la guerre ; mais partout aussi le socialisme ne tarde pas à le suivre, promettant l'affranchissement et la paix.

Le Japon s'ouvrait à peine au parlementarisme d'Europe, qu'un journal socialiste, qui nous arrive régulièrement chaque quinzaine, se publiait à Tokio. Il suffit d'ailleurs, de parcourir le bulletin du *department of labor*, de Washington, pour se convaincre que, sous la poussée des coalitions et des grèves, les salaires ont triplé dans l'industrie japonaise, depuis l'introduction du système de fabrique.

Sans méconnaître donc les dangers et les crises que l'internationalisation du marché peut faire naître, on peut légitimement croire que la concurrence des ouvriers jaunes, suppléant par leurs salaires infimes à leur infériorité productive, n'apportera jamais que des atteintes passagères au « standard of life » des ouvriers blancs.

D'autre part, ceux qui, devant les triomphes de la force brutale, les aggravations de la servitude militaire, les hontes de la politique coloniale seraient enclins au pessimisme et au découragement, n'ont qu'à se reporter — en comparant les deux époques ils reprendront confiance — aux premiers jours, infiniment plus sombres — du siècle qui vient de finir.

C'était au lendemain du 18 brumaire. La République française achevait de mourir. Gracchus Babœuf et ses amis de la Conjuration des Égaux, guillotinés en 1796.

paraissaient avoir emporté leur enfant, non encore baptisé, le Socialisme, dans la fosse commune des idées révolutionnaires. La bourgeoisie, déchirant la Déclaration des Droits, se contentait du code civil. Le suffrage universel, qui engendra la Convention, était aboli depuis le 1er vendémiaire an IV. En Angleterre, les députés des *bourgs pourris* dominaient à la Chambre des communes. L'absolutisme régnait, sans partage, dans tous les autres pays. Le bruit des canons de Marengo couvrait les plaintes de la liberté.

Et cependant, alors que la révolution semblait morte, une autre révolution, plus destructive et plus féconde à la fois, que toutes les révolutions accomplies depuis dix-huit siècles, commençait dans les profondeurs du corps social et préparait la formation de la classe révolutionnaire entre toutes, le prolétariat industriel.

C'est à partir du XIXme siècle, en effet, au milieu du fracas des guerres de l'Empire, que le « règne de la machine » s'inaugure.

C'est elle, fille de l'industrie et du commerce, qui, donnant une extension prodigieuse aux forces sociales qui l'ont fait naître, va constituer le marché du monde, provoquer la concentration des capitaux, grouper les populations ouvrières dans les villes, accentuer l'antagonisme des classes, créer le socialisme moderne.

C'est elle, la machine révolutionnaire — suivant le mot saisissant de Lasalle — qui, successivement, va transformer les industries du coton et de la laine ; centupler le rendement des industries extractives, depuis la houille jusqu'au trole; métamorphoser l'industrie métallurgique, en subsuant le charbon aux combustibles végétaux; révolutioner l'industrie des transports et des communications, maimes ou terrestres, par la locomotive, le navire à vapeur, télégraphe électrique; et finalement, engendrer une agri-

culture nouvelle, en jetant sur les marchés d'Europe, les viandes et les céréales du monde entier.

Transformation, sans équivalent dans l'histoire et qui s'enferme presque tout entière dans les limites de ce siècle.

Les machines à filer et les métiers à tisser paraissent déjà pendant le dernier tiers du siècle précédent, mais ils ne se répandent sur le continent qu'après la Restauration. La machine à vapeur, appliquée d'abord aux houillères, puis à toutes les formes de l'industrie de fabrique, date de 1790.

C'est en 1819 que le « *Savannah* », le premier steamer faisant le service régulier entre les Etats-Unis et l'Europe, entre dans le port de Liverpool : en 1830, que l'on inaugure le chemin de fer de Liverpool à Manchester ; en 1838, que Morse, de New-York, communique à l'Académie des sciences le télégraphe électrique de son invention ; en 1840, que, sous l'initiative de Rowland Hill, le tarif postal d'un penny s'étend à toute l'Angleterre ; et, chacune de ces innovations ou de ces inventions, se répandant avec des vitesses croissantes, provoqua des révolutions sans nombre dans tous les domaines de la vie sociale et politique.

La réforme postale, coïncidant avec la généralisation de la presse rotative, crée les journaux à bon marché.

Le formidable réseau des chemins de fer, des lignes de navigation transatlantique, des communications postales, des télégraphes, terrestres et sous-marins, rapproche les individus et les peuples, anéantit les particularismes locaux, contribue puissamment à développer la conscience universelle.

La grande industrie, d'abord anglaise, ensuite européenne, poursuit sa marche triomphale à travers le monde, écrasant sous ses pas les formes primitives de la production, groupant, dans ses fabriques, un prolétariat toujours plus nombreux.

De colossales fortunes s'édifient ; de monstrueuses misères se dévoilent.

Le socialisme jaillit à la fois de la pitié des uns et de la souffrance des autres. Owen, Fourier, Saint-Simon, la foule brillante de leurs disciples, prêchent l'évangile nouveau. Les canuts lyonnais, en 1832, lèvent le drapeau de la révolte. Le mouvement chartiste grandit. L'Europe tout entière tressaille.

Enfin, à l'heure même où la Révolution de 1848 va grouper, pour la dernière fois, la bourgeoisie et la classe ouvrière, dans une action révolutionnaire commune, Marx et Engels résument et coordonnent, dans le « Manifeste communiste », la pensée socialiste de la première moitié du siècle, affirment l'inéluctabilité de la lutte des classes, apportent aux travailleurs la formule de l'Internationale : « Prolétaires de tous les pays, unissez-vous ».

C'est à partir de ce moment, peut-on dire, que l'histoire du socialisme se lie, indissolublement, à l'histoire du XIXe siècle.

Contre lui, désormais, vont se liguer tous les privilèges, s'armer tous les gouvernements.

On le soumet à des législations exceptionnelles : on lui enlève, en Allemagne et en Autriche, le suffrage universel conquis sur les barricades de Mars ; on emprisonne ses chefs ; on interdit ses réunions ; on l'accule à des insurrections désespérées.

Par deux fois, en juin 1848, en mai 1871, ses adversaires se flattent de l'avoir écrasé. Par deux fois, il renaît, s vivant et plus fort : c'est la première Internationale, dée en 1864 ; c'est l'Internationale nouvelle, proclamée 1889, consacrée par les fêtes du 1er mai des années vantes, organisée définitivement, le 24 septembre 1900. désormais, on peut affirmer qu'elle repose sur d'indes-tibles assises : les partis ouvriers nationaux qui

existent dans toutes les parties du monde, dans tous les pays où le capitalisme a pénétré.

Partout, en effet, depuis la Russie jusqu'à la Nouvelle-Zélande, le prolétariat s'organise publiquement ou secrètement ; partout, sous des formes différentes, mais avec le même but final, la démocratie socialiste se dresse, devant les anciens pouvoirs : elle leur arrache des droits politiques ; elle leur impose des réformes sociales ; elle contraint les Papes et les Empereurs à lui faire des concessions, dans l'espoir chimérique d'arrêter ses progrès.

Dans tous les domaines de la pensée et de l'action, dans les œuvres des artistes comme dans les écrits des poètes, dans les livres des savants comme dans le texte des lois, dans les millions de journaux, de brochures, de publications innombrables, que la presse démocratisée répand, quotidiennement, dans toutes les maisons, dans toutes les familles, l'idée socialiste pénètre, s'infiltre dans les cerveaux, s'incruste dans les volontés, conquiert souverainement les esprits et les cœurs.

La voici défendue dans tous les Parlements, prêchée dans toutes les cités ouvrières, religieusement fêtée, au renouveau de chaque année, par tous les peuples travailleurs.

Et, dans ce siècle qui apparaîtra aux générations futures, comme le plus grand, peut-être, qui ait été vécu par les hommes ; dans ce siècle, qui pourrait s'appeler le « siècle de la musique », puisqu'il a connu Wagner et Beethoven, le « siècle de la poésie », puisqu'il vit mourir Gœthe et naître Victor Hugo, le « siècle de la science », puisqu'il fut illustré par Darwin, le socialisme a éveillé de telles espérances, ouvert une ère si grandiose, suscité des mouvements si profonds dans les masses prolétariennes, que le XIX[e] siècle restera dans l'histoire sous le nom que lui donna Gladstone : le siècle des ouvriers.

Emile VANDERVELDE.

Les Coopératives et les Socialistes

Il ne s'agit pas du tout ici des rapports qui doivent exister et qui existent entre le mouvement coopératif et le mouvement socialiste. Il s'agit de questions plus humbles, et plus pratiques peut-être, de faits simplement actuels, et, si l'on veut, des coopératives parisiennes et des socialistes parisiens.

L'an dernier, après les élections nationalistes, ce ne fut qu'un cri à Paris : « Vengeons-nous du petit commerce ! Fondons des coopératives ! » Les coopératives passaient au premier plan. Il est résulté de tout cela une certaine agitation. Voyons ce qui est advenu.

D'abord, beaucoup d'hommes politiques du parti n'ont eu qu'un enthousiasme d'assez courte durée. Le ministère, les congrès, les polémiques interminables ont vite absorbé leur attention un moment tournée vers les organisations économiques. Ils sont rentrés dans la sphère étroite et abstraite de la politique pure. On avait pourtant besoin, dans le mouvement coopératif, d'un peu de propagande socialiste. A part Jaurès et Delory, personne ne vint aux congrès des coopératives. Personne n'alla non plus organiser des coopératives en province.

En fait, les coopérateurs socialistes restèrent livrés à leurs propres et faibles forces.

Non seulement ceux qui luttent pour le socialisme dans s coopératives furent ainsi délaissés, mais encore les opératives elles-mêmes le furent. Rien ne peut autant es attirer que des services pratiques. Elles ne se leurrent pas de mots. Or, leur a-t-on fait de la réclame ? Non, les urnaux relèguent en troisième page de pauvres commu-

nications, de minces bulletins coopératifs ! Il serait pourtant si simple, si peu coûteux, de faire paraître des annonces régulières dans les quotidiens. On donnerait un jour la liste des coopératives socialistes ; un autre jour, on publierait un aperçu de quelques prix, une réclame pour tel ou tel article particulièrement avantageux. Toute la presse du parti devait rendre des services constants aux coopératives. Elle n'en rend que fort peu.

Aussi tous les socialistes, tous les lecteurs de nos journaux, tous les électeurs de nos élus, ne sont-ils pas entrés dans les coopératives. Un exemple : le XIIIe arrondissement contient près de neuf mille électeurs socialistes, et ne contient que quatre mille coopérateurs à peine. Le mouvement d'adhésion est encore fort lent. Les socialistes ne forment pas dans les coopératives une masse compacte. Certes, il y a des difficultés pratiques : toutes les coopératives ne sont pas à la portée de toutes les ménagères. Mais, il faut que les socialistes y mettent du leur, quand les sociétés seront assez florissantes, elles auront toutes des succursales, comme les 12 succursales de la Moissonneuse, elles auront toutes des services à domicile, comme l'Egalitaire. Mais, pour cela, encore faut-il qu'elles aient suffisamment d'adhérents.

Le fait de l'abstention des socialistes a des conséquences graves, très graves. L'esprit socialiste ne pénètre pas assez rapidement les coopératives. Elles piétinent un peu sur place. Nos coopératives parisiennes ont toujours donné, pour les grèves, pour la Verrerie Ouvrière. Elles ne donnent pas encore pour la propagande syndicale. Elles ne donnent pas encore beaucoup pour la propagande éducative, morale et politique. Mais c'est un peu la faute des socialistes si les choses vont ce train. Au lieu de prendre la tête du mouvement, dans la plupart des grandes sociétés, ils restent à l'écart. Je citerais aisément

une belle coopérative où la majorité des adhérents est socialiste, où tout socialiste qui le désire est nommé au Conseil d'administration, et qui, pourtant, est gérée par des coopérateurs du plus ancien modèle. J'en citerais telle autre, plus grande encore, où, même à coup d'amendes, on ne réussit pas à constituer un Conseil d'administration suffisamment nombreux.

Tant que les hommes de cœur, de tête, d'énergie, ne seront pas plus nombreux dans les coopératives, tant qu'il n'y aura pas dans leur sein plus de bons socialistes pratiques, d'une part elles resteront stationnaires, et d'autre part le mouvement prolétarien complet ne retirera pas d'elles tout ce qu'il peut retirer.

Non seulement les socialistes se sont abstenus, mais ils ont fait quelquefois d'assez mauvaise besogne. Il y a eu, venant d'eux, des cas regrettables d'indiscipline. On a vu une société se former à deux pas d'une autre petite société, sous prétexte que celle-ci, plus ancienne, périclitait et n'était pas exclusivement socialiste. Il y a eu des fautes de tactique graves commises. En ce moment, à la suite d'un échec des socialistes dans une grande coopérative, quelques camarades essaient de fonder une autre société. Ils devraient rester, malgré tout, dans celle qu'ils ont jusqu'ici si bien gérée, et dont ils redeviendront encore, un jour prochain, les administrateurs. Il y a eu des erreurs de principe. Le zèle a poussé les meilleurs de nos amis à ne voir les choses que du biais presque purement politique. On oublie les vieux principes Rochdaliens, et l'on ge à réserver à un petit nombre de militants la direc-n des affaires d'une masse de consommateurs. On veut er à la propagande les bénéfices prélevés sur eux.

côté de ces faits nous avons à enregistrer d'heureux

succès. Signalons avant tout le magnifique développement de la Bourse des Coopératives socialistes. Rien de plus impressionnant que ces débats réguliers, admirables de sagesse et de force, où prennent part plus de soixante fortes sociétés onvrières. Une organisation intérieure qui se perfectionne, une propagande qui devient intensive, une cohésion qui s'accroît, voilà ce qui se produit en moins de six mois, au milieu de mille difficultés, suscitées par toutes sortes de gens, intelligents ou fous, sincères ou faux, honnêtes ou malhonnêtes.

On voit surtout poindre l'aube du mouvement fédératif. Déjà, la Commission d'achats de la Bourse des coopératives a fait faire, aux sociétés, une excellente affaire sur les légumes secs. On négocie en ce moment à propos des savons ; on étudie la question des cafés. C'est le début d'affaires colossales, le commencement de la concentration prolétarienne, de la concentration de classe, sur le terrain de la consommation. Qu'on songe qu'il y a dans la région parisienne plus de cent mille coopérateurs. Qu'on songe que le taux de consommation, ici, est très supérieur à celui de presque toutes les coopératives étrangères (1 franc au moins par jour et par adhérent). Il y a là une quantité énorme d'organisation et de forces amassées. Par la fédération, on peut commencer de les émanciper de la tutelle capitaliste. Ce sont des ateliers fédéraux qui vont s'élever à bref délai, des magasins centraux. Il va se produire là un appel de forces, une demande d'hommes et d'inteiiigences, auxquels il faut dès maintenant qu'on se prépare à répondre.

En somme, s'il y a eu du ralentissement, s'il y a eu des heurts, la coopération en elle-même ne cesse pas de sa marche normale. Il dépend des socialistes de l'accélérer encore vers le but final : l'émancipation absolue de tout le prolétariat international.

Marcel Mauss.

LE GROUPE SOCIALISTE PARLEMENTAIRE

ET LES

QUESTIONS DE POLITIQUE ÉTRANGÈRE

Le parti socialiste français a-t-il une politique étrangère et a-t-il le droit de n'en pas en avoir une ? Telles sont les deux questions que je voudrais examiner brièvement. Elles ne comportent, d'ailleurs, ni longs exposés, ni copieuses discussions.

Si les diverses écoles sont en désàccord parfois sur des points de fait, on admet cependant de façon à peu près unanime que ce n'est point manquer à la doctrine, violer ses principes, que de travailler à un meilleur aménagement de la société actuelle. Les plus intransigeants ont un programme minimum dont ils poursuivent l'application avec une juste âpreté. C'est contre ce qui est au-dessous de ce minimum qu'ils protestent, et aussi contre ce qui pourrait détourner le prolétariat de la droite voie. Je me reprocherais d'insister sur des constatations aussi évidentes.

Par une singulière contradiction toutefois, ou plutôt par une négligence vraiment inexplicable, ce procédé que tous appliquent aux réformes intérieures, qui conduit les uns jusques à prôner, dans certaines éventualités, la participation d'un socialiste au pouvoir, tandis que les autres restreignent à la direction des affaires communales, on ublie invariablement dès que s'offrent les questions de litique étrangère.

Depuis le jour où les socialistes ont au Parlement une présentation assez nombreuse pour influer par ses votes

sur les actes du gouvernement, on ne saurait trouver trace ni d'un programme quelconque, ni d'une conception susceptible de donner une direction aux esprits, ni même de préoccupations sérieuses. Pour invraisemblable qu'une telle constatation paraisse, il ressort des faits que les internationalistes français, en tant que parti, ignorent de la façon la plus complète, la plus obstinée, tout ce qui se passe en dehors des frontières.

Or, cette attitude a plus d'un inconvénient, dont le moindre n'est pas d'être une cause nouvelle de querelle. A défaut de programme, de raisons, je dirais volontiers d'idées, que faire, sinon suivre ses préjugés, à moins que l'on ne s'abandonne au courant de la foule, ou encore que, par esprit d'opposition, on ne s'efforce à tout hasard de le remonter. Mais combien incertaines des opinions ainsi formées au gré d'une inspiration sentimentale, au hasard d'une réaction aveugle, dans l'ignorance des faits et l'oubli des principes !

C'est ainsi que, pour prendre un exemple récent, je ne cours le risque d'aucun démenti en disant que même la question si claire du soulèvement sud-africain a provoqué des divisions, dans la mesure, d'ailleurs insuffisante, où le parti socialiste s'y est intéressé. Nous avons eu des pro-boërs. Nous avons eu des anglophiles. Et, sans doute, ces derniers réprouvaient la guerre, mais, se hâtaient-ils d'ajouter, peut-on s'intéresser aux Transvaaliens ? Songez donc, ils lisent la Bible matin et soir ! Ils font leur prière avant de se battre ! Ils rendent grâces au Ciel après ! Ce sont des mômiers. Jugement sommaire, sans appel. Quant au Président Krüger, il n'est au fond qu'un ambitieux et avaricieux personnage, plus dur encore à ses valets de ferme que les patrons de l'Angleterre industrielle à leurs ouvriers. Pour déplaisante que soit la figure de M. Cham-

berlain, elle est du moins moderne. Le progrès l'a touché : il est un de ses agents.

Les étranges raisons ! Outre qu'il est dangereux, — prenez-y garde ! — d'incarner la pensée libre, en opposition à la foi de Krüger, dans les Rhodes et les Jameson, je m'étonne en vérité d'entendre des hommes, dont quelques-uns prirent d'une main si forte la défense de Dreyfus, balbutier ces excuses. Fut-ce donc par sympathie personnelle qu'ils intervinrent dans l'Affaire ? On n'a jamais dit cela. On a même, à juste titre, soutenu le contraire. Par sa qualité d'officier, Dreyfus était au pôle opposé de la social-démocratie. Adversaire d'hier, suspect de redevenir un adversaire demain, il n'avait aucun droit à la bienveillance du prolétariat. Mais il avait droit à la justice. Cela parut suffisant en 1898-99, et l'on intéressa à sa défense, autant qu'on le pût, le monde du travail.

Aux réfractaires que cette considération idéale ne déterminait pas à entrer dans la bataille, on soumettait une raison pratique. On leur disait que de cette iniquité subie par un soldat on se ferait une arme terrible contre le militarisme même. Tout ce que les adversaires occasionnels du prisonnier de l'île du Diable, — qui sont les adversaires éternels de la liberté, — avaient forgé pour le perdre, on le retournerait contre eux. Ses souffrances et leurs crimes contribueraient également à faire brèche dans la place forte par laquelle est dominée, menacée, opprimée, la société civile.

Je n'ai pas à dire aujourd'hui ma pensée sur le renoncement à cet idéal et l'abandon de cette politique, je .irais du cadre que je me suis tracé et j'aurais trop de ;rets, trop d'appréhensions aussi à exprimer. Mais rgumentation qui valait pour Dreyfus, ne vaut-elle pas ur le Transvaal ? Où est la différence essentielle ? 'mpathiques ou non par leur régime, leurs idées, leurs

croyances, sont-ils victimes d'une injustice moins flagrante lorsqu'une des plus grandes nations d'Europe envahit leur territoire parce que leur territoire est riche d'or et de diamants? La défense de Dreyfus n'était pas œuvre de parti : elle était œuvre d'humanité. L'humanité ne parle-t-elle pas le même langage quand les victimes sont trois cent mille et vivent sous d'autres cieux ? Et enfin, cette spoliation n'était-elle point une arme aussi contre le capitalisme qui, dans son cynisme croissant, renonce au prétexte de civiliser ou de coloniser, et fait l'aveu qu'il poursuit des affaires à coups de canon ?

Je ne me dissimule certes pas que si même l'accord s'était réalisé sur ce point parmi les socialistes français, les conséquences politiques eussent été nulles. Lord Salisbury et M. Chamberlain, dont une forte opposition anglaise n'a pas modifié les desseins, ne sont point à notre merci. Mais ce n'est tout de même pas une chose vaine pour un parti de libre examen de faire et d'affirmer son unité morale. Ce sera seulement, en effet, à force de trouver ce parti dans toutes les questions fidèle à lui-même, obstinément attaché à ses principes, qu'on s'habituera à se retourner vers lui pour chercher une direction dans les tourmentes plus ou moins prochaines.

Si, d'ailleurs, cette incertitude, cette incohérence, cette ignorance n'ont pas eu, dans la question sud-africaine, de résultats directement et immédiatement fâcheux, il n'en est point de même dans une autre question d'hier et d'aujourd'hui : la question d'Orient, de manière plus spéciale la question d'Arménie. Je ne veux pas dire qu'il y ait division dans le parti socialiste sur les faits bruts, et que les sympathies hésitent entre le massacreur et les massacrés. Mais c'est là réduire la difficulté à des termes trop simples. En l'absence de toute préoccupation de politique

étrangère dans le groupe socialiste parlementaire de la précédente législature, il s'est d'abord produit ceci : que les soldats d'Abdul-Hamid ont pendant une année entière décimé la population arménienne sans qu'une protestation s'élevât à la tribune.

On semblait véritablement ignorer à la Chambre que la France était armée par un traité pour obtenir, par voie diplomatique, la fin de cette boucherie, malgré les vœux secrets d'Hanotaux et sa déférence envers le pseudo-khalife de l'Islam. Il est des crimes tels que c'est déjà les réprimer que de les dénoncer. Cela est si vrai que le jour même où se produisit une interpellation, Hanotaux télégraphia à M. Cambon : « Dites au Sultan qu'il ne faut plus qu'il y ait une goutte de sang versée, » et qu'en effet la tuerie cessa. Mais c'était en 1896. Une intervention plus prompte eut probablement sauvé des milliers de vies. Le groupe socialiste parlementaire, tout entier à l'action intérieure, avait une fois de plus négligé son devoir international.

Il ne semble pas en avoir pris depuis lors une conception plus nette. A l'heure même où j'écris ces lignes, les Kurdes, sournoisement excités, se livrent au carnage, les Hamidiés continuent leurs féroces exploits en Anatolie. Et cependant, autant que l'on peut prévoir en pareille matière, si les socialistes français n'étaient aveugles et sourds pour tout ce qui se passe en dehors des frontières, si les élus ne donnaient pas à leur mandat une interprétation étroite à l'excès et ne se refusaient pas, avec une nodestie poussée jusqu'au ridicule, à l'étude des problèmes politique extérieure, il eût suffi d'une question posée rec quelque vigueur au moment de la nomination d'Aniz ıcha au vilayet d'Alep, nomination faite en violation rmelle des engagements pris, il eût suffi d'une réclama-

tion de l'indemnité due depuis quatre ans et que M. Constans oublie, par reconnaissance pour des faveurs dont il est seul bénéficiaire, il eût suffi, il suffirait encore d'une parole ferme pour mettre un terme à ces scènes odieuses de vol, de viol, de meurtre. Cependant, nulle voix ne s'élève.

Il est certes naturel que le prolétariat français ait souci surtout de ses intérêts personnels. Courbé sur son labeur quotidien, il a peine à se redresser pour voir loin. Mais ce serait précisément la tâche de ses éducateurs d'élever son niveau mental et moral, de lui rappeler la fraternité humaine, de redresser en son nom les violations du droit partout où le verbe en a la force, de protester là où le verbe est impuissant. Ce devoir, combien il est négligé, pour n'émployer pas une expression plus dure !

Dans la question d'Extrême-Orient, même insuffisance, même ignorance, ou même abandon. Depuis un peu moins de six mois qu'elle est ouverte, que nous sommes en pleine crise, que le gouvernement poursuit en Chine une politique qui n'est pas, qui ne peut pas être celle du parti socialiste, quelle intervention s'est produite ? Celle de Marcel Sembat ? Je ne saurais mettre en doute, ni son talent, ni sa bonne foi, ni la noblesse du sentiment qui l'a conduit à la tribune. Ce sont là qualités dont, je pense, le groupe parlementaire tout entier est doté et animé. Mais elles n'en sauraient suppléer certaines autres : la compétence, par exemple. Manifestement, le citoyen Marcel Sembat, remué dans sa sensibilité par l'atrocité des crimes qui se commettent, à l'abri des drapeaux déployés avec un orgueil si niais par l'Europe, a surtout voulu faire entendre le blâme d'un honnête homme révolté dans sa conscience. Et de cela il convient de le louer hautement. Il n'a pas eu, il ne semble pas avoir eu de prétention autre, si l'on en juge du moins par tout ce qu'il a omis de dire.

Les socialistes n'ayant pas d'opinion doctrinale, j'entends par là raisonnée et conforme à leurs principes, sur la politique française en Asie, il a eu la timidité fâcheuse de ne pas leur tracer un programme et de ne pas l'exposer en lui prêtant l'éclat de son éloquente parole. Au surplus, quels que soient les motifs de sa réserve, elle est regrettable.

Je n'oublie point qu'il a mis en cause, et non sans véhémence, les missions catholiques. Mais je trouve là, précisément, une preuve nouvelle de l'inattention soutenue du parti tout entier dans les grands événements internationaux. Une étude même superficielle du mouvement de rébellion qui a soulevé la Chine contre l'Europe, suffit à démontrer que la propagande de l'Église romaine y a été, cette fois, pour peu de chose, et n'a apporté qu'un élément de combustion presque négligeable dans l'incendie immense. Le soulèvement des célestes, c'est la politique d'expansion brutale pratiquée par l'Europe, la politique d'intimidation et de spoliation qui a valu Kiao-Tcheou aux Allemands, Port-Arthur aux Russes, Wei-Hai-Wei aux Anglais, des concessions aux Français, aux Belges, aux Américains, qui a éveillé les espoirs de l'Italie, surexcité ceux du Japon, c'est en un mot la politique de conquête qui l'a déterminé. N'y avait-il point intérêt à le dire? Et, sur cette question même du protectorat religieux exercé par la France, protectorat qui a provoqué si souvent des difficultés graves, qui est une lourde charge, un constant péril, n'avons-nous rien de mieux à dire que de le dénoncer devant le fallacieux gouvernement actuel, alors nous sommes si assurés qu'il n'y renoncera point?

te solution du renoncement, au surplus, est-elle ement la seule à laquelle nous puissions nous atta-, et les principes du socialisme y sont-ils engagés avec de force que nulle solution transactionnelle ne nous

paraîtrait acceptable? Pourquoi le citoyen Marcel Sembat néglige-t-il ce fait que la Russie s'est interdite le prosélytisme religieux en Chine et qu'elle interdit le prosélytisme religieux chez elle? N'estime-t-il pas qu'il y aurait de grands avantages, sans inconvénients, à ce que les puissances intéressées — elles ne sont que trois — permissent à la Chine, elle n'aurait pas besoin d'y être contrainte et ne se ferait pas répéter l'autorisation deux fois, de se fermer à la propagande catholique ou protestante? L'accord de trois nations suffirait pour obtenir ce résultat : la France, l'Allemagne, l'Angleterre.

Cet accord ne peut-il être réalisé ? Quand on se souvient des termes amers dont lord Salisbury a usé, il y a quelques mois, pour juger l'œuvre et les procédés des missionnaires anglais, on peut croire que son opposition ne serait point insurmontable.

Mais cette objection n'est pas l'unique que l'on doive faire à la seule intervention socialiste qu'un des plus graves événements et des plus grands crimes de notre temps ait provoqué. Dans un moment où M. Delcassé prenait pour la première fois le courage de rompre avec les traditions serviles de ses prédécesseurs et de ne plus suivre pas à pas la cauteleuse politique russe, on le lui a reproché comme une faute, un manquement à l'humanité. L'extrême-gauche et l'extrême-droite se sont trouvées d'accord, l'une, je persiste à le croire, par inattention, l'autre par passion. Eh bien, on ne pourrait pas soutenir dans un débat sérieux que ce fut ni l'intérêt, ni surtout le devoir de la France de s'adapter aux combinaisons du comte de Lansdorf. Toutefois, ce n'était pas davantage son intérêt et moins encore son devoir de quitter le service du Cosaque pour entrer à celui du Uhlan et de ne s'arracher à l'ornière de la politique russe que pour se jeter dans le sillon de la politique allemande.

Après quelques semaines d'incertitude, c'est cependant à ce parti que s'arrêta M. Delcassé, sur les excitations de M. Pichon acharné à une œuvre de vengeance, et qui veut par sa férocité faire oublier sa couardise. Huit semaines durant, il fut un objet de risée et de mépris pour tout le personnel des Délégations de Pékin. Il a juré de prendre sa revanche et de devenir un objet de terreur. Il y réussit, avec la collaboration du Tartarin épiscopal Favier. Mais est-ce pour cette besogne que la France a envoyé un corps d'armée en Chine ?

Enfin, je ne saurais comprendre non plus que le silence actuel sur les atrocités commises par nos troupes, d'après l'ordre des officiers qui les commandent et ne font eux-mêmes qu'obéir aux instructions des généraux, je ne saurais comprendre que ce silence se prolongeât. M. de Lanessan a promis une enquête sur les pillages. Cette enquête, le groupe socialiste doit demander avec quelles garanties d'indépendance et de loyauté elle sera faite. L'attitude du gouvernement à l'égard de ce fripon de Frey, auquel les gendarmes n'ont pas mis la main au collet, permet de craindre qu'on ne veuille encore « sauver la face » de l'armée.

Mais ce n'est pas tout. Le vol a été le moindre des crimes commis par notre glorieux contingent expéditionnaire. Ce qu'il convient surtout d'apprendre au pays, qui saura, j'imagine, y voir un avertissement redoutable, c'est que systématiquement, froidement, lentement, on a torturé et mis à mort des populations entières, qui ne s'étaient pas battues, qui ne se révoltaient pas, qui venaient au devant nos « trois couleurs » avec des cadeaux plein les mains ; et que partout où nos soldats ont passé, ils ont violé les mmes de tout âge, depuis les petites filles de six ans squ'aux aïeules de soixante ; c'est que, depuis le commencement de la guerre, après de pseudo-combats où des

colonnes françaises tuent des milliers de Boxers, « qui n'en sont pas », car ils n'ont pas d'armes et ne portent pas les insignes de l'association, les bouchers de la ligne ou de l'infanterie de marine se livrent « *au travail à la baïonnette* », suivant l'expression du capitaine Favié, lequel, à Sié-Tchouan, fit ainsi massacrer trois cents villageois sous les yeux d'un autre officier souriant et fier : le lieutenant-colonel Guillet ; c'est enfin que depuis six mois on n'a pas fait une fois quartier, qu'on n'a pas épargné un blessé et que la seule différence entre les procédés employés au début et ceux employés maintenant est qu'au début on assommait les prisonniers à coups de crosse pour épargner les munitions, tandis que maintenant, le service d'approvisionnements étant mieux assuré, on les fusille ; c'est qu'enfin le ministre de France lui-même, le misérable Pichon, a été un des initiateurs de ces atrocités et qu'il a, dans sa Légation, fait assassiner l'un après l'autre dix-huit chinois sans défense, par un caporal qui leur ouvrait le ventre avec sa baïonnette.

Je sais bien que ces choses se sont passées très loin de nous et que, vues seulement à travers des récits, elles affectent moins notre sensibilité que des misères plus proches. Mais ce n'est pas une raison de se taire. Ce ne serait même pas une excuse. Le socialisme n'est pas une révolte du cœur, c'est un jugement de la raison. Ce n'est point une égoïste pitié qui l'anime, mais le désir de la justice intégrale. Partout où la justice est atteinte, il doit prendre une place de combat pour la défendre. Cette place, le groupe parlementaire ne la déserte certes pas volontairement. Il a plus d'hommes de talent et de courage que nul autre parti. Seulement, dans l'animation des escarmouches quotidiennes, il oublie trop les grandes batailles qu'il doit livrer sur son terrain propre : l'internationalisme.

Pierre BERTRAND.

LA LOI SUR LES ASSOCIATIONS

Le vice essentiel du projet de loi est de ne pas faire une distinction qui s'impose, et, par compensation, d'en admettre une autre qui n'a pas le sens commun.

Il était nécessaire d'une part d'opposer la congrégation à l'association ; d'autre part, de ne pas maintenir une différence de régime entre les congrégations dites autorisées et les congrégations non autorisées. On a fait tout juste le contraire. En sorte qu'il n'est plus possible de donner au problème, posé sous cette forme, qu'une solution bâtarde et contradictoire.

Viviani, l'autre jour, a nettement souligné l'erreur initiale : « Qu'est-ce qu'une association ? Qu'est-ce qu'une congrégation ? Une association est, d'après nous, un groupement volontaire qui, prenant sa base sur le contrat, comporte par là même entre tous les associés la liberté et l'égalité. La congrégation est un groupement, qui, prenant sa base sur un pacte d'obéissance, ne comporte entre ses adhérents ni liberté, ni égalité. »

Entre ces deux termes, il n'est point de commune mesure. Deux lois étaient indispensables : l'une sur le droit d'association ; l'autre sur les congrégations.

— C'est donc une loi d'exception que vous réclamez ?

— Parfaitement. Et à ce propos il conviendrait de se ...aincre qu'une loi bien faite est toujours une loi ...exception ». J'entends qu'une loi s'applique à un objet ...cial, distinct, déterminé, qu'elle le détache du complexus ...ial pour le considérer à part. Toute loi repose sur une ...nition préliminaire, et, pour être valable, la loi comme ...finition, doit s'appliquer à tout le défini, au seul

défini. Si l'on commence par violer cette règle élémentaire de logique, on finira par se noyer dans un marécage de « distinguo », d'équivoques et de contradictions. C'est le cas.

Et voici la plus déplorable conséquence : républicains et réactionnaires semblent ne plus voir dans cette loi sur le droit d'association qu'une machine de guerre anticléricale. Suivez la discussion : il ne s'agit plus d'un principe, d'une règle générale à formuler : il s'agit de plaider pour ou contre les moines. Il ne s'agit plus d'une loi organique de la démocratie ; il s'agit d'une pauvre petite chose d'actualité, d'une niche sournoise aux bons Pères, d'une chatouille au Gesù...

En fin de compte, cette loi double ne vaut ni pour l'association, ni contre la congrégation.

Au point de vue de l'association, on sait que l'article 11 inspire à nos amis de vives inquiétudes. L'article 11 en effet semble viser l'internationale rouge comme l'internationale noire. Comment expliquer cette fâcheuse rédaction, cette maladresse d'un ministère, qui paraît tendre un piège aux socialistes en invoquant leur concours ?

A vrai dire, ce n'est pas envers les socialistes qu'on a manqué de franchise, mais envers les jésuites. Comme on s'est abstenu, par un court machiavélisme, de prononcer le mot de « congrégation » dans une loi dirigée surtout contre la congrégation, on n'a pu la définir directement par son caractère essentiel : le fait de prononcer des vœux, l'abdication de la liberté. Pour l'atteindre, sans avoir l'air de la viser, on a cru très habile de s'en tenir à ce caractère accidentel : le fait de *vivre en commun*.

Quel est le résultat de cette première malice ? C'est que s'il nous prend envie quelque jour de renouveler l'expérience phalanstérienne, nous devrons solliciter l'au-

torisation législative. L'accorderait-on sous un ministère Méline ou Ribot?

Plus simplement : l'an dernier, quatre familles de professeurs — dont la mienne — se sont « associées » par économie pour louer une maison au bord de la mer et vivre à frais communs pendant les vacances. Combinaison très avantageuse à tous égards, matériellement et moralement. Néanmoins, je ne vous conseille pas d'en user, car je songe avec épouvante que si nous voulons recommencer l'année prochaine, il nous faudra l'agrément des deux Chambres! Et si nous nous permettons de « vivre en commun » sans l'autorisation législative, nous nous exposons à 5000 francs d'amende et à un an de prison! (Art. 12, § 2; art. 7, § 3).

On a rivalisé de jésuitisme avec les jésuites, et, quand on a cru les tenir, on s'est aperçu que justement ils échappaient aux prises de la loi, car les jésuites les plus redoutables sont ceux qui ne vivent pas « en commun ». En sorte qu'il a fallu rattacher le Gesù à l'article 11 par cette autre ficelle : « les associations entre Français, dont le siège ou la direction seraient fixés à l'étranger ou confiés à des étrangers ».

Et de nouveau voilà les socialistes menacés. N'est-il pas à craindre qu'un cabinet de réaction tourne contre nous cette arme à deux tranchants?

Je veux bien que la présence de Millerand au ministère et sans doute une déclaration formelle de M. Waldeck Rousseau (qu'il n'est pas inutile d'exiger) suffisent à nous garantir contre le danger d'une interprétation fâcheuse. ...is, pour nous rassurer complètement, ne serait-il pas ...s naturel — et plus digne — d'appeler les choses par ...r nom?

Au point de vue anticlérical, ou plus exactement anti-

congréganiste, la loi qu'on élabore est-elle plus satisfaisante ?

En bref, elle décide « qu'une loi sera nécessaire pour autoriser l'existence des congrégations religieuses ». C'est le rapport Trouillot qui le dit, non le texte du projet soumis aux délibérations de la Chambre. Et le rapport Trouillot ajoute : « Est-ce autre chose que de consacrer par un texte, *nouveau* et *clair*, le système de la législation actuelle ? »

Le mot *clair*, apparemment, s'applique à l'article 11. Quant à l'autre épithète, si l'on se borne à « consacrer le système de la législation actuelle », on ne voit pas très bien le bénéfice d'un texte *nouveau* ; et l'on ne voit pas davantage ce qu'il a de neuf.

D'autre part, les lecteurs ingénus ne manqueront pas de faire cette réflexion : « Si le gouvernement de défense républicaine juge que la législation antérieure est suffisante, pourquoi donc a-t-il omis soigneusement toutes les occasions de l'appliquer ? »

M. Trouillot dit encore :

« Il serait évidemment *assez étrange*, à l'heure où l'opinion publique s'émeut des abus par lesquels s'est traduite la situation actuelle des congrégations religieuses ; au moment où leur nombre, leur développement, l'audace de leur action politique, ont pris des proportions qui frappent tous les esprits, de voir l'effort du Gouvernement et des Chambres aboutir non à fortifier, mais à affaiblir la législation qui leur est applicable. »

Ce serait évidemment « assez étrange ». Il semble bien pourtant qu'il en soit ainsi ; et, si je ne me trompe, M. Trouillot le confesse avec une pointe d'ironie : « On voit que ce n'est pas dans le sens d'une aggravation du régime des congrégations que le chemin a été parcouru. »

En effet, la loi du 2 janvier 1817 exige des congrégations

masculines l'autorisation législative. Si la loi Waldeck a la même exigence, si le ministère de Défense républicaine s'en tient strictement à la règle formulée sous Louis XVIII, TOUTES LES CONGRÉGATIONS D'HOMMES DOIVENT DISPARAITRE SANS EXCEPTION. Car aucune d'elles n'a obtenu *l'autorisation législative.*

Or, d'après ce qu'on m'avait dit l'autre mois (et je tenais mes renseignements de la meilleure source), le gouvernement avait tout d'abord manifesté l'intention d'épargner les diverses congrégations reconnues simplement *par un acte du pouvoir exécutif*, — c'est-à-dire :

1° La congrégation de la Mission de Saint-Lazare ; 2° la Congrégation des Missions étrangères ; 3° la Compagnie des prêtres de Saint-Sulpice ; 4° la Congrégation du Saint-Esprit ; 5° la Congrégation des missionnaires de Saint-François de Sales ; 6° trois communautés de Capucins ; 7° une de Cisterciens ; 8° les Frères des écoles chrétiennes ; 9° vingt-deux associations religieuses vouées à l'enseignement et reconnues d'utilité publique.

On a fait observer qu'aucune de ces congrégations ne s'était mise en règle avec la loi de 1817, et que leurs autorisations par ordonnances ou décrets sont dénuées de valeur. Si l'on avait la faiblesse de s'en contenter, ces associations se trouvaient admises par la troisième république à bénéficier du régime de faveur, « que la Restauration, nous dit M. Trouillot, a accordé en 1825 aux congrégations de femmes, *et qu'elle n'a pas cru elle-même pouvoir étendre aux congrégations d'hommes, sans soulever profondément les inquiétudes de l'opinion*. »

Le gouvernement de défense républicaine allait donc, [en] dépit des leçons de l'expérience, se montrer beaucoup [mo]ins sévère pour les moines que les gouvernements [ant]érieurs ; il allait, par une réserve inexplicable, légaliser [déf]initivement l'existence de congrégations qui furent de

tout temps considérées comme illicites, même sous Charles X.

La question était d'autant plus grave qu'il s'agissait des congrégations les plus redoutables. C'étaient : 1° les divers ordres de missionnaires, qui — pour ne pas remonter plus haut — nous ont valu la guerre de Chine ; 2° les diverses variétés de frères, qui empoisonnent plus d'un million d'enfants du peuple.

A la dernière heure, M. Waldeck-Rousseau s'en est ému, et il a prié le Conseil d'État de l'éclairer sur la situation juridique des congrégations qui se disent autorisées.

Nous voici dans le maquis de la jurisprudence. Dans l'espèce, une ordonnance royale a-t-elle la même valeur qu'un décret impérial ? Une ordonnance qui, en autorisant une Congrégation, ne fait pas mention de ses statuts, est-elle conforme à l'article 4 du décret de messidor ? Une ordonnance qui n'a jamais été publiée au bulletin des lois est-elle valable ? Est-ce Louis XVIII qui, en autorisant les missionnaires de France, a commis une illégalité, comme l'affirme Louis-Philippe, ou est-ce au contraire Louis-Philippe qui a violé la loi en rapportant cette autorisation comme contraire aux lois ? Est-il exorbitant de prétendre que les Capucins de Chambéry, autorisés par lettres patentes de Victor-Emmanuel Ier, roi de Piémont, ont satisfait aux exigences de la loi française ? Où sont les Pères du Saint-Esprit autorisés par Louis XVIII ? N'est-ce pas une congrégation nouvelle qui porte aujourd'hui ce nom, et commet exactement le même délit qu'un homme qui s'attribue les papiers d'un mort ?

De toutes parts, les difficultés surgissent. Comme la distinction des congrégations autorisées et non autorisées est aussi saugrenue qu'arbitraire, les distinctions subséquentes sont aussi arbitraires que saugrenues. Et le Conseil d'État est perplexe. S'il était formé de gens moins

graves, il est évident qu'il tirerait à pile ou face la solution de ces inutiles problèmes. Il répond oui, il répond non, il ne répond ni oui, ni non, il demande à réfléchir.

Quelle que soit sa décision, et quels qu'en soient les considérants, elle ne pourra que faire éclater à tous les yeux l'absurdité de la distinction qu'on s'efforce de maintenir. Cette distinction suffit pour donner à une loi, qui n'est que trop timide, un faux air d'iniquité. Oui, c'est bien à cette loi qu'il faut appliquer le mot : « Elle est partiale, parce qu'elle est partielle ». Elle ne cessera d'être une loi « d'exception », dans le mauvais sens du terme, que si la Chambre se décide à voter l'amendement Zévaès, c'est-à-dire à rafraîchir la loi de 1792, principe de la législation actuelle : « Toutes les congrégations d'hommes et de femmes, sous quelque dénomination qu'elles existent, sont éteintes et supprimées ». Ce texte-là n'est pas *nouveau* ; mais c'est le seul qui soit *clair*.

Où en est, pour l'heure, l'enquête du Conseil d'État ? On m'assure qu'il refuse aux congrégations enseignantes le droit de se dire régulièrement autorisées, mais qu'en revanche il déclare *tabous* les missionnaires.

C'est très bien de nous laisser prévoir qu'un jour (quand donc ?) la République pourra fermer toutes les écoles congréganistes. Mais par quelle malencontreuse inconséquence épargne-t-on ces commis-voyageurs du catholicisme, dont le bayado évangélique prépare ou achève l'œuvre du sabre colonisateur ?

Qu'on ne dise pas qu'il s'agit simplement d'une question de droit, car elle a été résolue dès le premier jour. Il suffit pour s'en convaincre de parcourir dans le *Moniteur* 18 mars 1829 les discours que prononcèrent à la Chambre comte de Sade et de Kératry, ou de lire l'ordonnance de Louis-Philippe prononçant la suppression des missionnaires de France.

Au fond, si le Conseil d'État affecte d'ignorer ces textes, c'est pour permettre à M. Waldeck-Rousseau de soutenir cette thèse imprudente que « le cléricalisme n'est pas un article d'exportation ».

Mais c'est aussi pour ménager au pape cette objection d'une ironie souveraine, que je retrouve dans l'interview du *Matin :*

« Quel intérêt avez-vous en Chine ? Y êtes-vous les premiers pour le commerce et l'industrie ? Avez-vous là-bas beaucoup de trafiquants à protéger ? Non, vous êtes là-bas les plus nobles champions de la civilisation chrétienne ; vous êtes les protecteurs des missions catholiques... Par une singulière contradiction, le gouvernement français voudrait-il creuser un abîme entre sa politique intérieure et sa politique extérieure ? On ne peut persécuter ici et protéger là-bas, favoriser sur son propre territoire les sectes antichrétiennes et les combattre en Chine ! »

Le Saint-Père a raison ; si nous avons de la suite dans les idées, nous devons aider les Boxers à laïciser le Céleste-Empire.

UN UNIVERSITAIRE.

L'ÉTAT DES FORCES PRODUCTIVES

dans les différents pays

On est loin d'avoir profité des enseignements que nous apportait l'Exposition de 1900. La Section de l'Economie sociale, qui méritait une étude sérieuse, a fort peu fait parler d'elle, même dans les revues spéciales, et les journaux l'ont laissée complètement ignorer à leurs lecteurs. Elle nous fournit pourtant un très grand nombre de renseignements utiles qui nous permettent d'embrasser dans son ensemble la production industrielle de tous les pays, l'état de développement des forces productives, les progrès de la législation protectrice du travail et le degré de puissance atteint par les organisations ouvrières. Nous avons recueilli les types et les faits essentiels contenus dans les différents documents : tableaux, statistiques, diagrammes, publications officielles et privées pour les mettre à la portée de nos camarades.

Il faut remarquer avant tout que l'organisation de l'exposition de l'Économie sociale a été très défectueuse. D'abord, on l'a partagée entre le palais de l'Économie sociale, le Champ de Mars et l'annexe de Vincennes, et ensuite la classification même qu'on a suivie dans le Palais de l'Economie sociale n'avait rien de rationnel. En ce qui erne particulièrement la Section française, elle présentait de nombreux défauts, dont le plus important se ıve dans le caractère très peu scientifique des statisıes exposées par le Bureau de l'Office du travail. Il n'a

donné que des chiffres moyens tout à fait synthétiques, et il nous a laissé absolument ignorer comment on établit ces chiffres moyens et quelles sont les données qui ont servi de point de départ. On se sent presque humilié en comparant les brillants tableaux et diagrammes de l'office du travail anglais avec les gros cartons de l'office du travail français, qu'une ou deux grosses lignes noires occupent entièrement. A tous ceux qui voulaient avoir des renseignements plus détaillés, on promettait « une brochure en voie de préparation » et qui n'a pas été prête avant la fermeture de l'Exposition.

Signalons que, pour notre étude, nous avons puisé une certaine partie des chiffres qui concernent le Japon, l'Allemagne et la Russie dans les publications générales faites par les commissariats respectifs.

Au point de vue du développement industriel l'exposition de l'Économie sociale consacre le succès considérable des pays nouveau-venus au capitalisme : l'Allemagne, les États-Unis, la Russie et le Japon. Au contraire l'Angleterre et la France semblent avoir atteint ce degré de saturation industrielle et capitaliste, au-delà de laquelle le développement économique suit une nouvelle loi.

Le dernier grand recencement industriel aux États-Unis dont fait état la monographie officielle « Ressources and Industrie of the U. S. » se rapporte à 1890. Il apparaît qu'à cette époque l'industrie proprement dite — « Manifacturing industrie » — d'où sont exclus les mines, les transports, le commerce et les petites industries — a occupé 5 millions d'ouvriers. Le total des produits fabriqués a été évalué pour la même année à 5 milliards de dollars (25 milliards de francs). L'industrie textile vient en pre-

mier lieu avec 1.134.971.778 dollars de produits fabriqués. Un an avant, en 1889, rien que dans les filatures de coton, travaillaient 18 millions de broches. Dans la vie économique des Etat-Unis, l'industrie domine déjà l'agriculture. La valeur totale de la production agricole en 1896, n'a été que de 2 1/2 milliards de dollars, c'est-à-dire la moitié de la valeur des produits industriels de 1890.

Le commerce extérieur des Etats-Unis est relativement peu développé par rapport à son commerce intérieur, et surtout par rapport au commerce extérieur de l'Angleterre et de l'Allemagne. Mais il présente une tendance très forte à se développer. C'est ici que se fait jour l'influence des tarifs protecteurs de Mac Kinley. Après leur introduction, l'importation étrangère reste stationnaire ou diminue, tandis que l'exportation des Etats-Unis s'accroît considérablement.

Les plus grands changements se rapportent à l'époque triennale 1896-1898. L'importation de 780 millions de dollars pour 1896 tombe à 618 en 1898. L'exportation, au contraire, monte de 960 millions de dollars en 1896, à 1225 millions en 1898, c'est-à-dire, le double de l'importation. Après cette époque, on remarque des tendances contraires: l'importation atteint 690 millions de dollars en 1899, tandis que l'exportation reste stationnaire (1220 millions de dollars pour 1899). Ces succès paraîtront considérables si on se rappelle qu'au commencement de ce siècle, les Etats-Unis présentaient l'aspect d'un désert. La plus grande ville, Philadelphie, comptait à peine 80,000 habitants.

Les conditions naturelles du pays, ainsi que le régime de liberté politique, ont été pour beaucoup dans ce développement. L'abondance des minerais comme la pyrite, qui permet la production du cuivre à bon marché, assure aux États-Unis des avantages énormes, dans l'industrie de

l'électricité, qui est devenue comme la pierre de touche du développement industriel d'un pays. Pour vaincre les grands espaces qu'offre son territoire et subvenir au manque de main-d'œuvre, les États-Unis se sont appliqués au perfectionnement des machines. Ils nous ont donné la machine à coudre, à écrire et à composer, ils nous donnent actuellement les meilleurs métiers à tisser, avec bobines qui tombent automatiquement, supprimant les ouvriers jusqu'à présent occupés à enlever les bobines vides et à les remplacer par d'autres pleines. Enfin, ce sont les États-Unis qui nous ont donné le fameux « métal déployé », le véritable clou de l'exposition, ainsi que les roues chaudières et wagons entiers, fondus d'une seule pièce de fonte trempée. Les États-Unis tiennent la première place dans l'invention et l'emploi des machines. Ils s'appellent eux-mêmes « a machine inventing and a machine using peaple. »

Passons au Japon. Par le fait que, dans ce pays, il n'y a aucune législation protectrice du travail, et que ce dernier, par conséquent, peut être exploité sans limites, le Japon, tout en faisant des progrès inouïs dans son développement économique, est encore tout à fait en arrière dans l'application des machines industrielles. En 1897, sur une population de 42,708,000 habitants, le Japon comptait, au nombre total de 7,287 usines ou fabriques, seulement une petite partie, soit 1,671 établissements marchant à la vapeur. Ces établissements possédaient 2,992 moteurs représentant une force de 55,962 chevaux-vapeur. Un autre partie des établissements industriels, soit 832, employaient la force hydraulique et disposaient de 1,517 moteurs représentant 2,946 chevaux-vapeur. 457 établissements représentant 1,368 moteurs et 4,520 chevaux-vapeurs se servaient alter-

nativement de l'eau et de la vapeur. Enfin le reste, 4.377 établissements industriels, c'est-à-dire les deux tiers de tous les établissements, étaient mis en action par d'autres agents que l'eau et la vapeur.

Ces derniers établissements représentaient la production manufacturière et domestique qui restent prédominantes dans la plupart des industries d'origine indigène : la céramique, la petite métallurgie, le travail sur bois, la tannerie, la fabrication du tabac, etc. Le machinisme s'est introduit dans les industries modernes. Le développement économique du Japon apparaît surtout dans les chiffres et dans le caractère du fort commerce ; dans une période de 30 ans (1868-1898) l'importation est devenue 25 fois et l'exportation 11 fois plus considérable. En 1868 la première ne s'élevait qu'à 10.693.072 yens annuellement, tandis qu'en 1898 elle atteignait le chiffre de 277.502.156 yens ; la seconde, qui ne s'élevait qu'à 15.553.473 en 1868, atteignait en 1898 165.753.752 yens. Ce qui est plus caractéristique encore c'est la tendance de l'importation à se développer surtout pour les matières premières et les objets d'alimentation, tandis que la tendance de l'exportation au contraire s'accentue en faveur des objets fabriqués. Ainsi le coton brut nécessaire aux filatures n'a fourni à l'importation, en 1893, que 15 millions d'yens ; après cinq ans, son importation a triplé (45 millions d'yens en 1898). Le Japon commence à devenir, comme tout pays industriel, tributaire des autres pays pour les objets d'alimentation. L'importation du riz, qui atteignait en 1893 une valeur totale de 3.254.842 yens, s'élevait en 8 à 48.219.810 yens !

La croissance dans l'exportation des objets fabriqués manifeste dans l'exportation du coton filé. Elle a pris, rès la guerre sino-japonaise, un élan considérable. En 93 le Japon n'exportait cet article que pour la somme

dérisoire de 59.000 yens ; en 1895 l'exportation monta déjà à 1.034.479 yens, en 1896 à 4 millions yens, en 1897 à 13 millions, et en 1898 à 20.116.585 yens. Ce pays se trouve aussi dans des conditions naturelles tout à fait favorables pour le développement de l'industrie. Le charbon de terre abonde ; il suffit non seulement pour l'industrie locale, mais constitue encore un article d'exportation. On en a exporté en 1893 pour 2.647.084 yens, et en 1898 pour 12.240.420 yens, c'est-à-dire pour plus de 60 millions de francs.

Dans notre ancienne Europe, c'est l'Allemagne qui nous donne l'exemple du développement industriel le plus extraordinaire. En 1871, elle pouvait être considérée comme un pays agricole, la population des campagnes comprenait 64 °/₀ de la population totale, et celle des villes, seulement 36 °/₀. Dans l'espace de 25 ans, les deux populations sont arrivées à s'égaliser. En 1895, la campagne comptait 26,216,680 et les villes 26.063.221 habitants.

En 1882, sur le total de la population allemande ; 45,5 °/₀ — 19 1/2 milliers d'habitants — vivaient de l'agriculture, 35,5 °/₀ ; — 16 millions d'habitants — de l'industrie; et 10 °/₀ — 4 1/2 millions d'habitants — du commerce. Après 13 ans, en 1895, la population industrielle s'était élevée à 20 1/4 millions d'habitants, tandis que la population agricole tombait à 18 1/2 millions d'habitants. La population industrielle constituait donc 45,5 °/₀ et la population agricole 35,5 °/₀ de la population totale en 1895. Évidemment pendant cet espace de temps — 1882 à 1895 — le chiffre de la population totale avait augmenté, mais lorsqu'il ne s'était élevé que de 14,48 °/₀, la population industrielle s'était accrue de 26 1/2 °/₀ et la population agricole avait diminué de 3,77 °/₀. La population qui

vivait du commerce pendant cette période s'était le plus rapidement accrue — soit de 31,61 °/₀.

L'augmentation de la population industrielle a surtout porté sur la classe des salariés. Le nombre des ouvriers occupés dans l'industrie s'est élevé de 7.340.789 en 1882, à 10.269.269 en 1895. Dans l'agriculture, au contraire, on remarque une légère diminution des salariés et l'augmentation des petits propriétaires. Cette augmentation est la plus considérable pour les propriétaires possédant de 5 à 20 hectares. Ils ont augmenté de 8 °/₀, et la surface de terres labourées par eux s'est accrue de 9 °/₀. Une augmentation de 12 °/₀ est constatée pour les propriétaires au-dessous de 2 h. Remarquons bien qu'ici il s'agit d'une augmentation absolue par rapport au nombre des propriétaires et des propriétés en 1882. Mais si nous considérons l'augmentation naturelle de la population depuis cette époque, nous devons conclure à la diminution relative de toutes les catégories de propriétaires agricoles.

En Allemagne, par la création des sociétés dont les actions atteignent un taux élevé, et par le développement de nombreux trusts, le grand capital a accaparé le domaine de l'activité industrielle, et les petites épargnes, qui ne trouvent plus leur placement dans l'industrie, se transportent dans l'agriculture. Bien des employés, même des ouvriers bien payés, achètent un petit bout de potager ou un terrain vague, « un mouchoir de poche », et passent dans la statistique agricole avec le titre de propriétaires, tandis que dans la statistique industrielle ils restent ouvriers. L'intrusion de l'élément citadin dans la possession des terres, constatée par la statistique. Celle-ci nous montre que toutes les entreprises agricoles grandes et petites, qui teignent le chiffre de 5 1/2 millions, il n'y en a que °/₀ qui soient entre les mains des campagnards ; ceux ii possèdent le reste, soit 42 °/₀, sont des individus qui,

en dehors de l'agriculture, ont d'autres occupations : 1 1/2 million sont occupés dans l'industrie, 134,000 dans les transports, 73.000 tiennent des restaurants, cabarets et hôtels, 330.000 sont occupés dans les professions libérales, etc.

Si nous voulons nous rendre compte de l'état de concentration de l'industrie et de l'agriculture en Allemagne, nous devons constater que la concentration fait des progrès énormes dans l'industrie et que si dans l'agriculture elle reste actuellement stationnaire, elle a cependant atteint un degré qui permet la socialisation immédiate d'une très grande partie du sol national. Dans le chiffre total 43 millions 1/4 d'hectares — qui représente la superficie des terres labourables en Allemagne — il y en a 1/4, soit 11 millions d'hectares, qui sont partagés entre 25.000 grandes exploitations agricoles — 4,180 familles nobles en possédant à elles seules 3 millions 1/5 d'hectares. Un autre quart des terres labourables est possédé par 280.000 propriétaires ayant de 20 à 100 hectares chacun.

Si nous passons à l'industrie nous voyons que le nombre d'ouvriers qui y sont occupés a augmenté de 40 % — pour la période 1882-1885. Et une preuve de la concentration industrielle se trouve dans ce fait que le nombre des ouvriers a surtout augmenté dans la grande industrie, Tandis que le personnel des établissements industriels qui emploient de un à cinq ouvriers s'est accru de 10 % (il était de 4.335.822 en 1882 et de 4.770.669 en 1895) celui des grandes entreprises occupant plus de 1.000 ouvriers s'est accru 110,5 % (de 213.160 en 1882 à 488.731 en 1895). En sorte que le personnel des grandes entreprises qui ne constituait en 1882 que 2,9 % du personnel industriel comprend en 1895 4,4 % de ce même personnel.

Dans la terminologie de la statistique allemande, les entreprises occupant plus de 1.000 ouvriers s'appellent des

entreprises géantes, et plus particulièrement sous le terme des *grandes entreprises industrielles*, on entend celles où travaillent plus de 50 ouvriers. Le nombre de ces entreprises dans le dernier recensement a été de 19.000, ce qui fait à peine 0,6 °/₀ du total des entreprises industrielles petites et grandes, qui est de 3 1/2 millions.

Mais ces 19.000 grands établissements industriels occupent 3.064.347 ouvriers, c'est-à-dire 30 °/₀ de tout le personnel industriel. Ceci représente une augmentation de 25 °/₀ par rapport à l'année 1882, pendant laquelle les ouvriers occupés dans la grande industrie atteignaient le chiffre de 1.613.247. Ces grandes entreprises industrielles accaparent la plus grande partie des forces mécaniques. Rien que les industries où travaillent plus de 100 ouvriers par établissement absorbent 55 °/₀ de toutes les forces mécaniques, qui, pour 1895, ont été évaluées au chiffre total de 3 1/2 millions de chevaux-vapeur remplaçant 82 millions d'ouvriers, puisque d'après le statisticien Engel, un cheval-vapeur produit en moyenne le travail de 24 hommes.

Nous sommes forcés de ne pas insister sur le développement extraordinaire des trusts — coalition de plusieurs établissements de la même branche d'industrie. — Ces trusts étaient, en 1896, au nombre de 250. De même, nous ne ferons que mentionner les *entreprises générales* — réunions sous la même *direction centrale* de plusieurs établissements d'industries différentes. *Les entreprises générales* atteignaient le chiffre de 89.200 en 1895. Elles englobaient 700.000 industries particulières avec 1.696.000 ouvriers.

Nous ne dirons que quelques mots de la Russie qui,

elle aussi, donne des preuves d'un développement industriel remarquable.

Dans une période dix ans (1887-1897) la population industrielle de la Russie a augmenté de 62 °/o, progression plus considérable que celle de l'Allemagne, pour une période de treize ans (1882-1895).

Le nombre des ouvriers industriels proprement dits en Russie, a été de 1.318.048 en 1887, et de 2.098.268 en 1897. Pendant cette dernière année ils travaillaient dans 39.029 grandes usines et fabriques dont : 125 occupant de 1.000 à 2.000 ouvriers par établissement et formant un personnel total de 170.408 ouvriers, 41 établissements occupant de 2.000 à 3.000 ouvriers, chacun pour un personnel total de 97.237 ouvriers, enfin, 31 établissements occupant au total 161.836 ouvriers travaillant par groupes de 3.000 et plus dans le même établissement.

Si on compare les tableaux du commerce des différents pays industriels, on remarque que l'augmentation de la production porte dans les pays neufs sur les articles immédiatement consommables — alimentation et habillement —, tandis que dans les pays déjà industriellement développés et saturés, l'augmentation de la production se ralentit et porte surtout sur la fabrication des machines, des locomotives, des wagons et sur la production du fer, de la fonte, de l'acier, du charbon et d'autres moyens de travail. Nous reviendrons sur ce fait dans une prochaine étude sur les *crises commerciales* et *industrielles*.

L'Angleterre et surtout la France peuvent être considérées comme types de pays dont le développement industriel reste à peu près stationnaire. La perte des provinces si industrielles comme l'Alsace et la Lorraine, et la

dépression morale de la nation après la défaite, affaiblissant encore l'énergie psychique de la race française qui, déjà, par son histoire et sa position géographique, était assez peu apte au régime industriel, devaient avoir une répercussion sur le développement économique du pays. Lorsque, après la guerre, il s'est agi de reconstruire les usines brûlées et les instruments de travail détériorés, et de satisfaire aux commandes faites pendant la tourmente, une grande activité régna en France, mais dès 1877 on s'aperçoit de la dépression économique qui, avec diverses alternances, s'est continuée jusqu'à ces dernières années. Cette dépression a même donné un caractère particulier à tout le développement politique et intellectuel du pays. Nous ne pouvons entrer ici dans les détails du commerce français : nos chiffres seront généraux. Tandis que pendant une période de 20 ans (1850-1869), le commerce général — exportation et importation prises ensemble — a *triplé* (de 2.555 millions de francs en 1850 à 8.003 millions en 1769) pendant une période de 27 ans (1871-1897), il n'a augmenté que de 26 °/₀ (de 7.231 millions en 1871, à 9.940 millions en 1897).

Dans l'agriculture, nous remarquons une véritable régression. La surface de terres labourables occupait, en 1862, 26.568.621 hectares. Elle n'en occupait plus que 26.119.582 H. en 1882, et 25.771.419 H. en 1892. Les pâturages, qui, après avoir diminué de 5.021.264 H. en 1862, à 4.115.124 en 1882 ont atteint 4.402.836 H. en 1892. La valeur vénale de la terre est tombée de 3.060 fr. par hectare pour 1862, à 2.866 en 1892.

Les chiffres ci-dessus nous autorisent-ils à dire que la France, pendant cette époque, n'a fait aucun progrès économique ? Non. Seulement le progrès a porté surtout sur le perfectionnement des moyens du travail.

En 1862, il n'y avait en France que 15.000 établisse-

ments qui se servaient de moteurs à vapeur; en 1872, ils étaient au nombre de 23.400; en 1882, 37.500 et en 1892, 47.700. Les moteurs mécaniques employés en 1862 représentaient une force totale de 205.600 chevaux-vapeur, tandis que ceux employés en 1892, représentaient 965.900 chevaux-vapeur. Si dans nos comptes nous introduisons les locomotives des chemins de fer, nous constaterons une progression encore plus considérable. Ainsi, d'après les chiffres recueillis par M. d'Avenel, la statistique officielle de 1840 ne relevait que 60.000 chevaux-vapeur, celle de 1875, 1.500.000 (y compris les locomotives), celle de 1897 portait ce chiffre à 6.300.000, non compris les vaisseaux de guerre. Cette force totale est répartie entre 88.000 moteurs : 10.000 locomotives de grandes lignes ont une force moyenne de 400 chevaux, 7.000 machines employées dans l'industrie des tissus et vêtements n'ont qu'une énergie moyenne de 34 chevaux et les 18.000 machines dont se sert l'agriculture donnent seulement 6 chevaux par machine. La production et la consommation du charbon ont monté de 14 millions de tonnes en 1860, à 40 millions de tonnes en 1897.

Un autre fait prouvant le progrès économique, en profondeur, de la France, c'est l'augmentation de l'*élément actif* de la population, c'est-à-dire de l'élément qui est occupé directement dans la production et l'échange. D'après les données de l'Office du travail en 1866, sur une population totale de 38.066.000 il n'y avait que 15 millions d'individus actifs. En 1896, sur une population totale à peu près la même (38.517.000), la population active s'élevait à 18 1/2 millions d'individus. Cet accroissement porte sur toutes les branches de l'activité sociale et plus particulièrement sur l'industrie, les transports et le commerce. Le personnel occupé dans le transport a doublé, de 489.000 à 971.000 ; celui de l'industrie s'est accru de 1.658.000

(4.716.000 à 6.374.000) ; celui du commerce a augmenté de 573.000 à 917.000. Voici la proportion pour le reste : Les professions libérales ont vu augmenter leurs membres de 914.000 à 1.381.00, et les domestiques se sont accrus de 901.000 à 906.000. La grande catégorie des agriculteurs, y compris vignerons, pêcheurs, éleveurs de bétail, n'a augmenté, dans cet espace de trente ans, que de 979.000 (de 7 1/2 millions 8.421.000).

Si nous faisons un pourcentage de la population active de 1896, nous trouvons que 46,3 °/₀ reviennent à l'agriculture, pêche, chasse, etc., 34,5 °/₀ à l'industrie et 8,7 °/₀ au commerce, transports et banques.

Les différences que nous constatons entre 1866 et 1896 dans la composition économique de la population, supposent que malgré une situation économique stationnaire en apparence, la vie économique française a dû subir des modifications *très profondes* dans le sens capitaliste.

Mais, où malheureusement apparaît l'infériorité économique de la France devant les autres pays industriels anciens et nouveaux, c'est dans l'examen de l'état de la concentration industrielle. Car, ceci est vrai surtout pour l'industrie. Dans l'agriculture française nous remarquons, contrairement à ce que nous vu en Allemagne, une tendance vers la concentration. Tandis qu'en Allemagne le nombre des petits propriétaires augmente — il est vrai, seulement d'une façon absolue, puisqu'il reste stationnaire par rapport à l'augmentation totale de la population, — en France nous observons la disparition de la petite propriété et l'augmentation de la grande. Le nombre des petites ploitations agricoles de 1 à 10 hectares est tombé de 35.030 en 1882, à 2.617.558 en 1892. La surface de la e occupée par ces exploitations est tombée de 11 milns 366.300 H. à 11.244.700. La moyenne culture de 10 à H. comprenait, en 1882, 727.222 exploitations, et en

1892, 711.118. La surface a aussi diminué de 532.000 H. (de 14.845.600 à 14.313.400).

Dans la grande culture, de 40 H. et au dessus, on a constaté diminution des exploitations, de 142.088, elles sont tombées à 138.671, mais au contraire on constate une concentration, c'est-à-dire une augmentation de la surface occupée dans cette culture. Le nombre des hectares est monté de 22.296.100 à 22.493.400.

Passons à l'industrie. Si nous considérons l'état de concentration de l'industrie allemande avec l'industrie française, nous verrons que la force économique de la première est concentrée dans les grandes entreprises industrielles, tandis que la force économique de la France se trouve dans les entreprises de grandeur moyenne.

En France, il y a 502.920 entreprises industrielles qui occupent de 1 à 4 ouvriers et seulement 3.187 qui occupent de 100 à 500 ouvriers; 280, de 500 à 1.000; 132, de 1.000 à 5.000; et enfin parmi 13 établissements, 5 occupent plus de 5.000 ouvriers par établissement. Ces chiffres sont très inférieurs à ceux que nous donnent pour les mêmes catégories d'établissements la statistique allemande.

La France, d'une façon absolue, se trouve inférieure aussi à des pays d'un développement capitaliste récent, comme la Russie. En effet, dans la statistique russe, nous trouvons 717 établissements industriels qui occupent plus de 500 ouvriers. En France, de tels établissements ne sont au nombre que de 425. Et encore, il faut noter que dans le chiffre de la statistique russe, ne sont pas compris les mines et les usines métallurgiques, tandis qu'elles figurent dans les chiffres de la statistique française.

Si nous faisons faire une récapitulation de l'état de la

concentration industrielle en France par département, nous trouvons le Nord en première ligne. Là, de 44 °/₀ à 53 °/₀ de la population industrielle totale travaille dans des grandes entreprises, c'est-à-dire entreprises qui emploient plus de 100 ouvriers. Cette proportion n'est que de 35 °/₀ à 44 °/₀ pour les départements du Pas-de-Calais, Meurthe-et-Moselle, Vosges, Loire et le territoire de Belfort. Ensuite viennent 6 départements où il n'y a que 25 °/₀ à 35 °/₀ de la population industrielle occupée dans des grands établissements comptant plus de 100 ouvriers. Dans 19 départements, cette proportion n'est que de 15 °/₀ à 25 °/₀ Le département de la Seine vient dans la cinquième catégorie, où la proportion des ouvriers occupés dans la grande industrie n'est que de 10 °/₀ à 15 °/₀. Dans 25 départements cette proportion n'est que de 5 °/₀ à 10 °/₀. Enfin viennent 16 départements autour de la Méditerranée et la frontière italienne où cette proportion tombe au dessous de 5 °/₀.

En face de l'état des forces productives dans les différents pays, il nous resterait à exposer la situation de la classe ouvrière dans ces mêmes pays. L'Exposition de l'Économie sociale nous a fourni aussi d'utiles renseignements à ce sujet. Nous tâcherons de les examiner dans une prochaine étude.

Chrétien KARR.

CRITIQUE DRAMATIQUE

CERCLE DES ESCHOLIERS. — THÉATRE CIVIQUE

DANTON

Drame en 3 actes, de Romain ROLLAND

Notre ami Romain Rolland a fait ressortir, dans un récent article de la *Revue d'art dramatique*, les avantages que peut offrir le drame historique, pour la formation de la conscience et de l'intelligence du peuple. Pour lui, la première œuvre du théâtre populaire devra être la création de l'épopée dramatique de la France. « Que chacun — dit-il — sente les liens qui l'attachent à la communauté, que sa vie s'enrichisse de toutes les vies antérieures, présentes et futures de sa nation. Dans une telle conscience, il trouvera des raisons plus vigoureuses d'agir, d'être ce qu'il est. L'esprit qui s'élève sur les siècles s'élève pour des siècles. Pour faire des âmes fortes, nourrissons-les de la force du monde. »

Mais le drame historique présente de grosses difficultés. Il n'est point aisé de faire revivre les hommes, qui s'enveloppent dans le mystère du passé, sans omettre quelques traits essentiels de leur caractère et presque toujours le parti-pris politique ou religieux déformera la vérité historique. Il y a bien loin du Petit Caporal de la légende de l'Aigle au Corse brutal qui domina le monde, et le Metternich sans grandeur et sans beauté de M. Rostand, s'apparente aux plus misérables traîtres du mélodrame.

Dans un théâtre populaire, où l'on doit instruire avant de révolter, il ne convient pas d'oublier que les hommes qui ont joué un rôle important dans l'histoire, ne se peuvent juger sur quelques actes pris isolément et avec les idées d'une époque

qui ne saurait les comprendre. Nous devons être prêts à entendre les vérités les plus désagréables et bien décidés à abandonner les préjugés qui nous obscurcissent le sens de l'histoire. Nos idoles seront plus facilement brisées, nos défauts plus sûrement corrigés et notre indulgence plus aisée quand sur la scène nous aurons vu les vertus et les vices se disputer les âmes de nos héros.

Une autre question se pose. Le dramaturge consciencieux qui aura su démêler parmi les documents hésitants, la vérité historique, répondra-t-il aux exigences scéniques et saura-t-il recréer assez fortement les situations où il place ses personnages pour que leurs gestes nous puissent intéresser ?

L'auteur de *Danton* nous paraît avoir réussi à vaincre les difficultés du drame historique. Il nous a restitué les hommes de la Révolution, avec leurs qualités et leurs défauts exaspérés par le milieu tourmenté où ils combattaient, sans se soucier de distribuer la louange ou le blâme à l'un des acteurs de son drame. Son œuvre sobre se développe au gré de la tourmente révolutionnaire, l'action extérieure permettant à chacun des personnages de préciser son caractère. Il n'y a point d'intrigue amoureuse, et les figures touchantes de Lucile Desmoulins, de Madame Duplay et d'Éléonore n'apparaissent guère que pour éclairer les portraits de Camille et de Robespierre.

Au premier acte, Robespierre, venu chez Desmoulins pour l'exhorter à cesser la publication de son *Vieux Cordelier*, rencontre Danton. Les deux hommes s'opposent brusquement. Danton cynique, bouillonnant de vie et de fièvre, s'emporte sans parvenir à briser la froide et tenace énergie de Robespierre. Pourtant il oublierait volontiers sa haine pour l'Incorruptible : un geste dédaigneux écarte son élan de chaude sympathie. Après quelques mots aigre-doux avec son compagnon d'enfance Camille Desmoulins, Robespierre sort. Lucile tend le petit Horace et il l'embrasse doucement sans briser masque impassible. Il avait déjà sacrifié Danton qu'il ne vait comprendre, il hésitait à sacrifier son ami le faible rop spirituel Desmoulins ; cette visite a décidé du sort des x hommes qui périront pour le salut de la République.

Le second acte paraît ralentir l'action ; mais nous ne saurons en faire un reproche à l'auteur, qui a voulu donner son plein développement au caractère de Robespierre. Ce petit homme à lunettes bleues qui, malgré sa faiblesse et son manque d'éloquence, s'est imposé au monde, dans un des plus tragiques moments de notre histoire, méritait d'être sérieusement étudié. Robespierre, qui demanda l'abolition de la peine de mort et dont on connaît certains traits de douceur, ne pouvait être l'hypocrite et cruel bourreau de l'histoire-feuilleton. Sa psychologie était plus compliquée et M. Rolland a pris la peine de l'analyser.

Défenseur inflexible de la Loi, devant les emportements de Westermann, Robespierre dévoile dans ses conversations avec Madame Duplay et avec Eléonore les replis secrets de son cœur. Compatissant, prêt à se sacrifier pour ceux qu'il aime, il hait le meurtre et la violence ; mais, soupçonneux jusqu'à la monomanie, il sait que la réaction a partout des agents et il se défie de tous les hommes. Dans la mêlée ardente où il s'est jeté, la faiblesse est un crime et il a su discipliner ses sentiments. Et pourtant, même dans l'action révolutionnaire, il trahit ses hésitations. Il a résolu la mort de Danton et de Desmoulins et il les défend encore au moment suprême, quand Saint-Just, exterminateur froid et lucide, dresse la liste de ceux que le tribunal révolutionnaire enverra à la guillotine.

Au troisième acte, c'est le tribunal révolutionnaire d'un très impressionnant effet. Les Dantonistes disputent leur tête à Fouquier Tinville. Hérault de Séchelles, dédaigneux et sans espoir, fait au tribunal des réponses d'une insolente dignité. Desmoulins, obsédé par le souvenir de Lucile, se trouble et s'exalte tour à tour, il implore ses juges, puis s'accuse avec éloquence d'avoir, par son *Brissot dévoilé*, conduit les Girondins à l'échafaud. Westermann, soudard naïf et violent, s'étonne bruyamment qu'on ait osé l'accuser. Le rire énorme de Danton et ses mouvements de brutale et sublime éloquence soulèvent le peuple et inquiètent le tribunal. La ruse du sinistre Vadier, qui annonce l'arrivée d'un convoi de farine, peut seule briser

l'émeute que déchaîne le colosse et dont on entend déjà les grondements menaçants. Danton est vaincu et il entraîne dans sa chute ses amis. « Les Idées n'ont pas besoin des hommes. Les peuples meurent pour que Dieu vive » prophétise Saint-Just.

Burguet nous a donné un Robespierre inoubliable Perrin a compris le rôle de Danton, mais n'a point toujours été servi par une diction assez nette. Bauer-Vallin, dans le rôle de Billaud Varenne, et Lamotte dans le rôle de Hérault de Séchelles, ont été excellents. Mmes Marie Marcilly, Blanche Toutain et Andral ont su se faire applaudir dans des rôles épisodiques.

E. Buré.

CHRONIQUE SOCIALE

FRANCE

L'Arbitrage et la Grève obligatoires devant la Presse Socialiste Étrangère (fin).

VI — Le projet de loi sur le règlement des conflits du travail en France. — L'article suivant de Legien a paru dans le *Vorwaerts.*

Le projet de loi, dit d'abord Legien, ayant pour but un règlement des différends professionnels, déposé au Parlement français par le ministre du commerce socialiste, apporte sous plus d'un rapport un progrès à l'état actuel des choses. Mais ce progrès est plutôt d'ordre théorique.

Les avantages de la loi ne sont pas à dédaigner : 1° le droit de grève reconnu ; 2° la délibération en commun rendue nécessaire et le vote de la majorité décisif ; 3° le travail en temps de grève déclaré être déshonorant ; 4° les ouvriers représentés légalement auprès du patron.

L'exécution de ces idées n'est pourtant pas assez importante pour faire oublier que le projet empêcherait d'atteindre le but le plus considérable du mouvement ouvrier — *le contrat collectif*.

Le contrat collectif, tel qu'il est envisagé dans les considérants du projet, diffère foncièrement de celui que les syndicats veulent faire triompher : tandis que Millerand s'en tient au contrat « formulé en commun par les ouvriers et soumis aux entrepreneurs », les syndicats ne reconnaissent l'existence du contrat collectif que si les conditions du travail sont déterminées par les ouvriers organisés de toute une branche et les entrepreneurs de tout le pays, ou au moins d'un endroit. Il

faudrait éviter que ce fussent les ouvriers d'une entreprise qui remplaçassent le syndicat.

Mais c'est ce qui arrivera par suite du projet de loi, et voilà pourquoi il ne peut compter sur l'appui des ouvriers organisés en syndicats. Que le ministre du commerce ait supposé que les ouvriers suivraient leur syndicat et s'entendraient, au préalable, au sein même du syndicat, avant de formuler leurs revendications et de les soumettre aux entrepreneurs, cela est possible, et même forcé, parce que, dans la loi, on trouve le droit de grève et aussi le devoir de grève, tandis qu'il n'y est pas dit d'où proviendront les moyens de soutenir les grévistes. Et le ministre a raison aussi en prétendant — non sans une certaine ironie,— dans les considérants, que l'organisation syndicale en France est insuffisante, car en fait, il manque aux syndicats, à quelques exceptions près, cette fermeté intérieure qui est la supposition de tout succès. Mais il serait faux de croire que la loi protègera la formation de syndicats. Au contraire, il faut craindre qu'elle ne puisse empêcher leur développement.

Ce n'est pas sans raison que les entrepreneurs déclarent, en cas de différends avec les ouvriers, ne pas vouloir négocier avec les délégués du syndicat, mais avec les ouvriers employés dans leurs propres exploitations. Ils savent que l'influence personnelle exercée sur les ouvriers qu'ils emploient peut contribuer à affaiblir leurs revendications. Par égard pour des conditions particulières qui ne répondent sans doute pas aux besoins modernes, mais auxquelles les ouvriers tiendront, comme à un élément immuable, ils seront prêts à réduire les revendications du syndicat parce que ils considèreront leur cas comme tout-à-fait particulier. Il en résultera des discussions dans le syndicat, les conditions unitaires proposées n'étant pas remplies par les ouvriers de certaines entreprises. Cela ne servirait pas au développement des syndicats, cela l'arrêterait, au contraire.

On ne peut donc, à aucune condition, si cette matière doit être réglée légalement, faire conclure le contrat collectif par les uvriers des exploitations particulières au lieu de l'organisation rofessionnelle. Si la France ne possède pas encore ces organisaions, des pouvoirs légaux remis à des associations syndicales les feraient naître et se développer, tandis que le projet de loi, el que nous le connaissons, empêcherait plutôt leur formation.

Voilà pourquoi il est tout-à-fait incompréhensible que la loi ne

mentionne pas du tout les syndicats qui devraient occuper la première place.

Le fait que l'article 11 de la loi permet aux représentants des syndicats de protester contre la validité de l'élection des délégués dans une entreprise, ne peut être considéré comme l'affirmation de l'influence des syndicats. Et cette observation dans l'exposé des motifs de la loi, à savoir que les syndicats ont une influence dans les grèves parce qu'eux-mêmes élisent les membres du Conseil du Travail qui a qualité d'arbitre en cas de grève, n'empêche pas que le contrat collectif soit conclu *par exploitation* et non *par corporation*. Légalement, l'entrepreneur n'est lié qu'aux décisions prises d'accord avec les ouvriers employés chez lui et il peut repousser l'intervention d'un syndicat avec plus d'autorité qu'il ne le fait aujourd'hui.

Un exemple montrera les conséquences auxquelles cela peut nous mener.

Supposons que les typographes français aient un tarif commun comme leurs collègues allemands. Un entrepreneur viole les conditions du contrat, et le tribunal arbitral institué pour l'entreprise décide, contrairement à l'opinion de l'office central, par suite de raisons, soit d'ordre local, soit d'ordre personnel, que c'est l'entrepreneur qui a raison. D'après l'article 20 de la loi, le personnel devra continuer le travail. Si les membres du syndicat, qui croient que le tarif est violé, quittent l'exploitation et suspendent le travail, ils se rendent coupables d'une violation du contrat, et perdent le droit — selon l'art. 29 de la loi — d'occuper pendant les trois années suivantes, un poste de confiance dans leur organisation ou d'accepter une représentation quelconque des ouvriers. Si les entrepreneurs ne refusent pas *a priori* de conclure un contrat avec l'organisation ouvrière, ils sauront toujours user de leur influence et amener souvent de telles situations que ne pourrait empêcher même un bon syndicat.

Ce serait là une conséquence fatale de la loi. Il y en aurait d'autres non moins défavorables : une partie des entrepreneurs ayant accepté les propositions des ouvriers, ceux-ci ne pourraient, par une grève de « sympathie », exercer une pression sur eux pour obliger les autres entrepreneurs à accepter aussi les conditions des ouvriers. Le projet de loi est faux, dit Legien, dans sa base, parce qu'il remet les pouvoirs de

conclure le contrat non à tous les membres d'une corporation, mais à des groupes particuliers. Les effets favorables d'ordre théorique ne compensent pas ce vice.

Il semble que les syndicats n'ont pas été entendus avant l'élaboration du projet de loi, ce qui aurait été absolument nécessaire. Mais on a trop songé à rendre cette loi acceptable aux entrepreneurs. Forts de leur prétendu « *droit de maître* », ils s'opposeront de toutes leurs forces et aussi longtemps que possible au contrat conclu par l'organisation ouvrière. Les succès des syndicats sous ce rapport prouvent qu'ils ne pourront pas résister longtemps au développement et à l'évolution des syndicats. Et parce qu'on connaissait ces succès, le Parlement aurait dû exiger qu'on reconnût le principe défendu par les syndicats. Si l'on ne pouvait arriver à cela, il ne restait plus qu'à protéger les associations syndicales par tous les moyens légaux et les fortifier de telle manière qu'elles puissent forcer les entrepreneurs à reconnaître ce principe. C'est là le chemin le plus long et qui demande le plus de sacrifices de la part des ouvriers, mais il faut qu'on le suive, parce que seul il peut montrer aux entrepreneurs que l'absolutisme dans l'exploitation n'est pas éternel.

Il est sans doute superflu d'étudier le projet en détail, puisqu'au point de vue syndical, il peut être considéré comme ayant manqué son but. Les dispositions qui déclarent que la suspension du travail doit être précédée de délibérations et que la grève ne doit pas être votée dans le premier emportement, même lorsqu'il est apparent que les ouvriers ont raison, ne font que répondre aux dispositions prises par les syndicats avancés, dans leurs statuts et leurs règlements.

Il n'est pas très important que la loi ne soit pas obligatoire pour toutes les entreprises. Si elle sert vraiment aux ouvriers organisés, ils se chargeront déjà de son application, d'autant plus qu'elle est obligatoire dans les entreprises de l'Etat et les entreprises qui travaillent pour le compte de l'Etat.

Le premier essai de créer un règlement légal des grèves est donc manqué. Autant il est avantageux de procurer aux grèves tant maudites la légalisation et aux ouvriers un certain droit de contribuer à déterminer l'état de l'exploitation, autant il est impossible, dans l'état actuel des choses, de décréter des dispositions légales détaillées sur les grèves. Le moment n'est pas venu encore de régler légalement cette matière.

Pour l'instant, on devra essayer, pour donner à la législation le sens du projet de Millerand, de laisser subsister les grèves non comme un mal nécessaire, mais comme le droit des ouvriers. Il faudra encore frayer une voie aux syndicats pour leur activité et leurs combats, et rendre générale l'organisation en obligeant tous les ouvriers à faire partie d'une association syndicale. Et il faudra enfin créer des offices de conciliation, tels que ceux qu'a prévus le dernier projet de loi du groupe social-démocrate du Reichstag. Il en ressortira alors une marche régulière des grèves sans qu'on ait besoin, pour le moment, d'une action légale.

C. Legien.

VII. — *Constitutionnalisme industriel ou Contrat collectif?* — Cet article est de la plus haute importance, en ce sens qu'ayant paru dans le *Correspondenzblatt* de Hambourg, l'organe officiel des syndicats allemands, il exprime les vues de ces derniers.

Le projet de loi sur *l'arbitrage dans les différends professionnels* a été qualifié par des bourgeois radicaux et par des socialistes comme un essai de l'État d'organiser les grèves et de les rendre obligatoires pour tous les ouvriers. Dès les premières communications un peu exactes sur le contenu du projet, on put voir que cet espoir était faux et que le projet, s'il devait avoir cette intention, avait complètement échoué, de telle sorte qu'alors déjà nous eûmes l'impression d'un projet sans queue ni tête.

L'auteur de l'article met en doute le bien-fondé des moyens proposés par le ministre socialiste.

Il n'attaque pas l'idée de l'arbitrage, acceptable pour les syndicats ; par contre, il déclare que le règlement légal des formes de grèves est chose fort difficile, et que le projet de Millerand laisse aux entrepreneurs toute leur liberté d'action, tandis qu'il limite celle des ouvriers.

Selon lui, le règlement légal des grèves ne peut avoir pour fin que d'assurer les droits légaux des partis en lutte contre tout préjudice et, en premier lieu, d'assurer le droit de coalition des ouvriers ; ensuite, de prendre les mesures légales

nécessaires à l'exécution d'une grève. Enfin, si le législateur veut être prodigue, qu'il concède une législation *syndicale*.

Mais le projet déposé par Millerand fait de la grève l'affaire particulière d'une entreprise, et on sait que ces isolements sont fort rares, surtout en France. Enfin, le projet est limité aux entreprises de l'Etat et à ses fournisseurs. Et l'auteur en conclut, pour établir là-dessus le parallèle indiqué dans le titre :

Il semble que l'idéal de Millerand soit le constitutionnalisme de fabrique, l'exploitation constitutionnelle, au sein de laquelle entrepreneurs et ouvriers règlent en commun une série de rapports mutuels. Certes, une collaboration de ce genre, basée sur la bonne volonté des deux partis et sur le respect de leurs droits, est bien susceptible de créer plus d'un progrès pour les ouvriers et d'éviter maints différends, mais elle ne peut régler le contrat du travail ni le mettre d'accord avec celui qui est en vigueur dans toute une branche d'industrie. Pour cela, il faudrait l'organisation par branche, par métier, comprenant toutes les exploitations et tous les ouvriers de la même industrie ; il faudrait aussi l'accord des organisations ou au moins l'accord entre l'entrepreneur et le syndicat ouvrier. Le contrat collectif du travail aux conditions les meilleures possibles est donc aussi le but vers lequel tendent, soit consciemment, soit inconsciemment, les syndicats, et c'est le but que les métiers les mieux organisés ont déjà atteint en Allemagne, soit dans des villes particulières, soit dans un ensemble de centres (les relieurs à Berlin, Leipzig et Stuttgart), soit même dans tout l'Empire (typographes). Mais le contrat collectif du travail exige aussi le combat de tous les ouvriers de nombreuses entreprises ou même de plusieurs endroits pour la même fin, et, partant, la soumission des ouvriers d'entreprises particulières à l'intérêt commun de leur branche.

L'auteur de l'article examine alors le dommage fait à l'unité de la lutte, à sa force, si dans certaines entreprises une forte minorité, partisan de la grève, était forcée de continuer le travail.

Nous ne croyons pas, bien entendu, continue-t-il, que Millerand ait eu l'intention d'exclure toute influence des syndicats sur la

grève. Il suppose, sans doute, que tous les ouvriers, ou au moins la plupart d'entre eux, font partie de l'entreprise soumise à la loi, sont organisés dans un syndicat avec lequel ils conserveront des rapports. C'est ce qu'il en dit dans l'exposé des motifs.

Selon lui, les syndicats français sont trop faibles et d'influence trop minime, et le Ministère a hésité à leur donner une place décisive dans le système de l'arbitrage et du vote. L'exécution du contrat collectif du travail ne serait donc pas soutenue par la voie que propose Millerand, mais arrêtée et empêchée ; et voilà pourquoi nous sommes forcés de rejeter par principe ce moyen de régler les différends du travail.

Par contre, le reproche fait par *Parvus* que des chauffeurs ne pourraient faire grève sans l'appui de la majorité de tous les ouvriers ne semble pas plausible.

Mais l'auteur exprime le même avis que Legien en ce qui concerne les grèves de « sympathie ». De même il conteste au projet toute validité pour les *lock-outs*.

Donc, malgré la bonne intention de déclarer décisif le vote de la majorité, la loi serait désavantageuse pour les syndicats, dont elle empêcherait l'influence et l'extension. Et ce n'est que par l'organisation qu'un règlement des grèves est possible, ce qu'ont d'ailleurs bien vu en Allemagne des inspecteurs du travail, qui reconnaîtraient l'effet régularisateur et égalisateur des syndicats sous ce rapport.

La question « *Du constitutionnalisme de la fabrique ou contrat collectif du travail* » n'a nullement, en tous cas, ce sens unilatéral qui ferait exclure le constitutionnalisme par le contrat collectif. Il y a dans certaines exploitations de grandes questions qui intéressent des intérêts considérables sans toucher directement au contrat collectif du travail. C'est sous ce rapport que les délégations de fabriques peuvent faire beaucoup de bien et empêcher bien des différends Mais le contrat collectif du travail est l'affaire de toute l'organisation de tout le métier, et son règlement ne peut lui être retiré qu'au préjudice des véritables intérêts ouvriers. C'est cet antagonisme entre le constitutionnalisme et l'accord du tarif d'une organisation à l'autre qui fait du projet de Millerand un problème d'un grand intérêt, même pour les ouvriers allemands, auxquels le gouvernement épargnera pourtant pour longtemps

encore de telles œuvres; d'un grand intérêt, dis-je, ne fût-ce que pour reconnaître que le principe représenté par le projet est dépassé de beaucoup par l'évolution moderne. Il ne serait encore applicable qu'à des exploitations de monopoles et, là même, il n'y a plus d'obstacle au contrat collectif; et, si le gouvernement français voulait user de son influence, cela serait d'un plus grand profit pour les syndicats et éviterait plus de différends que le projet une fois réalisé. Il faut, en fin de compte, préférer à toute loi sur l'arbitrage et la grève obligatoires, l'affermissement des droits et de l'influence des syndicats dans la tendance indiquée plus haut et, comme dernière conséquence, les syndicats rendus obligatoires.

(Résumé et traduit par G. W.).

ITALIE

Une grande victoire ouvrière. — Le XIX[e] siècle s'est terminé sur une belle victoire des travailleurs du port de Gênes, obtenue contre l'outrecuidance des classes patronales et malgré le gouvernement. On ne répètera jamais assez que le gouvernement actuel, comme les gouvernements qui l'ont précédé, est non seulement l'allié des pires coteries patronales — cela jusqu'à un certain degré est naturel et logique en régime bourgeois — mais ne dédaigne pas de se servir de la *maffia* et de la *camorra* pour se conserver une majorité parlementaire. Des nouveaux faits et documents sont venus ces jours derniers confirmer ces appréciations.

Dans le procès qui s'est déroulé dernièrement au Tribunal de Rome contre l'ex-député De Félice et le journal *Avanti !*, sur la plainte du sénateur Codronchi, ex-commissaire extraordinaire en Sicile, qui avait été accusé par De Félice de s'être servi de la *maffia* dans les élections, il est ressorti que les pires illégalités, les plus frappantes violations de la loi avaient été commises pendant une lutte électorale sur l'ordre du gouvernement et de ses fonctionnaires. Cela n'a pas empêché les juges de condamner De Félice, et le gouvernement de renouveler ses actes de protection de la *maffia*. Le 30 décembre

dernier, a eu lieu à Palerme une élection partielle où, contre le socialiste, se présentait Marchesano, candidat du gouvernement. La grande et la petite *maffia* ont ouvertement combattu au profit de ce candidat. On offrit cinquante francs à qui frapperait le socialiste Drago, qui essayait, avec ses amis, de surprendre l'œuvre de corruption de ses adversaires. Plusieurs personnes honnêtes furent blessées qui ne purent aller aux urnes. La corruption sévit sur la plus grande échelle et des preuves en furent recueillies. Les officiers de police appelés pour surprendre ces crimes électoraux accomplissaient leur œuvre avec beaucoup de mauvaise humeur et seulement après avoir averti leurs acolytes d'avoir à faire disparaître les preuves de leurs crimes.

Or, les socialistes, malgré leur courage et leur dévouement, avouent qu'ils sont impuissants à combattre et à vaincre la *maffia*, lorsqu'elle a pour alliés la police et le sentiment de *omerta* (qui condamne quiconque a recours à la police pour faire constater les crimes électoraux), et s'ils ne peuvent compter sur l'aide du gouvernement. Or, le gouvernement est avec la *maffia*.

Des rapports ont été publiés ces jours derniers qui prouvent que depuis nombre d'années les différents Présidents du Conseil qui se sont succédé au gouvernement : Gioli, Crispi, Rudini, Pelloux et Savacco, connaissaient l'œuvre de corruption et de malversation de Casale et de la *camorra* napolitaine. Ils ont laissé faire pour s'assurer la même députation méridionale !

A Gênes, nous avions presque la même attitude du gouvernement envers les classes patronales du commerce maritime. Les constructeurs de navires, les armateurs, etc , promirent au gouvernement les votes de leurs députés si celui-ci les aidait à maintenir la tranquillité parmi la population ouvrière et empêchait toute propagande socialiste. Un préfet policier se chargea de l'exécution du contrat. Toute la région de la Ligurie fut mise en état de siège : confiscation des journaux, arrestations, suppression du droit de réunion et d'association, etc. Malgré cela, un député socialiste fut élu à Sanpierdarona.

Enfin, un dernier acte du préfet déchaîna la colère de la classe ouvrière : la Chambre du Travail de Gênes, forte de 90.000 ouvriers inscrits, fut dissoute. Immédiatement, 12.000 travailleurs maritimes se mirent en grève. Le jour suivant, ils étaient 15.000, et la Chambre du Travail de Milan décida de lancer un appel aux Chambres du Travail du royaume pour une grève générale. Le commerce maritime du premier port de la Méditerranée était paralysé. La peur s'empara des classes patronales et de l'opinion publique. Aussi quand une commission d'ouvriers se rendit à Rome, le ministre Saracco répondit qu'il permettait la constitution d'une nouvelle Chambre du Travail et la réélection de la direction de la Chambre dissoute. C'était une victoire éclatante.

Mais cela n'a rien appris aux classes dirigeantes, qui cherchent à tirer vengeance de la victoire ouvrière. Les patrons procurent, par des congés d'ouvriers, dans tous les établissements, le prétexte à une très grande agitation ouvrière et empêchent l'œuvre de pacification de la Chambre du Travail. Le contrat entre patrons et gouvernement a été renouvelé, paraît-il, et le gage en serait la désorganisation de la classe travailleuse. C'est de la *Camorra*... septentrionale.

Deux nouvelles Universités populaires vont s'ouvrir à Milan, sous les auspices d'un Comité populaire ouvrier, et à Rome, par l'initiative de professeurs de l'Université.

Alessandro Schiavi.

PAYS-BAS

La loi électorale revisée. — Lorsque la loi électorale actuelle fut discutée au parlement en 1896, le parti progressiste libéral fit tout son possible pour la faire échouer parce qu'elle n'élargissait pas le droit de vote « autant que la constitution le permet. » Mais comme les premières élections sous le régime de cette nouvelle loi eurent pour effet de porter au pouvoir le même parti libéral progressiste, il ne se hâta pas trop de la

changer. Seulement, il ne pouvait pas la laisser intacte et le ministre de l'intérieur, le chef de l'opposition de 1896, élabora un projet de revision, dit « technique ». Il confessa devant la Chambre qu'il ne pouvait reviser la loi à fond, parce que le gouvernement n'avait pas de majorité homogène, qu'il devait pouvoir compter sur les libéraux modérés et que ceux-ci ne veulent pas encore élargir le droit de vote. Donc, la revision ne devait être que « technique », les diverses dispositions de loi seraient améliorées, mais la loi devait rester la même pour le fond.

Voici maintenant ce qui est sorti du creuset parlementaire :

1. — On est désormais électeur quand on a payé un impôt direct, même si on n'est taxé que depuis un mois. Auparavant il fallait avoir payé l'impôt une année entière. 2. — On était « électeur de louage » ou « électeur de salaire » quand on payait un certain loyer pour la même habitation ou qu'on gagnait un certain salaire chez le même patron dans une année entière. Maintenant on a le droit de changer d'habitation ou de patron, une fois dans une année, sans perdre son droit de vote. 3. — Comme prix de loyer sera comptée la somme qu'on paye, pour l'habitation seule ou pour celle ci avec des annexes. 4. — Comme salaire on peut additionner au salaire du mari, moitié des salaires de la femme et des enfants. 5. — On pouvait être électeur si on avait 50 florins à la banque d'épargne *postale*, maintenant on peut aussi obtenir le même droit avec un livret de la même valeur d'une autre banque d'épargne. 6. — La liste des diplômes, grâce à la possession desquels on peut être électeur, sera allongée par décret. 7. — Si le service chez le patron est interrompu par un accident comme le feu à l'atelier, que l'ouvrier soit blessé, ou que le travail cesse *par une grève*, le service sera considéré comme n'ayant pas été interrompu, à la condition que l'interruption ne dure pas plus de deux mois. 8. — Les médicaments ne compteront plus dans l'assistance et on ne perdra donc pas le droit du suffrage en recevant des soins médicaux gratuits. 9. — Il suffit, pour devenir « électeur de salaire », de notifier à la mairie qu'on gagne

un salaire qui atteint la somme exigée, sans qu'on soit obligé de dire la somme que l'on gagne.

Ce sont les changements acceptés, mais on a rejeté les deux dispositions proposées qui étaient les plus importantes. La première était que tous les citoyens payant l'impôt communal, seraient électeurs communaux, qu'ils soient électeurs politiques ou non. La seconde était que quiconque avait le droit d'être électeur serait mis *d'office* sur la liste électorale. Pour exécuter cette disposition, les loueurs d'habitations étaient obligés de transmettre une liste de leurs locataires et les patrons une liste de leur ouvriers à la mairie. Ces bonnes dispositions, qui auraient augmenté le nombre d'électeurs d'au moins 100,000, ont été repoussées à la Chambre.

La loi sur les accidents. — Dans le numéro du *Mouvement Socialiste* du 11 juillet 1900, j'ai raconté comment la première Chambre des États-Généraux hollandais avait trouvé bon de rejeter la loi sur les accidents, la première loi ouvrière de quelque valeur que le gouvernement dit progressiste eut fait voter par la seconde Chambre. Le gouvernement n'a pas osé prendre des mesures énergiques contre des réactionnaires récalcitrants, mais craignant qu'on ne lui reproche de n'avoir rien fait pour les travailleurs — les élections s'approchent — il a revisé le projet de loi dans le sens indiqué par les grands industriels. Le grief officiel de ces messieurs était que toute l'assurance se faisait par une banque nationale et que les patrons n'avaient aucune influence, ni sur le paiement de la prime, ni sur le paiement ou l'évaluation des dommages-intérêts ouvriers. Le gouvernement a donc proposé la même loi, mais les patrons ont maintenant le droit de faire assurer leurs ouvriers autre part qu'à la banque nationale. La loi n'exige de ces patrons que de procurer aux ouvriers, victimes des accidents, les mêmes indemnités et de remplir les autres obligations auxquelles la loi les obligeait. Mais, naturellement, les patrons ont gagné une grande influence dans les constatations des accidents, ils interviennent maintenant dans le choix des médecins, etc. Nos députés socialistes ont critiqué sévèrement la conduite du gouvernement et ont, par des

amendements, essayé de rayer les nouvelles dispositions pour rétablir la loi rejetée par la première Chambre.

Mais la majorité de la Chambre a abandonné ses convictions antérieures et a suivi le gouvernement dans sa capitulation devant les seigneurs de l'usine et de la Bourse.

Une victoire est à noter sur le terrain électoral. A Utrecht, la quatrième ville de Hollande, ville de 110,000 habitants, le citoyen Oudegest, président du syndicat des employés de chemins de fer, un des propagandistes du parti ouvrier social-démocrate, a été élu conseiller municipal. Le suffrage pour les conseils municipaux étant encore plus restreint que pour la Chambre des députés, il avait été, jusqu'ici, impossible de faire entrer des social-démocrates dans les conseils municipaux des grandes villes.

La propagande parmi les intellectuels a été entreprise en Hollande. Des séries de conférences seront données cet hiver par les socialistes des divers pays. Émile Vandervelde a déjà parlé dans les principales villes universitaires de la Hollande. Les conférences de Vandervelde seront suivies de celles de Kautsky et de Enrico Ferri. Les citoyens Guesde et Jaurès ont aussi été invités.

W.-H. Vliegen.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

LES LIVRES

Le Capital, Critique de l'économie politique, par KARL MARX, avec une préface de Friedrich Engels. Livre II. *Le Procès de Circulation du Capital.* Traduit à l'Institut des Sciences sociales de Bruxelles, par JULIAN BORCHARDT et HIPPOLYTE VANDERRYDT, 1900.

V. GIARD et BRIÈRE, éditeurs, Paris. 1 volume in-8°, 10 fr. On sait que seul le premier volume du *Capital* a paru du vivant de Marx; le second volume a été édité par son ami Engels, en 1885, le troisième en 1894, le dernier volume sera publié prochainement par Kautsky. Jusqu'ici on n'avait que la traduction — révisée d'ailleurs par lui-même — du premier volume. Il faut se féliciter de la publication en français du second, en attendant le troisième. Il est impossible, pour l'instant, d'analyser en quelques lignes cette œuvre magistrale. Il suffira de rappeler que le premier volume, dont la traduction française a paru il y a vingt-cinq ans, était consacré à l'étude de la production capitaliste; le volume que nous avons sous les yeux, le tome II de l'œuvre. est consacré à l'étude de la circulation du capital. Il est divisé en trois parties : 1° les métamorphoses du capital et leur mouvement circulatoire; 2° la rotation du capital; 3° la reproduction et la circulation du capital total de la société. La préface d'Engels indique l'état dans lequel étaient les différents manuscrits dont il s'est servi; elle contient également une critique de Rodbertus, qui prétendait avoir été pillé par Marx.

Jean-Paul Marat, par E. BELFORT BAX (London, Grand Richards, 1900). Dans cette étude complète et originale sur Jean-Paul Marat, où le caractère et la vie du grand révolutionnaire sont soigneusement examinés, E. Belfort Bax révèle une fois de plus ses qualités d'historien et d'écrivain. De superbes illustrations ajoutent à l'intérêt de l'ouvrage.

Violazioni di Lege, *Studi Sociali*, par AROLDO NORLENGHI. (Torino, Sacerdote, 1900). — L'auteur traite de très palpitantes questions d'hygiène et de santé ouvrière, et son livre légèrement écrit est plein d'aperçus et de faits.

La Chanson Populaire, par J.-B. CLÉMENT (Paris, Bibliothèque Ouvrière et Socialiste, 1900). — Recueil de chansons du bon chansonnier J.-B. Clément : ou révolutionnaires, ou sentimentales, ou simplement poétiques, toutes ces chansons vibrent, émeuvent, touchent. Brochure de bonne propagande.

Von Gotha bis Wieden, par IGNAZ AUER (Berlin, *Sozialistische Monatshefte*, 1901). L'auteur fait un exposé captivant de cette époque de « l'ère des héros » de la social-démocratie allemande qui vit la terreur de la *Loi des Socialistes*.

Die Genossenschafstbewequng, par Adolph von Elm. (Berlin. *Sozialistische Monatshefte*, 1901). — Elm traite avec vigueur la question des coopératives, il explique ce mouvement, tout récent, il est vrai, mais qui a un grand avenir devant lui.

Die Gewerkschaftsbewengung, par Carl Legien. (Berlin, *Sozialistische Monatshefte*, 1901). — Legien, le plus autorisé des camarades allemands en la matière, donne un aperçu net et clair du mouvement syndical.

Estudios Sociales, par Victor Arreguine. (Buenos-Ayres, 1899). — Série d'études sur : le suicide, la morale évolutive, le meurtre politique, la criminalité infantile, etc.

Quelques dessous du procès de Rennes, par Jean Ajalbert (Paris, Stock, 1901 ; 3 fr. 50). — Volume plein de détails inédits et piquants, de photographies *instantanées*, de *fac-similés* suggestifs.

La Grève! *Aux Travailleurs* (bureaux des *Temps Nouveaux*). — Brochure n° 2 de la *Petite Bibliothèque économique*, qui sera suivie d'une autre brochure sur la grève générale.

Suppression de l'Octroi et Taxes de Remplacement. — Rapport présenté au Conseil municipal de Lyon par le citoyen Augagneur (Lyon, imprimerie nouvelle lyonnaise, 1900).

Almanach Socialiste illustré pour 1901, édité par Maurice Charnay (Paris, à la *Petite République*). — Revue de l'année, avec illustrations, portraits et de nombreux articles signés Charnay, Rouanet, Longuet, Ponard, Cipriani, Tolstoï, Gohier, Bertrand, Cagniard, etc.

Bericht des Verbandes der Genossenschaftskrankenkassen. — Wiens für das Jahr, 1899 (Wien, 1900).

Statistique annuelle du Mouvement de la Population et des Institutions d'Assistance (Paris, Imprimerie Nationale, 1900).

Aux Travailleurs de France, le Conseil national du « Parti Ouvrier Français », 1889-1900, (Paris, Jacques, 1900; 0 fr. 60).

Le Conflit finlandais envisagé au point de vue juridique, par W. Van der Vlugt. (Edition de l'*Humanité nouvelle*, Paris, 1900).

Code-Manuel du Chasseur, par Gaston Lecouffe. (Paris, Giard et Brière, 1900; 1 fr.). — XXIX[e] vol. de l'*Encyclopédie sociale, économique et financière*, publiée par MM. Giard et Brière.

Code-Manuel du Pêcheur, par Gaston Lecouffe. (Paris, Giard et Brière, 1900; 1 fr.). XXX[e] vol. de la collection citée.

Lettre d'un militant, par Jean Saint-Clair. (Paris, J. Bringuet, 1900). — Livre d'un catholique ardent et passionné.

N***

LES REVUES SOCIALISTES

La Revue Socialiste (Janvier). — Traduction d'un morceau célèbre de Tolstoï : *Nicolas Palkine*, surnom populaire de Nicolas 1er. — Sarraute termine son étude : *Socialisme d'opposition, Socialisme de Gouvernement et Lutte de Classe.* — *Quelques réflexions sur les Universités Populaires*, par Dick May. — *Le Livre Rouge*, récit vibrant des massacres et des pillages militaires commis en Chine, par Pierre Bertrand. — *Le Faux Libéralisme*, dialogue philosophique, par Un Universitaire. — *Qu'est-ce qu'une loi de l'histoire*, suite des études de Ch. Rappoport. — *Revue des Livres*, par Rouanet.

L'Étudiant Socialiste (15 Janvier). — *Un Institut des Sciences Sociales* : tout se prête en Belgique, plus que partout ailleurs, à la création et au succès d'une Université démocratique. — *L'Interêt de l'argent et la religion catholique* : extrait de *Die Geschichte und Kritik der Kapitalzinstheorien* de Boehm-Bawerk. — *Les Étudiants Socialistes d'Amérique* : la propagande socialiste va être sérieusement organisée dans les Universités des Etats-Unis, et ses premiers succès méritent d'être signalés et encouragés.

N***

Cahiers de la Quinzaine (deuxième cahier de la deuxième série). — *Vers l'action*, par René Salomé. — *Vers l'action*, est-ce bien le titre qui convenait à cette œuvre? Les dernières pages nous laissent sur une impression de lassitude, de scepticisme, de défiance de l'action : « Le vertige d'orgueil qui monte à la tête quand notre ascendant s'exerce ou que notre domination s'impose soit par force, soit par persuasion, ce vertige ne vaut pas la langueur d'une âme répandue sur les apparences, à la faveur des musiques lointaines ou des silences mystiques, dans la retraite sûre et plaisante qu'effleurent sans y pénétrer les pluies et les rafales. » Ces lignes, il est vrai, sont écrites par une malade, dans les derniers mois de langueur. D'où cette première conclusion se dégage qu'il faut, pour se diriger vers l'action, une certaine dose de bonne humeur et de santé.

D'autre part, ne croyez point qu'il s'agisse d'entreprises héroïques ou exceptionnelles : Aurélia Collins essaye de diriger, pour le bonheur d'autres êtres, une jeune et frivole amie, s'attache à modeler l'âme tendre d'un enfant.

Mais elle a résolu de n'agir que selon sa raison. En même temps elle est dominée, paralysée par le sentiment de la complexité de la vie. Elle sait que le passé persiste dans le présent, que les faits s'ordonnent dans des séries jamais ouvertes et jamais fermées, que le geste le plus banal a d'incalculables conséquences, que la moindre pensée se ramifie à l'infini. Quelle entreprise ne prend une gravité singulière pour un être qui sent et pense ainsi ?

C'est pourquoi nous suivons avec émotion la confidence de ses incertitudes, de ses relations, de ses déboires.

Elle est censée nous la faire dans les pages d'un journal intime où

Salomé lui a prêté beaucoup de réflexions délicates, d'observations vraiment féminines, d'expressions vives et charmantes.

Si l'impression d'ensemble reste un peu indécise — ce qui tient sans doute aux promesses du titre et à la forme adoptée : un journal reste pour ainsi dire à mi-chemin entre la liberté fuyante de la vie et le parti-pris de l'art — le détail est d'une rare perfection. L. D.

Die Neue Zeit. — N° 14. Clara Zetkin publie une traduction des lettres d'Engels parues dans le *Socialiste*, en réponse à celles publiées dans cette Revue et reproduites dans le *Vorwaerts*. — Diederich analyse le dernier roman d'un jeune auteur allemand (*Das taegliche Brod*, par Klara Viebig) — Victor Fraenkl établit, par l'histoire juridique documentée de la censure, ce qu'elle vaut. — Le Dr Foerster répond à l'article récent de Kautsky sur la lutte des classes et l'éthique.

N° 15. En tête la chronique hebdomadaire de Mehring qui traite l'origine de la royauté prussienne, à l'occasion du deux-centième anniversaire de sa fondation (18 janvier 1701). — La traduction de la conférence d'Anseele parue dans le n° 39 du *Mouvement Socialiste* — Une étude de Hubert Lagardelle sur les grèves en France en 1899 et de 1890 à 1899 ; et enfin une réponse de Kautsky à M. le Dr Foerster.

Correspondenzblatt *der Generalkommission der Gewerkschaften Deutschlands*. — N° 1. La onzième année de l'organe central des syndicats, dont nous avons déjà eu l'occasion de publier des articles ici-même, nous l'apporte plus vaste et mieux doté. Retenons parmi les nombreux articles une belle étude sur *les alliances industrielles en Allemagne et en Angleterre*, une revue très exacte sur la *législation et règlements administratifs* sur le *mouvement ouvrier*, sur la *protection légale des ouvriers*, sur *les Conseils de prud'hommes*, etc... Cette revue est indispensable à tous ceux qui s'intéressent au mouvement ouvrier international. G. W.

Critica Sociale (1er Janvier). — La Revue commence une campagne contre le militarisme et les impôts abusifs. Sous le pseudonyme de *Sylva Viviani*, un écrivain compétent démontre que l'armée coûte en Italie 485 millions 228 000 livres chaque année, c'est-à-dire le *quart* des recettes annuelles. Le député radical *Albertoni* propose un projet qui réduira le prix du sel sortant des salines de l'Etat (il coûte, en Italie, 40 centimes le kilogr. et en France, 10 centimes) et un projet tendant à l'abolition des octrois. Le professeur *Luigi Credaro* publie un article sur l'évolution historique de la *Liberté académique*, en commençant par l'ancienne Grèce. STICUS.

Le Secrétaire Gérant : JEAN LONGUET

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués

---

IMPRIMERIE LE BIGOT FRÈRES

Bibliothèque Socialiste

VIENT DE PARAITRE

No 5. — Hubert BOURGIN, **PROUDHON**, un volume in-16, de 100 pages . . . . **0 fr. 50**

PARU ANTÉRIEUREMENT

No 1. — M. LAUZEL, **Manuel du coopérateur socialiste.**

Nos 2-4. — Émile VANDERVELDE, **Le collectivisme et l'évolution industrielle.**

PARAITRONT MENSUELLEMENT

Nos 6 et 7. — Léon BLUM, **Les congrès ouvriers et socialistes français.**

No 8. — Lucien HERR, **La révolution sociale.**

Nos 9 et 10. — **Le manifeste communiste**, traduction nouvelle, préface et notes, par Charles ANDLER.

Etc., etc.

TROISIÈME ANNÉE
N° 52

15 Février 1901

LE Mouvement Socialiste

REVUE BI-MENSUELLE INTERNATIONALE

SOMMAIRE

'e Numéro : France et Belgique, 0,40 ; Autres pays, 0,50

PARIS
SOCIÉTÉ NOUVELLE DE LIBRAIRIE ET D'ÉDITION
(Librairie GEORGES BELLAIS)
17, RUE CUJAS

Le Mouvement Socialiste

REVUE BI-MENSUELLE INTERNATIONALE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

FRANCE : *Paris* 17, rue Cujas, Ve. — *Téléphone* : 801 04
BELGIQUE : *Bruxelles*, 14, rue du Béguinage

DIRECTION :

HUBERT LAGARDELLE
Secrétaire de la Direction : **Émile BURÉ**

ADMINISTRATION :

Société nouvelle de Librairie et d'Édition
PARIS. — 17, rue Cujas

RÉDACTION :

(FRANCE — BELGIQUE)

COMITÉ POUR LA FRANCE :

Paul FAUCONNET, Georges FAUQUET, Marcel LANDRIEU, Philippe LANDRIEU, Marcel MAUSS, Louis RÉVELIN, J. RIVIÈRE

Secrétaire de rédaction : **Jean LONGUET**

COMITÉ POUR LA BELGIQUE :

Charles GHEUDE, Max HALLET, Edmond HASENS, Émile VANDERVELDE

Secrétaire : **Gaston VANDERMEEREN**

CORRESPONDANTS POUR LES AUTRES PAYS :

Allemagne : Karl MEYER (Berlin) ; Adolf BRAUN (Nüremberg).
Angleterre : Mary MACPHERSON ; H. QUELCH (Londres).
Autriche : Rudolf HILFERDING ; Léon SZÉMÉRÉ (Vienne).
Danemark : Nina BANG (Copenhague).
Espagne : Pablo IGLESIAS (Madrid).
États-Unis : A. M. SIMONS (Chicago).
Finlande : J. DECK (Helsingfors).
Hollande : W.-H. VLIEGEN (Amsterdam).
Italie : A. SCHIAVI (Rome).
Russie : NIKTO (Pétersbourg).
Serbie : POPOVITCH (Belgrade).
Suisse : Otto LANG (Zürich).

PRIX DU NUMÉRO

France et Belgique . **0,40** | Autres pays **0,50**

PRIX DE L'ABONNEMENT

France et Belgique. . . . . Un an **8** francs. — Six mois **4** francs.
Autres Pays . . . . — **10** » — **5** »

ON S'ABONNE SANS FRAIS DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

Pour tout changement d'adresse, envoyer à l'Administration une somme de 0 fr. 50

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus

LA SUPPRESSION DE L'OCTROI

ET LA

TAXE SUR LES DÉBITS DE BOISSONS

Parmi les taxes que la loi du 29 décembre 1897 autorise les communes à établir en remplacement des taxes d'octroi, figure une licence municipale imposée aux débitants de boissons.

Les débitants se sont très activement employés pour empêcher les municipalités d'user de la faculté que leur laisse la loi, et il faut reconnaître que nombre d'administrations républicaines et socialistes se sont rendues à leurs arguments.

Dans l'exposé des motifs de son projet de suppression partielle de l'octroi, le Maire de Roubaix expliquant pourquoi il n'a prévu aucune taxe atteignant les débits de boissons, se couvre de l'opinion de M. Guillemet, rapporteur de la question, devant la Chambre en 1894, et de celle du citoyen Veber, rapporteur du projet de suppression au Conseil municipal de Paris.

Voici ce que dit le Maire de Roubaix :

« Avec ce système, écrivait M. Guillemet, porte surtout l'argument qui consiste à dire que le consommateur ne profitera pas de la suppression des droits d'octroi. Si vous frappez le restaurateur ou le cafetier d'une licence égale au montant des droits qu'il paye actuellement, il est bien évident qu'il ne diminuera pas ses consommations, ni surtout, ce qui nous préoccupe principalement, le prix du vin à emporter. »

Ce que M. Guillemet disait des débitants parisiens, demeure

juste si l'on considère la situation qui serait faite aux débitants de notre Ville par l'établissement d'une licence municipale. Déjà grevés par la licence de l'État et par la patente, devant supporter leur part des charges imposées par les autres taxes de remplacement, les « commerçants en boissons se plaindraient non sans raison qu'on fasse retomber sur eux seuls tout le poids d'une réforme qui, devant profiter à tout le monde, doit être répartie sur chacun. »

« Un principe, dit de son côté le citoyen Weber, que n'a jamais perdu de vue la Commission du Conseil Municipal de Paris chargée de l'étude de la suppression des droits sur les boissons hygiéniques, est qu'il fallait se garder de frapper les intermédiaires, afin de ne leur laisser aucun prétexte de conserver pour eux le bénéfice de la réforme. Voilà pourquoi la Commission s'est refusée à percevoir une taxe spéciale sur les établissements vendant à consommer sur place et n'a même pas voulu entendre parler d'une licence municipale, qui aurait équivalu à une seconde patente.

» La réponse des débitants de boissons et restaurateurs aurait tenu en cinq mots : Donner et retenir ne vaut. »

Ces critiques nous semblent absolument justifiées. C'est pourquoi, conclut le maire de Roubaix, nous le répétons, nous nous refusons à vous proposer l'établissement d'une licence municipale.

Je suis d'un avis absolument opposé et n'ai pas hésité à proposer au Conseil municipal de Lyon, qui l'a adoptée à la presque unanimité, une taxe portant sur les débits de boissons. En voici le tarif :

LOYERS	DROIT FIXE	DROIT PROPORTIONNEL
—	—	—
1 à 499	100	8 °/ₒ
500 à 1.199	200	12 —
1.200 à 2.999	300	16 —
3.000 et plus.	400	20 —

Cette taxe produira un revenu de 2.150.000 francs. Il

est facile, je crois, d'en justifier l'institution et de démontrer que cette institution n'est en rien contraire ni aux principes socialistes ni aux intérêts des consommateurs.

Quand nous frappons la propriété immobilière de 4 % de son revenu; quand nous demandons aux successions immobilières un droit égal au 1/10e de celui perçu par l'État; quand nous établissons une taxe d'habitation basée sur la valeur locative, les assujettis à ces divers droits protestent, parce qu'ils subissent des charges nouvelles, véritablement compensatrices des charges disparaissant avec l'octroi.

Les débitants de boissons se trouvent dans une situation absolument différente : leurs protestations s'adressent au *maintien* d'une charge existant actuellement, et non pas, comme pour les propriétaires immobiliers, héritiers ou locataires, à l'établissement d'une charge nouvelle. Ces derniers payeront, après la suppression de l'octroi, plus qu'ils ne payaient du temps de son existence; les débitants après la suppression ne payeront pas plus ni moins qu'ils ne payaient avant.

Quelle somme les débitants lyonnais avancent-ils annuellement à l'octroi ? Je dis avancent, puisqu'ils recouvrent sur le prix de vente au client, le montant de leurs débours. Les registres de la régie et de l'octroi établissent les quantités de liquides, soumis aux droits, consommés sur place, chez les débitants. Ces quantités sont pour le vin de 357.000 hectolitres, pour la bière de 33.250 hectolitres. Avec un droit municipal de 6 francs par hectolitre de vin, de 15 francs par hectolitre de bière, les sommes … à la commune par les débitants sont égales à …o.750 francs.

…es taxes directes n'atteignent que 2.100.000 francs. Si …troi est supprimé, les débitants payeront donc 540.000 fr. …moins qu'aujourd'hui. Leurs charges seront donc

réduites, bien loin d'être augmentées. Je dois dire que ces 540.000 francs, dans mon esprit, représentent les droits portant sur les liquides vendus à *emporter*, et qui, livrés par quantités d'au moins un litre, comme c'est l'usage, peuvent bénéficier d'une décharge de cinq centimes *par litre*, en raison de la suppression de l'octroi.

Voilà un premier point bien établi ; les débitants ne payeront rien de plus que ce qu'ils payaient déjà : le mode de perception seul est modifié ; au lieu d'acquitter ces droits à la barrière, ils acquittent une taxe à domicile. Les débitants seraient mal venus à se plaindre ; ils ne perdront rien au changement de système, en tant que commerçants ; comme particuliers, ils en bénéficieront dans la même proportion que tous les habitants de la ville.

Sentant bien que la simple comparaison des charges les frappant, avant et après la suppression, enlèverait toute valeur à leurs protestations s'ils accusaient la réforme de leur porter préjudice, ils ont protesté, non pas au nom de leurs intérêts, mais au nom de leurs clients. Si vous maintenez, sous une autre forme, les droits qui nous frappent actuellement, il nous sera impossible, disent-ils, d'abaisser nos prix de vente, et la suppression de l'octroi ne sera d'aucune utilité pour nos clients, qui payeront toujours *leurs consommations* au même prix.

Et sur ce thème furent imaginées toutes les variations pseudo-socialistes connues : le pauvre allait toujours porter la besace, la suppression de l'octroi ne serait qu'un trompe-l'œil, les prolétaires ne s'apercevraient d'aucun changement, etc., etc.

Notons que les propriétaires, atteints par la taxe d 4 °/ₒ sur la propriété immobilière, tiennent un langag identique : ce n'est pas seulement pour eux-mêmes qu'il craignent, c'est surtout, sinon plus, pour ces pauvre locataires, dont, pour se dédommager de la diminution de

leurs revenus résultant de charges nouvelles, ils vont être contraints d'augmenter les loyers.

Les propriétaires sont effrayés à l'idée d'accroître les charges des locataires ; les débitants ne s'effarouchent pas moins généreusement devant cette redoutable perspective : ne pas arriver à réduire leurs prix de vente.

Ces nobles soucis des débitants sont, à mon avis, sans objet, et pour deux raisons :

En admettant qu'ils désirent faire bénéficier leur clientèle de la réduction, les débitants seraient dans l'impossibilité de le faire ;

En admettant que cette réduction soit réalisable, il n'y a aucun intérêt à ce qu'elle soit obtenue.

Le vin est soumis à un droit de 6 francs par hectolitre, ou 6 centimes par litre. Chez le débitant, le vin se vend à la bouteille, voire au verre (le canon). La bouteille, le verre sont des mesures arbitraires, de capacité variable avec la probité du marchand et les progrès de l'industrie verrière. Nous savons tous ce qu'est le *bock*, unité de capacité employée par les débitants de bière ; nous savons tous ce qu'est la bouteille des marchands de vin. Ces objets augmentent sans cesse de solidité, aux dépens de leur capacité. La bouteille dépasse rarement 40 centilitres : un débitant consciencieux devrait, pour tenir compte de la disparition des droits d'octroi, diminuer le prix de la bouteille de 24 millimes. Si la bouteille se paye aujourd'hui 60 centimes, prix moyen à Lyon, elle ne devra coûter, l'octroi supprimé, que 57 centimes 6 millimes. Or la pièce de monnaie représentant la valeur la plus basse, la pièce de 5 centimes : comment le cabaretier rendra-les 2 centimes 4 millimes que lui aura abandonnés :troi ? Et sur un verre vendu 10 centimes, contenant ıgt-un centilitres, comment réduira-t-il son prix d'un ıtime et quart ? Il y a cinq bocks de bière au litre :

chaque bock paye 3 centimes à l'octroi, comment la bière pourrait-elle, avec notre système monétaire, être réduite de 3 centimes par verre ?

Nous nous sommes placés jusqu'ici dans cette hypothèse, que les débitants sont tous loyaux, qu'ils chercheront tous *bonà fide* à assurer à leur clientèle l'abaissement de prix résultant de la réduction de leurs charges propres. Or, cette loyauté, cette bonne volonté ne peuvent rien, nous venons de le voir. Si nous envisageons une hypothèse inverse, hélas ! beaucoup plus vraisemblable, d'après laquelle nombre de débitants s'évertueront à garder pour eux seuls les avantages produits par la réduction des droits, nous sommes bien forcés de convenir combien cette opération leur sera facile. Aux difficultés opposées au client par notre système monétaire, s'ajouteront, pour le plus grand bénéfice du débitant, les facilités fournies par les procédés de mesure employés dans son établissement.

Sur le comptoir, la table de cabaret ou de café, les bouteilles, les verres, les bocks, les tasses ont la capacité qu'il plaît au maître de l'établissement de leur donner : une réduction sur le prix se compensera par une réduction de capacité, quand ce ne sera pas, chez quelques-uns, par un mouillage plus généreux.

S'imaginer que le consommateur sur place, que le client d'un débit pourra ressentir une diminution est une illusion sans excuse : la divisibilité extrême de la marchandise et, par suite, la divisibilité de taxes relativement faibles, des procédés de mesure sans contrôle appliqués à la vente de ces marchandises empêcheront toujours la répercussion de l'allègement.

Réduire ou supprimer les droits payés par les débitants, c'est faire cadeau du montant de ces droits aux seuls débitants.

Supposons que l'allègement des charges supportées par les débits se répercute sur les consommateurs, en tirerait-on un avantage désirable? Je réponds nettement que non.

Les consommations fournies par le cabaret ou le café sont des objets de luxe. Si l'on peut soutenir que le vin pris aux repas est une boisson hygiénique et utile, il n'en est plus de même pour le vin bu pour boire, pour tuer le temps, en dehors des repas. Passer deux heures au cabaret pour tuer le temps, pour jouer ou simplement pour boire, c'est du luxe pur. Quand nous demandons la suppression des octrois parce qu'ils grèvent les denrées de première nécessité, nous ne rangeons pas dans cette catégorie de première nécessité le vin, l'alcool ou la bière bus par plaisir, habitude ou désœuvrement.

On a prétendu que nous faisions acte antisocialiste (ô socialisme! que ne couvres-tu pas!) en maintenant la taxe sur les débits, parce que nous empêchions le client de ces débits de bénéficier de la suppression des droits. Il faudrait être logique! Le parti socialiste a mis en tête de ses tables de proscription, l'alcoolisme, comme son plus redoutable adversaire. En quoi aurait un caractère socialiste, une mesure fiscale ayant pour but fatal une augmentation de la consommation des boissons génératrices de l'alcoolisme? Belle réforme que celle ayant pour résultat de permettre au prolétaire de boire davantage! C'était le rêve de M. Méline et de ses viticulteurs supprimant les droits sur les vins, pour que le montant de ces droits aillent à des achats de vin, à une consommation plus forte de la part des citadins.

[illegible]s quantités de liquides, consommées à Lyon dans [illegible]its, sont évaluées par l'octroi :

Pour le vin	221.000	hectolitres.
— l'alcool	15.000	—
— la bière. . . .	33.000	—

La clientèle des débits paye ces consommations au moins 43 millions de francs. Le litre de vin est vendu en moyenne 1 fr. 20 c. ; 221.000 hectolitres représentent donc 24.520.000 francs. 15.000 hectolitres d'alcool se dédoublent pour la consommation sous la forme des liqueurs les plus diverses, en 30.000 hectolitres d'alcool à 50°. Le débitant fait rendre 30 petits verres à chaque litre et vend chaque petit verre en moyenne 15 centimes : ces 90 millions de petits verres produisent 13.500.000 francs. Le bock de bière coûte, en moyenne, 25 centimes, et il y en a cinq par litre : les 33 mille hectolitres de bière coûtent donc au consommateur 4.950.000 francs.

Nous avons donc :

Vin	24.520.000
Alcool	13.500.000
Bière	4.950.000
Total	42.970.000

ou 43 millions en chiffres ronds.

Cette estimation est très modérée, très inférieure à la réalité : elle ne tient pas compte du mouillage du vin, accepte toutes les liqueurs à 50°, alors que le chiffre de 40° est presque la règle ; elle accepte comme moyenne le prix de 0.15 pour le verre de liqueurs, alors que, dans les cafés, les restaurants, les prix varient entre 0.25 et 0.60 ; elle ne tient pas compte des vins fins, etc. La dépense des lyonnais chez les débitants dépasse certainement 45 millions par an.

Supposons que les débitants puissent et veuillent, délivrés des taxes actuellement payées à l'octroi, remettre à leurs clients le bénéfice du dégrèvement, qu'arrivera-t-il? Les habitués des débits, pour leurs 43 millions de francs, pourront boire une quantité de vins, liqueurs et bières, plus considérable que celle qu'ils consomment aujourd'hui

pour ce prix. Ils seront, de par la suppression de l'octroi, dans la situation où ils se trouveraient aujourd'hui si quelque bonne fortune leur faisait trouver deux millions pour boire davantage. La suppression de tout droit sur les débits permettrait d'augmenter la consommation qui y est faite.

Eh bien, je prétends que ce n'est pas là un but à poursuivre ; bien au contraire, que si la suppression de l'octroi amenait ce résultat : une augmentation dans l'ingestion des liquides inutiles ou nuisibles, la suppression serait un mal. La consommation au débit n'est pas intéressante, n'a pas besoin d'être dégrevée, c'est-à-dire encouragée et accrue.

En frappant les loyers d'habitation d'une taxe progressive nous avons pensé atteindre, ce qui dans le logement est du luxe, du superflu. La consommation, prise dans le débit, est aussi du luxe, c'est quelque chose qui n'est pas plus indispensable à l'alimentation, qu'un salon, une salle de billard, ne sont indispensables au logement.

Pour que la disparition de l'octroi soit utile, il faut que les objets de *consommation nécessaire* soient dégrevés totalement, ce qui revient à dire que les taxes pesant actuellement sur ces objets de *consommation nécessaire*, soient réparties sur des objets non nécessaires, d'utilité non immédiate.

Le projet de Lyon supprime tous les droits atteignant les comestibles, le vin et la bière vendus à emporter, et par conséquent dégrève *totalement* ce que nous pouvons nommer les denrées de *consommation familiale*.

Les denrées alimentaires, solides ou liquides, ne payent e si elles sont absorbées chez le débitant, cabaretier ou staurateur. L'individu vivant chez lui, en famille, sera xonéré de toute taxe pesant sur sa consommation alimenire ; le client du cabaret, de la brasserie, du comptoir,

du restaurant supportera les droits dont l'octroi le frappe actuellement.

J'ai montré plus haut que le maintien des taxes sur l'alcool, sur les boissons quelconques, vin ou bière, bus au cabaret, est légitime, puisqu'elles s'adressent à un luxe. Que faut-il penser des taxes pesant sur les restaurants atteignant indirectement le client habituel ou exceptionnel de ces établissements?

Il ne s'agit plus là d'une consommation de luxe, mais de l'alimentation indispensable : les raisons alléguées pour justifier les taxes imposées aux débits de boissons sont-elles valables quand il s'agit du restaurant? La clientèle des restaurants est loin d'être homogène. Une bonne partie de cette clientèle va au restaurant plus ou moins fréquemment, uniquement pour son plaisir; dîners fins en tête à tête ou en société plus ou moins nombreuse, banquets de corporations, repas de mariage, etc., etc., tout cela est du luxe au premier chef. Inutile de dire que pas un restaurateur ne réduira ses prix après la disparition de l'octroi, ne diminuera de six centimes le coût d'une bouteille de Cliquot ou de Chambertin.

Il faut reconnaître, d'autre part, que d'assez nombreux individus, plusieurs milliers à Lyon, vivent régulièrement au restaurant : ce sont les *isolés*, les célibataires ou les veufs des deux sexes, mais principalement les hommes.

Parmi eux, il y aurait un départ à établir. Les étudiants, les employés aisés continueront d'autant plus aisément à payer sur leur alimentation les taxes d'octroi, que vivant seuls, logés en garni, ils ne seront atteints que très faiblement, ou même ne seront pas atteints du tout par les taxes directes de remplacement.

Pour les ouvriers célibataires, qui constituent le reste de la clientèle des restaurants, il faut remarquer que, délivrés de toute responsabilité familiale, il est légitime

de prélever sur leur salaire une taxe, qui est loin d'être la contrepartie des charges incombant à l'ouvrier marié et père de famille.

D'ailleurs le restaurateur, pas plus que le débitant, ne voudra ni pourra diminuer les prix de ses repas, après la suppression des octrois. Les taxes atteignant la viande, le poisson, le fromage, etc., sont plus faibles que celles pesant sur les vins, et les quantités de ces derniers figurant dans un repas si peu considérable, d'un poids si faible, la taxe d'octroi supprimée est à un tel degré de division, que sa valeur n'en peut être évaluée en monnaie (1).

Je termine en affirmant que les municipalités socialistes, en faisant figurer une taxe sur les débits parmi les taxes de remplacement des octrois, feront acte de socialisme et d'équité ; elles assureront les bénéfices de la réforme à ceux qui ont droit de les recevoir, et s'opposeront, dans la mesure de leur influence, à l'avilissement de l'humanité par le fléau qu'est l'alcoolisme.

Victor AUGAGNEUR,
maire de Lyon.

(1) Un kilog de viande est frappé de six centimes. Voyez ce que représente une côtelette.

L'ENTRÉE DE MILLERAND
au Ministère

Paris, 28 janvier 1901.

Cher citoyen rédacteur,

A l'instant seulement, je lis, dans le « *Mouvement Socialiste* » du 1er janvier, la traduction d'un article de Vollmar « A propos du cas Millerand » publié par les « *Sozialistische Monatshefte*. » C'est avec stupéfaction que j'y lis ce qu'il dit de moi et de l'attitude du groupe socialiste. Je ne supposais pas que de telles inventions, contraires non seulement à la vérité, mais même au bon sens et à des faits certains, connus, pussent être imaginées. Les paroles qui me sont prêtées sont autant de *faux*. Mais je ne discute pas de telles assertions ; je me contente de leur opposer un démenti formel. Je leur oppose aussi le récit suivant que j'ai fait bien des fois publiquement, de vive voix et par écrit, que j'ai rappelé au Congrès de 1900, que j'ai envoyé à la citoyenne Rosa Luxemburg qui l'a publié dans la *Neue Zeit* et que je vous adresse en le découpant de « l'Annuaire pour 1900 » du P. S. R. et de l'A. C. :

« Divers socialistes ministériels ont écrit et affirmé que » Millerand avait avisé ou cherché à avertir le groupe » socialiste et les députés socialistes des offres qui lui » avaient été faites de participer à une combinaison minis» térielle. C'est faux, et je ne crois pas que Millerand l'ait » jamais prétendu.

» Le mardi, convoqué par son bureau, ainsi qu'on en » fut avisé au début de la séance, et non à la demande de » Millerand, le groupe socialiste se réunit. Millerand vint » à cette séance. On s'entretenait de la situation politique. » Il demanda la parole. Il dit que, comme nous l'avions » sans doute entendu dire, il lui avait été fait des offres » d'entrer dans une combinaison ministérielle au début » de la crise ; mais que les négociations, à cet effet, » n'avaient pas abouti, avaient été rompues, qu'il ne lui » était plus parlé de rien à cet égard, que cela n'avait donc » qu'un intérêt tout rétrospectif ; et que ce qu'il pouvait » affirmer, c'était qu'à aucun moment de ces négociations, » il n'avait parlé au nom du groupe socialiste, ne l'avait » engagé, qu'il n'avait parlé et agi qu'en son nom per- » sonnel..

» Je demandai et pris aussitôt la parole, et dis que j'étais » satisfait d'apprendre qu'il en était ainsi, et que nous » n'ayons été en rien mêlés et engagés dans ces négocia- » tions. Mais que, si elles avaient abouti, et au cas où elles » seraient reprises et aboutiraient, en ce cas, je m'étais » réservé de déclarer avec mes amis, et de demander au » groupe socialiste de déclarer, que les négociations et » l'acceptation de Millerand, comme il venait de le recon- » naître, ne pouvaient engager que lui personnellement » et exclusivement, et ne pouvaient en rien engager le » parti et le groupe socialiste, qui ne pouvaient jamais et » à aucun titre devenir gouvernementaux et ministériels.

» Millerand dit un mot et fit un geste d'assentiment.

» On s'entretint quelques minutes encore des événements et on se sépara, convaincus que toutes négociations ou propositions ayant pour objet l'entrée de Millerand dans le ministère étaient, suivant le dire de Millerand, chose rétrospective et hors de toute probabilité future. Aucun des présents, ni Millerand, ni

» aucun autre membre du groupe socialiste, ne prononça
» le nom de Galliffet, ne parla d'une combinaison où Gal-
» liffet participât.

» Ce n'est que le lendemain jeudi, à trois heures, que
» je fus avisé par un ami que, depuis la veille, un minis-
» tère Waldeck-Rousseau-Millerand-Galliffet avait été
» décidé, était maintenant constitué. J'envoyai aussitôt à
» Millerand une carte-télégramme lui disant que je n'y
» pouvais croire, que je le priais de me rassurer de suite
» en démentant cette nouvelle, que si par malheur elle
» était vraie, je le priais de revenir sur sa décision, qui
» effaçait même tout ce qui avait été dit au groupe socia-
» liste, que son entrée dans une combinaison où était Gal-
» liffet était une impossibilité morale, etc., etc. Je ne reçus
» la réponse télégraphique de Millerand que le lendemain
» matin vendredi, en même temps que les journaux
» publiant les noms des nouveaux ministres du ministère
» constitué la veille par Waldeck-Rousseau-Millerand-
» Galliffet. Aussitôt je courus chez les députés du Parti
» Socialiste Révolutionnaire, de l'Alliance Communiste,
» du Parti ouvrier socialiste révolutionnaire, et le Groupe
» socialiste révolutionnaire de la Chambre était aussitôt
» constitué. Je ne pouvais rencontrer les députés du Parti
» Ouvrier Français que l'après-midi à la Chambre, où
» comme nous ils décidaient de se séparer du Groupe
» d'union socialiste de la Chambre et de former une frac-
» tion parlementaire du P. O. F.

» Tels sont les faits dans leur entière exactitude. »

En écrivant à Millerand que, par son accession au Ministère en compagnie de Galliffet, ce qui avait été dit au groupe socialiste était effacé, j'entendais qu'une simple déclaration que nous ne participions en rien, comme parti, à ses actes, n'était plus suffisante, qu'il nous fallait

protester contre les circonstances aggravantes de ces actes. Ce fut la raison de notre séparation immédiate du groupe socialiste, en nous constituant en groupe socialiste révolutionnaire, et de notre déclaration et protestation publiques, le matin même de la promulgation de la liste ministérielle, surlendemain de la séance du groupe socialiste, de la seule séance qu'il tint à cette époque.

Mon affirmation de ces faits tels que je les ai exposés et vous les expose, pourrait suffire. J'ai préféré cependant consulter de nouveau mes amis immédiats, afin de joindre leur affirmation et témoignage aux miens, de la vérité de cette affirmation, de ce récit. C'est ce que, se joignant à moi, m'autorisent à faire les citoyens Allard, Breton, Benezech, Chauvière, Coutant, Dejeante, Dufour, Arthur Groussier, Létang, Marcel Sembat, Walter et Zévaès. C'est, en leur nom, en effet, comme au mien, que j'ai, en ces circonstances, parlé et agi. Quatre d'entre eux assistaient avec moi à la séance du groupe socialiste : les citoyens Benezech, Breton, Dufour et Sembat.

Vous priant de reproduire, dans le *Mouvement socialiste*, cette lettre et les citations qu'elle contient, formant rectification aux assertions de Vollmar, recevez, cher citoyen rédacteur, mes salutations et l'assurance de ma solidarité socialiste.

Ed. VAILLANT.

N. D. L. R. — Au moment de mettre sous presse, nous recevons une lettre du citoyen Louis Dubreuilh, en réponse à la partie [de l]'article de Vollmar (voir notre numéro 49) qui le concerne. [Nous] la publierons dans notre prochain numéro.

RÉPONSE A FERRI

Berlin, 21 janvier 1901.

Mon cher Lagardelle,

C'est avec un vif intérêt que j'ai lu la lettre de Ferri, par laquelle il rectifie, dans le numéro 50 du *Mouvement socialiste*, une remarque occasionnelle faite à son sujet dans mon article sur le *Cas Millerand*. C'est surtout son exposé du groupement des partis en Italie qui me paraît à retenir, par cela même que ce groupement semble être moins facile à comprendre que je ne me l'étais imaginé, de sorte qu'il expliquerait aisément une erreur de ma part.

Cependant, je crois qu'il serait intéressant pour vos lecteurs de savoir comment j'ai pu croire que Ferri ait demandé « qu'on appelât au gouvernement les partis populaires jusqu'à la *Social-Democratie* ».

C'est sur un article du *Vorwaerts*, paru le 17 octobre, que je me suis basé, article envoyé au journal par son correspondant de Rome, un camarade italien bien connu. Cet article contenait des détails sur une « fête politique remarquable » à Mantoue, organisée « par les partis populaires de l'endroit », pour remettre à Ferri une médaille d'or, « en reconnaissance de ce qu'il avait fait, avec ses collègues de l'extrême-gauche, en faveur de la liberté ». Selon cet article du *Vorwaerts*, que je cite textuellement, Ferri avait répondu :

« Si l'on veut véritablement faire une politique de » réformes..., l'expérience doit être entreprise complète- » ment et sincèrement par tous. *Qu'on appelle au gou-*

» *vernement les partis dont le programme veut une* » *politique de réformes, qu'on aille jusqu'aux radicaux* » *de l'extrême-gauche, mais en tant que parti gouvernant,* » *et qu'on ne détache pas, à cet effet, une individualité* » *de la fraction. Alors la position des partis populaires* » *et, en particulier, de la social-démocratie, ne sera plus* » *celle d'une opposition absolue, mais celle d'un contrôle* » *toujours plus grand et d'un soutien efficace.* »

Il y a plus d'une expression dans ces paroles qui contribue à amener nécessairement, au moins un lecteur allemand, à ma supposition, déclarée fausse, à présent, par Ferri lui-même. Nous sommes habitués à désigner par extrême-gauche, *seulement* la social-démocratie, qui est, en effet, le parti le plus avancé au point de vue pratique et social ; par contre, Ferri nous apprend qu'en Italie les socialistes possèdent cette dénomination en commun avec les républicains bourgeois et les radicaux qui acceptent la forme monarchique.

De même, on pense chez nous qu'il faut comprendre parmi les partis « dont le programme veut une politique de réformes (sociales) », *en premier lieu* la social-démocratie ; Ferri dit d'ailleurs, à un autre passage de son discours, que le réactionnaire Posanino « se pose en socialiste *en proposant des réformes* devant atténuer les conflits du capital et du travail ».

Il y a enfin cette expression commune — qui ne comprend aucune exception — de « partis populaires », suivie de cette déclaration expresse que, si le gouvernement suivait la marche indiquée, ces partis populaires *et, en particulier, la social-démocratie* », renonceraient leur opposition absolue....

Mais Ferri a exposé cela mieux et autrement, et l'incident me semble clos.

Cordialement votre, VOLLMAR.

Le second Congrès syndical belge

Pour la seconde fois, les délégués du Parti Ouvrier Belge se sont réunis en Congrès, à l'effet de rechercher les meilleurs moyens de propagande syndicale et de discuter certaines questions d'ordre pratique, d'autant plus complexes qu'elles rencontrent des oppositions ou des approbations non seulement de la part de la bourgeoisie, mais même d'une partie du prolétariat. C'est ainsi que, parmi les problèmes ouvriers, le travail aux pièces et la réglementation de l'apprentissage (c'est-à-dire la limitation) comptent des partisans parmi les travailleurs.

Seulement, avant d'examiner les questions traitées, qu'il nous soit permis d'insister sur une innovation que les délégués semblent avoir admis définitivement. Il ne s'agit rien moins que de la suppression radicale des formalités relatives à la constitution du bureau. Les présidents, les secrétaires, les traducteurs et les membres du bureau ont été désignés d'avance par la commission syndicale. Des délégués ne sont donc plus appelés à l'honneur de la présidence; deux camarades connus par leur caractère pratique sont choisis trois mois à l'avance. Ils reçoivent alors les rapports, les conclusions et les renseignements, afin de se préparer sérieusement à diriger les débats.

Les secrétaires, au nombre de trois, se partagent la besogne comme suit : tandis que l'un d'eux prend note des modifications apportées, durant le Congrès, aux conclusions des rapports, imprimés et distribués assez longtemps d'avance, l'autre s'enquiert de tous les faits économiques et renseignements fournis dans les discours ; et le troisième, grâce aux travaux de ses deux collègues, peut alors rédiger un compte-rendu très complet et très exact.

De droit, les secrétaires permanents des syndicats font

partie du bureau. Quant aux mandats, ils sont vérifiés deux jours avant le Congrès.

Nous avons cru bon de donner ces détails parce que généralement les Congrès perdent un temps précieux en formalités ridicules, faites pour flatter l'amour-propre de quelques hommes.

Ceci dit, voici les décisions prises durant les journées des 24 et 25 décembre 1900, à la Maison du Peuple de Bruxelles :

1° *Déclaration protestataire contre la loi des pensions* (G. Maes, typographe).

L'article premier de la loi du 10 mai 1900 sur les pensions ouvrières dit textuellement :

« Des primes annuelles d'encouragement en vue de la constitution de pensions de vieillesse sont accordées par l'État dans les conditions déterminées par la présente loi : 1° aux personnes assurées à la Caisse générale des retraites sous la garantie de l'État, par l'intermédiaire d'une société mutualiste reconnue par le gouvernement, à condition que le montant des versements effectués par elles ne dépasse pas 60 francs pour l'année entière ».

Il ne faut donc pas s'y méprendre, dit le rapporteur, il n'y a aucune pension instituée en faveur des vieux ouvriers, et l'État n'intervient qu'en faveur de ceux qui peuvent effectuer des versements pour s'assurer une retraite de vieillesse. Et s'il est vrai qu'à titre transitoire, une aumône de 65 francs est accordée aux ouvriers âgés de 65 ans, elle ne leur est allouée que lorsque les bénéficiaires sont dans le besoin.

Après avoir fait ressortir la non efficacité de cette loi, G. Maes rappelle que les sociétés de secours mutuels, elles-mêmes, dont plusieurs sont reconnues par le gouvernement, ont rejeté à l'unanimité, au Congrès d'Arlon, la loi actuelle sur les pensions de vieillesse. Il propose au groupe socialiste parlementaire de déposer un projet de loi accordant une pension convenable à tous les vieux travailleurs et sans versement aucun (admis). Pour le surplus, l'État interviendrait comme il le fait par la loi du 10 mai 1900, par voie de subsides, pour

encourager les ouvriers qui voudront s'assurer une pension (admis).

2° *L'organisation syndicale et moyens de propagande* (A. Octors).

Organisation intérieure. — Le rapporteur pense qu'un syndicat professionnel devrait comprendre toutes les spécialités du métier ; être de préférence unique, ou composé de sections avec un comité comprenant les délégués des différentes sections. Un trait d'union devrait exister entre toutes les organisations similaires de la région, du pays, du monde. Le syndicat devrait affilier ses membres à la Coopérative de consommation, à une assurance mutuelle générale et à la ligue ouvrière. Il devrait mettre à leur disposition les journaux et les revues socialistes. Le syndicat devrait tenir une comptabilité simple et claire, ainsi qu'un registre de la population, très détaillé. L'argent devrait être déposé, contre intérêt, à la caisse de la Coopération ouvrière ou à défaut, à la Caisse d'épargne. Le syndicat devrait apporter le plus grand soin au choix de son comité, dont le Président devrait être remplacé tous les trois mois et ne devenir rééligible qu'après un an.

Les questions personnelles étant défendues au sein des assemblées, le comité constituerait d'une manière permanente, un bureau de conciliation et d'arbitrage pour juger les cas personnels. Dans ce but, il serait guidé par un code ouvrier discuté, admis et respecté par tous les membres. — Les cotisations devraient être assez élevées pour créer au sein du syndicat : une caisse de résistance, une caisse d'affiliation à un secours mutuel général prévoyant les maladies, les accidents et même les pensions ; une caisse de chômage involontaire et des bibliothèques technique et scientifique. — La bibliothèque technique devrait au moins comprendre : les revues spéciales et les ouvrages relatifs à la profession, le *Moniteur des Intérêts matériels*, le *Moniteur officiel* (pour l'examen des bilans), l'*Annuaire statistique* du pays et des pays étrangers, les journaux corporatifs, les recensements industriels officiels, la *Revue du Travail* (officiel) et l'*Office du Travail* (France). — Le secrétaire aurait pour mission de puiser dans ces publications les rensei-

gnements les plus immédiatement utiles aux membres. Seulement, comme il ne saurait se livrer à ce travail s'il n'est pas libre, le syndicat devrait au plus tôt créer un secrétariat permanent. — Les cotisations seraient perçues à domicile contre timbres dont il serait tenu une sérieuse comptabilité.

Moyens généraux de propagande. — Par conférences spéciales et par fêtes syndicales entrecoupées d'une causerie. Conférences de sections. Meetings en plein air à la sortie des ateliers. Causerie à l'issue des séances de syndicats.

Remarques : Pour toute cette propagande, il faut que l'orateur soit muni de renseignements très précis sur la situation des ouvriers de la localité. Il doit les recevoir assez longtemps d'avance, pour qu'il puisse les étudier et les coordonner afin de mieux savoir généraliser.

Moyens spéciaux de propagande. — Éditer des feuillets de griefs, des monographies de métiers, des chiffres statistiques de salaires et de bénéfices. En faire la distribution méthodique aux intéressés. Visites à domicile, soit pour assurer de nouveaux membres, soit pour faire revenir les démissionnaires. Faire connaître à la mère de famille les avantages de la coopération, du syndicat, ainsi que le but du socialisme, par des exemples bien choisis et des comparaisons familières. Lui remettre un imprimé résumant ces avantages.

Décisions. — Les groupes se sont engagés à expérimenter ces moyens et à faire un rapport deux mois avant le Congrès sur les résultats obtenus.

Le travail aux pièces (J. Baeck, tourneur-raboteur). — Le rapporteur commente son rapport en citant de nombreux faits prouvant que les patrons eux-mêmes ont intérêt à rejeter le travail aux pièces parce que l'outillage est bien plus vite hors d'usage dans ce système que dans tout autre. Il engage les ouvriers à combattre le travail aux pièces, qui crée la zizanie parmi eux et use beaucoup trop vite l'organisme humain.

Il conclut comme suit :

Considérant que le travail aux pièces est nuisible à tous les points de vue, nous proposons comme moyens de le combattre :

1° Dans tous les meetings et conférences, les orateurs parleront contre le travail aux pièces :

2° Les comités des syndicats ont pour devoir d'engager leurs membres à fournir un travail raisonnable, d'après leurs salaires lorsqu'ils travaillent à l'heure ou à la journée, afin que les patrons ne soient pas tentés d'introduire le travail aux pièces ;

3° Là où on introduit le travail aux pièces, les syndicats ont pour devoir d'envoyer des délégués afin de démontrer aux patrons que ce système est contraire à leurs intérêts, aussi bien qu'à celui de l'ouvrier ;

4° Les coopératives n'appliqueront jamais le travail aux pièces, ce qui serait un argument pour les patrons partisans de ce système ;

5° Les syndicats, par tous les moyens, combattront ce système, car le travail aux pièces pousse à la haine entre travailleurs, alors que l'union seule peut faire notre force ;

6° Une enquête au sujet du travail aux pièces sera ouverte dès janvier 1901 par les secrétaires des fédérations politiques du parti ouvrier, d'accord avec les secrétaires des syndicats et fédérations de métiers ; cette enquête portera non seulement sur les conséquences multiples du travail aux pièces, mais aussi sur sa progression ou sa régression.

Les résultats de cette enquête seront réunis par le secrétaire de la Commission syndicale, qui donnera communication du dossier au troisième Congrès syndical de 1901.

Les délégués se sont engagés à ouvrir l'enquête demandée par le rapporteur et ont chargé le secrétaire de la commission syndicale de concentrer les renseignements obtenus.

La réglementation de l'apprentissage (Marschalck, de l'Association des gantiers de Bruxelles, non affiliée au parti ouvrier). — Le rapport et la discussion des conclusions sont renvoyés au 3e congrès syndical. Nous donnons cependant les conclusions afin que l'on puisse juger combien la crise économique devient intense et comment elle inspire des décisions durement égoïstes.

Nous devons néanmoins rendre hommage à la franchise des opinions du rapporteur, car nombre d'ouvriers se refusent sournoisement à apprendre le métier aux jeunes apprentis

qui sont ainsi condamnés à la médiocrité, en même temps que les industries sont, par ce fait, vouées à la décadence.

La question sera examinée sous toutes ses faces.

Le rapporteur conclut ainsi :

Considérant que les crises économiques deviennent de plus en plus longues et pénibles pour toutes les industries ; que, dans ces conditions, l'ouvrier, au sein de son organisation professionnelle, ne saurait prendre assez de mesures pour arriver à une solution meilleure ;

Considérant que la réglementation de l'apprentissage est un des remèdes employés jusqu'ici pour enrayer cet accroissement de bras, dont les conséquences sont désastreuses pour tous ;

Que la libre entrée, sans condition aucune, dans une profession pourrait être la décadence et la disparition certaine d'associations syndicales ;

Le Congrès des 24 et 25 décembre 1900 émet le vœu de voir résoudre la question de la réglementation de l'apprentissage dans le sens le plus large par les syndicats, qui ont trouvé nécessaire de porter la question à leur ordre du jour.

De plus, le Congrès décide que le Parti ouvrier s'occupera activement de l'organisation des ouvriers des campagnes, qui sont, pour nombre d'industries, une cause de surcroît de bras dans les grandes cités, afin que, dans un avenir rapproché, ces ouvriers comprennent qu'ils se doivent à l'agriculture, qui souffre par leur délaissement, et que les ouvriers industriels, dégagés de cette étreinte, puissent continuer la lutte économique sans devoir, pour sauvegarder leurs intérêts, avoir recours à des mesures rigoureuses profondément regrettables.

L'Assurance sur la vie (L. Bertrand). — L'esprit du rapport indique que si en Belgique les sociétés privées d'assurance sur la vie se multiplient, c'est que les ouvriers sont désireux de parer le mieux possible aux malheurs qui peuvent frapper leurs familles. Dès lors, il considère que le Parti ouvrier a pour devoir de donner satisfaction aux travailleurs, en créant à leur intention un vaste système d'assurance s'étendant à travers toute la Belgique ouvrière, avec des agents et des offices à lui, de manière à garantir les capitaux des petits, et à venir, sans lésiner, au secours des veuves et des orphelins.

Décision : Un comité a été tout de suite constitué, avec L. Bertrand comme secrétaire, chargé de la rédaction du projet. Il y a engagement de faire fonctionner la société cette année même.

Le repos hebdomadaire (Aerts, ouvrier ébéniste). — Ce rapport remarquable mériterait d'être reproduit in-extenso mais le cadre de cet article ne le permet pas. Il paraîtra du reste tout entier dans le compte-rendu officiel. Pour le rédiger, Aerts a compulsé toute la législation mondiale relative au repos hebdomadaire ainsi que les procès-verbaux ; il a en outre questionné des médecins spécialistes sur les effets d'un travail prolongé.

Ses conclusions ont été admises à l'unanimité :

Considérant que le travail prolongé et excessif, sans repos suffisant, ruine la santé de l'ouvrier et le prive de sa part de civilisation,

Considérant, par contre, que le travail interrompu par un repos sérieux, élève le moral du travailleur en lui permettant de cultiver ses facultés intellectuelles et de consacrer une partie de son temps à sa famille,

Considérant qu'alors seulement il lui sera possible de pratiquer la solidarité par l'union étroite avec tous les travailleurs,

Le Congrès engage tous les démocrates à réclamer partout avec insistance et fermeté une législation sérieuse relative à la limitation des heures de travail, à savoir : le repos hebdomadaire, de préférence le dimanche, ainsi que les réductions successives des heures de travail jusqu'à atteindre la journée de huit heures.

Il demande aux mandataires du Parti Ouvrier de faire porter la question du repos hebdomadaire et celle de la réduction des heures du travail à l'ordre du jour de la Chambre (projet Bertrand).

Il engage toutes les associations professionnelles à mettre ces deux questions en tête de leur programme de revendications immédiates et à en poursuivre la réalisation.

Le sanatorium pour ouvriers convalescents (Dr Terwagne). Il sera ouvert, en 1901, une enquête sur la possibilité de créer des sanatoriums par l'ensemble des coopératives du pays, en comparant les frais éventuels à ceux occasionnés par

les services médico-pharmaceutiques actuellement ouverts par les sociétés coopératives.

Ce qui a été fait concernant l'instruction primaire, moyenne et scientifique au sein des fédérations du Parti Ouvrier. — Deux rapports ont été fournis, l'un par J. Prévers, gérant de la coopérative de Jupille, petite localité de la province de Liège, où Prevers est parvenu à créer une bibliothèque très importante et des cours d'études très suivis par les ouvriers, et l'autre par la coopération des idées : « L'Étude » de Verviers, dont les cours sont suivis par des ouvrières et des ouvriers, après le long travail de la journée.

Les conclusions étant à peu près identiques, nous donnons celles du cercle l'*Étude*, réservant celles de Prévers pour le compte-rendu officiel.

Le Congrès syndical reconnaît la nécessité de créer partout des Cercles d'études accessibles aux personnes des deux sexes ; au sein de ces Cercles, on organiserait des cours complets relevant de l'Extension universitaire.

Il y a lieu, pour les syndicats, de seconder les Cercles dans leur travail d'émancipation intellectuelle en portant à l'ordre du jour de leurs séances une lecture sur un sujet d'économie sociale et en commençant une propagande intensive en faveur de l'instruction obligatoire et de la limitation des heures de travail.

Les femmes doivent être intéressées à cette action de la manière suivante :

a) D'une façon générale, par la constitution de groupes de femmes socialistes ;

b) Plus spécialement, en organisant : 1° des syndicats mixtes dans les professions employant les personnes des deux sexes ; 2° des syndicats d'ouvrières dans les industries n'employant que des femmes ; 3° des sociétés de secours mutuels pour les femmes.

Les coopératives devraient aider ou tout au moins encourager la création des Cercles d'études en mettant à leur disposition des salles aménagées spécialement pour leurs réunions (bibliothèques, tribune, tableaux, etc.).

Le Congrès attire l'attention :

1° Des Cercles dramatiques et musicaux, sur l'utilité d'enrichir le répertoire moderne d'œuvres littéraires psychologiques et plus en rapport avec la vie sociale ;

2° Des conseillers communaux, sur l'importance qu'il y a à exploiter les théâtres en régie, et à mettre à la disposition des groupes un certain nombre de cartes gratuites.

Le Congrès émet le vœu de voir tous les mandataires ouvriers du Parti Ouvrier fréquenter régulièrement les séances des Cercles d'études.

Conclusions auxquelles Emile Vandervelde a ajouté les propositions relatives à l'unification des sections d'art et d'enseignement du Parti Ouvrier :

Le Conseil général se mettra en rapport avec le Comité de l'Extension Universitaire, pour aviser aux meilleurs moyens de développer et d'organiser les groupes d'études, d'art et d'enseignement.

Une circulaire sera envoyée par le Conseil général à tous les groupes intéressés pour leur fournir les renseignements qui peuvent leur être utiles au point de vue du choix des livres, des œuvres dramatiques, etc.; cette circulaire indiquera en même temps les noms et adresses des personnes ou des institutions auxquelles il conviendrait de s'adresser pour renseignements complémentaires.

Les secrétariats permanents (Jules De Clerck, métallurgiste). — A titre de renseignements : il n'existe que treize secrétaires permanents de métier pour toute la Belgique ! La question méritait donc un examen sérieux. Les ouvriers syndiqués doivent en effet comprendre qu'il en est parmi eux qui se tiennent à leur disposition toute la journée, même au prix des plus grands sacrifices. L'ampleur qu'a prise la discussion fait prévoir que cette année verra le nombre de secrétariats permanents se doubler.

Voici, à l'appui de la thèse, les arguments qu'un humble ouvrier métallurgiste a fait valoir pour décider les autres corps de métier à imiter les mécaniciens, les liniers, les cotonniers gantois.

Les syndicats et les fédérations de métiers devraient s'imposer de très grands sacrifices pour instaurer chez eux le secrétariat permanent.

Ils peuvent être assurés que les dépenses faites pour une telle institution sont bien vite récupérées.

a) Parce que tous les griefs sont annotés et classés et que, par statistiques et renseignements, il est plus facile de se préparer aux luttes contre le patronat.

b) La tenue des livres, le ménage syndical sont plus aisés, par les soins du secrétariat. Par lui, les règlements d'ordre intérieur, les recettes et les dépenses sont mieux réglées.

c) En cas de grève, par force majeure, il existe un contrôle permanent ainsi que des relations sérieuses entre le patron et les délégués des ouvriers, car, très souvent, les résultats dépendent de l'homme de confiance.

d) La création de secrétariats permanents correspond à la formation d'hommes capables ayant pour devoir moral d'étudier très sérieusement les questions ouvrières.

Elle a pour effet d'établir des relations avec les institutions ouvrières des autres pays. Par cet enseignement mutuel, il est souvent possible de modifier l'organisation intime du syndicat.

En outre, son activité étant publiquement connue, les non-syndiqués sont attirés vers l'association.

e) Le secrétaire permanent a le temps de s'occuper des démissionnaires, qu'une bonne raison souvent fait revenir à de meilleures résolutions.

f) Une propagande incessante par la parole et par la plume est seule possible par un secrétaire à demeure.

Il prépare des études sur les questions ouvrières : réglementation du travail, salaires, chômage, etc., destinées aux associations.

g) Bref, les ouvriers syndiqués peuvent s'adresser au secrétariat permanent pour tous les renseignements concernant l'industrie, le métier, la profession.

Le Congrès des 24 et 25 décembre émet le vœu de voir les secrétariats permanents se multiplier au sein des syndicats et des fédérations de métiers, et charge la Commission syndicale de faire un rapport sur les résultats obtenus au prochain Congrès syndical.

A la suite de ces conclusions, G. Solau, secrétaire général des Métallurgistes, a fait la très ingénieuse proposition que voici :

Pour avoir un secrétaire permanent à raison de 35 fr. par semaine, il suffirait de trouver dans un syndicat des ouvriers

décidés à faire pendant quelque temps, un sacrifice extraordinaire, à savoir :

50	dévoués	devraient	payer	0.70	fr.	par semaine.
100	»	»	»	0.35		»
200	»	»	»	0.175		»
400	»	»	»	0.09		«
800	»	»	»	0.045		»

Le secrétaire permanent bien choisi aurait bien vite fait de doubler le nombre des membres et le syndicat pourrait rembourser aux dévoués les sacrifices réalisés !

Le délégué des serruriers de Bruxelles ayant affirmé qu'il est impossible de trouver des hommes assez compétents pour tenir une permanence, et que les ouvriers ne savent pas s'imposer de tels sacrifices, toute la salle a vigoureusement protesté contre de telles allégations : *Moins d'alcool et de plus fortes cotisations*, telle fut la réponse de tous les autres délégués ouvriers. C'est bon signe.

D'autre part, en présence du travail exécuté durant l'année, par la Commission syndicale, plusieurs délégués croyaient déjà à l'existence d'un bureau permanent.

Sur la proposition de Baeck, un projet sera présenté au prochain Congrès tendant à créer un secrétariat permanent au sein de la Commission syndicale (admis à l'unanimité).

Le secrétariat international. — Emile Vandervelde explique la composition, le but et le fonctionnement du bureau international créé au Congrès international de Paris.

L'Avenir social, la revue du Parti Ouvrier Belge, sera dorénavant reconnue comme le bulletin des syndicats.

Plusieurs groupes ont protesté contre la majoration des prix. Victor Serwy, Anseele et Samyn ont démontré que les syndicats devaient s'imposer le sacrifice d'au moins un abonnement.

L'enquête syndicale. — En 1896, le gouvernement belge ayant fait le recensement de la population industrielle, dont les résultats viennent justement de paraître, il importait pour la Commission syndicale d'établir le pourcentage des ouvriers syndiqués en Belgique.

L'enquête était d'autant plus difficile qu'elle devait porter non seulement sur les syndiqués affiliés au parti ouvrier, mais aussi sur les ouvriers qui restent cantonnés dans des associations confessionnelles, dans des groupements d'ordre politique bourgeois ou dans des cercles dits neutres.

L'enquête n'a guère porté ses fruits qu'en ce qui concerne les syndicats affiliés au parti ouvrier ; encore en est-il nombre qui n'ont pas cru devoir répondre, de manière que le pourcentage est trop faible. Il est, prenons-en bien note, simplement le résultat concentré des 160 groupes syndicaux qui ont répondu au questionnaire de la Commission syndicale.

L'enquête sera continuée durant l'année, et il est fort probable que le rapport sera plus consolant par ses données et par ses conclusions.

Le rapport prochain donnera en outre les chiffres comparatifs au point de vue des subdivisions de métiers par grandes régions industrielles et par localités.

Arrivons-en, à présent, aux chiffres du recensement qui visent aussi, remarquons-le en passant, les gens non-syndicables par l'âge (apprentis) et les gens difficilement syndicables par leur situation sociale (les travailleurs à domicile).

La population industrielle totale de la Belgique s'élève à 822.976 ouvriers et ouvrières, se décomposant comme suit : 629.937 ouvriers et 193.039 ouvrières (non compris les ouvriers du chemin de fer, des usines à gaz et à l'électricité communales, les chômeurs au moment du recensement).

De ces 822.976 ouvriers et ouvrières, 588.248 hommes et 115.981 femmes travaillent hors de leur domicile (usines, ateliers, mines, chantiers, etc.) ; 41.689 hommes et 77.058 femmes travaillent à domicile.

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE DE LA COMMISSION SYNDICALE

Numéro	INDUSTRIES	Ouvriers et Ouvrières travaillant hors de leur domicile	Syndiqués d'après les réponses au questionnaire	%	
1	Métallurgie.	111.097	8.196	7.03	
2	Mines	121.993	13.970	11.04	
3	Carrières.	35.857	3.293	9.18	
4	Constructions (bâtiment)	67.238	481	0.7	
5	Textiles	159.729	9 070	5.8	
6	Cuirs et peaux	33 691	1.083	3.21	
7	Bois et ameublement . .	50.430	2.326	4.6	
8	Vêtement.	59.012	1.100	1.8	
9	Alimentation	61.570	473	0.76	
10	Tabac	10.318	940	9.11	
11	Livre.	10.945	2.763	25.24	
12	Verre.	21.697	6.150	28.4	
13	Transport	......	......	30	estimation
14	Employés de commerce.	....	......	.....	
15	Céramiques.	7.086	171	2.4	
16	Industries diverses . . .	....	......	.....	

Affiliés au P. O. . . 54.651
Non affiliés. 7.600

156 groupes avec 62.251 qui ont répondu au questionnaire.

Ouvriers et ouvrières belges syndiqués			6.64 %
Id.	Id. à l'atelier	Id.	7.76 %
Ouvriers seuls à l'atelier		Id.	9 21 %
Ouvrières seules	Id.	Id.	1.70 %

Les syndicats belges ont ensemble 13 secrétaires permanents : 3 pour la métallurgie, 1 pour les mineurs, 3 pour le bâtiment, 3 pour l'industrie textile, 2 pour le transport, 1 pour le vêtement.

Gand, le Manchester belge, compte à lui seul 6 secrétaires permanents.

Sur les 12.000 membres venus au Parti ouvrier depuis le 1er Congrès de Noël, 4.000 y ont été amenés grâce à dix secrétaires permanents ; les autres sont de nomination trop récente.

45 groupes sur 157 ont majoré la cotisation durant l'année 1900.

79 sur 157 ont obtenu une augmentation de salaire et 16 sur 157, une diminution dans les heures de travail.

80 groupes sont à base de résistance pure.
42 » » » » et de mutualité.
17 » » » » et de chômage.
1 » est » d'épargne et de partage périodique.

Tel est le rapport dont les détails sont supprimés ici, qui a été présenté à Congrès où les délégués ont décidé de redoubler d'efforts afin d'obtenir une force syndicale aussi brillante que l'est en Belgique la force politique et la force coopérative.

Nos amis tiendront parole.

Il ressort du IIe Congrès syndical que les ouvriers veulent, en même temps que l'intervention des pouvoirs publics, la pratique du *self-help*. Ils sont conscients de leur impuissance relative, à cause de leur ignorance ; ils veulent s'instruire, créer des cercles d'études, multiplier les bibliothèques, en savoir autant que les patrons au point de vue industriel et commercial, plus qu'eux au point de vue de l'évolution sociale.

Le Congrès, auquel assistait Legien, le secrétaire de la Commission syndicale allemande, a été présidé par Anseele et Troclet, députés, il a fait, de l'avis de tous, œuvre utile. Et déjà les 280 délégués, retournés en leur pays, se sont mis à la besogne. Ils viendront apporter l'an prochain, au IIIe Congrès, le résultat de leur activité.

A. Octors.

QU'EST-CE QU'UNE PATRIE ? [1]

On voit peu de *question* à, l'heure actuelle, qui fassent l'objet de controverses plus vives et de disputes plus ardentes que celles de la Patrie et du patriotisme.

Si la conséquence de ces querelles était de nous procurer plus de lumière et de certitude, nous ne songerions pas à nous plaindre. Mais c'est le contraire qui arrive. Il semble, en effet, que plus on s'occupe de ces questions, plus on est éloigné de s'entendre. Plus les partis se passionnent et s'entredéchirent, plus la masse est victime de l'équivoque et plus elle s'enfonce dans les ténèbres.

Tâchons d'examiner cette question en historien désintéressé.

Il est permis de ranger les apôtres du patriotisme en deux classes : la première comprenant ceux qui définissent la patrie sous l'inspiration d'une image *ancienne*, la seconde comprenant ceux qui la définissent d'après une conception — je ne dis pas moderne — mais seulement *moins ancienne*.

Les évènements actuels nous permettent de placer le groupe politique de la *Patrie française* dans la première classe, et celui de la *Ligue des droits de l'Homme* dans la seconde.

Les patriotes de la première classe tiennent à peu près ce langage : « Il faut aimer la Patrie, l'aimer de tout son cœur,

---

(1) Un de nos collaborateurs a eu l'occasion, dès le premier numéro (15 janvier 1899) de cette Revue (*Verax* : La « Patrie Française »), de dire notre sentiment sur la question même qui fait l'objet de cet article. Mais le *Mouvement Socialiste* est une revue de libre discussion, et, fidèle à notre tradition, nous publions cette nouvelle étude. *N. D. L. R.*

la chérir de toute son âme, car la Patrie, c'est la *terre des morts, le culte des cieux, la glorification des héros, le respect des traditions, des légendes et des souvenirs.* Aimez, aimez votre Patrie, puisque c'est d'elle que vous tenez la richesse, l'indépendance, la sécurité, le bien-être et la liberté. »

Or, pourquoi sommes-nous intimement choqués de ce langage ? N'est-ce point — avant toute réflexion sur la convenance des paroles — parce qu'il répugne à notre sensibilité d'obéir à une froide injonction ?

Est-ce qu'une forme quelconque de l'*amour* a pu naître jamais par la vertu d'un raisonnement ? Eh ! qui donc pourrait aimer ce qui n'est point aimable, et chérir ce qui l'abandonne ?

On conjure le peuple d'honorer ses aïeux et de glorifier ses héros. Il faudrait songer d'abord aux vivants. Il est vrai que les funérailles de Patrocle durèrent neuf jours entiers ; mais, ce fut une vraie fête pendant neuf jours : les jeux publics, les festins, les danses et les réjouissances se succédaient sans interruption et au milieu d'une allégresse générale. Voilà comment l'homme antique célébrait ses héros et ses morts.

On invoque la tradition, la légende, les souvenirs, le foyer, la langue, la race.

Il est aisé de donner le change en ces matières, si on se confine dans les généralités. Le monde se paie toujours de mots. Ainsi vivent les sophistes et les démagogues.

Qu'on veuille bien remarquer, en effet, que l'homme considéré comme *unité nationale* est une fiction. Les desseins des politiques entretiennent ce fructueux mensonge.

Ce serait dans un fragile édifice de souvenirs, de légendes et de traditions que le peuple trouverait les ressorts de son enthousiasme et la force de s'unifier. Mais à quel esprit réfléchi fera-t-on admettre que des êtres si profondément *divisés par intérêts si graves et si complexes* scelleront une alliance c la poussière des idées mortes ?

Les souvenirs touchants ou poétiques, les traditions nciennes et vénérables, le culte des ancêtres et du foyer, ttachement sincère et profond à la race correspondent à un

ensemble de mœurs disparues, antérieurement créées dans une civilisation écoulée. Le legs précieux de vertus héréditaires que nos ancêtres se transmettaient, sans effort, dans le sang, s'est aminci et transformé à travers les siècles jusqu'au jour où il a disparu sous l'empire de circonstances nouvelles et inéluctables.

C'est une des vieilles superstitions des historiens, cette croyance en un vague patriotisme issu d'une prétendue communauté d'aspirations et de sentiments. Quel étrange renversement d'idées ! Un grand écrivain accrédita cette illusion historique : Ernest Renan, trop intelligent pour n'être pas troublé à la vue du *fléchissement* du sentiment patriotique, jugea bon de réviser ses notions sur ce point délicat. Il fit, en 1882, une conférence très courageuse : *Qu'est-ce qu'une nation?* Malheureusement, il était plus préoccupé d'ennoblir l'idée de Patrie que d'en rechercher la vraie signification historique.

Il voulait la *spiritualiser*, avec l'intention secrète — et d'ailleurs transparente — de l'élargir et de l'*universaliser*. Aussi, découvrons-nous un rêveur et un utopiste là où nous attendions un critique et un historien : « Non, dit-il, ce n'est pas plus la terre que la race qui fait la nation.

» La terre fournit le *substratum*, le champ de la lutte et du travail ; l'homme fournit l'âme. L'homme est tout dans la formation de cette chose sacrée qu'on appelle un peuple. Rien de matériel n'y suffit.

» Une nation est un principe spirituel, résultant des complications profondes de l'histoire, une famille spirituelle, non un groupe déterminé par la configuration du sol. »

Et en quoi consisterait ce principe spirituel qui relierait les hommes ? D'abord la possession en commun d'un riche legs de souvenirs, ensuite le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu indivis.....

Comme on le voit, l'idéalisme l'emporte. Le bon Renan aimait à s'enivrer de philosophie. C'était son *alcoolisme*... Triste siècle !

Mais ce philosophe parle très souvent comme s'il s'adressait à des philosophes ou à des rêveurs. Il oublie que la

majeure partie de l'humanité (celle dont il rêvait de faire le bonheur, voir l'*Avenir de la Science*) ne se nourrit pas de la viande creuse des souvenirs. Elle a des préoccupations plus nettes, plus *prosaïques*. Le philosophe ne voit pas que ces hommes illettrés ou frustes, pliés sous le joug quotidien du travail servile, ne sont et ne peuvent jamais être liés par des affections idéales. Ce fameux legs de souvenirs se ramène à un legs de misères économiques, et cet *héritage indivis* à une longue hérédité morbide.

Certes, chez les peuples où le patriotisme n'avait pas encore servi de prétexte aux avides compétitions du pouvoir, cette communauté de vues morales et intellectuelles, qui berçait l'imagination de Renan, se réalisait naturellement et sans effort ; car, loin qu'elle fût la *racine* d'un peuple, elle était sa *fleur*. Mais, si les hommes n'avaient pas été liés par des intérêts matériels étroits, ils ne se seraient point rapprochés. Le patriotisme le plus fort était celui des tribus : *les liens du sang ne faisaient que consolider les liens d'intérêt*. Ils se superposaient, se confondaient presque ; mais les premiers ne furent pas les plus forts ; on l'a bien vu dans la suite par le mélange des races.

Le contact et le frottement quotidien de la vie, nés d'une impérieuse nécessité, supérieure aux volontés particulières des hommes, furent les sources vives d'où jaillirent les inclinations, les amitiés, les sympathies et ces amours fraternelles — sensuelles même — qui poussèrent les hommes à l'accomplissement des plus hauts exploits.

Ici, comme dans une foule d'autres cas, les philosophes et les historiens, imbus de cette dialectique bâtarde que le christianisme nous a léguée, ont renversé la proposition ; ils ont pris l'effet pour la cause, le contenant pour le contenu, absolument comme les sauvages qui attribuent aux signes ou aux dices des phénomènes la *causalité* des phénomènes — mais, u moins, les sauvages sont excusables.

Mais si l'on observe attentivement la naissance de la plu- ırt des amitiés particulières qui s'établissent entre les .ommes, on verra que le phénomène ressemble beaucoup à

celui qui préside à la naissance des amitiés — ou des inimitiés — qui se forment entre les diverses classes du peuple. L'amitié ne peut naître que d'un échange efficace de services — quels qu'ils soient.

Il y faut un *plaisir* — n'importe lequel — ou un intérêt, ce qui, au fond, est la même chose. Mais là où le plaisir se paie d'un surcroît de souffrance, là où les intérêts sont contraires, hostiles, contradictoires, on aperçoit aussitôt un ferment de rancune, de jalousie, de ressentiment et d'insurmontable animosité. En vain, le moraliste s'interpose et fatigue les combattants de ses fastidieuses prédications, rien n'y fait. Depuis qu'il y a des arbitres, on n'a jamais constaté une seule victoire en faveur de la paix !

Et j'ajoute que c'est une admirable leçon de sagesse donnée par le pur instinct aux divagations excessives de la pensée.

Il faut maintenant examiner le point de vue où se placent les défenseurs de la déclaration des *Droits de l'Homme et du citoyen*.

« La Patrie, se plaisent-ils à répéter, c'est le pays où règne le droit, la justice et la liberté. Nous sommes les héritiers de la Révolution française et nous confondons les principes immortels de 1789 avec l'idée de Patrie. Appliquez ces principes et tout ira bien. »

Puisque la Patrie, de ce point de vue, a pour fondement la justice et le droit, il est naturel que nous ayons l'idée de rechercher ce que cachent réellement ces mots de justice et de droit. Gardons-nous, au préalable, de tomber dans l'erreur qui consiste à prendre ces mots de droit et de justice dans une double acception. Rien n'est plus funeste à la compréhension du sujet. Aussi, laisserons-nous de côté la justice comme sentiment, et le droit comme principe philosophique. Nous nous occuperons de ces choses dans leur réalité.

La justice est une institution aussi ancienne et aussi diverse que la propriété, la religion ou la famille. Comment s'est-elle transformée ? A quelles influences a-t-elle obéi ?

Quelles sont les causes qui l'ont modifiée, développée, compliquée ? Voilà, sans doute, les questions essentielles.

La justice trouve sa forme concrète dans une application quelconque de la loi. Peu importe, en effet, la convenance ou le mode d'application : qui dit sanction, dit justice. *A priori*, on voit déjà que la justice, loin d'être chose immuable, est chose essentiellement variable ; *les lois changent, donc la justice change.*

Dans les sociétés antiques, la loi passe pour être une émanation des dieux. Elle revêt un caractère religieux et sacré. Le juge est un représentant de la divinité ; souvent, il cumule les fonctions de prêtre et de législateur.

Chose remarquable, chez tous les peuples anciens, il y a eu un moment où la classe sacerdotale, inspiratrice et maîtresse de la loi, jouissait de la plus grande richesse et des plus hautes prérogatives.

Exemples : l'Egypte, l'Inde, la Grèce, Rome et la Gaule. Tous les historiens en font foi. A cette époque, il n'est pas encore question de *droits*. Rois, prêtres et guerriers sont des propriétaires de terres et des possesseurs d'esclaves, les terres sont cultivées par des fermiers réduits à la condition de serfs. Le peuple subit la loi qui n'est rien autre que la coutume ; il est censé obéir à la volonté des dieux et l'idée de se révolter ne lui vient jamais à l'esprit ; d'ailleurs, c'est le plus grand des crimes, l'impiété. Telle était la justice primitive : force et contrainte employées par les classes riches pour gouverner les classes pauvres.

Cependant, la loi perd peu à peu son caractère religieux. De quelle manière ? Comment se laïcise-t-elle ? Est-ce par l'effet d'une philosophie, d'une prédication, d'une morale, d'un évangile ? Tout cela est de peu d'importance. Voyons, en effet, ... qui arrive en Grèce aux temps des Dracon, des Solon et des ...thènes. Remontons jusqu'au milieu du VII[e] siècle avant ... chrétienne. C'est le moment où la lutte entre le *démos* et ... *eupatrides* semble atteindre le maximum de violence et de ...vité.

... réclamations du peuple ne varient guère d'une cité à

l'autre : c'est presque toujours l'*épigamia* (comme plus tard à Rome le *connubium*) faculté accordée à tous les citoyens de se marier comme ils l'entendaient ; c'est aussi un nouveau partage des terres, l'abolition des dettes, etc. Du reste, la guerre sociale durait depuis fort longtemps. Les nobles ou eupatrides défendaient leurs privilèges avec tenacité. Possédant la richesse, ils se montraient toujours impitoyables. Le débiteur qui n'acquittait pas sa dette tombait en esclavage.

Cependant le *démos* devenait plus nombreux. Il avait perfectionné la culture ; il s'était créé une petite industrie lucrative ; il avait trafiqué sur mer et le long des côtes. En un mot il s'était élevé d'un degré dans la richesse et le bien-être. Il ne pouvait se contenter de toujours obéir ; il se rendait compte de son rôle et de son utilité vis-à-vis des classes nobles. Il sentait bien qu'il devenait une menace et un danger pour ses maîtres ; et, au besoin, il savait le prouver. Lorsque l'aristocratie comprit que la contrainte absolue, accompagnée de la répression sanglante, ne suffisait plus à contenir l'élan du peuple, elle eut recours à une transaction. On consentit non seulement à écouter les réclamations des gens du *démos*, mais même on ne put s'empêcher d'entrer en pourparlers pacifiques avec eux. Ce fut l'œuvre de la législation. Dracon, nommé par les eupatrides pour fixer en lois la coutume, veut se montrer impitoyable et irréductible. Il mécontente la plèbe, il échoue, et ne laisse qu'un nom exécré. Solon est plus habile, — cela lui a valu le surnom de sage. Il concède quelques droits au *démos*. Il établit une sorte de *timocratie :* au gouvernement de la race, du *génos* succède un gouvernement fondé en partie sur l'aristocratie, en partie sur une fraction du *démos* enrichi. Dès lors le peuple nomme des délégués au Sénat, qui participent, dans une certaine mesure, à la confection des lois. Il est superflu d'insister : on voit de quelle façon la législation est apparue, et comment la justice s'est élargie.

A Rome, le ressort des événements politiques est presque identique. Lutte entre les patriciens et les plébéiens. Puissance naissante de la plèbe, péril pour l'aristocratie, conséquence :

transaction, législation, apparition vers 450 av. J.-C., de la Loi des Douze Tables.

En Gaule, phénomène semblable, quoique un peu différent par certains côtés : les guerres de province à province, les invasions, les conquêtes, changent un peu le cours des révolutions. Néanmoins nous voyons la loi religieuse à l'origine. Les druides sont les seuls initiés, ils font et ils appliquent la loi. Ce n'est que lorsque le peuple acquiert un degré de richesse suffisant et lorsque son accroissement numérique devient un danger pour la noblesse et le sacerdoce que la loi perd son caractère divin, cesse d'être unilatérale et devient une transaction, une concession.

Tel est le processus de la *justice* chez tous les peuples. La forme de l'institution peut changer d'un pays à un autre (et, certes, elle change sans cesse au gré de mille causes plus ou moins perceptibles), mais le fondement reste le même partout et dans tous les temps : « A la base du droit romain, comme à la base de tous les droits, dit M. Charles Borjeaud, il y a la force physique. » — On voit donc déjà que la justice est une chose passablement différente de ce qu'une foule de bons esprits nous décrivent. On peut affirmer, sans exagération, qu'elle n'a jamais cessé d'être, dans la réalité, juste le contraire de ce qu'ils imaginent.

Alors que penser de la conception libérale ou jacobine du patriotisme ? Que penser de cette étrange théorie qui donne, pour fondements à la patrie, le droit, la justice et la liberté. De deux choses l'une : ou ces principes sont de vaines abstractions et alors le fondement de la justice est illusoire ; ou ces principes correspondent aux faits historiques analysés plus haut, et alors je laisse le soin de conclure.

Ainsi, ni la conception *jacobine* issue de la Révolution rançaise, ni la conception *traditionnaliste* née d'une fausse terprétation de l'histoire, ne sont en mesure de répondre à a question que nous nous sommes posée. Car nous avons émontré que ni la tradition, ni le souvenir, ni la légende, ni

la religion, ni le culte des héros ne constituent désormais la Patrie, et qu'ils ne peuvent plus la constituer.

Nous avons démontré, du reste, que la justice, le droit, et la liberté ne sont que des fictions ou de simples aspirations sentimentales à travers lesquelles chacun essaye de se leurrer ou de leurrer les autres.

Or, puisque nous savons, à présent, ce que la Patrie n'est pas, et ce que l'on voudrait néanmoins qu'elle fût, il est temps de la définir.

N'allons pas chercher si loin que ces messieurs de la *Patrie française*, ni si haut que ces messieurs de la *Ligue des Droits de l'Homme* ; l'étymologie nous fournit le point de départ. *Patrie, Patria, Patres, Pères.* La Patrie c'est la terre des Pères, la terre des ancêtres, la partie du sol où vous êtes né, *qui vous appartient, dont vous avez hérité.* C'est un lieu utile dont vous avez tiré des richesses, des fruits et des récoltes ; un séjour agréable où vous avez goûté le bien-être, la tendresse et l'amour.

Dans ce cas la Patrie est réellement un *père*, et le mot n'est presque pas une métaphore, car c'est un Père *nourricier* : on l'aime, on le chérit, on s'attache à lui fortement.

Considérez le peuple d'Athènes — tout en laissant de côté l'esclave, fondement matériel de la cité. Ce peuple est profondément patriote, par l'excellente raison *qu'il avait réellement une patrie.* Et cette patrie n'était point une fiction, ni la conséquence d'un raisonnement métaphysique. Elle existait comme existent les choses visibles, palpables et brillantes : elle tombait sous les sens avec délices. *Chacun la possédait, et voilà pourquoi chacun l'aimait.* Chacun en jouissait librement, et de mille manières, et voilà pourquoi chacun la chérissait, sans qu'il fût besoin que des moralistes se levassent de son sein pour conjurer ses fils de rester fidèles et dévoués.

On cite volontiers comme exemple de patriotisme français au moyen-âge, le sacrifice volontaire des bourgeois de Calais (1347). Rappelons, d'abord, que la noblesse française *refuse de secourir ces bourgeois* et que le roi Philippe VI les

abandonne. Ensuite n'oublions pas que les bourgeois de Calais se sacrifient *pour leur ville* et non pour la France. C'est dans leur ville, en effet, qu'ils ont acquis et conservé les richesses, les honneurs, la considération et le bien-être que procure une vie opulente. Mais de la France ils n'ont nul souci. Cela est si vrai que ces riches marchands, après avoir fui la ville livrée aux Anglais, trouvèrent plus avantageux de revenir et de continuer leurs affaires, en *échangeant la qualité de citoyen français contre celle de citoyen anglais*. De ce nombre fut le grand patriote Eustache de Saint-Pierre, qui obtint d'Edouard III la permission de se *défranciser* (1).

Là-dessus nos historiens, plus soucieux de vanité nationale que de vérité historique, ont soin de garder le silence.

Ils se taisent aussi sur le vrai caractère du patriotisme de la Révolution française.

En 1792, malgré le triomphe du Tiers-État, les villes étaient peuplées d'une foule de gens misérables qui attendaient la première occasion *d'améliorer leur situation*. Dans le peuple, tout ce qui souffre aspire au *changement*. Il faut avoir traversé de longs jours de détresse pour comprendre la force de ce sentiment. Ceci reste une énigme pour les historiens. Presque tous, étant issus d'un monde où le problème de l'existence est déjà résolu, ils jugent la masse sans tenir compte de cette différence capitale. Ils voudraient que les *gens du commun* se déterminassent par des principes généraux, des idées transcendantes ou des systèmes politiques.

Lazare Carnot, qui connaissait un peu les vrais ressorts du peuple indigent, écrivait en 1796 : qu'on abandonne aux soldats « la possession du butin qu'ils feront et qu'on leur en

(1) Rien ne montre mieux la déchéance du patriotisme que la déchéance des œuvres qu'il suscite. Il ne peut plus rien inspirer. st un sentiment mort. Un seul artiste mérite d'être nommé à ise de son génie : Rodin. Ses *Bourgeois de Calais* étonnent par somme de labeur, de difficultés vaincues, d'efforts et d'invens qu'ils représentent ; l'artifice a remplacé l'art. L'émotion est ente. Quelle froideur et quel ennui ! J'ai revu, le lendemain, au ivre, la *Victoire de Samothrace*. Voilà du patriotisme !

accorde la jouissance tranquille. » (Projet relatif à une descente en Angleterre).

Mais le pillage enrichissait principalement les généraux, les Masséna, les Lannes, les Augereau, les Murat, les Berthier, les Bonaparte ainsi que certains membres du Directoire.

En revenant d'Italie, Bonaparte faisait une rente de 50,000 francs à sa femme (Fouché, dans ses mémoires, déclare que cela ne lui suffisait pas), et, d'autre part, des lieutenants étaient revenus millionnaires de cette campagne. Même filouterie lors de l'expédition d'Égypte : Dans sa proclamation à l'armée datée du 19 mai 1798. il s'écrie : « Je promets à chaque soldat qu'au retour de cette expédition, il aura de quoi acheter six arpents de terre ! » Evidemment, il n'en croyait pas un mot, pas plus que les conventionnels Salicetti, Fréron, Ricord, Robespierre jeune et Barras ne croyaient un mot de ce qu'ils disaient lorsqu'ils écrivaient du quartier général de Toulon au Comité de salut public : « Nous avons fait proclamer dans toute la ville que le butin de tous les rebelles était la propriété de l'armée triomphante... et nous avons promis *en sus* un million à l'armée... cette proclamation a produit le plus heureux effet. » (*Moniteur du 28 décembre 1893*).

Lamartine, qui connaissait les dessous de la Révolution pour avoir consulté certains dossiers, n'hésitait pas à dire (tout en admirant l'élan généreux de la masse révolutionnaire), que le peuple « n'était qu'un instrument et ne fut pas l'objet de la Révolution. » (Circulaire ministérielle aux agents diplomatiques de France à l'étranger, 1848).

Ces documents éclairent suffisamment la période révolutionnaire. Ils montrent quelle était, de part et d'autre, la qualité du patriotisme : chez la foule en détresse, un vague désir de changement, l'espoir du butin et des richesses (après tant de privations et de souffrances !) ; chez les officiers, les gouvernants et les chefs : l'ambition du pouvoir et la certitude d'un rapide enrichissement ; enfin chez les émigrés alliés à l'étranger, la volonté de rentrer en possession de leurs biens, terres, châteaux et charges.

Quelle est la qualité du patriotisme contemporain ?

En vérité peu différente de l'autre par les mobiles, sinon par la tactique. Du côté de la foule, c'est un moyen conscient ou involontaire d'exprimer son mécontentement, son incertitude ou sa détresse.

On espère en un changement, quel qu'il soit, parce qu'on se figure qu'une modification du personnel dirigeant, ou encore une aventure guerrière apportera le bien-être auquel on aspire. Du côté des meneurs politiques, écrivains et journalistes, ce patriotisme récrépit a pris le nom *nationalisme*. C'est le même fond d'appétits, d'ambitions et de cupidités qui se dissimule sous des protestations d'honnêteté politique (1).

Il faut démasquer les pharisiens du parti nationaliste ; il faut aussi faire entendre aux fétichistes de la Révolution de 89, qu'ils font une œuvre stérile.

Quant à cette partie de la nation qui est réduite à toutes sortes de privations, on l'accuse d'être l'ennemie de la patrie. Quant à ces hommes en détresse, on leur reproche d'être des *sans-patrie*. Comment le nieraient-ils ? Ils ne peuvent appeler de ce nom la tradition, les héros, les ancêtres, les souvenirs et les légendes, ni les autres vestiges de la chose perdue. Ils ne peuvent comprendre par ce mot la justice, le droit, la liberté, ni aucune de ces formules métaphysiques sous lesquelles se déguise la force triomphante ou la guerre acharnée. Non, la patrie n'est pas l'ombre de la patrie.

Le chômage augmente, le vagabondage augmente, la

---

(1) Lire dans le *Correspondant* du mois d'avril 1900 l'étude du colonel de Villebois-Mareuil. Cet officier fait entendre que l'armée devient « un vulgaire moyen d'exploitation des ressources de l'État, un louche marchandage de places et d'argent ». Parlant de œuvre du général Boulanger (le héros de M. Barrès), le colonel it : « c'est lui qui a ouvert le temple aux vendeurs ; le cabinet u ministre s'est transformé en agence de presse, les renseigne-ents d'ordre confidentiel sont devenus matière à réclames et e scandale de certaines influences politiques ou étrangères n'a ncontré que la *soumission des bureaux*. »

folie augmente, le meurtre augmente, la prostitution augmente, et pourtant les moyens d'existence augmentent ! Tandis que la misère grandit, l'abondance règne. Mais cette abondance elle-même est funeste aux capitalistes : car tout excès de production a pour conséquence un excès de concurrence, c'est-à-dire une baisse des prix et partant des profits ; les trusts, les cartells et les syndicats patronaux se sont formés de cette manière pour régler, surveiller, limiter la production, c'est-à-dire endiguer les sources de la richesse. Plus que jamais l'homme semble fait pour les produits, et non les produits pour l'homme.

Qu'est-ce que la Justice ? Un leurre. La nationalité ? Un souvenir. La race ? Une fiction. Les traditions, les légendes ? Des ruines, de la poussière, des cendres.

Si les fondements historiques de la patrie sont une fiction pour cette innombrable catégorie d'hommes qui vivent au jour le jour, dans un état perpétuel d'insécurité et d'angoisse, que peut-il rester de la patrie elle-même ?

Henri DAGAN.

LE CAPITALISME EN CHINE (1)

(FIN)

En Chine, une réelle civilisation facilite cette exploitation ; il existe là-bas, grâce à un gouvernement centraliste, une machine gouvernementale défectueuse à tous les points de vue, grotesque, ridicule, mais satisfaisant à la première condition que pose tout capitaliste qui se respecte, à savoir qu'à l'aide de cette machine, il est possible de pressurer à chaque moment, des millions et des milliards de taëls, dont la transformation ultérieure en louis d'or, livres sterling, impérials et dollars, n'est qu'un jeu d'enfant.

Il s'y trouve en outre, comme l'ont démontré les géologues, d'immenses richesses minières, du charbon, du fer, de l'étain, du zinc, du cuivre, du cobalt, du nickel ; on y cultive, depuis des siècles, beaucoup de plantes précieuses, on y élève le ver-à-soie ; on y trouve le lin et le coton. Mais avant tout, il y a dans ce pays des centaines de millions d'hommes laborieux, se contentant d'un salaire aussi dérisoire que possible et prêts au travail industriel. Il y a là tout un monde prêt à être exploité, à être prolétarisé.

Alors, comme dit Nietsche, les yeux de la bête froide s'allumèrent, les convoitises de la tourbe capitaliste s'éveillèrent! La guerre sino-japonaise ouvrit la brèche dans la muraille de Chine ébranlée déjà par la guerre de l'opium et par celle de 1860. Le capitalisme s'élança dans cette brèche et se mit à conquérir d'assaut cet antique pays. En effet, c'est depuis la guerre sino-japonaise que date la crise décisive pour le sort de la Chine. Depuis cette guerre, se sont produits les faits sui-'s : 1° la Chine fut enveloppée dans un réseau d'emprunt

---

1) Voir le numéro du 1er janvier 1901, du *Mouvement Socialiste*. 'ar suite de circonstances indépendantes de notre volonté, nous ›lions avec un fort retard la fin de cette étude. (N. D. L. R.).

d'Etat ; 2° la Chine fut forcée d'abolir l'interdiction d'importer des machines et de fonder des usines ; 3° on arracha à la Chine, on la força par des menaces à accorder des concessions pour la construction de chemins de fer.

« La dette publique, en d'autres termes, l'aliénation de l'Etat, qu'il soit despotique, constitutionnel ou républicain, marque de son empreinte l'ère capitaliste. La seule partie de la soi-disant richesse nationale qui entre réellement dans la possession collective des peuples modernes, c'est la dette publique. (William Cobbett remarque qu'en Angleterre, toutes les choses publiques s'appellent *royales*, mais par compensation il y a la *dette nationale*). Il n'y a donc pas à s'étonner de la doctrine moderne, que plus un peuple s'endette, plus il s'enrichit. Le crédit public, voilà le *credo* du capital. Aussi le manque de foi en la dette publique vient-il, dès l'incubation de celle-ci, prendre la place du péché contre le Saint-Esprit, jadis le seul impardonnable .... Comme la dette publique est assise sur le revenu public, qui en doit payer les redevances annuelles, le système moderne des impôts était le corollaire obligé des emprunts nationaux. Les emprunts qui mettent le gouvernement à même de faire face aux dépenses extraordinaires sans que les contribuables s'en ressentent sur le champ, entraînent à leur suite un surcroît d'impôts. De l'autre côté, la surcharge d'impôts causée par l'accumulation des dettes successivement contractées, contraint les gouvernements, en cas de nouvelles dépenses extraordinaires, à avoir recours à de nouveaux emprunts. La fiscalité moderne, dont les impôts sur les objets de première nécessité — et partant le renchérissement de ceux-ci — formaient de prime abord le pivot, renferme donc en soi un germe de progression automatique. La surcharge des taxes n'en est pas un incident, mais le principe » (Karl Marx, *le Capital*).

Voyons maintenant jusqu'à quel point la Chine a déjà été marquée de cette « empreinte de l'ère capitaliste ».

En 1874, la dette dont l'intérêt s'élevait à 8 % était de 627.675 livres sterling ; en 1894, la dette était de 8.281.851 livres sterling. A partir de 1895, commence la compétition de toute

la haute finance européenne pour emprunter à la Chine ; et des intrigues diplomatiques à n'en plus finir ont lieu sur la question de savoir si le gouvernement de Pékin empruntera de l'argent aux banquiers anglais, allemands, ou à M. Witte, ministre du tsar, qui offre largement l'argent pris dans les poches des banquiers français.

Le résultat de toutes ces démarches a été qu'aujourd'hui les Chinois peuvent se vanter de posséder une dette nationale de 50 millions de livres sterling, soit 1.250 millions de francs. C'est évidemment moins important que la dette publique de la France, qui s'élève à 24.306 millions, mais comme commencement ce n'est pas mauvais, et il faut espérer qu'avec l'aide de Dieu, de M. Witte et de Li-Hung-Chang — ce dernier, soit dit entre parenthèses, empoche à chaque emprunt un petit bénéfice assez sérieux — les Chinois n'auront plus besoin sous peu de rougir de la petitesse de leur dette « nationale ».

Les conséquences de cet état de choses ne se sont pas fait attendre. L'intérêt des premiers emprunts était garanti par les recettes douanières, et c'est à cause de cela que le gouvernement chinois a été obligé de soumettre au contrôle européen l'administration des douanes. Elles sont administrées depuis des années déjà par un Anglais, sir Robert Hart. Mais, ces temps derniers, les bénéfices qui en provenaient ne suffisaient plus pour couvrir la somme croissante qu'il faut payer tous les ans, et les hommes politiques se trouvent actuellement devant un nouveau casse-tête.

Les puissances exigeront du gouvernement chinois une indemnité s'élevant à des centaines de millions. La Chine sera donc obligée de contracter de nouvelles dettes. Pour payer l'intérêt de ces millions, il n'y a pour le moment d'autre moyen que l'augmentation des droits de douane, afin d'augmenter les recettes. Mais une augmentation des droits de uane entraîne une diminition du commerce extérieur, et efforts faits en vue d'ouvrir le marché chinois au commerce, nt précisément une des causes du conflit chinois ! Point st besoin d'être prophète, pour prévoir de quelle façon te question sera résolue. Les Européens expédieront aux

Chinois quelques spécialistes pour tourner la « vis sans fin », et ceux-ci « réformeront » le système des impôts en Chine.

Les optimistes seront prêts à applaudir à une telle évolution, comptant que de cette façon, on mettra un frein à l'art où excellent les mandarins de saigner le contribuable. Nous ne nions point que les mandarins soient passés maîtres dans cet art, mais ils pourraient encore apprendre bien des choses des *mynheers* qui gouvernent Java, ou des *sirs* anglais qui propagent la civilisation aux Indes, ou bien encore des gouverneurs moscovites, car ces hommes, pleins de générosité, connaissent à fond le procédé par lequel on peut, dans des pays au sol fertile, réduire la population à un état de faim chronique par la simple perception des impôts ! Le mandarinat n'est pas mauvais comme système, mais le système européen lui est incontestablement supérieur ; si les mandarins écorchent le contribuable, les procédés fiscaux du type européen ne lui laissent que les os. « La surcharge est un principe ! » Les optimistes peuvent être tranquilles. La « réforme » produira de bons résultats. Le *cooli* chinois sera écorché d'après toutes les règles de l'art financier ! Et, en outre, un tel changement présentera encore un bon côté pour les admirateurs du capitalisme. Le système des dettes publiques et des impôts contribuera énormément à détruire l'économie naturelle qui domine encore en Chine ; il aura pour résultat inévitable cette « aliénation de l'Etat » dont parle Marx. Ce n'est que de cette façon que les richesses de la Chine pourront être transformées en espèces sonnantes, et celles-ci trouveront un asile dans les coffres-forts des banquiers européens. La Chine est dans la bonne voie !

La levée de l'interdiction d'importer des machines et de fonder des fabriques imposée à la Chine par le traité de Shimonosaki, a également donné d'assez bons résultats pour une période si courte. Il existe, paraît-il, déjà actuellement à Shanghaï 9 grandes filatures avec 300.000 broches, et, dans plusieurs autres villes, le nombre des broches s'élève à 400.000

On a également installé de nombreux tissages à vapeur surtout pour la soie, et les tisseurs de Lyon se ressentent déjà actuellement de la concurrence de la main-d'œuvre chinoise à

bon marché. Et d'ici quelques années, le marché asiatique pour les tissus en soie cessera probablement d'exister ; au lieu d'envoyer des cocons en France et d'en importer les tissus à bon marché, les Chinois travailleront leur propre soie et sous peu la Chine se mettra à la recherche de débouchés pour ses tissus.

En attendant, cette transformation a eu une répercussion sur la situation du paysan chinois, qui, aidé de sa famille, consacrait une partie de son temps à filer et à tisser. Des milliers de familles ont perdu leur gagne-pain et des milliers de prolétaires ont fait leur apparition dans les filatures et les tissages à vapeur. Le progrès accompli est hors de doute!

A Kiang-Non, au bord du Si-Kiang, a été également installée une immense usine métallurgique, un arsenal dirigé par M. N.-C. Cornish, ci-devant ingénieur de la maison Armstrong, et M. Thomas Baut, ci-devant directeur des ateliers Maudsley and Field. Cette usine travaille le minerai de fer et se sert de la houille provenant des mines de fer et des charbonnages de cet excellent Li-Hung-Chang; ces usines et ces charbonnages sont exploités suivant toutes les règles de la technique et à l'aide de machines du type le plus récent.

Li n'est d'ailleurs pas une exception ; les capitalistes chinois forment, à l'heure qu'il est, un groupe assez nombreux. Car une bonne partie de mandarins ont d'ores et déjà compris que la production capitaliste de la plus-value constituait une affaire beaucoup plus sûre et infiniment plus lucrative que la spoliation des paysans chinois, et qu'à l'aide de la machine capitaliste on pouvait soutirer de beaux revenus du dernier des miséreux, à qui il ne doit rester plus rien à prendre, sinon son âme.

Viennent enfin les chemins de fer. Chaque ligne de chemin de fer est un conducteur à travers lequel le fluide capitaliste propage dans tout le pays ; chaque locomotive est un révoionnaire terrible écrasant l'ancien ordre de choses. Jusqu'en s derniers temps, les européens n'ont réussi à exercer leur luence que sur les contrées voisines de la côte de l'immense pire chinois, l'intérieur du pays restait ce qu'il était depuis

des siècles : le patrimoine de paysans-cultivateurs vivant sous le régime de l'économie naturelle, formant de petites sociétés à base familiale, se gouvernant et jouissant de la vie à leur guise. Seule la voie ferrée saura relier ces millions d'êtres à ce monde capitaliste, si petit mais en même temps si puissant. Sur cette voie, les produits de son économie seront transportés au loin et de nouvelles marchandises afflueront, qui feront que le travail qu'il consacrait au produit de sa manufacture sera reconnu stérile et superflu, et il en résultera que toute la façon d'être de ce paysan-artisan subira forcément un changement radical.

La voie ferrée pourrait devenir pour le Chinois un facteur de bien-être, un facteur de vraie civilisation, mais, dans ces conditions, elle deviendra avant tout la chaîne par laquelle il sera attaché au char du capitalisme impitoyable; les bases de son existence seront détruites et ce qu'il recevra en échange — nul ne le sait.

Il se peut que nous voyons ici se reproduire le phénomène qui s'est manifesté aux Indes, à savoir que le chemin de fer devienne la cause d'une disette chronique, car la voie ferrée fait que les récoltes des années prospères prennent grâce à elle le chemin du marché capitaliste, tandis que durant les années mauvaises rien n'arrive par elle.

L'opposition du gouvernement chinois contre les chemins de fer était évidemment provoquée par d'autres motifs. On croyait à l'invasion des « barbares à poils roux » dans l'intérieur du pays. Avant la guerre avec le Japon, la Chine ne possédait guère que 500 kil. de voie ferrée et c'étaient surtout des lignes, auxquelles Li-Hung-Chang était personnellement intéressé. L'une d'elles par exemple reliait les charbonnages qu'il possède à Taïping avec Tien-Tsin et Ta-Kou. Après la guerre commença une sorte de « match » diplomatique en vue de se faire accorder des concessions pour la construction de chemins de fer. La première grande victoire fut remportée par la diplomatie russe. Afin de raccourcir le chemin parcouru par le Transsibérien, elle se fit accorder une concession pour la construction d'une voie ferrée à travers la Mandchourie et de cette façon

cette ligne se trouve être poussée beaucoup plus au sud ; elle traverse maintenant un pays beaucoup plus peuplé que la vallée de l'Amour, qu'elle devait traverser d'après le tracé primitif, et ce qui est avant tout important c'est qu'au lieu d'avoir son point terminus à Vladivostok, dont le port est fermé par les glaces durant la plus grande partie de l'année, elle aboutira à Port-Arthur, au bord du golfe du Pétchili. Les dépenses occasionnées par cette ligne sont supportées par la banque « russo-chinoise », cette fiction créée par M. Witte, la France fournissant les fonds. Au point de vue politique, cette ligne ne signifie ni plus ni moins que l'annexion de toute la Mandchourie par la Russie.

Une autre grande entreprise, c'est la construction du chemin de fer transchinois reliant Pékin avec Canton et passant par Han-Hon, le centre du commerce dans la Chine centrale. Le coût de la construction de cette ligne est évalué à 192.500.000 francs, et une Compagnie belge, la *Compagnie des chemins de fer chinois*, a fait à cet effet au gouvernement chinois un emprunt au taux de 5 %. Il ne fonctionne jusqu'à présent qu'une partie de cette ligne, celle comprise entre Pékin et Paoking-fou, et c'est ici qu'ont eu lieu les premiers troubles et qu'ont été massacrés quelques ingénieurs belges.

Une troisième grande ligne doit longer le *Grand-Canal* en reliant Tien-tsin avec Tchi-Kiang à l'embouchure du Yan-tse-Kiang. La concession a été obtenue par les Anglais et les fonds sont fournis par la *Deutsch-Asiatisch Bank*. Cette ligne doit rejoindre une autre ligne, que construisent les Allemands, afin d'établir des communications entre Kiaou-Tcheou et les charbonnages et les mines de fer au fond de la province Shan-Tung.

En outre, la France et l'Angletere ont obtenu la concession et ont commencé la construction de plusieurs lignes dans le d du Céleste-Empire, en vue d'établir des communications ec le Tonkin d'une part et la Birmanie de l'autre. Les nglais, de même que les Français, ont pour objectif de faire boutir leur ligne au Yang-tse, d'où les intrigues furieuse s uns contre les autres.

On n'a construit en tout jusqu'ici que 1500 kilom. de chemins de fer (en dehors de celui de la Mandchourie) et leur rentabilité est quant à présent très douteuse. Mais c'est là le cadet des soucis pour les financiers engagés dans ces opérations : car le gouvernement chinois est obligé de payer l'intérêt des capitaux engagés, et les capitaux européens ont en outre fait des bénéfices sérieux sur la fourniture de matériaux.

En même temps, on procéda à l'établissement de la navigation à vapeur sur les principaux fleuves navigables de la Chine; cela avait été imposé au gouvernement chinois par le traité de paix avec le Japon. Aujourd'hui circulent sur le Yang-tse et le Si-kiang, les bateaux de plusieurs compagnies de navigation.

On sait que lors des derniers troubles en Chine, la population essayait partout de détruire ces moyens de communication et c'est sur eux qu'elle exerçait toute sa rage. Cela n'est que trop compréhensible, car ces moyens de communication ont été malgré leur insignifiance une cause de misère pour des milliers d'hommes. Dans les descriptions de la Chine, on voit régulièrement l'image de milliers d'ouvriers qui transportent des marchandises sur leur propre dos ou dans des brouettes sur les routes terrestres, ou qui remorquent lourdement des jonques et des barques sur les routes fluviales. Partout où retentit le sifflet de la locomotive et des bateaux à vapeur, tous, ils ont perdu leur gagne-pain. En outre, la construction même de la voie devient une cause de calamités pour la population, surtout dans la Chine méridionale et centrale. L'agriculture qui, dans ces contrées, consiste dans la culture de petites parcelles d'après les méthodes de jardinage, n'y est possible qu'à l'aide des irrigations artificielles et les rapports de propriété y sont très compliqués. La construction du talus du chemin de fer détruit tout ce système artificiel et enchevêtré de canaux et de leurs ramifications, interrompt les communications entre les diverses parcelles et jette la confusion dans les rapports entre les propriétaires. Et comme tous ceux qui font partie de la famille sont intéressés à cela, le nombre

d'individus lésés dans leurs intérêts matériels vitaux est immense.

En outre des intérêts matériels, il y entre encore en jeu un facteur religieux et coutumier. Chaque famille possède un endroit où elle enterre ses morts et à l'entretien duquel elle voue les plus grands soins ; tout le pays est parsemé de ces petits cimetières familiaux. Les ingénieurs ne pouvaient naturellement pas tenir compte de cela et tracer la voie en zig-zag entre ces lieux de sépulture.

Pour le bourgeois européen, les droits de la propriété sont sacro-saints et son respect pour les sentiments religieux va jusqu'à l'attendrissement ; mais là où ses intérêts pécuniaires sont en jeu, il cesse de comprendre les sentiments des autres, et, aujourd'hui, tout philistin est rempli d'indignation contre les Chinois « fanatiques et superstitieux qui entravent l'œuvre de la civilisation ». Non, ce n'est pas « la répugnance pour les mécréants », ce n'est pas le « fanatisme superstitieux », qui ont fait que les boxeurs se sont jetés sur les agents de la civilisation et les ingénieurs : c'est le désespoir dû à la destruction de leurs habitations et l'indignation provoquée par la violation des saintes sépultures des ancêtres.

Nous ferons remarquer ici que la question des missionnaires n'a pas du tout un caractère exclusivement confessionnel ; ce n'est pas seulement la « haine fanatique » des Européens qui y joue un rôle ; cette question a une base éminemment sociale.

Voyons quelles en sont les causes principales :

Tout récemment, le correspondant d'une feuille anglaise relatait ce que lui avait raconté sur les missionnaires l'ambassadeur tué à Pékin, le baron Ketteler.

Ce diplomate se plaignait que les missionnaires intervins-t partout dans les affaires chinoises, et surtout dans les ires judiciaires en faveur des néophytes chrétiens, dont eulent défendre les intérêts coûte que coûte. Ils ont d'au-t plus l'occasion de le faire que, grâce aux démarches de la lomatie, surtout de la diplomatie française, ils jouissent, seulement du droit de s'établir partout où bon leur

semble sur le territoire chinois (ce qui n'est pas permis aux autres Européens, auxquels on n'a ouvert que les ports et auxquels il faut une permission spéciale des autorités chinoises pour séjourner dans l'intérieur du pays), mais on leur a en outre conféré des titres répondant à des degrés élevés dans la hiérarchie des fonctionnaires en Chine. Or, déclarait Ketteler, les néophytes chrétiens se recrutent surtout parmi la lie de la société chinoise, et souvent ils ne deviennent chrétiens que pour pouvoir se servir de la protection des missionnaires en vue d'un but malhonnête ; les missionnaires se prêtent par ignorance à ces manœuvres criminelles.

Ajoutons qu'il y a un autre côté de la question qui a échappé au diplomate. Comme nous l'avons dit, la propriété de la terre en Chine est familiale, mais cette institution familiale se dissout, là où l'antique monde chinois subit l'influence du capitalisme. Alors surgissent des individus dont les intérêts sont diamétralement opposés à ceux de tout ce groupe social, de même que dans le *mir* russe, par exemple, où le « Koulak », c'est-à-dire l'usurier et ses partisans, ourdissent sans cesse des machinations contre toute la communauté. Pour ces individus donc, le christianisme est un moyen excellent de lutter contre la famille. Comme l'expression formelle du lien qui unit la famille consiste en ce que ses membres adorent des ancêtres communs, comme en outre toutes les affaires ayant trait à la famille sont accompagnées de cérémonies liées au culte des ancêtres, et débattues au temple consacré aux ancêtres, il suffit de devenir chrétien pour rompre avec cette famille, car pour des raisons de religion un chrétien ne saurait participer à ce culte. Aussi, les brasseurs d'affaires chinois ont-ils compris que devenir chrétien cela voulait dire se soustraire à la juridiction familiale, et ces ennemis de la famille profitent du pouvoir de juridiction des missionnaires pour mener à bonne fin leurs projets concernant la propriété des terres, etc. Cela donne naturellement naissance à d'innombrables conflits entre la famille et les néophytes, dans lesquels ces derniers sont soutenus par les missionnaires, ce qui, forcément, provoque contre ceux-ci la

haine de familles entières. Plus d'une fois aussi, les missionnaires eux-mêmes faisaient valoir sur la propriété d'un terrain des prétentions basées souvent sur des raisons futiles, ce qui créait une cause nouvelle de conflit entre eux et des familles entières.

Quant aux diplomates, ils ne s'appliquent guère à arranger ces conflits provoqués par les hommes à calotte. Au contraire, ils répètent volontiers l'aphorisme de brasseur d'affaires retors de Gambetta : « l'anticléricalisme n'est pas un article d'exportation ». En effet, toute explosion de passion dirigée contre les moines devient un prétexte pour extorquer quelques avantages au gouvernement chinois. La France fait depuis longtemps déjà un commerce lucratif de cadavres de moines, et l'Allemagne a obtenu en échange de deux misérables cadavres de missionnaires, le port de Kiaou-Tcheou avec ses dépendances ! D'une façon générale, le missionnaire étant un facteur de dissolution en Chine, est par cela même un instrument du capitalisme qui récolte partout où il y a dissolution. Du reste, la plus grande partie de ces serviteurs de Dieu sont directement des agents capitalistes.

Ainsi donc, tout va pour le mieux dans ce meilleur des mondes. La Chine est dans la meilleure voie pour devenir la proie du capitalisme. Un nouveau monde s'ouvre à la rapine et au brigandage dans l'avenir le plus proche, et ensuite à la production du profit convenable, normal, obtenu sans qu'on qu'on y risque sa peau.

Le capitalisme qui se trouve si à l'étroit dans l'ancien monde, qui étouffe dans sa propre graisse, qui ne voit plus d'issue à la situation créée par la surproduction chronique, auquel le jeune géant qui grandit sans cesse, le prolétariat révolutionnaire, met en Europe le couteau à la gorge, a trouvé un nouveau champ d'action ; le spectre de la crise uni-erselle, mondiale, la tempête dans laquelle pouvait crouler out l'édifice fondé sur l'exploitation et le mensonge ont été eculés.

Les événements que le prince Tuan a provoqués en sou-enant l'action des mécontents et de la foule poussée par la

faim et se soulevant aux cris de « mort aux étrangers », ont au premier moment produit une impression pénible. La nouvelle que quelques centaines d'individus avaient été massacrés, que les ambassadeurs avaient été insultés, a jusqu'au plus haut degré exaspéré les passions du philistin européen. Il reste impassible, il ne se départit même pas pour un instant de sa bonne humeur à la vue d'un peuple systématiquement opprimé, où des milliers d'êtres humains meurent de faim et des centaines de mille d'existences sont brisées, à condition que tout cela se fasse sans secousse, d'une façon normale, d'après les méthodes consacrées et éprouvées ; — mais un soulèvement populaire, des massacres, des révoltes, c'est tout une autre affaire, cela lui donne sur les nerfs ! Bientôt pourtant on s'est souvenu que c'étaient là des événements prévus depuis longtemps ; les armements maritimes de ces dernières années ne se faisaient-ils pas dans le but évident et avoué dans les parlements d'être prêt lorsque des événements extraordinaires se produiraient en Extrême-Orient.

M. de Bülow engageait les députés bourgeois hésitants à voter les milliards pour les cuirassés, en leur montrant en perspective le « partage du grand gâteau », et une note analogue sonnait dans les discours du ministre de la marine à la Chambre des députés français pendant la discussion du budget de la marine.

Les puissances européennes s'étaient, en effet, assez bien préparées La politique coloniale et celle suivie à l'égard de la Chine, étaient le principal stimulant à l'augmentation des armements maritimes, qui, pendant la première décade, ont pris des proportions gigantesques et ont englouti des milliards. Il est hors de doute que ces dépenses dépassent de beaucoup non seulement les avantages que le capital retire des colonies et de ses relations avec l'Extrême-Orient, mais encore le chiffre total des affaires qui sont en jeu.

Si l'obligation de payer les frais de cette « protection armée » de leurs intérêts, de subir les dépenses pour la marine destinée à l'action dans les colonies et des armées qui y sont entretenues devait incomber aux capitalistes, l'affaire cesserait de

les attirer. Mais, ces frais étant rapportés dans toute l'Europe par les « plebs misèra et contribuens » tout va pour le mieux.

Bientôt donc des dispositions guerrières se sont emparées de l' « opinion publique », tous les instincts sanguinaires que le philistin se sent chaque fois qu'il est sûr de sa supériorité se sont éveillés ; des cris de vengeance dignes de peaux-rouges ont retenti, le chœur des philistins internationaux a répondu aux cris du cabotin qui est assis sur le trône d'Allemagne, les prouesses des Huns sont devenus l'idéal de l'Europe. Et, lorsque par surcroît, la victoire a paru si facile, lorsque la crainte pour le sort des ambassadeurs enfermés à Pékin se fût calmée, alors aussi, cette partie de la bourgeoisie, qui jusqu'ici avait gardé son sang-froid a sonné l'alarme, et c'est là l'état d'âme qui domine actuellement.

Les nouvelles qui arrivent du champ de bataille nous apprennent que la soldatesque européenne sévit avec plus de barbarie que les hordes d'Attila, que les brigandages et les brutalités commises sur des femmes et des enfants inoffensifs n'en finissent plus ; mais le philistin écoute tout cela d'un air tranquille. Il a atteint le comble de la bestialité. Et déjà les boursicotiers sont en train de calculer les profits que leur rapporteront les nouvelles relations d'affaires qu'ils auront contractées en Chine.

En présence de ce paroxysme de folie qui s'est emparé du monde bourgeois, le prolétariat seul a gardé son calme. Ici encore, comme dans beaucoup d'autres circonstances, il est devenu évident que le monde coalisé est divisé en deux fractions n'ayant rien de commun l'une avec l'autre, qu'il n'y a rien de commun entre la façon de penser et de sentir du prolétariat et celle de la bourgeoisie, qu'on se trouve en présence de deux conceptions du monde diamètralement opposées. Certes, la nouvelle du massacre des ambassadeurs a exaspéré squ'au plus haut degré, aussi bien le prolétaire socialiste ıe le philistin bourgeois ; cependant chacun a réagi d'une ıanière différente lorsque les cris de vengeance ont retenti. opinion du monde ouvrier s'est immédiatement placée au ›int de vue antimilitariste et à celui d'une critique impla-

cable. Car, abstraction faite du sentiment de pitié purement humain pour les victimes qui sont tombées à Pékin et Tien-tsin, que pouvons-nous, nous autres socialistes, ressentir de ces troubles, qui se sont produits, à la suite des événements, dans le monde bourgeois. Imaginez pour uninstant que tout cela n'ait pas eu lieu en Chine, mais en Italie ou en Autriche, que des désordres aient éclaté dans la rue, à la suite desquels l'ambassadeur de France ait été tué ; imaginez qu'à Rome on ait tué plusieurs ou même quelques centaines de Français, est-ce qu'il serait venu à l'idée de quelqu'un appartenant au parti socialiste de demander que l'armée française traversât l'Italie ou l'Autriche en vengeresse, en semant la dévastation, la mort et l'incendie ? Est-ce que nous ne nous opposerions pas avec la dernière énergie à pareil projet ? Pourquoi donc nous placer à un autre point de vue dans le cas qui nous préoccupe maintenant ? Est-ce parce qu'il s'agit d'hommes à la peau jaune et aux yeux obliques ?

Non, il nous a été impossible de prendre une attitude différente de celle que nous avons prise dans la question chinoise ; cela nous a été d'autant plus impossible qu'en l'occurrence, le massacre des ambassadeurs et les insultes dont ilsont été l'objet, ont été au moins indirectement le résultat de la politique de brigandage et de violence suivie en Chine au nom des intérêts du capitalisme, et dont nous avons toujours combattu et le but et les moyens.

Bientôt les gouvernements exigeront des parlements de les indemniser pour les actes qu'ils ont accomplis en Chine. Et, ici encore, apparaît forcément l'abîme sans fond et infranchissable, qui sépare le monde capitaliste du monde prolétarien. Il n'est pas difficile de s'imaginer la teneur des discours ministériels : « Nous avons fait, diront ces messieurs, ce qui était notre devoir, on a porté atteinte à l'honneur de notre pays, notre ambassadeur a été insulté, nous nous sommes empressés de défendre nos intérêts en Chine. » Ensuite viendra un flux de phrases sur l'amour de la paix, sur la mission de la civilisation, sur les sentiments unanimes de tous ceux qui aiment la patrie etc., etc.

La réponse des socialistes ne peut être que la suivante : « C'est vous qui êtes les coupables, car vous vous êtes comportés en Chine non en protecteurs, mais en bourreaux ; vous êtes coupables, car ce sont vos actes antérieurs qui ont été la cause des actes de barbarie auxquels vous avez répondu par de nouveaux actes de barbarie ; vous êtes coupables, car, poussés par le désir du lucre et ayant perdu la raison, vous avez en partie sciemment, et en partie par bêtise, exaspéré jusqu'à la folie les Asiatiques, auxquels vous avez prétendu apporter la civilisation occidentale. Vous êtes coupables, car vous avez souillé l'honneur de la France, l'honneur de l'Allemagne, l'honneur de l'Europe entière, en pénétrant au Tonkin, à Kiaou-Tcheou, à Weï-haï-Weï, car les intérêts pour lesquels vous faites couler des flots de sang, ne sont pas les intérêts de l'humanité, mais au contraire, sont opposés au bonheur de l'humanité. Vous êtes coupables, car les actes que vous venez de commettre ne pourront engendrer que de nouveaux massacres et de nouveaux incendies. Vous êtes coupables, car vous vous êtes servis des événements chinois pour éveiller en Europe les instincts les plus vils, les plus barbares et les plus abjects, car vous vous êtes servis des cadavres de ceux qui sont tombés à Pékin, comme d'un fumier pour faire pousser l'arbre empoisonné du militarisme. » Telle est la réponse qui sera donnée par le prolétariat à ceux qui prétendent représenter la civilisation.

Mais le prolétariat ne saurait s'arrêter à cette critique du rôle de l'État capitaliste. Cette attitude de critiques passifs convenait aux socialistes tant qu'ils n'étaient qu'une poignée, tant qu'ils ne formaient pour ainsi dire qu'une *secte* Elle ne saurait plus nous convenir. Nous sommes aujourd'hui une puissance politique, et l'honneur oblige. Il est de notre devoir d'entreprendre une grande campagne contre la politique coloniale du capitalisme, contre le système politique qui se propose d'assujettir toute l'Asie à la domination politique et économique de l'Europe.

Pour le capitalisme, nous le répétons, une telle politique

est la condition même de son existence. La tendance à l'expansion est inhérente au capitalisme ; enfermé dans le cercle étroit du monde civilisé, il arriverait bientôt à se dévorer lui-même ; d'où le besoin de conquêtes. Mais cette politique n'empêchera pas ce système de sombrer. L'extension du champ d'action des forces économiques qui régissent la société capitaliste n'aboutira qu'à faire ressortir davantage leur puissance de destruction. Les crises économiques qui maintenant déjà, bien que limitées à notre petite Europe, sont de vraies catastrophes, prendront des proportions monstrueuses lorsqu'elles séviront sur le globe entier. Maintenant ce n'est qu'un orage sur un lac, plus tard ce sera un ouragan déchaîné sur l'Océan avec une force terrible de dévastation.

Cette dernière entreprise désespérée du capitalisme, en vue de l'expansion de son champ d'action, mène directement à des catastrophes économiques, sociales et politiques, terribles. La crise mondiale, la guerre mondiale, voilà l'abîme où elle nous pousse.

Le but que nous nous proposons est différent : des réformes sociales préparant progressivement la grande révolution sociale, inévitable. Or, l'action du capitalisme en vue de son expansion en poussant le militarisme jusqu'à ses dernières conséquences, en revêtant l'État capitaliste de tous les caractères de l'État basé sur la rapine et le brigandage, devient nécessairement le plus grand obstacle pour la réalisation de réformes.

Nous sommes placés devant un dilemme formulé de la façon suivante par un théoricien du socialisme en Allemagne, le citoyen Parvus : *Ou des réformes sociales aboutissant à la révolution sociale ; ou une crise mondiale aboutissant à la révolution sociale.*

Le devoir du prolétariat est donc d'entreprendre une énergique campagne internationale contre la politique d'expansion capitaliste : à cette tâche nous devons sans retard consacrer nos forces.

(*Traduit par J. Rivière*). Jules KARSKI.

CHRONIQUE SOCIALE

AUTRICHE

Les élections au Reichsrath autrichien. — Les résultats des élections autrichiennes ont provoqué une grande surprise à l'étranger. En Autriche même, où personne n'avait essayé — parce que c'était impossible — de prévoir l'issue de la bataille, l'étonnement n'a pas été moindre.

Les élections au Reichsrath autrichien ont surtout été un coup mortel porté au suffrage actuellement en vigueur. Je ne me donnerai pas la peine superflue de démontrer — ce qui a été fait assez souvent — l'injustice flagrante du mode de suffrage autrichien ; mais ce que je veux souligner, c'est l'impossibilité matérielle, technique, de se retrouver dans tout ce dédale, avec ses sous-suffrages, qui ne peuvent naturellement avoir pour effet qu'une confusion insensée, à laquelle n'échappent même pas les autorités présidant aux élections.

D'autre part, il y a eu ce résultat nouveau : le suffrage de classe a été impuissant à préserver malgré tout une circonscription privilégiée de Vienne, de la conquête socialiste. Si le mode de suffrage actuel perd sa valeur pour la bourgeoisie, on peut donc, dès à présent, prédire sa fin. Le pas que vient de faire l'Autriche vers le suffrage universel est bien ainsi le résultat le plus évident et le plus heureux des élections.

Lorsque l'arrêté impérial du 7 septembre 1900 décréta la dissolution du Reichsrath et la convocation pour de nouvelles élections, personne n'ignorait, dans l'Empire, que c'était simplement une manœuvre suprême du ministère Koerber qui se cramponnait à la dernière planche de salut. Personne n'avait la naïveté d'attendre des élections législatives un changement dans la politique austro-hongroise, moins encore le salut de notre malheureux pays, qui se débat dans les dernières convulsions de l'agonie. Et quelles qu'aient été les surprises des élections,

cette impression générale était bien la bonne. Le pays marcha à l'élection en soupirant, comme il aurait marché à une autre corvée, docile et lassé à la suite de tant de désordre et de trouble.

Le caractère dominant de tout acte électoral en Autriche, c'est la corruption. On ne s'en émeut même plus, on y est habitué. Et si je la signale, c'est pour suggérer aux lecteurs du *Mouvement Socialiste* une idée de ce que peut être une élection autrichienne. Cela n'est-il pas d'ailleurs tout à fait régulier, dans l'ordre des choses ? La dépravation économique de la bourgeoisie n'entraîne-t-elle pas à sa suite la dépravation morale ?

Ajoutez à cela la disposition légale prescrivant pour une grande partie du pays le vote public aux élections primaires, et, par conséquent, les atteintes portées par les entrepreneurs au droit de suffrage de leurs ouvriers, et vous saurez exactement à quoi vous en tenir sur une élection en Autriche.

Si c'est dans une mesure restreinte et relative seulement que je puis souscrire à ces mots de F. Winter : « La lutte électorale a rendu possible un jugement sain de l'état des choses en Autriche » (*Neue Zeit*, n° 17), il n'en est pas moins vrai qu'il a éclairci la situation et fait entrevoir les courants dominants dans la population de l'Empire. Ce sont : le nationalisme radical en Bohême, et dans les Alpes allemandes et la Basse-Autriche, l'anticléricalisme. Aux luttes intestines des nationalités, qui auront bientôt fait de disjoindre l'échafaudage vermoulu qu'est l'Autriche, la Bohême a pris la part la plus violente. Et hier, aux élections, le mot d'ordre était : Pour ou contre l'Autriche ! Vivent les Habsbourg ! ou A bas la famille impériale ! Le résultat ne pouvait faire de doute pour personne. Ce qui fait que l'unique parti qui ne se place ni du côté des chauvinistes bohémiens ni du côté des patriotes autrichiens, le parti socialiste, est sorti vaincu de la lutte, en Bohême, et a conservé un seul mandat des sept qu'il possédait auparavant. Il ne faut cependant pas exagérer la portée de ces défaites, dues parfois à une petite différence de voix, et causée aussi, pour une bonne part, par la lassitude de la classe ouvrière, très compréhensible

étant donnée la situation actuelle du pays. Et cette victoire de la bourgeoisie ne peut être expliquée que par un réveil momentané des partis bourgeois en face de la guerre des langues. C'est aussi pour cette raison que les mandats perdus par le parti socialiste ont été conquis par les partis bourgeois les plus avancés. En effet, tous ceux qui avaient voté, en 1897, pour le parti socialiste, qu'ils considéraient comme le représentant le plus avancé des libertés politiques, et qui, en 1901, ont pris part à la lutte des nationalités, logiquement, ont abandonné notre parti pour s'en remettre à leurs représentants naturels.

Les victoires socialistes dans la Basse-Autriche ont été déterminées, en premier lieu, par la bonne organisation de notre parti et ensuite par ce fait que la propagande socialiste, trop faible pour vaincre les luttes de nationalités, était assez puissante pour imprégner les électeurs du sentiment anti-clérical. C'est ainsi que les chrétiens-sociaux — un simple euphémisme pour ne pas dire antisémites — ont perdu un grand nombre de suffrages et plusieurs mandats, parce que de vastes couches sociales, trompées et bercées par eux en 1897, ont reconnu la véritable couleur et la vraie valeur de leurs mandataires. La portée des victoires socialistes à Vienne et dans la Basse-Autriche est incalculable ; elle compense largement les défaites subies en Bohême et en Moravie. La réaction autrichienne a été battue à Vienne par le prolétariat. Et c'est le prolétariat seul qui pourra sauver le pays tout entier. L'opinion d'Engels : que seule la classe ouvrière préservera l'Autriche du sort de la Pologne, a été confirmée aux élections viennoises d'une manière irréfutable ; c'est d'un bon augure pour l'avenir.

Le Reichsrath est élu. A l'heure où j'écris, il ne siège pas encore ; mais, lorsque ces lignes paraîtront, la rentrée aura eu lieu. Le ministère de M. de Koerber, qui avait cru pouvoir vaincre l'obstruction par les élections, par un « appel au peuple », aura pu se convaincre qu'il a manqué son but. Les députés allemands et tchèques non réélus ont fait place à d'autres, plus nombreux, qui pourvoiront très bien à la besogne que leurs prédécesseurs avaient déjà aisément remplie : le groupe des

« radicaux » — pour ne citer qu'un exemple — qui comptait cinq membres dans l'ancienne Chambre, en a vingt-et un dans la nouvelle ! Cela fait penser au travail que pourra fournir le Reichsrath qui vient d'être élu ; et cela fait prévoir une crise ministérielle probable.

Mais cet état de choses lamentable dicte aussi de grands devoirs au parti socialiste. Dans la lutte électorale, il n'a pu se maintenir qu'avec peine contre les guerres insensées des nationalités : Au lieu de quinze députés socialistes, il n'y en a plus que dix. Et au sein de cette assemblée dont on peut déjà prévoir à l'heure actuelle, les troubles, de cette Chambre qui ne voudra s'occuper que des questions auxquelles elle doit son existence, le groupe socialiste défendra les intérêts véritables du prolétariat autrichien, pour le délivrer des odieuses chaînes qui encore le lient, et pour préparer aussi un lendemain plus heureux au plus malheureux des pays.

G. Rotbart.

(Traduit par G. W.)

N. D. L. R. — L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à notre prochain numéro nos *Chroniques sociales* de France, Belgique, Angleterre, États-Unis, ainsi que notre *Index Bibliographique*.

Le Secrétaire Gérant : Jean Longuet

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués

IMPRIMERIE LE BIGOT FRÈRES

SOCIÉTÉ NOUVELLE DE LIBRAIRIE ET D'ÉDITION

Librairie GEORGES BELLAIS

17, rue Cujas PARIS, V[e]

Bibliothèque Socialiste

La Bibliothèque Socialiste, dont la *Société Nouvelle de Librairie et d'Édition* entreprend la publication, comprend des œuvres de propagande et de doctrine, des études historiques et biographiques, des réimpressions et des traductions d'ouvrages socialistes importants, etc.

La Bibliothèque Socialiste forme une série de volumes in-16 d'un format commode et d'une impression soignée.

La Bibliothèque Socialiste *paraît par numéros de cent pages*, les œuvres étendues comprenant, s'il y a lieu, deux ou trois numéros (200 ou 300 pages).

PRIX DU NUMÉRO : 0 fr. 50

Franco à domicile : **0** fr. **60**

Le numéro double . . . **1** franc (franco, **1** fr. **20**)

Le numéro triple. . . . **1** fr. **50** (franco, **1** fr. **80**)

Il paraîtra au cours de l'année 1900-1901 (de novembre 1900 à juin 1901)

DOUZE NUMÉROS

PRIX DE SOUSCRIPTION A LA SÉRIE DE DOUZE NUMÉROS

Six francs franco à domicile

payables 4 fr. à la souscription, 2 fr. en avril 1901

PRIX POUR LES GROUPES, SYNDICATS ET COOPÉRATIVES SOCIALISTES

Chaque Numéro

Six francs, franco, les 13/12

Bibliothèque Socialiste

VIENT DE PARAITRE

N° 6. — Léon BLUM, **Les congrès ouvriers et socialistes français**, 1876-1900. I (1876-1885), un vol. in-16 de 100 pages. . . . . **0 fr. 50**

PARU ANTÉRIEUREMENT

N° 1. — M. LAUZEL, **Manuel du coopérateur socialiste.**

N°s 2-4. — Émile VANDERVELDE, **Le collectivisme et l'évolution industrielle.**

N° 5. — Hubert BOURGIN, **PROUDHON**, un volume in-16, de 100 pages, avec un portrait . . **0 fr. 50**

PARAITRONT MENSUELLEMENT

N° 7. — Léon BLUM, **Les congrès ouvriers et socialistes français.** II (1886-1900).

N° 8. — Lucien HERR, **La révolution sociale.**

N°s 9 et 10 — **Le manifeste communiste**, traduction nouvelle, préface et notes, par Charles ANDLER.

, etc.

TROISIÈME ANNÉE
N° 53

1er Mars 1901

LE Mouvement Socialiste

REVUE BI-MENSUELLE INTERNATIONALE

SOMMAIRE

Le Numéro : France et Belgique, 0,40 ; Autres pays, 0,50

PARIS
SOCIÉTÉ NOUVELLE DE LIBRAIRIE ET D'ÉDITION
(Librairie GEORGES BELLAIS)
17, RUE CUJAS

Le Mouvement Socialiste

REVUE BI-MENSUELLE INTERNATIONALE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

FRANCE : *Paris*, 17, rue Cujas, Ve. — *Téléphone* : 801.04
BELGIQUE : *Bruxelles*, 14, rue du Béguinage

DIRECTION :

HUBERT LAGARDELLE
Secrétaire de la Direction : **Émile BURÉ**

ADMINISTRATION :

Société nouvelle de Librairie et d'Édition
PARIS. — 17, rue Cujas

RÉDACTION :

(FRANCE — BELGIQUE)

COMITÉ POUR LA FRANCE :

Paul FAUCONNET, Georges FAUQUET, Marcel LANDRIEU, Philippe LANDRIEU, Marcel MAUSS, Louis RÉVELIN, J. RIVIÈRE

Secrétaire de Rédaction : **Jean LONGUET**

COMITÉ POUR LA BELGIQUE :

Charles GHEUDE, Max HALLET, Edmond HASEN, Émile VANDERVELDE

Secrétaire : **Gaston VANDERMEEREN**

CORRESPONDANTS POUR LES AUTRES PAYS :

Allemagne : **Karl MEYER** (Berlin) ; **Adolf BRAUN** (Nüremberg).
Angleterre : **Mary MACPHERSON** ; **H. QUELCH** (Londres).
Autriche : **Rudolf HILFERDING** ; **Léon SZÉMÉRÉ** (Vienne).
Danemark : **Nina BANG** (Copenhague).
Espagne : **Pablo IGLESIAS** (Madrid).
États-Unis : **A. M. SIMONS** (Chicago).
Finlande : **J. DECK** (Helsingfors).
Hollande : **W.-H. VLIEGEN** (Amsterdam).
Italie : **A. SCHIAVI** (Rome).
Russie : **NIKTO** (Pétersbourg).
Serbie : **POPOVITCH** (Belgrade).
Suisse : **Otto LANG** (Zürich).

PRIX DU NUMÉRO

France et Belgique . **0,40** | Autres pays **0,50**

PRIX DE L'ABONNEMENT

France et Belgique. . . . . Un an **8** francs. — Six mois **4** francs
Autres Pays . . . . — **10** » — **5** »

ON S'ABONNE SANS FRAIS DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

Pour tout changement d'adresse, envoyer à l'Administration une somme de 0 fr. 50

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus

LA QUESTION COLONIALE

EN HOLLANDE (1)

Citoyennes et citoyens,

Je traiterai devant vous de la politique coloniale de la Hollande, c'est-à-dire du pays qui a l'histoire coloniale la plus remarquable. Bien que petite actuellement, il fut un temps où la Hollande voyait ses navires dominer l'empire des mers et où elle était la plus grande puissance coloniale. Je vous retracerai son histoire en quelques mots ; et je vous dirai pourquoi le petit groupe socialiste du Parlement hollandais fait une vive opposition à la politique coloniale de la Hollande, qui est inspirée par l'impérialisme, et qui mène à la misère des peuples dont elle devrait assurer le bien-être.

Nous pouvons dire que jamais, dans aucun siècle, la politique coloniale n'a eu autant d'influence que dans le nôtre, sur le sort du genre humain. L'expansion coloniale, l'impérialisme, est la caractéristique du XIX[e] siècle.

Nous autres, socialistes, nous en savons la raison : elle est dans le développement du capitalisme, du machinisme toujours plus puissant, dans nos efforts productifs toujours grandissants, dans les progrès de l'agriculture, qui est devenue une science, grâce à laquelle les terres les moins fertiles peuvent devenir très productives. En un

---

Conférence faite à l'Hôtel des Sociétés Savantes le 21 janvier ., sous la présidence du citoyen Légitimus, député de la Guade-pe; et sous les auspices du Groupe des Etudiants Collectivistes Paris.

mot, nous avons en ce temps une surabondance de produits, qui pourrait servir à faire vivre l'humanité entière dans une aisance suffisante.

C'est par suite de l'extension du capitalisme que nous vivons dans un temps d'anarchie : il y a trop de produits pour les marchés européens ; on peut produire et on produit des millions de chemises, et il y a des gens qui doivent aller sans chemise ; les magasins regorgent de souliers et que de va-nu-pieds ! Le capitalisme doit donc trouver un écoulement pour ses produits, et conquérir des marchés. Il lui faut pour cela accaparer des terres lointaines et tyranniser les peuples qui vivent dans ces contrées. L'Europe telle qu'elle est maintenant, est devenue trop petite pour le capitalisme ; elle étouffe dans un corsage étroit. Toutes les grandes puissances se sont lancées dans la voie de l'expansion coloniale et elles s'y lanceront de plus en plus.

L'Europe peut être comparée à une tarentule gigantesque qui jette ses tentacules de tous les côtés du monde, qui partout tâche de conquérir des terres et de dominer des peuples. Il y a quelques années, on coupait à Berlin « le continent noir », l'Afrique, en morceaux, comme un butin que se distribuaient les grandes puissances. En ce moment, nous voyons en Chine un peuple de 400 millions de laboureurs paisibles, que le capitalisme et l'impérialisme triomphants sont en train d'écraser ; on ne recule devant aucun crime, aucune lâcheté pour marcher à la conquête du monde.

Il n'y a plus à l'heure actuelle un seul îlot de l'Océan, où l'une des grandes puissances n'ait planté son drapeau. Voilà où nous conduit le capitalisme et la concurrence toujours grandissante, la soif d'expansion. Nous devons nous attendre à ce que cette politique coloniale du XIXe siècle soit la source d'une conflagration universelle, d'une

guerre mondiale, d'un embrasement du monde entier. (*Applaudissements*).

L'impérialisme qui règne en ce moment n'est que l'hypertrophie de l'orgueil national; c'est une conséquence inévitable du capitalisme; il pousse au militarisme, et on dépense des milliards, à la poursuite d'un but qu'on n'atteindra jamais ; car le commerce ne suit pas le drapeau.

Mais nous, qui sommes les calmes spectateurs de l'évolution humaine, nous considérons que la soupape de sûreté du capitalisme s'est ainsi ouverte; toutes les grandes puissances dominées par le Veau d'Or, par le capital, sont condamnées à l'expansion. Cela fut reconnu le 14 juin 1898 par le trésorier d'un des plus grands États du monde, des États-Unis d'Amérique : le sénateur Hoar a dit : Ne voyez-vous pas de tous côtés la foule des sans-travail; n'avez-vous pas vu l'hiver, sur les chemins pleins de neige, la masse noire de travailleurs dont les muscles ne trouvaient pas à s'employer ? Si nous faisons travailler es machines, nous augmentons encore les produits, et il est impossible de vendre; ou bien nous arrêtons les machines et c'est accroître encore le nombre des sans-travail. Nous autres, a-t-il ajouté, et c'est-là une parole à retenir, « nous n'avons que le choix entre la Révolution et l'Impérialisme... »

L'Amérique a choisi l'Impérialisme, et on a vu cet État qui, il y a une dizaine d'années, n'avait pas une armée aussi forte que le corps des agents de police de Paris, devenir une des grandes puissances militaires du monde.

Impérialisme ou *Révolution*... Cette dernière verra ıcore son échéance hâtée quand on aura ouvert ce réser-ɔir gigantesque que forme la Chine, et quand on verra ɜs 400 millions d'hommes, qui n'ont guère de besoins, ɜnir pour quelques sous donner leur journée de travail.

Alors, au lieu d'être un débouché pour les capitalistes européens, on verra les Chinois venir nous écraser par la concurrence de leurs produits. Le réservoir de la Chine, l'immense empire des plaines de la Mongolie, ouvert à coups de canons, viendra inonder l'Europe. Il n'y aura alors d'autre choix qu'entre le socialisme ou la barbarie (*Vifs applaudissements*).

Pour ce qui est du sujet qui nous occupe : la politique coloniale de la Hollande, je désire vous parler en pleine franchise du pays que je dois nommer ma patrie, sans chauvinisme aucun, mais aussi sans tâcher d'amoindrir la vérité. J'essaierai de vous prouver pourquoi nous nous croyons obligés, comme socialistes, de faire une opposition tenace à la politique coloniale de la Hollande. Je parlerai notamment en pleine indépendance, je l'avoue, mais non sans quelque émotion de cette île bénie où j'ai passé les 16 plus belles années de ma vie, parmi ces indigènes que j'ai appris à aimer, ces peuples si doux et si pacifiques, toujours esclaves, toujours abandonnés, toujours martyrs. L'histoire de la politique coloniale dans les Indes n'est qu'une longue série d'injustices, de misères et de crimes. Je me rappelle ces riants vallons, ces plaines vertes, ces belles montagnes, et ces cratères qui leur donnent quelque chose de mélancolique ; on ne se souvient pas sans émotion de cette série d'îles formant comme une guirlande d'émeraude autour de l'Équateur ! Je vous parlerai surtout donc de Java, la principale de nos colonies.

Java seule a 25 millions d'habitants ; elle est 4 fois plus grande que la mère-patrie. Java a été connue au commencement de notre ère. A ce moment vivaient dans ce pays riche et fertile des tribus nomades, qui disparurent vers l'an 90 de notre ère, devant l'invasion du peuple Hindou venant de l'Asie. Les Hindous ont appris aux

Javanais l'agriculture, ils leur ont apporté leur civilisation, leurs arts florissants... Vous avez pu voir à l'Exposition, au Trocadéro, quelques échantillons de temples hindous comme il y en avait des centaines dans l'île de Java à ce moment-là. Après eux, sont venus les Arabes, qui ont dominé Java, et apporté avec eux l'Islam.

C'est plus tard, vers le XVe siècle, que d'autres conquérants vinrent se bousculer sur ses plages. Ils se suivaient comme les nuages au firmament ; toujours arrivaient de nouveaux envahisseurs de toutes les contrées du monde !

Au XVIe siècle, ce furent des aventuriers portugais ; à peine chassés, les Espagnols leur succédaient ; puis vinrent des commerçants hollandais. Il y a à peine un siècle, Java a été durant quelques années sous la domination française; après les Français, les Anglais sont venus, et en 1814, elle rentrait de nouveau sous la domination de la Hollande; ce qui fait qu'en dehors de quelques exceptions temporaires, on peut dire que nous autres, Hollandais, possédons les Indes orientales depuis 300 ans.

C'est en 1602 que le premier navire hollandais accosta l'île de Java. A ce moment, le système féodal avait disparu, l'ère du capitalisme venait de commencer. Le servage était aboli, et les travailleurs étaient séparés des moyens de production. Le petit propriétaire-paysan était dépossédé, les biens communaux partagés entre le clergé et la noblesse. A la fin du XVIe siècle déjà les champs étaient changés en prairies, parce qu'ils devaient fournir la laine aux manufactures naissantes.

u XVI siècle, nous voyons apparaître le prolétariat. allait chercher de nouveaux moyens pour favoriser dustrie, le commerce et la navigation. La découverte 'Amérique a accéléré ce développement du capitalisme. r du Pérou et du Mexique a fourni des trésors im-

menses à une grande puissance coloniale du XVIe siècle, l'Espagne, qui en a profité pour soutenir des guerres et assurer sa domination. Le Pape Alexandre VI avait partagé le monde entier entre l'Espagne et le Portugal, et quand le Portugal fut conquis par les Espagnols, on peut dire qu'il y avait une puissance mondiale, et que c'était l'empire espagnol; l'Océan pouvait être appelé « un lac espagnol ». C'était le plus grand empire qui jamais a existé, un empire sur lequel le soleil ne se couchait jamais... C'était une puissance qu'on croyait irrésistible. Or, qu'avons-nous vu ? Un petit peuple méprisé, habitant un coin oublié de l'Europe, a donné le coup mortel à l'Espagne, fait s'écrouler cet énorme pouvoir ; ce petit peuple, c'est la Hollande; la défaite de l'Espagne était le commencement de sa politique coloniale (*Applaudissements*).

La Hollande n'est qu'un tout petit pays formé par les alluvions des bouches du Rhin. Elle est habitée par un peuple petit en nombre, mais grand par son énergie, par sa tenacité, qui a eu à défendre pendant des siècles entiers son pays contre les vagues de l'Océan ; par des digues, qui ont coûté des millions de journées de travail, il a pu se défendre contre l'envahissement de la mer. Mais la Hollande, après avoir eu a subir l'assaut des flots de l'Océan, a dû lutter contre le despotisme humain, celui de l'Espagne. C'est au XVIe siècle que les aptitudes industrielles de ce peuple s'éveillèrent ; ses plaines fertiles fournissaient en abondance le beurre, le fromage ; un commerce puissant commençait à se développer, la Hollande était le pays qui transportait le plus de marchandises depuis la Mer Baltique jusqu'en Orient. Elle avait une industrie florissante, comprenant des manufactures de lin, de draps, de toile, de porcelaine, de cristal, de velours, d'acier et de satin. La Hollande au XVIe siècle

était le pays le plus industriel de l'époque. Il ne lui manquait que le libre parcours des mers ; elle ne tarda pas à se le procurer.

L'audace de ces marins hollandais du XVIe siècle était sans bornes ; la traversée des mers leur était rendue impossible par les énormes flottes dont disposait la puissance espagnole : puisque le chemin des Indes leur était fermé, ils se fraieraient un nouveau chemin vers le pôle Nord, par le fer et à travers les glaces ». Il leur fallait découvrir de nouvelles terres, il leur fallait des débouchés pour leur commerce et ils auraient traversé, disaient-ils, l'Enfer, « au risque de voir brûler leurs voiles ».

Avec une telle audace et un tel courage, ce petit peuple hollandais réussit à briser la domination espagnole ; il put voguer sans entraves sur toutes les mers, à cette époque, la Hollande commençait sa domination coloniale, qui date donc de plus de 3 siècles. Peu importait la gloire à ces gens, qui n'étaient que des commerçants et rien de plus ; ce qu'ils cherchaient, c'était simplement le bénéfice, les avantages du commerce ; et dès que les mers furent libérées de la domination espagnole, ils créèrent la Compagnie des Indes Orientales, en 1602. Cette Compagnie reçut un octroi très semblable à celui qu'on a donné dans notre siècle à la Chartered Company, qui a fait le malheur du Transvaal. Cet octroi donné à la Compagnie des Indes Orientales lui procurait le monopole absolu du commerce, de la navigation et de l'industrie ; personne, à moins qu'il ne fût membre ou fonctionnaire de la Compagnie des Indes, ne pouvait demeurer dans les colonies 'elle possédait. Elle avait le droit de rendre la justice de faire la législation, le droit de lever des impôts, conclure des alliances, de déclarer la guerre aux autres uissances. Cette Compagnie, qui n'était qu'une compaie de marchands, avait des droits de souveraineté ;

mais cette souveraineté les laissait tout à fait indifférents. Ce qu'ils cherchaient, c'était à vendre cher et beaucoup, en achetant à bon marché ou pour presque rien.

Ils ont maintenu leur monopole d'une manière terrible et cruelle. Pour n'en donner qu'une seule preuve, je pourrais vous raconter l'histoire du clou de girofle, une histoire pleine de sang et de crimes.

Le clou de girofle, qui n'était cultivé que sur quelques petits îlots des Moluques dans l'Archipel indien, avait une valeur énorme à ce moment-là, et donnait de gros bénéfices aux commerçants qui pouvaient l'acheter ou le produire. C'est pour cela que les Hollandais défendirent, sous peine de mort, de cultiver le giroflier, et que tous les ans on voyait des flottes de pirates — le mot n'est pas trop dur, — aller sur ces pauvres îles détruire les plantations, massacrer les habitants, brûler les villages, semer partout la ruine et la misère. Maintenant encore, dans ces îles des Moluques où, autrefois le clou de girofle avait été cultivé, on ne prononce qu'avec effroi le nom de la Compagnie des Indes Orientales. Ces peuples, alors, quand ils voyaient apparaître au loin, se dirigeant sur leur île, les flottes portant le drapeau hollandais, devaient éprouver un sentiment analogue à celui de nos ancêtres du IXe siècle, quand ils aperçurent, venant des mers lointaines, les pirates normands ; de même, les habitants de ces îlots savaient que les pirates européens ne reculeraient devant aucune cruauté, qu'ils entasseraient les cadavres pour avoir le monopole du clou de girofle, qui donnait à ces commerçants un bénéfice de 2.000 °/₀ ! Et, pour faire un bénéfice de 2.000 °/₀, quel commerçant, quel capitaliste reculerait devant un monceau de cadavres? (*Applaudissements*).

De plus, par le système de la culture forcée, ils s'étaient assurés le monopole du café, du thé, de l'indigo, en un mot de tous les produits exotiques, que les indigènes

devaient leur fournir, pour la plus grande part sans aucun paiement et pour le reste moyennant un prix dérisoire. Il n'est donc pas étonnant qu'en pillant les fruits des arbres, en infligeant aux indigènes des centaines de journées de corvées sans aucune paie, on ait réalisé des bénéfices fabuleux. On a calculé qu'avant 1750, la Compagnie des Indes Orientales a volé, ce n'est par trop dire, au labour et au travail des Javanais, une somme de 1.600 millions de francs ! Mais ces richesses obtenues dans de telles conditions, ont été gaspillées dans les guerres coûteuses qu'elle avait à soutenir contre ses concurrents, pour sauvegarder son monopole.

A la fin, la Compagnie a été conduite à la faillite, et c'est au commencement de notre siècle qu'elle a été destituée, laissant une dette de 250 millions de francs.

Sans insister davantage sur l'histoire de la Compagnie des Indes Orientales, qui était la plus grande puissance commerciale du monde, on peut dire que cette histoire n'est qu'un récit douloureux de bassesses, de trahisons, de cruautés et d'injustices. En 1795, la Compagnie des marchands fut destituée, et l'État hollandais prit les rênes du gouvernement, se chargeant des dettes de la Compagnie. Le nom avait changé, la chose resta la même ; le même principe d'avidité, de rapacité, de poursuite du gain aux dépens du bien-être des indigènes, guida le gouvernement hollandais. Il fit tout d'abord un essai de libre culture, au commencement de notre siècle, qui ne dura que quelques années ; puis, le gouverneur général Van den Bosch fut chargé, par le roi Guillaume Ier, introduire le *système des cultures forcées.*

Ce système, dont les derniers vestiges existent encore, té pour les indigènes la source de beaucoup de souf- ances. Ils étaient obligés de céder le 5e de toutes leurs res, et d'y planter des produits qui avaient une grande

valeur sur les marchés européens : ils devaient planter du café, du thé, de la canne à sucre, de la vanille, de l'indigo et autres produits de ce genre ; et en échange d'un dur travail qui allait bien souvent jusqu'à 240 jours par an, on leur donnait un dédommagement dérisoire. Pour le café, par exemple, il a été calculé qu'une famille, qui devait travailler les deux tiers de l'année, et qui se composait du père, de la mère et des enfants, vivant dans les plantations de café, recevait par an la somme de 50 à 60 francs ; pour *l'indigo*, l'indigène était obligé de fournir ses buffles pour tirer la charrue et transporter les produits, et quand ils avaient travaillé avec leurs buffles toute une année, on donnait à ces gens une paie de 22 centimes par jour.

On corrompait les chefs indigènes pour que ce système de pillage pût réussir. On trompait même ces pauvres Javanais, porteurs de sacs de café sur le poids des balles qu'ils venaient déposer dans les magasins du gouvernement ; pour une balle de café qui valait 80 ou 100 francs, on ne leur donnait que 24 à 25 francs. On les volait encore en les payant avec une monnaie de cuivre dépréciée. Pour pouvoir soutenir ce système de culture forcée, qui n'était qu'un esclavage organisé par le gouvernement, on ne reculait devant rien : après avoir démoralisé les fonctionnaires javanais, qui avaient de bonnes occasions de vols, de concussions, on les incitait à maltraiter les indigènes pour les forcer à se vouer au travail au profit d'un envahisseur étranger. A l'heure actuelle, dans certaines contrées, on parle encore des cruautés qui ont été exercées à cette époque, et quand on traverse certaines régions riantes et pittoresques, on vous dit : voilà un mont qui s'appelle « le Mont des Larmes », voilà un champ qui s'appelle « le Champ des rotins », parce qu'on savait bien souvent donner la bastonnade à des indigènes qui ne pouvaient pas suffire aux exigences du gouvernement, et

parce qu'ils avaient employé une partie de leur temps à cultiver leurs rizières pour ne pas être condamnés à mourir de faim. Pour n'avoir pas exécuté la corvée que leur imposait le gouvernement, on les liait à une croix, sous le soleil brûlant, où on les laissait exposés, ou bien on les attachait à la queue d'un cheval qu'on fouettait et qui s'enfuyait les traînant après lui.

La famine les faisait souvent périr et l'on peut dire que les Javanais vivaient, enfantaient et mouraient dans les plantations de café du gouvernement.

Mais le Trésor colonial de la Hollande encaissait des bénéfices énormes. Rien que dans les années 1840 à 1865, on a retiré de ces cultures forcées, surtout du café et du sucre, un bénéfice pour la métropole de 1624 millions de francs.

Ce régime des cultures forcées n'a pas encore tout à fait disparu ; on l'a allégé, il faut en convenir, mais cela ne s'est pas produit sous l'empire d'un sentiment de justice ou d'humanité, mais uniquement pour des considérations commerciales, parce que la culture forcée ne rapportait plus rien, parce que la canne à sucre avait une forte concurrence à subir du fait du sucre de betterave, que le prix diminuant, la fabrication laissant à désirer, et que la concurrence avec les fabricants de sucre de l'Europe ne pouvait plus être soutenue par les cultures gouvernementales. C'est pour cela seulement que peu à peu toutes ces cultures forcées ont disparu, parce qu'elles ne donnaient plus de bénéfices, et non pour une autre raison.

Toutefois, en ce qui concerne le café, la culture forcée xiste encore, et annuellement on oblige les Javanais à availler des journées et des journées, à des lieues de distance de leur demeure, dans les plantations de café, à cultiver les arbres, à récolter la fève. à les transporter sur leur dos pendant des heures, jusqu'aux magasins du gouverne-

ment, pour recevoir une véritable aumône comme salaire.

Cela n'a pas encore disparu, mais nous, socialistes, depuis que nous sommes au Parlement, nous avons condamné cette exploitation féodale, nous avons flagellé cet abus de puissance, qui écrase les faibles et les affame, et nous avons le ferme espoir qu'il ne faudra pas beaucoup d'années pour voir disparaître avec la culture forcée le dernier vestige de l'ancienne tyrannie coloniale. (*Applaudissements*).

Pour vous donner une idée exacte du gouvernement actuel des Indes, il faudrait vous parler de la question financière coloniale. J'hésite à le faire, un peu par pudeur nationale ; car parler de la manière dont les finances des Indes, fruit du travail des Javanais, ont été administrées et recueillies, c'est parler d'une histoire sans fin de faux-comptes, de tricheries, de pillages et de vols. Je ne veux pas insister sur ces détails ; il y aurait à prononcer un long réquisitoire contre le Gouvernement hollandais qui, encore maintenant, continue à piller les pauvres Javanais, en leur faisant payer des rentes pour une dette qu'ils n'ont jamais contractée. Nous savons très bien qu'avant 1867, l'année où le Parlement a pris les rênes de l'administration des colonies en mains, on avait soustrait aux Javanais la somme de 1.395 millions de francs. Depuis 1867, les choses ont un peu changé. Le gouvernement colonial qui, autrefois, était soumis à l'autocratie du roi de Hollande, a été donné au Parlement hollandais, et chaque année nous discutons dans nos Etats-Généraux, qui sont notre Parlement, le budget des Indes : pas un pont ne peut être bâti, pas un enfant ne peut fréquenter l'école, sans que le Parlement ait à se prononcer par un vote. C'est ainsi que la petite Hollande domine et décide du bien-être de 37 millions d'êtres humains.

Mais, malheureusement, depuis que le Parlement a pris les finances en mains, les injustices ont continué, les malhonnêtetés financières n'ont pas cessé, et nous avons pu prouver, en nous basant sur des documents officiels, que depuis 1867 jusqu'en 1877, on a encore volé aux Javanais, la somme énorme de 315 millions de francs.

Après l'année 1877, cela a changé ; on a cessé de piller, mais uniquement parce qu'il n'y avait plus rien à piller. On a cessé de prendre, parce qu'on avait dépensé dans des guerres coûteuses tout ce qui restait ; le bénéfice avait disparu, un déficit se répéta d'année en année, et on peut calculer que la petite Hollande a, dans ce dernier quart de siècle, dépensé en des guerres d'annexion la somme énorme de 1.200 millions de francs. Et, au lieu de faire cette guerre de conquête, cette extension de son domaine colonial aux frais de la métropole, on en a laissé toute la charge retomber sur le dos de ces indigènes sans défense. Et c'est pour cela, parce que le trésor était épuisé, que malgré lui, le Gouvernement a dû cesser d'exploiter la colonie, comme il l'avait fait jusqu'alors.

C'est ainsi qu'en silence — l'histoire n'en a guère parlé, — la Hollande a agrandi son domaine colonial ; elle a conquis pendant les dernières années, une contrée plus grande que la France et l'Angleterre réunies : l'immense île de Bornéo, dont les trois quarts sont tombés en son pouvoir, puis la Nouvelle Guinée, où on a encore, il y a trois ans, malgré nos fortes protestations, annexé une partie de territoire aussi grande que l'Ecosse et l'Angleterre ensemble. En tout la Hollande possède maintenant des colonies 60 fois plus grandes qu'elle-même. Chaque fois qu'on supposait que tel ou tel pays contenait des richesses ; que des voyageurs racontaient qu'ils avaient trouvé des terrains fertiles ou entendu parler de trésors cachés dans

les sous-sols, on pouvait être certain que quelques années après, le gouvernement, sous un prétexte quelconque déclarerait la guerre à ces pays indépendants pour les annexer, si cela lui était possible. En général, il a réussi, car il avait affaire à des populations plus faibles, et grâce à nos armes perfectionnées, à la supériorité incontestable que nous donne dans les tueries notre civilisation, ces peuples ne parvenaient pas à nous résister.

Un seul peuple a résisté, ce qui a donné lieu à la guerre d'Atjels. Au nord de Sumatra vivait un petit peuple indépendant qui jamais, pendant le cours de son histoire, n'avait subi le joug de l'étranger : il comprenait 500.000 âmes : hommes, femmes et enfants. En 1873, le gouvernement hollandais, sachant qu'il y avait des richesses à dérober, lui a déclaré la guerre sous des prétextes vagues et subtils ;

Cette guerre a continué vingt-huit années durant, et ce petit peuple, qui ne compte pas autant d'habitants qu'une ville moyenne d'Europe, résiste encore.

... Et comment avons-nous traité ces populations ? Nous avons envoyé notre armée massacrer les indigènes, et jadis nous avons brûlé leurs villages, détruit leurs récoltes, tué sans merci — comme le font à l'heure actuelle les grandes puissances en Chine — les femmes, les enfants ; nous avons agi sans pitié en commettant des cruautés sans nombre. (*Vifs applaudissements*).

A un moment donné, on a cru que la guerre allait s'arrêter, parce qu'il n'y avait plus un homme valide qui n'ait été percé par nos baïonnettes, fauché par les épidémies ou tué par la famine... Mais, qu'avons-nous vu ? ce petit peuple si peu connu dans l'histoire, mais mérite l'admiration de tous ceux qui sentent battre leur cœur pour la justice et l'héroïsme, ce peuple n'étant pas encore écrasé entièrement, ne s'est pas encore soumis :

les femmes enceintes n'avaient pas été toutes tuées, les enfants avaient grandi, et dès que ces enfants étaient devenus assez forts pour ramasser le glaive échappé aux mains mourantes de leurs pères, ils ont recommencé la guerre contre les envahisseurs ! (*Nouveaux et vifs applaudissements*).

Nous autres, chaque année, à toute occasion, nous protestons de toutes nos forces contre cette guerre de conquête et nous reprochons à nos grands journaux leur attitude inadmissible quand ils signalent seulement à l'indignation publique le crime que commettent les Anglais au nom du capitalisme excité par la soif de l'or, dans le Transvaal et l'État libre d'Orange. Nous leur disons chaque fois que l'occasion se présente : « Mettez votre main sur votre cœur et osez encore condamner les Anglais, quand ce qu'ils font au sud de l'Afrique, vous le faites, dans la mesure des moyens dont vous disposez, au nord de Sumatra ! » (*Applaudissements*).

Je crois que cela suffit pour vous expliquer notre attitude envers l'Impérialisme, qui domine la politique aussi bien en Hollande que dans toutes les autres puissances coloniales du monde. Cela suffit aussi pour vous laisser comprendre le bonheur que j'ai ressenti quand j'ai assisté ici, à Paris, au Congrès international des travailleurs du monde entier, et quand j'ai vu prendre à l'unanimité une résolution condamnant l'impérialisme et toute intervention violente par les armes. Je suis heureux d'avoir assisté à ce spectacle, qui marquera dans l'histoire, du prolétariat niversel organisé, imprimant au front de la bourgeoisie n stigmate de honte que nulle puissance désormais ne urra plus jamais effacer ! (*Vifs applaudissements*).

(*A suivre*).

VAN KOL,
Député aux États-Généraux de Hollande.

L'Entrée de Millerand au Ministère

Paris, le 7 février 1901.

Cher citoyen,

On me communique un numéro du *Mouvement socialiste* où Vollmar, s'occupant du cas Millerand, déclare, entre autres choses, que, « à peine Millerand eut-il été invité la première fois à participer à un cabinet Waldeck-Rousseau, en voie de formation, qu'il en informa, par la médiation de Jaurès, les citoyens Dubreuilh (du P. S. R.) et Farjat (du P. O. F.) pour en référer immédiatement à leurs organisations respectives ».

Il est exact que j'ai été mis au courant de ces pourparlers ministériels par le citoyen Jaurès, qui s'en entretenait chaque soir avec ses collaborateurs dans les bureaux de la *Petite République*. Mais, à aucun moment, le citoyen Jaurès ne me déclara ou ne me laissa même entendre qu'il servît de « médiateur » entre Millerand et l'organisation à laquelle j'appartiens. Je n'ai donc pas eu à référer de ces pourparlers au Comité Central du *Parti Socialiste Révolutionnaire*.

J'ajoute que je n'ai jamais été non plus saisi du fait, soit par Millerand, soit par un « médiateur », en tant que secrétaire du *Comité d'Entente*, qui servait alors de lien aux diverses organisations socialistes.

Ceci dit pour rétablir la vérité des faits en ce qui me concerne personnellement.

Je vous serai très obligé, cher citoyen, de bien vouloir publier cette lettre dans le *Mouvement socialiste* et vous prie de recevoir mes fraternelles salutations.

Louis Dubreuilh.

LA

PROPAGANDE AUPRÈS DES FEMMES

dans le Parti Socialiste allemand [1]

La propagande auprès des femmes, l'effort pour les éclairer et les organiser, forme, dans l'ensemble de la propagande du parti socialiste allemand, un domaine distinct. Ce fait s'explique par plusieurs raisons : d'abord, la propagande faite aux femmes s'adresse d'une manière spéciale, par toute une partie de ses arguments, aux femmes en tant que femmes. Elle a ainsi, partiellement, un objet propre. En outre, cette propagande rencontre des difficultés spéciales, qui nécessitent

(1) Sources : Emma Ihrer. *Die Organisationen der Arbeiterinnen Deutschlands, ihre Entstehung und Entwickelung*, 15 p., Berlin, 1893. Im Selbstverlage der Verfasserin. — Du même auteur : *Die Arbeiterinnen im Klassenkampf*. Anfänge der Arbeiterinnenbewegung, ihr Gegentsatz zur bürgerlichen Frauenbewegung und ihre nächsten Aufgaben, 64 p., Hamburg, 1898. Verlag der Generalkommission der Gewerkschaften Deutschlands (C. Legien). — Lily Braun-Gizycki, *Le Mouvement Féministe en Allemagne*, Revue Politique et Parlementaire, tome XX (avril 1899). — Du même auteur : *Frauenfrage und Sozialdemokratie*. Reden anlæsslich des Internationalen Frauenkongresses zu Berlin, Berlin 1896. Verlag : Expedition der Buchhandlung Vorwærts. — Adeline Berger, *Die zwanzigjährige Arbeiterinnen-Bewegung Berlins und ihr Ergebniss*, 54 p., Berlin, 1889. Im Selbstverlage der Verfasserin. *Die Gleichheit*. Zeitschrift für die Interessen der Arbeiterinnen. [Réd]aktion : Fr. Klara Zetkin in Stuttgart. — *Verhandlungen des [Par]teitages der sozialdemokratischen Partei Deutschlands Abgehalten zu Gotha*, 1896. Berlin, 1896. Verlag : Expedition der Buch[han]dlung Vorwærts. — Diverses feuilles volantes de propagande, [l]es notes personnelles prises en Allemagne.

l'emploi de moyens spéciaux. La femme, dans la société actuelle, participe beaucoup moins que l'homme à la vie publique : elle ne fréquente pas les réunions. Bien plus, dans certaines parties de l'Allemagne, lorsque l'objet de ces réunions est politique, il lui est interdit d'y assister. Enfin, dans plusieurs États de l'Empire, au premier rang desquels se trouve le Royaume de Prusse, la loi sur les associations défend aux femmes d'être membres de sociétés s'occupant de questions politiques. Sur la plus grande partie du territoire il sera donc impossible de faire entrer les femmes dans les groupes socialistes. Il faudra les organiser autrement, en dehors des cadres du parti. Pour les convaincre de la nécessité de s'organiser, pour répandre parmi elles les doctrines socialistes, on devra, quand la loi leur interdira l'accès des réunions publiques, pénétrer jusqu'à elles au moyen de brochures et de feuilles de propagande écrites spécialement pour elles ; quand la loi leur permettra de s'y rendre, il importera, si l'on veut avoir plus de chances de triompher des préjugés qui tiennent les femmes à l'écart des réunions publiques, que les orateurs qu'on les invitera à aller entendre soient eux-mêmes des femmes. Il faudra, pour la propagande parmi les femmes, un personnel de propagandistes féminins.

Conformément à ces divers besoins, à l'intérieur du mouvement socialiste s'est formé un mouvement d'ouvrières ; ou plutôt, le mouvement des ouvrières a pris une direction telle qu'il répondît à ces divers besoins.

Les premiers efforts pour former des groupements d'ouvrières n'ont pas été, en Allemagne, d'essence socialiste ; les premiers groupes constitués ne se sont pas composés uniquement d'ouvrières. Des femmes de la bourgeoisie, engagées dans le mouvement féministe, ont pris l'initiative de leur formation ; des personnes de la bourgeoisie, hommes et femmes, pouvaient en faire partie à titre de membres honoraires. Le but était, avant tout, d'élever le niveau intellectuel des ouvrières. C'est ainsi que le premier groupe que nous voyons se constituer, fondé à Berlin, en 1869, par Madame Otto-Péters, s'inti-

tulait : « *Société pour la continuation de l'instruction et pour la stimulation intellectuelle des femmes de la classe ouvrière.* » (Verein zur Fortbildung und geistigen Anregung der Arbeiterfrauen).

La plupart de ces groupes ne tardèrent pas à disparaître, délaissés par les ouvrières ; et ils furent délaissés par les ouvrières parce qu'ils prétendaient améliorer leur condition sans se soucier de leur situation matérielle, ou plutôt parce qu'ils ne voyaient pas d'autres moyens d'améliorer leur situation matérielle que de cultiver leur esprit et d'améliorer leur cœur.

De nouvelles sociétés d'ouvrières, issues de la collaboration de femmes bourgeoises et d'ouvrières, se donnèrent pour tâche de veiller à la fois aux intérêts matériels et aux intérêts moraux de leurs adhérentes. Bientôt leur direction passa presque complètement aux mains des ouvrières ; et dans ces sociétés et dans d'autres, fondées par des ouvrières, dirigées par des ouvrières, les questions économiques devinrent les questions de premier plan. La même évolution qui faisait passer la direction du *mouvement des ouvrières* des femmes de la bourgeoisie aux ouvrières mêmes, orientait ce mouvement, purement intellectuel au début, dans les voies de la lutte économique pour de meilleurs salaires, pour de meilleures conditions de travail et de vie.

Ainsi les femmes de la classe ouvrière se détachaient des féministes bourgeoises pour suivre leur propre chemin. En 1896, elles refusaient de prendre part au Congrès féministe international de Berlin, qui avait été organisé par les femmes bourgeoises.

Mais, dans la mesure où le mouvement des ouvrières se dégageait de l'influence des femmes bourgeoises, il se rapprochait du mouvement des ouvriers, du mouvement socialiste. a police même, en s'efforçant, par toutes les persécutions en n pouvoir, d'entraver également le mouvement ouvrier et le ouvement des ouvrières, alors qu'elle laissait libre carrière ı mouvement des femmes bourgeoises, contribuait autant u'il était en elle à opérer ce rapprochement. Et ainsi, le mou-

vement des ouvrières est devenu aujourd'hui partie intégrante du mouvement ouvrier, et, dans la mesure et selon les formes permises par la loi, du mouvement socialiste. Des militantes du mouvement des ouvrières d'Allemagne assistaient, en 1889, au Congrès socialiste international de Paris, où, à leur instigation, on s'occupa particulièrement de la question de la femme ; on y proclama, sur leurs représentations, l'urgence d'une propagande active auprès des femmes. Depuis, les ouvrières ont été représentées par des délégués de leur sexe à tous les Congrès socialistes internationaux et à tous les Congrès de la Démocratie Socialiste allemande.

C'est au mouvement des ouvrières qu'il faudra rapporter, dans ce qu'elle a d'essentiel, la propagande socialiste parmi les femmes ; c'est lui qui satisfera aux exigences exposées plus haut de cette propagande.

Ce n'est pas que nous prétendions dire que les ouvrières soient les seules femmes auxquelles le parti socialiste allemand entende faire de la propagande. Il s'adresse à toutes les femmes, parce qu'il pense que les femmes de toutes les classes devraient, si elles reconnaissaient les véritables intérêts de leur sexe, devenir socialistes. « Dans la famille, a dit Engels, l'homme est le bourgeois, tandis que la femme représente le prolétariat ». A ce point de vue, le parti socialiste est le parti des femmes comme il est le parti de tous les prolétaires. La propagande du parti socialiste s'adresse aux femmes de toutes les classes, à toutes les femmes.

Il faudrait analyser, chapitre par chapitre, le livre de Bebel *La Femme et le Socialisme*, pour montrer ce qu'est, dans la plénitude de son argumentation, cette propagande, pour montrer la question de la femme, sous ses multiples aspects, ramenée à la question sociale, les multiples problèmes que l'on réunit sous le nom général de *Question de la femme* résolus dans le socialisme. Qu'il nous suffise de rappeler ici la thèse fondamentale, qui est que la dépendance et l'oppression de la femme a ses racines dans la dépendance économique où elle se trouve vis-à-vis de l'homme, et que

cette dépendance et cette oppression ne cesseront que quand la dépendance économique aura pris fin. Au temps du communisme primitif, la femme était indépendante, maîtresse d'elle-même. L'appropriation individuelle du sol, l'établissement du régime de la propriété privée, qui fut le régime de la propriété de l'homme, marqua le début de la servitude de la femme, servitude consacrée par la loi juive et par la loi chrétienne aussi bien que par la loi musulmane, servitude que nous trouvons, sous des formes diverses, chez les Grecs comme chez les Romains, au Moyen-Age comme de nos jours. Un lien indissoluble relie au régime de la propriété privée l'asservissement de la femme; les efforts des femmes des hautes classes pour s'émanciper à l'intérieur du système économique actuel sont fatalement condamnés à l'insuccès; quelques réformes superficielles pourront leur donner l'illusion momentanée de la victoire; mais c'est dans le régime de la propriété privée que plongent les racines de l'esclavage social de la femme, et ce n'est qu'en sapant par la base le régime même que le mal pourra être déraciné, que cet esclavage pourra prendre fin. Le socialisme seul émancipera la femme de sa servitude morale et sociale en l'émancipant de sa servitude économique. Le socialisme seul, en supprimant les classes sociales, supprimera ces classes sociales que sont devenus les sexes, permettra la libre expansion des facultés de la femme, et fera d'elle, par cette libre expansion, l'égale de l'homme.

Indépendamment d'arguments théoriques de cet ordre, devenus classiques dans le parti socialiste allemand depuis la publication du livre de Bebel, les propagandistes peuvent faire valoir, et font valoir, auprès des femmes, divers arguments de fait : d'abord la Démocratie Socialiste, seule entre tous les partis, a inscrit à son programme, et dans la partie de son programme qui se rapporte aux réformes immédiates, l'égalité politique et civile de la femme; en outre, le parti socialiste a toujours défendu dans les parlements, souvent seul contre tous les autres partis, les revendications féministes, même celles qui, dans l'état présent de la société, ne peuvent intéresser que les femmes des hautes classes; enfin, à l'inté-

rieur du parti socialiste, l'égalité complète a été accordée aux femmes ; celles-ci peuvent être déléguées aux congrès, faire partie des commissions de ces congrès, être membres du Comité Directeur du parti ; dans la Démocratie Socialiste la citoyenne a les mêmes droits que le citoyen ; la Démocratie Socialiste militante d'aujourd'hui donne par là les gages les plus sûrs de la place qu'elle fera à la femme dans la République Sociale de l'avenir.

Mais si le parti socialiste adresse son appel, à toutes les femmes, il n'en est pas moins exact que ce sont surtout les ouvrières qu'il prétend convaincre et organiser. Il sait en effet quels sont les liens qui attachent les femmes aux intérêts de la classe à laquelle elles appartiennent, et que, quelques fortes raisons que puissent avoir les femmes de la classe moyenne ou de la classe supérieure de devenir socialistes, dans la plupart des cas leurs préjugés de classe obscurciront leur regard au point de leur cacher l'évidence, tandis qu'au contraire les ouvrières seront, par naissance et par situation, prédisposées à comprendre et à sentir la vérité socialiste.

Nous avons vu comment le mouvement des femmes prolétaires s'était séparé du féminisme bourgeois pour s'intégrer au mouvement ouvrier et au mouvement socialiste. L'objet essentiel de la propagande parmi les ouvrières est de leur faire comprendre que leur poste de combat est, non pas auprès des bourgeoises féministes, mais auprès des ouvriers socialistes. Les féministes bourgeoises, leur explique-t-on, mènent la lutte contre les hommes de leur classe afin d'être, dans leur classe, leurs égales ; mais si, dans leur classe, elles défendent les intérêts de leur sexe contre les intérêts des hommes, lorsque les intérêts généraux de la classe sont en question, immédiatement, sans hésiter, comme par instinct, elles se rapprochent des hommes de leur classe pour défendre en commun les intérêts de classe communs. Les féministes bourgeoises se sentent solidaires des antiféministes bourgeois dans la mesure où les intérêts de la bourgeoisie sont opposés à ceux du prolétariat. Les féministes bourgeoises sont incapables

de comprendre que l'affranchissement de la femme est impossible dans la société bourgeoise, qu'un antagonisme profond existe entre leurs intérêts de sexe et leurs intérêts de classe, et que les intérêts de leur sexe sont solidaires des intérêts du prolétariat, dont la victoire pourra, seule, faire de la femme l'égale de l'homme. Les féministes bourgeoises sont bourgeoises avant d'être féministes. Elles sont si respectueuses de l'ordre bourgeois qu'il ne leur est jamais arrivé de protester à l'occasion d'aucune des innombrables dissolutions de sociétés ou de réunions d'ouvrières. Les féministes bourgeoises sont pour l'ordre bourgeois contre les femmes prolétaires. Les femmes prolétaires manqueraient à un devoir en faisant cause commune avec les féministes bourgeoises.

Elles doivent faire cause commune avec les travailleurs socialistes. Si les femmes bourgeoises ont, à l'intérieur de leur classe, des intérêts opposés à ceux des hommes, les femmes et les hommes du prolétariat ont les mêmes intérêts. D'abord, en tant que salariée, l'ouvrière n'arrivera à s'émanciper du joug capitaliste, comme l'ouvrier, que par le socialisme. Ensuite, ainsi que cela a été expliqué, le socialisme seul émancipera l'ouvrière comme femme. Enfin, en attendant l'heure de l'émancipation du prolétariat et de la femme, dès aujourd'hui, à l'intérieur de la société capitaliste, les véritables intérêts de l'ouvrier et de l'ouvrière coïncident.

Il existe parfois, il est vrai, entre ouvriers et ouvrières, des conflits d'intérêts, des luttes, les ouvrières, comme concurrentes à bas prix, venant prendre la place des ouvriers, et les ouvriers — certains ouvriers — réclamant contre elles, pour les empêcher de leur prendre leur pain et pour arrêter la dépréciation de la main-d'œuvre, des mesures de prohibition de travail. Oui, il s'est trouvé — il se trouve encore — des ouvriers pour demander que le travail industriel fût interdit aux femmes, comme il s'est trouvé des ouvriers pour briser les machines qui les privaient de leur travail. Ceux-ci ignoraient, comme ceux-là, que l'on n'arrête pas, par des actes d'arbitraire ou de violence, la marche de l'évolution; le trait commun des uns et des autres est l'ignorance des nécessités

économiques. L'attitude des ouvriers éclairés a toujours été tout autre. Ils n'ont point brisé les machines : comprenant que la machine cesserait de les priver de travail si la durée du travail diminuait dans la mesure où, grâce à la machine, le travail deviendrait plus productif, ils ont eu la pensée de se grouper pour obtenir la réduction de la durée du travail. De même, comprenant que le travail de la femme est une nécessité économique inhérente au système de production actuel, ils demandent seulement que la rémunération du travail de la femme ne puisse devenir inférieure à la rémunération du travail de l'homme que dans la mesure où ce travail serait moins productif. Ils demandent le relèvement du salaire des femmes.

Et ils demandent aux femmes de venir se joindre à eux d'abord pour obtenir le relèvement de leurs salaires, ensuite pour obtenir une réduction générale de la durée du travail, réduction destinée, entre autres objets, à permettre à tous les travailleurs, hommes et femmes, de trouver du travail. Les ouvriers syndiqués aideront les ouvrières à obtenir de moins misérables salaires et une journée de travail moins longue. Les ouvrières trouveront au reste, au syndicat, en toutes circonstances, conseil, aide et protection ; et le syndicat, en même temps qu'il veillera aux intérêts matériels de l'ouvrière, lui donnera l'instruction, et la forte éducation morale qui résulte de la lutte pour un but commun. Ce que les sociétés d'ouvrières fondées par les féministes bourgeoises seraient impuissantes à donner à l'ouvrière, le syndicat la lui donnera. Tout ce que l'ouvrière se doit à elle-même, tout ce qu'elle doit aux femmes et aux hommes de sa classe lui commande de faire partie du syndicat. L'ouvrière doit se ranger auprès des hommes de sa classe comme syndiquée de même qu'elle doit se ranger auprès d'eux comme socialiste.

Nous voici conduits, par la propagande, à l'organisation, qui est l'un des objets essentiels de la propagande. Les ouvrières s'organiseront dans les syndicats : ce sera pour elles, dans l'état présent de la législation allemande, la forme prin-

cipale d'organisation, le plus souvent la seule possible. Dans plusieurs des Etats les plus importants de l'Empire, nous l'avons vu, les femmes ne peuvent pas faire partie de sociétés politiques ; aussitôt que la police considère comme politique une société de femmes ou une société comprenant des femmes, elle en ordonne la dissolution : il ne peut donc être question d'organiser politiquement les ouvrières socialistes. Que fera-t-on ? On les organisera dans des sociétés non politiques, à l'intérieur desquelles on aura, à défaut des avantages de l'action politique, ceux de la cohésion.

Cette cohésion, on l'a cherchée dans des sociétés ayant les objets les plus divers. Une « *Caisse de secours en cas de maladie et pour les inhumations* » a été, pendant un certain temps, le point de ralliement désiré. La société publiait et adressait à ses membres un journal : *La Citoyenne* (Die Staatsbürgerin). Ce journal fut interdit. Des *Sociétés d'instruction pour les femmes* (Frauenbildungsvereine) ont rempli le même rôle, et le remplissent encore assez souvent : mais leur existence est très précaire : elles sont à la merci d'une décision des commissaires de police. Lorsqu'eût pris fin le régime d'exception contre les socialistes, en 1890, la plupart des syndicats modifièrent leurs statuts de façon à pouvoir recevoir des femmes parmi leurs membres ; depuis, c'est essentiellement à l'intérieur des syndicats que l'on s'est efforcé d'organiser les femmes. Pour ne point parler de sa fonction économique, le syndicat a l'avantage, en même temps qu'il sert de moyen d'organisation aux ouvrières déjà socialistes, de servir de moyen d'éducation socialiste pour celles qui ne le sont pas encore et qui ne sont venues à lui que parce qu'il défend leurs intérêts immédiats. Le syndicat lui-même ne fait pas de politique, mais le journal du syndicat, qui est livré à tous les membres, peut traiter des questions politiques ; on ne doit pas ...cuper de politique dans les réunions privées du syndicat, ...is le syndicat peut organiser des réunions publiques, aux...elles les adhérentes, comme les adhérents, prendront part, ... où les questions politiques seront discutées. Ainsi, étant ...embres de syndicats, sinon en tant que membres de syn-

dicats, les ouvrières vivront dans une atmosphère socialiste, et, si elles ne sont pas déjà socialistes, auront de nombreuses chances de le devenir.

Comment se fera la propagande parmi les ouvrières encore étrangères à toute organisation? Comment se fera la propagande directement socialiste? Des *Commissions de propagande parmi les femmes*, composées de cinq à sept femmes chacune, avaient été fondées en 1889, à la suite du Congrès international de Paris. En 1895, ces Commissions, considérées comme Sociétés politiques, étaient supprimées. On en vint alors à adopter *le système des personnes de confiance*, élues en réunions publiques et chargées du soin de toutes les questions relatives à la propagande socialiste parmi les femmes. C'est ce système qui est aujourd'hui en vigueur. Ce sont les femmes de confiance qui convoquent les réunions de propagande, organisent la distribution des brochures et feuilles volantes, dirigent dans chaque ville ou dans chaque région la propagande auprès des femmes. Une *personne de confiance pour toute l'Allemagne* sert d'intermédiaire entre elles et a pour mission de coordonner leurs efforts. Leurs collaborateurs de premier plan sont les propagandistes féminins qui prennent la parole dans les réunions auxquelles sont convoqués les femmes, et les auteurs de brochures et feuilles volantes écrites pour les femmes, auteurs qui sont aussi presque toujours des femmes. Les femmes de confiance et les propagandistes sont à peu près toutes des ouvrières ou des femmes d'ouvriers. Ce sont également des ouvrières, notons-le en passant, que les syndicats chargent le plus souvent de leur propagande parmi les ouvrières. Indépendamment des relations qu'entretiennent entre elles, à travers le territoire, les femmes de confiance, la propagande parmi les ouvrières possède un élément d'unité dans le journal hebdomadaire l'*Égalité*, « organe pour la défense des intérêts des ouvrières. »

Officiellement, extérieurement, la propagande socialiste parm les femmes a pour uniques supports : des femmes de confiance isolées, quelques propagandistes, un journal; officiellement extérieurement, il n'y a pas d'organisation socialiste des femmes

socialistes. Mais derrière ces femmes de confiance, et sans que d'autres liens les relient à elles que les liens de la confiance, il y a d'autres femmes, dévouées, restant dans l'ombre. Et les propagandistes, lorsqu'elles arrivent dans une ville, y trouvent, à défaut d'organisation, la bonne entente et la cohésion, qui sont pratiquement presque les équivalents de l'organisation. D'autre part, s'il n'y a pas d'organisation politique des femmes socialistes, les femmes socialistes se sont organisées là où elles ont pu s'organiser, dans des associations non politiques, sociétés d'instruction, syndicats ; et il se trouve qu'en réalité, sans que la lettre de la loi soit violée, et par la seule puissance des contacts, ces associations sont en même temps, pour les éléments socialistes, des milieux de propagande.

Ainsi l'œuvre de propagande et d'organisation se fait, en dépit de la loi, au mépris de toutes les puissances extérieures, par les seules forces de la conviction et de la volonté.

EDGARD MILHAUD.

A PROPOS

D'UN

ROMAN DE M. GEORGES EEKHOUD

ESCAL-VIGOR

Il s'est produit récemment en Belgique un débat, qui certes n'est pas nouveau, mais qui présente un intérêt spécial en raison du livre qui en est l'objet. Au fond, il s'agit des étranges tendances de certains de nos romanciers.

L'écrivain en cause, M. Georges Eekhoud, s'est toujours réclamé du socialisme. C'est un romancier de renom dont les œuvres — quelques-unes ont été publiées par le *Mercure de France* — sont très appréciées parmi le monde de littérateurs parisiens.

Le dernier livre publié par cet écrivain, *Escal-Vigor*, fut poursuivi par le parquet de Bruges, sous prétexte d'immoralité, en même temps que *L'Homme en Amour*, de M. Camille Lemonnier.

Il se produisit, à l'occasion de ce procès, une manifestation presque unanime des écrivains et des artistes en faveur de la liberté de penser et d'écrire. Il se trouva même deux écrivains catholiques pour participer à cette manifestation et pour protester contre les poursuites judiciaires.

MM. Eekhoud et Lemonnier furent tous deux acquittés.

Quelques jours après, parut sous ma signature, dans *Le Peuple*, un article critiquant, en termes très vifs, les t dances littéraires de M. Georges Eekhoud.

Il importe de remarquer que j'avais signé la protestati contre les poursuites judiciaires intentées par le parquet Bruges, parce que je suis partisan de la liberté absolue

l'écrivain et que je proscris naturellement l'ingérence des tribunaux en matière d'art. Mais la liberté de l'écrivain a pour corollaire indispensable la liberté de la critique, et c'est de cette dernière liberté que j'ai usé.

Comme il est probable que beaucoup de lecteurs de cette Revue ne connaissent pas Escal-Vigor, je vais leur faire du livre une courte analyse.

Le seigneur Kehlmark descend d'une famille de haute noblesse. Il compte parmi ses ancêtres des artistes, des poètes, des hommes d'une intelligence supérieure. Il habite le château d'Escal-Vigor avec une gouvernante, Blandine, qu'il possède un jour par surprise, dans une heure de désœuvrement, et qui devient sa maîtresse. Le seigneur d'Escal-Vigor se rend très populaire parmi les habitants du village qui s'étend au pied du château. Il organise des fêtes, fait des largesses aux pauvres et court les cabarets.

Un soir de fête, il remarque parmi les musiciens qui viennent lui donner une sérénade, un joueur de flûte, Guidon, sorte de petit vagabond que son père, un riche fermier de l'endroit, avait chassé de la maison pour paresse et inconduite. Le joueur de flûte était physiquement un beau jeune homme. Le seigneur Kehlmark conçoit pour lui une passion inavouable. Il cherche à le revoir et finalement l'installe dans son château.

Claudie, la sœur du petit Guidon, une petite héritière, ambitionnait de devenir comtesse d'Escal-Vigor, mais Kehlmark, tout entier à sa passion pour son frère le joueur de flûte, reste indifférent et dédaigneux devant l'amour vulgaire de Claudie, comme il était depuis longtemps devenu indifférent devant l'amour profond et désintéressé de Blandine, sa maîtresse.

Mais bientôt le secret du maître d'Escal-Vigor se répand au ...rs par suite des indiscrétions d'un domestique renvoyé du ...au, Landrillon.

...e sourde conspiration se forme autour du châtelain. Elle ...rigée par le pasteur protestant du village et par Claudie, ...emme dédaignée qui a juré de se venger.

...andine avertit son maître du danger qui le menace et

elle le supplie de renvoyer le petit Guidon. Mais cette idée révolte Kehlmark et le met dans une épouvantable colère. Lui, se séparer du jeune pâtre ? Jamais ! il aime Guidon, il l'aime par-dessus toute chose, il n'aimera plus que lui !

Et Kehlmark fait à sa maîtresse, épouvantée, l'aveu de sa passion maudite. Et non seulement il avoue, mais il exalte cet amour, il s'en enorgueillit, il annonce sa résolution de l'étaler au grand jour, de lutter avec toute son énergie contre ce qu'il appelle un funeste préjugé. Il s'efforce de se justifier en citant l'exemple de Wagner, de Shakespare, de Michel-Ange, dans les temps modernes, de Socrate et d'Alcibiade, d'Achille et de Patrocle, de Damon et Pythias, dans l'antiquité, tous personnages dont la mutuelle amitié est assimilée par lui à son amour pour Guidon.

Mais au village, les murmures de réprobation s'élèvent toujours plus nombreux. Claudie va profiter de ces dispositions malveillantes pour tirer des dédains de Kehlmark une vengeance terrible. Pour atteindre sûrement son but, elle choisira pour victime Guidon, l'ami du châtelain.

On célèbre au village d'Escal-Vigor une fête étrange, la Saint-Olfgar, fête qui rappelle les anciennes bacchanales.

La journée se passe en beuveries et en danses. Le soir venu, les jeunes gens qui ont atteint leur majorité doivent se choisir une compagne avec laquelle ils passeront le reste de la nuit. Guidon s'est promené au village, a bu, a joué avec les compagnons de son âge. Le soir, il s'en retourne au château, triste, écœuré de ces saturnales lorsque, au détour d'une allée, il rencontre une dizaine de femmes ivres, très excitées que conduisent Claudie et le domestique renvoyé, Landrillon. Claudie veut obliger Guidon, qui vient d'atteindre sa majorité, à se choisir une compagne selon la coutume du pays. Le jeune homme s'y refuse. Alors Claudie, convaincue de l'infamie de Kehlmark, livre son frère aux dix femelles en rut, qui se livren sur leur victime à d'ignobles attentats. Kehlmark, averti pa les cris de douleur du jeune homme, accourt pour défendre son ami. Mais la foule ameutée par Landrillon jette des pierres lance des flèches qui blessent mortellement les deux hommes.

Le seigneur d'Escal-Vigor et Guidon sont ramenés au château où ils meurent en se tenant étroitement embrassés.

Voilà le livre.

Avant de l'avoir lu, j'avais toujours pensé qu'il s'agissait d'un cas morbide, de l'histoire d'un misérable torturé par une aberration des sens et pour lequel l'écrivain implorait la sainte pitié que nous devons à tous les malheureux quels qu'ils soient. Mon étonnement fut donc grand de lire la glorification d'un vice immonde. Oui, la pédérastie, ce crime contre l'amour et la vie, y est justifié, exalté, sanctifié. Le héros du livre appelle de tous ses vœux les temps nouveaux où, paraît-il, toutes les amours seront légitimes ! Celles des sadiques, celles des violeurs de cadavres aussi, alors ? Pouah ! le dégoût me monte encore aux lèvres.

Et comment M. Eekhoud s'y est-il pris pour rendre son héros présentable ? Par un très vieux procédé littéraire qui consiste à créer des personnages fictifs en dehors de la vie réelle, symbolisant des vertus ou des vices. Kehlmark n'est pas un homme en chair, en os et en moelle, c'est un être imaginaire, symbole de la pédérastie. Il ne vit pas, il plaide son infamie. L'écrivain a fait de lui un poète, un artiste, faisant de la musique et de la peinture, planant bien haut au-dessus de la vile tourbe humaine et ayant de l'amour une conception supérieure. Les sodomistes qui comparaissent devant les cours d'assises n'ont pas toutes ces qualités !

M. Eekhoud soutient dans son livre que c'est l'éducation chrétienne, l'éducation biblique qui a rendu abject aux foules l'amour anormal dont souffre le seigneur d'Escal-Vigor. Il n'est que trop vrai que l'Église, avec sa conception d'une vie supraterrestre, a jeté l'opprobe sur les choses de l'amour, et aujourd'hui encore, ses prêtres traitent de « parties honteuses » organes de la reproduction humaine. Mais ceux qui mbattent les religions n'ont cessé de protester contre te philosophie de mort ! Ils proclament que le but de mme sur la terre c'est l'amour, c'est la vie, et qu'en dehors cela, il n'y a que chimère et néant. Mais la pédérastie, ce

n'est pas l'amour, c'est la maladie, la profanation de l'amour. Cela ressemble un peu à la théorie de l'Art pour l'Art ; une jouissance solitaire de malade, d'aberré, sans but et sans utilité.

M. Eekhoud a incontestablement du talent, beaucoup de talent, au point que, malgré mon instinctive répulsion, je suis parvenu à aller jusqu'au bout de son livre. Un autre écrivain pourra venir qui décrira avec le même talent les amours d'un quelconque marquis de Sades. Que m'importe le talent, que m'importe l'Art détourné à ce point de son but social ? L'écrivain aura beau entourer de fleurs une pourriture, jamais il ne me fera avouer que cela est beau ni que cela sent bon.

Telle fut ma protestation. Elle fit du bruit et un journaliste eut l'idée d'aller interviewer à ce sujet un certain nombre d'écrivains et d'artistes, à commencer par M. Eekhoud lui-même.

L'auteur d'Escal-Vigor a prétendu qu'il avait été mal compris. Il avait voulu, non glorifier un vice, mais faire œuvre de pitié. Au surplus, le héros de son livre n'est pas un pédéraste, mais un inverti, un uraniste, atteint de malformation génésique.

J'ai relu le livre et bien qu'un certain nombre d'écrivains aient soutenu qu'en effet il s'agit dans cet ouvrage d'uranisme, je reste convaincu que le seigneur d'Escal-Vigor est un pédéraste. Si le sentiment qu'il éprouve pour le pâtre Guidon n'est que de l'amitié comme on le prétend, comment expliquer ce qu'il appelle lui-même « ses répugnances invétérées pour la femme » ? En quoi consiste cette religion d'amour qu'il parle de créer, « la religion de l'amour absolu aussi bien homogénique qu'hétérogénique » ? S'il ne s'agit simplement entre les deux hommes que d'effusions de frères, pourquoi Blandine, la maîtresse, est-elle jalouse ? Pourquoi s'enfuit-elle épouvantée lorsqu'elle entend la brûlante déclaration d'amour de Kehlmark à Guidon ? Et l'abominable légende du berger de feu, que cache-t-elle si ce n'est un attentat de sodomiste ?

Admettons même que je me sois trompé, que Kehlmak soit simplement un uraniste qui ne descend pas jusqu'aux pratiques immondes, eh bien, ma protestation se fut produite et se serait justifiée quand même ! Quoiqu'en dise M. Eekhoud, son livre est autre chose qu'une œuvre de pitié, son roman n'est pas vécu, ce n'est pas « une tranche de vie », c'est un plaidoyer, c'est une thèse, et c'est contre la thèse que je me suis élevé : une déformation quelconque des sens génésiques ne saurait être supérieure à l'amour sain de l'homme et de la femme.

Pour justifier la passion de Kehlmark, on a invoqué l'exemple d'un certain nombre de grands hommes : Socrate, Michel-Ange, Shakespeare Wagner et quelques autres auxquels, paraît-il, le même reproche pourrait être adressé. Il faudrait voir jusqu'à quel point, l'affection que ces hommes ont eu pour d'autres hommes ressemblait à celle de Kehlmark pour Guidon. Et puis, je ne sache pas que Wagner ait mis ça en musique, ni que Socrate en ait fait le point de départ d'une philosophie nouvelle ! Que l'on reconnaisse donc franchement qu'il s'agit ici d'un vice ou, si l'on aime mieux, d'une déformation physique. Que les écrivains s'efforcent d'exciter notre pitié pour les malheureux atteints de ce mal, rien de mieux, mais quand ils les exaltent, quand ils veulent les faire passer pour des êtres supérieurs, je dis qu'ils manquent à leur devoir, à leur mission sociale.

M. Eekhoud n'est pas le seul écrivain qui se complaise dans l'analyse des êtres anormaux, des vices extraordinaires, dans tout ce qui s'éloigne de la nature et de la réalité. La tendance est presque générale. La littérature française reflète bien nos temps troublés, temps de transition et de décadence bourgeoise. Beaucoup de nos écrivains, parce qu'ils ont perdu tout idéal, parce qu'ils manquent de direction morale, se sont réfugiés dans l'étrange, l'extravagant et souvent dans les puérilités. Peu importe que l'idée qu'ils expriment soit vraie, pourvu qu'elle soit dite dans une phrase qui plaise. La pensée est secondaire, la forme est tout ! Telle semble être leur devise. Ils se livrent à des acrobaties de style. Ils s'épuisent à la

recherche des mots — non pas de ceux qui vont aux idées comme des gants de peau, selon la belle expression de Baudelaire, ce qui serait très louable — mais de néologismes souvent affreux dont, au surplus, les équivalents existent dans le langage ordinaire. Quand on dissèque leurs œuvres on n'y trouve comme idées que le scepticisme, le pessimisme, la lassitude de vivre. Ils ont perdu les croyances anciennes et les croyances nouvelles ne sont pas encore descendues dans leurs âmes. Ils vivent enfermés dans leur orgueil et leur dédain du monde. Ils se croient une élite alors qu'ils ne sont que de pauvres malades. Encore un préjugé trop répandu que la croyance en la supériorité des artistes ! En quoi l'écrivain ou l'artiste est-il supérieur au penseur, au savant, à l'homme d'action, au travailleur, à moins qu'il ne soit en même temps un de ces penseurs profonds qui découvrent l'avenir et dominent leur siècle ? Combien sont-ils ceux dont la gloire a surnagé sur la mer de l'oubli ? Les écrivains, les artistes, les penseurs, les savants, les hommes d'action, les travailleurs forment des catégories sociales dont chacune a son utilité, et qu'il serait malaisé de ranger par ordre d'importance, car elles ont les unes sur les autres des influences qu'il est impossible de définir.

Au point de vue de l'éducation, la littérature moderne a, en général, exercé une influence déplorable sur la jeunesse, tout au moins sur la jeunesse bourgeoise, les jeunes ouvriers n'en ayant heureusement pas été contaminés. Y a-t-il eu, par exemple, des écrivains plus décevants, plus démoralisants qu'Alfred de Musset et Baudelaire, malgré la forme chatié impeccable de leur style. Alfred de Musset, comme il savait saigner galamment ce féroce dillettante ! *Ses confessions d'un enfant du siècle*, son *Rolla*, ses *Nuits*, comme les *Fleurs du Mal* de Baudelaire, comme tant d'œuvres, exhalent un parfum morbide de noir pessimisme, de dégoût de l'action et de la vie.

C'est à cette source que s'est abreuvée une partie de la génération bourgeoise actuelle. Aussi quelle pauvreté intellectuelle et morale chez la plupart de ces jeunes gens ! Ils ne savent ni penser, ni aimer, ni vivre, ils ne savent ni vouloir,

ni agir. Devenus hommes, leur existence se passera en féroce égoïsme ou se traînera, lamentable, sans croyances et sans espoirs.

Mais il est une autre catégorie d'écrivains, qui s'accroît sans cesse, dont les œuvres s'imprègnent chaque jour un peu plus de simplicité, de sincérité, de vie réelle et de préocupations sociales, celle de Zola, de Tolstoï, d'Anatole France, de Camille Lemonnier, pour ne citer que ceux-là.

Un de mes contradicteurs a écrit que je voulais tracer aux écrivains de petits canevas socialistes! La lutte formidable du monde nouveau contre le monde ancien, avec tout ce qu'elle comporte d'intérêts, de passions, de haines, de souffrances, on appelle cela de « petits canevas socialistes » !

Vraiment, il semble que la grandeur épique de notre temps échappe à certains écrivains. Les « petits canevas » de *Germinal*, de *Happe-Chair*, des *Tisserands* de Hauptmann ne vaudraient-ils pas ceux de MM. Eekhoud et Catulle Mendès ?

J'aime beaucoup la formule des naturalistes : « L'art c'est la nature vue à travers un tempérament ». Seulement ces écrivains voient la nature trop en noir et leurs œuvres laissent une impression de tristesse et de découragement.

Je voudrais les voir se débarrasser de tout ce fatras pessimiste. Qu'ils s'appliquent plutôt à réveiller nos énergies et nos enthousiasmes, à fortifier notre courage et notre volonté ! Que nos poètes nous chantent tout ce qui est beau et pas seulement ce qui est triste ; qu'ils célèbrent les croyances nouvelles, qu'ils nous fassent le poème de la vie ! La vie, oui, je reproche à presque toute la littérature moderne de l'avoir peinte en noir, d'avoir essayé de nous la faire prendre en horreur alors qu'elle est notre seul bien. L'art devrait nous la faire aimer malgré tout. Il se grandira singulièrement, le jour où résolument il viendra aider le peuple dans sa lutte et contribuer à donner à la foule innombrable des prolétaires — qui en est privée aujourd'hui — sa part de joie et de bonheur.

Auguste Dewinne.

Bruxelles, janvier 1901.

REVUE CRITIQUE

LA QUESTION AGRAIRE

Étude des Tendances de l'Agriculture moderne
par KARL KAUTSKY (1)

Des villes conquises, la propagande de la démocratie socialiste déborde dans les campagnes : et là, en face de cette propriété paysane dont on a voulu faire la limite de son action, la théorie économique du socialisme semble ébranlée jusqu'en ses fondements : la grande exploitation ne gagne que lentement du terrain sur la petite et n'en gagne pas partout; d'autre part le paysan paraît réfractaire à toute idée d'émancipation : le processus de socialisation serait-il inapplicable à l'agriculture, y aurait-il antinomie irréductible entre l'évolution agricole et l'évolution industrielle et par là même la conception socialiste serait-elle insuffisante et inadmissible ? Sans doute, l'agriculture peut se développer suivant des lois particulières, sans doute la disparition de la petite exploitation devant la grande n'est pas l'unique affirmation de la théorie marxiste de la production, et si l'introduction du capital dans l'agriculture la révolutionne et nécessite pour elle de nouvelles formes de production et de propriété, alors nous verrons si la socialisation des moyens de production doit s'arrêter devant le plus important d'entre eux, la terre.

Au moyen âge la famille paysanne formait une société économique fermée, se suffisant à elle-même : le paysan est un homme libre. Mais l'industrie urbaine se crée, les relations se

(1) Traduit par Edg. Milhaud et C. Polack. — Giard et Brière, éditeurs, Paris, 1900.

multiplient ; l'impôt en espèce remplace l'impôt en nature ; le paysan a besoin d'argent et ne produit plus que des valeurs d'échange : incapable de lutter avec l'industrie urbaine, il devient un pur agriculteur, produisant pour un marché incertain qu'il ne connaît que par un intermédiaire ; dans les mauvaises années il s'endette et une nouvelle charge s'abat sur lui, l'usurier ou l'hypothèque ; s'il ne peut supporter toutes ses charges, son bien est vendu ; le paysan libre est devenu un *prolétaire*. L'industrie domestique disparue n'occupe plus l'hiver les bras que la terre laisse disponibles, et les enfants émigrent ; l'été il faut pour les durs travaux de la moisson des *ouvriers salariés*. En même temps la propriété familiale devient de plus en plus la propriété du chef de famille : l'antagonisme de classe pénètre au village.

A l'origine, chez les Germains, outre sa propriété privée, maison et jardin, la famille paysanne jouissait des terres labourables partagées et soumises à un assolement triennal, un tiers restant chaque année en friche pour former avec les forêts et les pâturages la propriété commune. C'est le *système du village* d'où rien ne devait sortir par crainte d'épuisement de la terre. Mais la transformation en marchandise des produits du sol vient rompre l'équilibre économique du village : les seigneurs confisquent presque partout la propriété commune, surtout les forêts et les pâturages, et lorsque l'occasion se présente ils se font agriculteurs : le travail naturel n'existe pas à la campagne, il leur faut recourir au travail salarié des propriétaires censiers, et sur le paysan retombe tout le poids des impôts et des guerres : il devient un souffre-faim ; il abandonne même son exploitation ; avant la révolution, en France un tiers des terres labourables sont en friche. — Mais quand l'agriculture féodale disparaît, avec les contraintes du sol et du pâturage, la culture intensive ne peut s'introduire qu'avec la propriété privée du sol. Les paysans sont incapables de faire cette révolution : en France ce fut la conséquence de la prise de la Bastille ; en Prusse et en Russie les paysans durent la payer d'une partie de leur terre et d'argent comptant. La voie est ouverte à l'industrie capitaliste.

Cette nouvelle agriculture exige de nouvelles conditions : engrais plus abondants, produits propres au marché; la consommation de la viande dans les villes augmente sans cesse (en valeur absolue, car par tête d'habitant elle diminue constamment). Aussi, en même temps que la production des céréales augmente, le bétail s'accroît en qualité et en quantité; c'est que l'ancien pâturage commun est devenu terre à blé et que le rendement à l'hectare augmente tandis que l'introduction des plantes fourragères permet l'élevage du bétail à l'étable. A cela vient s'ajouter la culture des plantes industrielles, les méthodes de cultures alternantes et la spécialisation des exploitations.

Maintenant le paysan dépend du marché parce qu'il vend ses produits, parce qu'il y achète non seulement des instruments, mais souvent même sa subsistance que ne lui fournit plus son exploitation spécialisée : il devient commerçant sans pouvoir embrasser le marché. Les moyens de communications se perfectionnent et peuvent en quelques jours révolutionner un pays, et la science, envahissant la campagne, y achève la transformation moderne de l'agriculture. La machine surtout y joue un rôle de plus en plus en plus important, bien qu'elle doive s'adapter au lieu où elle fonctionne et travailler d'une façon toute intermitente, ayant à lutter d'autre part contre les bas salaires et l'incapacité des campagnards devant ses rouages délicats ; mais rien ne l'égale pour la rapidité et la perfection du travail. Et après la machine, la vapeur, bientôt l'électricité, la chimie, la physiologie, l'art de l'ingénieur s'empare de la campagne; le cultivateur n'est plus un praticien, il est devenu un commerçant, un savant, un industriel, un comptable; l'agriculture s'apprend à l'école : elle est devenue une science.

L'agriculture a besoin d'argent : elle est devenue capitaliste ; la terre, *propriété privée*, produit des marchandises. Celles-ci acquièrent ainsi une *valeur d'échange* fixe, échangeable contre une même quantité de monnaie ou *prix* des marchandises ; — Ce qui déterminera cette valeur quand il n'y a pas monopole, c'est la somme moyenne de travail socialement nécessaire pour les produire, modifiée au besoin par

l'offre et la demande. A cette loi on a voulu opposer celle d'après laquelle la valeur est déterminée par les *frais de production :* mais les frais de production ne sont en dernier ressort que des sommes de valeurs dépensées : Qu'est-ce à dire. Lorsque la production capitaliste des marchandises remplace la production simple où seul le temps de travail détermine la valeur, le capitaliste achète non seulement la matière brute, mais aussi le *travail :* pour lui, tout se ramène à des *dépenses d'argent* que détermine le *prix* de vente. Mais ces prix dépassent les frais de production, car sans cela il n'y aurait point bénéfice ou profit, mobile de la production.

Mais d'où vient ce profit : lorsque le producteur libre eût été remplacé par le travailleur salarié, celui-ci vendit sa force de travail : elle devint marchandise et acquit une valeur minimum égale aux vivres nécessaires à la conservation et à la reproduction du travail; ce que le travailleur produit en plus de la valeur de son travail est la *plus-value* : une partie de celle-ci revient au capitaliste qui en tire le profit. Ce profit n'est pour le capitaliste que le produit du capital, et si plusieurs entrepreneurs réalisent le même taux de plus-value, ils réaliseront des taux de profits différents si les quantités de capital avancé sont différentes ; mais bientôt les capitaux des entreprises où les taux de profits sont les plus bas fuient vers celles où ceux-ci sont les plus hauts, et le taux du profit tend à s'égaliser en un *profit moyen.*

Dans les industries où les capitaux se raréfient, les prix dépasseront la valeur et il y aura écart entre les frais de production et la valeur des produits, mais la loi de la valeur demeure absolument valable pour l'ensemble des produits et la masse de la plus-value. A côté du profit moyen la capitaliste peut réaliser un *profit extraordinaire*, par exemple lorsqu'il peut produire, grâce à un perfectionnement, au-dessous du prix de production ordinaire.

Dans l'agriculture, au contraire, si nous comparons deux champs de même étendue, mais de fertilité inégale, toutes choses égales d'ailleurs et particulièrement le taux de profit moyen étant le même, le cultivateur du champ le plus fertile

récoltera plus de blé et réalisera lui aussi, outre le profit moyen, un profit extraordinaire. Ce profit extraordinaire, qui n'est dans l'industrie qu'un phénomène passager, est en agriculture un phénomène durable : il constitue la *rente foncière*. Le sol est en effet un moyen de production d'une espèce toute particulière : il est limité et de qualité à peu près immuable. Aussi en agriculture n'est-ce pas les frais de production nécessaires pour un terrain moyen qui détermine le prix de production, mais ceux nécessaires pour *le terrain le plus mauvais*; en effet, le meilleur terrain ne suffit pas à produire les vivres nécessaires à la conservation de la population et l'insuffisance de l'offre élevant les prix permet aux capitalistes d'exploiter des terrains moins fertiles dont ils peuvent au moins maintenant tirer le profit moyen.

La population s'accroissant sans cesse dans les pays industriels, les prix des vivres s'élèvent : la culture des nouvelles terres jusqu'ici négligées devient rémunératrice et par suite la rente foncière s'accroît; outre la différence de fertilité, d'autres différences peuvent aussi faire varier cette rente foncière, dite pour cette raison *rente différentielle*. Cette rente que nous avons dit être comparable au profit extraordinaire de l'industriel, ne reste pas comme celui-ci la propriété du capitaliste : l'agriculteur non propriétaire la cède au propriétaire foncier comme prix de son fermage. D'autre part le prix des produits agricoles, prix déterminé par le *monopole* de la propriété foncière, peut dépasser leur valeur, cette différence étant limitée, il est vrai, par l'action de la concurrence à l'intérieur même du monopole : les propriétaires fonciers ont donc intérêt à faire monter les prix et cette différence entre les prix de production pour les plus mauvais terrains et les prix de vente constitue une nouvelle rente foncière dite *rente foncière absolue*.

La rente différentielle et la rente absolue, généralement confondues, sont pourtant essentiellement différentes : la première fruit de la concurrence, est d'essence capitaliste : elle résulte du profit extraordinaire réalisé sur un sol mieux situé ; la deuxième, fruit du monopole, résulte de la propriété privée du sol : elle provient de l'écart entre les prix de marché

et les prix de production, elle n'est possible que par une retenue sur la masse de la plus-value, aux dépens du profit et du salaire; capitalistes et ouvriers subissent donc la perte que leur fait subir la rente foncière absolue qui, jusqu'en ces derniers temps, croissait sans cesse, mais que la concurrence d'outre-mer a fortement entamée au profit indéniable des classes ouvrières, tout en déterminant dans l'agriculture ces crises chroniques, source de misère pour les agriculteurs.

Le sol lui aussi est devenu marchandise, mais c'est à tort que l'on a voulu en faire un capital, puisque, éternel, il n'a pas de prix de production. Son prix, une fois mis à part le capital enfoui pour l'amélioration du terrain, est exclusivement déterminé par la rente foncière qu'il produit ou peut produire, capitalisée au taux usuel de l'intérêt, taux dont il suit les fluctuations sans influence sur le capital argent.

Pour tirer profit de sa terre le propriétaire purement foncier est obligé, ou bien de l'affermer à un capitaliste-fermier, — et dans le système du fermage les trois revenus de la société capitaliste se montrent bien distincts : le salaire de l'ouvrier, le profit capitaliste du fermier, la rente foncière du propriétaire parasite — ou bien d'avoir recours au crédit, à l'hypothèque — et malgré les apparences subsiste ici la même distinction ; le propriétaire nominal abandonne la rente foncière au créancier, véritable propriétaire, et ne perçoit que le profit capitaliste. Et le système hypothécaire devenant dans certains pays plus important que le système de fermage accomplit au profit de quelques grands établissements de crédit cette concentration de la propriété foncière qui ne révèle pas l'observation directe.

Le créancier hypothécaire, pour couvrir ses risques, exige un intérêt supérieur à celui du capital foncier, si bien que la dette hypothécaire maxima est toujours inférieure à la valeur du bien engagé, l'écart augmentant d'autant plus que la rente foncière est plus déprimée : et si le système hypothécaire est plus favorable à l'agriculteur lorsque la rente foncière monte, du moins le fermier finit-il, lorsqu'elle baisse, par rejeter la perte sur le propriétaire foncier, tandis que c'est la banqueroute et la ruine pour l'agriculteur grevé d'hypothèques et pour son

créancier. Quant au cas où le propriétaire foncier et le capitaliste exploitant ne sont qu'une seule et même personne, c'est jusqu'ici une exception et tout fait prévoir qu'elle restera telle, autant que durera la supériorité technique de la grande exploitation sur la petite. Cette supériorité, marquée déjà dans le ménage, éclate surtout aux champs où la culture des petites parcelles cause tant de perte de terrain et de temps et ne permet pas de tirer des machines tout l'effet utile, même quand on peut les employer. Dans la petite exploitation les forces animales et humaines sont gaspillées et ce que l'on peut faire rationnellement avec une charrue à 3 sillons, 4 chevaux et un homme, y demande 3 hommes, 3 charrues et 6 chevaux. Seule la grande exploitation permet la division du travail et sa spécialisation ; seule elle permet cette direction scientifique si nécessaire à l'agriculture. La possibilité des grands travaux, les achats en gros, les relations directes avec le grand marché et sa connaissance, les conditions du crédit, tout contribue à favoriser la grande exploitation : il est pourtant des gens qui, prenant leurs désirs pour des réalités, s'entêtent à prétendre que la petite exploitation peut être aussi rationnelle que la grande, sinon supérieure. — Plus la concurrence de la grande exploitation écrase le paysan, plus il s'acharne à l'ouvrage, plus il travaille dur et longtemps, plus il éreinte ses enfants : il s'accommode de la situation la plus lamentable, et tandis que les journaliers obtiennent une nourriture présentable, il se prive même du nécessaire, mais malgré tout il lui faut souvent avoir recours à un métier auxiliaire (en Prusse, sur 3.236.000 paysans exploitant moins de 2 hectares, 417.000 ou 13 % seulement n'ont pas d'autres métiers). Cette ardeur au travail, qui semble rester l'avantage de la culture paysanne, la grande culture pourrait en partie l'obtenir en traitant convenablement des salaires intelligents et habiles, mais il ne faut pas trop attendre ces améliorations de la bonne volonté ou de la clairvoyance des agriculteurs : seul le prolétariat organisé les pourra arracher. Et même dans certaines cultures spéciales, vignoble, horticulture, tabac, où l'on a cru pouvoir établir la supériorité incontestable de la petite exploitation,

la grande exploitation a pu, elle aussi, prospérer; aussi, pour sauvegarder cette petite propriété qui tient tant au cœur des conservateurs, a-t-on voulu l'orienter vers la coopération.

Mais sous la plupart de ses formes, sociétés de crédit, de vente, de machines, d'amélioration du sous-sol, la coopération semble profiter plus encore à la grande et surtout à la moyenne exploitation qu'à la petite ; et qui sait si, loin de retarder l'avance de la grande propriété sur la petite, elle ne l'accélère pas ? Et c'est seulement par l'exploitation coopérative de leurs biens mis en commun que les paysans pourraient atteindre aux avantages de l'agriculture rationnelle : les quelques expériences tentées en Irlande et en Amérique sont là pour montrer, quelle qu'ait été leur destinée ultérieure, qu'il est possible de remplacer dès maintenant les capitalistes individuels par des institutions commerçantes. Mais le *fanatisme de la propriété,* la crainte de devenir, par l'abandon de sa terre, un prolétaire, sont pour l'esprit borné du paysan des obstacles trop insurmontables pour qu'il passe aujourd'hui en masse à la production coopérative ; ce n'est que lorsque les institutions économiques du prolétariat lui auront fait voir l'entrave mise par la propriété individuelle au développement rationnel de l'agriculture qu'il verra dans la coopération un moyen de rajeunir son exploitation épuisée : mais alors il sera socialiste.

Si l'on étudie les statistiques agricoles des différents pays on remarque que contrairement à ce qui s'est passé en Angleterre, la petite exploitation, loin de disparaître, a plutôt une légère tendance à se développer : mais ce ne sont là que chiffres de statistiques qu'il nous faut maintenant interpréter. Sans doute il nous montre que le développement de l'agriculture ne s'effectue pas, comme on l'a trop souvent admis, aussi simplement que celui de l'industrie et que les tendances les plus variées agissent ici dans les directions les plus diverses, dont il est de prime abord difficile de déterminer la résultante. Lorsque le capitalisme s'empare d'une branche de l'industrie il ruine les petits entrepreneurs et les rend superflus au point de vue économique, mais il n'amène pas fatalement leur dispa-

rition : ou bien ils trouvent en eux-mêmes une résistance incroyable, endurant les pires privations, s'adonnant à des travaux insignifiants pour la grande industrie, se déplaçant vers d'autres métiers encore indépendants, ou bien pour des raisons politiques le pouvoir central maintient leur existence parasitaire aux dépens de la société, tandis que le gaspillage des classes dirigeantes et le retour aux formes féodales, les vastes territoires de chasse, les nombreuses domesticités, la mode des objets de luxe faits à la main, contribue à dissimuler la décadence de la petite industrie sans qu'on puisse en attendre ni sa résurrection ni même sa conservation.

Ces mêmes tendances se manifestent dans l'agriculture : mais alors que dans l'industrie l'accumulation peut se faire indépendamment de la centralisation et même généralement la précède, en agriculture, où le sol est *limité*, la disparition de petites propriétés *contiguës* est la condition nécessaire et rarement réalisée de la formation d'une grande propriété. A cela s'ajoute qu'en agriculture l'exploitation la plus vaste avec les pertes de temps et les transports plus considérables qu'elle comporte n'est pas toujours la meilleure, si l'exploitation des forêts et des pâturages, la culture par grapillages des pays neufs permet un développement incroyable de la superficie des exploitations, la culture et surtout l'élevage intensif du vieux continent amènent facilement une diminution de la grandeur des fermes ; mais ce n'est là qu'un phénomène de condensation bien plus qu'un phénomène de pulvérisation de la grande propriété, car ces nouvelles formes d'exploitation nécessitent un capital plus considérable, un personnel plus nombreux, c'est-à-dire une augmentation effective de l'exploitation.

La concentration se manifeste d'ailleurs autrement que par l'agrandissement indéfini des grandes propriétés, soit par la réunion dans une même main, de plusieurs propriétés d'étendue variable louées à des fermiers. soit par la mise en valeur simultanée d'un nombre parfois considérable de vastes domaines disséminés, scientifiquement administrés et gérés au profit d'un seul propriétaire. Et c'est dans ces *latifundia*,

dans ces exploitations monstres, dont quelques-unes en Allemagne atteignent 50.000 hectares et en Autriche 200.000 et même 400.000 hectares, que l'on pourrait voir, avec le savant agronome Kraft, l'avenir de la culture rationnelle moderne, partout où son développement n'aurait pas eu à souffrir du manque de bras. Là où règne exclusivement la grande exploitation, la situation précaire des salariés sans ménage ou domestiques vivant sous le toit patronal, entrave complètement la multiplication des ouvriers ; seuls les « ménagers » sont capables, personnellement ou par leur famille, de fournir à la grande culture les travailleurs dont elle a besoin, si bien que la grande exploitation tend à se limiter elle-même partout où elle évince la petite exploitation dont elle ne peut se passer ; partout où elle domine la grande propriété semble devoir rétrograder, tandis qu'elle a une tendance à se développer dans les pays de propriété paysanne, ces deux mouvements tendant vers un équilibre où, loin de s'exclure, la grande exploitation et le ménage indépendant se complètent mutuellement ; mais alors le paysan tombe de plus en plus sous la domination économique de la grande propriété qui lui achète sa force de travail ; il tend à devenir un prolétaire ; il vit du produit de son travail, non de celui de son exploitation qui n'est plus que le complément indispensable de son ménage ; il ne cultive plus que des denrées de consommation immédiate, surtout des plantes potagères et peu de céréales. Aussi, souffre-t-il plus qu'il ne profite de toute élévation du prix du blé ; ne vendant pas les fruits de sa terre il ne subit pas la concurrence et reste en dehors des tendances centralistes modernes ; s'il tient tant à sa propriété, c'est qu'elle lui assure un minimum d'indépendance sociale ; aussi n'est-il pas de sacrifice qu'il ne fasse pour la garder ; c'est ce qui explique que le prix des petites propriétés est relativement plus élevé que celui des grandes.

Si l'on ajoute à cela l'augmentation du nombre des ménages, l'on arrive à comprendre la tendance actuelle au morcellement, à la pulvérisation de la propriété agricole : c'est le triomphe de la propriété naine, de cette propriété de moins de deux hectares qui forme en Allemagne 58 %, en Belgique 78 % du

total des propriétés foncières. Et si l'émiettement s'accomplit en certains pays aux dépens de la grande et de la moyenne propriété, en Belgique par exemple, dans d'autres, tels que la France et quelques régions de l'Allemagne, cette dernière se trouve évincée au profit de la petite et de la grande propriété.

Ces petits agriculteurs, comme vendeurs de leur force de travail, ont au fond les mêmes intérêts que le prolétariat industriel, et l'augmentation du nombre des petites exploitations rurales n'est qu'une forme de l'augmentation du nombre des ménages prolétariens.

Le travail accessoire du paysan est par excellence le travail agricole salarié, et de préférence l'exploitation des forêts qui lui laisse la plus grande liberté pour sa propre culture. Mais pourtant si le plus souvent il est contraint d'abandonner sa propre moisson à sa famille pendant qu'il travaille chez autrui, c'est encore pour lui une situation préférable à celle des petits paysans éloignés de toutes grandes exploitations ; ceux-ci, l'industrie à domicile les guette ; trop souvent accueillie avec faveur elle les livre bientôt à la pire des exploitations : rivés au sol par leur propriété, incapables de s'unir, ce sont eux qui supportent les plus bas salaires, les plus longs chômages ; ce sont eux qui mènent la lutte la plus farouche et la plus cruelle pour eux contre la machine.

Mais généralement l'industrie à domicile doit céder le pas à la grande fabrique qui, pour des raisons techniques ou sociales, est poussée vers la campagne ; quelquefois elle y peut devenir, surtout dans les industries telles que la mine et la sucrerie, compatible avec le travail agricole, un puissant auxiliaire de l'exploitation paysanne ; plus généralement elle accapare, pour un travail continu, les forces ouvrières de la petite culture remise au soin de la famille, ici libérée de l'obsédant travail à domicile, tandis qu'à l'usine l'ouvrier prend conscience de lui-même. Et si le travail ne vient pas à la campagne, le paysan quitte son village et va travailler au loin : à la campagne il sera moissonneur, à la ville il sera domestique, ouvrier, journalier : il y sera certainement un obstacle au progrès, mais retourné dans son

pays, il y ramènera avec ses économies des idées nouvelles et des besoins nouveaux ; le travail au loin, comme la grande fabrication, exerce donc une même influence : ils consolident la petite propriété foncière soi-disant si conservatrice, mais révolutionnent les petits propriétaires fonciers en leur donnant des besoins qui ne sont rien moins que conservateurs.

Pas plus que le petit paysan, le gros agriculteur n'est à l'abri des difficulté du régime capitaliste; s'il est propriétaire, une part minime de son capital est seule active, l'autre, de beaucoup la plus grande, étant immobilisée dans le capital foncier, si bien que son exploitation est plus petite qu'elle ne le serait s'il était simple fermier ; aussi le système du fermage est-il la forme classique de l'agriculture capitaliste; de son côté le fermier, loin d'améliorer la terre, l'épuise le plus qu'il peut, d'autant plus que son propriétaire, dans le but de mettre la main sur la rente foncière, lui aura fait un bail plus court. Non moins que la rente foncière, le partage égal des successions entrave le développement de l'agriculture rationnelle, le résultat en est presque toujours ou l'émiettement des biens ruraux ou l'alourdissement de leurs charges, si l'un des héritiers garde le bien en désintéressant pécuniairement ses cohéritiers. Au partage s'oppose le fidéicommis par lequel la propriété foncière reste la propriété collective d'une famille, mais dont jouit seul un membre privilégié sans qu'il puisse, quelle que soit sa gestion, y porter atteinte. Lui seul profite de la rente foncière et plus elle est grande plus grand est son luxe : chasses, forêts, châteaux, dont les empiètements viennent aussi contrarier l'agriculture rationnelle.

Les relations entre la ville et la campagne se multiplient et avec elles croît l'exploitation de la campagne par la ville : c'est vers les centres urbains qu'est drainé l'argent du paysan ; c'est à la ville que les propriétaires dépensent la rente foncière, et l'État la majeure partie des impôts, c'est à la ville que sont les banques, les fabricants de machines, les marchands de grains et d'engrais ; de plus le gaspillage des villes fait disparaître à tout jamais une masse de matières fertilisantes, déchets des denrées agricoles, et qu'il faut rem-

placer par des produits coûteux. Les plantes et les animaux, perfectionnés aux dépens même de leur résistance, donnent aux maladies un terrain favorable, et la facilité des relations les répand avec une rapidité foudroyante ; et de nouvelles dépenses viennent augmenter les charges de l'agriculture ; mais le plus grand mal des campagnes est avant tout leur dépopulation : les salariés vont vers les villes pour y chercher un peu plus de jouissance, un peu plus d'indépendance ; le perfectionnement des moyens de transport, les hauts salaires de l'industrie, le militarisme, tout contribue à attirer le paysan ; mais ce qui aggrave ce mal c'est que ce sont surtout les adultes, et les plus forts, les plus intelligents qui fuient le travail des champs, si bien que les enfants, les vieillards, les femmes forment la grosse masse de la population rurale ; l'agriculture manque d'ouvriers, surtout de bons ouvriers, la crise agraire est avant tout *une question ouvrière* : c'est en vain que les agriculteurs cherchent à fixer près d'eux des ouvriers fermiers, l'industrie les attire ; ou à employer des ouvriers étrangers, trop grossiers pour conduire les machines ; les hauts salaires pas plus que les mesures administratives, ne peuvent les retenir.

Aussi dans la crise actuelle sont-ce les exploitations qui emploient des salariés qui sont les plus atteintes, alors que celles où la famille peut à elle seule suffire à l'ouvrage résistent mieux et semblent prospérer ; et cette moyenne exploitation de 5 à 20 hectares dont la prospérité fait la joie du conservateur se développe sensiblement ; mais cette prospérité même est plus faite de la détresse des autres que de sa propre prospérité ; et les enfants des moyens paysans se lassent aussi de leurs privations et de leurs sujétions paternelles : ils émigrent eux aussi, la famille paysanne à son tour manque de bras ; la crise ouvrière pénètre la moyenne exploitation et la crise agraire n'épargne pas le petit paysan.

Jusque vers 1880, le prix des denrées agricoles et, avec elles, la rente foncière a monté : depuis, ils ont suivi une marche absolument inverse : la multiplication des chemins de fer et des bateaux, l'extension du marché extérieur de la

grande industrie, la diminution du fret ont permis aux denrées alimentaires des pays d'outre-mer, des États-Unis ou de l'Inde, produites d'une façon toute économique dans des terres neuves, de venir concurrencer ceux des vieilles contrées ; sans doute, à leur tour, les pays jeunes connaîtront la crise agraire au profit de pays plus jeunes encore, l'Amérique du Sud, la Sibérie ou l'Australie, et non à celui du pays d'Europe, et la crise agraire s'étendra de proche en proche jusqu'au jour où le mode de production capitaliste, ayant perdu toute faculté de s'étendre, aura vécu. La concurrence ne s'établit pas également entre les diverses denrées agricoles ; les céréales entrent tout d'abord en lutte, amenant une régression de leur culture dans les vieux pays ; les pâturages y remplacent les champs et la production de la viande ou de quelques denrées secondaires : légumes, volailles, laitage, remplace celle du blé ; mais ce n'est là qu'un refuge temporaire : les moyens de transport, se perfectionnant, permettent aux pays lointains d'entamer la lutte sur ces terrains, débarrassés des entraves de la culture européenne.

La concurrence d'outre-mer amène donc les agriculteurs à réduire à l'extrême leurs frais de production et de transport : ils ont tout avantage à travailler eux-mêmes leurs produits. Outre qu'ils compensent ainsi la diminution de la rente foncière par l'augmentation du profit industriel, ils obtiennent des marchandises économiquement transportables et conservent pour eux les déchets de fabrication. Les industries agricoles, sucreries, distilleries, etc., ont tout d'abord conquis les grandes propriétés, mais les paysans, surtout les moyens paysans, qui plus que les petits ont des capitaux disponibles, ont voulu, à leur tour, tirer parti de l'industrie et de l'agriculture : ils ont fondé des coopératives, surtout dans l'industrie beurrière : ce n'est pas là pourtant un pas vers le socialisme, mais bien plutôt vers le pitalisme : non seulement les coopératives exploitent des vriers salariés et n'ont d'autre but que d'encaisser le profit capital, mais encore à l'intérieur même de la coopérative, omme entre les différentes coopératives, il y a concurrence : coopération ainsi comprise n'aboutit finalement qu'à la

création de quelques privilégiés. En cela elle suit les mêmes règles que l'industrie agricole : Vienne la crise que subit déjà la sucrerie et la distillerie et que ne parviennent pas à enrayer les primes si largement distribuées aux agrariens par le pouvoir central, les petites exploitations, les petites coopératives tomberont sous la domination des plus fortes : quant au petit agriculteur, il devient l'homme lige de la fabrique voisine, selon les besoins et les règles de laquelle il doit exploiter sa terre.

Si l'industrie peut prêter parfois un nouvel appui à l'agriculture, le perfectionnement de la technique peut de son côté y causer les plus grands ravages : ou bien il permet d'utiliser plus complètement la même matière première, tels ces nouveaux moulins donnant 92 o/o de farine là où les anciens n'en donnaient que 75 à 80 o/o ; — ou bien il permet l'emploi de déchets jusqu'ici abandonnés ou la production d'équivalents, tels la margarine, les couleurs d'aniline, le vin de raisins secs et les vins artificiels : de même par la multiplication des nouveaux véhicules, vélocipèdes, tramways électriques, automobiles, l'agriculture est doublement frappée et dans l'élevage du cheval et dans la production des fourrages. Ainsi l'industrie en vient même à se substituer à l'agriculture : celle-ci doit s'adapter sans cesse à des conditions nouvelles. L'ancienne routine de l'agriculture doit céder devant la perpétuelle révolution du mode de production capitaliste ; et ceux-là succombent en route qui n'ont pas un bonheur, une intelligence ou une fortune extraordinaire.

Les économats bourgeois, considérant uniquement la constance du rapport de surface des différentes exploitations, ont attribué a l'agriculture un caractère éminemment conservateur : or, nous avons vu que le mode de production capitaliste est condamné dans l'agriculture : il lui faut se transformer. Certains socialistes ont voulu voir dans l'endettement du paysan l'élément révolutionnaire de l'agriculture : mais outre que l'endettement soit avant tout un obstacle au perfectionnement de la production rurale, il ne paraît pas être un facteur de la variation de la propriété paysanne; le créancier

préférant généralement laisser à son propriétaire le bien surchargé de dettes, en échange de rentes qu'il ne retrouverait pas en l'évinçant.

Le moteur de la transformation agraire, ce sera l'industrie. Jadis unie et soumise à l'agriculture dans le ménage du paysan médiéval, elle revient maintenant à cette même union, mais en maîtresse cette fois. L'agriculture est de nouveau dans une impasse dont elle ne peut sortir d'elle-même, tandis que l'évolution de la grande industrie conduit au socialisme : le prolétariat industriel, en se libérant, émancipera les paysans : il le faut dans l'intérêt de la campagne et dans l'intérêt de l'unité, de l'harmonie de la société.

Que sera l'agriculture socialiste : à peine peut-on en discerner les éléments. La socialisation des grandes industries, des usines, des sucreries, transformera tout d'abord en *ouvriers sociaux* les paysans qui leur vendent actuellement leur travail ou leurs produits. Puis la socialisation de la rente foncière et la destruction du salariat permettra, au lieu de la grande exploitation qui occupe actuellement presque la moitié du sol, l'établissement de vastes balifundra socialistes, savamment exploités. La civilisation pénétrera la campagne et avec elle reviendra la main-d'œuvre, et le petit propriétaire qui, aujourd'hui, abandonne sans regrets sa terre pour la ville, l'abandonnera joyeusement alors pour l'incorporer à la grande exploitation coopérative dont la plus haute forme associe l'agriculturs et l'industrie en une solide unité : le vieux monde d'oppression et de peine aura vécu

Marcel Landrieu.

CHRONIQUE SOCIALE

FRANCE

Le Mouvement Ouvrier dans la Compagnie des Chemins de fer du Midi. — Au mois de juillet 1900, un Congrès fut tenu à Toulouse, par les employés et ouvriers de la Compagnie, à l'effet de nommer une Commission d'action qui devait présenter aux pouvoirs publics les revendications des salariés de la Compagnie, quel que soit leur service. Ce Congrès avait été organisé à la suite de certains troubles qui suivirent la grève des apprentis de la Compagnie (juin 1900). La commission dite « Commission permanente » fut nommée par les délégués et elle se chargea d'envoyer les revendications au directeur de la Compagnie.

Voici quelles étaient ces revendications :

Revendications formulées par les employés et ouvriers de la Compagnie du midi au Congrès de Toulouse (15 juillet 1900), renouvelées au Congrès de Bordeaux (13 janvier 1901).

1. « Que les cadres soient complétés par des agents commissionnés, au fur et à mesure des vacances.

2. » Que tous les employés en fonctions soient titularisés après six mois de stage.

3. » Que tout agent malade soit payé par la Compagnie à solde entière pendant trois mois, et à demi-solde pendant les trois mois suivants.

4. » Qu'un mois de traitement ou de salaire soit accordé à chaque agent, à titre de gratification de fin d'année.

5. » Suppression radicale des primes.

6. » Allocation mensuelle de 25 francs à tout agent chargé de manier des fonds.

7. » Congé annuel de quinze jours à solde entière reconnu comme droit à tout agent versant à la Caisse des retraites.

8. » Indemnité d'un dixième au minimum pour cherté de vivres dans les grands centres et villes d'eaux, avec minimum mensuel de 15 francs.

9. » Que tout agent puisse atteindre la première classe de son emploi après dix-huit ans de services.

10. » Deux jours de repos par mois, en dehors du changement de service, pour tous les agents du service actif.

11. » Commissionnement après six mois de présence à la Compagnie.

12. » Que tout agent ayant actuellement plus d'un an de présence et reconnu apte au service par le médecin, soit commissionné sans nouvelle visite médicale, la première étant définitive et sans appel; la mesure s'étendra aux membres de la famille de l'agent qui sont à sa charge.

13. » Un voyage gratuit mensuel pour la famille de l'agent. »

Le directeur de la Compagnie ne répondit rien à la Commission. Des réunions se tinrent à Bordeaux et dans toutes les villes principales des réseaux Bordeaux-Bayonne, Bordeaux-Cette, où les délégués de la Commission permanente firent prendre des résolutions énergiques : Si le 3 octobre, la Compagnie, par l'organe de son directeur, n'avait pas répondu, le travail devait cesser dans les bureaux, dans les ateliers et sur la voie.

Le 3 octobre, nulle réponse. Mais le député Jourde, de passage à Bordeaux, se rend à la réunion où les employés au nombre de 4,000 voulaient décider la grève, et réussit à les en détourner en leur promettant de faire agir MM. Baudin et Waldeck-Rousseau près de la Compagnie.

Une réunion fut ménagée entre les représentants de la Compagnie du Midi et ses employés, à Paris, chez M. Waldeck-Rousseau. Certaines concessions furent faites par la Compagnie aux employés des bureaux qui jouissaient d'une certaine autorité morale sur leurs camarades de la gare et de voie, et on écarta presque complètement les demandes de ces derniers.

Dès ce moment une certaine méfiance naquit dans le sein même de la Commission permanente à l'égard des membres qui, ayant obtenu satisfaction, recommandaient le calme à

leur cosyndiqués. De vives discussions publiques envenimèrent la question. Un second Congrès fut résolu qui se tint à Bordeaux le 13 janvier 1901. Les membres mécontents de la Commission y furent battus, mais les membres qui ne voulaient point aller jusqu'à suspecter leurs camarades, manifestaient par l'ordre du jour suivant leur volonté de ne point abandonner leurs revendications.

Ordre du jour voté à la fin du Congrès de Bordeaux (13 janvier 1901) :

« Les agents et ouvriers de la Compagnie du Midi, réunis à Bordeaux, ce jour, après avoir entendu les explications des membres de la commisaion, ainsi que celles fournies par le camarade Jourde, qui accompagna la délégation auprès des pouvoirs publics dans l'entrevue avec le directeur de la Compagnie, déclarent, tout en reconnaissant que certaines améliorations ont été apportées, que celles-ci, nulles en certains cas, comme en ce qui concerne les agents et ouvriers de la Compagnie, en régie, ne constituent, dans les autres cas, qu'une amorce ;

» Déclarent, en outre, que les promesses faites par le directeur n'ont pas été tenues dans leur intégralité ;

» Décident de reprendre à nouveau les revendications élaborées au Congrès de Toulouse, pour que satisfaction pleine et entière soit donnée au personnel, notamment en ce qui concerne les ouvriers-régies ;

» Tout en approuvant la Commission permanente dans ses travaux, lui donnent mandat de présenter à nouveau aux pouvoirs publics leurs desiderata, de les soutenir et de les faire triompher par tous les moyens légaux en son pouvoir ;

» Renouvellent le mandat de la Commission permanente et se séparent aux cris de : « Vive le Syndicat national ! »

En ce moment, la situation reste encore tendue. Les employés des bureaux perdent malgré tout de l'autorité sur leurs camarades, au moins à Bordeaux, sinon dans les autres villes du réseau ; et les ouvriers des ateliers, les chauffeurs, les mécaniciens, les agents inférieurs des gares manifestent l'intention de sortir du syndicat général qui englobait jusqu'ici toute la corporation du Midi, pour former des groupes

de métiers, pour fractionner le syndicat et présenter séparément leurs revendications.

Le mécontentement est très grand, et si la grève n'a pas déjà été déclarée c'est que les employés de Bordeaux craignaient de n'être point suivis par leurs collègues du réseau.

La Compagnie a gagné du temps et aujourd'hui l'élan est moins grand pour la lutte ouverte contre la Compagnie, bien que tous soient mal satisfaits de leur situation (en dehors, bien entendu, de certains employés de bureau qui ont obtenu satisfaction). Mais la paix semble précaire entre la Compagnie et son personnel.

X.

BELGIQUE

Congrès. — Deux congrès importants ont eu lieu en Belgique depuis le début de l'année. C'est d'abord le Congrès féministe socialiste tenu au Vooruit de Gand, le 20 janvier. C'est ensuite celui des coopératives de production, tenu à la Maison du Peuple de Bruxelles, le 27 janvier.

L'ordre du jour du congrès de Gand était le suivant : 1° Rapport sur le dernier congrès ; 2° Historique du mouvement féministe ouvrier en Belgique ; 3° Instruction civique des femmes ; 4° Recherche de la paternité ; 5° Les femmes électeurs et éligibles aux conseils des prud'hommes ; 6° Moyens de propagande antimilitariste ; 7° Le suffrage des femmes à la province et à la commune ; 8° Comité des griefs ; 9° Organisation d'une fédération nationale des groupes féministes ouvriers. Nomination du Comité fédéral.

Avant de se séparer, le Congrès a décidé de créer un journal de propagande qui, au début, sera surtout répandu dans le pays wallon.

Le congrès de Bruxelles a pris une décision intéressante au sujet du travail aux pièces dans les coopératives de production. Quelqu'un en ayant proposé la suppression, plusieurs orateurs ont déclaré que le vote et la mise en pratique d'une telle proposition porterait un coup fatal aux coopéra-

tives de production, qui ont déjà fort à faire pour soutenir la concurrence capitaliste. Finalement, le congrès a voté l'ordre du jour suivant :

« Considérant que les sociétés coopératives de production sauront faire, *au moment opportun*, le nécessaire pour faire disparaître le travail aux pièces, le congrès passe à l'ordre du jour. »

Parmi les congrès annoncés, citons celui des médecins socialistes, qui aura lieu le 10 février à Bruxelles, et le congrès national de Pâques, dont l'ordre du jour provisoire est ainsi fixé :

1° Manifestation nationale en faveur du suffrage universel ; 2° Grève générale ; 3° Institution d'une école internationale de socialisme ; 4° Droits et devoirs des employés et des ouvriers des coopératives socialistes ; 5° Application de la loi relative aux pensions ouvrières.

Grèves. — La grève des coupeurs de poils de Lokeren s'est terminée le 15 janvier par un succès partiel des ouvriers. La conséquence principale de la grève a été l'affiliation au syndicat socialiste de tous les coupeurs de poils de la région (environ 600).

La grève des dockers d'Anvers a pris fin le 4 janvier sans que les dockers aient obtenu gain de cause. Cet échec tient à plusieurs choses : Les syndicats de dockers n'étaient point prêts pour la lutte. L'époque était mal choisie, car les arrivages sont moins nombreux en hiver qu'en été et, de plus, il est facile en hiver de recruter dans les campagnes flamandes un grand nombre d'ouvriers agricoles sans travail disposés à remplacer les dockers. Enfin, la municipalité libérale d'Anvers s'est résolument mise du côté des armateurs.

La grève n'a pas été sans incidents graves. Les grévistes se sont battus avec la police et ont rossé d'importance un certain nombre de leurs supplanteurs. Quelques arrestations ont été opérées et plusieurs années de prison libéralement octroyées à nos camarades anversois.

La grève a eu quelques conséquences politiques heureuses. Les dockers libéraux ont compris qu'il n'y avait rien de bon

à attendre de la municipalité libérale anversoise et le président de la fédération indépendante des débardeurs s'est déclaré publiquement gagné à la cause socialiste. L'importance de cette adhésion n'échappera à personne, quand on saura que la fédération des indépendants compte de 8 à 9 mille membres.

Amnistie. — Grâce à l'insistance du Parlement, le gouvernement a accordé l'amnistie aux déserteurs. Cette amnistie s'étend : 1° Aux réfractaires et retardataires ; 2° Aux militaires condamnés ou en prévention pour désertion, même accompagnée de la vente ou de la non production d'effets militaires ; 3° Aux militaires actuellement en désertion, même si en désertant ils ont emporté en partie leurs effets d'habillement, d'équipement ou d'armement.

Exposition ouvrière. — Une exposition ouvrière s'est ouverte le 12 janvier à la Maison du Peuple de Bruxelles.

Le compartiment des coopératives renfermait des tableaux intéressants, en particulier celui ayant trait à l'accroissement des coopératives socialistes.

En 1880, il y avait 3 coopératives comprenant 180 membres et faisant 175 francs de recettes. En 1899, il y en avait 172 comprenant 73.254 membres et faisant 17.500.000 francs de recettes. Ce sont là des chiffres réjouissants.

L'institut industriel exposait une série de travaux de menuiserie, fabriqués par ses élèves. Il avait eu l'excellente idée d'exposer aussi quelques appareils de ses laboratoires de physique et de chimie, sur lesquels les élèves de l'Institut donnaient au public toutes les explications désirées.

Un petit salonnet d'art avait été adjoint à l'exposition. Ce salonnet, des auditions musicales et des conférences ont attiré à la Maison du Peuple de nombreux visiteurs et, en particulier, le bourgmestre de Bruxelles.

Propagande antimilitariste. — L'époque du tirage au sort ovpque chaque année en Belgique un redoublement de zèle ez les jeunes-gardes socialistes. Pas un jour ne se passe puis un mois sans quelques meetings antimilitaristes. Il n'est ère de localité où nos courageux camarades ne protestent

contre le remplacement et le tirage au sort. Il ne se passe guère de jour non plus sans que des rixes entre conscrits ivres ne viennent montrer à tous l'immoralité de la loterie militaire.

J. B. Prousel

ALLEMAGNE

Le Congrès des conseillers municipaux socialistes de la province de Brandebourg. — Le mouvement qui a pour but la conquête de la commune pour réaliser, à son aide, au sein de la société capitaliste, toutes les mesures et toutes les réformes ouvrières et sociales dont elle est capable, ouvre au socialisme un nouveau champ d'activité assez vaste et assez fécond pour qu'il lui consacre toute son attention.

Mais si l'essor formidable qu'a pris ce mouvement nécessite un certain ordre, il n'en est pas moins vrai qu'il est absolument impossible d'établir un programme général. Si les considérations théoriques peuvent être identiques en Bavière et en Westphalie, les revendiations ne sont pas les mêmes dans un pays d'agriculture ou dans un centre industriel. Il est donc indispensable que les représentants socialistes des communes d'une même contrée se réunissent pour établir leur programme particulier. C'est la raison des différents congrès de conseillers municipaux socialistes qui ont eu lieu dans le courant des derniers mois. Nous rappelons ceux du royaume de Saxe, de Kiel, du Brandebourg, etc.

Nous ne pourrons analyser aujourd'hui que les travaux du Congrès des conseillers municipaux socialistes du Brandebourg, le plus important de tous, nous réservant de revenir sur les autres dans un prochain numéro du *Mouvement socialiste*.

Le deuxième Congrès des conseillers municipaux socialistes de la province du Brandebourg a eu lieu les 27 et 28 décembre 1900 dans la superbe *Maison des Syndicats* de Berlin (1).

---

(1) La librairie du *Vorwaerts* vient d'en publier le compte rendu.

Tandis que le Congrès de 1899 avait simplement ébauché un programme, le dernier Congrès a discuté un certain nombre de questions communales tout en décidant d'élaborer un nouveau programme, le premier n'ayant pu suffire aux besoins croissants du socialisme municipal.

Parmi les questions qui étaient à l'ordre du jour de ce congrès, nous retiendrons celles de la *politique municipale*, *des habitations*, de la *réforme du suffrage municipal*, du *service sanitaire dans les communes*, des *devoirs fondamentaux des conseillers municipaux socialistes*. Ces questions, très importantes, on le voit, n'ont pas manqué de soulever des débats fort longs, où les opinions contradictoires des délégués se sont fait jour.

La portée de l'action socialiste dans les conseils municipaux fut surtout mise en lumière lors de la discussion sur la deuxième question : la *réforme du suffrage municipal*.

Le suffrage actuellement en vigueur est réactionnaire, comme tous les suffrages en Allemagne, sauf celui qui préside aux élections générales. C'est la preuve manifeste que la bourgeoisie qui en profite tient à maintenir ses privilèges. Elle craint les réformes que pourrait réaliser la classe ouvrière arrivée au pouvoir.

On peut toutefois prévoir déjà la fin de ce suffrage : les dernières élections municipales de Berlin qui portèrent au double le nombre des conseillers socialistes, ainsi que les victoires remportées dans toute la province, permettent, en effet, de prédire que ce suffrage réactionnaire ne préservera pas longtemps la bourgeoisie de l'entrée de socialistes dans les conseils municipaux. Quoiqu'il en soit les socialistes se rallieront toujours au mot d'ordre du citoyen Pfannkuch : « Le suffrage universel dans les communes ! »

Parmi les questions les plus importantes inscrites à l'ordre jour se trouvaient celles relatives aux *habitations* et à rganisation du service sanitaire. Il n'en est pas de plus éressante pour le prolétariat tout entier et particulièrement ur le prolétariat brandebourgeois. Dans un rapport lumineux citoyen Hirsch indiqua la politique que doivent suivre les

conseillers municipaux socialistes. Il déclara, très justement, que les mesures les plus efficaces, les seules vraiment efficaces consistaient dans les constructions faites par la commune elle-même, partant dans l'achat de terrains aussi étendus, que possible. Le rapporteur préconisa encore la création d'inspecteurs d'habitations, et réclama des mesures pour empêcher les spéculations éhontées de la grande majorité des entrepreneurs. La motion proposée par le rapporteur fut adoptée avec de légères modifications.

Il insista surtout sur la nécessité d'un contrôle des denrées alimentaires et sur la protection des femmes en couche.

La motion qu'il proposa fut adoptée à l'unanimité, ainsi qu'un amendement de Stadthagen chargeant les départements ou l'État des frais trop élevés pour une commune.

Comme les réformes préconisées par le parti socialiste nécessitent de grands frais et que les communes rurales sont trop souvent dépourvues de moyens suffisants pour les réaliser, il était évident que la question se poserait : où trouverons-nous les moyens nécessaires ? Voilà pourquoi on avait décidé de spécifier quels seraient les devoirs les plus importants des conseillers socialistes dans les communes rurales.

Cette question d'une portée si considérable ne fut malheureusement pas l'objet d'une discussion assez approfondie.

Nos lecteurs se rappelleront l'article de notre correspondant de Munich (1) ; il relatait les débats intéressants qui eurent lieu au sujet du « devoir socialiste dans les conseils municipaux ».

Le rapporteur proposa des réformes dont les frais rendent impossible la réalisation dans les communes rurales : gratuité dans l'enseignement, traitement suffisant des instituteurs, emploi de médecins scolaires, institution d'écoles professionnelles, de bibliothèques populaires, établissement d'hôpitaux, désinfection gratuite, etc. Voici de beaux projets et de bonnes intentions! Il eût été bon cependant qu'un membre du Congrès

(1) *Le Mouvement socialiste*, n° 50, p. 118 et suiv.

ait fait valoir la nécessité de la suppression des contributions indirectes, plus facilement réalisable et aussi plus nécessaire. Et ce silence n'est qu'un indice de la faible position du parti socialiste dans les campagnes.

Si, sur ce point, nous ne sommes pas entièrement satisfaits, il faut cependant se féliciter des résultats obtenus sur les autres points.

Les débats nous autorisent à supposer que le socialisme municipal se développera et fera œuvre féconde pour le prolétariat.

Nous étudierons, dans un prochain article, l'état du socialisme municipal dans les autres parties de l'Empire allemand.

GEORGES WEILL.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

LES LIVRES

La Journée de huit heures. — Théorie et étude comparée de ses applications et de leurs résultats économiques et sociaux, par JOHN RAE, traduit par GEO. F. STARK. — (V. GIARD et E. BRIÈRE, éditeurs. *Paris*, 1900). Nous ne pouvons, dans une courte notice, analyser cette vaste enquête. Voici l'énumération des chapitres : Le bilan des courtes journées ; les applications de la journée de huit heures ; les réserves de force productive personnelle ; la journée de huit heures et la concurrence étrangère ; la journée de huit heures et les sans-travail ; huit heures de travail et dix heures de salaire ; le mouvement des huit heures en Angleterre en 1833 ; la journée de huit heures à Victoria ; la journée légale de huit heures. C'est un ouvrage indispensable à tous ceux qui s'occupent des problèmes du travail, un arsenal d'arguments pour les partisans de la réduction de la journée de travail.

Le Collectivisme et l'Évolution industrielle, par Emile VANDERVELDE (nos 2-4 de la *Bibliothèque Socialiste* éditée par la Société Nouvelle de Librairie et d'Edition ; *Paris*, 1 fr. 50). Nos lecteurs connaissent déjà une partie remarquable, publiée ici-même, de l'œuvre d'Emile Vandervelde. C'est un manuel indispensable au propagandiste socialiste.

Proudhon, par Hubert BOURGIN (no 5 de la *Bibliothèque Socialiste* éditée par la Société Nouvelle de Librairie et d'Édition. *Paris*, 0 fr. 50). — Hubert Bourgin étudie successivement, dans cette étude populaire, la vie de Proudhon, l'homme, l'œuvre, le bilan de cette œuvre et l'influence qu'elle a exercée.

La lutte des classes en France en 1789, par KARL-KAUTSKY. Traduit de l'allemand par Edouard Berth (vol. in-18, G. Jacques, *Paris*, 1901). — Notre camarade Berth a eu raison de traduire cet opuscule de Kautsky qui jette une vive lumière sur les antagonismes des classes, au moment de la Révolution française. Les militants doivent lire ce livre.

L'Inde et le Problème indien, par Paul BOELL (Fontemoing ; *Par* 1901). — En lisant ce livre, écrit d'après des notes de voyage, on aur une idée nette, quelque opinion qu'on ait des conclusions de l'auteu de l'Inde, du pays, de la population, de la religion, de l'état social, d protectorat britannique et des questions politiques, économique sociales, morales et religieuses qui forment le problème indien.

La législation belge des Unions professionnelles, par Paul Briquet (Arthur Rousseau, 1900). — Étude très complète sur le sujet. Nous l'examinerons en détail, quand viendra en discussion le projet gouvernemental accordant aux syndicats la personnalité civile.

Institutions politiques de l'Europe contemporaine. I. Angleterre, Belgique, par E. Flandin (Le Soudier, *Paris*, 1901). 1er volume d'une série d'études sur les institutions politiques de l'Europe contemporaine. L'auteur étudie l'Angleterre et la Belgique, d'après le plan général suivant : I. La Constitution ; II. le Gouvernement ; III. le Parlement ; IV. Administration locale ; V. la Justice. Une bibliographie complète ces études.

Cooperazione, par Filippo Virgilii (no 304 des *Manuali Hœpli*. Milan, 1900). — M. F. Virgilii a écrit, avec une clarté parfaite, ce manuel populaire. Dans une première partie, il étudie les diverses formes de la coopération ; la conception générale de la coopération ; la coopérative de consommation ; la coopérative de crédit ; la coopération et la participation aux bénéfices ; dans une seconde partie, il expose la législation italienne sur les coopératives. Nous aurons à revenir sur la partie théorique du livre.

La Centralizzazione Capitalistica. Sua vera essenza et porterta, par Luigi Vevro (*Torino*, 1900). — Etude — faite dans un très large esprit — de ce point si discuté de l'économie marxiste, dans ces dernières années : la centralisation capitaliste. « Se représenter, dit Luigi Vevro, la centralisation capitaliste comme quelque chose qui doive se produire fatalement, quelles que soient les conditions de la production capitaliste, c'est faire de l'économie métaphysique, c'est se placer à un point de vue complètement opposé à la conception matérialiste qui forme le nerf, la substance, le fil conducteur des analyses économiques du *Capital* de Karl Marx. »

N.

LES REVUES SOCIALISTES

La Revue socialiste (février). — Pierre Bertrand continue la publication de son *Livre rouge* : *Vol, Viol et Massacre*, tel est le titre de cette seconde partie de sa décisive étude ; Fournière fait paraître la conclusion d'un prochain livre : *l'Individualisme social;* Dik May termine ses *Réflexions sur les Universités populaires*; Christian Cor-ssen examine la *Dialectique hégélienne dans l'Œuvre de Marx*; alons enfin un rapport sur le *Parti socialiste polonais*, ou du ns sur une des deux fractions qui composent ce parti.

Les Cahiers de la Quinzaine. — Dans le quatrième Cahier de la xième série, parait une causerie d'Hubert Lagardelle : *les Intel-*ls devant le Socialisme.* Le cinquième Cahier, bien qu'il publie

[illegible] *Courrier de Chine*, est presque tout rempli par [illegible]. Le [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] de [illegible] [illegible]. [illegible]

L'Avenir social (février). — *L'Ethnographie et l'Avenir de l'Humanité* par le Dr [illegible]; une étude d'Hector Denis sur les [illegible] en *Belgique*. Le *Bulletin syndical* contient un compte rendu du *Second Congrès syndical belge* par [illegible]. Des renseignements sur la *Presse syndicale* à l'étranger par [illegible]; une *Jurisprudence syndicale* de Max Hallet. Le *Bulletin communal* et le *Bulletin coopératif* ne sont pas moins bien remplis.

L'Étudiant socialiste (1er février). — Une esquisse d'un *Institut des Sciences sociales*; quelques observations sur les *Notes aux Cours*; des documents sur la *Moralité de l'Église*.

— (15 février). — *La Justice, la Liberté et le Socialisme*; un compte rendu du récent *Congrès des médecins socialistes*; une analyse du drame de Perez Galdos : *Electra*; une *Bibliographie*.

Les Coopérateurs belges (1er janvier). — *Bilan d'un siècle; Espoir du siècle nouveau*, par Louis Bertrand; statistique de la *Coopération en Belgique à la fin du dix-neuvième siècle*. X.

Die Neue Zeit (n° 16). — Retenons de ce numéro un article de *Fanny Imbe*, sur le programme communal du parti socialiste, et le commencement d'un article de *Rosa Luxemburg*, sur la crise socialiste en France. L'auteur attaque violemment Vollmar pour son article des *Sozialistische Monatshefte*, qui a été reproduit dans le *Mouvement Socialiste*.

N° 17. — Dans la suite de son article, Rosa Luxemburg s'efforce de préciser les conditions économiques et politiques dans lesquelles se trouvait la France lors de la récente crise. Il n'y avait, selon elle, aucune raison véritable de craindre le rétablissement de la monarchie. Elle conclut qu'actuellement, « la classe ouvrière n'a pas une large part des responsabilités républicaines..., mais simplement une large part de la « honte républicaine » éclatante du radicalisme petit-bourgeois ». — Ce numéro contient encore une étude très documentée de *Henriette Fuerth* sur le travail professionnel des enfants en Allemagne, un article de *Winter* sur les élections autrichiennes, etc.

Le Secrétaire-Gérant : Jean Longuet

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqu

IMPRIMERIE LE BIGOT FRÈRES

Bibliothèque Socialiste

La Bibliothèque Socialiste, dont la *Société Nouvelle de Librairie et d'Édition* entreprend la publication, comprend des œuvres de propagande et de doctrine, des études historiques et biographiques, des réimpressions et des traductions d'ouvrages socialistes importants, etc.

La Bibliothèque Socialiste forme une série de volumes in-16 d'un format commode et d'une impression soignée.

La Bibliothèque Socialiste *paraît par numéros de cent pages,* les œuvres étendues comprenant, s'il y a lieu, deux ou trois numéros (200 ou 300 pages).

PRIX DU NUMÉRO : 0 fr. 50

Franco à domicile : **0 fr. 60**

Le numéro double . . . **1** franc (franco, **1** fr. **20**)

Le numéro triple. . . . **1** fr. **50** (franco, **1** fr. **80**)

Il paraîtra au cours de l'année 1900-1901 (de novembre 1900 à juin 1901)

DOUZE NUMÉROS

IX DE SOUSCRIPTION A LA SÉRIE DE DOUZE NUMÉROS

Six francs franco à domicile

payables 4 fr. à la souscription, 2 fr. en avril 1901

X POUR LES GROUPES, SYNDICATS ET COOPÉRATIVES SOCIALISTES

Chaque Numéro

Six francs, franco, les 13/12

TROISIÈME ANNÉE
N° 54

15 Mars 1901

LE Mouvement Socialiste

REVUE BI-MENSUELLE INTERNATIONALE

SOMMAIRE

Le Numéro : France et Belgique, 0,40; Autres pays, 0,50

PARIS
SOCIÉTÉ NOUVELLE DE LIBRAIRIE ET D'ÉDITION
(Librairie GEORGES BELLAIS)
17, RUE CUJAS

Le Mouvement Socialiste

REVUE BI-MENSUELLE INTERNATIONALE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

FRANCE : *Paris*, 17, rue Cujas, Ve. — *Téléphone* : 801.04
BELGIQUE : *Bruxelles*, 14, rue du Béguinage

DIRECTION :

HUBERT LAGARDELLE

Secrétaire de la Direction : **Émile BURÉ**

ADMINISTRATION :

Société nouvelle de Librairie et d'Édition

PARIS. — 17, rue Cujas

RÉDACTION :

(FRANCE — BELGIQUE)

COMITÉ POUR LA FRANCE :

Paul FAUCONNET, Georges FAUQUET, Marcel LANDRIEU, Philippe LANDRIEU, Marcel MAUSS, Louis RÉVELIN, J. RIVIÈRE

Secrétaire de Rédaction : **Jean LONGUET**

COMITÉ POUR LA BELGIQUE :

Charles GHEUDE, Max HALLET, Edmond HASEN, Émile VANDERVELDE

Secrétaire : **Gaston VANDERMEEREN**

CORRESPONDANTS POUR LES AUTRES PAYS :

Allemagne : **Karl MEYER** (Berlin) ; **Adolf BRAUN** (Nüremberg).
Angleterre : **Mary MACPHERSON** ; **H. QUELCH** (Londres).
Autriche : **Rudolf HILFERDING** ; **Léon SZÉMÉRÉ** (Vienne).
Danemark : **Nina BANG** (Copenhague).
Espagne : **Pablo IGLESIAS** (Madrid).
États-Unis : **A. M. SIMONS** (Chicago).
Finlande : **J. DECK** (Helsingfors).
Hollande : **W.-H. VLIEGEN** (Amsterdam).
Italie : **A. SCHIAVI** (Rome).
Russie : **NIKTO** (Pétersbourg).
Serbie : **POPOVITCH** (Belgrade).
Suisse : **Otto LANG** (Zürich).

PRIX DU NUMÉRO

France et Belgique . **0,40** | Autres pays **0,50**

PRIX DE L'ABONNEMENT

France et Belgique. . . . . Un an **8** francs. — Six mois **4** francs.
Autres Pays . . . . — **10** » — **5** »

ON S'ABONNE SANS FRAIS DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

Pour tout changement d'adresse, envoyer à l'Administration une somme de 0 fr. 50

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus

La Grève de Montceau-les-Mines

Nous subissons actuellement, à Montceau-les-Mines, une grève qui aurait pu être déclarée l'an dernier, à la date du 17 mars 1900. Nous étions alors à la veille des élections municipales, et la Compagnie espérait, en nous poussant à la grève, éviter le remplacement de la municipalité réactionnaire, — composée, en partie, d'employés dévoués à l'Administration — par une municipalité socialiste. Elle escomptait des défections parmi les syndiqués, elle espérait capter quelques suffrages ouvriers, et surtout, elle voulait s'assurer les voix de quelques électeurs flottants, des commerçants surtout, dont les affaires souffrent naturellement, dans nos centres industriels, quand le travail est interrompu.

La chambre syndicale ne voulut pas tomber dans le piège qu'on lui tendait, et elle jugea prudent d'ajourner la grève tant désirée par la Compagnie. Les élections municipales furent entièrement favorables aux socialistes. La municipalité actuelle est composée de mineurs, et c'est pourquoi la Compagnie a juré de prendre sa revanche.

Or, nous allons avoir, au mois de juillet prochain, les élections au Conseil général. La Compagnie a encore un pied dans cette assemblée : M. de Gournay, l'ancien gérant des Mines, y représente le canton de Montceau. Sa réélection est fortement désirée par la Compagnie, qui a vu par suite le moyen le plus sûr de mener à bien ses opérations électorales dans la désorganisation de notre syndicat par la grève.

La grève a été voulue par la Compagnie. Lorsque, le

2 janvier dernier, nous nous sommes présentés devant le Directeur, et que nous lui avons demandé s'il voulait entrer en pourparlers avec les administrateurs du syndicat, ainsi qu'il nous l'avait promis lors de son arrivée, au mois de novembre, nous fûmes reçus par lui avec beaucoup de bienveillance. Il accepta de reprendre 41 ouvriers sur 44, que la Société Chagot avait congédiés arbitrairement. Sur quelques autres points, nous eûmes aussi gain de cause : sur notre demande, les maréchaux-ferrants furent traités comme les mineurs ; enfin, la Compagnie nous renouvela l'augmentation de 5 °/₀, que l'ancienne société en commandite nous avait consentie à la date du 8 janvier 1901 ; la nouvelle Compagnie nous promettait, en plus de 5 o/o, 2 o/o d'augmentation, sur la base du salaire moyen de l'année courante, et à la condition que la baisse de prix des charbons ne s'accentuerait pas, que ce prix resterait le même qu'au moment des pourparlers. La Compagnie demandait aussi qu'aucune grève ni aucun mouvement n'ait lieu (actuellement, elle s'est dégagée de sa promesse d'augmentation, la grève ayant éclaté aussitôt après les pourparlers).

Avant de quitter le Directeur, les administrateurs du syndicat, dont j'étais, le prièrent de vouloir bien aider à la pacification des esprits, et ils précisèrent les principales réformes à étudier. Ils demandèrent la révision du barême des jeunes ouvriers travaillant au fond de la mine et dont les salaires avaient baissé d'une façon sensible ; et ils réclamaient pour les jeunes manœuvres des puits Lucy, Magny et Saint-Amédée, le même salaire que celui qui était payé à leurs camarades des autres usines de la mine. Le Directeur les assura de sa bienveillance ; il déclara qu'il étudierait toutes les questions, mais qu'il devait laisser à M. Morgue, ingénieur en chef, le soin de terminer cette affaire.

Les administrateurs du syndicat ne voulurent pas prendre congé sans avoir dit énergiquement au Directeur que ces revendications étaient urgentes, les jeunes manœuvres étant sur le point de se soulever. Si petite que soit l'augmentation, disions-nous, il faut en consentir une.

Quinze jours après cette visite au Directeur, une délégation se présentait chez M. Morgue pour avoir une réponse au sujet de la révision du barême qu'il avait été chargé de faire. Sa réponse fut négative : « Je ne revise pas le barême et ne donne d'augmentation à personne ». La délégation se rendit au puits Saint-Amédée, où les jeunes manœuvres attendaient une réponse favorable à leurs justes revendications. Ils accueillirent la décision de l'ingénieur en chef au cri de « Vive la grève ! ».

On a refusé la révision du barême général de tous ces jeunes ouvriers, on a refusé également l'augmentation demandée pour la division Montmaillot — ou mieux, puits Saint-Amédée. Ceux qui travaillent dans les mines grisouteuses courent de plus grands dangers que les autres, et ils doivent, paraît-il, toucher de plus forts salaires ! Tous ont cependant les mêmes besoins, et les estomacs consomment tous autant.

D'ailleurs, la Compagnie spécule sur les bénéfices, qui sont, pour ce puits, bien plus grands que pour les autres. Là, en effet, le manœuvre comme le mineur, est obligé de fournir l'huile, la mèche et la lampe pour son éclairage. Si un éboulement se produit, qui brise la lampe, l'ouvrier doit la remplacer à ses frais. L'éclairage coûte en moyenne 15 centimes par jour. Les mineurs de cette mine, qui gagnent autant que dans les autres mines de Montceau, demandent seulement qu'on leur fournisse l'éclairage. Les manœuvres, eux, ont à leur compte, non seulement l'éclairage, mais encore, ils

gagnent en moyenne 80 centimes par jour de moins que ceux des autres divisions. Ils réclament, à juste titre, car ils courent à peu près les mêmes dangers que leurs camarades, et ils ont les mêmes besoins. Il y a de jeunes ouvriers qui, à l'âge de 20 ans, s'en vont travailler à 400 mètres sous terre, pour ne gagner que 2 fr. 30 par jour !

Il faut insister sur les sur-bénéfices que réalise la Compagnie dans cette division. On verra si la demande d'augmentation de salaire — ou mieux de l'égalisation — n'est pas justifiée. C'est là où la Compagnie gagne le plus qu'elle paie le moins. Mais précisons :

Il y a d'abord, en tête de ces bénéfices, les o fr. 15 centimes d'huile et la fourniture des lampes, à la charge des mineurs. Mais il y a aussi l'entretien des lampes. Dans les autres divisions, il existe une lampisterie établie par la Compagnie : tout un personnel est chargé de garnir les lampes, le matin et le soir, avant la rentrée de chaque poste. Les ouvriers lampistes gagnent en moyenne 3 fr. 75 par jour et il en faut au moins 4 par poste. A ce point de vue donc — sans compter la fourniture de l'huile et des lampes — la Compagnie fait un gros bénéfice. Mais ce n'est pas tout. Pour la lampisterie, il faut un local. Et comme, dans les divisions dont nous parlons, il n'y a pas de lampistes, la Compagnie n'a pas besoin de construire des locaux. Nouvelles économies. Aussi, dans nos revendications, demandons-nous que la Compagnie fournisse au moins l'huile, les mineurs s'engageant à fournir les lampes.

Mais la Compagnie ne se contente pas de ces seuls bénéfices. Elle en réalise d'autres sur l'aérage des galeries non grisouteuses. Là où les mineurs fournissent leur éclairage, la Compagnie n'a pas le moindre souci de la

santé de ses ouvriers, pas plus d'ailleurs que les ingénieurs de l'Etat. Dans ces mines, l'on néglige les réparations des galeries existantes, l'on n'en construit pas de nouvelles pour aménager les retours d'air. Cela s'explique : où il n'y a pas de grisou, la Compagnie ne redoute pas les explosions, et, n'ayant aucune crainte, elle force les mineurs à ne respirer que le quart de la quantité d'air nécessaire, les oblige à supporter une température accablante, et elle les expose constamment à être suffoqués par toutes les émanations, fumées d'explosions de poudre, etc. Les mineurs souffrent encore du manque d'éclairage; là où ils ne respirent pas, ils ne voient naturellement pas. Il est par suite facile de comprendre que les bénéfices réalisés par la Compagnie, en négligeant l'aération des mines non grisouteuses, sont énormes. Il faut insister surtout sur le mauvais état des galeries existantes, la Compagnie ne fournissant pas les hommes nécessaires à leur entretien.

A ces bénéfices, s'en ajoutent d'autres, réalisés sur le chauffage des batteries de chaudières servant à actionner les *ventilateurs*, puisque ces machines font beaucoup moins de tours à la minute que celles des mines grisouteuses ; elles nécessitent aussi beaucoup moins de réparations.

Enfin, pour terminer cette grave question de mines non grisouteuses, il faut bien dire que la Compagnie vend le produit du travail des mineurs, le charbon, tout aussi cher que celui des autres divisions.

Ainsi donc, on voit quels bénéfices *supplémentaires* la Compagnie réalise dans les mines non grisouteuses. Pourquoi donc se refuse-t-elle à payer les ouvriers des mines non grisouteuses au même tarif que les ouvriers des mines grisouteuses ?

La grève n'a pas uniquement été voulue par la nouvelle

Société ; l'ancienne, qui a dû disparaître avec regret, y a sa bonne part de responsabilité, tant au point de vue administratif qu'au point de vue moral.

Il ne faut pas oublier que l'ancienne Compagnie était plus qu'un marchand de charbon : elle voulait *gouverner* les mineurs ; elle avait conquis les pouvoirs publics à force d'argent et d'oppression. Aussi, après son remplacement, a-t-elle su créer de réels embarras à l'Administration actuelle, qui s'annonçait moins despotique. En voici un exemple. Dans les chantiers où il y avait assez de 20 ouvriers, elle avait pris soin, avant de partir, d'en mettre 30, à seule fin que la nouvelle Société fût dans l'impossibilité de réaliser plus de bénéfices qu'elle-même. Autre exemple : Le directeur actuel, *homme impartial*, il faut le reconnaître, quand il fut appelé à diriger notre grande famille ouvrière, composée de 10.000 travailleurs, venait accomplir une besogne *d'ordre purement industriel*, la seule que nous souhaitions tous. En arrivant, il dut faire des modifications et renvoyer quelques ouvriers. Le syndicat rouge fut le plus gravement atteint, et il n'y eut que peu de *jaunes* qui en souffrirent. Il est à remarquer, en passant, que ceux-ci avaient à l'avance leur place prête au pays des esclaves, au Creusot. Mais, malgré que 35 des nôtres fussent renvoyés, nous ne dîmes rien. Nous reconnaissions qu'il n'y avait pas de travail pour eux, et nous comprenions fort bien que les actionnaires ne cherchent qu'à grossir leurs dividendes ! Selon nous, la responsabilité de ce renvoi devait retomber toute sur l'ancienne Compagnie, qui avait engagé, *comme à plaisir*, de mauvaises affaires.

Son plan avait été très nettement tracé, nous l'avons dit : doubler inutilement les chantiers extérieurs, afin d'obliger la nouvelle Société, moins despotique qu'elle, à créer malgré elle des ennuis aux ouvriers et à provoquer une crise.

Il y a plus encore. Outre le renvoi des métallurgistes dont nous venons de parler, il y avait un autre groupement d'ouvriers qui ne rapportait rien à la nouvelle Société. Cette catégorie d'ouvriers « les terrassiers » est composée d'anciens mineurs qui ont usé leur vie au fond de la mine. Les supprimer, c'était les tuer. On n'y prit pas garde. Par l'organe de son directeur, la nouvelle Société nous promit d'abord de réintégrer tous ceux qui seraient capables de descendre au fond de la mine. Nous crûmes à cette promesse, mais le jour où ces malheureux demandèrent aux chefs de service, l'endroit où ils seraient placés, une fois leur quinzaine terminée, on leur répondit, *sans tenir compte des promesses du directeur*, et *sans nul doute sous l'inspiration de l'ancienne administration*, de rester chez eux. Ce fut un motif de plus pour indisposer les mineurs.

D'ailleurs, certains journaux locaux — on sait trop à la solde de qui — poussaient à la révolte, montaient la tête à notre robuste population, pour la jeter dans un piège. Ils y ont réussi.

La lutte est engagée. Au prolétariat français à faire son devoir. Ici, les mineurs et les similaires feront tant et tant d'efforts qu'il faudra bien que la Compagnie comprenne que ce que nous lui demandons n'a rien d'excessif : une plus juste répartition des salaires et les augmentations promises par elle. L'apaisement se rétablira alors au profit de tous ceux qui habitent notre grande cité ouvrière.

Au fond, la question est une *question morale*. Notre obstination n'est surtout due qu'à la fin de non-recevoir absolue de toute discussion que l'on a opposée d'abord aux revendications nouvelles portées à la Compagnie par les administrations du Syndicat. De son côté, la Compagnie s'est butée, et elle ne veut pas céder par amour-propre.

Il ne faut pas que la Compagnie oublie que nos revendications sont légitimes, modérées, et que nous ne reculerons pas.

Les mineurs ne permettront pas que leurs enfants continuent à être honteusement exploités. Ils ne peuvent plus tolérer que leurs fils se courbent douze heures par jour sur les chantiers de *triage*, pour des salaires de 80 centimes. Ils ne veulent plus que leurs jeunes garçons s'engouffrent, dès l'âge de 14 ans, dans les profondeurs de la mine, pour ne recevoir, jusqu'à l'âge de vingt ans, que des 1 fr. 20, 1 fr. 35 et 2 fr. 30 par jour. Il leur est impossible de supporter plus longtemps que les adolescents soient livrés, sous une discipline de fer, à la discrétion de *marqueurs* brutaux, agents dévoués de la Compagnie. De tout ce servage, nous avons assez.

Nous sommes las d'être opprimés, traqués, mouchardés. Nous voulons la liberté de nos consciences. Nous ne demandons que notre part de soleil. Pour l'obtenir nous ne reculerons devant rien.

C'est une lutte pour la liberté. Les journaux réactionnaires font pleuvoir les billets de banque pour cette bande innommable qui grouille dans notre pays, pour ces oiseaux de proie qui se sont abattus sur Montceau, dans le but de fomenter des troubles et faire le jeu du patronat. Dans un combat si clair, le devoir de tous les républicains, quels qu'ils soient, est marqué. Que les gros sous s'accumulent, que tous nous viennent en aide.

Quant à ces ouvriers qui nous trahissent, laissons-les à leur mauvaise besogne. Ils auront le temps de reconnaître dans quelle fausse route ils se sont engagés !

Qu'on sache seulement que les calomnies des journaux de réaction à notre égard sont monstrueuses. Ils ont essayé, dès le début de la grève, de faire croire à

l'opinion publique que Montceau est un nid de désordres et un foyer d'insurrection. Ce n'est pas vrai. Les fauteurs de troubles, ce sont les *jaunes* et autres traîtres à leur classe, qui, à plusieurs fois, ont essayé de tirer sur quelqu'un des nôtres.

Les mineurs de Montceau sont des hommes sages. Le parti socialiste français peut compter sur eux pour la défense de la cause prolétarienne. A notre tour, nous comptons sur lui, pour le triomphe de nos justes revendications.

Montceau-les-Mines, 5 mars.

BOUVERI,
Ouvrier mineur,
Maire de Montceau-les-Mines.

La Situation Politique en Espagne

A en juger uniquement par l'agitation et par les troubles qui ont eu lieu récemment dans la plupart des grandes villes d'Espagne, ainsi que par les comptes-rendus des agences télégraphiques et des feuilles bourgeoises, on nous croirait volontiers à la veille d'un changement de système politique extrêmement important. Il n'en est rien, et les événements ne le prouveront que trop tôt.

L'agitation est due principalement à la maladresse du parti conservateur, qui est à la tête du gouvernement actuel. Elle est dirigée tout d'abord contre la reine-régente, celle-ci ayant approuvé le mariage de la princesse des Asturies, héritière présomptive du trône (après la mort du jeune roi) avec Don Carlos de Bourbon, fils du comte de Caserte, personnage qui, pendant la dernière guerre civile, s'est tout particulièrement signalé comme partisan du prétendant Carlos VII. Qu'on ajoute à cela l'imprudence de donner congé aux étudiants, en l'honneur, disait-on, du mariage de la princesse ; de plus, le manque de tact dont on fit preuve en faisant venir le comte à l'occasion du mariage, quoiqu'on connût suffisamment son impopularité par suite de son passé réactionnaire.

Pourtant on ne peut considérer ces événements comme les seules causes du mouvement actuel. Il faut tenir compte que le ministère qui a démissionné, lequel n'avait été formé que dans le but de favoriser le mariage de la princesse, avait un caractère tout à fait clérical et réactionnaire. Son chef, le général Azcarraga, était l'ami plus encore de l'église que de la caserne ; le ministre de

l'intérieur, M. Ugarte, était l'un des plus zélés fondateurs d'associations ouvrières catholiques ; tandis que le ministre de la justice, marquis de Vadillo, était connu comme protecteur et ami des Carlistes. Il faut tenir compte en outre que dans l'esprit du peuple, le mariage de la princesse ne fait qu'un avec la faveur dont jouissent au palais du roi les dignitaires de l'Eglise et les moines ; que, dans une grande partie du pays, on observe avec mécontentement le développement constant des ordres, qui commencent même à s'occuper d'entreprises industrielles, mécontentement qui a encore augmenté par la représentation d' « Electra », drame du célèbre écrivain Pérez Galdos. En considérant tout cela, on comprendra facilement comment la balourdise du gouvernement conservateur a frayé la route à l'agitation qui se fait jour en ce moment.

Les étudiants — qui, à peu d'exceptions près, sont bien plus disposés dans notre pays à faire du tapage qu'à étudier sérieusement, — sous l'influence de la campagne menée par le parlement et la presse contre ce mariage, ainsi que par suite des manifestations provoquées par les représentations du drame de Galdos, protestèrent contre les congés qu'on leur imposait, — et ils ne s'en tinrent pas aux simples protestations : le premier jour des vacances, les étudiants manifestèrent dans les rues et ne cessèrent leur tapage que quand on eût mis la ville en état de siège. Et Madrid ayant donné l'exemple, toutes les autres villes universitaires suivirent. L'agitation devint générale.

Quand le comte de Caserte arriva à Madrid, la foule le siffla à la gare et poussa des cris de « Vive la Liberté ! » Les jours suivants, on s'amusa à lancer des pierres contre quelques couvents, jusqu'à ce que les gardes, n'arrivant pas à disperser les groupes agités, eussent demandé des renforts.

Aux étudiants se joignirent des badauds et des gamins; ils sont rares les manifestants qui prirent part aux troubles pour des raisons révolutionnaires, et leurs intentions étaient celles des manifestants de 1854 et 1868, — buts devenus impossibles à atteindre, les conditions politiques ayant entièrement changé depuis.

Il en est de même de l'agitation en province. Ici aussi elle comprend les mêmes éléments et a les mêmes tendances. Les véritables ouvriers ne se sont joints aux agitateurs qu'en petit nombre et dans peu de villes. Et cela n'est que tout naturel. Les manifestants ne poursuivent nul but précis, aucun personnage connu pour ses opinions libérales n'est à la tête de la population agitée, et on ne saurait prendre au sérieux les provocateurs des échauffourées. A Madrid, les uns criaient : « Elle ne se mariera pas ! », d'autres : « A mort les moines ! », d'autres encore : « Vive la république ! » — et tout cela à la fois ! Pendant une de ces soirées, une foule de manifestants pénétra dans un théâtre où l'on jouait la parodie mélodramatique de « la Marseillaise ». Les intrus applaudirent à tout rompre, et pourtant cette parodie qui eut tant de succès auprès de nos « révolutionnaires », a été plusieurs fois sifflée par les socialistes, car elle n'est qu'un grossier persiflage des idées libérales, et par conséquent progressistes.

Jusqu'à présent, il n'y a eu que peu de sang de versé, et c'est la preuve que l'agitation repose en grande partie sur des éléments bourgeois tapageurs. Quoique les troubles aient duré des journées entières dans certains endroits, on ne compte pourtant, dans deux ou trois villes, qu'un ou deux morts et quelques blessés.

Aussi le gouvernement hésita-t-il longtemps avant de proclamer l'état de siège. Si les troubles avaient eu un caractère révolutionnaire prononcé, si les ouvriers y

avaient pris part en masse, le sang aurait coulé à flots et le droit de guerre eût été proclamé aussitôt.

On ne peut nier que des feuilles très répandues aient attisé les troubles ; mais elles ne l'ont pas fait par antipathie pour le gouvernement, ni pour donner plus de poids aux tendances anticléricales, mais pour vendre plus de numéros et faire une bonne affaire. Plusieurs propriétaires de ces feuilles ont fait partie de ministères antérieurs, et, tous, ils ont favorisé le développement des ordres religieux en Espagne, et à toutes occasions, se sont montrés complaisants pour le clergé.

Jusqu'à présent, les républicains n'ont pas pris part au mouvement. Ils se sont bornés à combattre, dans leur casino, les monarchistes, le 11 février, anniversaire de la chute de la république, et à représenter les troubles comme un présage favorable pour la victoire de leurs principes. Et les monarchistes libéraux (le parti de Sagasta), se sont bornés à déclarer que le gouvernement était bien maladroit et qu'il provoquait la population par ses mesures sévères. Les libéraux paraissent oublier que pendant la guerre avec les États-Unis, ils ont mis l'Espagne, pendant six mois, en état de siège, alors qu'à l'heure actuelle, on ne l'a proclamé qu'à Madrid et dans quelques autres grandes villes.

Le parti socialiste avait pris une position d'attente, car dès le début, il savait ce qui allait arriver : le gouvernement du sabre pendant quelques semaines ; car les conditions politiques du moment ne permettent pas à la situation de prendre une autre tournure. Il suffit de connaître le caractère de la situation des partis politiques en Espagne, pour prévoir assez exactement le résultat des événements d'aujourd'hui.

Dans notre vie politique, quatre partis sont d'une certaine importance : trois partis bourgeois et le parti

socialiste. Ce dernier, quoiqu'il augmente considérablement en force, n'est malheureusement pas encore assez puissant pour avoir une influence efficace sur les partis bourgeois et les forcer à résoudre les questions politiques pendantes dans un esprit vraiment progressiste. Quant au parti républicain, il est si épuisé et ébranlé que, pendant les dernières guerres avec nos colonies et la lutte avec les États-Unis, il a été absolument incapable de profiter des désastres que ces guerres ont causés en Espagne, pour renverser la royauté. Et aujourd'hui, les républicains ont encore bien moins le courage de donner le coup de grâce à la monarchie. Le plus grand nombre d'entre eux ont perdu toute confiance en leur propre force ; ils ne comptent plus que sur des événements à venir pour créer la république. Ils mettent presque tout leur espoir en un général qui est mécontent du gouvernement. Ils espèrent qu'un jour la république pourra être établie par le général Weyler, capitaine-général actuel de Madrid, qui fait preuve de son « libéralisme » en employant en ce moment des mesures despotiques à l'égard des manifestants et de la presse.

Les conservateurs et les libéraux restent donc seuls les maîtres de la situation. Il y a très peu de différence entre les deux partis. Tous deux ont complaisamment ouvert les portes de l'Espagne aux congrégations religieuses ; tous deux ont docilement obéi aux ordres que leur donnait le Saint-Siège ; tous deux ont consciencieusement aidé le clergé à acquérir l'influence qu'il a en ce moment.

Ne pouvons-nous donc espérer qu'on finira pourtant par en venir aux moyens énergiques? Non. Sans doute le gouvernement traverse une époque critique. Les libéraux vont venir au pouvoir. Et l'on verra que ni Sagasta ni tout autre membre de son ministère, n'attaquera sérieuse-

ment le clergé. Il y a quelques années, à l'époque des révoltes dans les Philippines, on a vu Sagasta voter la perte de l'Archipel — il savait que ces îles étaient perdues pour l'Espagne, si on n'en éloignait les ordres religieux — uniquement pour ne pas déplaire à la reine, qui était hostile à tout mouvement contre les moines.

Les hommes qui vont arriver au pouvoir aujourd'hui n'accompliront certes rien au point de vue économique, administratif, militaire et politique ; et ces hommes-là n'oseront sûrement pas tenter de mesures sérieuses contre le clergé. Tout ce qu'on peut attendre d'eux, ce sont quelques petites réformes, qu'ils réaliseront après bien des difficultés.

On n'avancera rapidement dans la voie du progrès que lorsque la bourgeoisie comprendra mieux ses propres intérêts et que le prolétariat, plus nombreux et plus puissant qu'aujourd'hui, exercera son influence sur toutes les affaires du pays.

Madrid, 1er Mars.

Pablo IGLESIAS.

(*Traduit par Andrée Weill*).

LA QUESTION COLONIALE

EN HOLLANDE (1)

(*Fin*)

Je voudrais maintenant dégager les conséquences néfastes de l'impérialisme c'est-à-dire du *militarisme*.

Nous avons flétri la politique de l'impérialisme, qui domine aujourd'hui l'histoire ; mais il y a d'autres questions très graves et très compliquées à résoudre. Par là même, nous avons bien condamné toute nouvelle colonisation. Mais nous n'avons pas encore énoncé quels principes, nous socialistes, nous entendons faire prévaloir en ce qui concerne les anciennes colonies.

Pouvons-nous les abandonner au sort qui leur serait réservé ? Nous pouvons prévoir que, quand nous les aurons quittées, au lieu de la domination hollandaise, il y aura la domination d'un autre pouvoir, sinon, peut-être, l'anarchie ? ... Non; après n'avoir trois siècles durant, retiré de ces colonies que des bénéfices et des avantages, nous avons contracté une lourde dette à leur égard, et nous avons un devoir à remplir, — devoir trop longtemps négligé : celui de développer ces peuples, de favoriser l'évolution de ces indigènes, afin de les rendre capables d'être libres un jour de toute domination étrangère et de tout pouvoir tyrannique (*Vifs applaudissements*).

Nous devons faciliter, — c'est tout ce que nous avons à faire, parce que le développement de la société est en

---

(1) Voir notre dernier numéro.

dehors de notre pouvoir — l'évolution matérielle, intellectuelle et morale de ces indigènes. C'est une œuvre d'avenir, je l'avoue, de vraie civilisation et d'éducation que nous avons à faire là-bas. Nous devons les élever, les rendre capables de supporter la liberté qui, maintenant, peut-être, pèserait trop lourd sur eux ; nous devons tâcher, par nos bienfaits, notre justice et le maintien de leurs droits, de faire oublier le triste rôle que nous avons joué dans l'histoire.

Sans jamais recourir à la violence, nous devons toujours tâcher d'obtenir par la douceur et la justice, ce qu'on n'obtient pas par des coups de canon et de baïonnette ; nous devons maintenir les organisations indigènes telles qu'elles existent, nous devons respecter leurs coutumes, qui n'ont pas été conçues par la cervelle fantaisiste d'un homme, mais qui sont nées avec les circonstances, qui se sont développées lentement.

Je n'ai pas à insister, pour le moment, sur cette grave question qui a été, je crois, trop peu étudiée par les socialistes, et pour me résumer, je n'ai qu'à reprendre la résolution que j'ai défendue au Congrès de sociologie coloniale de Paris, et qui a été acceptée par la majorité. On a admis que, comme règle générale, il faut respecter les coutumes, maintenir les organismes indigènes, et seulement tâcher d'améliorer dans les cas exclusifs où nous le jugeons absolument nécessaire.

Nous ne devons pas leur imposer nos idées ni des organisations qui sont utiles dans notre Europe du XX[e] siècle, mais qui, peut-être, seraient fatales dans d'autres pays, pendant une période d'évolution tout-à-fait différente.

La Hollande — on peut le dire à son éloge, — a été fidèle à ce principe ; elle a laissé les indigènes élire leurs propres chefs, nous avons respecté leurs coutumes, leur

religion, leur organisation; nous avons même respecté, en dehors de quelques exceptions déplorables, la justice telle qu'ils l'avaient comprise jusqu'au moment où nous sommes arrivés là-bas... Nous avons tâché de faire disparaître quelques abus et d'améliorer des organismes qui existaient; nous avons amélioré, mais nous n'avons pas changé. C'est uniquement, par ce système, que la Hollande, avec une faible armée, a réussi à maintenir, pendant tant de siècles, sa souveraineté sur des pays qui comprennent 37 millions d'habitants, c'est-à-dire une population sept fois plus nombreuse que n'en contient la Hollande elle-même.

Si cet éloge que je viens de faire de la politique coloniale hollandaise, consistant à dire qu'elle a toujours respecté les organismes indigènes, est un éloge bien mérité, je n'ose pas déclarer que c'est un esprit de justice, d'humanité, qui a guidé le gouvernement hollandais; c'est plutôt, je crois, le sens pratique qui en a décidé. Le gouvernement hollandais a bien compris qu'étant une petite puissance, jamais nous ne pourrions garder la souveraineté sur tant de millions d'indigènes, si l'on ne prenait pas le soin de respecter les organismes existants, si l'on n'enlevait pas d'avance, autant que possible, tous les sujets de révolte. C'est donc poussés plutôt par un sens pratique que par un sentiment plus élevé de justice, que nous avons suivi le système d'administration coloniale qui peut servir d'exemple, j'ose le dire, à toutes les puissances coloniales du monde. Surtout aux colonies françaises où, par une erreur regrettable, on veut assimiler ce qui est inassimilable, et où on a, en suivant ce système, malgré la dépense de nombreux milliards, fait beaucoup de tort au développement naturel des indigènes des colonies.

En dehors de cet éloge, que l'impartialité me forçait à prononcer, je n'ai plus maintenant que des griefs à faire entendre contre la politique coloniale de la Hollande

L'impérialisme, j'en ai parlé : naturellement, inévitablement, comme avec le soleil on a l'ombre, il entraîne avec lui le militarisme, qui s'est prodigieusement développé. Je ne veux pas insister sur la question militaire, qui préoccupe les socialistes de tous les parlements, puisque tous, dans tous les pays, sans aucune transaction, refusent de s'associer au militarisme actuel. Je veux seulement donner quelques chiffres, qui valent mieux que les paroles les plus éloquentes qu'on pourrait prononcer pour la condamnation du militarisme dans nos pays, et surtout dans nos colonies.

Pendant les dix dernières années dont nous avons le budget en mains, la Hollande a fait subir aux Javanais une charge d'impôts qui, pour les frais du militarisme, a atteint le chiffre énorme de 970 millions de francs. Tandis que pour les chemins de fer, qui permettent aux indigènes de transporter les produits, qui favorisent le développement de l'industrie et de l'agriculture, on n'a dépensé, dans les mêmes années, que 250 millions seulement, le quart de ce qu'on a dépensé pour le militarisme.

Pour les travaux d'irrigation, pendant ce même temps, on n'a donné que 67 millions. Tout le monde sait que dans les pays tropicaux, l'irrigation est le seul moyen de faire produire à la terre tout ce qu'elle peut porter de nourriture pour ses habitants, d'obtenir, en échange d'un dur labeur, le plus de produits. Ces champs brûlés par le soleil ne demandent que quelques travaux d'irrigation, et avec une dépense de quelques millions, on voit se changer ces terres incultes en champs fertiles, où de nombreux habitants peuvent trouver leur bien-être, vivre de leur travail, heureux et tranquilles. L'irrigation est le seul moyen de favoriser l'agriculture de ces pays coloniaux, et tandis que la Hollande n'a dépensé avec beaucoup de peine, forcée qu'elle l'a été souvent par la famine et la

misère, que 67 millions pour l'irrigation, on a dépensé 970 millions pour le militarisme : 14 fois plus de dépense pour tuer, que pour faire vivre les indigènes des colonies ! (*Vifs applaudissements.*) Cela représente trois fois le montant de l'impôt foncier, qui pèse si lourdement sur les laboureurs, et dont je donnerai quelques exemples ; c'est trois fois ce qu'ont rapporté les cultures forcées, dont je vous ai esquissé les injustices et les conséquences néfastes.

Et ce militarisme, est-il fait pour favoriser le bien-être des indigènes, et quel intérêt a-t-il pour eux ? que leur importe qu'au nord de Sumatra flotte le drapeau de la Hollande, ou celui de l'Allemagne ? qu'importe aux Javanais d'être sous la domination de tel ou tel peuple dont ils ne connaissent pas la langue, qui a une autre religion, avec l'histoire duquel ils ne sont en aucun contact ?...

Quel est le but de ce militarisme, qui ne fait que procurer à l'impérialisme les moyens de s'assouvir ? Dans toutes les colonies, le même mobile domine tous les gouvernements : c'est favoriser le *capitalisme*.

Le capitalisme n'a qu'une courte histoire dans les Indes hollandaises ; il y a fait son entrée il y a un quart de siècle à peine. Quand nous avons repris la colonie de la domination anglaise, en 1818, les commissaires généraux envoyés par le gouvernement hollandais ont tâché d'établir la culture libre, le travail libre. Cet essai, s'il avait réussi et si on l'avait continué, aurait introduit le capitalisme il y a un siècle ; mais en 1830, comme je l'ai rappelé tout-à-l'heure, le Gouverneur général Van de Bosch, a introduit la culture forcée au profit du Gouvernement, et par là, d'un seul coup, il a écrasé toutes les exploitations particulières. C'est seulement après la disparition de la culture forcée, il y a 25 ou 30 ans, que

capitalisme a pu se développer. On l'a alors vu à l'œuvre; il a progressé avec une rapidité qu'on pourrait appeler foudroyante.

Peu de pays se prêtent aussi bien au développement du capitalisme que les colonies hollandaises. La main-d'œuvre d'un peuple, qui n'a presque pas de besoins, y est très bon marché et s'y trouve en abondance ; la fertilité du terrain est énorme ; la richesse dans l'intérieur de la terre, par les mines d'or, de charbon, les sources de pétrole, est gigantesque... Tous les éléments se trouvaient donc réunis pour favoriser le développement du capitalisme.

En 1870, les capitaux des sociétés établies dans les Indes hollandaises, étaient minimes ; ils ne se chiffraient que par une soixantaine de millions. Maintenant, c'est-à-dire un quart de siècle plus tard, les sociétés d'agriculture et de mines se chiffrent par un capital de 600 millions de francs.

Dans une petite partie de l'île de Sumatra, à Deli, où l'on s'occupe spécialement de la culture du tabac, il y a un capital engagé de 180 millions, capital qui donnait quelquefois en cinq années un bénéfice de 89 millions, chiffre énorme, qui n'a pu être atteint qu'en pressurant d'une manière cruelle les indigènes.

Tandis que Java est le pays le plus peuplé du monde, puisqu'il a une densité de population plus grande que celle de la France et de la Hollande, et qu'on y trouve par conséquent facilement la main-d'œuvre, l'île de Sumatra, qui est peut-être deux fois plus grande que la France, n'a 'une population de 3 millions d'habitants. C'est dans ce ys qu'on trouve les meilleures terres pour cultiver le bac, mais on ne trouvait que difficilement des indigènes our la main-d'œuvre. Les Malais, race fière et indépen-nte, refusaient de travailler au service des capitalistes

européens, et l'on a dû introduire la main-d'œuvre forcée : c'est là qu'on voit dans son plein développement ce qu'on appelle « la traite des coolies ». On a vu arriver de petits navires venant de Chine, surchargés de Chinois, qu'on avait entassés au nombre de 4 ou 500, alors que le bateau n'en pouvait contenir qu'une centaine. Beaucoup avaient été tués par la maladie, l'épidémie régnant à bord ; les cadavres flottaient quelquefois derrière les bateaux ; et une fois arrivés, les pauvres Chinois, chassés de leur pays par la misère, n'étaient que des esclaves, qu'on martyrisait bien souvent.

De même à Java, pour trouver des ouvriers pour Sumatra, on racole de pauvres gens sur des promesses trompeuses, en leur faisant espérer de hauts salaires, des soins quand ils seront malades, etc. On les engage à signer un contrat dont ils ne comprennent pas un seul mot ; ils signent par une croix et ils sont liés pieds et poings, sans le savoir, et obligés de subir le joug des capitalistes, des planteurs de tabac. Il n'y a pas longtemps, je recevais des renseignements d'un médecin qui avait été là-bas et qui avait décrit, au point de vue scientifique, ce qu'il avait vu de la situation des coolies. Dans une brochure publiée par lui, il a parlé de procédés impitoyables dont on use à l'égard des indigènes, dont les cadavres sont ensuite jetés dans les broussailles. Les esclaves, du moins, on devait les nourrir quand ils étaient vieux ; au contraire, quand les coolies ne peuvent plus travailler, on les abandonne à leur sort, on les condamne à la misère, au vagabondage. Le « contrat » des coolies, tel qu'il existe maintenant, avec ses apparences trompeuses de liberté, est plus cruel et plus injuste encore que l'esclavage même, que nous abhorrons.

Rien que pour Java, vous pouvez juger par un seul chiffre de l'énorme développement que le capitalisme a

pris dans ces vingt-cinq années : on trouve 3.200 grandes plantations de café, de thé et d'autres cultures semblables, Il y a actuellement à Java 260 fabriques de sucre disposant d'un capital de 175 millions, qui ont rapporté, la dernière année, un bénéfice de 35 millions, distribués en dividendes aux actionnaires lointains.

Le résultat de la culture soi-disant libre, telle qu'elle existe maintenant, devient, dans un certain sens, aussi néfaste que celui de la culture forcée du temps du Gouvernement ; et voici la seule différence : tandis qu'autrefois, ces bénéfices, qui se chiffrent par millions, allaient dans le trésor de la Hollande, ils disparaissent maintenant dans la poche des capitalistes.

Ce qui a surtout engagé les capitaux à chercher un terrain d'exploitation dans les colonies hollandaises, c'est la découverte, il y a six ou sept ans, des trésors du sous-sol. On dirait vraiment que ce pays si fertile, favorisé par la nature de toutes les manières, n'est voué qu'au malheur par la faute des hommes.

Après avoir exploité le sol par la culture forcée, on a trouvé des richesses énormes au sein de la terre. Dans certaines grandes îles, on a trouvé des richesses minérales en abondance, du charbon facile à extraire, de l'étain en grande quantité ; dans d'autres encore, on n'avait qu'à forer un puits, et un jet de pétrole jaillissait, donnant des centaines d'hectolitres par jour. Le sous-sol est donc très riche, et naturellement, la rapacité des capitalistes a été éveillée et on a assisté, en Hollande, à une spéculation sans bornes, à la fièvre de l'or, à la course aux millions.

Nous avons eu l'occasion, lors de la discussion du projet de loi sur les mines, de protester contre les faveurs accordées à quelques capitalistes que nous avons nommés. Le gouvernement n'était pas en état de nier les chiffres que nous avions donnés, ni la liste de 36 financiers favo-

risés par le Gouverneur des Indes, auxquels on avait donné des concessions de terrains aurifères qu'ils ont vendus pour la somme de 35 millions. J'ai pu nommer des sociétés de pétrole, au nombre de 11, qui avaient vendu les faveurs qu'on leur avait accordées, c'est-à-dire leur droit de concession, pour une somme de 34 millions de francs... Ces peuples vivent dans un dénûment extrême, succombant sous les lourdes charges des impôts. Maintenant, par un heureux hasard, la richesse était là, on n'avait qu'à la ramasser, qu'à l'exploiter au profit de l'État, et on aurait ainsi diminué les charges, assuré le bien-être de millions d'indigènes !...

Malgré la lutte tenace que nous avons soutenue, au parlement, dans une discussion de plusieurs jours, on a rejeté la motion que nous avions déposée, d'exploiter toutes les mines et toutes les sources de pétrole au profit de la communauté, au lieu de les gaspiller, comme on le fait maintenant, au profit de quelques individus (*Applaudissements*).

On a fait cela malgré l'exemple du Transvaal, qui a montré à quel point il est dangereux de livrer les mines d'or à la rapacité des capitalistes. Nous leur avons rappelé les malheurs de ces boers, qui luttent héroïquement pour leur indépendance, et qui, si l'on n'avait trouvé chez eux des mines d'or, seraient restés de paisibles laboureurs. Mais les Rhodes et les Chamberlain, pour assouvir leur soif d'or, veulent s'emparer du Transvaal. De même, les richesses des Indes hollandaises exciteront la cupidité des capitalistes qui viendront s'en emparer à n'importe quel prix. J'ai dit à la bourgeoisie capitaliste hollandaise, qui a constamment sur les lèvres le mot de Patrie, que pour elle, le monde entier n'est qu'un seul grand champ à exploiter ! (*Applaudissements prolongés*).

Les conséquences du capitalisme sont à prévoir : c'est une pauvreté toujours croissante des habitants de ces

malheureux pays, par le pillage effroyable qu'on a exercé depuis les années où le capitalisme a fait son entrée dans ces pays. Grâce à l'accaparement des terres, à la division des biens communaux, le prolétariat est né, et le capitalisme, qui n'a fait que ses premiers essais, montrera bientôt ce dont il est capable. Déjà maintenant, nous pouvons prévoir que la famine qui désole les Indes Britanniques et qui fait périr des millions d'indigènes dans les colonies anglaises, se produira également dans les colonies hollandaises. C'est la conséquence inévitable d'un drainage gigantesque qui épuise le pays.

En voici quelques preuves. En ce qui concerne les *fonctionnaires*, les plus hauts sont hollandais ; quant aux indigènes, on ne leur laisse, pour la plupart, que des fonctions subalternes ; ce qui fait que pour quelques centaines de fonctionnaires européens, il y a un drainage annuel de 46 millions de francs, tandis que des milliers d'indigènes ont des salaires dérisoires.

La Hollande a l'audace de faire payer une grande partie de sa flotte de guerre, de sa marine, par les impôts javanais. Tandis que la France a au moins l'honnêteté, quand elle fait des guerres de conquêtes, de faire subir la charge de la marine et de l'armée par la métropole, les hollandais n'ont pas craint de faire payer les moyens de leur opression par les opprimés eux-mêmes, et ils réalisent ainsi un drainage d'argent de 33 millions en faveur de l'impérialisme. La guerre d'Atjeh, dont j'ai parlé, a coûté 900 millions au moins.

J'ai déjà parlé des bénéfices des sociétés de capitalistes européens. En tout, on soustrait annuellement, au détriment des indigènes, une somme d'argent d'au moins 50 millions, qui va dans d'autres pays. Ce chiffre représente la moitié de toute la récolte de la Hollande, et il donne, en 7 ans, le drainage d'un milliard.

Qu'y-a-t-il alors d'étonnant qu'un pays dont tous les 7 ans on enlève un milliard, bien qu'il soit le plus riche du monde, s'appauvrisse d'une façon inquiétante et ne doive arriver, dans un délai prochain, à la famine ?...

Je devrais maintenant vous dire quelque chose sur la situation économique des Javanais. Il est difficile d'indiquer en peu de mots la situation déplorable dans laquelle vivent 35 millions d'êtres humains, sous la domination hollandaise. Je ne donnerai donc que quelques chiffres qui montrent combien est grande la misère des Javanais.

Leur nourriture est pourtant simple à assurer : ils se contentent de quelques poignées de riz, avec un peu de sel, et de quelques poissons secs ; cependant, on a calculé que les Javanais n'ont plus que 80 % de la nourriture qu'ils avaient il y a quinze ans. Leurs habitations ne sont faites que de joncs et d'herbes, elles n'ont pas de cheminées : une natte sur le sol et un banc sont les seuls meubles. Il n'existe presque plus de maisons décorées et ayant un peu de confortable, comme il y en avait autrefois. Les vêtements font défaut à ces pauvres gens, quelque simples qu'ils les désirent ; ils ne peuvent dépenser en moyenne pour leur habillement que fr. 2.25 par famille, par an.

Le budget de la famille javanaise, pour subvenir à tous ses besoins de nourriture, d'habillement, d'habitation, etc., ne dépasse pas 69 fr. par an. Et encore, sur ces 69 fr., on lui enlève 13 fr. pour les impôts, ce qui fait qu'il lui reste en tout 56 fr. Voilà la somme destinée à faire vivre un homme, une femme et souvent deux ou trois enfants !

Les indigènes paient des impôts en argent, des impôts en travail et encore certains impôts cédés à des « fermiers », de lugubre mémoire avant la Révolution française.

Chaque Javanais, chaque homme valide, est obligé

d'exécuter un travail forcé, une *corvée* de 42 journées de travail par an, sans recevoir un centime de salaire. Pour les travaux de village, construction de ponts, entretien de chemins et autres travaux de ce genre, il doit encore livrer, sans recevoir aucune rétribution, un quart de son temps de travail. Pour la *culture forcée du café*, le salaire d'une journée de travail de 10 heures peut être calculé fr. 0.35, mais il ne va parfois que jusqu'à fr. 0.06.

L'*impôt foncier* est en théorie d'un cinquième de la récolte traduite en argent, mais cet impôt foncier est basé sur les terres fertiles ; souvent, les laboureurs, qui ont travaillé dans des conditions défavorables, ont à verser au Trésor jusqu'aux trois quarts de la valeur de leur récolte, et bien souvent même, il est arrivé que l'impôt foncier était plus élevé que la valeur de la récolte elle-même. Il a fallu parfois employer les coups de canne, pour forcer les gens à aller au champ, parce qu'ils préféraient ne pas travailler que de le faire uniquement au profit du gouvernement.

Le sel est un *monopole* du gouvernement, et lui assure un bénéfice de 210 0/0.

L'indigène paie un impôt sur les allumettes, dont il se sert ; sur le pétrole de sa lampe ; sur le coton qui l'habille; sur les jeux qui l'amusent ; sur la musique qu'il aime à entendre ; et il y a d'autres impôts encore qui sont plus injustes et plus accablants, tels que l'impôt sur *l'opium* et le *Mont-de-Piété*, cet « impôt de la misère ».

L'*opium* est un poison fatal, souvent source de misères et de crimes ; mais il était pour le gouvernement une occasion de gains énormes, et il en a largement usé, même en le cédant autrefois à des fermiers chinois, ces sangsues sans cœur.

En tout, on a le courage de faire peser sur les maigres revenus des Javanais un impôt moyen de 21 0/0. Si on

frappait les riches européens d'un pareil impôt sur leurs revenus, que de bien on pourrait faire aux pauvres! (*Applaudissements*).

Tous ces impôts sont encore des moyens assurés pour les chefs indigènes et pour les autres intermédiaires de s'enrichir par la concussion et des exactions sans nombre. Les impôts tels qu'ils existent dans les colonies démoralisent les gouvernés et les gouvernants. Le prolétariat, ainsi que je le disais tout-à-l'heure, a pris naissance, le nombre des vagabonds augmente tous les jours et le sort de ces peuples devient de plus en plus triste. Chaque année, au mois de janvier ou février, parce que la récolte passée est mangée et que la récolte nouvelle n'est pas encore produite, les rizières ne donnant qu'au mois de mars ou d'avril, le Javanais est obligé de serrer sa ceinture, pour tâcher de tromper sa faim, et il doit se nourrir de racines, bien souvent vénéneuses. Chaque année, la fièvre, les épidémies, le choléra, déciment ces populations, et maintenant, nous assistons à une famine terrible à Java. Au moment où je parle, il y a, dans ce pays si favorisé par la nature, 120.000 indigènes qui ne savent où trouver leur nourriture. Les récits que les journaux font de ces évènements sont navrants ; ils déchirent le cœur (1).

Cette famine est le résultat inévitable du drainage capitaliste que je vous ai signalé. C'est pourquoi nous venons de lancer à la face du gouvernement un appel à l'opinion publique, aux sentiments de justice et d'humanité

---

(1) « ... Des êtres humains aux yeux creux, aux reflets aqueux, rôdent autour des marchés sans pouvoir acheter de quoi se nourrir... Ils fouillent dans les forêts pour trouver des racines astringentes et vénéneuses même, qu'ils mangent avec du sable... Il y a — heureusement — des mères qui volent pour sauver la vie de leurs enfants crevant de faim, tandis qu'elles-mêmes se nourrissent de sciure de bois de palmiers ». (*Java Bode*, 18 décembre 1900).

de la classe ouvrière. Nous avons dit au gouvernement : Nous vous accusons, vous, gouvernement de capitalistes, d'avoir conduit ces pauvres populations à la famine ! (*Applaudissements*).

Je voudrais dire, en terminant, quelques mots sur la politique coloniale en général, pour en tirer des conclusions au point de vue socialiste.

Il va sans dire que nous sommes contre toute expansion violente par les armes. Nous, socialistes, qui avons le noble devoir de nous ranger toujours du côté du faible contre le fort, du côté du droit contre l'injustice, notre tâche est simple : nous devons lutter contre le militarisme, qui mène à l'appauvrissement des nations et des peuples, qui est le cancer rongeur des populations européennes et même lointaines. Toute expansion violente est condamnée par nous ; nous sommes d'accord avec Li-Hung-Chang, le diplomate chinois bien connu. Cet homme, qu'on a bien vite qualifié de barbare, a fait entendre des paroles de justice et d'humanité ; il a dit : « le canon ne crée pas le droit de possession sur un pays, mais bien la volonté libre d'un peuple ».

Le but de cette expansion est la sauvegarde du capitalisme, et le prétexte, c'est la civilisation ; prétexte trompeur, voile dont on se sert pour cacher des crimes sans nombre... Nous en avons la preuve dans ce qui se passe en Chine, où l'on extermine sans merci : conquérir un pays sous prétexte de le civiliser, c'est le livrer à toutes les brutalités de la soldatesque... (*Vifs applaudissements.*)

Il y a un mot classique prononcé par une Française célèbre de la Révolution : « Liberté, que de crimes on commet en ton nom !... » Si jamais on avait l'audace de dresser une statue en l'honneur de la civilisation, on pourrait inscrire au bas : « Civilisation, que de crimes on

a commis en ton nom !.. » (*Nouveaux applaudissements.*)

Je ne veux pas énumérer ici les abominations sans nombre qui se commettent en Chine, et dont les journaux font tous les jours le triste récit, mais n'est-il pas abominable qu'au nom de la civilisation, l'empereur d'un des plus grands pays du monde, pour sauvegarder « l'honneur du drapeau », donne l'ordre à son armée, comme Attila au temps des barbares, de massacrer tout sur son passage, afin d'amonceler les cadavres et les ruines.

Nous, socialistes, nous refusons d'imposer notre triste civilisation, par le fer et par le sang. Certes, il y a une autre civilisation, la civilisation de notre idéal, mais elle ne sera pas atteinte avec la société actuelle.

Je rappelais tout à l'heure le langage d'un sénateur américain, Hoar, qui disait : si nous ne marchions pas vers l'impérialisme, pour la conquête de nouveaux marchés et l'écoulement de nos produits, la crise serait tellement intense que la Révolution frapperait déjà à notre porte...

On a donc prolongé artificiellement l'existence du capitalisme ; mais sa chute n'en est que plus certaine et elle n'en sera que plus profonde (*Applaudissements.*)

Nous, socialistes, nous avons un idéal à atteindre, hélas ! peut-être dans un avenir lointain encore ; mais l'idéal auquel nous aspirons de toutes nos forces et avec une foi profonde, c'est qu'un jour, cette question coloniale aura disparu et que le monde entier ne sera plus qu'un vaste domaine de production et de consommation. Au lieu de la concurrence actuelle, nous aurons la coopération de tous ; au lieu de la haine et de la rapacité, nous aurons la solidarité des peuples, la république fédérée du monde ! (*Nouveaux applaudissements*).

Mais, en attendant, une tâche s'impose à nous : nous devons donner la vraie civilisation à ces indigènes, nous

devons respecter leurs coutumes, favoriser leur évolution, les rendre plus heureux... Nous avons semé les ruines et fait naître la tyrannie, nous devons aspirer à leur procurer la liberté et le bien-être. C'est une grande dette que nous avons contractée.

...Et alors, qu'arrivera-t-il? L'enfant qui est soumis à notre tutelle, quand il aura grandi, quand il sera devenu un homme vigoureux et vaillant, rejettera toute domination étrangère ou autre, et vivra libre et indépendant. C'est cet affranchissement que nous devons favoriser, car nous ne voulons que la liberté et la fraternité des peuples ! (*Applaudissements prolongés*).

VAN KOL,
Député aux États-Généraux de Hollande.

(Sténographié par Corcos frères).

Le Mouvement Ouvrier en Suisse

I

Le mouvement ouvrier suisse a un caractère essentiellement différent de celui que présente le mouvement ouvrier allemand et français. Il ne connaît pas les grandes agitations de la démocratie socialiste allemande, son imposant déploiement de forces au moment des élections au Reichstag, ses manifestations grandioses contre les excès d'une domination brutale de classe. Comparé au mouvement socialiste français, ce qui frappe c'est le manque de vie et de tempérament et un esprit positif nettement caractérisé, qui fait qu'on n'accorde en Suisse qu'un intérêt médiocre aux discussions théoriques.

On comprendra qu'il n'est pas possible d'exposer dans les limites étroites d'une étude rapide, l'histoire du mouvement ouvrier suisse, mais je veux essayer de décrire sa situation actuelle et d'expliquer son aspect particulier, par la situation politique et économique de la Suisse.

Quoique la Suisse soit très pauvre en matières premières, et soit par suite forcée d'en faire venir la plus grande partie de l'étranger, l'industrie a cependant pris chez elle un certain développement. En 1897, elle importait pour 381 millions de francs de matières premières contre une exportation de 529 millions d'objets fabriqués

La population a augmenté dans les 30 dernières années, mais l'agriculture est restée tout à fait étrangère à cette augmentation. Le nombre des agriculteurs

a sensiblement diminué ; celui des personnes occupées dans l'industrie a, au contraire, augmenté : en 1870, elles constituaient 41 % du nombre total des travailleurs ; en 1888, elles en formaient les 43 %. Pour ce qui concerne les formes que prend l'industrie, la grande industrie fait des progrès de plus en plus grands ; on ne peut pas, à la vérité, montrer toujours par des chiffres le terrain que perd le métier et la petite industrie, car la Suisse n'a pas établi jusqu'ici de statistique industrielle complète. Nous ne possédons de relevés statistiques que sur les fabriques, je veux dire sur les établissements soumis à la loi sur les fabriques, pour les années 1883, 1888 et 1895 ; ces documents montrent que les industries tendent à la concentration, et que les procédés de la production subissent des modifications profondes et incessantes. Ce qui est surtout caractéristique, c'est le grand accroissement des forces motrices, et l'introduction des machines dans des industries qui, il n'y a pas longtemps, n'employaient que la main-d'œuvre. En 1888, il y avait 518 chevaux-vapeur par mille ouvriers ; en 1895, il y en avait 763.

Si, jusqu'à un certain point, ces conditions sont favorables à l'extension de l'organisation ouvrière, elle rencontre par ailleurs de très sérieuses difficultés. La décentralisation de la population exerce surtout une influence très fâcheuse. Pour pouvoir utiliser la force motrice de l'eau, si peu coûteuse, beaucoup d'industries, surtout les fabriques de produits textiles, se sont établies le long des fleuves, en dehors des villes et recrutent leurs ouvriers mi les habitants de la campagne. Mais l'expérience uve que ces populations sont bien plus difficiles à e entrer dans une organisation ouvrière, que les proléces des villes de quelque importance, fort peu nomeuses d'ailleurs. Les villes de plus de 10.000 habitants,

ne comptaient au dernier recensement que les 15 °/₀ de la population totale, et la proportion n'a pas sensiblement varié depuis. Voilà les circonstances qui peuvent expliquer pourquoi jusqu'ici les 90.000 ouvriers en tissus, ont fourni un si petit nombre d'adhérents à l'organisation syndicale.

Si les faits dont il vient d'être question — une industrie éparse dans tout le pays, l'absence de grandes villes industrielles, le mélange des ouvriers de l'industrie à la population agricole, — exercent une influence sur la force et l'extension de l'organisation ouvrière, son caractère et son action sont surtout déterminés par la situation politique, deux faits sont à citer ici en première ligne : la constitution démocratique et la forte décentralisation politique.

Parlons d'abord de la constitution démocratique : l'esprit démocratique ne se fait pas seulement jour dans le choix du corps législatif, mais il anime presque toute la politique de la confédération et des cantons. Grâce au *référendum* et à l'*initiative*, le peuple lui-même est appelé à prendre part à la législation ; il a, d'une façon indirecte, il est vrai, la possibilité d'agir sur la juridiction et l'administration, puisque le choix des hauts fonctionnaires et des juges est confié aux citoyens. La constitution du pays ne peut être modifiée que par la majorité des citoyens ; et d'un autre côté, sur la demande d'un certain nombre de citoyens, on doit consulter le peuple pour savoir si la constitution doit être modifiée, dans le sens où le désirent les promoteurs de la modification. Tandis que le parti démocrate socialiste en Autriche et en Allemagne, considère comme sa principale tâche d'étendre les droits de démocratie, et d'empêcher que le droit de vote ne péi clite, les ouvriers suisses n'ont qu'à donner certain tendances à la démocratie, à y introduire, par exempl le système électoral proportionnel.

Pour apprécier convenablement l'influence de ce fait sur l'état des partis politiques, il faut se rappeler que le peuple est bien plus vivement affecté par l'inégalité politique que par l'inégalité sociale. C'est pourquoi les masses ont de tout temps pris une plus grande part à la lutte pour la conquête de l'égalité politique, qu'aux tentatives faites en vue d'établir l'égalité sociale. En Suisse, nous ne devons pas les institutions démocratiques aux seuls efforts des ouvriers, elles ont été conquises en un temps où ils avaient à peine commencé à se constituer en un parti autonome. La constitution du canton de Zürich, la plus démocratique que nous connaissions au monde, porte la date du 18 avril 1869 ; mais alors on avait à peine posé les bases de l'organisation démocrate-socialiste, et il s'écoula encore plus de dix ans, avant qu'elle ait acquis une influence politique assez sérieuse.

Le second fait politique qu'il n'est pas permis de négliger, si l'on veut comprendre le développement de l'agitation ouvrière en Suisse, c'est la *décentralisation de la vie politique*. Les cantons ne sont pas comme les départements français, des divisions purement administratives, ce sont des pays souverains dans tous les cas où leur souveraineté n'est pas expressément limitée par celle de la confédération. Or, le pouvoir central s'est considérablement développé avec les années, et il y a aujourd'hui une tendance à étendre de plus en plus le pouvoir de Sa Majesté le Conseil fédéral. Au vote du 30 juin 1898, le peuple se prononça pour une révision de la Constitution, par laquelle le pouvoir fédéral était autorisé à décréter ı droit civil et un droit pénal unifiés.

Dans l'article de la Constitution relatif à cette modifi-ion, on stipula expressément que « l'organisation de justice, la procédure et la juridiction dépendraient ›mme auparavant des cantons. » Encore maintenant, les

cantons particuliers sont le théâtre des principaux actes de la vie politique. Comme la juridiction, l'enseignement, la police et l'administration financière, sont du ressort des cantons. Cette circonstance compliqua singulièrement la formation de grands partis nationaux, d'un parti ouvrier suisse. Les grands problèmes communs faisaient défaut, on se réunissait à l'occasion pour quelque action commune, mais il fallut du temps avant qu'une organisation nouvelle, embrassant toute la Suisse, ne fût née. L'étroitesse du champ d'action — commune ou canton — n'est pas sans influence sur l'organisation du parti ouvrier, ou sur son caractère et ses tendances. En un cercle aussi restreint, les idées traditionnelles, les autorités locales, l'état de choses existant, exercent une bien plus grande influence que dans le cadre des grands partis nationaux.

Par là s'explique surtout l'esprit positif, dirigé vers la pratique, trait distinctif de l'ouvrier suisse. Il ne comprend rien aux explications théoriques. Ce qui entretient l'union et la cohésion du parti démocrate socialiste, c'est que tous les membres sont persuadés que le parti a des questions urgentes à résoudre ; ils reconnaissent que l'union des entrepreneurs exige l'union des travailleurs, s'ils ne veulent pas rester sans défense. Les ouvriers suisses, étant d'accord sur les questions pratiques, sont très tolérants quant à la théorie, et ne sont nullement exposés à devenir des sectaires, danger dont le parti français n'a pas encore appris à triompher.

On comprend aussi qu'en dehors des grandes villes, l'opposition des partis est généralement moins aiguë que dans les États voisins. Là où la participation politique s borne à l'exercice des droits électoraux, les partis seror naturellement plus hostiles les uns aux autres, plus ir conciliables entre eux. Les élections séparent et divis les partis, en mettant au grand jour leur opposition p

tique. Chaque parti cherche à se développer, et ne peut le faire qu'aux dépens des autres. La situation est tout autre, quand le peuple a encore d'autres droits politiques à exercer, particulièrement le droit de légiférer directement par l'initiative et le referendum. Quand toutes les lois doivent être soumises au vote populaire, il arrive toujours un moment où des partis, qui se combattent d'ailleurs violemment, ont le même intérêt soit à adopter, soit à rejeter une loi, et opèrent, par conséquent, de concert. Le 20 Mai passé on a voté sur la loi fédérale, sur l'assurance contre les maladies et les accidents ; l'adoption de cette loi était recommandée non seulement par les ouvriers, mais aussi par les partis bourgeois, et dans beaucoup de comités formés en vue de l'agitation électorale, toutes les tendances politiques étaient représentées. En général, on peut bien dire que dans les dix dernières années, les oppositions sociales se sont foncièrerement aggravées. Plus le parti démocrate-socialiste devient influent, et plus l'accord s'établit entre les différentes fractions de la bourgeoisie, afin de réunir leurs forces dans la lutte contre les ouvriers. Il y a dans la politique fédérale un vent de réaction, qui se manifeste surtout par l'adoption de tracasseries policières contre lesquelles luttent en vain les ouvriers, soutenus par une petite partie de la bourgeoisie démocratique.

II

Dans un article publié il y a quelque temps dans la *ue Zeit*, le citoyen Hubert Lagardelle a mis les camaes allemands au courant des difficultés que rencontre nification du socialisme français. Les obstacles qui ravaient l'organisation des ouvriers suisses étaient d'un t autre ordre. Le sectarisme qui depuis si longtemps

afflige la France, n'a jamais joué un grand rôle en Suisse. J'en ai donné précédemment les raisons. Plus il y a d'occasions et de possibilités de s'occuper de questions pratiques, plus volontiers les ouvriers s'abstiennent des discussions théoriques. Si cette préparation à l'action politique a ses avantages, elle a aussi ses inconvénients. Les discussions théoriques sont négligées, et en même temps on est de plus en plus tenté d'attacher plus d'importance à un petit succès immédiat, qu'à une politique de principe, qui ne vise pas seulement le moment présent, mais qui songe aussi aux besoins du lendemain et à ce que sera ce lendemain.

Mais, si comme nous l'avons dit, dans le sein du parti démocrate-socialiste, on n'est jamais allé jusqu'à former des sectes, en revanche il a été bien plus difficile en Suisse, que partout ailleurs où les institutions sont encore démocratiques, de gagner les masses au socialisme, ou mieux, de les organiser sur le terrain de la lutte de classe. Dans les États démocratiques, il y a un élément de concorde qui n'empêche pas les oppositions de classe de se produire, mais qui les dissimule jusqu'à un certain point; ces oppositions conservent leur nature, mais se manifestent sous une forme adoucie. C'est pourquoi la conscience de classe est moins nettement développée chez les ouvriers suisses que chez les ouvriers allemands, c'est pourquoi on trouve dans nos congrès, plus de « raisonneurs » que de révolutionnaires. Ce qui était particulièrement difficile, c'était de détacher les ouvriers des partis bourgeois démocrates, qui ne se font que difficilement à l'idée de perdre leur droit de tutelle. Il a fallu au prolétariat un travail persistant de plusieurs années, pour arriver à une autonomie socialiste, et s'arracher à l'influence des partis bourgeois et de leurs chefs.

Les ouvriers suisses avaient encore une autre diffi-

culté d'un genre tout particulier à surmonter, et qu'on connaît à peine dans les autres pays : c'est la difficulté qu'ils ont d'entretenir de bonnes relations avec les ouvriers de nationalité étrangère. Pour comprendre ce fait, il faut remarquer tout d'abord, que le nombre des étrangers vivant en Suisse n'est pas très considérable. En 1888 on en comptait 229.650 (dont 117.342 allemands et 53.627 français), c'est-à-dire 8 % de la population totale. Mais ils se répartissent très inégalement dans les différentes régions : à Genève, Bâle, Zürich, St-Gall et Schaffouse, ils représentent plus du quart de la population. Mais si l'on considère les différents métiers et l'âge, la proportion se déplace encore au détriment des habitants du pays. Le recensement que Zürich fit faire en 1894, donne le résultat suivant : sur 1.000 personnes employées dans l'industrie, il y avait 380 étrangers ; dans l'industrie du bâtiment, il y en avait 624 ; dans l'industrie du bois, 426. De ce fait, l'agitation ouvrière ne rencontrerait aucune difficulté dans les autres pays où les ouvriers en général n'ont d'autre vue que la propagande socialiste et l'action syndicale. Il en est autrement en Suisse, où il s'agit surtout de participer à la vie politique en faisant usage des droits assurés par la démocratie.

Il en résulta une situation très fausse : parmi les ouvriers allemands venus en Suisse, il y avait toujours un grand nombre de camarades capables, supérieurs aux suisses, aussi bien au point de vue des connaissances théoriques qu'au point de vue de leur zèle et de leurs aptitudes pour l'agitation. Mais ce qui s'oppose à leur participation à la vie politique est ce fait légal qu'ils ne sont ni électeurs, ni éligibles. Il y a donc là un facteur psychologique en jeu. Partout où l'élément étranger était assez fort, la jalousie nationale ne tardait pas à s'éveiller, et augmentait encore en bien des endroits par la concur-

rence que l'ouvrier étranger faisait à l'ouvrier suisse sur le marché.

Ce conflit perdit du moins une partie de son acuité, par ce fait qu'on créa des organisations particulières pour l'action syndicale et politique, et que l'on en écarta nettement la question du travail. Les ouvriers suisses eurent beaucoup de peine à triompher de cette opposition, et encore aujourd'hui, il leur faut user d'une politique bien prudente pour empêcher ce conflit de renaître dans les sociétés ouvrières locales qui organisent des réunions syndicales et politiques.

Le mouvement ouvrier suisse a commencé vers 1860, mais ce n'est que vers 1880 qu'il eut une certaine énergie et qu'il acquit de l'influence politique. De 1870 à 1880, on fit des essais d'organisation, et on s'efforça de réunir les éléments épars. Voici brièvement ce qu'il y a à dire des organisations actuelles :

A la tête du mouvement syndical, il y a le syndicat fédéral suisse. Il compte environ 330 sections avec 14.000 membres. Il publie un journal bi-hebdomadaire : *Die Arbeiterstimme,* et a depuis 1890, un secrétariat permanent rétribué. Dans les années 1896 et 1897 (le compte-rendu des deux années suivantes n'est pas encore publié), il a encaissé 57.190 fr. et en a dépensé 54.069 fr., dont 39.000 fr. en secours aux grévistes, 7.000 fr. pour l'agitation et 5.400 fr. pour frais d'administration. Mais le syndicat fédéral ne comprend pas tout à fait la moitié de tous les ouvriers organisés en corporations. En outre de cette association, il y a l'Union des employés de chemins de fer et les sociétés des imprimeurs et des ouvriers en horlogerie qui comprennent environ 13.000 membres.

Le total des ouvriers organisés en syndicats est de 38 à 40,000, alors que le nombre total des ouvrier employés dans les métiers correspondant à ces syndi

cats est d'environ 800.000. Si nous disons que le dixième du nombre total des ouvriers est organisé, cette proportion sera plutôt trop forte que trop faible.

La plus forte organisation politique est l'Union Suisse du Grütli. Elle comptait à la fin de 1898, 11.324 membres, formant 324 sections. Son organe *Der Grütlianer* paraît trois fois par semaine. Elle a également un secrétariat permanent avec un employé rétribué. Depuis 1892, l'Union du Grütli s'est ralliée à la démocratie socialiste, tandis qu'auparavant elle suivait les tendances de la démocratie libérale. Si elle marchait jadis avec l'aile gauche de la démocratie bourgeoise, elle a pris maintenant le caractère d'une organisation purement prolétarienne. A côté de l'Union du Grütli, il y a encore un parti démocrate socialiste, mais qui a perdu beaucoup de son importance, depuis que le Grütli s'est transformé en une organisation démocrate socialiste.

A côté de ces organisations politiques, il y a les « unions ouvrières » locales qui se trouvent dans la plupart des villes et qui déploient une très grande activité, surtout dans les questions de politique communale. Les sociétés ouvrières des villes de Berne et de Zurich ont des secrétariats rétribués, et Bâle est en train d'en fonder un. Le nombre des voix dont le parti démocrate socialiste dispose dans toute la Suisse, peut s'élever de 80 à 100.000, ce qui forme de 11 à 13 % du nombre total des électeurs. En Allemagne, les démocrates socialistes représentent le 18 % des électeurs, mais il ne faut pas oublier qu'en Allemagne, on n'est cteur qu'à 26 ans, tandis qu'on l'est en Suisse dès ans.

Le « Schweizerische Arbeiterbund », la Fédération vrière suisse mérite une mention toute particulière. le doit exciter l'intérêt des camarades étrangers, sur-

tout en ce moment, où on vient de soumettre à un nouvel examen les questions de la tactique et de la lutte de classe, et de les résoudre dans un esprit plus libéral qu'on ne l'a fait jusqu'ici, je demanderai donc la permission d'exposer dans un prochain article, l'organisation et l'action de la Fédération ouvrière suisse dans tous leurs détails ; ici, je n'en dirai que ce qu'il faut pour ne pas laisser de lacune dans le tableau que je veux faire de l'agitation ouvrière suisse.

La Fédération ouvrière suisse se donne pour mission de représenter les intérêts économiques de la classe ouvrière en Suisse; conformément à ce but, elle admet dans son sein tous les groupements, toutes les sociétés, se composant en majorité d'ouvriers et représentant les intérêts de leur classe, sans se soucier de leurs tendances politiques ou religieuses.

Le nombre des membres de la Fédération ouvrière est supérieure à 200.000. Il possède un sécrétariat permanent (*le secrétariat des ouvriers*) qui par moments occupe 5 employés.

Le mouvement ouvrier suisse présente quelques particularités qui s'expliquent par les inconstances économiques et politiques toutes particulières dans lesquelles il s'est développé.

Certaines ce ces particularités peuvent choquer, mais on doit se souvenir que le parti ouvrier est appelé dans les différents pays à remplir une tâche différente. Il me semble que la tâche particulière des ouvriers suisses est de réaliser une organisation démocratique et de faire des essais de politique socialiste auxquels un petit pays se prête mieux qu'un grand.

(Traduit par Jules Forez) OTTO LANG.

CRITIQUE DRAMATIQUE

LE DOMAINE

PIÈCE EN 3 ACTES, DE LUCIEN BESNARD

Théâtre du GYMNASE

M. Mühlfeld, parce qu'il est juif et qu'il écrit dans l' « Echo de Paris », organe de la cavalerie française, et d'autres critiques *difinitivement* vieux se sont ligués avec les incompréhensifs de toujours pour éreinter la nouvelle pièce du Gymnase. Leurs objections, à vrai dire, ne portent guère, mais il en ressort cependant, qu'un auteur même très jeune, doit éviter d'être sincère, s'il veut se faire pardonner les incertitudes que tous les écrivains ont connues lors de leurs débuts.

Le *Domaine* met en scène la lutte, *qui dure encore*, entre la bourgeoisie industrielle et l'aristocratie foncière. Il rappelle donc, par le sujet, les œuvres de Sandeau, d'Augier, de Lavedan, et même de Georges Ohnet, mais il les dépasse. Besnard s'est élevé à la conception de types représentatifs, symbole de leur classe, et il a eu le souci des réalités économiques, qui dominent toutes les luttes d'ordre politique ou moral. Au contraire de ceux qui lui ont reproché de ne pas insister sur le rôle du prolétariat, je regrette que l'auteur ait tenu dans sa pièce à prononcer le mot « socialisme ». Au moment précis où l'ordre industriel vient de briser la domination du seigneur terrien, il ne peut être, en effet, question de revendications proprement prolétariennes, les intérêts du patron se confondant, pour le moment, avec ceux de ses ouvriers. Mais ce sont là considérations d'ordre théorique, et je n'en veux pas à Besnard d'avoir été entraîné par sa forte conscience socialiste et d'avoir voulu nous faire pressentir le drame futur qui mettra aux prises François Javel et ses ouvriers.

Au reste le *Domaine* se recommande par d'autres qualités.

Les scènes sont vigoureusement conduites, le dialogue rapide et parsemé de traits spirituels, et les personnages très exactement vus. Signalons toutefois une certaine inhabileté à relier entre elles les diverses scènes. Mais c'est là du métier et le métier s'acquiert quand, comme Besnard, on possède un véritable tempérament d'auteur dramatique.

Pour définir le milieu où l'action va se dérouler, l'auteur du *Domaine* fait intervenir un chœur de paysans, de domestiques et d'officiers, et il supprime ainsi le personnage conventionnel du confident, que très peu de pièces ont su éviter. Le vieux duc de Marbois-Granchamp, survivant grandiose d'une race et d'une classe agonisantes, a vu s'effondrer ses dernières espérances. Il assiste à la croissance d'un monde nouveau qui fera bon marché des croyances et des idées qu'il respecte, et il sait que ses descendants ne pourront supporter le poids de l'héritage paternel.

Son fils aîné Robert, officier endetté, a épousé la fille d'un négociant enrichi dans le commerce des draps. Etiennette désirait un titre, mais elle hait son mari, dont elle connaît la bassesse d'âme, autant que le milieu aristocratique qui n'a pas su l'accepter sans mépris. Robert a eu d'Etiennette un fils difforme et vicieux qui fait horreur au vieux duc.

Le plus jeune des fils, Alfred, véritable brute, ne sort que pour la chasse de son château des Cévennes, où il rudoye ses laquais et caresse ses chevaux. Elisabeth, en qui survit la race des Marbois-Grandchamp, apporte seule quelque consolation à son père.

Le vieux duc, n'aime pas les idées nouvelles, mais il connaît ses devoirs envers les paysans. Pour cela il s'est intéressé aux projets du fils de son vieil intendant, qui, retour d'Amérique, a l'espérance, par un mode d'exploitation plus scientifique du domaine, de donner au pays la vitalité qui lui manque. François Javel a pour adversaires les deux fils du duc et particulièrement Robert qui, ayant emprunté sur les terres, redoute de les voir affermer. Elisabeth encourage les projets de son père, et François Javel triomphe.

Au deuxième acte une usine s'est élevée, dont les cheminées

dominent la terrasse du château. L'influence de François se fait sentir sur tout le pays qu'il a enrichi, et Robert s'en émeut. Il est d'ailleurs excité par sa femme, qui a vu ses coquetteries repoussées par François, et surtout par l'abominable curé Renou, type du curé de village sournois et retors, qui hait la vie et la pensée.

Robert est candidat, et contre lui, Jean Blaise, paysan instruit, secrétaire du syndicat agricole, se présente. François, sans se mêler à lutte électorale, préfère Jean Blaise et ne s'en cache guère. C'est évidemment mal reconnaître les services que lui a rendus le vieux duc, mais il était difficile à une nature passionnée de ne pas prendre parti dans une lutte aussi bien déterminée. Le théâtre nous a habitué à des solutions moins nettes et le théâtre a eu tort.

Robert est battu, et naturellement il s'en prend violemment à François de sa défaite. Comme sa sœur Elisabeth s'émeut de ses attaques, il lui crache brutalement au visage que François est le fils bâtard du duc de Marbois-Grandchamp. Elisabeth qui l'aime depuis longtemps, aborde alors franchement son père, et il lui demande si ce qu'a dit Robert est vrai. Accablé par la lutte qu'il vient de soutenir avec François à propos de l'élection de Jean Blaise, le duc est frappé de stupeur devant cette révélation. Il appelle son vieil ami Guillaume Javel, lui dit la calomnie en hoquetant de douleur, puis ayant fait venir son fils, il s'emporte violemment, l'injurie et le chasse. Mais il est exténué, tant de souffrances l'ont brisé ; il chancelle et tombe « comme un grand arbre héraldique foudroyé par toutes les électricités modernes ». Cette scène, la plus belle du drame, d'une très haute et très saine émotion, rendait difficile la réalisation du troisième acte.

Les enfants du duc se préoccupent de la succession. Le château a été hypothéqué par Robert et il va falloir vendre, - Etiennette se refusant à prendre sur sa dot pour payer les ·tes de son mari. Charmante petite rosse, cette Etiennette, ıs laisse deviner que la bourgeoisie, ne s'embarrassant ni de ;jugés de caste ni de convenances, aura une agonie sans ute moins belle encore que celle de l'aristocratie.

La seule solution serait donc de vendre au syndicat agricole, qui offre du château un bon prix. Robert s'y refuse et renvoie Jean Blaise et François qui sont venus, un peu brutalement il faut l'avouer, lui faire les offres du syndicat. Mais le pays a pris parti. On sait que le brave juif qui a prêté à Robert, est décidé à prendre possession du château, et les paysans, qui ont conservé un peu les opinions antisémites que Monsieur le Marquis leur a inculquées, sont émus.

Il y a des rixes et les Marbois-Grandchamp sont attaqués jusque dans leur château. Sans doute ils pourraient résister, ils préfèrent prendre la fuite. L'automobile d'Alfred les conduira dans les Cévennes. Elisabeth, qui malgré ses préjugés n'a pu résister aux appels de la vie, épousera François. Les forces du passé sont vaincues.

D'une construction un peu hésitante, cet acte n'a pas obtenu la faveur du public, malgré quelques scènes heureuses. Il a empêché le complet triomphe du *Domaine*.

Gémier, dans le duc de Marbois-Grandchamp, a obtenu l'un de ses meilleurs succès. Janvier a rendu haïssable à souhait le bon curé Renou. Il faut aussi féliciter MM. Dubosc, Courtès, et Frédal. Quant à M. Arquillière, il avait dans cette pièce un rôle qui ne lui convenait guère. Mademoiselle Megard fut une charmante et délicieuse Elisabeth, et Mademoiselle Rolly a très exactement rendu le personnage de la très rouée et très spirituelle Etiennette.

Emile BURÉ.

LES REMPLAÇANTES

DE M. E. BRIEUX

THÉATRE ANTOINE

Il y a deux qualités dramatiques qui ne seront jamais contestées à M. Brieux : la simplicité et la clarté. Dédaigneux du métier frivole d'amuseur public, il n'aborde la scène que pour battre un préjugé, un abus, un vice social, et la bataille

est livrée chaque fois avec une belle audace, qui ne laisse pas de place à l'équivoque. Jamais pièces ne se passèrent mieux de préfaces que les comédies de M. Brieux. Les titres mêmes, d'un symbolisme facile, — l'*Engrenage*, la *Robe Rouge*, *l'Evasion*, — nous avertissent d'abord de ses intentions ; il n'y a rien à deviner de ce que l'auteur a voulu dire ou faire, et la critique n'en est que plus aisée de ce qu'il a dit et fait.

Cette franchise, cet amour de la clarté et de la simplicité, qui ont des avantages considérables, conduisent aussi l'écrivain à de fâcheuses erreurs d'exécution. La comédie de Brieux n'est pas, en général, *une œuvre*, formant un tout homogène, indivisible ; c'est une thèse, à côté de laquelle, plus encore qu'autour de laquelle, il y a une aventure dramatique, une pièce, ou de fragmentaires tableaux, où la thèse et la fable, au lieu de se servir, de se mettre mutuellement en valeur, se font concurrence. L'effort pour comprendre nous est épargné ; mais c'est dans cet effort même que consiste l'action féconde du théâtre. Dogmatique et prédicante, l'œuvre perd la moitié de sa portée.

La nouvelle comédie, les *Remplaçantes*, n'échappe pas à ce défaut.

Les *Remplaçantes* sont les femmes des champs qui viennent, pour un salaire, donner leur lait aux enfants des villes que leurs mères ne veulent pas ou ne peuvent pas nourrir. La thèse est l'obligation morale et la nécessité naturelle de l'allaitement maternel.

La fable, c'est l'histoire d'une de ces paysannes que l'expérience d'une fois dégoûte à jamais du métier.

La thèse, bonne, n'a pas été attaquée de front, et ne peut être discutée qu'à l'aide d'arguments à côté, nullement topiques ; l'histoire est vraisemblable et naturelle : l'ensemble ne forme, partant, qu'une pièce médiocre.

Et je ne parle pas seulement de l'insuffisance de composition — (si le second acte, à Paris, n'est que de la convention froide et vaine, le troisième, et surtout le premier, qui se passent aux champs, sont des plus vivants, et, en un mot, du meilleur Brieux) — je ne reproche pas à Brieux ses person-

nages épisodiques, qui auraient pu être amusants, et qui sont, mondaines et mondains, non pas exagérément, mais faussement snobs, amoraux et niais; ce que je regrette, c'est qu'il se croie obligé de recourir à un rôle épisodique encore pour dire ce qu'il veut. Tout le talent d'Antoine ne suffira pas pour donner la vie au personnage de ce bon docteur Richon, qui traverse la pièce en voyageur, qui, porte-parole avoué de l'auteur, n a pas la moindre part à l'action, qui tombe tout exprès, du fond de sa province, dans la volière des snobinettes parisiennes, pour leur servir sa conférence, d'ailleurs soigneusement préparée et bourrée de statistique, sur les hontes et les désastres des allaitements salariés.

Tout ce qu'il dit vaut moins que les larmes et la naïveté maternelle de Lazarette Planchot, Mlle Suzanne Després, résignée, le cœur navré, et finissant par s'arracher à sa triste corvée. L'auteur de *Blanchette* excelle d'ailleurs, on le sait, dans la peinture des mœurs paysannes. Lazarette, Jeibier, François, le meneur de femmes, qui mènerait des bœufs plus humainement, Planchot, le mari de Lazarette, docile et fuyant, le père de Planchot, le paysan avare dont Matrat rend à la perfection le type parfait, sont des êtres qui vivent, ceux-ci, que l'on reconnaît ou que l'on devine vrais.

On applaudit, et avec raison, les tirades généreuses de Richon; mais c'est par ce que Brieux a mis autour d'observation et de vérité vivante que les *Remplaçantes* sont, malgré tout, l'œuvre d'un poète dramatique, qui mérite d'être écoutée, louée et applaudie; et, j'ajoute, c'est par là qu'elle portera le plus.

Amédée Rouquès.

CHRONIQUE SOCIALE

FRANCE

Exposé des motifs du Projet de loi sur la Grève et l'Arbitrage obligatoires

Au moment où le *Comité général* du Parti Socialiste Français discute le projet gouvernemental ***« sur le règlement amiable des différends relatifs aux conditions du travail »***, nous croyons utile de mettre sous les yeux de nos lecteurs quelques documents essentiels. Nous avons déjà publié la plupart des appréciations de la presse socialiste étrangère sur ce projet.

Nous commençons à reproduire aujourd'hui l'*Exposé des motifs*, que la presse française n'a pas publié.

Dans notre prochain numéro, nous donnerons le texte même du projet, ainsi que le texte du projet déposé par le citoyen Guesde au cours de la dernière législature.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Messieurs,

Dans la plupart des pays industriels, les législateurs se sont efforcés, au cours de ces trente dernières années, de prévenir les conflits qui naissent entre patrons et ouvriers ou de prendre les mesures propres à terminer rapidement les conflits déclarés.

En Angletere, le premier acte législatif sur la matière est la loi sur l'arbitrage du 6 août 1872. Quelques conseils de conciliation et d'arbitrage dus à l'initiative des intéressés fonctionnaient déjà auparavant ; la loi avait évidemment pour but en multiplier le nombre, car elle stipulait que les conventions établies par ces conseils feraient foi en justice et que, moyennant certaines formalités, lesdits conseils pourraient se transformer en véritables tribunaux industriels pour le règle-

ment des litiges individuels. Les formalités prescrites ne furent jamais remplies et la loi du 6 août 1872 est restée lettre morte.

Elle a été abrogée par une loi du 7 août 1896, établissant de meilleures dispositions pour prévenir et régler les conflits industriels. Celle-ci ne se borne plus à attendre les résultats de l'initiative des patrons et des ouvriers ; elle consacre bien l'existence des conseils privés de conciliation et d'arbitrage, mais elle fait intervenir plus activement les pouvoirs publics. Elle charge le Ministre du Commerce de faire des enquêtes sur les causes et les circonstances des différends, de faire les démarches nécessaires pour organiser une entrevue entre les parties adverses sous la présidence d'une personne choisie par elles d'un commun accord ou désignée par le Ministre, de nommer un arbitre sur la demande des deux parties, de provoquer la création de conseils de conciliation partout où seront constatées des dispositions favorables à leur fonctionnement.

Au Canada, une loi sur l'arbitrage, qui ne concerne que les mines, a été voté le 15 avril 1890 pour la province de la Nouvelle-Ecosse. En cas de différend relatif aux salaires, un patron ne peut renvoyer tout ou partie de ses ouvriers, et les ouvriers ne peuvent non plus abandonner le travail quand, par lettre au Commissaire des travaux publics, une demande d'arbitrage a été faite par l'une ou l'autre partie. Ce fonctionnaire, après avoir étudié l'affaire, peut refuser ou accorder l'arbitrage ; mais si la demande est signée par les deux parties, l'arbitrage est de droit.

En Allemagne, ce sont les tribunaux industriels (conseils de prud'hommes) qui, par la loi du 29 juillet 1890, sont éventuellement chargés de la conciliation et de l'arbitrage dans les conflits collectifs.

En Autriche, une loi du 14 août 1896 a pour objet la c[illegible] tion, par voie administrative, d'associations minières com sées de deux groupes : d'une part tous les propriétaires mines de la circonscription régie par l'Association ; d'au part, tous les ouvriers travaillant dans ces mêmes mi

Chaque groupe délibère séparément et est représenté par un Comité. Des délégués choisis par le personnel de chaque mine, à raison de 1 par 100 ouvriers, forment le Comité ouvrier local dont la mission consiste à présenter aux chefs d'exploitation les vœux et les griefs des ouvriers relativement au travail et à préparer l'aplanissement des différends qui naîtraient en cette matière. Les Comités des deux groupes se réunissent, en cas de différends collectifs, pour agir, à la demande des intéressés, comme bureau de conciliation et d'arbitrage.

En Belgique, le fonctionnement des Conseils de l'industrie et du travail, créés par la loi du 16 août 1887, est suffisamment connu pour nous dispenser d'y insister. Ces Conseils, très analogues à nos Conseils du travail, interviennent comme arbitres à la demande des parties ou comme enquêteurs à la demande des pouvoirs publics dans les conflits collectifs.

En Hollande, la loi du 2 mai 1897 a institué des Chambres de travail, dont la mission principale est de prévenir et régler les différends qui peuvent naître à l'occasion de l'établissement du contrat de travail.

En Portugal, une loi du 14 août 1889, portant création de tribunaux d'arbitres-conciliateurs (ce sont nos conseils de prud'hommes) les a chargés d'intervenir dans les différends collectifs, à la requête de l'une ou l'autre des parties.

En Suède, l'établissement de tribunaux permanents d'arbitrage, auxquels patrons et ouvriers pourraient recourir en cas de grève, a déjà fait l'objet d'une délibération favorable dans les deux Chambres, la question est encore pendante devant le Parlement.

En Suisse, les lois sur les conseils de prud'hommes ou tribunaux industriels des cantons de Lucerne (16 février 1892), Berne (1er février 1894), Zurich (22 décembre 1895), Genève mai 1897) ont chargé ces tribunaux du rôle de médiateurs s les grèves. Dans le canton de Bâle-ville, une loi du nai 1897 sur l'établissement d'un bureau de conciliation ne au Gouvernement la faculté de désigner d'office les nbres de ce bureau.

Dans le canton de Genève, une loi toute récente, du 10 février 1900, fixe le mode d'établissement des tarifs d'usage entre ouvriers et patrons et règle les conflits relatifs aux conditions de leurs engagements ; l'arbitrage obligatoire est prévu en cas de désaccord entre les associations de patrons et les associations d'ouvriers, régulièrement enregistrées, auxquelles est dévolu, en première ligne, le soin d'établir ces tarifs.

Aux États-Unis, les premières lois sur l'arbitrage adoptées dans divers États, à partir de 1878, se bornaient à instituer une procédure pour la constitution des conseils locaux et temporaires de conciliation et d'arbitrage (1). Ces mesures ne tardèrent pas à être reconnues insuffisantes et l'État de New-York, le premier, par la loi du 18 mai 1886, décida la création d'un conseil officiel permanent d'arbitrage dont la juridiction s'étend sur tout le territoire de cet État. Le Massachusets suivit de près cet exemple, le 2 juin 1886, et des lois semblables ont été, depuis, adoptées dans quatorze autres États (1). Les membres de ces conseils permanents sont nommés par le Gouverneur de chaque État pour une durée de trois ans en moyenne, ils n'interviennent que dans les conflits collectifs intéressant 10, 20, 25 ou 50 ouvriers, suivant les États, et leur action s'exerce : 1° d'office, comme médiateurs, aussitôt qu'un conflit leur a été signalé ; ils s'efforcent, dans ce cas, de rapprocher les parties et de leur faire constituer un conseil de conciliation ; 2° comme arbitres à la requête des parties qui doivent prendre l'engagement de continuer le travail jusqu'à ce que la décision arbitrale soit rendue, ou au moins pendant une période de 15, 20 ou 30 jours à partir de la date de la requête ; 3° comme enquêteurs publics, lorsque les deux premiers moyens ont échoué, afin de déterminer la part de responsabilité qui incombe à chacune des deux parties. Comme arbitres ou comme enquêteurs, les conseils officiels jouissent de tous les pouvoirs accordés aux tribunaux ordinaires cor cernant la citation de témoins, la prestation du serment, l

(1) C'est ce qui existe encore dans l'Iowa, le Kansas, le Maryland le Missouri, le North Dakota, la Pennsylvanie, le Texas et le Wyoming.

nomination d'experts techniques, la production de toutes les pièces nécessaires à l'instruction de l'affaire.

La plupart des lois sur ces conseils d'arbitrage fixent la durée d'application de leurs décisions à six mois au moins, avec faculté de les dénoncer ensuite par un préavis de soixante jours.

Enfin, dans les colonies anglaises de l'Australie, nous voyons la Nouvelle-Galles du Sud, à la suite de la grande grève maritime qui troubla le commerce de Sydney en 1890, adopter, le 31 mars 1892, une loi réglant l'établissement de conseils de conciliation et d'arbitrage pour les conflits industriels dans lesquels dix ouvriers au moins seraient engagés, loi à laquelle est venue s'ajouter celle du 28 avril 1899, qui reproduit les principales dispositions de la loi anglaise du 7 août 1896. L'Australie méridionale a sa loi sur la conciliation depuis le 21 décembre 1894. La colonie de Victoria, par sa loi sur les fabriques, du 28 juillet 1896, autorise le Gouverneur à nommer des conseils mixtes de patrons et d'ouvriers pour fixer le salaire minimum de chaque profession, et, dans la Nouvelle-Zélande, la loi du 31 août 1894 pour encourager la formation d'unions et d'associations professionnelles et pour faciliter le règlement des différends industriels par voie de conciliation et d'arbitrage, institue dans chaque district un conseil dont les membres sont élus par les associations enregistrées de patrons et d'ouvriers, et dont les décisions peuvent être portées devant un tribunal central d'arbitrage, composé de trois membres nommés par le Gouverneur. La sentence arbitrale peut être rendue légalement exécutoire sur la demande de l'une des parties.

La pratique a fait apporter quelques modifications à la loi

(1) Montana le 28 février 1887 et le 1er juillet 1895, Michigan le 3 juillet 1889, Californie le 10 mars 1891, New-Jersey le 24 mars 1892 et le 23 mars 1895, Ohio le 14 mars 1893, le 21 mai 1894 et le 27 avril 1896, Louisiane le 12 juillet 1894, Wisconsin le 19 avril 1895, Minnesota le 25 avril 1895, Connecticut le 28 juin 1895, Illinois le 2 août 1895, Utah le 24 mars 1896, Indiana le 14 mars 1897, Idaho le 20 mars 1897, Colorado le 31 mars 1897.

du 31 août 1894 ; la plus importante, celle du 5 novembre 1898, a décidé qu'une affaire ne pourrait être introduite par une association professionnelle, si ce n'est en vertu d'une résolution votée par la majorité des membres présents à une réunion spécialement convoquée à cet effet par avis envoyé à chaque membre par la poste et indiquant la nature de la proposition soumise à la réunion.

II

Nous avons, en France, la loi du 27 décembre 1892 sur la conciliation et l'arbitrage en matière de différends collectifs entre patrons et ouvriers ou employés ; une expérience de sept années en a surabondamment démontré l'insuffisance. Nous devons reconnaître que, dans une matière aussi neuve et aussi délicate, le premier pas surtout est difficile, et cette loi a eu au moins le mérite de provoquer un mouvement d'opinion en faveur de la solution arbitrale des conflits industriels, grâce auquel des mesures plus décisives peuvent aujourd'hui être prises.

Insuffisante à prévenir les grèves, puisqu'en sept ans, il n'y a eu que 33 recours avant la cessation du travail, elle l'a été pour terminer rapidement les grèves de quelque importance, et elle n'a exercé d'action utile que dans les grèves à personnel restreint, et même là, dans une proportion véritablement trop faible. Quelques chiffres sont nécessaires pour appuyer la démonstration, et nous vous présentons, avec le nombre de grèves par année, le nombre des recours à la loi sur la conciliation :

1893.......	634	grèves ;	recours	109 ;	proportion	17 0/0
1894.......	391	—	—	101	—	25
1895.......	405	—	—	85	—	20
1896.......	476	—	—	104	—	21
1897.......	356	—	—	88	—	24
1898.......	368	—	—	94	—	25
1899.......	740	—	—	197	—	21
Totaux..	3.370			778		23

Quels ont été les résultats de ces recours ? Combien de comités de conciliation ont été constitués ? Combien de conflits ces comités ont-ils pu régler directement par la conciliation ou par l'arbitrage, ou indirectement à la suite des réunions tenues par les délégués ?

Notons tout d'abord que 54 grèves ont pris fin au cours de la procédure, avant que le comité n'eût été constitué et 34 autres se sont terminées après que les grévistes eurent été avisés du refus de leurs patrons de se prêter à la tentative de conciliation. Nous avons donc à voir la suite donnée aux 690 autres recours.

ANNÉES	COMITÉS constitués.	CONFLITS terminés directement par la conciliation.	PAR l'arbitrage.	CONFLITS terminés indirectement après les réunions.	TOTAL	POURCENTAGE par rapport au nombre de grèves de l'année.
1893	55	28	5	»	33	5.20
1894	65	31	2	6	39	9.97
1895	53	24	3	3	30	7.40
1896	53	21	1	»	22	4.63
1897	54	25	5	»	30	8.42
1898	52	18	2	2	22	5.97
1899	106	36	6	4	46	6.20
	438	183	24	15	222	6.58

6 1/2 pour cent de grèves terminées par l'application de la loi du 27 décembre 1892.

L'insuffisance de la loi a, depuis longtemps déjà, attiré ttention du Gouvernement et des membres du Parlement, leux projets de loi tendant à modifier ou à compléter la de 1892 ont été déposés, au nom du Gouvernement, le iillet 1895, par M. André Lebon sur les conseils permanents conciliation ; le 23 janvier 1896, par M. Mesureur sur la ten-

tative obligatoire de conciliation. Des propositions de loi sur les mêmes questions ont été présentées par M. Dejeante le 7 novembre 1895, par M. Jaurès le 21 novembre 1895, par M. de Mun le 25 novembre 1895, par MM. Bovier-Lapierre, Charles Ferry et Dutreix le 22 novembre 1898, par M. Magnien, sénateur, le 19 juin 1896, et par M. Fournière, sur l'arbitrage obligatoire, le 15 juin 1900.

(*A suivre*). X.

BELGIQUE

Grèves. — La grève des dockers d'Anvers vient d'avoir son épilogue au tribunal. 33 de nos camarades s'y sont vu distribuer un total de 4 ans 5 mois et 15 jours de prison.

Congrès. — Le 10 février dernier a eu lieu à la Maison du Peuple de Bruxelles le Congrès des médecins, pharmaciens, dentistes et vétérinaires socialistes. Le Congrès a émis un vœu en faveur de la création par le parti ouvrier belge d'un *sanatorium* où les membres du Parti pourraient faire une cure d'air à très peu de frais, et dans leur milieu ordinaire. Les congressistes ont ensuite longuement étudié un avant-projet de loi sur l'art de guérir, présenté par le gouvernement.

Le même jour a eu lieu à Liège le Congrès trimestriel des mineurs. 7.622 syndiqués y étaient représentés, et le rapport a permis de constater l'existence dans les caisses des syndicats de mineurs d'une réserve de 116.538 fr. 50. Le Congrès a discuté la création d'une caisse des victimes qui serait alimentée par une cotisation mensuelle de 10 centimes par membre. La discussion n'a pas abouti à une résolution définitive.

Propagande antimilitariste. — Les opérations du tirage au sort sont maintenant à peu près terminées. Des manifestations antimilitaristes organisées par les jeunes-gardes socialistes ont eu lieu, comme les années précédentes, dans les principaux centres et notamment à Bruxelles, à Gand et à Anvers. Un jeune-garde socialiste bruxellois a refusé de tirer au sort d'une façon originale : « Au moment a t-il dit, où la Chambre vient

de voter l'interdiction des jeux de hasard je suis trop respectueux de la loi pour prendre part à la loterie militaire. »

La propagande dans les Flandres. — Comme les lecteurs du *Mouvement Socialiste* le savent, c'est dans les Flandres que le Parti socialiste belge rencontre le plus de résistances. Cependant, depuis un certain temps, une transformation lente mais profonde se fait dans la classe ouvrière flamande, transformation qui est surtout visible dans les petites villes industrielles. Un grand mécontentement, que l'influence religieuse ne parvient plus à calmer, gronde, et éclate violemment comme dernièrement à Hamme, à Lokeren et à Zèle. La propagande socialiste est accueillie avec joie dans beaucoup de communes qui semblaient autrefois des forteresses cléricales imprenables.

Il faut attribuer ce changement à deux causes. A l'excès de la misère, d'abord ; à la propagande des socialistes gantois, ensuite.

A Loochristi, les ouvriers horticulteurs gagnent de 63 à 72 centimes par jour, en hiver. Pendant la moisson, leur salaire s'élève, mais sans dépasser un franc.

A Zeveneecken, les tisserands à main, en travaillant 12 heures par jour, gagnent de 10 à 12 fr. 50 par semaine. Les vieux ouvriers ne reçoivent plus que 0 fr. 50 par jour.

A Hamme, les ouvriers cordiers très habiles peuvent gagner au plus 12 francs par semaine ; les autres gagnent de 9 à 10 francs. Il y a dans la région des enfants de 5 ans qui, 12 heures par jour, tournent la roue des cordiers ou courent le long de la corde, exposés à toutes les intempéries.

Quant à la propagande de nos camarades gantois, elle est admirable. Tous les dimanches, sans jamais se lasser, certains d'entre eux vont vendre des journaux du parti dans les villages de la région. Ils entrent dans toutes les maisons. « Pas de journaux ? demandent-ils ». Quand ils essuyent un refus, ils se contentent de dire : « Nous reviendrons dimanche prochain. » Et ils y retournent, en effet, sans jamais se décourager. Grâce à leur inébranlable obstination, il y a maintenant des villages comme Loochristi où l'on vend 250 journaux

socialistes chaque dimanche, et où l'on peut parler du socialisme sans être écharpé.

En résumé, il existe actuellement dans les régions industrielles flamandes une situation à peu près semblable à celle qui existait dans la Wallonie en 1886. C'est d'un heureux présage pour nos luttes futures.

J.-B. Prousel

ITALIE

Le nouveau cabinet. — La crise parlementaire qui provoqua la chute du ministère Saracco fut déterminée par le débat sur la grève des travailleurs du port de Gênes. Les partis réactionnaires livrèrent bataille au gouvernement, qu'ils accusaient de faiblesse pour n'avoir pas su empêcher le triomphe des grévistes. L'extrême gauche, aidée par la gauche, livra bataille au gouvernement et aux réactionnaires en même temps et l'emporta sur tous les deux. Pour la première fois dans le Parlement italien, les dix mille travailleurs de Gênes affirmèrent, par la voix du député Chiesa, que le prolétariat n'a rien à attendre de la charité et de la philanthropie bourgeoises, mais qu'il veut atteindre le bonheur par la liberté.

Et le député socialiste Bissolati défia les partis bourgeois conservateurs, quels qu'ils soient, de pouvoir gouverner sans octroyer aux classes travailleuses la liberté de s'organiser et de défendre leurs intérêts, conditions *sine qua non* de l'appui de l'extrême gauche.

Le vote causa la chute du ministère Saracco qui a eu le mérite, il faut l'avouer, de résister aux pressions et aux conseils des réactionnaires après l'assassinat du roi, et d'offrir à la Chamhre l'occasion de préciser sa pensée et son orientation, après huit ans de crises extra-parlementaires. Le même vote brisa le réactionnaire Sonnino et sa côterie, déguisé réformiste pour l'occasion.

Le roi appela donc des hommes de la gauche libérale, C litti et Zanardelli, qui, à leur tour, firent appel aux *leaders* groupe radical de l'extrême gauche, Sacchi et Marcora. Ce

ci répondirent en posant comme condition de leur acceptation, l'abolition des dépenses *extraordinaires*, en se maintenant dans les limites du bilan ordinaire, déjà très lourd, de 239 millions. Le roi n'a pas plus accepté cette condition que le changement des anciens ministres de la guerre et de la marine. Les deux radicaux ont donc refusé de participer à la nouvelle combinaison, et ainsi l'extrême gauche atteint son but. Elle a posé devant le pays la question qui est à la base de notre vie politique et économique : la diminution des dépenses militaires. Tant que cette question ne sera pas tranchée, il sera impossible d'obtenir les importantes réformes budgétaires qui sont attendues.

Bien que le nouveau cabinet composé en majorité d'hommes de la gauche libérale, et de trois hommes de droite, n'ait pas d'homogénéité, il peut s'inspirer des idées modernes de quelques-uns de ses membres ; la probité reconnue de la plupart des ministres, fait d'ailleurs espérer le respect des libertés fondamentales. L'extrême gauche se maintiendra dans une bienveillante expectative. Elle devient l'arbitre des destinées du nouveau cabinet.

Une longue grève. — C'est celle des métallurgistes de Turin. 900 grévistes ont résisté trois mois pour obtenir l'abolition du travail aux pièces, le règlement unique, une augmentation de 50 pour cent sur les heures extraordinaires de travail, de 10 pour cent sur le salaire journalier et la reconnaissance par les patrons de l'Union, comme organe nécessaire de la défense de leurs intérêts. Une commission d'arbitrage, nommée par les grévistes, avait répondu en reniant toutes les revendications des ouvriers, bien qu'elle ait eu mandat impératif sur la question de reconnaissance patronale de l'Union. Les ouvriers avaient quand même décidé de continuer la lutte coûte que coûte, et ils avaient fait appel aux ...ailleurs de tous les métiers et de tous les pays pour ...ir s'ils doivent continuer la lutte ou déposer les armes.

Elle s'est terminée, après ces longs trois mois de lutte, par ... demi victoire des grévistes. Ils ont obtenu quelque aug-

mentation de salaire, et la reconnaissonce, par quelques patrons seulement, de leur Union.

Les travailleurs des champs. — Des Pouilles, dans le midi de l'Italie, d'où partirent en 1898 les premiers cris de la *Jacquerie* qui aboutirent aux fusillades de Milan, nous arrivent des demandes de secours. Les récoltes du raisin et de l'olive détruites par le phylloxera et la *musca oleavia*, ont jeté dans la misère la plus affreuse les millions de petits propriétaires, de fermiers et de travailleurs qui meurent littéralement de faim et qui demandent du travail à 20 centimes la journée.

Dans les campagnes de la Basse-Lombardie et dans les environs de Mantoue, au contraire, les travailleurs des champs s'organisent en puissantes ligues d'amélioration et de résistance.

Une grève capitaliste faite par des ouvriers à Palerme. — Les capitalistes industriels de la Sicile voulaient exercer une pression sur le gouvernement et sur la Chambre pour empêcher l'abolition des primes de construction à la marine marchande. Il leur a été aisé donc de persuader aux travailleurs du port de Palerme, qui sont tout à fait sous leur coupe, par crainte du chômage de faire des démonstrations dans la rue, caractérisées par le bris des fils électriques, et autres violences. Même la presse bourgeoise appelle cette grève : grève de *maffiofi*, et accuse ouvertement le capitaliste Florio d'en être l'inspirateur. Les socialistes se sont désintéressés du mouvement, en dévoilant les manœuvres patronales.

A. Shciavi.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LES LIVRES

Demokratie und Kaisertum, par Fr. NAUMANN (Berlin, Buchverlag der *Hilfe*, 1900). 2e édition du livre retentissant du pasteur Naumann. Il examine successivement : I. — *La Démocratie* : 1. La démocratie comme condition préalable du socialisme ; 2. Les Impossibilités de la Révolution démocratique ; 3. Les Soutiens de la Démocratie ; 4. La Démocratie comme sentiment ; 5. La Démocratie comme idée politique ; 6. Le suffrage universel ; 7. La décentralisation démocratique ; 8. L'organisation démocratique de la vie économique. II. — *Les trois aristocraties* : 1. La nécessité d'éléments aristocratiques ; 2. L'aristocratie agraire ; 3. L'Aristocratie industrielle ; 4. L'Aristocratie cléricale ; 5. Le jeu politique des forces. III. — *La Monarchie*. — 1. L'Empire Allemand comme corps économique ; 2. Monarchie militaire ; 3. L'essence de l'Empire Allemand ; La politique de Guillaume II ; 5. Démocratie et Armée ; 6. La flotte de guerre allemande ; 7. La Monarchie sociale ; 8. Le socialisme national.

Die Gewerblichen Genossenschaften Belgiens, par Joseph BOUJANSKY (*Leipzig, Duncker und Humblot*, 1900). Ce livre se divise en 4 parties : I. — Coup d'œil sur le développement historique du mouvement coopératif en Belgique et sa situation actuelle. II. — Les Coopératives de consommation : a). Les Coopératives neutres ; b). Les Coopératives socialistes ; c). Les coopératives catholiques ; d). Les conditions de travail dans les Coopératives. III. — Les Coopératives de production. IV. — L'influence des Coopératives sur la petite industrie et le petit commerce.

Wohin Steuert die œkonomische und Staatlische Entwikelung ? par Paul KAMPFFMEYER (Berlin, Verlag der *Socialistischen Monatshefte*). L'auteur bat en brèche la théorie catastrophique de la Révolution. La Société socialiste sortira lentement de la Société capitaliste. Le socia-ne communal, le mouvement syndical, le mouvement coopératif, tension du droit de contrôle sur l'Etat et la commune et avant tout ganisation ouvrière, voilà comment Kampffmeyer conçoit la réali-on progressive du socialisme.

Franzosische Handelspolitik vom Trankfurter Frieden bis zur ifreform von 1882, par Ernsts RAUSCH (*Leipzig, Duncker Humblot*,)). — Étude très documentée sur le sujet.

Das hungernde Russland, par Dr C. LEHMANN et PARVUS (*Stuttgart, Dietz*, 1900). Relation de voyage et recherches économiques sur ce triste sujet : la famine en Russie. Nous consacrerons à ce livre une étude complète.

Léo Taxil, Diana Vaughan et l'Église romaine, par Henry-Charles LÉA (Société nouvelle de Librairie et d'Édition, 17, rue Cujas). — L'illustre auteur américain de l'*Histoire de l'Inquisition* commence à jouir en France de la réputation due à son vaste savoir et à son beau talent de narrateur. Après l'excellente *Esquisse d'une Histoire de la Main Morte*, on nous offre une traduction du récit, aussi spirituel que documenté, de la mystification palladiste qui a rendu célèbre le nom de Diana Vaughan.

Les Secrets des Jésuites, Monita Secreta. — (Paris, Edouard CORNÉLY). Instructions Secrètes des Jésuites. La librairie Cornély publie une traduction fidèle du texte authentique des *Monita Secreta*, saisis dans les maisons des jésuites au moment où le pouvoir civil est intervenu dans leurs affaires.

Misères Sociales et Etudes Historiques, par M. FERDINAND-DREYFUS (Paris, Ollendorf, 1901). — M. Ferdinand-Dreyfus a réuni dans ce livre une série d'études, parmi lesquelles il convient de signaler : *l'Enfance devant la justice répressive ; Mendiants et Vagabonds ; les Juifs et la Révolution* ; etc. Le livre de M. Ferdinand-Dreyfus reflète très exactement les idées du libéralisme avancé.

De la Liberté Individuelle. — Exposé des motifs et projet de loi, par Henri COULON (Marchal et Billard, *Paris*, 1901). — M. Henri Coulon, au nom de la liberté individuelle, propose la suppression de la détention préventive actuelle, moyen barbare laissé à l'arbitraire du magistrat. Quoiqu'on pense de son projet de loi, sa brochure est pleine d'intérêt et mérite d'être lue.

Évolution Économique et Évolution Sociale, par Enrico FERRI, (Jacques, *Paris*, 1901, broch. 0 fr. 75). Conférence publique, organisée par le Groupe des Etudiants Collectivistes de Paris, le 19 Janvier 1900. Brochure d'excellente propagande.

Notes sur le Productivisme et le Comptabilisme par Ernest SOLVAY (Lamertin, *Bruxelles*, 1900). — M. Solvay expose son système comptabiliste, dont le but est de remplacer le mécanisme de la monnaie par un autre mécanisme qui en aurait les avantages sans en avoir les inconvénients.

Lettres sur le Productivisme et le Collectivisme, par Eri SOLVAY et Edouard ANSEELE (Lamertin, *Bruxelles*, 1900). — Corr pondance d'un très vif intérêt, échangée entre M. Solvay et n collaborateur Anseele.

N.

LES REVUES SOCIALISTES

Die Neue Zeit (N° 18). — *Parvus* examine l'état lamentable des finances russes. *Kautsky* établit le rôle que doit jouer encore l'électricité dans l'agriculture. Enfin, dans la suite de ses articles sur la crise socialiste en France, *Rosa Luxemburg* étudie l'œuvre de Jaurès. Une logique serrée — et on ne peut repousser cette fois que quelques exagérations dont elle se rend coupable — l'amène à cette conclusion que la résurrection du radicalisme rêvée à la suite de l'entrée de Millerand au Ministère n'est qu'un leurre et que, d'autre part, le prolétariat, se trouve enchaîné aux restes de ce radicalisme, et rendu par là même impuissant.

N° 19. — Une étude substantielle de *Parvus* sur la politique commerciale. *Klara Zetkin* analyse les résultats heureux des élections à la Diète du Wurttemberg. En outre, *la Neue Zeit* commence la publication intégrale du projet de loi de Millerand sur la grève obligatoire.

Sozialistische Monatshefte (février). — Des articles théoriques de *Kampffmeyer*, d'*Isegrim* (Schippel), de *Woltmann*, sur l'*évolution de l'Etat*, le *libre-échange*, les *bases de la lutte des Classes*. — *Bernstein* essaie d'établir exactement la position du parti socialiste vis-à-vis de la guerre du Transvaal. — *Legien* expose les projets de loi déposés par le groupe socialiste du Reichstag. — Enfin, *Pœtzsch* approuve, sans restriction, le projet de loi de Millerand sur l'arbitrage et la grève obligatoires. Voici sa conclusion qui résume sa pensée : « Le principe du projet est, sans contredit, révolutionnaire en ce qu'il assure légalement aux ouvriers le droit d'influencer le procès de production... »

Kommunale Praxis (n° 1). — Notre ami A. Südekum vient de fonder à Dresde un organe du socialisme municipal. Il sera d'une incontestable utilité en ce moment, où le socialisme communal commence à s'imposer à l'attention de nos camarades d'Allemagne, qui discutent fortement à son sujet. Ce premier numéro comprend une Déclaration de la Rédaction ; un article sur la démocratie socialiste et les élections municipales en Saxe ; un compte rendu de la deuxième conférence des conseillers municipaux de la province de Brandebourg, etc....

Die Gleichheit (n° 3). — Signalons un excellent article sur le mou-
[…]nt féministe radical et les *notices*, de *Clara Zetkin* et *Lily Braun*.

[…] 4. — Un article intéressant sur la situation des ouvrières en […]ce. Notons aussi les notices (par Lily Braun et Klara Zetkin) qui […]nent une idée aussi exacte que possible de l'état du mouvement […]niste international.

[…]tsche Worte (janvier). — Une étude de *Rudolf Herbst* sur […]*tion des syndicats en France et le projet Millerand*. G. W.

LES PÉRIODIQUES

La Conciliation et l'Arbitrage obligatoires en Nouvelle-Zélande, par Albert Métin (*Revue d'Économie politique*, janvier).

Le Contrat de Travail, le rôle des syndicats professionnels, par Paul Bureau (*Science Sociale*, tome xxxi. — 2e livraison).

La municipalisation du Gaz en Angleterre, par Alfred Breuillé (*Revue Municipale*, 9 février).

Une Coopérative de fonctionnaires allemands, par Hector Lambrechts (*Revue Sociale Catholique*, janvier). Étude des trois branches de ce *Konsumverein*, de Berlin : 1° le *Waahrenhaus für deutsche Beamten;* 2° le *Waahrenhaus für Armee und marine ;* 3° le *Vermögensverwaltungsstelle für Offiziere und Beamtem.*

Un siècle de mouvement syndical en France, par V. Brants (*Revue Sociale Catholique*, 1er février).

La question agraire en Australie et en Nouvelle-Zélande. par Albert Métin (*Musée social*, janvier). Première partie : La vente des terres publiques et la propriété foncière.

Nihilisme et Marxisme dans les romans russes, par Alexandre Brauner (*Die Zeit*, 2 février).

Guesde et Jaurès, par Alfred Naquet (*Revue franco-allemande*, janvier).

Edouard Bernstein, par Karl Ientsch (*Die Zukunft*, 2 février).

Karl Marx journaliste, par Friedrich Kriegel (*Die Zuknnft*, 19 janvier).

L'Antimilitarisme en Allemagne, par Louis Forest (*La Revue et Revue des Revues*, 15 janvier et 1er février).

L'Antisémitisme en Allemagne, par Von Gerlach (*Die Zeit*, 23 février).

Pages Libres, *Revue d'éducation populaire* (en est déjà à son douzième numéro).

Le Secrétaire-Gérant : Jean Longu

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiq

IMPRIMERIE LE BIGOT FRÈRES

TROISIÈME ANNÉE
N° 55

1er Avril 1901

LE Mouvement Socialiste

REVUE BI-MENSUELLE INTERNATIONALE

SOMMAIRE

Le Numéro : France et Belgique, 0,40 ; Autres pays, 0,50

PARIS
SOCIÉTÉ NOUVELLE DE LIBRAIRIE ET D'ÉDITION
(Librairie GEORGES BELLAIS)
17, RUE CUJAS

Le Mouvement Socialiste

REVUE BI-MENSUELLE INTERNATIONALE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

FRANCE : *Paris*. 17, rue Cujas, Ve. — *Téléphone* : 801.04

BELGIQUE : *Bruxelles*. 14, rue du Béguinage

PRIX DU NUMÉRO

France et Belgique . **0.40** | Autres pays . . .

PRIX DE L'ABONNEMENT

France et Belgique. . . . . Un an **8** francs. — Six mois 4
Autres Pays . . . . — **10** » —

ON S'ABONNE SANS FRAIS DANS TOUS LES BUREAUX DE PO

Pour tout changement d'adresse, envoyer à l'Administration une somme de 0 f

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus

SYNDICATS AGRICOLES
ET
COOPÉRATIVES SOCIALISTES [1]

Citoyennes et Citoyens,

Dès les premières années du XIXe siècle, au lendemain des victoires décisives de l'individualisme bourgeois sur le corporatisme urbain et sur les formes archaïques de la communauté rurale, deux socialistes illustres, Charles Fourier et Robert Owen, proclamaient la nécessité d'une organisation nouvelle du travail et, dans des écrits qu'on ne saurait assez relire, élaboraient la théorie de deux formes d'association qui ont pris un développement prodigieux dans ces dernières années : je veux parler de la coopération agricole et de la coopération socialiste.

Après bien des vicissitudes, en effet, bien des tentatives infructueuses, bien des déviations dans le sens du capitálisme, il semble qu'à la faveur de milieux plus favorables, l'idéal coopératif de Robert Owen commence à prendre définitivement corps, dans les coopératives socialistes.

D'autre part, il ne serait pas difficile de montrer que la plupart des idées maîtresses, développées par Fourier, dans ses Études sur l'association agricole, se retrouvent, partiellement, fragmentairement, rudimentairement, dans les innombrables syndicats et coopératives rurales qui, [depuis] vingt-cinq ans, ont pris naissance dans tous les pays [d'a]griculture capitaliste.

[1] Conférence donnée à l'Hôtel des Sociétés Savantes, sous les [auspi]ces du Groupe des Etudiants Collectivistes de Paris.

Certes, nous ne voyons pas — faut-il dire, pas encore? — se constituer dans les campagnes ces phalanstères de 1620 à 1800 personnes, que l'auteur de l'*Harmonie universelle* proposait d'établir, par exemple, dans les environs de Lausanne, ou bien entre Poissy et Meulan, ou bien encore, dans les pâturages, semés de bois, que la Senne parcourt, entre Hal et Bruxelles.

Mais, dès à présent, les coopératives danoises, les syndicats agricoles français, les Unions de Neuwied ou d'Offenbach, les institutions créées par les Ligues de paysans en Belgique, représentent fort bien ces formes de transition, ces *demi-associations*, qui, suivant l'expression fouriériste « admettent le travail morcelé des familles, tout en établissant entre elles des solidarités ou assurances corporatives, étendues à la masse entière ».

Nulle part, peut-être, ce développement de la coopération rurale n'a été aussi rapide qu'en Belgique.

Nulle part, aussi, il n'existe un contraste aussi net, une opposition de caractères aussi tranchée, entre les deux formes d'association coopérative : les coopératives ouvrières, d'une part, les coopératives rurales d'autre part.

Les unes et les autres, comme presque toutes les institutions privées en Belgique, sont, pour la plupart, des œuvres de parti, et se rattachent directement aux grandes organisations qui se disputent, dans notre pays, la prééminence politique et sociale.

Dans le domaine de la coopération ouvrière, c'est incontestablement le Parti Ouvrier qui l'emporte, par le nombre des associés, par la vitalité des associations et par la primauté des initiatives.

Lorsque les Gantois fondèrent le *Vooruit*, en 188[illegible] existait, en tout et pour tout, 21 petites coopératives, d[illegible] une moitié de banques populaires.

Aujourd'hui, la *Fédération des coopératives socialis*

compte, à elle seule, 189 groupes, parmi lesquelles plusieurs grandes sociétés de consommation, qui comptent de 5.000 à 15.000 membres.

Il existe à côté de ces coopératives socialistes un certain nombre de coopératives neutres, libérales, et, plus souvent, catholiques ; mais, la vitalité de ces associations, lorsqu'elles ne constituent pas des entreprises capitalistes déguisées, est, en général, assez faible ; d'abord, parce que la grande majorité du prolétariat est dès à présent acquise au socialisme, ensuite, parce que les partis bourgeois, lorsqu'ils veulent fonder des coopératives, se heurtent à des résistances tenaces, de la part des petits commerçants, qui forment une importante fraction de leurs partisans.

Mais, il en va tout autrement dans les campagnes, et si les coopératives des villes constituent la principale force du Parti ouvrier socialiste, les ligues agricoles, avec toutes les institutions coopératives, ou soi-disant telles, qui s'y rattachent, forment, depuis quelques années, l'organisation économique la plus puissante du parti catholique.

D'après le relevé officiel fait en 1900, il y avait en Belgique, au 31 décembre 1899, 638 ligues agricoles avec 50.475 membres, et une recette annuelle de 62.000 francs ; 623 sociétés ou syndicats pour l'achat des engrais, avec 50.357 membres ; 229 sociétés coopératives de crédit agricole, dites Caisses Raiffeisen, avec 7.817 membres cultivateurs et 1.838 non-cultivateurs ; enfin 309 laiteries coopératives, avec 34205 membres, possédant 87.382 vaches.

Il va sans dire que vous ne devez pas additionner tous ces chiffres, et vous figurer qu'aux 50.000 membres des ... gricoles, il faut ajouter les 34.000 membres des eries, et les 50.000 membres des associations pour ... des engrais : un grand nombre de personnes font à fois des sociétés de laiterie, des Caisses Raiffeisen, ignes agricoles, des syndicats pour l'achat des engrais,

etc ; et cet éparpillement des forces, cette différenciation entre les diverses organisations rurales, provient des lacunes voulues de la législation sur les unions professionnelles. Lorsqu'on vota la loi de 1898, relative à ces associations, la majorité conservatrice craignit de leur accorder la personnalité civile intégrale. On leur interdit de faire le commerce ; on les autorisa seulement (lorsqu'il s'agissait des syndicats ruraux), à acheter des engrais, des semences ou des machines agricoles ; de telle sorte que les catholiques, qui ont créé la plupart des organisations dont je viens de parler, ont été obligés de séparer leurs institutions et ainsi on rencontre souvent dans le même village, une société de crédit du type Raiffaisen, une société pour l'achat des engrais, un syndicat agricole et une laiterie coopérative.

Mais s'il n'existe pas de lien juridique, entre ces diverses associations, il existe entre elles un lien moral très puissant, qui tient à ce que, fondées par les mêmes personnes, toutes présentent deux caractères spécifiques communs : elles constituent des associations confessionnelles, et d'autre part elles ont une organisation hiérarchique très marquée.

Tout d'abord, la plupart des associations d'intérêt rural sont des associations confessionnelles ; néanmoins ce caractère est plus ou moins marqué selon les provinces. Dans le pays flamand par exemple, nous sommes dans une région de foi profonde ; il ne faut pas prendre de garanties bien minutieuses pour écarter les mécréants, et l'on se borne à exiger de tous les membres une profession de fidélité à ces trois bases de la société capitaliste : propriété, la famille et la religion.

Au contraire, en pays wallon, où il y a beaucoup libres penseurs, et où un certain nombre d'entre e pourraient avoir des vélléités de se glisser dans la berg

rie, on prend à leur égard des précautions plus sérieuses : obligation pour les membres de dire chaque jour un *Ave* ; salut, avec instruction, précédant, tous les trois ou six mois, l'assemblée syndicale ; réunion mensuelle à l'Église ; fêtes en l'honneur de Notre-Dame-des-Champs, ou de Saint-Isidore, patron des laboureurs ; enfin, participation du clergé à la direction des œuvres rurales.

C'est ainsi, par exemple, que nous lisons dans une étude du docteur Jacques, sur les laiteries luxembourgeoises :

« Nos laiteries sont des associations chrétiennes ; nos « curés font partie de droit de leur conseil d'administra- « tion ; ils y exercent les fonctions délicates d'arbitres et « d'aumôniers ; ils président à la fête religieuse, qui « réunit une fois par an tous les coopérateurs ; ils sont « présents à toutes les réunions, et il ne se passe rien à « leur insu ; ils se sont initiés aux progrès agricoles, ils « discutent savamment d'engrais, d'assolements, de sélec- « tions, d'apiculture, de crédit agricole, d'assurances de « mutualité. »

Et, toutes ces fonctions, ils peuvent les exercer gratuitement, ou plutôt, aux frais de l'Etat, car vous savez qu'en Belgique nous avons tous les inconvénients du Concordat, sans en avoir les avantages : les curés sont payés par le gouvernement, mais ils sont librement choisis par l'Eglise, et ils échappent à tout contrôle des pouvoirs publics ; de telle sorte que, non seulement les catholiques, mais encore les libres-penseurs et les socialistes paient chaque année des millions, comme contribuables, pour entretenir des ɔctionnaires qui, chaque dimanche, attaquent la libre nsée et le socialisme, du haut de la chaire de vérité. *pplaudissements*).

Je viens de vous montrer que ce clergé de combat, qui puis dix ans a fait sortir de terre des centaines d'associa-

tions agricoles, constitue la cheville ouvrière de ces associations. Un autre caractère distinctif est le suivant : le curé ou son vicaire font régulièrement appel, pour leur Conseil de direction ou d'administration, à ceux que Le Play appelle les *autorités sociales*, c'est-à-dire aux généreux philanthropes, qui se constituent les bailleurs de fonds des associations rurales, moyennant un honnête intérêt, qui s'efforcent d'améliorer la condition des cultivateurs, pour mieux assurer le paiement de leurs fermages, ou qui comprennent la nécessité politique ou sociale, d'organiser la campagne avec eux, de peur qu'un jour elle ne vienne à s'organiser contre eux.

Aussi il ne faut pas se méprendre sur ces dénominations d'apparence démocratique : syndicats, coopératives, ligues agricoles, qui ont passé du vocabulaire prolétarien dans la bouche de nos pires adversaires. De même qu'à l'heure actuelle, nous voyons en France catholiques et réactionnaires, se prétendre les défenseurs de la liberté, tout en conspirant contre elle, de même, nous voyons nos catholiques parler d'organisation syndicale, d'organisation coopérative, mais sans jamais oublier — cela va sans dire — que leur idéal social est une hiérarchie composée de pauvres qui se résignent, et de riches qui les commandent ; hiérarchie qui se manifeste même dans les modestes associations rurales, dont je veux vous entretenir ce soir.

Permettez-moi pour l'établir d'emprunter le document que je vais vous lire, à M. Varlez qui, dernièrement, publiait une étude sur les associations rurales en Belgique, étude dans laquelle il constate que les associations fondées par le parti catholique sont presque toujours dirigées p des non-cultivateurs :

« Pour en donner une idée, il suffit de parcourir l « listes des administrateurs de ces ligues.

« Nous en avons pris deux au hasard et sur 24 membr

« de la direction, nous y avons trouvé un sénateur, 5 dépu-
« tés, 2 conseillers provinciaux, 2 bourgmestres, un
« notaire, un propriétaire, un docteur en médecine, 4
« curés et 7 agriculteurs.

« Quant à la direction proprement dite, sur 9 membres,
« nous ne voyons figurer que deux agriculteurs, tous deux
« dans les fonctions un peu effacées de présidents. »

Voilà pour la direction ; je vous ai montré d'autre part le caractère confessionnel de ces associations rurales, et je pense que ces deux indications suffisent à faire voir que ces institutions sont bien plutôt des instruments de règne pour les classes dirigeantes, que des moyens d'émancipation pour les classes sujettes.

Les œuvres agraires, créées par le Parti ouvrier s'inspirent, naturellement, des principes diamétralement opposés : au syndicat des producteurs, groupant ou s'efforçant de grouper hiérarchiquement, les propriétaires et les fermiers, les cultivateurs et les travailleurs, elles opposent le syndicat ouvrier, et surtout, la société coopérative de consommation, groupant, à la fois, des petits cultivateurs, des ouvriers agricoles et des ouvriers industriels.

En Belgique, comme en France, les syndicats d'ouvriers agricoles sont excessivement clairsemés, totalement inconnus dans les régions de petite culture ; sporadiques et intermittents parmi les bûcherons de l'Ardenne, on ne les rencontre, comme institutions permanentes, que dans la région de grande culture capitaliste, qui s'étend à l'ouest de la province de Liège (Hesbaye).

Ce sont les syndicats de Ligney-Darion (35 membres) ; ...nd Axhe (35 m.), Boëlhe (25 m.), Rosoux (20 m.), ...logne-sur-Geer (60 m.).

...ncore, les quatre premières de ces associations sont ...s plutôt des mutualités, que de véritables syndicats ; ...s renferment, à côté d'ouvriers agricoles, un certain

nombre d'ouvriers industriels qui habitent la campagne, mais qui s'en vont tous les jours, grâce aux trains ouvriers, travailler en ville. Seul le syndicat « la Gerbe », d'Ollogne-sur-Geer, fait exception : fondé en 1898, il se compose exclusivement d'ouvriers agricoles et d'ouvriers des travaux de chemins vicinaux ; ces deux catégories de travailleurs se groupent en sections distinctes, pour la résistance; au point de vue de la mutualité, ils forment une section unique ; et, enfin, les plus jeunes de ces pauvres villageois, perdus dans la plaine immense, sont parvenus à créer une section dramatique, un théâtre ambulant, qui s'en va de village en village, pour jouer, les dimanches, des pièces à tendances socialistes.

Ce n'est là évidemment qu'une exception ; le succès local, si encourageant qu'il puisse être, ne signifie nullement qu'il soit possible de créer partout, dans les campagnes, des syndicats d'ouvriers agricoles, et cela pour une raison bien simple : c'est que dans la plupart des régions rurales, la distinction entre la classe capitaliste et le prolétariat est infiniment moins accentuée que dans l'industrie. Il est des milliers et des milliers d'ouvriers, qui, plus tard, deviennent de petits cultivateurs, qui sont des fils de cultivateurs ou qui ont tout au moins la perspective lointaine de devenir propriétaires un jour, qui, souvent, ne sont que des demi-ouvriers agricoles, étant employés, pendant la saison mauvaise, dans les sucreries ou dans les charbonnages, et qui, pour toutes ces raisons, ne songent guère à s'organiser syndicalement.

Ce n'est donc, pas, je dois le dire, sur l'organisation ouvrière syndicale que nous comptons en Belgique, pour nous implanter fortement dans les campagnes ; c'est avant tout sur la coopération, que nous fondons nos espérances, et le pivot de l'organisation rurale, très rudimentaire d'ailleurs, que je vais vous décrire, c'est la coopérative

urbaine, c'est la *Fédération des sociétés coopératives socialistes*. Certes, sur environ deux cents groupes qui composent cette dernière, il en est bien peu qui soient des groupes agricoles : nous avons en tout et pour tout cinq sociétés de production, qui mettent en œuvre des produits de l'agriculture, le « Lion Rouge d'Alost » pour les tabacs ; le « Soleil » de Zele, pour la chicorée ; enfin les Laiteries d'Herfelingen, de Hantfays et de Gérouville, pour le beurre.

D'autre part l'immense majorité de nos sociétés de consommation sont établies dans les villes et dans les centres industriels.

Il en est cependant un certain nombre qui, tout en ayant un caractère urbain, rayonnent dans les campagnes d'alentour, et ont une clientèle rurale assez considérable.

Ce qui le prouve et ce qui même au début, faillit leur jouer de très mauvais tours, c'est l'irrégularité de la consommation du pain, selon les saisons. Plusieurs de ces coopératives furent fondées à un moment de l'année où la moisson était faite. Les premiers résultats furent magnifiques ; on escomptait de gros bénéfices à la fin de l'année ; quand, tout à coup, à la fin de juillet ou au commencement d'août, la consommation du pain fléchit brusquement et l'on eut beaucoup de peine à faire les échéances.

L'explication de ce fait, c'est qu'un grand nombre de familles, établies à la campagne et cultivant, successivement ou principalement, un lopin de terre, s'approvisionnaient à la coopérative, quand elles ne cuisaient pas elles-mêmes leur pain, mais dès l'instant où leur récolte de froment était faite, vivaient sur leurs propres fonds.

C'est là incontestablement une des difficultés que rencontre le développement de la coopérative rurale, en ce qui concerne le commerce du pain. Je dois dire cependant

que, dans ces derniers temps, cette situation s'est modifiée, que les coopératives de boulangerie arrivent à produire plus régulièrement et à écouler plus facilement leur pain, même après la récolte. Et, chose curieuse, qui montre les répercussions lointaines que peuvent avoir certains événements, si la coopération socialiste belge se développe, en ce moment, d'une manière très satisfaisante dans nos campagnes, nous le devons en partie à Cécil Rhodes, à Chamberlain, à tous les auteurs responsables de la guerre Sud-Africaine !

On déclare la guerre au Transvaal et à la République d'Orange, et immédiatement la demande de charbon augmente ; l'accroissement de la demande du charbon, exploité par les syndicats charbonniers, provoque un renchérissement énorme du pain noir de l'industrie ; comme le charbon coûte trop cher, on recourt, autant que possible, à ses succédanés ; le bois, par conséquent, renchérit à son tour et, un beau matin, certains de nos campagnards Hesbignons s'aperçoivent que, pour cuire leur pain, ils doivent acheter du bois tellement cher, qu'ils ont bien plutôt intérêt à vendre leur blé, aussitôt que ce blé a été battu, et d'acheter du pain aux camions des coopératives socialistes qui parcourent la campagne. Si donc nous avons fait des progrès dans certaines régions rurales, c'est parce que le bois coûte plus cher ; si le bois coûte plus cher, c'est que le charbon a renchéri ; si le charbon a renchéri, c'est parce que la guerre Sud-Africaine a été déclarée, et c'est par conséquent, M. Chamberlain qui aide au développement de la coopération socialiste. (*Rires*).

Néanmoins l'habitude d'acheter du pain n'est pas encore si développée, dans toutes les régions, que les coopératives rurales puissent constituer partout des boulangeries.. Aussi nous voyons que dans les Ardennes et dans les Flandres, la plupart des coopératives s'occupent

plutôt de l'épicerie, de farines, du pétrole, des aunages, de la mercerie, que de la boulangerie proprement dite. En Hesbaye le nombre de ces associations est relativement considérable ; elles sont très prospères. Dans les Ardennes, la situation est assez différente ; c'est un pays de petite propriété paysanne, appuyée sur les formes archaïques de la propriété communale, pays profondément catholique, qui produit le plus de curés. La propagande socialiste a eu assez de peine à y pénétrer. Cependant dans les régions qui sont influencées soit par le bassin industriel de Liège, soit par le bassin industriel de Longwy, nous sommes parvenus à créer une demi-douzaine de petites coopératives rurales, dont la plus intéressante, à coup sûr, c'est la première en date, la coopérative d'Hautfays.

Hautfays est un village de 800 habitants, perdu dans la grande forêt qui sépare la Sémoys de la Meuse ; pas un seul ouvrier industriel dans toute cette région, la culture règne en maîtresse, et cependant, grâce à l'énergie d'un homme, le camarade Colleau, nous sommes parvenus, dans ce coin perdu des Ardennes, à créer une coopérative de 40 membres, qui a fait pour plus de 52.000 francs d'affaires en 1900. Le bénéfice a dépassé 5.000 francs. Et, ce bénéfice a été réparti de la manière suivante : cent francs à la presse socialiste, 200 francs à la propagande antimilitariste, 5 p. 100 pour la propagande dans la province du Luxembourg ; et le surplus, au lieu d'être distribué aux membres, est consacré tout entier à réunir les fonds nécessaires pour bâtir une Maison du Peuple forestière, dont on espère bientôt fêter l'inauguration. (*Applaudissements*).

Vous avez raison d'applaudir l'œuvre de nos camarades d'Hautfays, mais je voudrais que vous applaudissiez avec non moins d'énergie, l'œuvre que sont en train d'accom-

plir nos camarades flamands, nos camarades Gantois, qui ont déjà tant fait pour le Parti Ouvrier, et qui, sortant de la ville, où ils ont conquis à peu près tout ce qu'ils pouvaient conquérir, sont parvenus dans ces derniers temps à prendre pied, dans une série de petites villes, de localités, de bourgades semi-rurales, situées dans les cantons les plus noirs de la Flandre.

Il y a quelques mois notre camarade Barragand, un brasseur Gantois, s'en allait créer, à Zèle, l'un des plus misérables village de la Flandre, la première coopérative rurale qui ait été fondée dans le pays flamand, et, avec ce grand espoir qui seul permet de surmonter les difficultés, il appelait son œuvre, « le Soleil » ! (*Applaudissements*).

Je veux lui céder la parole, et il va vous raconter lui-même comment cette coopérative fut fondée :

« Nous décidâmes, dit-il, de cuire du pain à Zèle.
» Résolution héroïque, mais qui fut accueillie à Gand par
» un fraternel éclat de rire. Ce rire nous fit jurer qu'on
» cuirait du pain à Zèle. Nous étions neuf qui avions prêté
» serment et nous avions pour capital..... 1.000 francs.
» C'était peu, mais le Vooruit avait une charrette mise au
» rebut, un ami nous trouva un poney patriarcal, coûtant,
» harnais compris, 100 francs ; un autre nous procura pour
» 20 francs une charrette à bras, et un paysan, voulant se
» débarrasser de son chien vicieux, nous le vendit pour
» 10 francs. Une solide couche de couleur verte dissimula,
» pour quelque temps, la vétusté du matériel ; mais quant
» aux animaux, hélas ! impossible de les *retaper*.

» On nous envoya de Gand 10 sacs de farine, avec un
» tonneau de corinthe... »

Ce tonneau de corinthe fut un des éléments du succès ; et cela pour une raison bien triste : les gens de Zèle sont tellement pauvres, qu'ils achètent du pain de corinthe,

pour n'être pas obligés de mettre du beurre sur les tartines de leurs enfants !

C'est dans ce milieu réfractaire, où il n'y avait pas un seul socialiste, voici tantôt deux ans, qu'aujourd'hui, la coopérative compte plusieurs centaines de membres ; le poney patriarcal et la charrette peinte en vert ont été remplacés par des camions traînés par de robustes chevaux, qui s'en vont porter du pain, à trois lieues à la ronde ; au mois d'octobre dernier, à la place de la cave, qui servait jadis de boulangerie, on inaugurait une Maison du Peuple, avec salle de lecture, café, bureaux et salle de fêtes ; et, comme succès oblige, d'autres coopératives viennent d'être fondées à Watteren, à Termonde et à Wielt.

Hâtons-nous d'ajouter, pour éviter tout malentendu, que ces coopératives établies dans de petites villes et des bourgades, de même que les coopératives Hesbayennes ou Ardennaises, sont bien loin d'être composées exclusivement de cultivateurs.

Elles comptent parmi leurs membres, à côté des paysans, un nombre plus ou moins considérable de travailleurs industriels ; mais elles servent de point de départ à d'autres institutions, nettement agricoles celles-là, et qui sont en quelque sorte le prolongement, dans les campagnes, de l'organisation coopérative des villes.

Je vous disais tout à l'heure qu'il existe actuellement trois laiteries socialistes : à Herfelingen, à 20 kilomètres de Bruxelles ; à Hantfays et à Gérouville, dans la région Ardennaise.

Ces associations ont pour caractère de se rattacher à des sociétés coopératives de consommation : la Maison du Peuple de Bruxelles, pour Herfelingen ; les sociétés du pays de Charleroi, pour les deux autres ; tout le beurre

qu'elles fabriquent, est acheté par les coopératives urbaines du parti ouvrier.

C'était la première difficulté à vaincre : trouver une clientèle pour les produits. Mais il ne suffisait pas d'avoir des clients, encore fallait-il avoir des fournisseurs, des fermiers qui consentent à porter du lait à des coopératives socialistes ; ces fermiers se sont trouvés cependant, et cela, parce que les coopératives socialistes consentaient à acheter leur lait plus cher que ne l'achetaient la plupart des coopératives catholiques. Or, un paysan a beau avoir des sentiments religieux, lorsqu'on lui offre deux ou trois centimes de plus par kilog. de lait, il est tout disposé à préférer le fabricant de beurrre socialiste à ceux qui ont la bénédiction de la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine. Aussi la laiterie d'Herfelingen, je parle d'elle parce que c'est la plus importante, a trouvé une clientèle d'une quarantaine de fermiers, qui sont devenus, peu à peu, de très bons socialistes. Et, cependant, la forteresse avancée que nous avions établie dans les campagnes flamandes, a dû résister à de terribles assauts. Lorsqu'on jette un coup d'œil sur la carte des laiteries coopératives publiée par le ministère de l'agriculture, on constate autour d'Herfelingen, dans toutes les communes environnantes, un véritable cercle de laiteries coopératives catholiques, qui investissent la coopérative socialiste, s'efforçant de diminuer le nombre des *vaches rouges* et d'amener la désertion des livranciers. Malgré tout, cependant, la laiterie d'Herfelingen a triomphé de ces multiples obstacles : les paysans lui sont restés fidèles et le commerce du beurre et du lait, organisé par la Maison du Peuple de Bruxelles, donne des résultats fort satisfaisants.

C'était un premier succès ; il apparaissait qu'en rattachant solidement les coopératives rurales de production, aux coopératives de consommation, établies dans les

villes, on pouvait grouper efficacement les cultivateurs.

Mais, depuis deux ans, nous avons obtenu un succès plus décisif encore : c'est la société « les Campagnards socialistes « qui vient d'être fondée, à Grand Leez, dans le pays de Namur : elle compte, dès à présent plus de 300 cultivateurs, et a pour but principal, l'achat des engrais, des semences, des tourteaux, des machines agricoles. Son Comité de direction se compose de trois membres : Hambursin, à Peuvez; Debarsy, rédacteur du journal socialiste « Le Laboureur »; moi-même qui me suis fait marchand d'engrais pour la circonstance, estimant que, pour faire fleurir l'idéal socialiste, les engrais chimiques peuvent avoir du bon (*Rires*).

A côté de ces matières essentiellement agricoles, notre coopérative vend également des épiceries, des aunages, des merceries, en un mot, tout ce dont les cultivateurs peuvent avoir besoin.

Nous avons rencontré, au début, une des difficultés qui empêchent souvent les coopératives de consommation de se développer dans les campagnes, partout où les échanges en argent sont encore l'exception, et où dominent les échanges en nature.

Notre gérant de Grand-Leez, le compagnon Dalbroux, ouvrier jardinier, nous disait récemment que les cultivateurs à qui l'on demande d'entrer dans les sociétés de consommation, répondent, presque toujours : « Lorsque je vais à la boutique d'un tel, il me prend mes œufs et mon beurre, en échange du café, des épiceries et des autres denrées dont j'ai besoin. Si j'entre à la coopérative, ferez-ous la même chose ? » Et il faut que la coopérative renne les œufs, et prenne le beurre, sous peine de mort.

A Grand-Leez, on s'en tire, car il y a parmi les coopéteurs un marchand d'œufs qui se charge de vendre tous ceux qu'on apporte ; mais, en ce qui concerne le beurre,

on se heurte à de sérieuses difficultés. Les laiteries coopératives n'ont pas encore pénétré dans cette région ; chaque paysan fait son beurre lui-même, à l'ancienne mode, et il faut bien dire que ce beurre est très souvent de qualité inférieure, et qu'en tout cas, il n'est pas de qualité uniforme, ce qui fait que les coopératives urbaines — débouché naturel des coopératives rurales — se refusent à l'acheter, et qu'il faut le vendre, péniblement, à des particuliers. Si bien qu'après avoir créé leur société pour l'achat d'engrais, les socialistes de Grand-Leez et d'alentour vont se trouver obligés de créer une laiterie à vapeur, pour fabriquer le beurre des paysans, dans des conditions plus favorables, et pouvoir l'écouler facilement, dans les sociétés coopératives de consommation.

Vous voyez, et c'est un point sur lequel il importe d'attirer votre attention, qu'entre nos œuvres agricoles et nos sociétés coopératives des villes, il y a des liens très étroits. Vouloir organiser les campagnes, avant d'avoir organisé les ouvriers urbains, ce serait s'exposer aux plus graves mécomptes, et je veux vous le montrer, en insistant sur l'exemple caractéristique de la société coopérative de Grand-Leez.

Cette coopérative forme huit sections réparties dans huit communes différentes. L'une de ces communes, Tihange, aux environs de Huy, est habitée par de nombreux maraîchers, qui produisent, surtout, des semences potagères sélectionnées.

Quarante de ces maraîchers ont adhéré au Parti Ouvrier, et forment l'une des sections de la société « les Campagnards socialistes ». Ils vendent leurs semences par petits sachets, contenant ce qu'il faut pour planter le jardin d'un ouvrier, agricole ou industriel, qui tient à avoir ses pommes de terre, ses légumes, un peu de blé, ce qui est nécessaire, en un mot, pour sa consommation per-

sonnelle; et ces sachets sont déposés dans toutes les coopératives du *pays noir*, où les ouvriers ont presque toujours un carré de pommes de terre, un légumier, un petit jardin.

J'ai tenu à vous indiquer ce qui a été fait dans cette direction, car ces premiers résultats me paraissent indiquer la voie dans laquelle il faudrait entrer, pour s'établir solidement dans les campagnes : prendre pour base les coopératives des villes, étendre les succursales dans les campagnes d'alentour, et créer dans ces succursales des œuvres exclusivement agricoles.

Vous voyez aussi que, jusqu'à présent, ces ventes ne sont pas nombreuses: une demi-douzaine de sociétés de production ; autant de syndicats ouvriers, quelques coopératives de consommation. Et, à côté de cela, je vous rappelle qu'on trouve dans nos campagnes une redoutable armée de cultivateurs catholiques, au nombre de plus de cinquante mille, avec des caisses de crédit, des laiteries coopératives, des sociétés pour l'achat d'engrais, des syndicats et des légions agricoles. D'une part, une avant-garde socialiste, avec sa base d'opération dans les villes, de l'autre une armée de paysans, ayant sa base d'opération dans les campagnes, sous le haut commandement des curés et des seigneurs, des bataillons fidèles de croyants, dont les désertions possibles, les défaillances éventuelles, sont prévenues par de réels avantages, et par des liens de dépendance, qui les rattachent étroitement à l'organisation cléricale.

La disproportion des forces paraît effrayante ; et cependant, chose remarquable, les socialistes sont pleins d'espérance; les conservateurs, au contraire, sont pleins d'angoisses.

Voici, par exemple, ce que je lis, dans la *Revue Sociale*

Catholique, sous la signature du secrétaire des ligues de paysans, M. Vlieberg :

« Les socialistes, dit-il, prétendent que l'industrialisa-
« tion de l'agriculture rendra plus facile leur propagande
« à la campagne, *c'est possible*, mais cela ne peut nous
« arrêter ; l'industrialisation de l'agriculture s'impose ;
« c'est pour elle une question de vie ou de mort ».

Il faut donc s'industrialiser, bien qu'il soit possible que cette industrialisation ouvre les voies au socialisme.

Voilà comment parlent ceux qui organisent les paysans contre nous, et on ne doit pas s'étonner, dès lors, de leurs angoisses et de leurs inquiétudes. Ils ressemblent à Faust, évoquant l'Esprit de la terre, déchaînant la tempête de l'action, dégageant des forces naturelles qu'il ne parvient plus à maîtriser, dès l'instant où elles entrent en jeu.

Et ceci, remarquez-le bien, ce n'est pas seulement une espérance que nous avons, une appréhension qui existe chez nos adversaires ; c'est une constatation de fait, qui résulte du mouvement coopératif lui-même.

(*A suivre*). Émile VANDERVELDE.

LA

Réforme des Conseils de Prud'hommes

En attendant qu'elle s'occupe des conflits collectifs entre patrons et ouvriers, la Chambre vient de revenir à la réglementation des conflits individuels. L'indisposition du président du Conseil, interrompant la discussion du projet de loi sur les associations, lui laissait quelques séances libres ; elle en a profité pour voter la réforme des conseils de prud'hommes. Pas plus qu'aucune réforme, celle-ci n'est définitive; bien des améliorations depuis longtemps réclamées par le parti socialiste manquent encore dans le texte nouveau ; il marquera pourtant un progrès incontestable quand l'approbation du Sénat l'aura définitivement consacré.

Depuis la loi du 18 mars 1806, qui instituait à Lyon un conseil pour trancher dans l'industrie de la soie les petits différents quotidiens, une douzaine d'actes se sont succédé, qui contiennent, éparse, la législation des conseils de prud'hommes.

Ce sont, pour ne citer que les principaux : les décrets du 11 juin 1809 et du 3 août 1810, qui développent et complètent la première loi ; — celui du 27 mai 1848, qui consacre l'égalité en nombre des juges ouvriers et patrons, et réduit au minimum les conditions nécessaires pour être électeur ou élu ; — c'est, avec l'Empire, la loi du 1er juin 1853, qui diminue le nombre des électeurs et réserve au gouvernement la nomination du président ; — avec la République, celles du 12 février 1880, qui rétablit le régime de 1848, et du 21 novembre 1883, qui abolit le principe de la gratuité absolue ; — celle enfin du 10 décembre 1884, qui prévoit le cas de l'abstention collective des patrons ou des ouvriers.

Il était nécessaire de codifier tous ces textes, et tout en conservant les caractères qui rendent précieuse la juridiction prud'hommale, — juridiction élective et technique, rapide et peu coûteuse, puisqu'elle n'exige l'intervention d'aucun homme de loi, — tout en améliorant encore ses avantages, d'en étendre le bénéfice à de nouvelles catégories de travailleurs.

Une proposition Waldeck-Rousseau, adoptée par la Chambre en 1884, puis une autre de Basly et Lamendin, instituant des prud'hommes mineurs; une de MM. Dubochet, Roch et Beauregard (1899), créant la prud'hommie agricole; une de M. Dutreix votée par la Chambre en 1892 et 1896, rejetée par le Sénat en 1894, qui étend la juridiction prud'hommale à tous les patrons, ouvriers et employés du commerce et de l'industrie; une du groupe socialiste, le « Code du Travail », qui englobe les travailleurs des deux sexes et de toutes professions; toute une série de propositions de détail, concernant la compétence ou les appels des Conseils de prud'hommes, — voilà ce qui avait été fait jusqu'en ces dernières années, sans qu'on pût aboutir à rien.

Le 24 mars 1899, le Ministre du Commerce invita la Commission permanente du Conseil supérieur du travail à rechercher l'opinion des intéressés sur les réformes proposées; 4.755 questionnaires furent envoyés aux Conseils de prud'hommes, aux tribunaux et aux Chambres de commerce, aux Chambres consultatives des arts et manufactures, aux syndicats patronaux, ouvriers et mixtes; 976 réponses furent faites aux 17 questions posées, et le Conseil supérieur du travail consacra à leur examen la plus grande partie de la session ordinaire de juin 1900. Nulle part une discussion sur les conseils de prud'hommes ne pouvait être mieux à sa place. Des soixante-six membres qui le composent, depuis que le décret du 1er mars 1900 l'a réorganisé, cinquante-deux sont élus par leurs pairs, ouvriers ou patrons, et plusieurs sont eux-mêmes prud'hommes. Le conseil entendit le rapport de M. Arthur Fontaine, Directeur du travail au Ministère du Commerce, puis se livra à une minutieuse étude de chacune des questions qui lui étaient soumises, et émit dix-sept vœux.

E. Petit a résumé, pour les lecteurs du *Mouvement socialiste*, les séances du Conseil supérieur du travail (1); nous n'y reviendrons donc que pour mettre en regard de ses vœux les décisions de la Chambre; et pour celles-ci mêmes, nous gardant d'analyser les soixante-treize articles de la loi nouvelle, qui n'est la plupart du temps qu'une loi de codification, nous nous arrêterons seulement aux innovations qu'elle apporte.

Celles-ci se réfèrent surtout: à l'extension du rôle des prud'hommes, aux conditions d'électorat et d'éligibilité, et à la compétence des conseils, spécialement en ce qui concerne le taux de la demande et les demandes reconventionnelles: ce dernier point nous amènera aux causes sur lesquelles ils ne prononcent qu'en premier ressort et à la nouvelle juridiction d'appel.

L'extension de la prud'hommie aux employés est la question capitale qui a déjà fait échouer la loi au Sénat. Il semble d'ailleurs qu'il ait cédé beaucoup moins à la valeur d'arguments qu'on chercherait en vain qu'à un parti-pris réactionnaire contre le principe même de la juridiction prud'hommale. On a dit qu'il fallait se garder d'augmenter le terrain d'action des tribunaux d'exception; on a repris les lieux communs sur les juges élus, serviteurs des passions en lutte, représentants naturels des intérêts du plaideur beaucoup plus que de ceux de la loi.

Tout cela ne valait pas qu'on s'en préoccupât. Sans s'y arrêter une minute, le Conseil supérieur du travail a voté à l'unanimité « l'extension de la compétence des Conseils de prud'hommes à d'autres catégories de justiciables ».

Il a successivement énuméré: les employés de commerce, les mineurs, les employés de transports, et, élargissant la formule: les employés et ouvriers du commerce et de l'industrie.

S'il n'y a pas ajouté les travailleurs ruraux, comme le demandait Jaurès, c'est que, comme on le lui a fait observer, les conseils consultatifs qui existent au Ministère de l'agriculture sont seuls compétents pour se livrer à une enquête

(1) Le *Mouvement socialiste*, n°s 39 et 41, 1er août et 1er sept. 1900.

sur la prud'hommie agricole; il a du moins émis le vœu que cette enquête fût ouverte dans le plus bref délai. Au cours de la discussion à la Chambre, Breton a obtenu plus encore, car le Ministre du Commerce lui a donné l'assurance qu'un projet de loi était déposé pour résoudre cette importante question.

Dalle, au Conseil Supérieur, Groussier à la Chambre, ont très nettement résumé l'œuvre qu'il convenait d'accomplir. Les Conseils de prud'hommes, et par exception le juge de paix s'il n'en existe pas, sont pour les ouvriers les juges de droit commun, mais en vertu de l'article 634 du Code de commerce, « les facteurs, commis des marchands ou leurs serviteurs », sont justiciables des tribunaux consulaires, que composent seuls les patrons.

Pourquoi ces deux catégories ? Pourquoi deux poids et deux mesures ? Est-il juste, est-il seulement logique, de soumettre à des régimes si différents des litiges dont la source est la même ? Nous voulons, a dit Dalle, faire des Conseils de prud'hommes « un foyer lumineux qui puisse apprendre à tous qu'il y a des tribunaux spécialement créés pour résoudre tous les conflits qui peuvent naître à l'occasion du travail, quelle que soit la nature de ces conflits ».

La Chambre s'est inspirée de cette formule ; celle qu'elle a adoptée a pour auteur Groussier ; elle est aussi large que possible : « les conseils de prud'hommes sont institués pour terminer par voie de conciliation les différends qui peuvent s'élever à l'occasion du contrat de louage d'ouvrage : 1° entre les patrons ou leurs représentants, et les employés, ouvriers et apprentis de commerce et de l'industrie qu'ils emploient ».

Un paragraphe spécial ajoute « les artistes choristes, musiciens et employés de théâtre », qui ne semblaient rentrer dans aucune de ces deux catégories.

Le seul point sur lequel il reste un doute, car il a été l'objet d'une longue et assez obscure discussion est celui que vise le second paragraphe, relatif aux ouvriers et employés des entreprises industrielles de l'État, des départements, des communes et des établissements publics.

Il était intéressant de savoir la solution qui serait adoptée, surtout après des difficultés récentes survenues entre le syndicat des allumettiers et le directeur des manufactures nationales. Au Conseil supérieur, celui-ci avait fait observer que si l'État exerce certaines industries comme le ferait un patron quelconque, (il citait les chemins de fer), dans d'autres (celles des tabacs, des allumettes), son rôle est surtout fiscal et plus du tout industriel, que dans les administrations publiques il est exclusivement industriel.

Précisément, lui répondait Jaurès, ce sont ces préoccupations administratives ou fiscales qui peuvent l'entraîner parfois à méconnaître les droits de ses ouvriers ou employés.

Et comme M. Jacquin ajoutait que d'ailleurs, le recours hiérarchique qui existe dans les ateliers de l'Etat, suffit à empêcher les abus, Jaurès lui répliquait encore que le premier devoir est d'accepter pour soi-même les garanties qu'on impose aux autres patrons.

La Chambre, comme le Conseil supérieur, a manifesté énergiquement sa volonté de faire rentrer dans le droit commun les ouvriers de l'État.

Les conseils de prud'hommes, dit l'article 1, terminent les différends.... « entre l'Etat, les départements, les communes, les établissements publics ou leurs représentants et les ouvriers et employés non fonctionnaires de leurs entreprises industrielles ».

Actuellement, a dit le Ministre du commerce, « toutes les fois que les représentants de l'Etat sont parties dans un procès à raison d'actes administratifs, ce sont les tribunaux administratifs qui sont compétents, et l'on n'aperçoit pas bien un ouvrier des manufactures de tabac ou d'allumettes, un ouvrier des chemins de fer de l'Etat, mettant en branle cette juridiction assez difficile à mouvoir et surtout assez lente qui s'appelle le conseil de préfecture pour se faire rendre justice à l'occasion d'une contestation très modeste par sa nature même.... Dans l'intérêt même de la direction, il est utile que les ouvriers puissent aller devant le conseil des prud'hommes ».

La seule exception faite, et cette réserve répond aux observations présentées par M. Jacquin au Conseil supérieur, concerne les fonctionnaires. Ceux-ci ne sont pas justiciables du Conseil des prud'hommes ; il appartient à un règlement d'administration publique de faire le départ entre les employés et ouvriers, fonctionnaires ou non.

La Chambre a cru voir là une échappatoire, et elle a de nouveau manifesté sa volonté à propos de l'article 5, qui énumère les catégories d'électeurs ; la commission et le gouvernement soutenaient qu'après le vote de l'article 1, il était inutile de mentionner spécialement les salariés de l'État, compris désormais dans la catégorie générale des salariés du commerce et de l'industrie. Cette addition a pourtant été faite ; la Chambre a entendu montrer qu'elle ne voulait plus d'équivoque sur ce point trop longtemps discuté. Elle a admis que le départ fut fait par le Conseil d'État, car elle ne pouvait trancher au pied levé, par un vote, toutes les questions d'espèces, mais elle en a strictement délimité les conditions : « le fonctionnaire, comme l'a remarqué Jourde, est nommé par le pouvoir exécutif ou par délégation de ce pouvoir ; l'employé ou l'ouvrier est engagé par le directeur de l'entreprise. La confusion est donc impossible ».

La capacité électorale a été, elle aussi, très largement étendue.

Pour prendre part aux élections prud'hommales, d'après la législation en vigueur, trois conditions sont nécessaires : être âgé de vingt-cinq ans, avoir trois ans de domicile dans la circonscription du conseil, et compter au minimum : le patron, trois ans de patente ; l'ouvrier, trois ans d'exercice de l'industrie.

L'enquête, sur ce point, n'avait donné qu'un résultat douteux ; 470 avis étaient favorables, 478 contraires à une modification. Et pourtant, elle s'imposait si naturellement qu'elle a été adoptée presque sans discussion par le Conseil supérieur et par la Chambre.

Comme en 1892, comme en 1896, celle-ci a décidé que qui

pouvait choisir un législateur, pouvait choisir un prud'homme; à l'incompétence professionnelle qu'avait alléguée le Sénat, elle a répondu qu'à leur majorité la plupart des ouvriers ont déjà huit ou neuf ans d'atelier. L'âge de l'électorat a été abaissé à vingt-et-un ans.

Poursuivant l'assimilation, un amendement Antide Boyer-Groussier réduisait à six mois la résidence nécessaire, comme pour l'électorat politique. C'est aussi le délai auquel s'était arrêté le Conseil supérieur.

La Chambre a estimé comme eux que le développement de l'activité économique, la création d'industries nouvelles et la multiplication des centres de production obligent la classe ouvrière à une mobilité trop grande pour qu'on maintienne ce laps de trois ans qui ôte le droit de vote à un grand nombre de travailleurs; elle ne l'a pas supprimé en entier, comme le désirait Dalle, car elle a craint, avec Jaurès, que cette suppression ne permît, par un déplacement d'électeurs arbitraire, d'obtenir une majorité factice. Si elle s'est arrêtée au délai d'un an, plutôt qu'à celui de six mois, il semble que ce soit uniquement par esprit d'accommodement, et parce que le Sénat avait accepté ce chiffre.

Quant au temps minimum d'exercice de la profession, il a été réduit a trois ans, comme le souhaitait le Conseil supérieur; il est regrettable que la loi ne dispose pas, comme il le désirait, que les années d'apprentissage comptent comme années d'exercice, et aussi, comme le demandaient plusieurs de ses membres, qu'elle ne réduise pas le temps d'exercice à un an dans les nombreux métiers où il n'y a pas d'apprentissage.

Mais l'innovation principale, en ce qui concerne l'électorat, c'est son extension aux femmes.

La Chambre l'avait votée en 92; le Sénat l'avait repoussée; elle l'a votée de nouveau, sans discussion aucune, comme le Conseil supérieur, qui l'a adoptée à l'unanimité. C'est à peine si dans la dernière séance de la discussion, un obscur député du centre est venu se livrer à quelques variations délicates et fines sur des votes « galants » et « gracieux ». Le couplet

sur le rôle de la femme au foyer conjugal trouve toujours des amateurs. Fort bien! Nous trouverions très naturel qu'on lui refuse une place parmi les électeurs lorsqu'elle ne serait plus obligée d'avoir la sienne à l'atelier.

En ce qui concerne les conditions d'éligibilité, la Chambre s'est montrée plus respectueuse de la tradition; elle n'a pas voulu, en en abaissant l'âge de trente à vingt-cinq ans, réaliser le vœu qu'avait émis le Conseil supérieur sur la proposition de Briat. M. Haussmann a montré avec une grande habileté le danger que présentait cette réforme. Dans la magistrature, on peut, comme suppléant, être appelé à juger à vingt-cinq ans, mais le cas est exceptionnel; si l'on considère que d'une façon générale, il est préférable d'avoir des juges de trente ans, cela est surtout nécessaire pour les conseillers prud'hommes, dont la principale mission est de concilier des différends. Ce n'est pas seulement de l'expérience qu'il faut ici, mais une autorité qu'on ne possède pas à vingt-cinq ans.

Il est un autre terrain sur lequel la Chambre a abandonné et M. Haussmann et la Commission : celui de l'éligibilité des femmes, que tous deux repoussaient. Le rapporteur n'en donnait d'autre raison que le refus du Sénat de la leur conférer. Groussier n'a pas eu de mal à faire comprendre comme l'avait fait au Conseil Supérieur la citoyenne Bonnevial, qu'indépendamment de toute autre considération, certains métiers sont exercés exclusivement par des femmes (la couture par exemple, à part le costume-tailleur) et qu'elles peuvent mieux que quiconque concilier ou trancher les différends nés dans les professions qu'elles seules connaissent. La Chambre a créé les « prud'femmes ».

Ainsi fixées les conditions générales d'électorat et d'éligibilité, restait à savoir quels individus rentraient dans les deux catégories d'électeurs et d'éligibles : patrons et ouvriers.

Pour la plupart, aucune difficulté : ouvriers, employés, commis, commis-voyageurs, comptables, hommes de peine, garçons de bureau et de magasin, ouvriers et employés des entreprises de transports, patrons occupant pour leur

compte un ou plusieurs ouvriers ou employés-associés en nom collectif, gérants ou directeurs pour le compte d'autrui d'une entreprise quelconque, administrateurs et ingénieurs des entreprises de transport : voilà des classifications simples.

Mais pour d'autres ? Pour les contre maîtres ? Les ouvriers aux pièces ? Dans quelle catégorie les ranger ?

Et puis, restait encore à savoir si les anciens du métier seraient toujours éligibles, et ce qu'on ferait de ceux qui changeraient d'état pendant leurs fonctions.

Les contremaîtres et chefs d'ateliers, classés parmi les électeurs patrons par le décret de 1848, parmi les électeurs ouvriers par la loi de 1853, étaient rangés dans la première catégorie par le projet de 1892. Le Sénat et la commission du travail de 1896 les avaient réunis dans la seconde :

Ce ne sont, disait alors le rapporteur M. Dutreix, « que des ouvriers appelés à une surveillance qui peut toujours leur être enlevée ».

Le Conseil supérieur et la loi de 1901 sont revenus au système de 1848. Il déplaît aux ouvriers, remarque M. Beauregard dans la discussion générale, de voir parmi eux celui qui est leur chef direct ; aux patrons de voir parmi eux l'homme avec qui demain ils peuvent être en procès. Il proposait comme solution la création d'une troisième catégorie.

Le Conseil supérieur, dans la longue discussion qu'a résumée E. Petit, a trouvé une solution mixte qui répond mieux à la réalité des faits ; c'est à celle-ci que s'est rangée la Chambre.

Il est telle industrie où le contremaître ne l'est que par intermittence, et redevient souvent un ouvrier : le bâtiment par exemple. Dans telle autre, par contre, et ceci se produit dans les industries fortement centralisées, il n'est « que le prolongement de l'autorité patronale », embauchant, congédiant, surveillant, répartissant les tâches.

On ne peut donc classer en bloc les contre-maîtres et chefs d'ateliers dans l'une des deux catégories Eu égard à la part d'autorité qu'ils détiennent, la chambre a décidé de les ranger parmi les patrons, « mais avec cette réserve que ceux qui

peuvent être considérés comme ouvriers, et dont la liste sera déterminée par un règlement d'administration publique, seront classés parmi les ouvriers » (Groussier).

C'est dans le même esprit qu'elle a déclaré patrons ceux qui, exerçant une sorte de marchandage toléré, prennent à façon un ouvrage à la mesure ou à la pièce : ce ne sont pas de simples ouvriers, car ils s'associent souvent des camarades qu'ils paient à la journée, et on ne les considère pas dans la pratique comme des patrons, car ils ne paient point la patente.

Quant aux anciens patrons et ouvriers ou du moins à ceux qui n'ont pas quitté leur profession depuis plus de dix ans, ils restaient, d'après le vote de 1892, électeurs et éligibles. Le Sénat a rejeté cette disposition. Le Conseil supérieur, et la Chambre après lui, ont rétabli pour eux l'éligibilité.

On a objecté en vain qu'en cessant d'exercer un métier, on perdait toute compétence, alors que bien des anciens ouvriers qu'il suffit de choisir, acquièrent au contraire une compétence exceptionnelle par les études auxquelles leurs loisirs leur ont permis de se livrer ; M. Jay en a cité au Conseil supérieur des exemples frappants. On a rappelé aussi que cette pratique, renouvelée des tribunaux de commerce, existe pour les délégués mineurs, et qu'elle a donné les meilleurs résultats ; que seule elle assure des élus indépendants ; que souvent, elle seule permet à ceux qui, comme les employés de Chemins de fer, sont toujours par monts et par vaux d'être représentés.

Mais pour ceux qui, conseillers patrons ou ouvriers, exercent encore leur profession, un changement d'état peut se produire pendant la durée de leur mandat : l'ouvrier peut devenir patron, le patron ouvrier. Continuera-t-il malgré tout à représenter au conseil la classe qui l'y a envoyé ?

Cela est évidemment impossible ; la loi a prévu ce cas : « tout conseiller prud'homme ouvrier qui devient patron et réciproquement, doit déclarer au préfet qu'il a perdu la qualit en laquelle il a été élu (art. 5). Cette déclaration a pour effe nécessaire la démission ».

A défaut de déclaration, l'assemblée générale est saisie d la question par son président ou par le préfet, et celui-ci, su

le vu du procès-verbal, le conseiller entendu, le déclare démissionnaire par arrêté.

Les attributions dés prud'hommes restent les mêmes que par le passé ; mais, en ce qui concerne leurs attributions judiciaires, les limites de leur compétence sont étendues. « Leurs jugements sont définitifs et sans appel, lorsque le chiffre de la demande n'excède pas 200 francs en capital»; ainsi s'exprime l'article 13 de la loi de 1853. « Ils sont définitifs et sans appel, dit le texte nouveau, lorsque le chiffre de la demande n'excède pas 500 francs » (art. 32).

La raison de cette extension est simple: les quotités économiques ne sont plus les mêmes qu'en 1853. Il est impossible de conserver les limites fixées il y a un demi-siècle; le développement de l'importance des affaires, l'élévation des salaires et l'augmentation de valeur de l'argent, tout cela fait que les litiges atteignent naturellement un chiffre plus élevé.

Guérard demandait au Conseil Supérieur de fixer le taux de la compétence définitive à 1500 francs ; c'est qu'il voulait faire rentrer les contestations en matière d'accidents du travail dans les attributions des prud'hommes. M. Jay a fait adopter le chiffre de 500 francs, que ne dépassent pas la plupart des affaires ; mais il arguait, pour n'en pas prendre un plus élevé, de ce que le Conseil avait admis une juridiction d'appel prud'hommale.

La Chambre a admis le chiffre ; nous verrons qu'elle n'a pas admis la juridiction d'appel.

Comment, pour chaque affaire, apprécier l'intérêt en cause ? Faut-il ne tenir compte que de la demande principale ? Faut-il aussi, comme aujourd'hui, faire état de la demande reconventionnelle, lorsqu'il s'en présente une ? Ceci est un des points les plus délicats que la loi ait eu à fixer.

Lorsqu'un patron veut soustraire une affaire au conseil des prud'hommes, et la porter devant le tribunal de commerce, la demande reconventionnelle est le subterfuge qu'il emploie. L'ouvrier réclame-t-il 50, 60 fr. ? Le patron réclame à son tour pour un motif quelconque, voire même sans aucun rap-

port avec la demande principale (négligence dans le travail, destruction d'outils, etc.), une somme supérieure à 300 fr. Par cette manœuvre frauduleuse, la cause échappe aux prud'hommes. C'est une pratique courante : des exemples en ont été donnés à la Chambre ; on a pu même faire passer sous ses yeux des journaux professionnels qui en recommandent l'usage aux intéressés.

La Chambre a voulu mettre un terme à ces agissements ; écartant toutes les restrictions, et sans distinguer entre celles qui sont et celles qui ne sont pas exclusivement fondées sur la demande principale, elle a décidé que les conseils de prud'hommes connaissent, « à quelque somme qu'elles puissent monter, des demandes reconventionnelles ».

Au dessus de 500 fr., le Conseil ne juge plus qu'en première instance, et l'appel est porté devant le tribunal de commerce, qui statue définitivement.

Tout le monde, ou à peu près, était d'accord pour changer la juridiction d'appel ; ce n'est évidemment pas par respect pour cette règle de l'organisation judiciaire dont parlait M. Beauregard, qui défend de superposer l'un à l'autre deux tribunaux d'exception ; quitte à violer la majesté d'un principe juridique, il semble au contraire logique, lorsqu'on a trouvé nécessaire de porter une affaire devant des juges spéciaux choisis à raison de leur compétence technique, de ne pas la remettre ensuite, pour la trancher en dernier ressort, aux mains des juges de droit commun. Mais il est choquant, et contraire à toute équité, ayant au premier degré une juridiction impartialement formée de patrons et d'ouvriers, d'en avoir au second degré une autre où l'une des catégories seule a des représentants. Par l'esprit de ses décisions comme par sa composition, celle-ci est, dans toute la force du terme, une juridiction de classe ; si les statistiques ne suffisaient pas à mettre en lumière leur tendance à toujours protéger les patrons, l'obstination de ceux-ci à vouloir ne s'en rapporter qu'aux juges consulaires, la subtilité des artifices qu'ils emploient pour parvenir jusqu'à eux (la discussion sur les

demandes reconventionnelles le montre), seraient la preuve indiscutable de l'intérêt qu'ils ont à faire trancher par eux leurs procès.

Par 40 voix contre 5, le Conseil Supérieur retirait l'appel des prud'hommes aux tribunaux de commerce. A la Chambre, pas une voix ne s'est élevée pour demander le maintien du statu quo.

Mais qui rendre juge d'appel ? Des projets assez nombreux préconisaient des solutions différentes : en 1885, une proposition Félix Faure demandait l'institution de conseils départementaux mixtes, sur le modèle des conseils de première instance.

En 1889, une proposition Lockroy invitait à statuer l'assemblée générale des prud'hommes ; la Chambre en 1892, choisissait le tribunal civil. Enfin en 1899, M. Haussmann reprenait l'idée des conseils départementaux.

C'est la solution logique : pourquoi les avantages de la juridiction prud'hommale, que personne ne nie pour le premier degré, se transformeraient-ils en inconvénients lorsqu'on passe au second ? L'incompétence alléguée des prud'hommes dans les questions de droit, n'est qu'un misérable prétexte; l'impartialité absolue, que possèdent seuls, dit-on, les tribunaux civils, n'apparaît pas beaucoup dans les faits : ils sont, par nature, tout à fait différents des tribunaux professionnels ; les idées dont ils s'inspirent sont tout autres, et la jurisprudence qui naîtra de leurs arrêts, n'aura pas les caractères que lui auraient donnés les conseils départementaux.

C'est pourtant à eux que la Chambre a donné gain de cause. Elle s'est séparée sur ce point du Conseil supérieur qui par 36 voix contre 7, avait adopté le contre-projet Haussmann. Son auteur même ne l'a pas défendu ; sa proposition a été disjointe. L'examinera-t-on quelque jour ?

Il faudrait, pour donner de la loi nouvelle une idée complète, examiner en détails tous les points dont elle s'est occupée, suivre par exemple pas à pas les étapes de la procédure en usage ; une foule de petites modifications y ont été intro-

duites, qui tendent à en augmenter la rapidité et à en simplifier la marche.

Des nombreux textes que celui-ci rassemble, il est peu de points qu'il ne retouche : il n'est pas jusqu'aux insignes des prudh'ommes qui n'aient vu diminuer leur encombrante majesté.

Dût le texte définitif ne consacrer que quelques-unes des réformes deux fois déjà adoptées par la Chambre, il marquera un véritable progrès ; et il est à souhaiter que le gouvernement profite du crédit dont il jouit au Sénat pour en obtenir le vote le plus rapidement possible.

André MARNET.

LA SITUATION POLITIQUE
aux États-Unis
APRÈS LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

Les statistiques officielles concernant les élections présidentielles ont été récemment publiées et elles apportent beaucoup de détails intéressants. Le nombre des voix socialistes a été sans doute moindre qu'on ne l'espérait à la veille des élections, mais en réfléchissant sérieusement l'on s'aperçoit que nous avons obtenu ce que nous pouvions raisonnablement attendre. Le nombre des voix du parti démocrate-socialiste a été de 96,552 voix, mais il est avéré que plusieurs milliers de votes furent annulés par les agents de l'élection au service du capital, de telle sorte que le total réel des votes dépasse 100.000 voix. Dans l'État de Connecticut seul, plus de 1.200 votes socialistes ont été annulés pour une question de forme qui n'aurait jamais été invoquée s'il s'était agi de votes pour un parti capitaliste. Dans le Minnesota un des journaux capitalistes a admis que 2.000 suffrages appartenant au parti démocrate-socialiste avaient été annulés parce que (c'est du moins ce qui a été dit) ils étaient aussi exprimés en faveur du parti démocrate. Ceci est vraiment trop ridicule!

Les conditions de la campagne ont été telles qu'il était particulièrement difficile de réunir un grand nombre de voix socialistes. Le parti démocrate assurait continuellement que Bryan était « aussi socialiste » et il faisait appel aux électeurs pour leur demander de ne pas « jeter leurs voix par les fenêtres », en votant pour Debs dont les chances d'être élu étaient nulles. Tous les rouages de l'organisation de parti si parfaitement développés en Amérique ont été mis en mouvement pour sauvegarder la fidélité des électeurs aux anciens partis. En plus

de cette attaque furieuse, le parti démocrate-socialiste a été obligé de lutter contre une campagne d'injures et de calomnies des de Léonistes qui ont violé tous les principes du socialisme en aidant l'ennemi capitaliste au moment le plus chaud de la bataille. Devant de tels faits les socialistes d'Amérique ont considéré avec une grande satisfaction les résultats de la lutte. Entrant dans la campagne nationale pour la première fois, sous le nom de parti démocrate-socialiste, ils ont pu se présenter dans 26 États, et obtenir un bien plus grand nombre de voix que n'en avait jamais eu le socialisme à aucune des élections précédentes. Les de Léonistes, malgré qu'ils eussent gardé le nom connu de l'ancien parti « *socialist labor parti* », n'ont eu que 33,450 voix contre 82.000 obtenues par le parti dont ils se réclamaient en 1898, et le nombre total de leurs voix a même été moindre que dans la précédente élection présidentielle : ceci est l'indice certain de leur disparition comme facteurs dans le mouvement socialiste américain.

Des élections on peut tirer plusieurs autres conclusions intéressantes pour le mouvement socialiste. La défaite accablante de Bryan passe généralement pour être l'expression politique de l'écrasement complet de la petite bourgeoisie. Des milliers de votants qui croyaient en toute honnêteté voir dans le « Bryanisme » un « premier pas vers le socialisme » se rendent compte à présent que le socialisme peut être obtenu seulement par l'action politique indépendante des travailleurs. Le vote *populiste* qui en 1892 avait atteint 1.055.424 voix, s'est trouvé réduit en 1900 à 50.192. Ceci marque la fin de l'agrarianisme dans la politique américaine. A un « meeting » du Comité national du parti populiste tenu le 29 décembre 1900, l'amendement suivant fut soumis à la commission, comme indiquant la ligne de conduite future de ce parti :

« Nous déclarons comme doctrine fondamentale de notre parti que la richesse appartient à celui qui la produit et que chaque dollar pris au travail sans compensation est un vol, et nous poursuivrons la politique du mouvement populiste dans le sens d'une législation qui visera à détruire éventuellement le système qui rend possible qu'un homme vive du

travail d'un autre. Nous sommes contre la révolution violente et la confiscation de la propriété, mais nous nous en tenons à la doctrine d'évolution et de justice, avec ce but suprême de voir l'humanité progresser de l'esclavage industriel et de la concurrence capitaliste jusqu'à l'idéal de communauté coopérative et de communisme fraternel ».

Il y a encore beaucoup de puérilité sentimentale mêlée à ce socialisme, mais pourtant les populistes ont fait un grand pas en avant. Ils avouent qu'ils tiennent maintenant le socialisme comme étant la seule espérance du paysan aussi bien que de l'ouvrier, et à partir de maintenant ils peuvent en grande majorité être considérés comme se rapprochant des socialistes.

Devant ces développements divers, il n'est pas exagéré de dire que les progrès du socialisme dans les deux mois qui ont suivi l'élection ont été plus grands même que dans les deux années de progrès extrêmement rapides qui viennent de s'écouler : 20 nouveaux journaux socialistes, soutenant le parti démocrate-socialiste, ont été créés dans ces deux mois, parmi lesquels quelques-uns étaient auparavant démocrates ou populistes, mais dont plusieurs sont absolument nouveaux et édités par de vieux socialistes ayant fait leurs preuves.

La concentration économique va s'accélérant ; de nouveaux « trusts » se sont formés et d'anciennes industries se consolident en se réunissant entre moins de mains. Presque tous les 200.000 « miles » de lignes de chemins de fer avec leur capital de plus de 60 milliards de francs appartiennent à une seule entreprise. Beaucoup de grandes banques ont fusionné et nombre de « trusts » se sont fondus dirigés par de gigantesques syndicats au capital énorme.

Tout ceci constitue les conditions certaines de réalisation du socialisme et il y a de bonnes raisons de croire que les élections municipales qui vont avoir lieu dans beaucoup de villes montreront un considérable progrès dans l'accroissement des voix socialistes.

Chicago, mars 1901.

(*Traduit par Mme V. Boivin*). A. M. SIMONS.

FERNAND PELLOUTIER

La Fédération des Bourses de Travail de France et des Colonies, vient de faire une perte cruelle en la personne de son dévoué secrétaire Fernand Pelloutier.

Pelloutier était né à Saint-Nazaire en 1868. Après avoir fait ses études de droit, il débuta dans le journalisme sous la conduite de son ami d'enfance Aristide Briand, et collabora aux journaux le *Syndicaliste* et le *Réveil de l'Ouest*.

En 1893, il vient se fixer à Paris et se jette dans le mouvement syndical, abandonnant ainsi complètement la politique.

Au Comité fédéral, il représente la Bourse de Saint-Nazaire, et en 1896 il est nommé secrétaire de la Fédération : c'est à partir de ce moment que la Fédération se développe rapidement grâce à son activité constante. En 1897, il crée L'*Ouvrier des deux Mondes*, qui devient l'année d'après le journal officiel de la Fédération; malheureusement l'indifférence des travailleurs français pour la lecture, ne permit pas au comité de faire vivre cet organe qui disparut.

Le viaticum des Bourses, l'Office National de placement et le marché du travail, ont absorbé les derniers jours de sa vie. Au dernier Congrès des Bourses, il était déjà très gravement malade: malgré l'avis du médecin, il suivit assidûment les séances ; depuis nous ne le revîmes plus parmi nous.

Pelloutier s'efforça de placer la Fédération en dehors de tous les partis politiques ; il y réussit, et c'est ce qui

explique le développement rapide de cette importante organisation qui est bien un peu l'œuvre de notre regretté camarade.

Il collabora au *Mouvement Socialiste* où il donna des monographies très appréciées. Dans le courant de 1900 il publia, en collaboration avec son frère, un volume : *La Vie Ouvrière en France*.

La mort de Fernand Pelloutier est une perte non seulement pour la Fédération, mais pour tout le prolétariat organisé.

E. Briat.

REVUE CRITIQUE

La Politique agraire du Socialisme (1)

I

LE PARTI SOCIALISTE A-T-IL BESOIN D'UN PROGRAMME AGRAIRE ?

a) *Dans les campagnes.*— Les conclusions de la première partie (2) ne sont évidemment pas absolues ; car quelle que soit l'importance de l'industrie vis-à-vis de l'agriculture « le sol restera toujours la base de toute la vie humaine et sociale. » Cette considération suffirait à obliger le parti socialiste à entreprendre une propagande dans les campagnes, si d'autres questions d'ordre pratique — celle du prix des denrées par exemple, qui place la classe ouvrière sous la dépendance de la population rurale — ne devaient pas l'y contraindre. Au surplus, la situation intellectuelle de la population paysanne importe beaucoup à notre parti, et il doit s'inquiéter de *l'importance politique* toujours croissante de l'agriculture. Toutes ces raisons ont amené les socialistes à s'occuper de la population des campagnes. Mais des divergences ne tardèrent pas à se faire jour : les uns ne voulaient

(1) Karl Kautsky. *Die Agrarfrage II.* Stuttgart, 1899.

(2) Voir dans le n° 53 du *Mouvement Socialiste* l'analyse de la première partie. La deuxième partie, que nous résumons ici, n'a pas encore paru en français.

pas d'un programme agraire et considéraient que les revendications générales du parti s'appliquaient aux ouvriers agricoles ; les autres demandaient au contraire qu'on s'occupât de la situation des paysans, les revendications générales du parti ne suffisant pas. Tout d'abord il s'agit donc d'établir les rapports qui existent entre le *paysan* et le *prolétaire.*

b) *Paysan et prolétaire.* — Quelque misérable que soit la situation de la masse paysanne, elle ne se peut comparer à la masse prolétarienne. Il lui manque les quatre qualités caractéristiques du prolétariat moderne : 1° le rôle important dans tout le procès de production, 2° la non possession des moyens de production, 3° le travail fait en commun, 4° la dépendance patronale (même quand le paysan n'est, pour ainsi dire, plus possesseur de ses terres, grevées d'hypothèques, il est encore l'égal de l'entrepreneur capitaliste, c'est-à-dire de cet entrepreneur qui n'est que locataire de sa fabrique).

Le grand paysan, pour citer l'exemple le plus frappant, est tout aussi ennemi du mouvement socialiste dans les campagnes que le grand entrepreneur l'est dans les grandes villes, et si, dans certaines contrées, il ne se pose pas en adversaire aussi farouche, c'est simplement un indice de la faiblesse du mouvement socialiste trop jeune encore pour être un adversaire sérieux.

Si cet antagonisme, indéniable, entre le prolétaire et le grand paysan, n'est pas aussi net, quand il s'agit du paysan moyen, une opposition d'intérêts fondamentale le sépare pourtant du prolétaire, celle de l'acheteur et du vendeur. On a voulu établir savamment une harmonie d'intérêts entre eux, comme on a voulu en découvrir une entre le capitaliste et le prolétaire. Mais tout cela est vieux jeu.

Le fait que chaque membre de la société capitaliste se ressent du choc qu'a subi son voisin, n'exclut nullement l'existence des lasses et la nécessité pour chacune de ces classes de combattre a classe voisine, la classe ennemie.

Cette lutte entre l'acheteur et le vendeur, assez vive pour nnuler tout à fait l'harmonie des intérêts, ne peut pourtant as justifier la crainte de l'écrasement du prolétariat ou d'un

arrêt dans sa marche qui seraient dus à la population rurale : de nombreux chiffres accusent en effet une diminution énorme de la population agricole, en même temps que l'augmentation incessante du prolétariat et des domestiques parmi ceux que les statistiques appellent paysans. Et le devoir du socialisme consiste précisément à conquérir toute cette masse qui nous est plutôt hostile.

Non seulement le prolétariat agricole est dispersé, non seulement ses journaux, ses lectures sont des produits réactionnaires, mais il est encore soumis à l'empire presqu'illimité de son maître : ces hommes sont bons pour des révoltes d'un instant, mais non pour la lutte de classe, trop difficile.

Nous préférons encore le petit paysan qui ne possède sa terre que comme moyen de consommation pour lui et sa famille, et qui ne se distingue du prolétariat, qu'en ce qu'il n'a pas une conscience de classe prolétarienne, la tradition, si puissante dans les campagnes, le faisant se considérer comme paysan. Il faut d'ailleurs se rappeler que, si théoriquement parlant, le petit paysan est à peu près prolétaire, en pratique il vendra la plus grande partie de ses maigres produits au marché de la ville voisine et vivra plutôt de l'argent gagné ainsi : il est donc intéressé, en tant que vendeur, au prix des denrées. — Enfin, il y a un éternel et irréalisable espoir, qui le hante et qui lui fait entrevoir l'indépendance que connurent ses ancêtres.

Mais le parti socialiste n'entretiendra pas les illusions qui séparent si profondément le paysan du prolétaire et qui ne pourraient lui rapporter que des succès électoraux. Il démontrera que l'intérêt véritable du paysan et le nôtre sont dans le *développement social.*

c) *Lutte de classe et développement social.* — Le parti socialiste est le représentant de la classe prolétarienne, mais il est en même temps le parti du développement social nécessaire.

Depuis Marx et Engels, ces deux facteurs sont liés à jamais : le *mouvement* et le *but final.* Mais si un conflit se produisait, ce serait le développement social qui devrait l'em-

porter. Qu'importe, en effet, la situation plus misérable du prolétariat après une nouvelle invention retentissante, si, grâce à elle, le but final est rapproché !

Nous ne voulons pas, pour le prolétariat industriel, de cette *protection du métier* ennemie de la solidarité ouvrière que nous préconisons. Nous n'en voulons pas plus pour le paysan. Serions-nous assez fous pour protéger le paysan, c'est-à-dire pour essayer de le maintenir en possession de ses terres, sans espoir d'y arriver, et malgré notre intime conviction que c'est précisément sa propriété qui est la source de ses malheurs ! Nous ne pouvons non plus le débarrasser de ses charges aux dépens de l'industrie et du prolétariat, puisque c'est le prolétariat — et non le paysan — qui est le porteur du développement social.

Il faut donc plutôt sacrifier le paysan au prolétaire, comme en Angleterre. Enfin, nous n'arrêterons pas le développement industriel qui, dans les campagnes même, change complètement les conditions actuelles.

d) *La nationalisation du sol.*— Un programme agraire peut aussi avoir un autre but, tout opposé à celui de la *protection des paysans* : il peut demander des mesures qui accéléreraient le développement agricole, bien plus lent que celui de l'industrie.

Le socialisme vaincra, avant que le dernier petit paysan ou petit patron ait disparu, cela est certain. Il est donc évident que le parti socialiste contribuera au développement agricole, mais il n'est pas établi encore que le moment soit bien choisi pour un programme agraire qui hâterait ce développement dans la société capitaliste.

Le parti socialiste n'arrêtera pas l'expropriation des producteurs nécessaire pour le développement social, mais il ne l'accélérera pas non plus, car sa mission historique consiste à exproprier les expropriateurs et, par contre, à soulager toujours ceux qui souffrent de l'effet immédiat de cette expropriation des producteurs.

En ce qui concerne l'agriculture, le parti socialiste ne peut donc préconiser des mesures qui prépareraient dès aujourd'hui

le sol à la production socialiste. Tandis que le mode actuel d'exploitation agricole est très éloigné encore du mode d'exploitation socialiste, la propriété agricole tend de plus en plus à la centralisation, cela ressort surtout de l'examen des dettes hypothécaires. Notre point de vue général de la nationalisation du sol peut, sans être altéré ou spécialisé, représenter notre opinion.

On réclame, à part cela, la nationalisation des hypothèques et la nationalisation du commerce des blés. En 1848 et en 1878, ces revendications étaient celles du prolétariat vainqueur ; aujourd'hui, il ne les défend plus, car leur réalisation ne servirait qu'aux classes dirigeantes.

Grâce à la nationalisation du sol, l'État a la faculté d'améliorer l'exploitation.— Mais, il ne faut pas oublier que cet État est en premier lieu une institution d'oppression et que, grâce à ce caractère, il arrive rarement qu'il apparaisse comme le sauveur d'une exploitation privée. Mais, à part ce cas extraordinaire, nous avons des raisons politiques pour ne pas augmenter la puissance de l'Etat.

Il n'y a donc que notre point de vue général, la nationalisation du sol, que nous préconisions.

e) *La nationalisation des eaux et forêts.* — Mais il en est bien autrement de la nationalisation des forêts qui, soumises à l'exploitation privée, sont exploitées au profit du propriétaire, tandis que la population tout entière doit s'occuper des forêts qui ont une grande influence sur le climat et les conditions générales d'un pays.

De même, les eaux qui doivent servir à l'agriculture, au commerce, à l'industrie, à l'hygiène et à la santé publique même, ne peuvent que dépendre d'un contrôle national.

f) *Le Communisme paysan.* — Il y a eu bon nombre de socialistes qui ont proposé de se servir comme base de l'agriculture socialiste des vestiges du communisme primitif, qui subsistent nombreux en Allemagne.

Mais ces camarades ont oublié que le but du socialisme es de changer le mode de production : la suppression de la propriété privée est simplement un moyen pour arriver à ce

but. Et nous ne pouvons demander l'agrandissement du communisme primitif, qui nous ferait revenir à un ancien mode de production.

L'*Allmend* (1) est en premier lieu un moyen d'arrêter le développement économique, mais il est aussi un privilège aristocratique ; il s'est formé une aristocratie paysanne indigène qui exclut des bienfaits de l'*Allmend* tous les « étrangers », c'est-à-dire tous les paysans qui n'y ont pas droit par plusieurs générations. Ensuite l'*Allmend* retient le prolétaire agricole à son lopin de terre, ce qui est tout à fait contraire à ses intérêts.

D'autre part, le parti socialiste n'en demandera pas la suppression, qui signifierait l'expropriation des producteurs : c'est à la classe capitaliste qu'incombe ce devoir et ce droit, le parti socialiste ne se l'arrogera pas, car son but ne peut être atteint grâce à ce moyen rétrograde.

Par contre, un socialisme municipal dans les villes peut très bien être admis. D'abord à cause des conditions générales et intellectuelles de la population, ensuite à cause des monopoles qui sont une trop grande puissance aux mains des particuliers pour que le parti socialiste s'en désintéresse.

Malgré le peu de terrain d'action que lui laisse l'Etat, la commune peut toutefois faire beaucoup, en agrandissant sa propriété dont elle peut se servir pour des habitations ouvrières, etc. Le parti socialiste doit donc essayer d'augmenter le droit d'expropriation des municipalités.

Mais dans les campagnes, on ne peut songer à une exploitation efficace du terrain communal, les hommes manquent, ainsi que les forces et les moyens. Et alors, pourquoi l'agrandissement du terrain communal ?

L'agrandisement du territoire communal préparera un jour la socialisation des moyens de production, mais aujourd'hui il ne peut être revendiqué que pour les villes ; car une *revendication générale* dans ce sens pour les campagnes n'aurait pas de raison d'être. « Et ce sont les *revendications générales* qui

(1) Propriété communiste primitive dans les campagnes.

« seules nous intéressent ici : nous parlons de notre politique « agraire en général, nous ne pouvons donc nous occuper de « ce qui est recommandable dans certaines conditions locales. »

II

La Protection du Prolétariat Rural

a) *Politique sociale, dans l'industrie et dans l'agriculture.* — Un programme agraire socialiste n'a de raison d'être, comme cela a été prouvé dans le chapitre précédent, ni dans le sens de la protection des paysans ni dans celui de la socialisation au sein de la société capitaliste.

La société capitaliste étant un organisme unitaire, les théories socialistes s'appliquant à l'industrie, doivent forcément s'appliquer aussi à l'agriculture ; et c'est au parti socialiste de rechercher comment elles s'y appliquent.

Le rôle du socialisme consistant à favoriser le développement de la société capitaliste vers un état supérieur, le parti socialiste doit, en conséquence, préconiser des mesures et pour la collectivité et pour le prolétariat, levier social le plus puissant.

Une politique agraire socialiste doit donc préconiser des mesures :

1° Pour le prolétariat rural :

α) En supprimant ce qui empêche son action et son organisation ;

β) En mobilisant la force de l'État pour la protection de ses capacités physiques, morales et intellectuelles, quand ne suffit plus la force de l'individu ou du prolétariat rural organisé.

2° Pour la collectivité :

α) Pour l'agriculture ;

β) Pour toute la population rurale.

Donc, pas de protection des paysans en particulier.

b) *Le droit de coalition, les règlements pour les domestiques.* — Les règlements des domestiques qui existent encore

dans la plus grande partie de l'Allemagne empêchent toute organisation et coalition des prolétaires agricoles. Au parti socialiste de les faire supprimer.

Mais il faut reconnaître que cela ne servirait pas dans une mesure suffisante à l'organisation du prolétariat rural, grâce à l'isolement de ses membres. La liberté d'établissement est donc bien plus importante : c'est pourquoi les agrariens la combattent si violemment. On a allégué, il est vrai, que le prolétariat industriel souffrirait de la concurrence d'une émigration de la campagne : cela est juste, sans doute, mais l'intérêt immédiat des ouvriers disparaît en raison du développement social qui est en même temps pour le prolétariat le gage le plus sûr du triomphe futur.

c) *La protection des enfants.* — Des naïfs ou des intéressés seuls ont nié jusqu'à présent la nécessité de protéger le travail des enfants, qui devient de plus en plus fréquent, grâce à l'émigration du prolétariat agricole. Personne, en effet, n'oserait contester le danger d'un travail trop long pour les enfants, tant par sa durée (travail de nuit) que par son intensité, sa monotonie et aussi par sa régularité — la monotonie se distingue en ce cas singulièrement de la régularité.

Aujourd'hui les enfants ont beaucoup à souffrir de la dureté des entrepreneurs, particulièrement les enfants étrangers qui sont racolés partout, et aussi les enfants assistés qui, en Suisse, par exemple, sont mis à la disposition des paysans.

L'auteur appuie ses affirmations par de nombreuses citations et montre par des chiffres que plus de la moitié des enfants employés le sont dans l'agriculture.

D'autre part, un travail est nécessaire pour le développement des enfants. Mais dans la société capitatiste, on sera toujours placé devant ce dilemme : ou supprimer tout travail ou l'exagérer.

Le parti socialiste qui jusqu'à présent a toujours essayé de combattre tout travail des enfants, s'est convaincu peu à peu qu'on pouvait accorder un travail à durée très restreinte.

d) *L'école.* — Le parti socialiste n'exagère pas l'importance

de l'école ; il est convaincu que l'éducation principale du peuple se fait surtout dans la vie. Mais il reconnaît, bien entendu, la nécessité de l'école tant pour l'instruction que pour l'éducation ; car là seulement l'enfant trouve des compagnons, des camarades ayant le même âge et des goûts semblables. Et l'école est salutaire surtout parce qu'elle empêche l'exploitation complète du travail des enfants.

En ce qui concerne l'agriculture en particulier, l'école a pour effet immédiat et heureux de s'opposer au surmenage des enfants par les parents ; ensuite elle donnerait, une fois réformée, au jeune paysan des connaissances de chimie et de sciences naturelles, presqu'indispensables aujourd'hui. D'ailleurs rien n'est fait jusqu'à présent sous ce rapport.

Voici les revendications socialistes à ce sujet : « 1° Interdic-
« tion de tout travail salarié de la part d'enfants au-dessous
« de 14 ans (un manque d'exercices physiques n'est pas à
« craindre comme dans les villes) ; 2° interdiction de tout
« travail de 7 heures du soir à 7 heures du matin pour tous
« les enfants et les adultes sans exception ; 3° interdiction des
« congés scolaires motivés par un but de gain ; 4° cours
« d'adultes obligatoires en nombre suffisant ».

e) *Le travail des femmes.* — Le travail des femmes même ne se développe pas dans l'agriculture comme dans l'industrie.

Grâce aux salaires plus élevés, aux denrées moins chères, et aussi à l'importance du travail dans le ménage, le nombre des femmes salariées diminue incessamment dans les campagnes. Il en est de même du travail des filles salariées.

La protection du travail des femmes est donc exprimée déjà dans nos revendications concernant les domestiques en général.

f) *Travail par tournées.* — Par contre, des mesures urgentes sont nécessaires pour enrayer ce genre de travail qu'on appel[le] travail par tournées (*Wanderarbeit*), en usage surtout [en] Angleterre et dans le royaume de Saxe. Ce sont des jeun[es] filles et des garçons qui n'ont souvent guère plus de 13 a[ns] (77 pour cent ont moins de 30 ans) et qui sont engagés grâce au[x] promesses mensongères que leur font les agents des grand[s]

planteurs de navets, pour travailler plusieurs mois dans leurs terres. Inutile de dire que les conditions les plus déplorables d'hygiène et de moralité règnent parmi eux : les grands propriétaires les logent dans des habitations indignes, les font travailler pendant plus de 14 heures et ne s'occupent nullement de leur façon de vivre.

Le parti socialiste ne demandera pas la suppression de ce genre de travail, parce qu'il respecte la liberté d'établissement, mais il exigera l'interdiction de ces contrats honteux et surtout la réduction de la journée de travail.

g) *La journée normale. Le repos du dimanche.* — La journée normale n'existe pas dans l'agriculture, malgré de nombreux essais pour l'établir.

On a souvent contesté la possibilité de l'exécution d'une loi dans ce sens : mais il n'y a pas de raisons d'impossibilité. Evidemment ce serait une journée normale différente en chaque saison et distinguant le travail des champs et celui des domestiques ; il y aurait à pourvoir à ce que l'élasticité nécessaire ne dégénérât pas en abus.

Pour le travail des domestiques une journée normale est à peu près impossible, par contre il est possible de réduire le travail de l'année par le repos du dimanche qui aujourd'hui n'existe pas. Cette réduction du travail, très réalisable, sera toujours revendiquée par les domestiques.

h) *La question des habitations.* — Dans l'agriculture comme dans l'industrie, les conditions d'habitation sont détestables : c'est là que le parti socialiste a un devoir urgent à remplir.

Tandis que pour l'alimentation et le vêtement le prolétariat essaie d'améliorer ses conditions de vie, il ne s'occupe pas de son habitation. Il rentre chez lui pour se coucher : c'est tout. Aussi les habitations sont-elles écœurantes. Si le prix des denrées baisse et si les salaires sont plus élevés, les foyers sont us propres dans les villes. Dans les campagnes, où l'habitan fait partie du salaire, le propriétaire fait naturellement n possible pour ne pas l'améliorer.

Mais si dans les villes il y a des facteurs qui atténuent dégradation morale et intellectuelle du prolétariat résultant

des mauvaises conditions des habitations (réunions, journaux, musées, conversations entre ouvriers), le prolétariat rural, trop dispersé, n'est pas arrêté dans sa marche descendante. C'est donc à la campagne que la réforme de ces conditions d'habitation est le plus nécessaire.

En même temps, des conditions hygiéniques obligatoires dans les campagnes forceraient le paysan au remplacement des domestiques et des ouvriers ruraux dépendants par des salariés indépendants. Ce serait un grand progrès social.

Mais il est vrai que le salarié, propriétaire de sa maison, serait privé de son droit le plus puissant, la liberté d'établissement. Pour remédier à cela, le parti socialiste demandera que la commune loue aux ouvriers des habitations.

Il ne faut pas oublier, toutefois, que cette revendication exige des conditions générales du prolétariat rural, qui n'existent pas aujourd'hui.

i) *Le fermage.* — Cette question a beaucoup de rapports avec celle qui vient d'être traitée.

Le prix des lopins de terre qu'on loue est d'autant plus élevé que la population augmente. Le prolétaire qui veut acquérir est donc forcé d'économiser une grande partie de son salaire, partant d'abaisser ses conditions de vie. S'il veut prendre à ferme, il sera de plus en plus amené au salariat, tandis qu'en même temps le fermage augmentera. Et plus celui-ci augmentera, moins sa force de travail sera chère.

Il y a un moyen bien simple d'empêcher cette usure : c'est d'instituer un tribunal qui réduirait les fermages exagérés à un taux raisonnable. Ce moyen a été employé en Irlande avec un grand succès.

Quant à l'acquisition des terres par le prolétariat rural à des prix exagérés, la société capitaliste ne permet pas de l'en empêcher. « C'est de nouveau un des cas dans lesquels la « propriété privée rend impossible une réforme rationnelle »

(*A suivre*). Georges Weill.

CHRONIQUE SOCIALE

FRANCE

Exposé des motifs du Projet de loi sur la Grève et l'Arbitrage obligatoires (1)

(FIN)

III

Nous avons étudié longuement avec le constant souci de diminuer les maux de la grève et de fonder une organisation stable du travail, les projets et propositions de loi soumis au Parlement français, les législations étrangères et les résultats des efforts tentés de tous côtés. Nous vous présentons aujourd'hui un ensemble de dispositions empruntées en grande partie aux législations en vigueur, et dont l'adoption nous paraîtrait constituer un sensible progrès dans la voie où d'autres avant nous se sont efforcés d'avancer.

Dans les établissements auxquels s'appliquera la présente loi, des délégués permanents choisis dans le personnel et élus par lui seront chargés de présenter aux chefs d'établissements les réclamations des ouvriers et employés et par là de dissiper les malentendus. S'il survient quelque différend grave que les délégués n'aient pu aplanir, des arbitres seront désignés par les parties pour les trancher. Si l'une des parties refuse de désigner des arbitres et en cas de constitution d'arbitres, si la sentence n'est pas intervenue dans un délai déterminé, alors seulement la grève pourra être déclarée à la majorité des intéressés, constatée par un vote au scrutin secret.

Pour abréger le chômage résultant de la déclaration de

(1) Voir notre dernier numéro.

grève, immédiatement et d'office, le Conseil du travail évoquera l'affaire devant sa section compétente et la terminera par une sentence arbitrale.

A quels établissements proposons-nous d'appliquer cette procédure nouvelle, de nature, croyons-nous, à offrir des garanties sérieuses aux patrons et aux ouvriers pour la défense de leurs droits et de leurs intérêts ? Nous n'avons pas cru qu'il fût possible, rompant brusquement avec les principes de notre droit français, d'imposer par la loi une organisation du travail si neuve et si délicate à tous les patrons et à tous les ouvriers. Nous avons pensé que la méthode proposée devait être rattachée aux principes actuels du contrat de travail. Les établissements où s'appliquerait la loi seraient ceux où un contrat conforme aurait été conclu entre patrons et ouvriers. La convention serait, d'ailleurs, passée très simplement, en dehors de toute période de grève, alors que les deux parties contractantes sont portées à désirer et à garantir la paix entre elles

L'ouvrier, en se présentant pour être embauché, recevrait un avis imprimé lui faisant connaître le contrat commun d'arbitrage conclu antérieurement entre le patron et le personnel salarié. Son entrée dans l'établissement constituerait après l'expiration d'un court délai, une adhésion tacite à ce contrat, l'engagement de se conformer aux dispositions de la présente loi. Et le contrat collectif ainsi conclu établirait légalement entre les ouvriers et employés de l'établissement cette association de travail que comporte leur communauté naturelle d'intérêts, et qui justifie les dispositions du projet actuel.

En proposant ainsi aux intéressés une règle meilleure, un perfectionnement certain des conditions du contrat de travail, la loi ne pouvait négliger de s'occuper des contrats qui interviennent avec l'État, et, si, comme nous le pensons, ses dispositions sont de nature à être données en exemple, le devoir de l'État est évidemment de s'y soumettre.

Voilà pourquoi l'État, dans les contrats d'entreprise qu'il passera, dans les cahiers des charges des marchés qu'il offrir

ou des concessions qu'il accordera, stipulera l'obligation de se conformer à la loi nouvelle. Cette obligation qui s'appliquera en même temps que les obligations stipulées par le décret du 10 août 1899 pour les mêmes chantiers et ateliers et pendant la même durée de temps, entraînera une fréquente mise en pratique des dispositions de la loi.

Voilà pourquoi aussi nous reconnaissons aux départements et aux communes le droit d'insérer la même obligation dans les cahiers des charges de leurs marchés et de leurs concessions.

Il est évident que tout établissement industriel ou commercial, quel que soit le nombre de ses ouvriers ou employés, peut légitimement conclure avec son personnel une convention de la nature de celle que formule l'article premier du projet de loi. Notre article premier n'édicte cependant que pour les établissements de plus de cinquante ouvriers l'obligation formelle de déclarer expressément, au moment où se conclut le contrat de travail, si le recours à l'arbitrage est accepté ou refusé d'avance. On comprendra, sans qu'il soit nécessaire d'y insister, que ce sont les grands établissements de la grande industrie dans lesquels les conflits du travail ont les plus graves conséquences ; un certain nombre des mesures d'organisation prévues par le projet n'auraient, d'ailleurs, ainsi qu'on le verra plus loin, ni sens ni utilité pour les petits établissements, la petite industrie.

IV

Nous nous proposons, en premier lieu, avons-nous dit, l'institution de délégués permanents, choisis dans le personnel et élus par lui, ayant le droit de présenter aux chefs d'établissements les réclamations des ouvriers ou employés, comme aussi le devoir de dissiper les malentendus par de franches explications. Ils seront reçus par le chef d'établissement et ses préposés, non pas seulement dans les périodes de conflit, mais en temps normal, à des jours et heures fixés par le règlement.

Ce serait une erreur de penser que l'institution de délégués

ouvriers peut avoir pour conséquence une diminution du rôle et de la légitime influence des syndicats. Elle prépare au contraire les voies à l'organisation professionnelle, en habituant les travailleurs à l'idée de contrat collectif et en les accoutumant à discuter en commun leurs intérêts corporatifs. N'oublions pas, d'ailleurs, que le projet même désigne comme arbitre suprême au choix des parties le conseil du travail, émanation directe des syndicats professionnels.

Sur cette question des délégués ouvriers, la distinction que nous avons faite déjà entre les petits et les grands établissements se justifie tout particulièrement. Dans les premiers les ouvriers, en petit nombre, ont des rapports directs et journaliers avec le patron ; dans les seconds, au contraire, le patron disparaît en quelque sorte pour faire place à des directeurs ou gérants, qui n'ont pas le même pouvoir de décision et qui, en outre, à raison du grand nombre de leurs subordonnés, restent difficilement accessibles à la masse des ouvriers. Ce que nous considérons comme une nécessité absolue pour ceux-ci serait une superfétation pour les premiers.

Dans les grands établissements, où le moindre incident qui survient dans une partie des ateliers a sa répercussion sur l'ensemble et peut entraîner des chômages considérables et de graves désordres, l'institution des délégués d'ateliers s'impose pour canaliser les plaintes et les réclamations des ouvriers et pour donner à ceux-ci la certitude que leurs doléances seront examinées à bref délai. Combien de grèves n'ont été déclarées que parce que les ouvriers n'avaient pas auprès des patrons de porte-paroles autorisés, commentant fidèlement les réclamations, s'efforçant de les faire aboutir, et rapportant au personnel les explications données, ou simplement parce que les ouvriers étaient persuadés que leurs demandes n'avaient pas été exactement transmises au chef d'établissement par les contremaîtres, chefs d'ateliers, ingénieurs, etc. La grève leu apparaissait comme la seule manifestation capable d'attire son attention ; ce qui explique que, dans bien des cas, le ouvriers ne rédigent la liste de leurs réclamations collective qu'après avoir abandonné le travail. Nous nous sommes effor

cés, au contraire, non seulement de ménager à des délégués régulièrement nommés des entrevues avec les chefs d'établissement, mais encore de faire préciser par écrit les points du débat lorsque le conflit persiste après l'échange d'observations orales. Et ce n'est que sur le refus formel des parties de désigner des arbitres pour résoudre le différend ainsi précisé et formulé, ou après l'expiration d'un délai qui ne saurait être insuffisant au règlement du litige que par la mauvaise volonté de l'une des parties, que la grève pourra être votée.

Nous n'insistons pas sur la procédure de nomination des délégués ouvriers, qui est empruntée à la loi sur les délégués mineurs.

V

Cependant, ce serait se leurrer étrangement que d'espérer, quels que soient les moyens employés pour prévenir les grèves, que ce procédé extrême de lutte ne sera plus jamais employé. Mais on peut chercher à rendre la grève plus rare. On peut faire précéder la déclaration de grève de formalités qui laissent le temps d'en envisager toutes les conséquences avec sang-froid. Il ne faut plus qu'une décision aussi grave soit prise subitement, dans un moment d'affolement ou de surexcitation, à la suite d'une réunion qui ne renferme souvent que la minorité des intéressés.

Cette opération d'endiguement des grèves est déjà réalisée avec succès par quelques grandes fédérations ouvrières qui subordonnent leur appui aux grévistes à l'accomplissement de plusieurs conditions telles que : approbation de la majorité des ouvriers de la localité, tentative préliminaire de conciliation du comité local, avis conforme d'un comité central, pouvant juger en connaissance de cause, si la demande est compatible avec la situation générale de l'industrie.

Si cet idéal d'organisation était atteint dans toutes les professions, l'œuvre du législateur se réduirait à peu de chose ; mais il n'en est malheureusement pas ainsi, et c'est précisément dans la grande industrie, où les conflits sont les plus

redoutables, que l'organisation professionnelle a rencontré le plus d'entraves.

C'est aussi dans la grande industrie que, en raison de l'emploi des moteurs mécaniques et de la solidarité des différents travaux, on voit parfois la grève d'une minorité d'ouvriers entraîner le chômage de tout le personnel, malgré tous les efforts des pouvoirs publics pour protéger les non-grévistes et faciliter l'exercice de leur droit au travail. Nous n'avons pas besoin de rappeler les violences qui peuvent accompagner, en dépit de toutes les précautions prises, les arrêts de travail de cette nature et les manifestations tumultueuses auxquelles prennent part d'autres éléments que les intéressés directs, et qui troublent si profondément la vie publique. Que la majorité soit en grève ou que ce soit une minorité seulement, le résultat est le même, et l'on voit les rancunes, les divisions entre citoyens se perpétuer longtemps après la reprise du travail.

Substituer un régime légal à l'anarchie et une solidarité légale à la solidarité de fait, s'assurer de l'opinion réelle de la majorité devant laquelle la minorité devra s'incliner, ce qui est le propre du régime démocratique, en fait de grève, dans les organisations professionnelles les mieux assises, tel est le but à poursuivre.

L'application de la loi des majorités à la communauté d'intérêts établie entre les employés et ouvriers d'un même atelier, par l'acceptation du même contrat, dont la loi actuelle contient la formule, se déduit et de la nature de ce contrat et des règles du droit commun le plus usuel.

Les intéressés peuvent ne pas accepter ce contrat ; mais s'ils l'acceptent, il n'est pas susceptible d'être exécuté par les uns et inexécuté par d'autres. L'engagement de chacun a sa cause dans l'engagement pris par tous. C'est donc comme dans toute société et dans toute association la majorité qui doit prévaloir.

D'ailleurs ce n'est pas aujourd'hui que la loi des majorités a pénétré dans le contrat de travail et l'un des premiers effets de la loi de 1884 a été d'en rendre l'application fréquente.

Cette application a reçu la consécration de la jurisprudence toutes les fois où l'interdiction de travail édictée par la majorité avait pour but l'amélioration des conditions du travail. Même, dans ce cas, il est unanimement reconnu que l'interdiction est si légitime qu'elle ne confère aucun principe d'action à ceux-là même qui, n'étant pas syndiqués, en ressentent cependant les effets.

Désireux de réduire au strict minimum le chômage et ses effets, le projet n'attache pas au vote de la grève des effets irrévocables. Le vote doit être renouvelé tous les sept jours au moins. Les membres de la minorité pourront utiliser cet intervalle pour modifier l'opinion de leurs collègues et tenter de faire passer le nombre de leur côté.

Ce vote sera entouré de toutes les garanties possibles de sincérité et aura lieu, au bulletin secret et avec les mêmes formalités que celles adoptées pour la nomination de délégués d'ateliers ; ceux-ci, qui formeront la représentation légale de la population ouvrière de l'établissement, seront naturellement chargés des dispostions à prendre pour les votes en cas de grève.

VI

La sincérité du vote étant ainsi mise à l'abri de toute contestation, et la grève ayant malgré tout éclaté, il faut se préoccuper de la terminer rapidement; il n'y a pour cela qu'un moyen : l'arbitrage.

Dans tous les établissements soumis à la loi, et en vertu même du contrat passé entre les parties, nous prévoyons en cas de grève déclarée, l'intervention obligatoire d'arbitres désignés par la loi.

L'admirable exemple de la Nouvelle-Zélande qui a rendu l'arbitrage obligatoire à la demande de l'une des deux parties et qui, à la suite de cet acte et depuis 1895, a mérité le titre de « pays sans grève » suffirait à justifier notre initiative.

L'exposé de la situation dans ce pays expliquera, à la fois, et pourquoi nous avons cru pouvoir faire un pas en avant, et

pourquoi nous n'avons pas cru qu'il fut actuellement possible de supprimer la grève et de faire attendre aux ouvriers, pendant un temps illimité, et sans qu'ils quittent le travail, le prononcé de la sentence arbitrale.

Le législateur de la Nouvelle-Zélande, par la loi du 31 août 1894, fait reposer entièrement la conciliation et l'arbitrage dans les différends collectifs sur les associations régulièrement constituées de patrons et ouvriers. Elles seules sont appelées à désigner les membres du conseil permanent de conciliation qui existe dans chaque district; et, des trois membres qui composent le tribunal central d'arbitrage, nommés tous trois par le Gouverneur, l'un, le président, est un juge de la Cour suprême, et les deux autres sont présentés respectivement par les associations de patrons et par les associations d'ouvriers; si elles ne font pas cette présentation, le Gouverneur pourvoit directement à la nomination. Les associations professionnelles ouvrières, à l'exclusion des ouvriers non associés, peuvent seules saisir d'un différent le conseil de conciliation, mais elles ne peuvent citer, devant ce conseil, un patron qui ne ferait pas partie d'une association; la concurrence déloyale que pourraient faire des patrons ou des ouvriers non syndiqués en travaillant à des conditions inférieures au taux normal, se trouve ainsi supprimée.

Aucune fermeture d'atelier, aucune cessation de travail ne peut se produire dès que le conseil de conciliation est saisi.

Une grève ne serait possible que dans une très petite industrie où il n'y aurait ni association de patrons, ni associations d'ouvriers, et le législateur a estimé que ce cas serait tellement rare qu'il n'a pas inscrit dans la loi l'intervention d'office des conseils de conciliation ou du tribunal d'arbitrage. Il convient de dire que les associations existantes sétendent, sinon sur tout le territoire de la colonie, au moins sur un district entier.

En cas de désaccord dans le comité de conciliation, l'affaire est renvoyée de droit au tribunal central d'arbitrage, sans que les parties aient à se prononcer sur le renvoi.

La durée d'application des décisions arbitrales est fixée à

un maximum de deux ans, elle peut être moindre. Ses décisions ne sont légalement exécutoires que si l'une des deux parties en fait la demande; la loi avait implicitement prévu le cas où la sentence ne satisferait ni l'une ni l'autre des parties, mais ce cas ne s'est jamais présenté.

La violation de la sentence est punie d'une amende pouvant aller jusqu'à 250 francs pour un particulier et 12.500 francs pour une association, chacun des membres de l'association étant responsable, à défaut de capital social, jusqu'à concurrence d'une somme de 250 francs.

Les frais que nécessite le fonctionnement des conseils de conciliation et du tribunal d'arbitrage sont considérés comme des dépenses d'intérêt général et sont supportés par le Trésor public.

Pour que la responsabilité financière des associations professionnelles soit effective, la loi néo-zélandaise édicte des prescriptions très sévères et que l'on trouverait ici plutôt inquisitoriales : la liste complète de leurs membres doit être déposée deux fois par an entre les mains du *Registrar*. En retour de cette gêne, presque toutes les décisions arbitrales stipulent que la préférence pour l'embauchage devra être donnée aux ouvriers syndiqués, « pourvu qu'ils soient aussi bons ouvriers que les autres »; une telle clause a été refusée à l'Union des mécaniciens de Christchurch, parce qu'elle ne comptait que 17 membres sur 151 ouvriers de la localité.

Aussi l'application de la loi du 31 août 1894 a-t-elle eu pour résultat, outre une tranquillité industrielle inconnue jusqu'alors dans quelque partie du monde que ce soit, le renforcement de toutes les associations professionnelles, tant patronales qu'ouvrières.

Mais, il faut le noter, ce succès de l'arbitrage obligatoire n'a pu être obtenu qu'au prix de la suppression, en fait, du droit de grève, de la lourde responsabilité pécuniaire que l'on fait peser sur elles, et enfin, de la publicité la plus grande quant au personnel composant chaque association.

VII

Un tel énoncé suffit pour justifier les résolutions auxquelles nous nous sommes arrêtés. Toute limitation arbitraire du droit de coalisation serait, sans aucun doute, repoussée comme un retour en arrière, comme une atteinte grave aux libertés personnelles si péniblement conquises. On ne saurait non plus, en l'état actuel du développement syndical, lui imposer sans le compromettre les responsabilités et les charges qui sont la condition nécessaire du système néo-zélandais : s'il est vrai que les derniers de ceux qui étaient hostiles à la loi du 21 mars 1884 se sont, au cours de l'année 1900, soumis aux prescriptions de cette loi, il faut bien constater qu'ils conservent encore un reste de crainte et de méfiance envers l'extension de la personnalité civile, et qu'il serait dangereux également de les astreindre en ce moment à de nouvelles obligations.

Nous n'avons pas cru cependant dépasser la mesure de ce qui est immédiatement réalisable, en organisant pour les établissements qui acceptent le bénéfice de la présente loi le recours obligatoire à l'arbitrage une fois la grève déclarée, et en chargeant d'arbitrer le différend la section du conseil du travail à laquelle se rattache, avec les professions similaires, la profession en cause : c'est-là un arbitre technique, compétent, impartial par sa composition qui comprend même nombre de patrons et d'ouvriers, arbitre prévu d'abord et accepté par la convention d'arbitrage conclue lors de l'embauchage ; et il n'intervient qu'après que les parties, ayant fait cette convention, se sont trouvées dans l'impossibilité de régler leur différend au moyen d'arbitres désignés par elle.

Nous ne nous dissimulons pas que ces conseils du travail, élus en grande partie par des syndicats professionnels, sont appelés peut-être à exercer une attraction plus grande sur le industries dont les ouvriers et les patrons sont organisés e ont élu les membres du Conseil. Mais nous considérons comm certain que les sentences arbitrales risquent davantage d n'être pas respectées lorsqu'elles s'adressent à des travailleur

non organisés, et que sans exclure personne, c'est surtout les métiers organisés qu'il est utile d'appeler au bénéfice de la loi. Quant aux professions où les associations syndicales sont peu nombreuses, notre devoir le plus urgent est de faire comprendre aux individus qui les exercent les avantages des libertés accordés par la loi de 1884.

VIII

Mais quelles sont les sanctions que comportent les obligations définies par la présente loi.

En principe, puisqu'il s'agit d'un contrat, leur exécution comporte des sanctions civiles et leur inexécution n'entraîne pas des pénalités telles qu'amende ou prison. Cependant, ne pouvant compter aujourd'hui sur l'organisation effective de la responsabilité des associations professionnelles, il nous a paru nécessaire de stipuler la perte de certains droits d'électorat ou d'éligibilité professionnels pour ceux qui auront violé le contrat qu'ils ont eux-mêmes consenti. Les infractions aux dispositions réglant les droits que s'accordent les parties seraient punies de la privation, pour un temps déterminé, du droit d'électorat et d'éligibilité dans tous les scrutins relatifs à la présentation du travail, savoir : élection des administrateurs de syndicats, délégués d'atelier, délégués mineurs, conseillers prud'hommes, membres de chambres de commerce, tribunaux de commerce, conseils de travail.

Nous avons prévu d'autres sanctions pour les faits qui sont de véritables délits : l'amende et la prison pour quiconque aura influencé le vote, à l'un des scrutins prévus, soit par voies de fait, violences ou menaces, soit par dons ou promesses ; l'amende à quiconque aura mis obstable à l'accomplissement des fonctions d'un arbitre, sans préjudice des articles 177 et suivants, 122 et suivants du Code pénal.

IX

Rien n'a été tenté en France jusqu'à présent pour établir législativement, des rapports réguliers entre patrons et ouvriers de chaque industrie, en dehors des heures de présence à l'atelier ; et cependant, depuis que par le développement croissant des forces mécaniques, l'usine s'est agrandie et que le chef industriel s'est éloigné de plus en plus du travailleur proprement dit, jamais l'urgence de ces relations, la nécessité d'un contrat collectif discuté librement entre ces deux forces ne s'est plus vivement fait sentir. Le travail est le collaborateur du capital ; mais c'est un collaborateur qui ne saurait être sans injustice et sans imprudence traité en mineur et quand il vient déjouer par de brusques coups de tête les opérations commerciales les mieux conçues, si l'on a rien fait pour l'initier aux difficultés de l'entreprise, on est mal venu à lui reprocher son ignorance de la situation.

En présentant le présent projet de loi, comme par l'institution récente des Conseils du travail, le Gouvernement de la République poursuit son œuvre d'éducation et d'organisation sociales ; il manifeste sa confiance dans les travailleurs organisés et dans la vertu éducatrice de l'association ; il indique qu'il place la garantie du progrès social dans la raison, dans les explications loyales entre les représentants des intérêts opposés, dans l'application de la méthode scientifique, dans l'accomplissement des progrès successifs rendus nécessaires par les transformations économiques dont nul se saurait se flatter de prévoir le dernier terme, mais auxquelles tous les hommes prévoyants doivent s'efforcer d'ouvrir les voies pacifiques et fécondes.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LES LIVRES

La Commune de Paris, par Karl MARX (JACQUES, éditeur). — Cette étude historique a été traduite avec clarté et avec aisance par notre éminent ami Charles Longuet. Elle est suivie d'un appendice où le traducteur a consigné quelques-uns de ses souvenirs personnels et elle est précédée d'une introduction de Frédéric Engels qui précise le rôle de la Commune à Paris. *Le Mouvement Socialiste* a publié un passage décisif de ce livre et tout récemment a donné la préface éloquente du traducteur.

Souvenirs de W. Liebknecht (1826-1900), traduction de J. Prodhomme et Ch. Bertrand. — Les principaux chapitres : *Souvenirs d'exil en Suisse. Souvenirs de jeunesse. Premier discours. Quand j'étais maître d'école*, disent l'intérêt puissant de ce livre. La traduction est excellente. Elle a su conserver au récit sa bonne humeur communicative.

Deuxième congrès national des organisations socialistes françaises (Société Nouvelle de Librairie et d'Édition). — Le compte-rendu sténographique du deuxième congrès général des organisations françaises vient de paraître. Quelle pauvreté dans les débats !

Cinquième Congrès Socialiste International, tenu à Paris du 23 au 27 septembre 1900. — Compte-rendu analytique officiel. Prix : 1 fr. 25. (Paris, Société Nouvelle de Librairie et d'Edition).

Le Progrès social à la fin du XIXe siècle, par Louis SKARZINSKI (Félix Alcan, éditeur). — Ce livre est un résumé très rapide de l'Exposition d'économie sociale de 1900. La préface de M. Léon Bourgeois est laudative, comme il convient.

La Fondation universitaire de Belleville (Félix Alcan, éditeur). — *La Fondation universitaire de Belleville* est une des universités populaires créées en 1900. Son secrétaire, M. Jacques Bardoux, en a retracé brièvement l'historique. Une conférence faite à la fondation par Charles Gide et intitulée : *Travail intellectuel et travail manuel*, sert d'introduction à ce livre.

Les Rayons de l'aube, par le comte Léon TOLSTOÏ (P.-V. Stock, éditeur). — P.-W. Bünstock a réuni dans ce volume de la Bibliothèque sociologique, tous les articles philosophiques écrits par le comte Léon Tolstoï au cours de ces trois dernières années.

Juifs, par Georges DELAHACHE (Ollendorff, éd.). — L'auteur réfute

avec éloquence les sophismes antisémites. Livre courageux que tous nos amis doivent lire.

L'Esclavage Moderne, par Léon Tolstoï (Editions de la *Revue Blanche. Paris*, 1901.— Excellente traduction, par Adrien Souberbielle, du pamphlet célèbre de Léon Tolstoï.

Rapport fait au nom de la Commission d'Assurance et de Prévoyance sociales chargée d'examiner : 1° le projet de loi ; 2° les diverses propositions de loi sur les Caisses de retraites ouvrières, et proposant la création de Caisses régionales de retraites, d'invalidité et d'assurance au décès, par Paul Guiyesse, député (Paris, Secrétariat du Comité).

La Loi d'airain et ses conséquences, par Jules Guesde (Jacques, 1901, *Paris*. Broch. o fr. 20). Réédition d'une ancienne brochure.

L'Aurore du XX° siècle, par Émile Straus (Paris, Bibliothèque de *La Critique*. — Broch.).

Il Sindicato del ferro in Italia, par Vittorio Racca (Torino, Roux et Viarexgo).

Au delà des forces, première et deuxième partie, de Björnstjerne Björnson. Traduction A. Monnier et Littmanson (Paris, Stock. 1901).

Le Roi, drame en 4 actes ; **Le Journaliste**, drame en 4 actes ; de Björnstjerne Björnson. (Paris Stock. 1901).

LES REVUES SOCIALISTES

La Revue Socialiste (Mars 1901) publie une conférence d'Elie Peyron sur Benoît Malon, la première partie d'un article de G. Sorel : *Economie et agriculture*. La suite du *Livre Rouge* de Pierre Bertrand et une Revue des Revues allemandes de O. Prawdine.

L'Avenir Social. — *Revue du parti ouvrier belge* (Mars 1901). — Article d'Emilio sur la *grève des verriers*, chronique parlementaire de A. Delporte. — Bulletin syndical. Bulletin communal et bulletin coopératif.

L'Étudiant Socialiste publie deux articles intéressants : *Types et classes économiques. Le développement économique de la Chine.*

Die Neue Zeit (N° 20). — *Parvus* combat les droits d'entrée sur les produits du sol. Dans la suite de son étude, *Rosa Luxemburg* examine les réformes sociales de Millerand : le ministère de Millerand signifie, selon elle, la fin do toute lutte de la classe ouvrière pou obtenir des réformes sociales.

N° 21. — Un excellent article de *J.-L. Fratz* sur l'histoire de Etats-Unis d'Amérique depuis 1776. — Dans une note, *Rosa Luxemburg* s'appuie sur les lettres de Ferri et de Vaillant publiées ici mêm pour sommer Vollmar de s'expliquer.

Rosa Luxemburg termine son étude sur la crise socialiste e

France par un exposé de la situation de tous les partis socialistes en face du ministère de Millerand. Elle conclut par une condamnation de ce qu'elle appelle *l'opportunisme socialiste.* — Un article de *Vliegen* sur le socialisme en Hollande. Ce numéro contient encore des statistiques très intéressantes sur les budgets ouvriers en Bavière.

N° 23. — *Parvus* envisage les rapports de l'industrie nationale et du marché mondial. « L'évolution industrielle d'un pays dépend de l'évolution industrielle du marché mondial », c'est là sa conclusion. — Reconnaissont l'importance de l'enseignement de la jeunesse, *Troelstra* préconise une bonne littérature à tendances socialistes. — Notre collaborateur Karski donne un aperçu très net de la situation malheureuse des « travailleurs par tournées » polonais (*Vanderarbeiter*).

Sozialistiche Monatshefte. — N° III (mars). — *Vollmar* répond à Ferri et à Vaillant et maintient tout ce qu'il a prétendu dans son article, que nous avons reproduit pour nos lecteurs. Il cite ensuite celui qui l'a renseigné : c'est, dit-il, Jean Jaurès. — Une protection efficace des ouvrières est demandée par *Zadek* qui met à nu les vices de la législation du travail actuelle.

Bersntein combat, comme Parvus, les droits d'entrée sur les produits du sol. — Dans une *Revue* très complète, les problèmes les plus importants du socialisme sont étudiés; nous en citerons quelques rubriques : politique, mouvement socialiste, mouvement syndical, mouvement coopératif, socialisme municipal, mouvement féministe, littérature, sciences, etc...

Die Gewerkschaft, organ der Gewerkschafts-Kommission Œsterreichs (n°s 1 et 2 de 1901). — Deux articles d'Edouard Berstein sur : *Problèmes syndicaux en Angleterre.* — Des statistiques pleines d'intérêt sur le mouvement syndical en Autriche.

Akademie (Janvier et février). L'intéressante revue de nos camarades tchèques, qui paraît à Prague, publie dans ses numéros de janvier et de février une étude de Skalak sur *Michel Bakounine,* et la traduction de la *Décadence de la Propriété Personnelle* d'Emile Vandervelde, qui a paru ici même tout d'abord.

Die Gleichheit (n° 6). — Un article très intéressant sur le travail des femmes en Prusse, par *D. Zinner.* — A part cela, les *notices* toujours d'actualité de *Lily Braun* et *Klara Zetkin.*

Correspondenzblatt *der Generalkommision der Gewerkschaften Deutschlands* (n° 3). — Une étude très documentée d'un projet de loi socialiste, tendant à la création d'une organisation du travail en Allemagne.

N° 4. — Des chiffres sur les syndicats anglais en 1899.

N° 5. — *Le Mouvement syndical suisse en 1900.*

N° 6. — Une grande partie de ce numéro est occupée par le compte-rendu de la *Commission générale* des syndicats allemands du 1er avril 1899 au 31 décembre 1900.

N° 7. — *Le Mouvement syndical en Hongrie.*
N° 8. — *L'assurance contre les accidents du travail en 1900.*
N° 9. — *Les Conseils du travail en France.*

La Critica Sociale. — (n° 3 — 1er février). — Claudio TREVES exerce sa vive critique sur la récente *Encyclique* du Pape. — Silva SILVIANI poursuit son réquisitoire ardent contre le *Moloch militaire.* — Amedeo MORANDOTTI examine *les deux politiques de l'industrie allemande.* — Signalons encore : *Le Socialisme en Suisse*, par Guiseppe RENSI ; *Démocratie primitive et Démocratie moderne*, par Alindo MALAGODI ; et la suite des intéressantes études de *Municipalis* sur la *Politique municipale.*

(N° 4. — 15 février). — *La Situation politique*, discours prononcé à la Chambre italienne le 6 février par Filippo TURATI. — Sylva VIVIANI continue ses recherches. — Enrico LEONE : *Les études économiques au XIXe siècle.* — A. GRAZIADEI : *Une augmentation absolue du salaire est-elle compatible avec la théorie marxiste?*

La Nueva Era. — Nos camarades espagnols viennent de créer à Madrid, cette revue socialiste, qui présente le plus grand intérêt. Six numéros ont déjà paru. Parmi les articles publiés, signalons : *La puissance productive de l'ouvrier*, par A. GARCIA QUEJIDO ; la *Socialisation de la Société*, par A. BEBEL ; le *Péril Anglo-Saxon*, par UN SOCIALISTE ANGLAIS ; *la Valeur*, par A. GARCIA QUEJIDO ; *L'art et le Socialisme*, par Jean JAURÈS, etc... N.

LES PÉRIODIQUES

Le projet de loi Millerand sur l'arbitrage et la grève obligatoires, par Henri SAVATIER (Revues des questions sociales et ouvrières. Association catholique). — Voici la conclusion : « en délaissant le terrain syndical, le projet de loi s'est écarté malheureusement des voies et solutions déjà esquissées par la pratique pour arriver à une certaine régularisation des grèves ».

Le Prolétariat français aux colonies par M. Marius Ary Leblond (Revue des Revues, 15 Mars 1901). — Cet article ne s'occupe que du prolétariat des Français établis aux colonies ou des créoles.

Un nouveau Monopole. — *Le Rachat des Chemins de fer*, par M. Emmanuel Ratom. (Journal des Economistes, Mars 1901.) L'auteur pense que le rachat des chemins de fer français par l'Etat serait à l'heure actuelle une affaire immense.

Contre la guerre de Chine, numéros des *Pages Libres* du 16 Ma. 1901.

Le Secrétaire Gérant : JEAN LONGUET

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués

IMPRIMERIE LE BIGOT FRÈRES

TROISIÈME ANNÉE
N° 56

15 Avril 1901

LE Mouvement Socialiste

REVUE BI-MENSUELLE INTERNATIONALE

SOMMAIRE

Le Numéro : France et Belgique, 0,40; Autres pays, 0,50

PARIS
SOCIÉTÉ NOUVELLE DE LIBRAIRIE ET D'ÉDITION
(Librairie GEORGES BELLAIS)
17, RUE CUJAS

Le Mouvement Socialiste

REVUE BI-MENSUELLE INTERNATIONALE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

FRANCE : *Paris*, 17, rue Cujas, Ve. — *Téléphone* : 801.04
BELGIQUE : *Bruxelles*, 14, rue du Béguinage

DIRECTION :

HUBERT LAGARDELLE
Secrétaire de la Direction : **Émile BURÉ**

ADMINISTRATION :

Société nouvelle de Librairie et d'Édition
PARIS. — 17, rue Cujas

RÉDACTION :

(FRANCE — BELGIQUE)

COMITÉ POUR LA FRANCE :

Paul FAUCONNET, Georges FAUQUET, Marcel LANDRIEU, Philippe LANDRIEU, Marcel MAUSS, Louis RÉVELIN, J. RIVIÈRE

Secrétaire de Rédaction : **Jean LONGUET**

COMITÉ POUR LA BELGIQUE :

Charles GHEUDE, Max HALLET, Edmond HASEN, Émile VANDERVELDE

Secrétaire : **Gaston VANDERMEEREN**

CORRESPONDANTS POUR LES AUTRES PAYS :

Allemagne : Karl MEYER (Berlin) ; Adolf BRAUN (Nüremberg).
Angleterre : Mary MACPHERSON ; H. QUELCH (Londres).
Autriche : Rudolf HILFERDING ; Léon SZÉMÉRÉ (Vienne).
Danemark : Nina BANG (Copenhague).
Espagne : Pablo IGLESIAS (Madrid).
États-Unis : A. M. SIMONS (Chicago).
Finlande : J. DECK (Helsingfors).
Hollande : W.-H. VLIEGEN (Amsterdam).
Italie : A. SCHIAVI (Rome).
Russie : NIKTO (Pétersbourg).
Serbie : POPOVITCH (Belgrade).
Suisse : Otto LANG (Zürich).

PRIX DU NUMÉRO

France et Belgique . **0,40** | Autres pays **0,50**

PRIX DE L'ABONNEMENT

France et Belgique. . . . . Un an **8** francs. — Six mois **4** francs.
Autres Pays . . . . — **10** » — **5** »

ON S'ABONNE SANS FRAIS DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

Pour tout changement d'adresse, envoyer à l'Administration une somme de 0 fr. 50

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus

LA PRESSE SOCIALISTE

Le Comité Général du Parti Socialiste Français a décidé de soumettre au prochain Congrès de Lyon, le problème de la création d'un organe appartenant *en propre* au parti.

Il n'y a pas, il ne peut pas y avoir d'autre solution à la question de la presse socialiste. La polémique engagée entre la *Petite République* et le *Petit Sou* ne l'a que trop démontré.

Le parti socialiste ne peut pas reconnaître comme siens des journaux qui vivent de procédés financiers regrettables. Il ne saurait supporter davantage que la puissance de l'or mette des organes qui se réclament de lui entre les mains du premier aventurier venu.

Il lui est impossible aussi de tolérer que la presse socialiste n'assure pas à ses rédacteurs les garanties nécessaires de dignité et d'indépendance personnelles. La situation matérielle comme la situation morale des camarades journalistes doit dépendre du parti, et non de l'intérêt ou du caprice de quelques bailleurs d'argent.

C'est ce que tous les partis socialistes *organisés* de l'étranger ont compris, — même les plus faibles. La plupart

n'ont-ils pas créé leur presse à eux, *impersonnelle* et collective, soustraite à l'action corruptrice du milieu capitaliste ?

Leurs journaux vivent pourtant, d'une vie libre et sûre, alimentant même parfois les caisses du parti. Leurs conditions d'existence sont connues de tous et soumises à un contrôle constant.

C'est ce contrôle économique qui permet un contrôle politique effectif, en rendant en même temps la presse socialiste indépendante des financiers et dépendante du parti.

Dans ces journaux, non plus, il n'y a pas entre les rédacteurs, de ces inégalités qui ne sont que l'image trop exacte des inégalités de la société bourgeoise. Le parti leur assure à tous la liberté économique et morale indispensable à l'accomplissement de leur tâche.

Mais, pour avoir sa presse à lui, le Parti Socialiste Français doit d'abord s'organiser. La rivalité des fractions provoque la création de journaux rivaux, dont la concurrence aggrave encore nos divisions. Tant que le prolétariat socialiste de France n'aura pas réalisé son *unité d'organisation*, il sera impuissant à résoudre le problème.

Le *Mouvement Socialiste* va publier une *Enquête sur l'Organisation et le Fonctionnement de la Presse Socialiste à l'Étranger*, où nos camarades trouveront d'utiles renseignements. Ils y verront que les partis socialistes peuvent, avec quelque effort, posséder une presse libre de toute servitude capitaliste, et vraiment consciente des intérêts et des aspirations de la classe ouvrière.

LA RÉDACTION.

L'Entrée de Millerand au Ministère

Paris, le 7 Avril 1901.

Mon cher Lagardelle,

Je désirais ne pas intervenir de nouveau dans les polémiques relatives « au cas Millerand», qui, en se prolongeant, me paraissent devenir assez oiseuses. Presque tout a été dit de part et d'autre, et nous finirions, en insistant outre mesure, par creuser une ornière d'où il semble que le parti ne sortirait plus. L'expérience se poursuit, avec des alternatives de succès et de revers, et sans que, pratiquement, aucun socialiste semble bien pressé d'y mettre un terme. Il ne reste donc plus qu'à attendre avec une entière liberté d'esprit, que le temps ait fait son œuvre d'apaisement, et que le parti lui-même puisse faire le bilan des gains et des pertes, des avantages et des périls que cette première participation d'un socialiste au pouvoir gouvernemental bourgeois aura apportés.

Mais la lettre du citoyen Vaillant, que vous avez publiée, m'oblige à quelques précisions. Répondant à un article de Vollmar, qui me paraît, dans l'ensemble, très exact, le citoyen Vaillant affirme qu'il n'a jamais exprimé sa sympathie à Millerand au sujet de son entrée éventuelle dans un ministère d'action républicaine.

Le citoyen Vaillant invoque à ce sujet le témoignage de plusieurs de ses amis. Sa parole suffit : car il est mieux en état que personne de se rappeler le sens exact de ses déclarations et la nuance de sa pensée. J'affirme seulement en ce point, que les citoyens Antide Boyer et Cadenat,

d'après ce qu'ils m'ont communiqué, avaient interprété toutes les paroles qui furent prononcées ce jour là au groupe socialiste, comme une expression de sympathie à l'égard de Millerand. On ne peut d'ailleurs s'expliquer que par là, la proposition de Cadenat et la façon dont il l'a soutenue. «Je demande, a-t-il dit, qu'il y ait un vote formel et officiel du groupe. Millerand nous a appris qu'une offre lui avait été faite d'entrer au ministère ! Cette offre peut se renouveler. Millerand sera très attaqué. Il ne suffit pas que nous l'assurions ici, entre nous, de notre sympathie : il faut que par un vote officiel et public, nous engagions notre responsabilité avec la sienne ». Un pareil langage eut-il été possible si des réserves *hostiles* avaient été formulées ?

Mais il ne s'agit point de cela et il serait tout à fait vain de discuter après deux ans sur le sens donné à telle ou telle parole par ceux qui parlaient et par ceux qui écoutaient.

L'essentiel pour le parti, c'est de savoir :

1° Qu'il n'y a eu aucune surprise dans l'entrée de Millerand au Ministère.

2° Qu'à l'origine et quand la question fut portée d'abord devant le parti, aucune difficulté de principe, aucune objection tirée de *la lutte de classe* ne fut opposée : aucun reproche de « déviation », de « compromission » ne fut formulé.

Qu'il n'y ait pas eu surprise, c'est l'évidence même. Et les élus socialistes ne pourraient dire qu'ils ont été surpris qu'en avouant une singulière insouciance, une indifférence presque incroyable aux événements. Le groupe socialiste parlementaire avait nommé officiellement des délégués a Comité de vigilance républicaine où étaient représent tous les groupes républicains. Comment, quand écla la crise, quand le ministère Dupuy tomba, quand fallut, à travers des difficultés sans nombre, créer

gouvernement, comment le groupe socialiste ne se serait-il pas demandé quelle suite allait avoir sa collaboration parlementaire à l'œuvre de défense républicaine et sous quelle forme il allait concourir à l'action et au combat ?

Qu'on lise la *Petite République* du 15 au 23 juin : on verra que nous avons sans cesse appelé l'attention du parti sur la « nouveauté » des événements qui se préparaient. Nous avons publié les déclarations de M. Bourgeois disant au Président de la République que, d'après la connaissance qu'il avait de la situation, le parti socialiste était prêt à donner son concours le plus actif et le plus direct. Personnellement, dès que Millerand m'eut fait part des ouvertures que lui avait faites M. Waldeck-Rousseau, je lui dis qu'il n'avait pas le droit de les garder secrètes : et il en convint aussitôt. Je fis part immédiatement à mes collaborateurs de la *Petite République* de tout ce que je savais : et je priai notamment les citoyens Dubreuilh et Gabriel Farjat d'en aviser leurs amis. Le citoyen Dubreuilh, dans la note que vous avez publiée, reconnaît très loyalement que j'ai entretenu les rédacteurs de la *Petite République* de la situation. Le citoyen Dubreuilh ajoute, il est vrai, qu'il n'y avait rien *d'officiel* dans ces communications, qu'il ne s'agissait point là d'une *médiation* entre Millerand et le parti socialiste. Je crois que la réserve du citoyen Dubreuilh porte sur une légère erreur commise dans la traduction de l'article de Vollmar : on lui fait dire que c'est ma *médiation* que Millerand a prévenu ses camales. Il a écrit que c'était par mon *intermédiaire*. is il ne s'agit point ici d'une question de forme de protocole. Les militants socialistes étaient préenus à temps. Ils savaient par moi, trois ou quatre



jours avant la formation définitive du ministère Waldeck-Rousseau, que Millerand avait déjà reçu l'offre d'un portefeuille. Si son acceptation avait paru alors un scandale, un danger et une honte pour le parti, celui-ci avait le temps de protester, et d'empêcher par une manifestation *préventive* toute participation d'un socialiste au pouvoir bourgeois. J'ajoute que j'avais informé les militants et notamment le citoyen Dubreuilh, à la date du mardi ou du mercredi 20 ou 21 juin, qu'il était question d'appeler le général de Galliffet au ministère, non pas comme ministre de la guerre, mais comme chef de cabinet d'un ministre civil. Et c'est en effet en ces termes que la question s'était posée d'abord.

Mais il y a mieux : et je fis dans la *Petite République* un article pour m'étonner que le parti socialiste ne se réunît point pendant la crise. Le secrétaire, le citoyen Fournière, le convoqua, et Millerand s'y rendit le mercredi 21 juin. Il fit part au groupe des offres qui lui avaient été faites. Il est très vrai qu'à ce moment, découragé par les résistances et les manœuvres des modérés, M. Waldeck-Rousseau avait renoncé à former un cabinet. Et Millerand ne parla des offres qu'il avait reçues que comme d'une chose passée. Mais en vérité, la crise n'était pas résolue. Puisqu'il avait paru nécessaire à un républicain conservateur comme M. Waldeck-Rousseau d'appeler un socialiste au ministère, la question était posée : elle restait ouverte.

C'est à ce moment que les socialistes « anti-ministériels » auraient dû formuler une décision de principe. C'est à ce moment qu'ils auraient dû dire : « Toute participation d'un socialiste à un pouvoir bourgeois est une trahison : et quiconque s'y prêterait serait exclu du parti ». L'ont-ils dit ? Non. Ont-ils essayé à ce moment de fermer toute porte ministérielle aux socialistes ? Non. Quel

est celui qui a invoqué alors *la lutte de classe ?* Aucun.

Le citoyen Vaillant déclare qu'il a fait des réserves. Il a dit que si Millerand entrait au ministère, ce serait en son nom personnel et sans engager la responsabilité du parti. C'est entendu, mais c'étaient là des réserves bienveillantes, des réserves de prudence, qui n'avaient aucun rapport avec les sentences d'excommunication ou avec les fastueuses déclarations de principe qui ont suivi.

Voici la lettre ou plutôt le télégramme que le 22 juin, le lendemain de la réunion du groupe, le citoyen Vaillant adressait à Millerand :

Mon cher Millerand.

Ce que je vous écris est, je l'espère, je le souhaite ardemment, sans objet; mais si improbable ou impossible que ce soit, du moment que cela est dit je dois vous en parler. On dit que vous feriez partie d'une combinaison ministérielle avec Galliffet. Cela effacerait ce qui a été dit hier au groupe socialiste. S'il y a un nom qui ne doit pas paraître parce qu'il représente pour nous tous les crimes et toutes les réactions de Versailles : c'est celui de Galliffet. Sa présence au Ministère est contre nous une provocation, un défi que nous devons relever, c'est le massacreur et l'ennemi de la classe ouvrière et du socialisme qu'on placerait à la guerre — à la guerre contre nous. — Cela me paraît si odieux si ignoble que je n'y puis croire, et j'espère être au plus tôt détrompé, rassuré. Il me semble d'autant plus impossible que ce bruit effrayant ait un fondement, que je ne puis admettre que vous acceptiez un tel voisinage et qu'admis à dire votre avis, vous n'ayez dit l'impossibilité républicaine d'un tel Ministère. Il a suffi autrefois du contact de Galliffet pour faire perdre à Gambetta toute popularité et à juste raison.

Enfin, dans l'espoir que ces alarmes m'ont été causées en vain, recevez, mon cher Millerand, mes cordiales amitiés et salutations.

Ed. VAILLANT.

Jeudi 22 juin 1899.

J'ai à peine besoin de souligner l'importance de ces mots : « *Cela effacerait ce qui a été dit hier au groupe socialiste* ». Je ne conclus pas du tout de ces paroles que le citoyen Vaillant a formellement approuvé le mercredi 21, l'entrée éventuelle d'un socialiste dans un ministère. Mais il est bien clair que du moins il n'avait pas fait une déclaration de guerre : il est bien clair que tout en dégageant la responsabilité collective du parti, il n'avait marqué ni colère ni répulsion contre une combinaison qui appelait *un socialiste* au pouvoir. Ce n'est donc pas une question de principe, c'est l'émotion toute naturelle et toute légitime, provoquée en lui par l'avènement du général de Gallifet, qui a déterminé la manifestation violente du citoyen Vaillant. Aucun homme de bonne foi ne contestera, après avoir lu ce télégramme, que sans la présence du général de Galliffet, le citoyen Vaillant n'aurait fait aucune objection à l'entrée *individuelle* d'un socialiste dans un ministère bourgeois. Jeter au pouvoir une force d'avant-garde, tout en réservant l'entière liberté d'action révolutionnaire du prolétariat, est tout à fait conforme à la tactique blanquiste.

Mais le nom du général de Galliffet rendit impossible au citoyen Vaillant de persévérer dans cette attitude à la fois détachée et bienveillante. Et c'est alors que toutes les formules générales « lutte de classe », « dictature impersonnelle du prolétariat » furent invoquées pour fonder en principe une condamnation qui provenait, en fait, de causes tout accidentelles.

Voilà la vérité vraie : et j'ai le droit de dire que l'entrée de Millerand dans le ministère n'a pas été une surprise pour le parti socialiste. J'ai le droit de dire que, sans le nom de Galliffet, les socialistes révolutionnaires n'auraient pas songé un instant à formuler des objections de principe, quine furent imaginées qu'après

coup. N'est-il pas frappant que dans ce télégramme même, le citoyen Vaillant ne songe pas une minute à dire à Millerand : « Voilà où conduit l'abandon des principes ! » Pas du tout : c'est sur la seule élimination de Galliffet que porte tout son effort : on dirait même qu'il espère encore que Millerand parviendra à écarter ce personnage et qu'ainsi la combinaison redeviendra acceptable pour tous.

L'attitude des uns et des autres n'est point malaisée à préciser. Millerand avertissait le parti : mais il est évident qu'il ne tenait pas à être, officiellement, son délégué. Il préférait agir sous sa seule responsabilité personnelle ; ainsi il était plus libre : et il n'était pas obligé de soumettre, pour ainsi dire, au parti organisé tous les éléments de la combinaison ministérielle. Il lui paraissait possible d'accepter seul ce que le parti tout entier n'eut pas accepté : et voilà pourquoi Millerand ne fut pas très empressé d'accepter l'investiture officielle que Cadenat, avec sa franchise et son courage habituel, voulait que le groupe lui donnât.

Et d'autre part, le citoyen Vaillant était remué, malgré tout, dans sa fibre révolutionnaire, par ce qu'avait d'audacieux, par ce que pouvait avoir de fécond cette prise de possession partielle du pouvoir bourgeois par un socialiste. Mais il ne voulait pas que cette expérience aventureuse, incertaine, se fît officiellement, et aux dépens du parti. Il ne voulait ni flétrir, ni répudier Millerand ; mais il ne voulait pas non plus engager la responsabilité collective du socialisme et de la Révolution. Ainsi, en cette réunion du groupe du 21 juin, Millerand et Vaillant, par des motifs différents, se trouvèrent d'accord pour écarter la motion Cadenat.

Telle est, je crois, l'histoire exacte de cette période. Mais j'espère que nous serons dispensés de revenir éter-

nellement sur cette question. Kautsky m'a courtoisement et amicalement offert de répondre dans la *Neue Zeit* à la série d'articles de Rosa Luxemburg. Je le prie de me permettre d'ajourner ma réponse. En ce moment, ces polémiques ne peuvent être que des redites stériles. Seul, le progrès des événements pourra ordonner les points de vue et dégager les perspectives.

Quoi qu'on fasse et de quelque manière qu'on la raconte ou qu'on la juge, l'entrée d'un socialiste dans un ministère est un grand fait qu'aucune formule d'exorcisme ne chassera de l'histoire. Même si l'événement ne doit pas se reproduire sous cette forme exacte, il a une portée incalculable. Car en attestant la force présente, immédiate du parti socialiste, il lui crée des responsabilités présentes, immédiates, toute une loi nouvelle d'action et de création. C'est à cela qu'il faut se préparer par un immense effort d'organisation, d'étude, de science, par ce viril enthousiasme à qui l'idéal suffit, et qui n'a pas besoin du rêve.

Bien à vous,

Jean Jaurès.

SYNDICATS AGRICOLES ET COOPÉRATIVES SOCIALISTES

(FIN [1])

Ainsi que je vous le disais, nous nous trouvons en présence, dans les campagnes, d'une véritable trinité coopérative : la coopération de crédit ; la coopération d'achat et la coopération de vente ou de production.

En ce qui concerne le crédit, je puis être bref, car, nous l'avons vu, le nombre des membres des Caisses Raiffeisen est assez insignifiant : 7.000 cultivateurs sur plus de 800,000 exploitations agricoles ; ce n'est guère, d'autant que la plupart de ces Caisses sont bien moins des caisses de crédit que des caisses d'épargne.

En revanche, les coopératives de consommation, et spécialement les coopératives d'achat d'engrais, ont une très grande importance et prennent un énorme développement : mais, nous constatons que ceux mêmes qui ont pris l'initiative de les créer, ne l'ont fait qu'après bien des hésitations, et en manifestant des craintes que l'événement semble devoir réaliser.

C'est ainsi qu'en 1895, le comité diocèsain des œuvres sociales du Luxembourg avait décidé « que la coopération, si féconde en heureux résultats, ne s'exercerait que dans les sociétés de crédit et de production, laissant de côté les sociétés de consommation, dont l'invasion sèmerait l'inquiétude dans la bourgeoisie commerçante de nos villages, et en provoquerait l'hostilité ».

Du moment, en effet, où par le développement de la coopération, on supprimait les intermédiaires, il était évident que le parti catholique se créerait des hostilités tenaces dans la petite bourgeoisie, dans le tiers-état des campagnes.

---

(1) Voir notre dernier numéro.

Sous la pression des intéressés, cependant, on se décida à faire un pas. On créa des associations pour l'achat d'engrais et de matières alimentaires pour le bétail. On prit la résolution de lutter contre les marchands d'engrais, qui étaient généralement étrangers au village, et qui jouissaient d'une impopularité méritée, par les falsifications dont beaucoup d'entre eux s'étaient rendus coupables. Seulement, dès l'instant où l'on avait mis un doigt dans l'engrenage, il était inévitable que le bras y soit entraîné tout entier. Le paysan, en effet, avait fait l'expérience des avantages de la suppression des intermédiaires ; ce qui était bon pour les engrais, ne l'était pas moins pour les épiceries, pour les aunages, pour la mercerie, pour le maïs nécessaire à l'engraissement des porcs, pour le son, pour la farine, pour la boulangerie, et l'on vit, dans toutes les associations coopératives catholiques, les cultivateurs réclamer à grands cris l'extension du principe coopératif à toutes les denrées dont il avait besoin.

Ce mouvement d'ailleurs n'existe pas seulement en Belgique, il se produit également en France. Dans son livre récent sur les syndicats agricoles, M. de Rocquigny se plaint beaucoup de la tendance du paysan à vouloir faire acheter par le syndicat, le pétrole, le café, la bougie, le savon, le sucre, l'huile, le vinaigre, le riz, les pâtes alimentaires, etc.: « Le *syndicat épicier*, dit-il, c'est-à-dire « le syndicat se transformant plus ou moins en magasin « coopératif, dans le but de poursuivre quelques avan- « tages douteux, manque à sa mission et fait œuvre poli- « litique.

« Créé pour être un instrument de paix sociale, il « entre en concurrence avec le commerce local et sème « ainsi des ferments de division et de discorde ; au con- « traire s'il se maintient sur le terrain strictenent profes- « sionnel, il est inattaquable, et il ne peut susciter d'ani- « mosité rationnelle ».

Mais s'il se renferme ainsi sur le terrain strictement professionnel, il ne rend pas aux cultivateurs tous les services que ceux-ci réclament ; il ne suffit pas à tous les besoins de la population des campagnes ; celle-ci réclame à grands cris la satisfaction de ces besoins, et dès lors, les chefs conservateurs de nos coopératives d'achat se trouvent fatalement placés entre les deux termes de ce dilemme : ou bien ils sont logiques, ils développent le principe coopératif dans toutes ses conséquences, ils suppriment les intermédiaires autant qu'ils le peuvent, et alors ils soulèvent contre eux tout le monde des petits commerçants ; ou bien ils s'y refusent, ils limitent strictement leurs achats à un petit nombre de produits et alors ils laissent le champ libre aux socialistes, dont les coopératives de consommation pénètrent, de plus en plus, dans les campagnes. Suivant les régions, nous voyons l'une ou l'autre de ces hypothèses se réaliser : Ou bien les catholiques créent des coopératives ; ils les créent contre nous, mais au fond ils travaillent pour nous ; ou bien ils hésitent, ils tergiversent, ils s'abstiennent, et alors nos coopératives de consommation voient s'étendre toujours le cercle de leur clientèle.

J'en arrive maintenant à la forme de coopérative qui, si elle venait à prendre un grand développement, apporterait les modifications les plus profondes dans la situation des régions rurales ; je veux parler de la coopérative de vente, ou de production.

Sur l'avenir de cette forme d'association, il existe, aussi bien parmi les conservateurs que parmi les socia-tes, des divergences profondes.

C'est ainsi par exemple qu'en France nous voyons de Rocquigny, déclarer que les coopératives de pro-ction sont des gages de paix sociale, qu'elles peuvent éliorer grandement la situation des petits cultivateurs,

qu'elles doivent nécessairement consolider la propriété paysanne, qu'elles doivent, en un mot, ramener la prospérité dans les campagnes ; et, d'autre part, nous voyons un écrivain également conservateur, M. Élie Coulet, dans son étude sur le *Mouvement syndical et coopératif en France*, accuser les syndicats agricoles d'être avant tout des entreprises capitalistes et de viser à constituer, au détriment des conservateurs, un monopole redoutable, profitant seulement aux propriétaires fonciers.

De même, dans le camp socialiste, notre camarade Karl Kautsky, dans son beau livre sur la Question agraire, soutient que les coopératives agricoles de production ne sont pas une transition vers le socialisme, mais une transition vers le capitalisme : et par contre, Gatti (1), dans son récent ouvrage, *Agricoltura e socialismo*, émet un avis diamétralement opposé. Je lui laisse la parole, car ne pouvant partager complètement son opinion, je tiens à ce qu'elle soit exprimée avec le plus de précision possible :

« Le capitalisme agricole, pour la grande culture, le coopératisme agricole, pour la petite et la moyenne culture, représentent les conditions économiques indispensables pour l'emploi de la technique agricole nouvelle

« Le capitalisme sait donner nouvelle vie au vieux latifundium stérilisé ; le coopératisme sait donner nouvelle vie à la petite où à la moyenne exploitation, livrées jusqu'à présent à la culture extensive, épuisante.

« Ainsi donc, tandis que le renouvellement de la technique industrielle n'a créé qu'un courant économique, le capitalisme industriel, la nouvelle technique agricole en a créé deux : le *capitalisme agricole* (grande exploitation agricole capitaliste) et le coopératisme agricole (petite culture agricole associée) ».

---

(1) Gatti. — Agricoltura et Socialismo, p. 327.

Par conséquent, d'après Gatti, l'avenir de l'agriculture est différent selon qu'il s'agit de grande ou bien de petite et de moyenne exploitation; dans la grande culture, comme dans la grande industrie, c'est le capitalisme qui, nécessairement, triomphera; mais dans la petite ou moyenne culture, il semble promettre la victoire aux succédanés du capitalisme, à l'association coopérative de culture; il conclut en disant que dans cette hypothèse, « le passage de la propriété privée à la propriété collective, par l'intermédiaire du coopératisme, arriverait, par un procédé inévitablement lent de substitution partielle, à un fédéralisme économique, qui prendrait la place de l'actuel individualisme bourgeois, tout en admettant jusqu'à une époque indéterminée, la co-existence de la propriété privée ».

Sur ce dernier point, nous devons être évidemment d'accord avec lui, car en supposant que le coopératisme agricole, tel qu'il existe aujourd'hui, aille toujours se développant, et aboutisse à cette socialisation spontanée dont nous parle Gatti, il est à remarquer que cette socialisation qui s'effectuerait au seul profit des cultivateurs et à l'exclusion du prolétariat agricole, laisserait complètement en dehors d'elle la propriété et l'exploitation agricole elle-même. Le crédit, l'achat des matières premières et auxiliaires, la manutention des produits agricoles seraient socialisés, mais l'exploitation agricole resterait morcelée, elle resterait propriété et exploitation individuelles.

Pourtant ce qu'on peut dire, et c'est ce qui rend dans une certaine mesure l'hypothèse de Gatti soutenable, c'est que le jour où les associations de crédit, de vente et de production auraient généralisé l'habitude de l'association, le paysan pourrait être plus accessible à l'idée de la culture commune, de l'exploitation collective; et ce, d'autant

plus que la coopération, appliquée à la production des produits agricoles, réagit nécessairement sur la culture elle-même. C'est ainsi, par exemple, que la direction des laiteries impose fréquemment aux cultivateurs des règles précises, quant à la nourriture et à l'entretien de son bétail. On ne peut pas dire, qu'il soit absolument inconcevable, qu'à un moment donné, les cultivateurs, ayant acquis l'expérience des avantages de l'association, n'en arrivent à mettre leurs terres en commun et à créer une exploitation agricole collective.

Mais il faut ajouter immédiatement que, jusqu'ici, il n'existe pas un seul exemple d'association coopérative agricole, créée par la mise en commun d'un certain nombre de propriétés paysannes.

Indépendant des communautés archaïques, survivances de l'ancien régime, il y a certes, dès à présent, des coopératives d'agriculture : vous connaissez, par exemple, les colonies agricoles du Norfolk et du Warwichshire, les colonies des États-Unis, décrites jadis par Nordhof, les colonies fondées récemment par le Gouvernement de l'Australie méridionale, sur les bords de la rivière Murray, et qui, contrairement aux affirmations un peu hâtives de M. Anatole Leroy-Beaulieu, n'ont pas du tout éprouvé les échecs qu'il prédisait.

On peut encore citer d'autres exemples, plus rapprochés de nous : ainsi en Hollande, sur les bords du Zuyderzée, je visitais dernièrement deux communautés agricoles, l'une fondée sur le principe collectiviste, par le romancier Van Eede, l'autre, basée sur les principes de Tolstoï, fondée par l'ancien pasteur Kielstra; d'autre part, il exis également en Italie, aux environs d'Ostie, l'ancie *emporium* de Rome, une colonie de *bracianti*, qui a poı but la mise en culture commune des terres abandonné qui se trouvent à l'embouchure du Tibre, dans les régioı dévastées par la malaria.

Mais tous ces exemples se rapportent aux colonies agricoles formées, soit par des prolétaires, soit par des théoriciens à tendance socialiste, et qui ont été créées, sur des terres incultes, ou sur des domaines achetés, en un seul bloc. Par contre, nous ne connaissons pas un seul exemple de communauté agricole, fondée par des paysans propriétaires, qui auraient reconnu les avantages de l'association et qui auraient mis leurs terres en commun. En sera-t-il autrement plus tard ? C'est possible ; mais en tout cas on ne peut pas prétendre que le mouvement coopératif de ces dernières années ait produit un résultat quelconque dans cette direction.

Et maintenant demandons-nous si dans le domaine de la manutention ou de la vente des produits agricoles, on se rapproche de la socialisation rêvée par certains.

Il n'est pas contestable que les seuls succès ayant une portée générale, s'étant produits dans tous les pays d'agriculture capitaliste, se rattachent à la seule industrie laitière, et cela pour une raison qui, vraiment, n'est pas fort à l'honneur de nos frères les paysans. Il n'est pas douteux en effet que si les laiteries, plus ou moins coopératives, l'emportent sur les laiteries capitalistes, c'est parce que les cultivateurs se font un devoir de baptiser leur lait, lorsqu'ils le fournissent à un entrepreneur capitaliste, et qu'ils le donnent exempt de toute adultération, à une coopérative dont ils se partagent les bénéfices. Et, c'est là un phénomène tellement général que nous le rencontrons aussi bien dans nos Flandres, que dans les régions lointaines de la Sibérie de l'ouest, qui produisent les quantités énormes de beurre, depuis l'établissement du transsibérien, pour Moscou, Pétersbourg, ou Nijni-Novgorod.

Dans une publication de la Société impériale de Moscou, destinée à l'Exposition de Paris (1900), M. Pakho-

moff constate que, « dans les laiteries industrielles, les fournisseurs livrent un lait additionné d'eau, quelquefois écrémé ; souvent, ils réunissent plusieurs traites ensemble, afin de les porter à la laiterie ; il est impossible d'être sévère au contrôle ; dans ce cas-là, le fournisseur, suffisamment endetté, saisira la première occasion de porter son lait ailleurs. Donc il doit se résigner à traiter un lait défectueux... Aussi, tous ceux qui désirent du bien à l'industrie laitière, travaillent à la transformation centrale en des laiteries coopératives ».

Les mêmes causes produisent ailleurs les mêmes effets, il est donc assez facilement explicable que la coopération rurale — restreinte, le plus souvent, à une certaine participation des cultivateurs aux bénéfices — ait pris un réel développement dans les deux branches de l'industrie laitière : fabrication du beurre et fabrication du fromage.

Par contre, dans les autres industries agricoles, les associations de production ou de vente n'ont eu que des succès locaux et exceptionnels. Tout au plus peut-on citer à l'actif de la coopérative rurale, les boucheries coopératives du Danemark, les 400 ou 500 boulangeries coopératives décrites par M. de Rocquigny, dans le Poitou, les Charentes et la Vendée, un certain nombre de sociétés coopératives pour la vente du blé, des fruits, des légumes, et surtout, dans les pays viticoles, où la population rurale a généralement plus d'initiative que partout ailleurs ; les Winzervereine de la vallée de l'Aar ou du Rhin, ou bien les associations constituées sur le même modèle, telles que les Kellerligenossenschaften du Tyrol autrichien, ou bien les *cantine sociali* d'Italie. En France, on peut citer également « la coopérative de Damery (Marne) qui, d'après M. A. Bergot, vend actuellement, environ 100.000 bouteilles de mousseux par an ; c'est le seul résultat de la vaste entreprise à caractère socialiste qu'un tout jeune

homme, R. Lamarre, tenta en 1890, pour coaliser les vingt-cinq mille vignerons de la Champagne contre les grands fabricants de la Vendée ».

Mais, si intéressantes que soient ces expériences, il est impossible de leur donner une portée décisive, et en réalité il faut reconnaître que le développement de la coopération productive rurale se heurte à des difficultés infiniment plus grandes que la coopération industrielle.

Difficultés, tout d'abord, au point de vue du personnel de direction : il est bien peu de paysans, en effet, qui soient capables de diriger une entreprise un peu importante.

Difficultés au point de vue des débouchés, car une association rurale n'a pas toujours à sa disposition une coopérative socialiste, ou une grande administration publique, pour acheter ses produits.

Enfin, difficultés au point de vue de la formation du capital, car, en général, les économies des petits cultivateurs ne sont pas grosses ; on peut à la rigueur, et ceux qui ont mis la main à la pâte savent au prix de quels efforts, amener un certain nombre de paysans à fournir les trente ou quarante mille francs nécessaires pour créer une laiterie à vapeur, mais il devient radicalement impossible de trouver les 7 ou 800,000 francs indispensables pour créer une sucrerie, ou bien une minoterie.

Aussi, la plupart des associations, qui s'intitulent coopératives agricoles, sont en réalité de véritables entreprises capitalistes, constituées sous l'étiquette coopérative, par de gros fermiers, par des hobereaux, ou même, par des bailleurs de fonds absolument étrangers à l'agriculture. C'est le cas par exemple pour les coopératives de vente du blé qui ont été fondées par les Junker en Poméranie, ou bien dans la province de Saxe.

Un autre cas, qui est peut-être plus caractéristique encore, c'est celui qui s'est produit, en Belgique, à la suite du vote de la loi de 1896 sur les distilleries.

Le gouvernement voyait avec une inquiétude qui se comprend, dans un pays ravagé par la propagande socialiste, que la concentration industrielle s'opérait de plus en plus rapidement, en distilleries, et que les distilleries agricoles, avec leur outillage rudimentaire, disparaissaient d'année en année, au profit de quelques grandes distilleries industrielles. C'est dans ces conditions que M. de Smets de Nayer, ministre des finances, fit voter par le Parlement, une loi qui accordait une modération de droits de 15 p. 100 aux distilleries agricoles coopératives produisant des flegmes et les faisant rectifier dans des distilleries industrielles. De cette manière, disait-on, les paysans pourront vendre aux distilleries agricoles, les céréales nécessaires à la fabrication des eaux-de-vie ; nous allons voir se multiplier les coopératives et les résidus de la distillerie qui sont si utiles à l'agriculture, seront consommés sur place par les cultivateurs associés.

La loi fut votée, au milieu de l'enthousiasme des agrariens, et à peine était-elle promulguée, que le *Moniteur belge* publiait, de semaine en semaine, les statuts de nouvelles coopératives agricoles de distilleries.

Seulement, il fallut bientôt reconnaître que ces distilleries n'étaient vraiment des coopératives que de nom, et qu'en réalité la plupart d'entre elles étaient fondées, non par des cultivateurs, mais par des agriculteurs en chambre, des capitalistes désireux de bénéficier de la modération de 15 pour 100, et même des distillateurs industriels qui avaient jugé utile de se transformer pour la circonstance en distillateurs agricoles.

Laissez-moi vous donner, pour l'établir, quelques extraits des statuts d'une société coopérative de distillerie fondée à Noirkal, petit village du Brabant wallon.

Il y a 8 fondateurs, 7 cultivateurs et un grand distillateur industriel ; la distillerie s'appelle distillerie agri-

cole, société coopérative ; le capital social est illimité ; il est représenté par des parts de 5 francs chacune. Le jour où la société fut constituée, le distillateur se présenta avec sept paysans, il leur remit sept pièces de cent sous, et ceux-ci opérèrent le versement de ces 35 francs en présence du notaire. Quant au distillateur industriel, il fournissait le surplus, et comme il avait donné l'argent, il était juste qu'il se réservât une part importante dans l'administration et dans les bénéfices de l'entreprise :

« Chaque action a droit à une voix sans qu'aucun « actionnaire puisse posséder plus de 50 voix ».

Les sept paysans avaient sept voix, le grand distillateur en avait 50 !

« L'administration de la société est confiée à un conseil « composé de deux membres, l'administrateur délégué et « un administrateur nommés par l'assemblée générale « (l'administrateur délégué c'est le distillateur) pour toute « la durée de la coopérative ; et dans le cas où le conseil « d'administration se réunit, *s'il y a deux membres*, ils « discutent à la majorité des voix ! » (*Rires*).

« En cas de partage, l'administrateur délégué a voix « prépondérante.... ! » (*Rires*).

Et quant aux bénéfices, « ils sont distribués aux actionnaires proportionnellement à leurs versements » : cent sous pour les campagnards, 50.000 francs pour le distillateur industriel !

Voilà ce qui s'étalait dans les colonnes du *Moniteur* ; et en une seule année, 34 coopératives du même genre avaient été fondées. La législation nouvelle avait produit de tels résultats que l'équilibre budgétaire de la Belgique menaçait d'être compromis, si bien que le gouvernement se vit obligé de réformer la loi de 1896, de faire une cote mal taillée entre les distillateurs industriels et agricoles, de réduire sa modération de droits, de telle sorte qu'au-

jourd'hui la distillerie agricole ne fait plus guère de bénéfices : les distillateurs industriels, de leur côté, continuent à se plaindre amèrement, et il y a quelque temps, comme nous interpellions le gouvernement sur ses intentions au sujet de la loi sur les coopératives de distillerie, le ministre des finances annonça lui-même que l'expérience avait été désastreuse.

J'ai tenu à m'étendre quelque peu sur cet exemple, pour l'édification des socialistes trop optimistes, qui sont disposés à prendre toutes les coopératives rurales comme un acheminement vers le collectivisme. Je ne veux pas dire que toutes les coopératives rurales ressemblent à celle dont je viens de parler; mais il est incontestable qu'un grand nombre d'entre elles sont caractérisées par ce fait qu'un bailleur de fonds fournit la plus grande partie du capital, et retire la plus grande partie des bénéfices.

D'ailleurs, alors même qu'il n'en est pas ainsi, en supposant une société coopérative qui soit fondée exclusivement par des cultivateurs, avec leurs propres capitaux, et une administration confiée uniquement à des campagnards, encore existe-t-il entre les coopératives de production industrielles et celles qui se rattachent à l'agriculture, une différence fondamentale au point de vue de l'avenir qui appartient aux unes et aux autres.

Dans les coopératives industrielles, tous les associés, au moins à l'origine, sont en même temps des travailleurs qui se partagent les produits de leur propre travail. Nous savons cependant, et toute l'histoire de la coopération le démontre, que même avec ce point de départ, mariage du capital et du travail, les coopératives de production aboutissent trop souvent au divorce du capital et du travail, parce que les associés primitifs ne tardent pas à exploiter des auxiliaires salariés. Mais ce qui n'est qu'une tendance dans les coopératives de production

industrielles, est un point de départ, une base fondamentale, dans les coopératives fondées par des cultivateurs. Ces derniers, en effet, dans l'immense majorité des cas, ne travaillent pas dans les sociétés de production ; ils sont absorbés par leurs travaux purement agricoles. Lorsqu'ils fondent une laiterie, une sucrerie, un moulin à vapeur, ils font exploiter cette laiterie, cette sucrerie, ce moulin à vapeur par un personnel qui n'a rien à voir avec la culture. Ils tirent donc un profit capitaliste de ces exploitations, dès l'origine, et, par conséquent, dès l'origine il y a divorce entre le capital et le travail ; les ouvriers d'une laiterie coopérative, par exemple, sont des salariés, des prolétaires, qui, généralement, sont plus durement traités par les paysans que par n'importe quels autres capitalistes.

Il ne faudrait pas toutefois trop généraliser et dire que toujours cette différence existe entre la coopération industrielle et la coopération agricole. On pourrait, en effet, citer un certain nombre de cas où les cultivateurs travaillent dans leurs coopératives.

M. Mabilleau, par exemple, dans son livre sur la Prévoyance sociale en Italie, nous décrit les laiteries coopératives de la province d'Agordo, en Vénétie, et il nous montre qu'à part le gérant, le fromager, tous les membres de l'association participent, soit à la main-d'œuvre, soit au travail intellectuel.

Vous avez, sans doute, entendu parler des syndicats pour la préparation et la vente des câpres, qui existent, notamment, à Roquevaire, en Provence. Dans ces coopératives, pendant une partie de l'année, six mois environ, on emploie une trentaine de femmes et de jeunes filles qui appartiennent toutes, ou presque toutes, à la famille des membres associés ; et ce premier succès ayant encouragé les coopérateurs de Roquevaire, ils ont fondé une

usine pour la fabrication et la vente des conserves d'abricots, où pendant un mois, au plus fort de la saison, ils occupent au dénoyautage, 200 femmes, jeunes filles et enfants, appartenant également à leur famille.

Mais l'exemple le plus caractéristique de l'union du capital et du travail, dans une association agricole, nous est fourni par les Winzervereine, par les associations de vignerons dont je vous parlais tout à l'heure, qui se sont développés d'abord dans la vallée de l'Aar.

Voici ce que M. Berger, dans son étude sur la coopération en viticulture, nous dit à cet égard :

« A Mayschoss, un des villages de la vallée de l'Aar, la société coopérative n'a comme personnel permanent qu'un maître de chai, deux tonneliers et deux manœuvres, mais pendant la saison, on emploie plus de 30 ouvriers, et ces 30 ouvriers sont choisis parmi les membres les plus pauvres de l'association ».

Là encore, nous voyons donc un lien entre les coopérateurs et les travailleurs employés par la coopérative ; mais je n'ai pas besoin de vous dire que ces exemples sont exceptionnels, qu'ils ont une portée bien restreinte et que, le jour où les modestes coopératives paysannes deviendraient de grandes entreprises, réalisant des bénéfices considérables et ayant besoin d'une main-d'œuvre importante, tout fait prévoir qu'elles évolueraient vers le capitalisme, et emploieraient, à leur tour, des auxiliaires salariés.

Je ne pense donc pas qu'on puisse attribuer à la coopérative de production, en agriculture, la portée socialiste que lui assigne Gatti. En réalité, elle aide au déve loppement du socialisme, mais au même titre qu'un fabrique capitaliste quelconque, c'est-à-dire, en indus trialisant l'agriculture, en formant un prolétariat d'aux liaires, en marquant une séparation, de plus en plus nette

entre le tiers et le quatrième état des campagnes. Bref, elle prépare l'avènement du socialisme, mais elle ne le réalise pas.

Pour qu'il en soit autrement, il faudrait que les Sociétés agricoles de production, comme les laiteries belges, dont je vous parlais tout à l'heure, se rattachent solidement, organiquement, à des sociétés coopératives de consommation, ayant elles-mêmes un caractère nettement socialiste.

Mais, dans cette hypothèse même, je ne crois pas que l'on puisse attribuer un avenir bien grand à cette forme d'organisation.

Si importants que soient les débouchés que pourraient ouvrir aux producteurs agricoles, les sociétés urbaines de consommation, ils ne sont que très peu de chose à côté de ceux que leur offrirait la socialisation des grandes industries agricoles. Dans une communauté socialiste, où la distillerie, bien entendu pour produire des alcools dénaturés, des alcools industriels, — car j'aime à croire que dans une société socialiste l'alcool de bouche tendrait à disparaître... (*Applaudissements*), — dans une société socialiste, dis-je, où la distillerie, la sucrerie, la brasserie, la boulangerie, en un mot toutes les grandes industries qui ont leur racine dans l'agriculture, seraient socialisées, les paysans, au lieu d'être comme aujourd'hui les fournisseurs d'un certain nombre de capitalistes qui les exploitent, deviendraient les fournisseurs de la collectivité toute entière, qui se préoccuperait d'améliorer leur sort. Et par conséquent, c'est d'abord, très relativement, au développement des grandes iétés coopératives de consommation socialistes, ensuite, urtout au développement des industries socialisées, , dans ma pensée, se rattacheront un jour les associans de producteurs agricoles. Pour qu'il en soit ainsi, il

faut non seulement que les campagnards eux-mêmes s'organisent, que les premiers rudiments de coopération agricole se développent, mais il faut encore, et surtout, que le prolétariat socialiste des villes se préoccupe d'organiser les campagnes et de faciliter leur organisation ; car, nous ne devons pas nous le dissimuler, les forces révolutionnaires de la société moderne sont dans les grands centres urbains, et non pas dans les campagnes, asservies séculairement aux autorités temporelles et spirituelles du vieux monde.

Il m'est arrivé souvent en Belgique, aussi bien qu'en France et en Italie, de trouver dans des cabarets de campagne, une vielle image, qui a dû être faite au XVIIIe siècle, qui se trouve aujourd'hui reproduite un peu partout et qui s'appelle la *Pyramide sociale*. La dernière fois que je l'ai rencontrée, c'était l'année dernière, à la sortie du Valsavaranche, dans le Piémont. On voyait en tête, au sommet de la pyramide, un roi, disant : je règne pour vous ; puis un prêtre : je prie pour vous ; un général : je commande pour vous ; un marchand : je trafique pour vous ; et tout en bas de la pyramide, comme Atlas portant le monde, il y avait un pauvre paysan résigné, qui disait : « et moi je prie Dieu que ma récolte soit bonne, car *je travaille pour vous tous* ! » (*Applaudissements*).

Voilà la pyramide sociale telle qu'on la concevait jadis ; le paysan pliait les épaules ; il se résignait, en faisant appel, pour soulager sa misère, à l'intercession divine. Mais, cette pyramide chancelle déjà sous la poussée du prolétariat révolutionnaire des villes, et le jour où elle croulera, le cultivateur, actuellement courbé sur la glèbe se redressera, joyeux et fier, dans toute la plénitude de liberté reconquise (*Vifs applaudissements*).

Emile VANDERVELDE.

(Sténographié par Corcos frères)

LES TROUBLES UNIVERSITAIRES EN RUSSIE

Les événements qui bouleversent à cette heure la Russie ont frappé l'opinion par leur imprévu et leur nouveauté. Personne ne se serait attendu à ce qu'un simple mouvement d'étudiants entraînât tous les éléments opprimés de la société russe, et surtout les masses ouvrières. Depuis longtemps, le public est habitué aux troubles universitaires et à leur répression brutale. Mais cette fois-ci la férocité asiatique du gouvernement a dépassé les limites et déchaîné le sourd mécontentement qui germait dans les consciences.

I

Les faits sont connus : la presse quotidienne, renseignée par les agences et les correspondances privées, les a rapportés. Aussi ne les rappellerons-nous que brièvement.

L'agitation commença en décembre, à Kiev et à St-Pétersbourg, pour des causes différentes et purement locales. Elle se serait éteinte d'elle-même, les étudiants partant en vacances, si les autorités administratives de Kiev n'avaient agi brutalement.

A Kiev, en effet, un professeur de philosophie de droit, très aimé des étudiants, le prince Troubetzkoy, fut arbitrairement remplacé par un professeur incompétent, H. Eichelmann. Les étudiants manifestèrent leur mécontentement en se réunissant dans une des salles de l'Université. Pour ce fait, deux ntre eux, considérés comme les organisateurs de la réunion, ent punis d'incarcération. Ils refusèrent de subir leur peine urent exclus pour trois ans. Leurs camarades, pour protester, réunirent à nouveau, le 7/20 décembre 1900. Ils réclamèrent ecteur, pour lui soumettre leurs revendications : ils deman- ent la réintégration des exclus et la suppression de la peine

de l'incarcération. Le recteur ne vint pas. Ce fut le général de gendarmerie Novitzky qui se présenta à sa place, escorté de gendarmes, de cosaques et de soldats en armes. Il fut menaçant. Rien n'y fit : devant l'insistance des étudiants, il dut appeler le recteur, qui fut obligé d'entendre leurs doléances. Après quoi, la salle fut évacuée, et les noms des 392 étudiants qui s'y étaient rassemblés soigneusement pris.

Ces étudiants furent appelés à comparaître devant un tribunal constitué en vertu de l'oukase du 29 juillet 1899. Le tribunal était présidé par le curateur du district universitaire, et composé du recteur, des quatre doyens de l'Université de Kiev, du général de gendarmerie Novitzky, d'un procureur militaire, d'un procureur civil. Les 392 étudiants furent condamnés à être incorporés dans l'armée pour une durée de 1 à 3 ans. Le ministre de l'instruction publique, Bogolepov, confirma ce jugement pour 183 étudiants : les 209 autres furent exclus de l'Université pour une durée de 6 mois à 3 ans.

La nouvelle de ces condamnations fut le signal d'une protestation générale. La peine aurait été disproportionnée, même s'il y eût eu faute. De plus, la monstruosité de l'oukase du 29 juillet 1899 est inouïe : elle permet d'envoyer dans les régiments, par mesure administrative, sans jugement ni défense, les étudiants qui ont pris part aux « désordres scolaires », même si ces étudiants sont mineurs, fils uniques ou exemptés. Enfin, le fait est particulièrement révoltant, pour des professeurs, d'avoir consenti à siéger côte-à-côte avec des gendarmes, pour juger des questions purement universitaires, et condamner à des peines graves des jeunes gens qu'ils auraient dû considérer, en l'occurrence, comme des camarades.

Ce furent les Universités qui commencèrent. A Moscou, à St-Pétersbourg, à Kharkov, à Kiev, à Tomsk, à Iuriev, à Odessa, à Kasan, etc..., les étudiants se réunirent, décidèrent de déserter les cours tant que leurs camarades exclus de l ne seraient pas réintégrés, et organisèrent des manifestati publiques pour l'abolition de l'oukase du 29 juillet 1899. ces démonstrations, toutes les occasions furent saisies manifesta le 19 février, date de l'émancipation des serfs

manifesta pour l'anniversaire de la mort de Vetrova, cette jeune étudiante qui, en 1897, dans la forteresse Pierre et Paul, se suicida dans des circonstances tragiques et mystérieuses; on manifesta au cours d'une représentation de l'*Ennemi du Peuple*, etc...

Mais les étudiants ne restèrent pas longtemps seuls. A Kharkhow, le 19 février, 3.000 ouvriers vinrent se joindre à eux et prirent part à la démonstration. A la vue des étudiants chargés par la police, fouettés par les cosaques, écrasés sous les chevaux des gendarmes, ils sentirent la solidarité d'intérêts qui les liait à eux. « On frappait nos grands-pères il y a » quarante ans, s'écrièrent-ils, quand ils étaient serfs. Aujour- » d'hui, 19 février, les étudiants s'en sont souvenus, et voilà » que c'est eux qu'on frappe maintenant ! » Pour la première fois, les ouvriers avaient marché avec les étudiants, ils avaient déployé le drapeau rouge, ils avaient crié : vive le socialisme, vive la journée de huit heures !

A Moscou, les événements prirent un caractère encore plus grandiose. La police avait arrêté, à l'Université, 170 étudiants, et les avait enfermés dans un manège. L'impression produite sur la foule par ce fait, fut énorme. Elle se jeta vers le manège, pour délivrer les prisonniers. Elle fut refoulée par les cosaques et les gendarmes. C'était le 24 février/9 mars. Le lendemain, 10.000 hommes parcoururent les rues de Moscou, entonnant des chansons révolutionnaires. Les étudiants, les étudiantes, les intellectuels de toute catégorie se répandirent dans le peuple, l'appelant à conquérir ses droits. La police et l'armée voulurent arrêter les manifestants : ceux-ci dressèrent des barricades et se défendirent. La foule se porta vers le palais du grand-duc Serge et vers la rédaction du journal officieux *Moskovskya-Viedomosty*. La force armée les protégea à [illegible]ps. Mais ce qu'il y eut de plus remarquable, c'est que les [illegible]ents les plus réactionnaires de Moscou, les petits bouti[illegible]rs, marchèrent avec les étudiants et les ouvriers contre [illegible] police. Le 26 février/11 mars, on apprit, dans Moscou, [illegible] communication de Tolstoï. L'agitation fut portée à son [illegible]e. La foule, surexitée, acclama son écrivain aimé, qui

se trouvait au milieu d'elle... Ces journées virent plus de 200 blessés ou morts et plus de 1.000 arrestations, mais elles indiquèrent clairement que Moscou sortait enfin de son sommeil conservateur.

La situation devenait chaque jour plus grave. Les personnalités responsables commençaient à payer de leur tête les maux qu'elles avaient causés. Karpovitch vengeait ses camarades et tuait le ministre de l'instruction publique, Bogolepov, Logowsky tirait sur le vieil oiseau de malheur Pobedonotzer, et un attentat était dirigé contre le ministre de l'intérieur Sipiaguine. La police était affolée : elle arrêtait sans fin. On ne savait plus où mettre les prisonniers : il y en avait partout, dans les bureaux de poste, dans les banques, dans les manèges, etc...

Le 4/17 mars, un dimanche, à Pétersbourg, une grande manifestation avait été organisée, près de la cathédrale de Kazan. La foule ne dépassait pas 3 à 4.000 hommes. Averti par les troubles de Kharkhov et de Moscou, le gouvernement avait isolé les quartiers ouvriers par un fort cordon de troupes. A peine les manifestants étaient-ils réunis que, sans aucune provocation, la police se rua furieusement sur eux. Ce furent des scènes atroces. La protestation, signée de quarante-cinq écrivains, au lendemain de ces ignominies, nous en donne le tableau suivant : « Les cosaques, entourant la foule et l'empêchant de « circuler, chargèrent sans sommation la masse compacte, « pour la plupart formée de curieux, frappant avec les fouets, « et écrasant littéralement les malheureux qui tombaient sous « la poussée des chevaux. Les policiers saisissaient au hasard « les gens qui leur tombaient sous la main, les frappaient sans « merci, à coups de poing ou de sabre. Ceux du public, même « des officiers en uniforme, qui imploraient la cessation du « carnage, étaient brutalisés ou même arrêtés ». Il y eut des blessés en masse, et sept morts, dont une étudiante.

L'émoi fut grand dans l'opinion publique. A l'indignat des étudiants et des ouvriers vint s'ajouter la voix de tous éléments libéraux : écrivains, publicistes, avocats, professeur

ingénieurs, etc... qui, chacun dans son milieu et selon ses moyens, protestèrent de toute leur énergie.

Les comités socialistes, qui, jusqu'à ce moment, n'avaient pas pris une part officielle au mouvement, lancèrent, à Pétersbourg et à Kiev, une proclamation décrivant les massacres du dimanche précédent et invitant les ouvriers à participer à la manifestation politique, organisée pour le dimanche suivant 11/24 mars. A Pétersbourg, la police, prévenue, isola de nouveau les quartiers ouvriers, et les canons bloquèrent la Perspective de Nevsky et cernèrent la place de Kazan. A Kiev, au contraire, ce fut un plein succès. Plus de 15.000 ouvriers descendirent la grande rue du Kreschtiatik, en rangs serrés, derrière le drapeau rouge, au chant d'hymnes révolutionnaires. La force armée n'osa pas bouger. Il n'y eut pas une seule arrestation.

Le mouvement s'étend maintenant tous les jours. D'universitaire il est devenu politique, de spécial général. Nous ne pouvons en décrire toutes les manifestations. Mais il est certain qu'en ce moment, marchent à la conquête des libertés politiques et des droits civils, toutes les forces libérales et révolutionnaires de la Russie, suivies de tous ceux qui en ont assez de l'arbitraire et du knout dans l'empire des tzars.

II

Les troubles universitaires sont devenus des événements chroniques en Russie, ils se répètent d'année en année, en s'aggravant, et leur périodicité prouve la profondeur de leur cause. Ils sont le résultat de la lutte ancienne qui se poursuit entre la bureaucratie omnipotente et la pensée libre.

C'est une lutte fatale : la science et l'absolutisme sont deux termes contradictoires. Pourtant il a fallu à l'absolutisme ler devant les exigences du développement économique et ial de la Russie. Il a eu besoin de fonctionnaires instruits, ficiers, d'ingénieurs, de techniciens, de médecins, etc.... a dû créer des universités, des écoles spéciales, des lycées, cours professionnels. Il a appelé à la vie intellectuelle une

foule de jeunes gens de toute classe : fils de petits fonctionnaires, de petits bourgeois, de paysans, de popes, etc..., qui ont imprimé à ces universités et à ces écoles, dès leur origine, un caractère nettement démocratique.

Dans la pensée critique ainsi évoquée et dans cette démocratie scolaire, le gouvernement russe a trouvé ses pires ennemis : il voulait préparer des fonctionnaires disciplinés, et voilà que les étudiants se sont laissés prendre par la science, libre et indépendante ! La guerre éclata dès les débuts. Au lendemain de sa création, l'Université inquiéta à un tel degré Alexandre I[er] qu'il fut sur le point de la fermer. Son successeur, Nicolas I[er], à son tour, voulut la ramener à sa destination primitive. Il exprimait ainsi, en 1839, aux étudiants de Kiev, la volonté impériale : « Vous étudiez bien, leur dit-il, « mais ce n'est pas encore assez ; la science seule n'amène pas « de bons résultats ; j'ai besoin de fils fidèles du trône ; j'ai « besoin d'un dévouement sans bornes, d'une soumission qui « ne résonne pas, d'une obéissance absolue. » Et aux professeurs : « Et vous, les interpella-t-il, prenez garde. La science « peut suivre son cours, mais si n'avez pas soin de développer « la notion de la morale chez les étudiants, si vous n'agissez « pas sur leurs convictions politiques, j'aurai raison de vous « à ma manière. » Quant aux tzars qui suivirent, ils ne s'abaissèrent pas à parler eux-mêmes aux étudiants et aux professeurs : ils laissèrent ce soin à leurs policiers.

Un moment, l'Université sembla respirer plus librement. Ce fut pendant « l'ère des réformes ». Le gouvernement d'Alexandre II fut forcé d'abolir le servage. Cet acte amena, comme conséquence nécessaire, la transformation de la justice, de l'armée, des finances, des communes, etc... Le pouvoir, avec ses fonctionnaires arriérés, était incapable d'entreprendre seul cette tâche énorme. Il appela la société intellectuelle à son aide. Il allégea la presse, créa des journaux sans censu etc... Les Universités eurent alors une apparence de liber le règlement de 1863 permit aux professeurs de choisir pai eux leurs administrateurs et d'élire eux-mêmes leurs collègu

Mais une fois que le gouvernement sentit le terrain p

ferme sous ses pieds, il commença à reprendre progressivement tout ce qu'il avait donné. Les institutions plus ou moins libres passèrent aux mains de la bureaucratie. Pourtant, sous Alexandre II, on ne toucha pas encore aux Universités. Ce fut le gouvernement d'Alexandre III qui s'en chargea : le règlement de 1884 les livra aux fonctionnaires.

A partir de ce moment, la science se trouve dans de lamentables conditions de développement. Les professeurs sont transformés en purs agents du gouvernement, qui les nomme et les surveille. Ceux dont la conscience est restée libre s'éloignent bon gré malgré de l'Université. Tout échange d'idées est impossible entre professeurs et étudiants : des espions sont partout, qui dénoncent chaque mot imprudent.

Quant aux étudiants, ils perdent, sous l'uniforme qu'on leur impose, toute liberté. Leurs cercles sont défendus, leurs réunions interdites, leurs caisses de secours mutuels soumises à la surveillance du recteur, leurs restaurants coopératifs dissous, leurs bibliothèques et leurs salles de lecture fermées. Partout où l'étudiant peut développer librement sa personnalité, s'appesantit la lourde main d'une administration policière.

Ainsi donc, ce ne sont qu'obstacles et déceptions que rencontrent les étudiants dans l'Université. N'ayant pas trouvé la vérité scientifique et la liberté personnelle qu'ils y étaient venu chercher, ils se rejettent au dehors. Dans leur désir illimité de connaissances, ils créent des groupements d'études, où ils travaillent d'après des programmes élaborés par des professeurs libres. Loin des cours officiels, ils se répandent dans les bibliothèques publiques, ils envahissent les sociétés savantes, ils écoutent des conférences secrètes, ils se passent de mains en mains les livres défendus.

Toutefois, ici encore, comme à l'intérieur de l'Université, ils retombent dans les filets tendus par la police. Ce ne sont que oursuites, perquisitions, arrestations, expulsions ; et tout cela our une réunion innocente, un livre interdit, une connaissance uspecte. Depuis quelques années, à la veille des vacances, la olice fouille les logements des étudiants, de crainte qu'ils

n'emportent avec eux en province quelques publications « dangereuses. »

Tout cela suffit pour que des jeunes hommes et des jeunes filles développés et enthousiastes revendiquent de toute leur énergie la liberté académique. Enervés de cette oppression tatillonne et continue, ils sont prêts à se lever à chaque nouvelle atteinte. Le moindre incident suffit pour faire surgir « l'émeute ».

Du terrain académique, la lutte passe bientôt sur le terrain politique. L'esprit critique des étudiants ne s'exerce pas seulement sur les conditions de la vie universitaire, il s'applique, par une extension logique, à l'ensemble des conditions de la vie sociale. Et alors ce n'est plus l'étudiant, c'est le citoyen qui revendique ses droits.

C'est ainsi que, presque chaque année, les étudiants se livrent à des manifestations politiques. Le 19 février, par exemple, ils ne manquent jamais, en s'abstenant d'aller aux cours, de célébrer l'émancipation des serfs. Dans les dix dernières années, les désordres ont eu des causes variées : en 1890, la modification du régime de l'académie agricole Petrowsko-Rasoumovskya ; en 1895, le refus de prêter serment de fidélité au tzar Nicolas II ; en 1896, pour rappeler au gouvernement son crime de la « Khadinka », à Moscou ; en 1897, à propos de la mort de Vetrova ; en 1897 encore, au sujet de l'inauguration d'un monument à Mouraviev le Pendeur ; etc...

Il est vrai de dire que ce ne sont pas toujours des considérations de haute philosophie sociale qui poussent les étudiants à la lutte politique. La police est souvent leur éducateur. Elle éprouve de temps en temps le besoin de justifier son existence en inventant des émeutes. Il y a cinq ans, elle se jeta à l'improviste, le 8 février, sur des groupes d'étudiants qui, pour fêter l'anniversaire de l'Université de Pétersbourg, se dirigeaient joyeusement vers les restaurants. Elle frappa à tort et à travers : cette fois-ci, ce furent des fils de ministre, d'ambassadeurs, de hauts personnages, qui reçurent les coups. Cette première bataille gagnée encouragea la police. En 1899 à la même date, elle recommença. Les cosaques fouettèrent en

plein jour les étudiants et leurs invités, au sortir de l'Université. Ce fut l'occasion de la première grève générale de toutes les Universités russes. Les revendications des étudiants étaient d'ordre purement académique. Ils demandaient : 1° la suppression de la police dans les universités; 2° une enquête faite sur l'affaire elle-même par l'Université ; 3° la publication des événements du 8 février; 4° la liberté de réunion concédée aux étudiants et l'établissement d'un tribunal universitaire. Le gouvernement répondit par une arrestation en masse des étudiants. Brusquement, le mouvement devint alors politique. Des proclamations furent répandues partout, affirmant la lutte nécessaire de l'Université contre le gouvernement, jusqu'au jour où le tzarisme disparaîtra. L'oukase du 29 juillet 1899 fut le dernier mot de ce conflit : les étudiants étaient en vacances.

L'application de cette loi a réveillé de nouveau la lutte, sur le terrain politique, avec les conséquences que l'on connaît. L'absolutisme est désormais en grave danger, car, sur ce terrain, les étudiants ont rencontré cette nouvelle force révolutionnaire, cette force décisive : la classe ouvrière.

III

Le développement économique prodigieusement rapide de la Russie a créé un prolétariat nombreux et l'a concentré dans les grands centres urbains. Les conflits aigus qui nécessairement ont surgi entre patrons et ouvriers, et la propagande socialiste qui a pu atteindre ce prolétariat, ont, peu à peu, éveillé chez lui la conscience révolutionnaire.

Dans sa lutte quotidienne, la classe ouvrière a trouvé devant elle, au service du patronat, les mêmes instruments d'oppression et d'arbitraire dont le tzarisme dispose à l'égard des étudiants. Il est tout naturel que les travailleurs, aspirant plus ou moins consciemment aux mêmes libertés politiques, souffrant de la même tyrannie écrasante, soient venus se mêler aux troubles universitaires et y prendre leur part.

L'alliance de ces deux mouvements est un fait de la plus haute portée historique. Le premier, le mouvement universitaire, attire de plus en plus les forces de la pensée; le second, le mouvement ouvrier, entraîne chaque jour davantage tous les travailleurs, même les moins conscients.

De sorte que, sous cette coalition des cerveaux et des bras, le tzarisme fléchira progressivement, jusqu'au moment où il croulera. A moins que des coups plus rapides — annoncés par Karpovitch et Logowsky — ne l'achèvent brusquement.

NIKTO.

REVUE CRITIQUE

La Politique agraire du Socialisme (1)

III

La Protection de l'Agriculture

a) *Le parti socialiste ne représente pas les intérêts des entrepreneurs.* — La défense des intérêts de l'agriculture en général ne peut être de la même importance pour le parti socialiste que celle des intérêts du prolétariat : car, tandis qu'il reste isolé lorsqu'il s'agit du prolétariat, il est, au contraire, obligé de combattre certains défenseurs de l'agriculture qui, plus intéressés, demandent des réformes aux dépens du prolétariat.

Il n'y a que très peu de revendications positives du parti socialiste en faveur de l'agriculture.

b) *Les privilèges féodaux, la chasse.* — Le parti socialiste doit surtout briser ces honteux privilèges, vestiges de la féodalité, qui ne sont que trop nombreux, surtout en Prusse. Il combattra le fidéicommis et les droits d'hérédité qui s'y rattachent.

Mais il réclamera surtout la suppression de ce droit des grands propriétaires de considérer leurs biens comme des districts indépendants et, par conséquent, libres de tout impôt communal.

---

(1) Voir notre dernier numéro.

La chasse n'est qu'un privilège des grands propriétaires en Prusse. Les terres d'un certain nombre de petits paysans sont réunis en un district cynégétique, que la commune peut affermer à des particuliers et qui sont à peu près exempts d'indemnités envers les propriétaires dont ils ne cessent de léser les intérêts.

La solution de cette question est bien simple : le privilège des grands propriétaires de former des districts de chasse doit être aboli, comme celui de former des districts indépendants de la commune. Et la commune doit seule être maîtresse de la chasse.

c) *L'agglomération des terres*. — La survivance féodale de l'époque de la culture à trois assolements est un des plus grands préjudices portés à l'agriculture, d'autant plus que le morcellement de la propriété n'a fait que s'accroître sous le régime de la propriété privée.

Le groupement d'un grand nombre de parcelles pour l'exploitation en commun a produit d'immenses avantages, là où il a déjà été réalisé.

Mais, malgré cela, il fait peu de progrès. Il y a, en effet, aussi des désavantages indéniables. D'abord, les frais, qui ne sont point négligeables. Ensuite, il faut le consentement de la majorité ; et, en raison de la méfiance des paysans, ce consentement n'est pas toujours donné.

Le parti socialiste approuve ce groupement ; mais il s'oppose à la subvention par l'État que demandent les grands seigneurs du sol et qui aboutirait à une élévation de la rente foncière.

Le parti socialiste approuve donc le groupement des terres, qui est conforme au développement social, quels que soient les dommages qu'auront à subir les prolétaires ruraux, par la suppression nécessaire des innombrables lisières et bornes, dont l'herbe leur permet d'avoir une chèvre, voire même une vache. — et par les fraudes dont ils seront victimes de la part de ceux qui possèdent plus qu'eux. Mais si, pour aider au développement social, le parti socialiste lèse les intérêts

immédiats du prolétariat rural, d'autre part, il provoquera des mesures qui le soulageront autant que possible.

d) *La « Culture du Pays »*. — Elle consiste dans le drainage des marais, dans la canalisation du pays, etc.

Comme on ne peut remettre ces charges à des particuliers, l'État avait, sous le régime absolutiste, entrepris lui-même ces travaux, ce qui n'avait fait qu'élever la rente foncière et n'avait, par conséquent, nullement servi au peuple.

L'Etat libéral, par contre, a forcé les particuliers à prendre les mesures nécessaires, en formant une coopérative de tous les propriétaires intéressés.

Le parti socialiste demande que la commune soit maîtresse de tous les cours d'eaux, et que tous les revenus lui appartiennent. Evidemment, là où la propriété privée du sol s'y oppose absolument, nous ne pouvons que défendre le point de vue libéral.

Il y a, toutefois, des exceptions : lorsqu'il s'agit de mesures d'hygiène, c'est à l'Etat d'intervenir. Mais là aussi les propriétaires qui profitent de cette mesure doivent y contribuer.

Si on a tenté beaucoup d'essais infructueux, il y en a d'autres nécessaires, et qui sont négligés encore. L'amoncellement des petites propriétés, l'ignorance ou la méfiance des uns, l'indifférence des autres s'y opposent. Ce n'est que par la limitation du droit de propriété qu'on pourra y réussir.

e) *La lutte contre les épidémies*. — Les épidémies, favorisées par le mode de production capitaliste, ne mènent aujourd'hui, pour ainsi dire, qu'à l'interdiction de l'importation des bestiaux et des fruits.

Tant que ces mesures ne servent pas seulement à cacher des intérêts protectionnistes, elles sont, certes, nécessaires, mais il faut, pour les rendre efficaces, qu'une lutte, au moins aussi énergique contre les épidémies à l'intérieur, leur réponde. — Et sous ce rapport, la propriété privée présente les plus grands obstacles qui ne font qu'augmenter, dès qu'il s'agit de mesures prophylactiques obligatoires. La limitation des droits de propriété s'impose donc une fois de plus.

Une *assurance obligatoire contre les épidémies*, qui existe

d'ailleurs déjà pour certaines maladies, chargerait des frais la totalité des agriculteurs intéressés.

f) *L'assurance nationale*. — L'assurance n'est possible en agriculture qu'en ce qui concerne les bestiaux et la grêle.

Pour les bestiaux, il y a d'abord les épidémies dont on a parlé déjà ; mais il y a encore la mort accidentelle qui exige une assurance, surtout, lorsqu'il s'agit de petits paysans pour lesquels la mort d'un seul animal est une perte très sensible.

Cette assurance est très peu efficace, il ne faut point se le dissimuler. Le contrôle n'est possible qu'au sein des petites sociétés locales qui existent déjà.

Le prolétariat ne s'opposera pas à une intervention de l'Etat, si les paysans, reconnaissant leur incapacité, et demandent la nationalisation de ces sociétés.

Il en est autrement de l'assurance contre la grêle, où un contrôle est facile. En ce cas, l'assurance nationale obligatoire nous paraît même nécessaire. Dans des contrées où les grêles sont abondantes en effet les sociétés privées ne voudront pas assurer les paysans, tandis que dans d'autres contrées ce sont les paysans qui refuseront l'assurance.

Il ne faut pas oublier toutefois que l'assurance, fût-elle nationale, ne sera jamais une mesure radicale, parce qu'elle ne saurait prévoir les causes des grêles.

g) *Les Coopératives. L'enseignement agricole*. — Sans exagérer l'importance des coopératives agricoles, le parti socialiste peut les soutenir. Car elles n'admettent pas cette brutale domination du prolétariat qui est propre à l'expropriation capitaliste directe, et elles sont un moyen d'accélérer le développement social.

Le parti socialiste doit donc essayer d'abolir toutes les lois qui empêchent leur développement, en refusant toutefois une subvention de l'Etat : il n'est, en effet, nullement de l'intérêt du prolétariat de voir l'Etat soutenir des particuliers.

Quant à l'enseignement agricole, il n'est guère besoin de dire que le parti socialiste demandera toujours la création d'écoles professionnelles et l'extension de l'enseignement agricole.

Ce programme ne saura peut-être conquérir des voix paysannes, mais il est conforme au développement nécessaire de l'agriculture.

IV

La Protection de la population rurale

a) *La transformation de l'Etat moyen de domination, en Etat moyen de civilisation.* — La tendance du mode de production actuel est d'enrichir les villes aux dépens des campagnes, et cela résulte fatalement de la concentration du capital, de tout le capital, même de celui qui est produit par le travail agricole. Cette tendance ne disparaîtra qu'à l'avènement de l'Etat socialiste.

Toutes les mesures préconisées par les agrariens pour l'enrayer ne servent qu'à élever les rentes foncières, c'est-à-dire à améliorer la situation des propriétaires ou à augmenter l'exploitation des ouvriers, mêmes agricoles.

Mais cette tendance n'est due qu'en partie au mode de production capitaliste : l'Etat centralisateur y contribue pour une bonne part.

L'Etat actuel est une institution de domination. Etat centralisateur, il prive les communes des moyens de domination. Par contre, il ne centralise pas les moyens de civilisation et de culture ; ou, lorsqu'il les centralise dans les villes, c'est pour leur donner un caractère officiel. La population rurale n'en profite donc pas. Et des tendances contraires ne se fraieront une voie que sous l'influence du prolétariat ayant conquis le pouvoir politique.

Le prolétariat ne peut combattre pour acquérir le pouvoir politique qu'en élevant son niveau intellectuel. Le pouvoir ne peut servir ses intérêts avant qu'il n'ait atteint ce niveau. Ce n'est que dans cette lutte que le prolétariat acquiert les qualités morales et intellectuelles qui peuvent faire de lui la classe dominante et par cela même le rendre capable d'abolir toute

domination de classe. « La lutte du prolétariat pour conquérir « le pouvoir politique n'est pas simplement une lutte pour « conquérir les moyens de domination, elle est encore néces- « sairement la lutte pour transformer une monarchie absolue « ou une oligarchie en une démocratie, la lutte pour effacer les « devoirs de domination de l'Etat et pour accentuer ses devoirs « de civilisation et de culture, pour transformer *l'Etat de « police et de militarisme* en un *Etat de culture* ».

Et les exemples qui vont suivre prouvent que c'est la population rurale qui en tirera le plus grand parti.

b) *L'autonomie administrative.* — Le parti socialiste la revendique pour l'Etat, la province et la commune. Elle profitera surtout à la population rurale. Tandis qu'aujourd'hui, les moyens employés par les agrariens profitent seulement à la propriété foncière.

Au contraire, l'autonomie administrative empêchera, d'une part, la tutelle et la toute-puissance des fonctionnaires indolents et l'hégémonie de la propriété foncière et, d'autre part, elle profitera à la population rurale au point de vue économique, en augmentant le nombre des fonctionnaires ruraux qui consommeront leur traitement dans les campagnes.

c) *Le militarisme.* — Personne ne conteste que c'est la population rurale qui souffre le plus du fléau militariste. Et elle n'est le plus ferme appui de cette institution que parce qu'elle considère l'armée comme l'unique moyen d'empêcher la guerre.

Il faut donc, en premier lieu, expliquer aux paysans qu'il ne s'agit guère, pour nous, de l'abolition de l'armée, mais simplement de l'abolition du militarisme.

Il y a cependant deux façons de combattre le militarisme : l'une, qui veut établir la paix éternelle. Utopie dans une société qui ne peut même pas apaiser au sein d'une nation, les luttes économiques, par des arbitrages ! L'autre, cherche à remplacer l'armée permanente par une milice, pour enlever à l'armée la force qu'elle emploie contre les ennemis intérieurs.

La première poursuit un but économique, celui de délivrer la société capitaliste des charges trop lourdes à elle imposées

par le système des armées permanentes ; c'est donc elle qui rallie le plus de partisans parmi la bourgeoisie. L'autre poursuit un but politique : établir les bases d'une véritable démocratie.

Si toutefois celle-ci n'offre, en général, que des avantages médiocres, la population rurale en tirera, pourtant, le plus grand bénéfice. Le soldat s'exercera surtout au village, il ne dépensera pas dans la ville l'argent de son père, le paysan et il n'aura plus le dégoût de la terre.

d) *Nationalisation des charges scolaires, des impôts pour les pauvres, des charges pour l'entretien des routes, etc.* — Pour tout ce qui concerne les moyens d'éducation du peuple, pour le soutien des pauvres, pour le service de santé, et aussi pour l'entretien des routes, des moyens de communication, la campagne n'est guère avancée.

Le parti socialiste demande que l'État supporte les charges de ce genre.

Mais il faut se rappeler que l'autonomie administrative doit toujours être sauvegardée, que « l'État a simplement le « rôle de rassembler les moyens de secours prélevés par voie « d'impôts, mais qui seront administrés par les provinces, « les départements, les communes qui les reçoivent d'après « des règles certaines ».

e) *Gratuité de la Justice.* — Cette gratuité de la justice, qui fait partie de nos revendications, réclame la création d'institutions permettant à celui qui est dénué de tous moyens, de demander justice. Des institutions de ce genre existent déjà : les conseils de prud'hommes (*Gewerbegericht*) et les secrétariats ouvriers. Ce sont surtout des institutions empêchant les procès qui sont nécessaires et des bureaux de renseignements.

Toutes ces réformes qui s'inspirent d'une politique égalitaire et démocratique serviront à la population rurale.

f) *Les frais de l'État moderne.* — Mais toutes ces réformes nécessitent de grands frais.

Pour la réorganisation de l'école primaire il ne

faudrait pas moins de un milliard et demi pour l'Empire allemand.

D'autre part, si, ce qui est nécessaire, on réduisait les traitements trop élevés des hauts fonctionnaires, on serait bien forcé d'augmenter ceux des petits.

Les économies réalisées par le désarmement ont seules une certaine valeur. Mais le désarmement n'étant pas proche, et les basses classes de la population étant incapables de supporter de nouveaux impôts, quelle sera la solution de ce problème de la politique financière bourgeoise ? Elle ne peut le résoudre.

g) *Politique financière bourgeoise et prolétarienne.* — La question primordiale est celle-ci : D'où tirer les impôts ?

Le produit total de la société se décompose en une partie servant à l'entretien des forces productives et en une partie prenant la forme de la plus-value ; les impôts ne peuvent provenir que de cette dernière source.

Dans l'État féodal où la propriété était imposée, ensuite dans la production marchande, où les impôts eurent la forme de l'argent, et où, en France les impôts féodaux subsistèrent à côté, amenant ainsi un surcroît de charges, la déchéance complète des paysans et la grande Révolution, il en a toujours été ainsi. De même, la théorie physiocratique demandait un « impôt unique sur le *produit net* » (agricole), le seul qui, pour elle, existât. De même aussi les libres-échangistes exigèrent l'impôt sur le revenu, tout en ignorant la plus-value. — Mais il y a eu les luttes des physiocrates au commencement et des libre-échangistes au courant du XIX[e] siècle, et il y a eu aussi, lorsque l'intervention de l'État remplaça le « laisser faire », la paix armée non moins terrible, et, comme suite, des impôts écrasant la masse.

Mais où prendre ces impôts ? — De la plus-value ? cela s'est fait très peu, la bourgeoisie ayant le pouvoir. — Des denrées ? cela s'est fait surtout en France, il est vrai. Ma d'habitude, c'était un compromis entre les deux moyens q prévalait.

La démocratie bourgeoise a pour idéal : *pas d'impôts* c

aussi peu d'impôts que possible, idéal qui ne s'accorde pas avec les besoins de l'Etat moderne ; elle ne peut donc résoudre ce problème de la transformation de notre Etat en moyen de civilisation.

Quelle est, au contraire, la politique financière prolétarienne ?

La plus-value est imposable : mais il ne faut pas oublier que dans l'Etat capitaliste si développé, il n'est pas aisé de la découvrir, car elle se dissimule sous beaucoup de formes.

Le programme social-démocrate d'Erfurt demande un impôt progressif sur le revenu, la fortune et l'héritage. L'Etat bourgeois est forcé, lui aussi, de faire appel parfois à la plus-value, mais alors ce n'est que sous forme *d'emprunt*. Les dettes de l'emprunt sont, avec les dépenses pour l'armée et la marine, les plus lourdes charges de l'Etat bourgeois.

Sous un régime prolétarien, on ne pourrait pas, sans violer les droits fondamentaux, interrompre le payement des dettes, mais on ne saurait faire un nouvel emprunt, sans soumettre à nouveau l'Etat au Capital.

La démocratie prolétarienne ne peut qu'*imposer* la plus-value.

Cette imposition ne saurait être arbitraire. Comme nous ne parlons pas ici d'un Etat socialiste, mais d'un Etat capitaliste, où le prolétariat a déjà une force suffisante pour déterminer la politique financière, il est évident qu'une confiscation pure et simple par l'Etat n'est pas possible. Non. Il faut employer une partie de la plus-value à l'accumulation du Capital, car c'est là un des leviers les plus puissants de l'évolution sociale actuelle.

Toutefois l'accumulation du capital est assez considérable et la plus-value assez forte pour qu'on ne craigne pas d'en arrêter l'accumulation.

Mais comme il faut envisager cette possibilité, improbable sans doute, que les impôts prélevés par cette voie sur la plus-value ne suffiront pas, nous devons songer à un deuxième moyen d'imposition : l'Etat ou la commune créant eux-mêmes la plus-value. Même si l'on ne préconise pas la nationali-

sation des usines et autres moyens de production du même genre, il faut la vouloir dans un Etat même bourgeois où le prolétariat joue un rôle influent.

Si ce n'est pas là une exploitation socialiste, elle diffère pourtant foncièrement de la politique financière bourgeoise qui n'est qu'un moyen d'imposition indirecte au lieu d'être un moyen d'amener la plus-value à l'Etat.

Voici donc à quoi se résume la politique financière prolétarienne : « Nationalisation et communalisation des monopoles « privés dans l'Etat et dans la commune, remplacement des « contributions indirectes par des impôts progressifs sur le « revenu, la fortune et l'héritage, la fin des emprunts de « l'État ». Inutile de dire que la réalisation de ces revendications servirait à toute la masse ouvrière, et non seulement au prolétariat.

La politique financière prolétarienne, peut seule attaquer la plus-value, sans arrêter l'évolution sociale ou plus exactement, l'évolution de l'industrie.

Il est peut-être douteux que jamais dans l'État capitaliste, le prolétariat atteigne à cette puissance. « Mais pourtant il nous « a paru nécessaire de rechercher quelle serait la politique « financière du prolétariat arrivé aujourd'hui au pouvoir. L'im- « portance d'un but social n'est pas d'être atteint, mais de « refléter exactement la tendance d'un mouvement social. « L'importance du *but* est toute dans l'importance de ce *mouve-* « *ment* et de sa *tendance* nécessaire. On ne peut comprendre « un mouvement qu'après avoir compris son but. »

h) *La neutralisation de la population paysanne.* — Voici enfin le résumé des revendications résultant de cette enquête:

1. — *Mesures pour le Prolétariat Rural*

a) Abolition des règlements des domestiques ; liberté pleine et entière de coalition ; liberté d'établissement ;

b) Interdiction de tout travail salarié jusqu'à l'âge de 14 ans ; interdiction de tout travail agricole de 7 heures du soir à 7 heures du matin pour tous les enfants et adultes ; interdic-

tion du travail par tournées pour tous les adultes jusqu'à l'âge de 18 ans; enseignement obligatoire pour l'école primaire et les cours d'adultes;

c) Protection des travailleurs par tournées, interdiction de travail par tournées pour les femmes jusqu'à l'âge de 21 ans; interdiction du système d'engagement; remplacement des agents enrôleurs par agences publiques de placement;

d) Introduction d'une journée normale de huit heures pour les travaux des champs, en permettant des heures supplémentaires pendant la moisson et pour des travaux pressants amenés par des événements naturels;

e) Déterminer les conditions nécessaires dans l'intérêt de la santé et de la morale, des habitations rurales; police des habitations très énergique;

f) Réduction du fermage trop élevé par des tribunaux installés à cet effet.

II. — *Mesures pour protéger l'Agriculture*

a) Abolition des *fidéicommis*;

b) Suppression des districts indépendants et leur incorporation dans les communes rurales;

c) Suppression des districts de chasse et leur incorporation dans les communes rurales;

d) Limitation des droits de la propriété privée du sol pour amener:

1° La fin de l'agglomération des terres;
2° Pour aider à la « culture du pays »;
3° Pour empêcher les épidémies;

e) Nationalisation de l'assurance contre la grêle, de l'assurance des bestiaux;

f) Faciliter l'union coopérative par la législation;

g) Contribution de l'État à l'enseignement agricole;

h) Nationalisation des eaux et forêts.

III. *Mesures dans l'intérêt de la population rurale*

Essayer d'empêcher l'exploitation des campagnes par la ville et de supprimer l'antagonisme des campagnes et de la ville par :

a) L'autonomie administrative complète dans la commune et la province ;

b) Le remplacement de l'armée permanente par une milice ;

c) La nationalisation des charges scolaires, des impôts pour les pauvres, des charges pour l'entretien des routes ;

d) Nationalisation du service médical ;

e) Gratuité de la justice ;

f) Remplacement du système actuel d'impôts par un impôt progressif sur le revenu, la fortune et l'héritage, et nationalisation ou communalisation des monopoles privés profitables.

Ce n'est guère un programme agraire ; car les revendications résumées sous les §§ I et III sont contenues, en somme, dans le programme socialiste et la seule importante, la nationalisation des eaux et forêts, est une revendication d'ordre purement hygiénique.

Cette enquête a dû prouver que sans vouloir « sauver les paysans », le parti socialiste peut fort bien intercéder en leur faveur.

Il est douteux que le paysan se fasse socialiste ; il est d'esprit trop conservateur pour cela ; mais ce qui l'effraie plus encore que la politique du parti socialiste, c'est l'idée de l'expropriation du sol.

V

LA RÉVOLUTION SOCIALE
ET L'EXPROPRIATION DES PROPRIÉTAIRES DU SOL

a) *Socialisme et petite exploitation.* — Bien qu'il ait déj[à] été affirmé en maints endroits de la *Question Agraire* que le[s] paysans n'ont pas à craindre une expropriation, la preuve e[n] est fournie plus explicitement encore.

Il faut distinguer deux genres de petites exploitations : l'une parasite, l'autre non-parasite, nécessaire encore.

Pour ce qui est de la première, elle disparaîtrait, s'il y avait de bonnes conditions de travail et de salaire dans les fabriques qui amèneraient à l'usine ceux qui aujourd'hui en sont chassés. Cette petite exploitation n'entre donc pas en considération.

Quant à l'autre, elle pourra se développer dans l'Etat socialiste : elle s'accommodera à l'organisme nouveau.

Le marché national reprenant son ancienne place importante, les paysans seront des facteurs indispensables pour le fonctionnement de la société. Dans l'intérêt même de l'alimentation du peuple entier, un régime socialiste mettra à la disposition des paysans tous les moyens de production nécessaires.

Et même, pour introduire le régime coopératif, il ne saurait s'agir d'expropriation violente, car ce qui, aujourd'hui, retient les paysans, c'est seulement le manque d'initiative et le manque de capital.

Mais s'il devait y avoir encore des branches — ce qui est peu probable — où la petite exploitation soit préférable, pourquoi s'y opposer ? Cette opinion est corroborée par l'avis de Marx, d'Engels et de Liebknecht.

Les paysans ont tout à espérer du parti socialiste, et rien des promesses vaines que leur prodiguent les agrariens. « L'expropriation, c'est la méthode capitaliste d'exécuter le « passage d'un mode d'exploitation à l'autre. Non seulement « le socialisme n'exproprie pas le paysan, mais il le préserve de « l'expropriation qui, aujourd'hui, le menace sans cesse ».

b) *L'avenir du domicile personnel.* — Le socialisme suppose la nationalisation des moyens de *production*, mais non de *consommation*. Aussi le domicile sera-t-il propriété privée dans l'État socialiste.

Et s'il est vrai que l'évolution technique a la tendance de réduire à un minimum les travaux du ménage personnel, et si cette base de la famille se perd, il en est une autre qui s'élèvera pour la remplacer : l'individualité.

La personnalité, créée et développée dans le régime capitaliste, sera plus forte encore sous le régime socialiste, grâce

à l'extension du bien-être et du loisir. Et la famille, le domicile personnel, y gagneront une nouvelle importance, ainsi que l'amour sexuel et le mariage.

Le socialisme modifiera donc la vie du paysan ; mais il lui permettra aussi de développer sa personnalité, son sentiment de l'art, qui le fera communier avec les beautés de la nature et les splendeurs des campagnes.

Georges Weill.

CHRONIQUE SOCIALE

BELGIQUE

Congrès. — I. Le congrès annuel du Parti ouvrier belge, dont nous donnerons le compte-rendu détaillé dans notre prochain numéro, vient d'avoir lieu à Liège, à la Populaire, les 7 et 8 avril. Son ordre du jour définitif a été assez différent de l'ordre du jour provisoire que les lecteurs du *Mouvement Socialiste* connaissent déjà. Il est ainsi conçu :

1° La campagne en faveur du S. U. Proposition de manifestation nationale et la question de la grève générale ; 2° Proposition de créer un secrétariat permanent du Parti ouvrier ; 3° Des droits et des devoirs des ouvriers et employés des coopératives socialistes ; 4° La presse socialiste ; 5° Des moyens de propagande et d'organisation des femmes belges ; 6° Révision de l'article 6 du programme communal ; 7° La question militaire ; 8° Renouvellement du bureau du Conseil général.

L'article 6 du programme communal porte à 6.000 francs le maximum des traitements des bourgmestres et fonctionnaires communaux. Cet article a été inspiré par une déclaration de la Commune de Paris qui fixa également à 6.000 francs le maximum des traitements.

La Fédération des conseillers communaux socialistes de l'agglomération bruxelloise pense qu'il y a lieu de reviser cet article et a chargé notre ami L. Bertrand de faire un rapport à ce sujet.

Comme il le fait très justement observer, l'article 6 du programme communal met souvent dans l'embarras les conseillers communaux socialistes qui doivent voter les traitements des fonctionnaires placés à la tête de certains services communaux (gaz, électrité, eaux, etc.). Dans l'industrie privée les traite-

ments des ingénieurs, des directeurs et des chefs de service s'élèvent souvent à 10, 15 et 20 mille francs. Dans ces conditions il est bien difficile et même impossible pour les grandes communes socialistes disposées à municipaliser certains services publics de trouver des fonctionnaires acceptant de diriger ces services pour un salaire inférieur à 6.000 francs.

Maintenir l'article 6, c'est donc condamner les municipalités socialistes, ou bien à placer à la tête des services publics des spécialistes au rabais et par conséquent de qualité inférieure, ou bien à ne point respecter le programme du Parti.

II. Le congrès national des conseillers communaux se tiendra à Bruxelles le 19 mai prochain.

L'ordre du jour provisoire porte :

1° Rapport des secrétaires des Fédérations régionales; 2° Question des impôts. Diverses formes d'applications de l'impôt sur le revenu.

Grèves. — La grève des verriers du Hainaut dure depuis le mois d'août de l'année dernière. Elle s'étend à 24 établissements et à 6.000 ouvriers. Les grévistes veulent la reconnaissance en fait de leur association professionnelle. Ils réclament également l'occupation par les patrons des ouvriers syndiqués à l'exclusion de 200 non syndiqués, tant que les membres de l'Union ouvrière sont assez nombreux pour assurer la marche des usines. Les verriers demandent en outre de pouvoir se faire aider dans leur travail par un compagnon, sans que celui-ci ait besoin d'être agréé par le patron. Comme on le voit, la grève des verriers belges est des plus importantes aux points de vue syndical et socialiste. Elle ne l'est pas moins au point de vue économique, puisqu'elle tient en suspens le marché verrier belge tout entier. Certains indices laissent espérer une solution prochaine de ce gigantesque conflit.

J.-B. Prousel.

ANGLETERRE.

On nous écrit de Londres :

50 ans de Trade Unionisme. – Le Syndicat des Mécaniciens réunis, qui célèbre cette année son jubilé, se trouve au premier rang des Trade Unions. La formation de cette Société en 1850 fut le point de départ d'une ère nouvelle dans les annales de l'organisation du travail. Ses fondateurs furent les premiers unionistes de l'époque ; leur idée dirigeante était très simple, à savoir la réunion des Syndicats locaux et des sections syndicales en une seule organisation contrôlée par une commission exécutive, et ayant une échelle de contributions et bénéfices et une constitution uniformes. Il fallut environ 50 ans pour développer parmi la plupart des Trade Unions une extension de cette constitution, par laquelle on espère, non seulement unir les travailleurs de chaque profession en une seule organisation, mais encore amener ces organisations nationales à l'unité, par la fédération. Entre les années 1851 et 1901 il y a eu une évolution constante du Trade-Unionisme local vers le Trade-Unionisme national. Le bulletin du Ministère du Commerce sur les Trade Unions pour 1899 fait voir que, au commencement de 99 il y avait, autant qu'on le sait à la section, 1310 Unions ayant un contingent de 1,649,231 membres. Pendant l'année, 30 nouvelles Unions se formèrent, comprenant 7,867 membres. Dans 30 cas les Unions furent dissoutes ; leurs membres étaient, à la fin de l'année précédente, au nombre de 5,345. La quantité des Unions, mais non pas la totalité des membres, fut également changée par la réunion de 18 syndicats locaux ou sections du syndicat. Le nombre total des Unions à la fin de 1899 était de 1,292, comprenant 1,802,518 membres.

Il y a eu par conséquent une légère diminution dans le nombre des Unions, mais une augmentation de 153,287 dans le nombre des membres.

La même tendance à diminuer le nombre des Unions et à augmenter celui des membres est aussi prouvée par la Fédération générale des Trade Unions qui fut fondée en 1899 et qui dans son sixième « Quarterly Report » (bulletin trimestriel) publié en décembre dernier qui fait connaître qu'il y a actuellement 64 Sociétés qui lui sont affiliées ayant un contingent de 385,575 membres. La balance des comptes pour la même période montre que la Fédération a actuellement en main 34,958 livres, — 6,807 de plus que dans la période précédente.

Le « Bill » des 8 heures des mineurs. — Le 27 février le « Bill » des 8 heures des mineurs est revenu devant la Chambre des Communes. Il a été voté pour la 2e fois avec une majorité de 13 voix, 212 votants pour et 199 contre. La majorité comprenait plusieurs membres conservateurs. Une opposition très ferme est faite au « Bill » par MM. Fenwick, Burt et J. Wilson, représentant les mineurs de Durham et de Northumberland, qui s'opposent par la parole et le vote aux vœux formulés par tous les autres députés ouvriers siégeant au Parlement, y compris les représentants des mineurs du Yorkshire, Lancashire, Midlands, du Sud du pays de Galles et d'Ecosse. Devant cette opposition déterminée des « leaders » des mineurs du Northumberland et du Durham, il est très incertain que le Bill devienne loi, du moins pendant la session actuelle, vu qu'il doit passer par la Commission et être adopté par un troisième vote à la Chambre.

La conférence des représentants ouvriers. — La première conférence annuelle des représentants ouvriers a eu lieu dans le hall coopératif, Dorvring Street, à Manchester, les 1 et 2 février. 88 délégués étaient présents, représentant 465.000 travailleurs organisés et M. John Hodge de l'Union des Steelsmelters (fondeurs), présidait. Le rapport du Comité a montré que 41 Trade Unions comprenant 353,070 membres, 3 organisations socialistes représentant 23,000 affiliés, et 7 « Trades Councils » ayant 91,000 membres étaient affiliés au Labour Party. — 15 candidatures parlementaires ont été sanctionnées par le Comité à l'élection parlementaire générale en octobre 1900. Des sièges ont été gagnés à Derby et Merthyr par Richard Bell et J. Keir Hardie, et dans l'ensemble les candidats ouvriers ont obtenu 62,698 votes tandis que leurs adversaires en ont recueilli 114,302. Les résolutions suivantes parmi d'autres ont été votées pour ainsi dire à l'unanimité :

« Que cette conférence déclare qu'en présence de l'association des capitalistes et la fédération des patrons, il est nécessaire que les T. U. du pays usent de leur pouvoir politique pour défendre leur existence et assurer la réalisation de leurs vœux, et tandis qu'elle proteste contre l'introduction de partis simplement politiques dans le mouvement des T. U., elle insiste auprès des Unionistes sur la nécessité de s'unir sur un terrain indépendant pour les fins suivantes

1) La défense des droits légaux des associations ;

2) L'adoption de lois telles qu'elles mettront fin à un système sous lequel le producteur de richesse a un énorme fardeau à porter

sous la forme de rentes et de profits qui servent à maintenir de grandes classes de non-producteurs ».

(Proposé par l'Union nationale des Travailleurs des Docks).

« Que le congrès, reconnaissant l'énorme bénéfice public des corps de métiers municipaux, voit avec alarme les essais insidieux qui sont actuellement faits par les parties intéressées pour les détruire, et fait appel à tous les amis du gouvernement local pour qu'ils s'emploient à protéger les droits municipaux existants et vaincre les essais d'intervention dans le développement de l'activité municipale ».

(Proposé par l'*Indépendant Labour Party*).

« Que, attendu que l'impérialisme moderne avec son corollaire le militarisme, est un retour vers une des pires phases de la barbarie, qu'il est incompatible avec les réformes sociales et désastreux pour le commerce et les affaires, qu'il est une cause génératrice de guerre, de destruction de la liberté, gros de menace pour les institutions représentatives dans le pays et à l'étranger, et qu'il doit finir par la destruction de la démocratie, le congrès désire ardemment imprimer dans l'esprit de la classe ouvrière le besoin urgent de combattre ce développement dangereux et barbare dans toutes ses manifestations ».

« Le congrès, considérant la désolante guerre Sud-Africaine comme étant due entièrement à l'agitation subornée des possesseurs des mines du Transvaal, comme ayant pour objet l'acquisition de monopoles et approvisionnement à bon marché de travailleurs européens et de couleur, proteste contre la destruction des deux Républiques comme étant contraire à notre idéal de justice politique nationale, et invite respectueusement le gouvernement à tâcher de terminer les hostilités en offrant de soumettre à l'arbitrage d'après les règlements de la convention de La Haye, tous les sujets de dispute entre la Grande-Bretagne et les deux Républiques avec lesquelles nous sommes en guerre ».

L'*Indépendant Labour Party* a proposé la résolution suivante :

« Le congrès de représentants du travail organisé, reconnaissant que l'inévitable tendance du capital privé est de se tourner vers les combinaisons de monopoles connues sous le nom de « Trusts » pense que la possession et le contrôle d'aussi gros capitaux par des individus privés sont désastreux pour le bien du public consommateur, incompatibles avec la liberté sociale et politique du peuple et porte spécialement une atteinte à la liberté industrielle et

à la condition économique des travailleurs, déclare que l'objet final de tous les efforts démocratiques doit être de transformer ces monopoles privés en contrôle public, comme acheminement vers la société collective fondée sur la propriété commune de la terre et du capital et la substitution de la production coopérative à l'organisation individualiste de la production. »

La Fédération démocrate socialiste a proposé une addition ayant pour objet que tous les candidats recevant l'aide du Comité, devaient s'engager à reconnaître la lutte de classe ; c'est la proposition précédente qui fut votée.

Mary A. MACPHERSON

(*Traduit par Mme V. Boivin*).

HOLLANDE

La politique générale. — L'an dernier, le parti ouvrier social démocrate (le S. D. A. P.) a entrepris une agitation en faveur d'une revision de la constitution pour faire disparaître les dispositions qui empêchent l'établissement du suffrage universel. Le succès de cette agitation ne peut être contesté. Dans le parti libéral qui a gouverné la Hollande, depuis 1848, avec une seule interruption de 4 ans (1888-1891), la parole électorale, pour le suffrage universel, a déjà fait de terribles ravages.

Le parti libéral est composé de plusieurs fractions. Il n'y a pas dans la Chambre une majorité libérale proprement dite, mais bien une majorité anti-cléricale, qui se composait au lendemain des élections, de 51 libéraux-conservateurs, libéraux-progressistes et radicaux. Depuis, deux sièges ont été perdus; l'un a été gagné par les socialistes et l'autre par les cléricaux. La position du gouvernement est donc des plus faibles.

Et cette position est encore fortement ébranlée par la discorde qui règne maintenant à propos du suffrage universel.

La plus forte fraction du parti libéral, le parti libéral-progressiste, qui comptait 35 députés sur les 51 qui formaient la majorité, était organisé dans « l'Union Libérale », la plus importante organisation de notre pays. Cette organisation veut le suffrage universel et quand l'agitation pour la révision de la

constitution fut portée à l'ordre du jour par les socialistes, elle fut obligée d'y adhérer.

Mais les libéraux-conservateurs ne voulurent pas s'engager sur cette voie, et dans l'Union Libérale elle-même une forte fraction adhérait au suffrage universel, seulement en principe! Quand on lui demanda de consacrer ses principes par des actes, les membres de cette fraction s'écrièrent que le moment n'était pas encore venu, que cela allait porter la discorde dans le camp des libéraux, et que nous aurions une majorité cléricale.

L'assemblée générale de cette « Union Libérale » tenue il y a quelque temps à Amsterdam, accepta bien la proposition de mettre le suffrage universel dans son progamme, mais par 44 voix contre 33 elle rejeta une proposition, tendant à ne poser et à ne soutenir dans les prochaines élections, que des candidats qui se déclareraient prêts à voter la révision de la constitution afin d'établir le suffrage universel. L'argument de ceux qui firent échouer la proposition était que le parti libéral perdrait, s'il suivait cette ligne de conduite, la majorité qui ne peut être conservée que par la concentration de toutes les forces anti-cléricales.

Ce fut la scission. La minorité a quitté « l'Union Libérale » et dimanche 17 mars, un nouveau parti qui se nomme « Parti libéral-démocrate » a été fondé. Dans ce parti sont entrés, outre la minorité de l'Union Libérale, les radicaux et les restes d'un « Parti populaire » qui jadis, existait dans notre pays et dont quelques organisations locales subsistaient encore. Ce parti libéral-démocrate peut se comparer au parti radical de France et de Belgique.

Il a pris la résolution d'entamer la lutte pour le suffrage universel, mais en même temps il a cru utile de prendre des résolutions bien superflues contre le socialisme et contre la lutte des classes.

Dans la lutte électorale qui va venir, nous aurons donc trois partis libéraux, les libéraux conservateurs, représentant surtout la haute finance des villes commerciales : Amsterdam et Rotterdam, et la bureaucratie de La Haye; les libéraux, de concentration qui prendront leur bien (et celui des autres) où

ils le trouveront, pour rester au pouvoir et les libéraux-démocrates.

Dans cette position les libéraux n'ont qu'une seule grande consolation, c'est que dans le camp clérical les choses ne vont guère mieux. Là aussi il y a des dissentiments et les fractions sont encore plus nombreuses, seulement on n'est pas divisé sur la question du suffrage universel : on n'en veut pas.

En un mot, les partis bourgeois de notre pays sont dans un état lamentable et tout pronostic sur les élections est impossible. Que les libéraux conservent la majorité ou que les cléricaux se subtituent à eux, nous n'en aurons pas moins, dans les deux cas, un gouvernement impuissant à faire quelque chose d'important. Si nous avons un gouvernement libéral, ce sera comme celui qui gouverne actuellement et qui fait une grande quantité de lois dites réformatrices qui ne réforment rien, et si nous avons un gouvernement clérical il ne réformera rien non plus, mais il sera probablement beaucoup trop faible pour faire beaucoup de mal.

Devant ce gâchis bourgeois, le jeune parti social-démocrate, très uni, très ardent, se dévoue à sa cause, avec beaucoup d'énergie et beaucoup de force.

Le suffrage est très restreint dans les grandes villes, et la loi électorale favorise les districts ruraux : il y a jusqu'à 17 électeurs par 100 habitants dans ces districts, tandis qu'à Amsterdam il n'y en a que 7 et à Rotterdam que 6, 5. Le nombre de nos élus ne sera peut être pas très fort, dans ces conditions, mais ce que nous pouvons assurer dès maintenant, c'est que nous triplerons le nombre des voix que nous avons eu en 1897, et probablement nous doublerons le nombre de nos élus. Mais le principal est que nous forcions les partis bourgeois à marcher vers le suffrage universel, car c'est de cette réforme surtout que nous avons besoin.

Pour commencer la lutte électorale, le parti socialiste a donné l'assaut à un siège de député à Amsterdam, devenu vacant par le décès d'un député clérical, le 18 Mars dernier. Par la restriction du droit de suffrage dans les grandes villes, nous n'avions pas beaucoup à espérer. Dans ce district III,

qui serait avec le suffrage universel une forteresse socialiste imprenable, il n'y a que 6.200 électeurs sur une population de 81.000 âmes. En 1897 notre candidat y avait 290 voix. Cette fois-ci, les cléricaux n'avaient point de candidat, mais les libéraux et les libéraux-démocrates en avaient tous les deux posé un. Le parti socialiste avait pour candidat le citoyen Henri Polak, président du syndicat des diamantaires d'Amsterdam, la plus forte organisation professionnelle de notre pays. Les résultats furent les suivants : au 1er tour, le social-démocrate obtint 1.026 voix, le libéral tout court 923, et le libéral-démocrate, un des principaux fondateurs du nouveau parti de ce nom, 777.

Au scrutin de ballotage le libéral soutenu par les deux fractions cléricales a été élu par 1876 voix contre 1583 à notre ami. Les libéraux-démocrates ont combattu pour le candidat socialiste mais leurs électeurs n'ont pas répondu à leur appel.

La réforme militaire. — Le gouvernement avait, il y a déjà quelque temps, élaboré et proposé aux Chambres un projet de loi militaire.

La nécessité d'un tel projet ne peut être contestée, car s'il est certain qu'il y a des pays plus militaires que la paisible Hollande, il n'en est presque pas qui aient une armée plus coûteuse que la nôtre.

Le budget annuel de guerre est de 23.000.000 florins, (46.000.000 de francs) Ajouter à cette somme les 15 millions florins (30 millions de francs) de la marine et vous aurez les 76 millions de francs que notre petit pays dépense chaque année pour son armée et pour sa flotte (1).

Pour les 46 millions de francs de la guerre nous avons une armée de..... 78.500 hommes, en temps de guerre.

Un ministre de la guerre à établi, en 1896, que dans les pays suivants on dépense pour l'armée, par tête de soldat, et par an :

---

(1) L'armée coloniale n'est pas compris dans ces chiffres. Cette armée coûte annuellement 48 millions de florins, mais est payée entièrement par les colonies. Nos colonies payent leurs oppresseurs eux-mêmes.

En Suisse.	96	francs
— France	197	—
— Allemagne . . .	248	—
— Belgique	338	—
— Hollande	530	—

Après celle de l'Angleterre, où le volontariat existe exclusivement, l'armée hollandaise est, par soldat, la plus coûteuse du monde entier.

Et cette armée est absolument hors d'état d'opposer la moindre résistance si le pays était envahi par une des forces militaires modernes. La Hollande ayant eu sa rage de chauvinisme, grâce à la guerre Sud-Africaine, le gouvernement jugea le moment propice pour reformer l'armée.

La proposition était de porter le contingent annuel de 11.000 à 17.500 dont 600 seraient des soldats marins 12.300 serviraient au plus un an (le temps de service actuel est un an) et les autres 4 mois. Les soldats d'un an ou plus formeraient l'armée de campagne, les autres occuperaient les fortifications.

Le ministre de la guerre était partisan d'un temps de service court. il se proposait de ne faire servir l'infanterie que 8 mois 1/2, mais il ne voulait pas que ce temps fût fixé par la loi. Les soldats de 4 mois pourraient faire leur service dans les mois d'hiver et ce seraient ceux qui, à l'âge de 20 ans, au lieu d'attendre le tirage au sort, entreraient volontairement dans l'armée.

Les gros bonnets militaires n'étaient pas contents de ces propositions. Le temps de service était trop court et certains mois il n'y avait presque pas de soldats à la caserne : c'était un danger. Jusqu'ici on n'a pas encore fusillé de grévistes, en Hollande, mais, n'est-ce pas, s'il y en avait à fusiller et si les fusilleurs faisaient défaut, où irions-nous ?

Le ministre se montra faible, lorsque la loi fut discutée à la Chambre. D'abord il a suffi que le service de 4 mois soit réservé à ceux qui pourraient donner des « preuves d'exercice corporel et de capacité militaire ». Ces qualités ne pou-

vant être en général acquises que par les exercices physiques, le service de 4 mois serait, par cela, un privilège pour les jeunes gens aisés. Puis les 4 mois furent reportés de l'hiver au printemps, entre le 13 mars et le 15 juillet.

Et le ministre refusa net, d'insérer dans la loi, la fixation du service des autres miliciens, à 8 mois 1/2. Lui-même en était partisan, mais un autre ministre de la guerre aurait la liberté de faire faire aux milices un service d'un an.

Alors, les progressistes de la Chambre proposèrent un amendement pour faire accepter le temps de 8 mois 1/2 comme ne pouvant pas être dépassé, et malgré l'opposition du ministre, cet amendement fut accepté par 47 voix contre 43, par la Chambre. Le ministre, ayant déclaré ne pouvoir l'accepter, fut obligé de se retirer.

Et ainsi finit le rêve de beaucoup de bons chauvinistes qui se réjouissaient déjà à l'idée d'une grande et forte armée dans notre petit et faible pays.

Aussi longtemps que les capitalistes et la côterie de la cour qui a joué un rôle dans cette question ne voudront pas de la nation armée, du système Suisse, un pays comme le nôtre restera impuissant.

Le mari de la reine. — En Hollande il y a ce mot de la fin : « Quel métier ? mari de la sage-femme. C'est le métier de celui qui est entretenu par sa femme. » C'est bien le cas du prince de Mecklembourg, mari de « notre » reine. On a promené le garçon par les résidences et par les rues d'Amsterdam, on l'a déjà fait membre du Conseil d'État, on l'a fait général-major, on l'a bombardé vice-amiral et on lui a voté une pension pour le cas de veuvage. Ah, on le paye bien pour avoir pris la peine d'épouser la plus riche femme du pays et peut-être de l'Europe !

H.-W. Vliegen.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LES LIVRES

La Question Sociale au point de vue philosophique, par Ludwig STEIN (Paris, Félix Alcan, 1900. — L'œuvre de M. Ludwig Stein touche à tant de problèmes et évoque tant de questions, que nous ne pouvons par quelques mots en signaler la portée réelle. Méthodologie, économie, histoire, éthique, pédagogie, philosophie, droit, esthétique, l'auteur examine tout, avec une extrême multiplicité d'informations. Apporte-t-il vraiment des points de vue nouveaux? Sa formule est la suivante: « L'idéal social est, au point de vue philosophique, le *socialisme dans les institutions de l'État*, adouci par une tendance individualiste. » Ses théories aboutissent à un socialisme d'Etat renforcé et conservateur.— Ce livre vaudrait d'être discuté longuement.

La Foule Criminelle, essai de psychologie collective, par G. SIGHELE (2e édition. Paris, Félix Alcan, 1901). La première édition ne traitait que des crimes de la foule. La seconde comprend l'analyse de certaines autres manifestations des masses. L'auteur étudie successivement : I. — *La psycho-physiologie de la foule et de la foule crimimelle;* II. — *La foule au point de vue sociologique ;* III. — *Les théories de la foule crimiminelle devant les tribunaux.* M. Sighele soutient avec talent la théorie de l'irresponsabilité de la foule criminelle.

Matérialisme historique et Economie Marxiste, par Benedetto CROSSE. Traduit par Alfred Bonnet (Paris, Giard et Brière, 1901). Ce livre mériterait plus que quelques lignes hâtives, et, si nous le pouvons, nous y reviendrons. C'est, en effet, à un examen profond de presque tous les problèmes théoriques fondamentaux du marxisme que s'applique Benedetto Crocce, avec une finesse et une pénétration remarquables. « J'ai essayé, dit-il, de dégager ce qu'il y a de sain et de réaliste dans la pensée de Marx et de la séparer de l'enveloppe métaphysique et littéraire dont l'a revêtue son auteur, et des exégèses et des déductions imprudentes et peu sûres de son école. » Il étudie successivement le matérialisme historique, les relations du droit et de l'économie, l'économie marxiste et l'economie pure, la morale et le socialisme, la loi marxiste et la baisse du taux de profit, etc... Dans un Appendice, à propos d'une étude de Paul Lafargue sur Campanella, il critique vivement la prétendue science de ce publiciste: « M. Lafargue, dit-il, ne connait rien de toute la vaste littérature consacrée à Campanella ».

Statistique des grèves et des recours à la Conciliation et à l'Arbitrage survenus pendant l'année 1899. (Imprimerie Nationale, Paris). Compte rendu statistique des grèves survenues en France et signalées à l'Office du travail au cours de l'année 1899. Ce relevé est suivi des applications de la loi du 27 décembre 1892 sur la Conciliation et l'Arbitrage dans les différends collectifs entre patrons et ouvriers. Nous analyserons ce volume dans notre prochain numéro.

Les Associations Professionnelles Ouvrières. (Imprimerie Nationale. Paris). — Le Tome II de l'Enquête entreprise par l'Office du Travail sur le développement et le fonctionnement des associations professionnelles ouvrières vient de paraître. Il comprend l'historique des fédérations et des principales associations locales qui ont été créées dans l'industrie des cuirs et peaux, dans les industries textiles, dans celles de l'habillement et dans celles de l'ameublement, travail du bois.

Annuaire des Syndicats Professionnels. 11e année, 1900 (Paris, Imprimerie Nationale, 1900). — Cet annuaire donne la situation des Syndicats, des Unions de Syndicats et des Bourses du Travail au 1er janvier 1900. Il donne pour la première fois la statistique des femmes adhérentes aux Syndicats professionnels.

L'Avenir Socialiste des Syndicats par G. Sorel (Paris, G. Jacques, 1901). Réédition de la remarquable étude de G. Sorel sur le sens du mouvement syndical.

Hors de l'Envoûtement, par Fernand Aubier (Paris, Stock, 1901). — L'auteur décrit la vie du séminaire et ses tourments.

Le Bagne, par Eugène Degrave (Paris, Stock, 1901). — Histoire poignante du long martyre des frères Degrave (Fameuse Affaire Rorique) raconté par le seul survivant, délivré du bagne, après huit ans de tortures.

LES REVUES SOCIALISTES

Les Cahiers de la Quinzaine.

7e *Cahier* : Sous ce titre : *Casse-Cou*, Péguy critique vivement un article de Jaurès sur la *Philosophie de Vaillant*.

8e *Cahier* : *Lionel Landry* donne un drame d'ironie exquise — en trois actes — sous ce titres : *Bacchus*.

9e *Cahier: Paul Mantoux* et *Charles Guieysse* publient deux commentaires critiques sur les *Intellectuels devant le Socialisme* d'Hubert Lagardelle.

Die Neue Zeit. — N° 24. — Un article très documenté de *I.-L. Franz* sur les *Trusts en Amérique*. — Une étude d'*Ebhardt* sur la *Situation des ouvriers ruraux* en Prusse.

N° 25. — *Parvus* combat les impôts sur les produits industriels. — Notre collaborateur *Schiavi* donne un tableau saisissant de la situation misérable des Pouilles.

[illegible]

[illegible] Arbeiterinnen. — [illegible] femmes ; la suite [illegible] des femmes mariées en Prusse.

[illegible] Worte. — Mars. — La question agraire en Russie [illegible] questions qui se posent à [illegible], de la population [illegible].

La Nuova Era. — N° 7, 1er avril. — Le gouvernement de la Commune, par Fr. Engels ; le Socialisme espagnol, par J.-J. Morato ; la suite de la Socialisation de la Société, de A. Bebel ; la caricature dans la presse socialiste ; le mouvement social.

Le Secrétaire Gérant : **Jean Longuet**

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués

---

IMPRIMERIE LE BIGOT FRÈRES

TROISIÈME ANNÉE

N° 57

1er Mai 1901

LE Mouvement Socialiste

REVUE BI-MENSUELLE INTERNATIONALE

SOMMAIRE

Le Numéro : France et Belgique, 0,40; Autres pays, 0,50

PARIS

SOCIÉTÉ NOUVELLE DE LIBRAIRIE ET D'ÉDITION

(Librairie GEORGES BELLAIS)

17, RUE CUJAS

Le Mouvement Socialiste

[illegible]

[illegible]

DIRECTION

HUBERT LAGARDELLE

[illegible] ÉMILE [illegible]

ADMINISTRATION :

[illegible] Librairie [illegible]

[illegible]

[illegible] les abonnements pour la Belgique ne seront reçus, comme pour la France, qu'à Paris.

RÉDACTION :

FRANCE - BELGIQUE

COMITÉ POUR LA FRANCE :

Paul FAUCONNET, Georges FAUQUET, Marcel LANDRIEU, Philippe LANDRIEU, Marcel MAUSS, Louis REVELIN, J. RIVIÈRE

Secrétaire de la Rédaction : Jean LONGUET

COMITÉ POUR LA BELGIQUE :

Charles GHEUDE, Max HALLET, Edmond [illegible], Émile VANDERVELDE.

Secrétaire : Gaston VANDERMEEREN

CORRESPONDANTS POUR LES AUTRES PAYS :

Allemagne : Karl [illegible] (Berlin), Adolf BRAUN (Nuremberg).
Angleterre : Mary MACPHERSON, H. QUELCH (Londres).
Autriche : Rudolf HILFERDING, Léon [illegible] (Vienne).
Danemark : Nina BANG (Copenhague).
Espagne : Pablo IGLESIAS (Madrid).
États-Unis : A. M. SIMONS (Chicago).
Finlande : J. DECK (Helsingfors).
Hollande : W.-H. VLIEGEN (Amsterdam).
Italie : A. SCHIAVI (Rome).
Russie : NIKTO (Pétersbourg).
Serbie : POPOVITCH (Belgrade).
Suisse : Otto LANG (Zürich).

PRIX DU NUMÉRO

France et Belgique . 0,40 | Autres pays 0,50

PRIX DE L'ABONNEMENT

France et Belgique. . . . . . Un an 8 francs. — Six mois 4 francs.
Autres Pays . . . . — 10 » — 5 »

ON S'ABONNE SANS FRAIS DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

Pour tout changement d'adresse, envoyer à l'Administration une somme de 0 fr. 50

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus

LA TÂCHE DU CONGRÈS DE LYON

Il ne faut pas attendre du Congrès de Lyon plus qu'il ne peut donner. L'abstention du Parti Ouvrier Français et le désarroi présent ne lui permettent pas de réaliser l'unité socialiste. Mais il lui est du moins possible de faire tomber quelques obstacles à l'union.

Il peut, d'abord, en finir avec la question ministérielle. Depuis près de deux ans, le « Cas Millerand », après avoir ruiné le premier pacte d'union, fournit un aliment toujours renouvelé aux divisions anciennes. Les vieilles fractions en ont pris prétexte — un prétexte parfois justifié — pour s'isoler et se tenir à l'écart du reste du parti. Et, d'autre part, les propres défenseurs de l'action ministérielle, lui donnant le meilleur de leurs préoccupations, ont paru trop souvent confondre sa cause avec celle de l'unité, qu'ils ont ainsi compromise.

Les réponses d'oracle des précédents congrès n'ont pas arrêté mais aggravé les dissentiments existants. On a eu beau déclarer que Millerand n'avait agi que sous sa esponsabilité propre, on n'en a pas moins continué à se liviser à son propos.

La question qui se pose, à la veille du Congrès de ·yon, en présence des luttes persistantes, est de savoir

[illegible]

[illegible] en s'attaquant à la cause, [illegible] aggravante du mal. Si nous voulons rétablir l'entente cordiale entre les fractions, il faut que tombe tout motif plausible de résistance à l'union organique. Le retour de la paix socialiste est à ce prix. Le Congrès le voudra-t-il ?

Il aura, ensuite, à régler la question de la presse socialiste. Sans doute, il proclamera en principe la nécessité pour le parti d'avoir ses organes propres. Mais en attendant, il lui faut prendre à l'égard des journaux qui se réclament de lui des mesures plus rigoureuses de contrôle et de surveillance.

Il devrait, enfin, résulter du Congrès de Lyon, l'établissement de rapports constants entre les fédérations autonomes. C'était l'idée de Ponard, exprimée ici-même, avant le dernier congrès. Il faut la reprendre, car elle [est] féconde. Les délégués des fédérations, qui se renc[on]treront à Lyon, doivent créer entre eux des relations [per]manentes, afin de se communiquer les méthodes de l[eur] action et les résultats de leurs efforts. Les fédérati[ons]

formeront la base de la future unité. C'est en ne restant pas isolées, c'est en se concertant qu'elles se prépareront au grand rôle qui leur incombe.

Ainsi, le Congrès de Lyon peut faire œuvre utile. Sans doute, les discussions auxquelles donneront lieu les divers projets d'unité seront pleines d'enseignements et riches d'indications. Mais pourront-elles aboutir à une œuvre décisive ?

Le seul résultat positif que l'on puisse, selon nous, attendre du Congrès de Lyon consiste dans la liquidation du « Cas Millerand », la réglementation de la presse socialiste et le rapprochement des fédérations autonomes.

Hubert LAGARDELLE.

L'entrée de Millerand au Ministère

Paris, le 25 avril 19[illegible]

Cher citoyen Lagardelle,

Le citoyen Jaurès me répond (1). Il admet que j'ai fait à la participation de Millerand au ministère les réserves nécessaires, mais, suivant lui, personnelles, alors que ce n'était pas pour moi, mais pour le Parti, que je les faisais et dans des conditions qui les rendaient, pour le moment, suffisantes. Il n'a su qu'indirectement ce qui s'était passé à la Chambre : il n'est donc pas étonnant que son exposé et ses conclusions manquent d'exactitude.

Ce que j'ai raconté, ce qui est attesté par tous les députés du P. S. R., de l'A. C. et du P. O. F., dont une partie assistaient à la réunion du groupe parlementaire, la veille de la constitution du ministère, n'est pas contesté, n'est pas contestable. C'est l'essentiel.

Millerand avait affirmé à cette réunion que les propositions qui lui avaient été faites d'entrer dans un ministère, étaient une histoire rétrospective, que pendant leur durée, il n'avait pas, un instant, parlé ou traité autrement qu'à titre individuel, qu'il n'y avait mêlé aucunement le groupe et le Parti.

Je pris aussitôt la parole ; je dis que je prenais acte des dires de Millerand : que cependant au cas, suivant lui improbable, où des offres de même ordre lui seraient faites et aboutiraient, je demanderais au groupe de déclarer que ne pouvant, pas plus que le Parti, participer a pouvoir central de la bourgeoisie, au ministère, il n'étai

(1) Voir le dernier numéro du *Mouvement Socialiste*.

en rien, ne pouvait être en rien, engagé par les actes et l'acceptation de Millerand.

C'est le résumé abrégé, mais le sens exact, de mes paroles. A peine avais-je terminé que Millerand faisait un signe et prononçait un mot d'assentiment. Personne ne prenant la parole et le groupe paraissant d'accord, je me levai et avec quelques collègues me rendis à la séance de la Chambre.

Jusqu'à ces derniers jours, j'avais cru que la réunion du groupe avait fini à ce moment. Un de mes amis, en me donnant avec les autres son témoignage sur la vérité de mes affirmations, — quand après les avoir écrites à la citoyenne Rosa Luxemburg, j'allais vous les transmettre de nouveau, à vous-même, citoyen Lagardelle — m'apprit que la réunion avait continué après notre départ, mais que rien d'important ne s'y était passé.

Si, au moment où je sortis, les citoyens Antide Boyer et Cadenat ont dit quelque chose que j'ai peu ou mal entendu, si quelques mots ont été échangés à ce propos, tout ce que je puis dire c'est que, pas plus que mes amis, je n'en ai gardé aucun souvenir. Mais que, moi présent, une proposition formelle telle que la formule Jaurès ait été présentée par Cadenat et délibérée, c'est ce qui n'est et ne peut être exact. Une telle proposition eût été la négation de tout ce qui venait de se dire et passer.

Si elle avait été présentée, si j'avais eu à en délibérer, je l'aurais vivement combattue, puisque Cadenat, d'après la formule que lui attribue Jaurès, nous aurait demandé « d'engager », alors que je voulais « dégager » notre responsabilité. Mais la proposition Cadenat eut-elle été différente, je l'aurais encore repoussée, par les raisons suivantes déterminées par l'état d'esprit du groupe et les divisions déjà profondes entre les élus des diverses organisations.

Je considère, en effet, que la proposition que j'avais faite, à laquelle avait consenti Millerand et qui n'avait soulevé aucune contradiction, de nous dégager de toute responsabilité au cas de nouveaux pourparlers et de leur effet, était le maximum qui pût être obtenu du groupe ; qu'une résolution antérieure sur la reprise de ces pourparlers, si elle n'avait été la condamnation même personnelle et que personne ne demandait de Millerand, aurait eu, sinon la réalité, du moins les apparences d'une consultation sur les conditions auxquelles, encore membre du groupe parlementaire, il pouvait entrer au ministère, y entrer en tant que membre du groupe et du Parti, qui auraient été ainsi engagés, alors qu'il fallait entièrement, complètement les dégager.

Il importe de se remettre en mémoire la pensée de la plupart des socialistes à cette époque. Bien peu pouvaient être étonnés de l'entrée de Millerand dans un ministère. La plupart étaient depuis longtemps convaincus qu'il guettait une occasion ministérielle.

J'ai pris part à plus d'une conversation, où, depuis l'adhésion de Millerand au Parti socialiste, cette hypothèse était examinée, et la conclusion était toujours la même : « Qu'il y entre, disait-on, nous n'y voyons aucun inconvénient, pourvu que ce soit à ses risques et périls, toute attache dénouée avec le Parti, et sans l'y mêler et compromettre ».

C'est dans ce sens que, tout en faisant et demandant les réserves qui libérassent le Parti de toute participation et compromission, je n'avais rien dit au groupe qui ne fût amical pour la personne de Millerand.

Cette réunion du groupe parlementaire, la seule au cours de la crise ministérielle, eut lieu le mercredi apr midi. Millerand y affirmait qu'il n'était plus engagé da aucun pourparler ministériel. Et le soir du même jou

peu d'heures après, Jaurès disait à Dubreuilh, qui me le redisait le lendemain jeudi dans l'après-midi, que le ministère Waldeck-Millerand-Galliffet était en formation, sinon formé.

C'est à cette nouvelle, l'après-midi du jeudi, que j'écrivis à Millerand le télégramme que Jaurès a publié. Le ministère était en effet constitué. Millerand me répondait le soir même, par un télégramme écrit au sortir du premier conseil des ministres, que l'avenir le jugerait.

Dans mon télégramme à Millerand, je disais — ce qui a été souligné par Jaurès — que ce qui avait été dit au groupe socialiste était effacé par son association avec Galliffet, l'assassin des Communeux, si par malheur elle se réalisait. J'entendais par là que non seulement ainsi s'effaçaient les paroles de sympathie personnelle, mais que surtout je ne considérais plus comme suffisante une déclaration qui dégageât le Parti, qu'il fallait en outre et nécessairement une protestation, qui, vu les circonstances, ne pouvait être trop éclatante. C'est l'explication logique, nécessaire, de faits qui suivirent.

Voilà pourquoi le lendemain matin vendredi, quand je reçus le télégramme de Millerand et en même temps les journaux qui donnaient la liste des nouveaux ministres, je courus chez les élus du P. S. R. et de l'A. C., et dès le matin même nous publiions une protestation qui annonçait que nous nous séparions du groupe parlementaire socialiste et formions un groupe socialiste révolutionnaire distinct. Certains que le groupe parlementaire ne nous suivrait pas dans cette voie, nous n'avions pas cru pouvoir donner plus de valeur et d'éclat à notre protestation qu'en nous séparant de lui. Je ne rencontrai que l'après-midi les élus du P. O. F. Ils prenaient une décision semblable et se constituait en fraction séparée.

A sa séance, le mardi suivant, le C. R. C. nous

[illegible] protestation [illegible] par les [illegible] groupes [illegible] Chambre [illegible] par [illegible] la Commune [illegible] Zevaès [illegible] du gouvernement [illegible] Parti socialiste et ouvrier.

Il est certain que [illegible] de Galliffet au ministère, [illegible] l'acceptation d'un tel voisinage par un homme qui, quelques heures auparavant, était encore membre du groupe parlementaire et du Parti socialiste, étaient les motifs de ces protestations immédiates et véhémentes. Il n'en restait pas moins qu'après comme avant nous considérions qu'en dehors de toutes questions d'ordre personnel, il était de devoir étroit pour nous, de nécessité première pour le Parti, de nous dégager, de se dégager de toute participation gouvernementale, ministérielle, impossible sous le régime actuel.

Cependant et malgré tout, nous demeurions résolus à ne pas nous laisser dominer par nos nerfs et à n'agir et ne voter, comme devant, qu'exclusivement dans l'intérêt ouvrier et socialiste.

Nous craignions bien qu'au groupe parlementaire et au dehors, quelques uns ne se laissassent entraîner trop loin par amitié pour Millerand. Mais nous ne supposions pas que, malgré les circonstances aggravantes, qui les auraient dû détourner, il se trouverait des socialistes, élus ou non, pour énoncer une doctrine, créer une agitation, une intrigue, former un parti ministérialiste, pour qui Millerand serait le prophète, le premier réalisateur d'une méthode nouvelle de la participation au gouvernement de la bourgeoisie, au ministère, du Parti socialiste qui y pourrait désormais être représenté par un de ses membres, par un délégué.

C'est contre ce ministérialisme, cette déviation si périlleuse du socialisme, que de nouvelles déclarations et protestations devenaient nécessaires et que le Parti socialiste révolutionnaire avec le Parti Ouvrier Français et l'Alliance Communiste publia son manifeste de défense, de salut et d'honneur socialistes. C'est pour la même raison que nous avons applaudi de tout cœur et avec une joie reconnaissante aux admirables articles de Rosa Luxemburg, dans la *Neue Zeit*.

Quoi qu'on dise et fasse, par les contradictions mêmes, la vérité s'affirme. J'ai cherché, ici aussi, à l'exprimer exactement, en répétant quelque peu, en expliquant davantage et en maintenant ce qu'antérieurement j'avais écrit et dit au même propos.

Recevez, cher citoyen Lagardelle, mes amitiés et salutations.

Édouard VAILLANT.

LA GRÈVE DE MARSEILLE

Les causes et les origines de la grève qui a paralysé le commerce marseillais pendant plus d'un mois, ont été tellement travesties et dénaturées par la presse bourgeoise, sans distinction d'opinion, qu'il n'est peut être pas inutile de faire, sommairement mais impartialement, l'historique de ce phénomène économique, ne serait-ce que pour l'édification des gens sans parti-pris et désireux d'être sainement mis au courant de la situation.

Cette grève n'est [illegible] que la queue de celle qui sévit aux mois d'août-septembre 1900 et qui, grâce au zèle loyal et à la bonne volonté des médiateurs de l'époque, se termina par un accord entre les ouvriers et les patrons, accord dont les termes furent libellés et signés par les intéressés et connus du public sous le nom d'*Affiche rouge*.

Ce sont les manquements et les défaillances patronales à ces engagements librement consentis, qui ont créé la situation [illegible] dans laquelle s'est débattu pendant de longs jours le commerce marseillais

En effet — en septembre 1900 — dès que le travail eut repris, les patrons n'eurent plus qu'un désir, qu'un souci : éluder, dans un but de lucre, les engagements mutuellement consentis, détruire et briser l'action syndicale.

Violant les articles de l'*Affiche rouge*, on les vit embaucher, à des prix minorés, des jeunes gens de 18 ans, dont ils exigeaient la même somme de travail que celle fournie par des adultes, tout en réduisant leur salaire à 3 ou 4 francs par jour, au lieu de 6 francs, prix régulier.

De même, on les vit, pour éviter ce salaire quotidien d
6 francs, engager au mois — *à des prix inférieurs* — leu
plus anciens ouvriers, et, sans égards pour la part pri
par ces vieux travailleurs à l'édification de leurs fortune

spéculant sur leur âge, qui ne leur permettait plus de s'embaucher chez de nouveaux patrons, au nom de la liberté du travail, obliger ces malheureux à accepter ces conditions ou à déguerpir.

On les vit encore, dans les travaux accomplis par équipes, réduire ces dernières d'une ou plusieurs unités et *exiger de ces chantiers, diminués en tant que bras, le même rendement* que s'ils avaient été composés d'un effectif normal.

Nous bornerons à ces quelques exemples une énumération qui deviendrait par trop longue si nous voulions relater un à un les nombreux accrocs qui furent faits à l'*Affiche rouge* par les entrepreneurs.

Poursuivant leur but, et voyant que malgré toutes les avanies, toutes les provocations, les ouvriers restaient impassibles les patrons résolurent alors de s'en prendre à l'institution elle même, au syndicat, prévoyant que si les travailleurs consentaient, par sagesse, à subir des dommages individuels et de détail, ils n'accepteraient jamais qu'il fût porté atteinte à leurs droits fondamentaux.

En effet, sous prétexte qu'il y avait pléthore de main-d'œuvre sur les quais, les entrepreneurs, pris soudain d'un accès de nationalisme aigu, décidèrent de ne plus embaucher que des ouvriers français et donnèrent à cet effet ordre à leurs contremaîtres d'éliminer impitoyablement sur les listes d'embauchage tous les italiens membres des syndicats internationaux.

Cette fois le résultat cherché fut obtenu, cette dernière vexation fut la dernière goutte qui fit déborder le vase, la grève fut immédiatement décrétée. Le but était atteint!

Pour ceux qui ne sont point au courant de la situation locale, il est bon de leur faire savoir qu'il n'y a pas encore bien longtemps, les Italiens originaires des régions pauvres de la Sicile, des Pouilles ou autres lieux, obligés de s'expatrier pour fuir la misère et la faim qui les accablaient dans leurs pays, s'embarquaient pour Marseille où, dès leur arrivée, ils étaient immédiatement embauchés ; car, poussés par la nécessité, ils consentaient à travailler pour une rémunération dérisoire et contribuaient ainsi tant à grossir les gains

scandaleux réalisés par des entrepreneurs peu scrupuleux, qu'à avilir des salaires déjà bien maigres.

A ce moment-là les patrons se préoccupaient fort peu du sort fait à la main-d'œuvre nationale ; leur patriotisme « en toc », serré dans ses intérêts financiers, s'accommodait très bien de cet état de chose. Mais aujourd'hui tout cela est changé. Quelles peuvent être les causes de cette volte-face intempestive ? C'est ce que nous allons indiquer.

Ainsi que nous le disions plus haut, dès leur arrivée à Marseille, les transalpins étaient embauchés à des conditions dérisoires, conditions qui, malgré tout, constituaient même pour eux un certain bien-être quoique évidemment bien relatif.

Habitant des montagnes, des régions incultes, obligés souvent de manger des *racines* pour ne pas mourir de faim, dans le sens absolu du mot, dépourvus de toute instruction même la plus rudimentaire, réduits pour ainsi dire à l'animalité par le régime inique qui pèse sur eux, les malheureux ignoraient absolument le tort qu'ils causaient à leurs frères de classe, le tort qu'ils se causaient à eux-mêmes.

Pendant longtemps, les ouvriers français, habitués à plus de bien-être, d'une mentalité plus cultivée, voyant en eux des concurrents redoutables, les détestèrent cordialement, irrités du tort qu'ils leur causaient, bien inconsciemment cependant. Inutile de dire que les patrons bénéficiaires de cette triste situation ne faisaient rien pour faire cesser cette rivalité, au contraire. Les contre-maîtres italiens, souvent embauchaient ostensiblement leurs compatriotes, au détriment des Français dont le moindre défaut, aux yeux des employeurs, était de n'avoir pas l'échine assez souple, et l'on peut dire que nul candidat à une fonction élective n'est passé sans avoir promis l'application du décret fantôme de 48, sur la limitation de l'emploi de la main-d'œuvre étrangère.

Nous sommes sortis enfin de cette fâcheuse situation, qui ne pouvait qu'être contraire à la diffusion des sentiments de fraternité internationale. Les prolétaires italiens, au contact de la vigoureuse et énergique population marseillaise, à laquelle l'unissent de fréquents intermariages, ont fini par

constituer un milieu de culture favorable au développement des idées socialistes : ils ont pu écouter, comprendre, et finalement, mettre en pratique les enseignements des militants du parti, français ou italiens. A la grande surprise des capitalistes et des neuf dixièmes de nos concitoyens, lorsque les provocations incessantes des patrons ont amené le prolétariat syndiqué à engager une lutte, toujours inégale, dans des circonstances plus défavorables encore que d'ordinaire, on a vu ce qu'avait produit la parole ardente et convaincue des *Campolonghi*, *des Marconi*, *des Costa*, *des De Felice* et de tant d'autres socialistes transalpins, unissant leurs efforts à ceux de leurs frères de France. Alors qu'une infime partie de l'élément italien, en dépit des mensonges bourgeois, était affiliée au syndicat, des milliers d'Italiens refusèrent de travailler à des conditions inférieures à celles qu'obtenaient, ou plutôt étaient censés obtenir les grévistes en vertu de l'affiche rouge.

Français et Italiens ont donc fait montre, non seulement de solidarité ouvrière, mais encore, sans le chercher et par surcroît, de véritable habileté.

Tous solidaires, ils ont fait échouer la tactique des employeurs qui comptaient les séparer en favorisant d'abord les nôtres, en apparence, pour mieux les écraser, à l'aide des étrangers. Ceux-ci n'eussent été que trop justement blessés de voir leurs frères de misère accepter leur mise à l'index, dans l'espoir trompeur de quelques deniers ; et toute l'œuvre des émancipateurs des deux nationalités se fût écroulée à l'instant sous les huées de malheureux à peine échappés de leur abominable condition, mal affermis encore dans leurs nouvelles croyances.

Le réveil de leur conscience de classe leur a assuré le triomphe moral.

Telle fut l'origine de la grève.

Les ouvriers des ports et des docks étaient donc, sans contestation possible, dans leur droit strict et absolu, et ils auraient eu les sympathies du monde du travail tout entier sans les infamies accumulées sur leur compte, non seulement

dans la presse nationaliste, mais dans celle qui se dit neutre et dans maint organe prétendu républicain.

Leur sagesse pendant les terribles épreuves de la grève, en dépit des manœuvres provocatrices auxquelles ils furent en butte, eût dû leur attirer de nouvelles sympathies, de nouveaux appuis. Il n'en a pas été ainsi. Mais que les désastres causés retombent au moins sur leurs auteurs véritables.

Les patrons se cantonnèrent obstinément dans une attitude dédaigneuse et méprisante. Leur refus systématique d'examiner les revendications formulées par les ouvriers des ports et docks, en obligeant ces derniers à se mettre en grève, a fait subir au commerce marseillais des pertes considérables.

Nous allons démontrer combien étaient justes et rationnelles ces revendications, qui sont contenues dans les articles suivants :

ARTICLE PREMIER. — La journée, éte et hiver, est de huit heures de travail, la demi-journée est de quatre heures. La journée commence, été comme hiver, de huit heures du matin à midi et reprend de deux heures à six heures. Les demi-journées sont réglementées de la même façon.

ART. 2.— Suppression de toutes heures supplémentaires, soit de jour, soit de nuit ; suppression de la continuation de midi à deux heures, suppression du travail de nuit.

ART. 3.— Toute journée ou demi-journée sera due intégralement quelle que soit l'heure de l'embauchage ou de la cessation du travail. L'ouvrier embauché ne pourra être changé de chantier. L'ouvrier cessera de travailler en cas de grosse pluie.

ART. 4.— La journée sera payée six francs; la demi-journée trois francs.

ART. 5.— Pour les dimanches et jours fériés légaux, les prix deviendront de dix francs la journée ; cinq francs la demi-journée.

ART. 6.— L'ouvrier devra être avisé verbalement si c'est pour la journée ou la demi journée qu'il est embauché. L'ouvrier dev être payé immédiatement après son travail sur le chantier. monnaie de billon ne servira que pour les appoints.

Tarifs généraux : Les prix sont portés de 1 fr. 7o à 2 fr. . 10.000 kilos soit 30 centimes d'augmentation, sauf pour les avoin orge, millet, qui seront de 2 fr. 50 les 10.000 kilos.

Main-d'œuvre supplémentaire: Trois hommes par voie ferrée ; 4 hommes pour empilage.

Pour les parcelles: Tout vidage, sortie en balles ou coprah, 2 francs les 10.000 kilos. Les metteurs dessus seront payés au même tarif.

La journée de 6 francs pour 8 heures de travail demandée à l'article 1er est déjà en vigueur dans les grands ports de commerce français : Le Hâvre, Dunkerque, etc. ; à Cette, la journée de 9 heures est payée 8 francs.

A Marseille, l'ouvrier des ports ne gagne actuellement que 6 francs pour une journée de dix heures, et cependant, les gains que les opérations de manutention procurent aux patrons leur permettent largement de faire droit aux revendications des ouvriers.

Les chiffres ci-dessous le prouvent surabondamment.

La Compagnie des Docks donne 3 fr. 40 à deux ouvriers ensacheurs pour 10.000 kilos. Pour le même poids, elle fait payer 15 fr. au commerçant. Son bénéfice est donc de 11 fr. 60. De plus, la Compagnie fait opérer, par deux hommes, un travail qui en demande trois, et par trois hommes, un travail qui en demande quatre.

Pour le pesage, la Compagnie fait payer 60 centimes la tonne, au commerçant. Elle a à sa disposition des machines de pesage électriques, qui sont manœuvrées par un seul peseur ; chacune procède à l'opération du pesage de 240 tonnes. La compagnie réalise donc un bénéfice de 144 fr. sur ce pesage.

Quant aux ouvriers travaillant à prix fait, une caisse de débarquement emploie 4 chantiers de 2 hommes chacun. Si la caisse donne 240 tonnes, soit 60.000 kilos par chantier de 2 hommes, ces derniers gagnant 3 fr. 40, la Compagnie qui bénéficie, ainsi que nous l'avons dit plus haut, de 11 fr. 60 par antier pour 10.000 kilos, réalisera un gain de 69 fr. 60 par aque chantier. Soit pour les 4 chantiers 278 fr. 40 que l'on vra ajouter aux 144 francs de gain sur le pesage.

Voilà donc une caisse de débarquement qui procurera à la ompagnie des Docks, seulement pour le pesage et l'ensa-

chage, l'énorme bénéfice de 422 fr. 40. Et nous ne parlons pas des gains que procurent le débarquement et la prise en cale.

Ce bénéfice scandaleux est aussi réalisé par les Entrepreneurs de Manutention, puisque ce sont les prix appliqués par la Compagnie des Docks qui servent de base à ceux payés par le commerce pour la manutention des marchandises.

Ceci explique aussi l'acharnement mis par la Compagnie des Docks à soutenir les intérêts des Entrepreneurs de Manutention, car tout le monde sait que la Compagnie des Docks ne fait pas elle-même la manutention des marchandises, mais la fait faire par des entrepreneurs avec lesquels elle passe des traités.

A la suite de la grève d'août-septembre 1900, la Compagnie des Docks demanda au Gouvernement une majoration de 120 o sur ses tarifs habituels, alléguant que cette augmentation était justifiée et rendue obligatoire par les concessions faites aux ouvriers et en raison de la crise économique que venait de subir le commerce.

A l'appui de son dire, elle présenta des livres et documents qui depuis ont été reconnus inexacts et falsifiés pour les besoins de la cause : la preuve en a été donnée dans la lettre de M. Léon Sauze, président du Syndicat du commerce des grains, qui fait ressortir, avec chiffres à l'appui, que là où la Compagnie des Docks avait une augmentation de 140 fr. de main-d'œuvre, elle demandait au commerce 400 francs.

La Chambre de commerce elle-même, par son télégramme au Ministre du commerce, reconnaît que c'est sur des pièces inexactes et falsifiées qu'elle avait, l'année dernière, donné son assentiment à la demande de majoration formulée par la Compagnie des Docks ; mais que, mieux documentée actuellement, elle s'élève contre la prorogation de cette majoration et contre toute demande analogue.

S'il paraît extraordinaire d'apprendre que c'est seulement à l'expiration du terme fixé par le décret autorisant la Compagnie des Docks à majorer ses tarifs de 10 o/o que l'on s'e aperçu de l'irrégularité des pièces qui avaient servi à obteni cette majoration, il est bon de faire remarquer que la Con

pagnie des Docks est une société montée par actions et qu'un grand nombre de négociants possesseurs de ces actions récupéraient lors de la distribution des dividendes, non seulement les sommes payées par eux,.mais encore et surtout celles payées par leurs concurrents non actionnaires.

Nous terminerons cette énumération par les aveux de M. Nicolas Savon, le puissant acconier de la Compagnie des Docks qui tint à M. Jules Huret, du *Figaro*, le langage suivant :

Car, il faut s'en rendre compte une fois pour toutes, déclare M. Savon, *le temps de l'arbitraire patronal est passé, malheureusement.* Jusqu'à ces dernières années, nous faisions ce que nous voulions de l'ouvrier, ou à peu près. Cela n'allait pas plus mal, d'ailleurs. Mais quoi, c'est fini, archifini, cela crève les yeux, il n'y a plus moyen d'en douter. L'ouvrier a ouvert les yeux, ou du moins des gens se sont chargés de les lui ouvrir. Il a conscience, à présent, de ce qu'il est, de sa force, de sa toute-puissance. Il faut compter avec lui désormais. Longtemps nous avons pu espérer qu'on viendrait à bout de ces syndicats qui s'élevaient en face de notre autorité. *Nous avons séduit des présidents, nous les avons mis de notre côté.* C'est fini, encore une fois, c'est fini. Ensuite nous nous sommes figurés que c'était la faute au Gouvernement. Nous nous demandions si un bon despote, un roi, un empereur, un Boulanger, solide, à poigne, n'aurait pas vite fait de remettre tous ces gens à la raison et toutes les vieilles choses en leur ancien état. Ça n'est pas vrai non. plus. Nous voyons autour de nous les Gouvernements monarchiques plus apeurés que le nôtre devant un mouvement ouvrier. Le lendemain de la dernière grève des Docks de Marseille, une grève analogue éclatait au port de Gênes. J'eus l'occasion de rencontrer peu après un sénateur italien bien connu, qui m'apprit qu'il avait fallu s'incliner devant les réclamations ouvrières, et qu'on s'était même dépêché...

Tout commentaire serait superflu et je me contenterai de dire : *ab uno disce omnes*

Maintenant les lecteurs n'ont qu'à juger.

D'une part, une aristocratie commerciale, exploiteuse et rapace. De l'autre, des prolétaires dont une grande partie ne peuvent certes compter dans l'avant-garde de la grande armée socialiste en marche, des malheureux dénués de tout, presque

sans instruction, écrasés par la fatigue et les privations journalières, se levant à 4 heures pour aller demander aux portes des chantiers la pénible journée de travail qu'on semble leur accorder comme une faveur.

Et c'est de la part des prémiers que sont venues les provocations ; ce sont eux qui n'ont pas hésité à falsifier leurs écritures pour induire en erreur les pouvoirs publics et s'enrichir de l'or arraché à ce commerce national dont ils se disent les champions. Ce sont eux qui, ne se sentant pas assez forts malgré les baïonnettes, ont cru devoir encore s'abaisser à des ruses de sacristie pour diviser leurs adversaires, pour les pousser à la révolte.

Il est peu de grèves où le capital se soit montré plus cyniquement ignoble, où le travail ait été une plus héroïque et plus douloureuse victime.

Clément Lévy,
Adjoint au Maire de Marseille.

Marseille, Avril 1901.

LE MARCHANDAGE ET LA COUR DE CASSATION

Le marchandage triomphe. Un demi-siècle de protestations ouvrières, l'effort éloquent de Viviani durant ces quatre dernières années, les consciensciеuses démonstrations des magistrats d'Orléans et de Bourges se brisent contre la volonté de la Cour suprême, formulée dans son arrêt du 31 janvier 1901.

La Cour en Chambre réunies,
Attendu qu'il résulte du texte même, tant du décret du 2 mars 1848 que de l'arrêté du même mois, que le fait qui a d'abord été interdit, puis puni de peines correctionnelles par le gouvernement provisoire n'est point tout embauchage d'ouvriers à la journée par un tâcheron, mais seulement l'exploitation des ouvriers au moyen du marchandage, exploitation qui ne consiste, de la part du sous-traitant, qu'à tirer un profit abusif du travail de ceux qu'il emploie ; que l'acte nécessite donc, pour devenir délictueux, la réunion de ces trois éléments : un fait matériel, l'intention de nuire, et un préjudice causé aux ouvriers;
Qu'en condamnant le demandeur en cassation (l'entrepreneur Loup), à raison d'un prétendu délit de marchandage, sans constater ni l'existence d'une fraude, ni le caractère dommageable des conditions dans lesquelles les ouvriers avaient été employés, la Cour de Bourges a violé la loi;
Par ces motifs;
Casse et annule l'arrêt de la Cour de Bourges.

La Cour de Cassation ne prend même pas la peine de cuter : d'un trait de plume, d'une affirmation, elle

tranche la longue controverse. La Cour de Rouen, devant laquelle la cause est renvoyée, pourra statuer librement sur l'espèce ; mais elle devra enregistrer purement et simplement la doctrine de M. le Procureur général Laferrière, devenue loi, par l'autorité souveraine de la Cour de Cassation.

C'est ainsi, par un détour ingénieux, que se peut éluder l'application des textes malencontreux pour le patronat, car la conséquence immédiate de l'arrêt du 31 Janvier est telle : le décret du 2 Mars 1818 et l'arrêté du 21 Mars qui le sanctionne sont abrogés non en droit, mais en fait. Le marchandage pouvait être poursuivi parce qu'il pouvait être constaté ; le « marchandage abusif » qui seul est illicite désormais, échappera à toute répression, parce qu'il échappera à toute preuve. Sans doute l'existence du fait matériel et le préjudice causé à l'ouvrier seront facilement établis ; mais l'intention de nuire — élément du délit aux termes de l'arrêt — ne le sera jamais. « S'il faut prouver l'intention de nuire, disait M. Portailler au Conseil Supérieur du Travail (1), jamais le marchandeur ne sera puni, car jamais un marchandeur n'a l'intention de nuire. Il ne se préoccupe que d'une chose : gagner de l'argent. Il nuira, mais sans en avoir l'intention ». Cette considération, qui n'avait pas paru suffisante au Conseil supérieur du Travail pour proscrire le marchandage ordinaire, n'a point davantage retenu la Cour de cassation, décidée avant tout à protéger « la liberté du travail et de l'industrie ».

A vrai dire, il est malaisé de découvrir dans la formule sèche et impérative de l'arrêt quelles raisons juridiqu l'ont inspiré. Il semble toutefois que les magistrats de Cour de cassation aient repris à leur compte la singuliè

(1) Conseil Supérieur du Travail, 8e session, p. 14.

interprétation grammaticale que le substitut Brouchot faisait prévaloir devant le Tribunal de la Seine. « Les motifs et dispositifs des décrets, disait M. Brouchot, emploient le mot très expressif : l'exploitation des ouvriers »... ; le mot exploitation, appliqué aux individus, particulièrement aux ouvriers, ne veut-il donc pas dire en bon français emploi licite, mais abus, profit excessif, et j'ai, semble-t-il, le droit de supposer que le législateur de 1848 n'a pas employé à deux reprises, plusieurs fois même à chaque reprise, une expression dont le sens grammatical n'aurait pas traduit sa pensée ». — Or, il n'est pas douteux que les rédacteurs du décret et de l'arrêté de 1848, familiers avec le langage économique du temps, n'aient considéré la main-d'œuvre comme susceptible d'exploitation, au même titre qu'une richesse ou une force naturelle (mine, carrière, chute d'eau). D'ailleurs, comme le fait justement remarquer M. Jay, marchandage et exploitation des ouvriers apparaissent comme des synonymes non seulement aux ouvriers qui réclament le 1er Mars « l'abolition du marchandage, c'est-à-dire de l'exploitation des ouvriers par les sous-entrepreneurs de travaux », mais encore aux patrons entendus par la Commission du Gouvernement dans sa séance du 2 Mars.

C'est donc sur une équivoque ou tout au moins sur une étroite interprétation de texte que la Cour de Cassation se fonde pour abroger implicitement ce décret du 2 mars 1848. Il est à remarquer que l'arrêt du 31 janvier met en conflit pour ainsi dire l'autorité judiciaire avec l'autorité gouvernementale, en opposant l'opinion des magistrats, — interprètes de la loi — à celle des ministres, — exécuteurs de la loi. On se souvient en effet que les trois décrets rendus le 10 août 1899, sur l'initiative de Millerand, introduisent la prohibition absolue de tout marchandage dans les cahiers de charges de tous travaux exécutés pour le compte de

l'Etat, des départements, des communes et des établissements publics de bienfaisance. « Une clause du cahier des charges, disent ces décrets, rappellera l'interdiction du marchandage telle qu'elle résulte du décret du 2 mars 1848 et de l'arrêté du gouvernement du 21 mars 1848 ».

Il importe donc que ce conflit soit promptement dénoué, et il ne saurait l'être que par le vote d'une loi reprenant, précisant les dispositions du décret de 1848. Viviani avait cru faire économie d'effort en arrachant aux tribunaux l'interprétation loyale et bienfaisante d'un texte longtemps méconnu; il avait oublié que la magistrature française est le conservatoire des vieilles doctrines ennemies, libéralisme économique, conservatisme social, et qu'il est encore plus malaisé pour le prolétariat d'obtenir d'un tribunal une interprétation favorable que d'obtenir du Parlement une loi protectrice.

Anatole de MONZIE.

LA SUPPRESSION DES BUREAUX DE PLACEMENT

ET

L'ÉVOLUTION SYNDICALE

Nous ne pouvons pas, dans le cadre restreint de cet article, étudier comme elle le mériterait l'importante question de la suppression du placement payant; je voudrais seulement, en résumant la discussion à laquelle s'est livrée la Chambre en novembre dernier, indiquer l'étape que marque le vote de la loi adoptée par elle.

Il est presque inutile d'insister sur le principe même, sur le caractère immoral du placement payant. En dehors des abus continuels, des crimes véritables que commettent les placeurs, comment reconnaître à un homme le pouvoir de vendre comme marchandise, le droit à la vie, le droit au travail? Comment admettre qu'il prélève un bénéfice sur les ressources de ceux qui n'en ont pas, qui sont en quête d'ouvrage, et qu'il gagne d'autant plus que le chômage est plus intense et plus intense la misère?

Tous les ans, si l'on en croit les chiffres donnés par Coutant et par le rapporteur, M. Georges Berry, chiffres que personne ne conteste, 7 millions à Paris, 18 millions dans la France entière, sont prélevés par les placeurs sur les salaires des travailleurs les plus malheureux; pour une seule corporation, celle de la boulangerie, dans la Seine, le prélèvement annuel est de 600.000 francs!

Ce n'est là que le gain licite; les placeurs ont trouvé pour l'augmenter, des moyens aussi ingénieusement variés que peu recommandables.

Presque tous, malgré le décret de 1852 qui régit la matière, prélèvent un droit d'entrée dont le minimum est de 2 francs. Certains mettent les emplois aux enchères; ainsi, une place

de garçon dans un grand café du boulevard ne s'obtient qu'en versant une prime élevée : bien heureux celui qui la conserve ! Car, par « le truc au déplacement », le placeur s'entend parfois avec le gérant pour faire naître des occasions plus nombreuses d'exercer son trafic. D'autres sont vendeurs de fonds ; d'autres se livrent à la traite des blanches. 13 p. 100 des prostituées sont d'anciennes domestiques ; combien le placeur en a-t-il fourni ? D'autres enfin — la note comique n'est jamais absente même d'un débat sérieux, — ne craignent pas de compromettre la défense nationale, — c'est un professionnel, M. Millevoye, qui l'a dit, — en plaçant parfois des espions !

Personne, aujourd'hui, ne nie que le mode de placement gratuit est absolument préférable au mode de placement payant. Les défenseurs des placeurs estiment seulement qu'on ne saurait les supprimer sans nuire au travail même que l'on veut servir.

Mais, si de la question ainsi posée : « L'industrie du placement payant est-elle bonne ? », on en est venu à celle-ci : « L'industrie du placement payant est-elle nécessaire ? », la seule question qui se pose alors est celle-ci : « Comment peut-on supprimer le placement payant ? »

La suppression, qu'indiquait en ces termes le Ministre du Commerce, rencontre deux obstacles : on lui fait une objection juridique : les droits acquis des placeurs, et une objection de fait : l'insuffisance actuelle du placement gratuit.

La Chambre a repoussé la solution radicale du contre-projet Coutant, qui supprimait purement et simplement les bureaux de placement. Elle a interdit seulement aux municipalités d'accorder de nouvelles autorisations, et leur a permis de rapporter sans indemnité celles qui existent à l'expiration d'un délai de cinq ans.

On n'a pas manqué de crier au collectivisme, d'annoncer la reprise des charges de notaires et d'avoués, et de bien d'autres choses ; les juristes du centre, M. Beauregard et M. Perreau, se sont épuisés à réclamer pour les expropriés une juste et préalable indemnité.

Le rapporteur, qui n'est pas suspect, niait que cette

réforme pût être taxée de collectiviste ; il soutenait que le placeur n'est pas propriétaire de son autorisation, que l'administration peut toujours la lui enlever ; qu'au surplus elle est maîtresse des tarifs, et que même actuellement, elle pourrait procéder à la suppression par un procédé jésuitique, en diminuant les tarifs de telle façon qu'ils n'existent plus ; il citait l'exemple des marchands d'hommes, placeurs eux aussi, dont la loi de 1872 a supprimé le commerce.

Et pourtant, il a dû céder partiellement, en substituant le délai de cinq ans à celui de deux ans, d'abord prévu ; c'est une indemnité que la commission a voulu donner aux placeurs : « Le prix de vente d'un bureau se calcule suivant le bénéfice additionné des trois dernières années. Or, en accordant cinq ans aux propriétaires des bureaux supprimés, vous leur aurez alloué une somme plus forte que celle qu'ils recevraient s'ils vendaient eux-même leur bureau ».

Cette solution, qu'on doit à M. Peignot, est bien la solution élégante. Est-elle la solution logique ?

Certes, le parti socialiste aurait tort de voir dans le vote de la loi une victoire de ses doctrines ; nous ne prêtons pas à la Chambre des sentiments qu'elle n'a pas. Et pourtant, nous ne constatons pas sans un certain plaisir que M. Beauregard n'a pas tout à fait tort, et qu'il y a quelque douce ironie à venir dire aux gens, comme le leur a dit M. Berry : vous n'êtes pas propriétaires ; mais le seriez-vous, que vous n'auriez pas à vous plaindre ; nous ne touchons pas à votre fonds : nous ne vous enlevons que l'autorisation de l'exploiter.

L'objection de fait est très importante pour l'avenir de la loi. Il est malheureusement certain qu'aujourd'hui l'organisation du placement gratuit est insuffisante.

Les sociétés de secours mutuels placent pas mal d'ouvriers; pas mal aussi, toutes sortes de sociétés de bienfaisance, dont la plupart ont un caractère professionnel.

Les seuls placements qui nous intéressent sont ceux que font, à côté des bureaux municipaux, les organes corporatifs de la classe ouvrière : syndicats et Bourses de

travail; eux seuls ont évidemment qualité pour remplir cette fonction.

Il est très difficile d'avoir une statistique à peu près exacte des opérations de placement. En 1891 et en 1897, l'Office du Travail s'est livré à deux enquêtes dont les résultats sont très approximatifs; les bureaux payants, qui ont tout intérêt à ne pas faire connaître le chiffre de leurs opérations, s'abstiennent souvent de répondre; d'ailleurs, certaines organisations n'ont pas non plus toujours mis un zèle excessif à montrer ce qu'elles avaient fait.

C'est ainsi que l'enquête de 1891-92 porte sur 994 bureaux autorisés, alors qu'il y en avait 1374; celle de 1897-98 sur 1401 bureaux, alors qu'il y en avait 1452.

Dans l'ensemble, les chiffres fournis par l'Office marquent une diminution des placements payants, et une augmentation des placements gratuits; mais il est facile de se rendre compte de la disproportion énorme qui existe encore entre eux, et du chemin qui reste à parcourir.

Il y a à Paris un bureau municipal dans 18 arrondissements, et les deux derniers vont être incessamment organisés; il y en a 65 en province, et la loi nouvelle oblige à ouvrir un bureau dans toutes les villes de 10.000 habitants, c'est-à-dire dans celles où les placements sont nombreux et où tout le monde ne se connaît pas.

Dans les Bourses du travail surtout, les rouages nécessaires naissent, et nous avons pu examiner à la Bourse de Paris, le fonctionnement de l'un des plus intéressants; c'est l'Office National Ouvrier de Statistique et de Placement, créé avec le concours du Ministère du Commerce sur l'initiative du Comité Fédéral des Bourses, et de son secrétaire Pelloutier.

Toutes les semaines, le mercredi, on y dresse, d'après les renseignements envoyés par les Bourses, les tableaux des emplois vacants dans le pays entier, en y joignant le taux d[e]s salaires d'après les tarifs locaux; et à condition que ces post[es] n'aient pu être occupés par les ouvriers de la région.

L'Office étudie en même temps le moyen de faire adopt[er] par les syndicats, dont les charges sont déjà si lourdes, l'idé[e]

du versement obligatoire d'un viaticum qui, fournissant aux frais de déplacement, aiderait dans une large mesure à son développement.

Si l'on ne peut encore prévoir ce qu'il adviendra de l'Office National, qui n'existe que depuis le mois d'août 1900, il est permis d'espérer, d'après les résultats qu'il a déjà obtenus, qu'il prospérera rapidement. Par l'étendue de son action, il peut rendre les plus grands services, puisqu'il peut à la fois, en répartissant les travailleurs là où manquent les bras, diminuer le nombre des chômeurs et répondre aux demandes avec plus de facilité.

Le syndicat ouvrier opère dans un centre trop restreint; le patron hésitera toujours à s'adresser à lui. Quel est le patron qui n'a jamais eu maille à partir avec le syndicat des ouvriers qu'il emploie ?

Il serait à souhaiter que dans chacune des Bourses du Travail, un bureau de placement central fût ouvert, qui serait l'intermédiaire entre les syndicats ouvriers et les patrons. L'Office National aurait pour rôle de renseigner les offices régionaux et d'aider aux déplacements nécessaires.

Sous cette forme ou sous une autre, il faut que les travailleurs le sachent : pour que la suppression des bureaux payants devienne définitive, il est nécessaire qu'à la fin du délai imparti par la loi, les organisations ouvrières soient en état de subvenir aux charges du service tout entier.

André Marnet.

LE XIe CONGRÈS

DES

OUVRIERS ET EMPLOYÉS DES CHEMINS DE FER

Le jeudi 22 mars, dans la salle des conférences, au premier étage de la Bourse du Travail, eut lieu la séance d'ouverture du XIe Congrès du Syndicat National des ouvriers et employés des chemins de fer de France et des Colonies. Ce Congrès dura trois jours, pendant lesquels furent tenues sept séances. Le quatrième jour, une grande réunion corporative publique, organisée à l'annexe de la Bourse, le clôtura.

On ne peut songer, dans cette Revue, à donner une analyse, même très brève, de tous les points discutés en cette assemblée ouvrière : la place dont on dispose ne se prêterait pas à un travail semblable. Simplement, on peut tout au plus attirer l'attention sur deux ou trois des questions que solutionnèrent les congressistes, et tirer de l'ensemble de leurs travaux, l'enseignement nécessaire. C'est ce que nous allons essayer de faire.

Ce qui préoccupe à juste titre les agents de nos voies ferrées, c'est l'aboutissement rapide de la loi Berteaux-Jaurès-Rabier. La discussion devant le Sénat en est imminente et tous les efforts des « cheminots » portent, en ce moment, là-dessus.

On avait, au Syndicat National, songé à intéresser les autres groupements d'agents à la réussite de cette loi nécessaire. Et pour impressionner plus favorablement la commission sénatoriale, le Congrès précédent avait rêvé d'une entente entre les trois associations existantes (1). Le Conseil d'admi

(1) Il en existe aujourd'hui 4; quelques groupes dissidents du Syndicat National, réseau de l'Etat, ont formé une association syndicale, spéciale à ce réseau.

nistration, nommé l'an dernier, avait même été spécialement mandaté à cet effet.

Comme de son côté, l'assemblée générale de « l'Association Amicale » (syndicat Petit) avait paru désireuse de se rencontrer avec les autres groupements sur le terrain strictement limité des démarches en commun auprès du Sénat, on a pu croire un instant que l'entente était possible. Mais d'aussi belles résolutions ne devaient pas avoir de lendemain. Et tout s'est borné à un échange de correspondances.

Chacun fit donc les démarches pour son propre compte. Ce qui devait se produire arriva fatalement. Il n'y eut point concordance dans les désirs exprimés devant la commission du Sénat, et celle-ci, qui ne demandait pas mieux que d'être influencée, élabora un projet qui démolit, ou à peu près, celui voté par la Chambre des Députés. Et s'il n'est point plus mauvais encore, la cause en est uniquement due à ce que le fameux Guimbert, qui trouva si longtemps le moyen de berner les mécaniciens et chauffeurs pour le compte des compagnies, n'a plus derrière lui qu'un nombre infime d'agents de la traction. Ce dont il a été facile aux sénateurs de se rendre compte.

Le conseil d'administration du « Syndicat National » attribue uniquement l'échec de la tentative d'entente à « l'Association Amicale ». Le Congrès a partagé cette opinion, puisqu'il a voté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

Le congrès, après avoir entendu lecture de la correspondance échangée avec l'*Association amicale,* au sujet de l'entente projetée, approuve l'attitude correcte du conseil d'administration du *Syndicat National* et reste convaincu que l'union des employés des chemins de fer, désirée par toute la corporation, se réalisera, malgré les résistances et les subterfuges des dirigeants de l'*Association amicale*. Elle se fera par la base, si elle ne peut se faire par le sommet.

Pour en terminer, en ce qui concerne la loi Berteaux-Jaurès, disons que le nouveau conseil est expressément chargé de toutes démarches utiles auprès du Sénat.

On se souvient que, l'année dernière, le prolétariat anglais avait envoyé en France une importante délégation, chargée d'une adresse aux travailleurs français. Cette adresse exprimait l'assurance des sentiments cordiaux qui doivent régner entre les prolétaires de tous les pays, et concluait en faveur de la paix universelle. C'est afin de répondre à cette démarche que le vœu suivant a été voté, par acclamations, au milieu du plus grand enthousiasme :

Les membres du Syndicat National des travailleurs des chemins de fer de France et des colonies, repoussant les excitations malsaines qui tendent à leur faire considérer comme des ennemis les travailleurs des nations voisines ; convaincus que les guerres, déclarées sans la consultation des peuples, sont l'œuvre de capitalistes guidés par la soif de l'or et non par l'idée de patrie ;

Affirment leur amour de la paix et leur horreur des guerres ;
Envoient aux travailleurs des pays voisins — et en particulier à ceux d'Angleterre, qui ont le courage de protester contre la sauvage invasion des républiques sud-africaines, — l'expression de leur sympathie.

En dehors de l'adhésion du Syndicat à la Fédération internationale des Transports, la plus importante des questions abordées fut la modification de la loi sur les accidents.

On convint qu'il fallait se rallier au projet déposé par Poulain, au nom du groupe socialiste, et demander simplement qu'y soient introduites les dispositions ci-après :

Pour l'incapacité absolue et permanente, rente égale au salaire annuel ;
Pour l'incapacité partielle et permanente, rente égale à la perte de salaire subie.

Également, le congrès a chargé son conseil de faire des démarches auprès du groupe parlementaire pour obtenir d[e] celui-ci qu'il propose la modification de l'article 1780 du Co[de] civil (loi du 27 décembre 1890) sur le contrat. Ajoutons qu[e] le congrès s'est, à l'unanimité, prononcé contre le projet Millerand (arbitrage obligatoire, réglementation des grèves) et nous aurons mentionné les principales questions d'ordre géné

ral qu'il eut à examiner. Avant de clore, mentionnons également que diverses modifications ont été apportées aux statuts, notamment en ce qui concerne les cotisations et le journal.

Ceci établi, il convient de tirer de ces débats l'enseignement qu'ils comportent.

Tout d'abord, en ce congrès, moins nombreuses qu'autrefois furent les discussions portant sur des questions d'ordre général. Cela tient uniquement à ce que les assemblées précédentes ont épuisé la matière. Depuis 1893, sont et demeurent fixées, les principales revendications des agents.

Mais cependant, les congrès successifs ont depuis lors une utilité incontestable. Ils ont, pour ainsi parler, aiguillé plus fortement la corporation dans la voie de l'entente internationale. Et cela prouve tout au moins l'inutilité des folles dépenses auxquelles se livrent les compagnies. Elles entretiennent force journaux spéciaux, les uns distribués gratuitement au personnel secondaire, d'autres expédiés non moins gratuitement au personnel supérieur, pour combattre cet esprit internationaliste, dont les dirigeants entendent se réserver l'exclusif monopole.

En même temps que progresse l'idée d'entente internationale, chemine avec non moins de force l'idée de paix universelle. Cela résulte des télégrammes échangés entre les diverses organisations des différents pays et aussi du vœu fortement motivé adopté par les congressistes.

Mais si nous avons enregistré une heureuse tendance vers l'unité prolétarienne mondiale, nous devons, en échange, nous préoccuper d'un mouvement regrettable qui pousse le syndicat vers un quasi-fédéralisme, qui ne pourra qu'affaiblir son action intérieure. Il s'agit, en l'espèce, des congrès particuliers organisés par le personnel de chacun des réseaux.

Une situation particulière avait, l'année dernière, motivé
ui des agents du Midi. Il a eu, il est vrai, d'excellents résul-
s, puisqu'il aboutit à un relèvement des petits salaires, et
rtout, il amena la direction de ce réseau à admettre la
mination de délégués ouvriers aux diverses caisses (secours,

retraites, etc.) par voie d'élection. C'est là l'embryon de futurs conseils du travail, sur le modèle de celui qui vient d'être instauré par le réseau de l'Etat.

Mais l'exemple aura été funeste, en ce sens qu'il incite le personnel de chaque Compagnie à le suivre. Déjà l'Est et le P.-L.-M. annoncent des congrès spéciaux. Et il est à craindre que, lancés dans cette voie, les meilleurs militants du syndicat soient impuissants à enrayer le mouvement de décentralisation vers lequel, il y a des années déjà, chacune des directions intéressées pousse ses agents. Aussi, verrions-nous sans déplaisir ne point se renouveler l'expérience du Midi.

Mais une autre tendance s'est manifestée à ce congrès, dont il convient de louer sans réserve le Syndicat National, c'est celle de se débarrasser de son poids mort. Par cela il faut entendre l'élimination de l'élément spécial non-actif, celui qui ne cotise pas. Mieux vaut, en effet, un effectif de 30.000 syndiqués, sur lequel on peut compter, que un affichage de près de 100.000 membres tièdes ou indifférents. C'est la même idée qui amena le congrès à se prononcer pour la révision des matricules. De cette façon, après ce double travail, l'association saura, à une unité près, quelles sont les forces dont elle dispose.

En résumé, le congrès du Syndicat National a présenté cette année un double intérêt. On y traita moins de questions, mais on y prit des résolutions plus précises, et les sentiments internationalistes du prolétariat de la voie ferrée s'y sont manifestés avec une plus grande intensité. C'est de bon augure pour la marche de cette association, surtout si elle sait se garer de la pente du fédéralisme, où elle paraît vouloir glisser. Qu'on ne l'oublie point : aux compagnies reliées entre elles par un lien puissant, il faut opposer un front de bataille unique. La victoire finale, et surtout prochaine, est à ce prix.

Georges LAPORTE

LA

FÉDÉRATION NATIONALE DES OUVRIERS MINEURS

ET LE CONGRÈS DE LENS

La Fédération nationale des Ouvriers Mineurs de France date du Congrès de la Ricamarie tenu en 1892. Auparavant, sur l'initiative de la Chambre Syndicale des Mineurs de la Loire avait été créé en 1883, la *Fédération des Chambres Syndicales des Ouvriers Mineurs de France*, qui réunit les mineurs syndiqués de presque toutes les régions houillères de la France; cette Fédération tint quelques congrès, mais ne put jamais, malgré l'activité de son secrétaire, Rondet, fonctionner régulièrement, et son action se borna à faire de l'agitation sur le projet de loi relatif aux aux délégués mineurs. Des querelles personnelles ou politiques troublèrent d'ailleurs la Fédération, dont se sépara bientôt la Chambre Syndicale de la Loire (1890), puis, par rivalité avec la Fédération de 1883, les mineurs de la Loire et du Centre réunis à Commentry (1891) décidèrent la fondation de la Fédération Nationale des Mineurs. Celle-ci, pas plus que sa rivale, ne put alors fonctionner réellement la dualité des groupements fédéraux les réduisant à l'impuissance : une réunion des délégués français au congrès international de Paris (1891) s'entremit alors pour vider le différend et dénouer la crise; et du congrès suivant, tenu à la Ricamarie, sortit la Fédération actuelle des Mineurs de France. Les syndicats du Nord et du Pas-de-Calais furent à peu près les seuls à ne pas y adhérer : aussi la Fédération n'intervint-elle pas lors de la grande grève des mineurs du Nord en 1893, d'autant plus que le Comité fédéral n'avait pas été consulté avant la grève, qui d'ailleurs, échoua complètement. Au congrès suivant tenu à Graissessac en 1894, les mineurs du Nord et du Pas-de-

Calais se firent représenter et donnèrent leur adhésion ferme à la Fédération : de ce congrès date le mode de votation des délégués, le nombre de voix étant fixé, non d'après le nombre de syndiqués ou de cotisants, mais d'après le nombre total des mineurs du bassin représenté — une voix par 1 000 mineurs dans le Nord et le Pas-de-Calais, une voix par 500 mineurs seulement dans les autres départements, afin de contrebalancer la prépondérance des organisations du Nord.

Depuis le congrès de Graissessac, la Fédération a fonctionné régulièrement et tenu des congrès annuels à Lens (1895), à Decazeville (1896), à Carmaux (1897), à Saint-Étienne (1898), à Denain (1899), à Montceau-les-Mines (1900), et enfin les 11, 12 et 13 avril dernier à Lens. Les questions discutées à ces congrès furent généralement les mêmes et nous allons les retrouver à propos du congrès de Lens.

Depuis l'an dernier, la *Fédération nationale* comprend, outre les anciennes *Fédérations régionales du Nord et du Pas-de-Calais*, et *de la Loire* (Loire, Rhône, Haute-Loire), la *Fédération du Sud* (Tarn, Aveyron, Hérault, Gard, Bouches-du-Rhône) et celle *du Centre* (Ain, Isère, Puy-de-Dôme, Allier), non compris les bassins de Saône-et-Loire et d'Anzin, non fédérés régionalement, avec un effectif de 162.000 mineurs dont environ 60.000 syndiqués (1900) ; seules quelques exploitations isolées restent en dehors du mouvement syndical et fédéral. Avant 1900 la Fédération changeait chaque année de siège et de secrétaire général, d'où un certain malaise à chaque mutation : maintenant la gestion de la Fédération est confiée à un *Comité fédéral* se réunissant en cas de nécessité dans une ville du centre (St-Étienne actuellement) où chaque Syndicat adhérant envoie son délégué, et nommant un bureau pour l'expédition des affaires courantes : le secrétaire général de la Fédération, choisi par le Congrès et rééligible, en ce moment le citoyen Cotte, fait partie de ce bureau.

Telle était la situation de la Fédération Nationale des Mineurs, au moment où les délégués de Montceau demandèrent la réunion du comité fédéral à St-Étienne pour discuter l'attitude que devait prendre la Fédération au sujet de

grève de Montceau-les-Mines. Le Comité, ne voulant pas prendre sur lui de décider la grève générale des mineurs réclamée par les délégués de Saône-et-Loire, décida d'en appeler au Congrès annuel et de fixer en avril celui qui devait se tenir quelques mois plus tard à Lens.

Le congrès se réunit les 11, 12, 13 et 14 avril à Lens. Après la vérification des mandats, une vive discussion s'engage sur le mode de votation : finalement le Congrès décide de maintenir l'ancien mode, que nous avons exposé plus haut, ce qui donne pour 162.500 mineurs représentés : 229 voix, soit 55 au Pas-de-Calais, 44 à la Fédération de la Loire, 41 à celle du Sud, 26 au Nord, 26 à la Saône-et-Loire, 23 à Anzin et 14 à la Fédération du Centre. Le Congrès vote ensuite le principe de la *nationalisation des mines* et la *reprise des mines abandonnées par la Fédération*. Puis, après avoir entendu hors séance les délégués de 75 organisations syndicales de la Seine, venus avec mandat de faire proclamer « *la grève générale* » et après avoir rejeté à la fin de l'ordre du jour, la question des « Moyens a employer pour faire aboutir nos revendications » autrement dit « la grève générale des mineurs », la question passionnante du moment, le Congrès entame les « questions diverses » c'est-à-dire les revendications mêmes des mineurs ; pour la clarté de la discussion nous les examinerons successivement.

Loi sur les délégués mineurs. Basly et Cotte font accepter des motions tendant à augmenter le nombre des visites des délégués à la sécurité, à assurer leur indépendance vis-à-vis des exploitants ainsi qu'à assurer la liberté du vote : d'autre part, sont maintenues les décisions du Congrès de Montceau.

La journée de huit heures. — Basly et Cotte rappellent les heureux résultats, aussi bien pour les ouvriers que pour les exploitants, des essais tentés aux Mines de Marles et dans la Loire. D'ailleurs le gouvernement et la commission du travail sont du même avis sur ce point : l'ensemble de la loi tendant à limiter à huit heures la journée de travail dans les mines, y compris la descente et la remonte, est adopté à l'unanimité.

La retraite des vieux mineurs. Après une discussion por-

tant surtout sur les conditions d'âge. Calvignac demandant la limitation de 50 ans, d'autres demandant 15 années de service sans limitation d'âge, le Congrès vote le texte suivant : « Le » Congrès estime que la retraite des ouvriers mineurs doit » être fixée à *deux francs par jour*, après *vingt-cinq ans de* » *service*, sans condition d'âge, et que la retraite proportion- » nelle doit toujours être servie à l'âge de 45 ans, mais qu'en » cas d'invalidité prématurée elle sera immédiatement servie » après la constatation de l'infirmité ». « Néammoins l'alimentation de la dite caisse sera à la charge des compagnies ».

Minimum de salaires. Le congrès admet en principe que le « taux des salaires soit fixé par les Chambres Syndicales de chaque région, après qu'une loi aura établi le minimum de salaire ».

Saisie-arrêt des salaires. — Le congrès demande que le Sénat vote le plus rapidement possible la loi déja acceptée par la Chambre.

L'Organisation de la grève. — Cotte demande qu'une loi réglemente l'organisation des grèves de façon que, les travailleurs d'une même exploitation étant considérés comme formant une société ouvrière analogue à une société anonyme, si la *majorité* des ouvriers décide la grève, cette grève devienne *obligatoire* pour tous et que l'exploitant ne puisse reprendre le travail sous aucun prétexte, tant que la majorité des ouvriers n'en aura pas ainsi décidé, au vote secret : c'est d'ailleurs la paraphrase du projet de loi Guesde-Jaurès déjà adopté au Congrès de Montceau en 1900. — Adopté de nouveau à l'unanimité.

Le Syndicat obligatoire. — Le citoyen Cordier (Carvin) réclame l'introduction dans la loi syndicale de la loi des majorités : si la majorité des ouvriers d'une entreprise se prononce pour le syndicat, la minorité sera contrainte d'y adhérer, et les patrons ne devront employer que des syndiqués. Le non-syndiqués, en effet, ne profitent-ils pas de toutes les amé liorations obtenues par les efforts du syndicat : il serait don juste de les contraindre à y adhérer. Quelques camarades objectent à Cordier que la terreur des compagnies empêcher

trop souvent la majorité de voter pour le syndicat, si bien que la minorité sera ici privée de tout droit d'organisation ; ou bien les patrons créeront des « syndicats jaunes ». D'autre part, si la majorité est pour le syndicat obligatoire, les faux frères. « les blanches oreilles », viendront obligatoirement y semer la division. — Finalement la proposition Cordier soulève tant d'objections qu'il déclare la retirer, quitte à la reprendre, à un prochain congrès.

Nationalisation des mines. Le congrès est unanime à reconnaître que tous les abus disparaîtrait le jour ou l'Etat exploiterait lui-même les mines et où, à l'exploitation capitaliste, serait substituée la propriété sociale.

Les Prud'hommes mineurs. Les ouvriers mineurs étant compris dans la loi d'ensemble votée par la Chambre sur la Prud'homie, le congrès insiste auprès du Ministre des Travaux Publics pour hâter le vote de la loi par le Sénat.

Les accidents du travail : Cotte lit un rapport critique de la Fédération de la Loire, demandant certaines modifications à la loi de 1898, qui est adopté à l'unanimité : il réclame l'indemnité temporaire dès le premier jour — la suppression du paragraphe, envisageant la collaboration accidentelle, l'égalité absolue des ouvriers étrangers et des français, enfin moins de liberté d'appréciation laissée aux tribunaux.

Libre échange et Protection. Un incident soulève cette grave question : un mineur non syndiqué du Gard se présente au congrès pour protester au nom de ses camarades contre l'introduction en franchise des houilles anglaises dont l'afflux vient diminuer chez eux le travail ; le congrès, considérant qu'il est à la Grand-Combe 10.000 mineurs sans organisation syndicale, émet le vœu qu'ils se mettent en relation avec la Fédération du Sud et refuse de trancher la question si délicate du libre échange et de la protection.

Avant d'entamer la grave question de la grève générale, le congrès décide la création d'un *journal corporatif* et d'envoyer le secrétaire général de la Fédération, le citoyen Cotte, au congrès international des mineurs.

La grève générale des mineurs. — L'ordre du jour appelle la

discussion des moyens à employer pour faire aboutir les revendications des mineurs, c'est donc la grève générale qui est mise en discussion : Chalmandrier (Montceau) parle le premier, suppliant, au nom de ses mandants, le congrès de déclarer la grève générale *immédiate*, si dans les huit jours les grévistes de Montceau n'obtiennent pas gain de cause. Mais bientôt la discussion s'embrouille : à la question de la grève générale *immédiate* pour Montceau vient s'ajouter celle de la grève générale *à terme* pour faire aboutir les *revendications générales* des mineurs. Calvignac (Carmaux) demande la division des questions et le congrès décide de discuter d'abord la question de Montceau, ensuite celle de la réalisation des revendications des mineurs.

Question de Montceau. — Le Congrès se préoccupe surtout des « coupes sombres » du renvoi des 450 ouvriers congédiés. Calvignac dit qu'il importe que tous les ouvriers soient repris, mais il demande qu'avant de faire décréter la « grève générale immédiate » les camarades de Montceau examinent s'il ne serait pas possible d'établir un *roulement*. Basly rappelle que les renvoyés sont des *similaires* employés dans des industries annexes, mais indépendantes de la mine : et il se demande si, pour des revendications *locales* on peut engager avec succès une grève *générale* , sans même avoir consulté les principaux intéressés et sans accorder un délai au gouvernement pour la solution du conflit. Chalmandrier accepte au nom de ses mandants la question du roulement mais cherche en vain à obtenir la « grève générale immédiate » : finalement le Congrès décide d'inviter le gouvernement à faire cesser dans un délai de 10 jours, en établissant un roulement, le conflit de Montceau, sinon, le 28 avril, les mineurs décideront en referendum, s'il y a lieu de déclarer la grève générale par solidarité le 1er mai prochain.

Après avoir décidé que seuls les ouvriers du fond et de surface âgés de plus de 18 ans seront électeurs, et que le abstentionnistes seront considérés comme appartenant à l majorité des votants, le Congrès décide d'envoyer une délégation au ministre de l'Intérieur, puis il entame la deuxièm

proposition de grève générale : *Voies et moyens pour faire aboutir les résolutions du Congrès.* Ce n'est plus la grève générale immédiate pour les questions locales, c'est la *grève générale* des mineurs pour faire aboutir les *revendications générales* de la corporation entière. Aussi tous les délégués sont-ils d'accord sur ce point : il faut envoyer un ultimatum direct au gouvernement. Mais la discussion s'éternise un peu sur l'échéance à accorder au gouvernement : finalement la date du 1er octobre est acceptée, la grève générale devant être votée, s'il y a lieu, dans les mêmes conditions que celle du 1er mai.

En résumé le Congrès a voté deux menaces de grève générale. L'une pour le 1er mai, si satisfaction n'est pas donnée aux grévistes de Montceau, l'autre le 1er octobre, si satisfaction n'est pas donnée à tout ou partie des revendications générales de la corporation que nous avons exposées précédemment. Mais le Congrès s'est arrêté à la menace, en remettant aux intéressés eux-mêmes le soin de décider de leur attitude : il a compris qu'il n'est peut-être pas au pouvoir de quelques hommes réunis sur un point du pays de mettre en branle une aussi vaste corporation. L'ouvrier lui-même, en mettant dans l'urne le bulletin qui décidera de son travail du lendemain, comprendra toute l'importance de son acte : il n'attendra plus l'amélioration de son sort de je ne sais quelle intervention législative ou divine agissant en dehors de lui : il saura que pour faire aboutir ses revendications, il faut qu'il le veuille, et que ceux-là seuls qui sont conscients et organisés sont capables de volonté et d'action.

Marcel LANDRIEU.

UNE PRISON RUSSE

LA FORTERESSE DE SCHLUSSELBOURG

De toutes les horreurs du despotisme russe que rappellent en ce moment les troubles universitaires et leur répression sanglante, il n'en est pas de plus terrible que le régime des prisons politiques. Le gibet, les fusillades, la déportation en Sibérie n'ont pas suffi au gouvernement du tzar pour combattre le mouvement révolutionnaire en Russie ; il a eu toujours recours au système cellulaire, supprimant toute relation entre les prisonniers et le monde extérieur.

De toutes les prisons politiques, la plus célèbre est la forteresse de Schlusselbourg. Bâtie sur une île, à l'embouchure de la Néva, dans la Baltique, avec ses hautes murailles et ses profonds ravins, elle est inabordable.

Pendant une dizaine d'années on n'a eu aucune nouvelle de ce qui se passait dans la prison. Ses lourdes portes, gardées par des canons, ne s'ouvraient que pour les piquets de soldats qui venaient en patrouille. Même les parents des prisonniers n'étaient pas admis à faire quelques visites. Pour savoir quelque chose de leurs fils ou de leurs frères, ils devaient s'adresser au fameux département de la police. Mais là encore, on leur donnait des réponses entortillées et évasives, comme si on avait voulu leur dire : « Ne pensez plus à eux. »

Ainsi, plus de douze ans, le mystère le plus complet planait sur la forteresse de Schlusselbourg. Ce nom était devenu le symbole de tout ce que le despotisme russe cache de barbarie et d'horreur.

Le public ne se trompait pas. La triste célébrité de Schlusselbourg était pleinement méritée. Nous en possédons maintenant les preuves dans les *Souvenirs* de Madame Volkenstein, — une des prisonnières, qui, sa peine finie, a été envoyée à Sakaline, et qui est la première à porter à la connaissance du

public des notes authentiques sur cet enfer. Ces *Souvenirs*, qu'on peut appeler des mémoires d'outre-tombe, ont été publiés par *Swobodné-Slovo*, l'organe des Tolstoïens à l'étranger.

Nous allons résumer les parties les plus intéressantes de ces *Souvenirs*. Puisse le monde civilisé être édifié encore une fois sur le régime russe, et que l'opprobre et la honte des horreurs que nous allons raconter retombent sur ceux qui osent encore le défendre.

II

Au moment où Madame Volkenstein entra à Schlusselbourg, en 1884, il y avait 35 prisonniers. Or, dans l'espace de quatre ans, c'est-à-dire vers la fin de 1888, la folie et la mort en avaient décimé plus de la moitié : 16 étaient morts et trois devenus fous.

Pourquoi cette terrible mortalité ?

Elle s'explique par les conditions inouïes dans lesquelles vivaient ces malheureux. Ils étaient dans l'isolement le plus absolu, — non seulement ils étaient privés de toutes nouvelles du dehors, de leurs parents, de leurs amis, mais ils étaient isolés encore les uns des autres. Ils ne pouvaient pas se voir, ils ne pouvaient pas se parler. Détail plus horrible : ils étaient privés de toute lecture, de tout travail.

C'est ainsi que ces jeunes gens, habitués à la vie de la société et à une intense activité intellectuelle, vivaient maintenant des mois et des années entières, chacun enfermé dans sa cellule, assis sur un banc cloué au mur, livré à son désespoir, et torturé par l'idée qu'il ne sortirait pas vivant de cet enfer.

Pour se distraire, les prisonniers n'avaient qu'une chose à faire : lire et relire le règlement de la prison collé derrière la porte, — ce règlement stupide, cynique et barbare qui prescrivait aux geoliers de tutoyer les prisonniers, qui défendait les cris, les chants et les coups frappés aux murs, qui soumettait les prisonnières aux visites des médecins *assistés par les gendarmes*, qui prévoyait enfin la peine de mort pour « outrages par geste » aux geoliers.

Il fallait trouver un homme extraordinaire, un homme sans cœur et sans conscience, un misérable, pour assumer la tâche de veiller à l'exécution d'un pareil règlement. Ceci, même en Russie, n'était pas chose facile. Nos lecteurs ignorent peut-être que, après l'attentat du 1er mars 1881, le gouvernement russe ne trouva pas un bourreau pour pendre au gibet l'héroïque Vera Perowskaja. Il fallut faire violence à un forçat, un certain Trolow, pour ne pas laisser Perowskaja vivante.

De même, probablement, il a fallu chercher longtemps avant de trouver cette brute, que la plume se refuse à désigner autrement que sous le nom d'Hérode, que lui ont donné les prisonniers.

Ce juif baptisé, qui déshonorait sa race d'origine, accomplissait son rôle avec un zèle qui aurait rendu Javer jaloux, avec une ardeur qui a dû toucher les dalles froides de la prison : « Avec quelle vigilance, avec quelle fièvre il surveillait, raconte Madame Volkenstein, chaque pas que les sous-officiers exécutaient sous ses ordres. Il passait jour et nuit dans les couloirs de la prison, — et particulièrement pendant les jours de fête ». Hérode prenait un plaisir particulier à assister les médecins dans l'exécution de « ces choses pénibles, stupides et grossières jusqu'au cynisme », qui s'appelaient des « visites médicales ».

III

Peut-on s'étonner que les prisonniers, les intrépides révolutionnaires qui avaient défié le gibet et le peloton d'exécution ne voulussent pas se soumettre au règlement ? Ils passaient outre, ils protestaient, ils provoquaient des représailles horribles de la part du geolier, mais ils protestaient encore !

D'abord, ils essayaient de communiquer entre eux, par d[es] coups frappés au mur. Au commencement, ils faisaient [c] communications avec une grande prudence, mais les oreil[les] des dogues policiers étaient vite en éveil. Au premier bruit, [ils] faisaient irruption dans la cellule. « Ah ! cochon, tu fais [du] bruit ! », et si le prisonnier répondait d'un ton vif, ils se ruaie[nt]

sur lui, le jetaient à terre, et à coups de poings et à coups de bottes distribuaient la justice sur ce petit coin de la Sainte-Russie, — tandis que des autres cellules, au bruit des imprécations policières, s'élevaient des protestations. Alors, avec chaque protestataire, on répétait la même opération, et toute la prison se transformait en un champ de bataille.

Quand les souffrances morales arrivaient à leur paroxysme, les protestations des révolutionnaires revêtaient une forme tragique. Ils voulaient frapper leurs bourreaux par leur propre mort, — soit qu'ils se la donnassent eux mêmes, soit qu'il la demandassent à leurs persécuteurs.

La première victime de cette nouvelle forme de lutte fut Minacov. Il refusa toute nourriture, et quand le médecin de la prison vint lui faire des observations, il le giffla, en demandant en même temps qu'on lui appliquât l'article qui punit de la peine de mort l'outrage par le geste. Laissons ici Madame Volkenstein nous raconter elle-même, avec cette sobriété qui caractérise son récit, l'acte héroïque de Minacov :

« Dans la matinée, nous avons entendu les pas égaux de la sentinelle. Toute la prison était en éveil et écoutait avec la mort dans l'âme. Dans la cellule de Minacov, entrèrent quelques hommes ; j'entendis distinctement le surveillant dire : « Le manteau n'est pas nécessaire ; le chapeau seul suffit » ; immédiatement après, la voix de Minacov s'élevait : « Adieu, camarades, — on me mène au peloton ! ». Dix minutes encore, et à nos oreilles arrivait le bruit de la décharge... Quelques jours après, on commença à enlever de nos chambres les ventilateurs et les espagnolettes des fenêtres. C'est alors que nous apprîmes que Klemenco s'était pendu... Deux mois plus tard, au premier jour de Noël, au milieu du calme habituel, nous entendîmes subitement le bruit d'un vase métallique tombé à terre, ensuite des coups de pied, une chute . les cris de Mischkine : « Exécutez-moi, ne me battez pas, ɛxécutez-moi ! ». Nous étions tous terrifiés... Nous ne vou-ɩons pas en croire nos oreilles. Du reste, nous tous, excepté ɜ voisin de Mischkine, nous ignorions son plan de se faire ɪsiller en frappant ses surveillants. Comme nous l'avons

appris plus tard, il croyait par ce moyen attirer l'attention de la société sur ce qui se passait dans la forteresse ».

Holocauste inutile ! La société russe — sous ce nom on comprend ordinairement les éléments libéraux — traversait une période de dépression et de lâcheté sans précédents. Et ensuite rien de ce qui se passait dans la forteresse ne pouvait transpirer jusqu'au public.

IV

Les prisonniers, malgré les représailles, continuaient la lutte. Ils voulaient s'entendre pour une action commune. Ils tâchaient de communiquer non seulement par les murs, mais ils frappaient encore à leurs portes. « Ceux d'entre eux, raconte Madame Volkenstein, qui, aux yeux des surveillants, passaient pour des récalcitrants, étaient emmenés dans l'ancienne prison. Mais ceux qui restaient continuaient à frapper les murs et encore plus fort. Ils demandaient qu'on les emmenât aussi, croyant ainsi rendre impossible l'isolement de leurs camarades, l'ancienne prison comptant seulement dix chambres.

« Dans l'ancienne prison, le bruit des conversations des prisonniers était si fort que les gendarmes, pour les empêcher de s'entendre, battaient jusqu'à épuisement la mesure sur les vases en cuivre, et continuaient malgré tout à tenir les prisonniers isolés ».

Cette ancienne prison, située dans une autre cour, servait non seulement à l'isolement des « meneurs », mais aussi pour recevoir les prisonniers mourants. Dans la même prison on emmenait aussi quelques heures avant leur exécution, les condamnés à mort. Près de ces murs, furent fusillés Minacov et Mischkine, Stromberg et l'officier de marine Rogatchew. C'est encore là qu'en 1887 furent exécutés Ulianow et ses quatre amis pour leur attentat contre Alexandre III. Enfin le nom de cette ancienne prison restera éternellement attaché au suicide tragique de Sofia Quinsbourg, qui expira baignée dans le sang de ses veines ouvertes.

Mais revenons à la grande prison. Très vite le régime que

subissaient les prisonniers eut d'autres conséquences encore : la maladie et la folie.

On donnait quelques médicaments aux malades, mais on leur laissait la même nourriture. Ce qui rendait cette situation encore plus triste, c'est qu'ils étaient privés de tout soin, de toute surveillance ; ils étaient laissés seuls, se débattant avec leurs forces défaillantes contre la fièvre et le délire, jusqu'à ce que la mort vînt les délivrer. « Ils mouraient là, sous nos yeux, écrit Madame Volkenstein, sans que nous puissions leur apporter le moindre secours ». L'un après l'autre, moururent dans l'espace de quelques mois Tikhanowitch, Malavsky, Boutzewitch, Nemolowsky, Dolgouschine. Quelques jours avant la mort, quand leurs gémissements devenaient trop pénibles, même pour les oreilles des geoliers, on les transportait dans l'ancienne prison. « Là, c'était très humide et très froid. Les malades sentaient bien pourquoi on les transportait, et près de mourir, ils ne pouvaient même plus frapper aux murs pour communiquer avec leurs camarades ».

Les prisonniers protestèrent, et alors l'administration laissa les malades mourir dans leurs cellules. « Je suis prise par un frisson, au souvenir de ce temps, raconte Madame Volkenstein, et particulièrement des deux premières années de notre vie à Schlusselbourg. Le souffle de la mort remplissait l'air, — et quelle mort ! Dans l'isolement complet, où le mourant n'entendait pas un son de voix amicale... Constamment, il y en avait quelqu'un qui mourait : on avait l'impression d'une agonie sans fin. »

Après la maladie, voici la folie. Subitement, une nuit, on entendit des hurlements lamentables. C'était le prisonnier Schtédrine qui criait. Les surveillants prirent ces cris pour des protestations. Ils emmenèrent Schtédrine dans l'ancienne prison. Il se débattait. On vint à bout de ses résistances furieuses à coups de bottes. Enfin, on comprit qu'il était devenu fou. Il était le premier, mais bientôt il fut suivi par d'autres...

Nous avons dit qu'on sévissait sévèrement contre les prisonniers qui communiquaient entre eux par des coups frappés aux murs. On ne les permettait pas même aux malades. On

voulait que les prisonniers s'ignorassent complètement l'un l'autre. Quand l'un d'eux attirait l'attention du surveillant sur les souffrances d'un voisin malade, l'exécrable Hérode lui donnait cette réponse : « N'essaie pas de parler pour les autres. Ce n'est pas ton affaire. *Ici, il n'y en à point... d'autres* ».

Cette lutte dura quatre ans. Enfin, l'administration, voyant qu'elle n'arrivait qu'à augmenter le nombre des fous, des malades et des morts, sans que le courage moral de ceux qui restaient vivants fût abattu, commença à céder. Elle devint moins sévère pour les communications. Plus tard, elle permit des promenades communes — une par semaine —, les prisonniers étant deux par deux. Mais elle les suspendait chaque fois qu'elle voulait les punir. Laissons la parole à Madame Volkenstein : « L'administration avait aussi permis au mourant Boutzewitch, des entrevues avec son voisin, mais après deux ou trois entrevues, il dut lui-même y renoncer, car il n'avait plus la force de se lever de son lit. En mourant, il regrettait constamment de ne pouvoir plus apporter à son camarade de promenade, ses deux ou trois morceaux de sucre... On ne peut pas s'imaginer combien est fort le sentiment de l'amour dans l'âme d'un prisonnier isolé. La vue seule d'un être vivant, d'un homme qui vous comprend, vous transporte dans un attendrissement et dans un enthousiasme presqu'enfantin. Au tuberculeux Kobiljansky, on n'accorda pas, jusqu'à sa mort, une seule entrevue, pour le punir de ce qu'il frappait au mur, et qu'il répondait par des tutoiements aux tutoiements du surveillant. Plus tard, on lui avait promis une entrevue, à condition qu'il ne frappât plus aux murs. Et, en effet, Kobiljansky se retint ; mais à ce moment, il était tellement affaibli, qu'il ne pouvait plus se lever de son lit. Il est mort ainsi, sans avoir satisfait son rêve d'embrasser un seul camarade, comme il le disait lui-même, d'une façon touchante, avant sa mort, — dont il avait d'ailleurs pressenti l'heure... Je me s viens maintenant, et je m'étonne de la passion avec laque nous demandions les entrevues, et quelles entrevues : r *demi-heure*, deux fois par semaine !... »

V

Il fallut un événement dont l'horreur tragique devait toucher même les chefs, pour que fut adouci définitivement le régime des prisonniers.

C'était à la fin de 1888. Le fameux Hérode voulait faire des quelques concessions qu'il accordait aux prisonniers, un moyen de division et de domination. Il priva certains d'entre eux de promenades, et ne les permit plus qu'à ceux qu'il déclara les plus dignes de ses faveurs. Mais les prisonniers favorisés bondirent sous cet outrage. Tous, collectivement, ils renoncèrent à la promenade bi-hebdomadaire. Ce refus mit en colère le surveillant, qui inaugura de nouveau l'ancien système de violence, de brutalité et d'isolement.

Parmi les nouveaux isolés dans l'ancienne prison se trouvait l'énergique Gratchewsky ; il manifesta son intention de recourir aux procédés de Minacov et de Mischkine : l'outrage par le geste. Il tint sa promesse. Mais, cet acte accompli, tout le monde fut étonné de la réponse du commandant de la forteresse qui, au lieu de fusiller Gratchewsky, se contenta de dire : « On ne juge pas les fous ! ». C'est alors que Gratchewsky répondit que puisqu'on refusait de le fusiller, il allait se suicider.

« Pendant deux semaines les voisins entendaient, raconte Madame Volkenstein, comment Gratschewsky parlait avec les gendarmes, et demandait d'eux la grâce de mourir. Mais il paraissait calme... Subitement, un soir, un cri court, horrible, déchirant, retentit dans la prison. Immédiatement après, on entendait le frottement sourd du fil de fer qui, à travers les murs du corridor, aboutissait à la sonnerie du surveillant, et les voix confuses des sous-officiers de garde, ordinairement muets ; une fumée et une odeur de brûlé se répandirent jusqu'à l'intérieur des cellules des autres prisonniers.

« A leurs oreilles arrivèrent des gémissements étouffés, les claquements d'une porte et les voix du médecin et du surveillant. Il était difficile de comprendre à ce moment ce qui était arrivé, mais on était convaincu que quelque chose d'horrible s'accomplissait dans la cellule de Gratchewsky... Le surveillant

et le médecin repartirent aussitôt après leur arrivée, et la prison retomba dans son calme habituel. Il n'y eût que l'odeur du brûlé et la fumée, qui empestèrent l'atmosphère jusqu'au lendemain... »

Mais le lendemain, attendu avec quelle angoisse ! par les prisonniers, leur apporta la nouvelle du suicide de Gratchewsky : il avait renversé sur ses habits le pétrole de sa lampe, et, s'étant lui-même brûlé vif, il mourut sous les yeux de ses propres bourreaux.

Après cet événement, les autorités supérieures déplacèrent Hérode. Le régime des prisonniers fut rendu plus supportable, on ne les persécutait plus pour les communications, les promenades furent permises à tous sans distinction. On leur permit des livres sur les sciences naturelles et sur l'histoire universelle, mais seulement jusqu'au XVIII[e] siècle.

Pendant cette époque, les prisonniers durent tous recourir encore à la menace d'un suicide collectif — ils refusèrent la nourriture pendant dix jours — pour protester contre les insultes que le ministre-adjoint Schebeco leur adressa, pendant une visite à la prison, en 1888.

Au commencement de 1890, les prisonniers obtinrent encore quelques améliorations. On leur permit de s'occuper à des travaux manuels, de veiller leurs camarades malades, et de faire eux-mêmes la liste des ouvrages — sauf à obtenir l'approbation du département de la police — qu'ils demandaient à lire.

Enfin, dernièrement, quelques prisonniers, parmi lesquels Madame Volkenstein, furent, à l'expiration de leur temps, déportés dans la Sibérie orientale pour la vie. Pendant ce changement on autorisa, *pour la première fois* depuis quinze ans, une courte visite des parents des prisonniers.

Mais n'oublions pas que les Hérode remplissent en Russie les hautes administrations, et qu'ils ont toujours la possibili de se rattraper sur les nouveaux prisonniers, des concessio qu'après tant de tortures raffinées, ils ont accordées dans moment de lassitude.

Pierre Kormilow.

CHRONIQUE SOCIALE

LE PROJET DE LOI

SUR

L'ARBITRAGE ET LA GRÈVE OBLIGATOIRES

Voici le texte du Projet de Loi sur l'Arbitrage et la Grève obligatoires, dont nous avons déjà publié l'Exposé des Motifs (1)

PROJET DE LOI

Le Président de la République française

Décrète :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté à la Chambre des Députés par le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur, et par le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, qui sont chargés d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

Article premier

Dans tout établissement industriel ou commercial occupant au moins cinquante ouvriers ou employés, un avis imprimé, remis à tout ouvrier ou employé, se présentant pour être embauché, fera connaître si les contestations relatives aux conditions du travail entre les propriétaires de l'établissement et les ouvriers ou employés seront ou ne seront pas soumises à l'arbitrage tel qu'il est organisé par la présente loi.

Dans le premier cas, l'entrée dans l'établissement constitue,

(1) Voir nos deux avant-derniers numéros.

après un délai de trois jours, l'engagement réciproque de se conformer à ladite loi. Elle établit pour tout ce qui y est prévu une communauté d'intérêts entre les ouvriers et les employés et les oblige à se soumettre aux décisions prises conformément à ces dispositions.

L'avis prévu au paragraphe 1er du présent article et formant convention entre les parties doit être affiché dans l'établissement par les soins du chef d'établissement.

Art. 2.

Est considéré comme occupant au moins cinquante ouvriers ou employés tout établissement qui, pendant plus de dix semaines par an, occupe au moins cinquante ouvriers ou employés de tout âge et de l'un ou l'autre sexe.

Est considéré comme formant un seul établissement tout ensemble d'ateliers, de chantiers d'exploitations ou de magasins contigus appartenant à un même patron ou à une même société.

Art. 3

Les contestations relatives au nombre des ouvriers et employés à la formation du contrat d'arbitrage sont portés par les intéressés, patrons, ouvriers et employés, devant le conseil de prud'hommes de la localité, ou, s'il n'en existe pas, devant le juge de paix.

Art. 4.

Dans le cahier des charges de tout marché de fournitures ou de travaux pour le compte de l'État, une clause stipulera l'obligation pour le soumissionnaire d'accepter pour les chantiers ou ateliers organisés ou fonctionnant en vue de l'exécution d'un marché passé avec l'État, le recours à l'arbitrage, tel qu'il est organisée par la présente loi.

Dans le cahier des charges de toute concession accordée par l'État, une clause stipulera l'obligation pour le con- sionnaire d'accepter ce recours à l'arbitrage.

Toute concession de mine qui sera désormais attrib obligera le concessionnaire à l'application de la présente lo

Les départements et les communes auront le droit d'im

ser l'obligation du recours à l'arbitrage dans les cahiers des charges de leurs concessions et marchés.

Les chemins de fer d'intérêt local et les tramways seront, quelle que soit l'autorité concédante, soumis aux dispositions la présente loi relative aux concessions départementales et communales.

Un décret rendu dans la forme d'un règlement d'administration publique déterminera les modes et conditions de l'application du présent article; il fixera, en ce qui concerne les Compagnies de chemins de fer et de tramways, le mode de formation des circonscriptions et conditions du vote dans les divers scrutins prévus par la présente loi.

Art. 5.

Dans tout établissement industriel ou commercial où a été pris l'engagement réciproque de recourir à l'arbitrage, les ouvriers ou employés choisissent parmi eux des délégués permanents chargés de représenter le personnel auprès du chef d'établissement.

Art. 6.

Tout établissement comptant cent cinquante ouvriers ou employés forme au moins une circonscription électorale. Au delà de cet effectif, l'établissement devra être, par les soins du chef d'établissement, divisé en circonscriptions soit territoriales, soit professionnelles.

Chaque circonscription comprend au moins cinquante et au plus cent cinquante ouvriers et employés ; elle est représentée par un délégué et par un délégué adjoint.

Art. 7.

Sont électeurs dans une circonscription, à l'exclusion des agents préposés à la direction ou à la surveillance du personnel, les ouvriers et employée de l'un ou l'autre sexe qui y ravaillent, à la condition d'avoir dix-huit ans accomplis et l'être inscrits sur la feuille de la dernière paye effectuée par 'établissement, avant l'affichage de l'avis fixant le jour de 'élection.

Art. 8.

Sont éligibles dans une circonscription, à la condition de savoir lire et écrire, d'être Français, âgés de vingt-cinq ans accomplis et de n'avoir encouru aucune condamnation entraînant soit la perte des droits politiques, soit la perte des droits visés à l'article 31 ci après :

Les électeurs ci-dessus désignés, ayant travaillé deux ans au moins dans l'établissement. A défaut d'électeurs remplissant cette condition, pourront être élus les électeurs justifiant de deux années de travail dans des établissements similaires.

Art. 9.

Les électeurs nomment leurs délégués chaque année dans le courant du mois de janvier ; pour les industries saisonnières, cette date peut être modifiée.

Un avis du chef d'établissement indique pour chaque circonscription la date de l'élection, le local où aura lieu le vote ainsi que les heures auxquelles sera ouvert et fermé le scrutin.

Cet avis est affiché dans les lieux de travail, dix jours au moins avant la date de l'élection; copie en est envoyée le même jour au maire de la commune

La liste des électeurs et des éligibles, dressée par le chef de l'établissement, est affichée par ses soins en même temps que l'avis convoquant les électeurs et aux mêmes lieux. Copie en est remise par lui au maire qui la tient à la mairie à la disposition des ouvriers.

En cas de réclamation des intéressés au sujet de la formation, soit des circonscriptions, soit des listes électorales, le recours doit être formé cinq jours au plus après celui où l'affichage a été effectué et la liste mise à la mairie à la disposition des ouvriers, devant le conseil de prud'hommes ou, à défaut, devant le juge de paix qui statuera d'urgence et en dernier ressort.

Art. 10.

Le bureau électoral de chaque circonscription est formé par les deux plus âgés et le plus jeune des électeurs présents au moment de l'ouverture du scrutin.

Le chef d'établissement ne peut se faire représenter simultanément dans le local du vote, pendant les opérations électorales, par plus de deux personnes.

Le vote a lieu, sous peine de nullité, par bulletin blanc plié, mis sous enveloppe et ne portant aucune indication extérieure. Avant de déposer son vote, l'électeur doit passer par un compartiment d'isolement où il trouvera des enveloppes toutes identiques.

Chaque bulletin porte deux noms ; les noms suivant les deux premiers, s'il y en a sur le bulletin, sont annulés.

Pour être élu au premier tour de scrutin il faudra obtenir la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de voix au moins égal au quart des électeurs inscrits.

Au deuxième tour de scrutin, la majorité relative suffira, quel que soit le nombre des votants.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats sera élu.

Si un second tour de scrutin est nécessaire, il y sera procédé dans le plus bref délai possible, après la proclamation du résultat du premier tour.

Art. 11.

Après le dépouillement du scrutin, le président proclame le résultat du vote ; il dresse et transmet au maire, qui le tient à la disposition des intéressés, le procès-verbal des opérations.

En cas de protestation, le recours des intéressés, patrons, ouvriers ou représentants de leurs syndicats, doit être formé dans les trois jours qui suivent la proclamation du résultat devant le conseil de prud'hommes ou à défaut devant le juge de paix qui statue d'urgence et en dernier ressort.

Art. 12.

Les délégués et délégués-adjoints proclamés élus par le bureau entrent aussitôt en fonctions.

Au cas de vacance par décès, démission, annulation d'élection, le nouvel élu sera nommé pour le temps restant à courir jusqu'au terme qui était assigné aux fonctions de celui qu'il remplace.

L'élection aura lieu dans le délai de quatre semaines après vacance et dans les formes prescrites ci-dessus.

Art. 13.

Le délégué de chaque circonscription et, en cas d'empêchement, le délégué-adjoint, est chargé de recevoir les réclamations du personnel relatives aux conditions du travail et de les présenter au chef d'établissement ou à son préposé.

Le chef d'établissement peut désigner, pour entendre les réclamations courantes, un chef d'atelier ou chef de service. Le règlement déterminera les jour et heure auxquels ces réclamations sont présentées chaque semaine. Une fois au moins par mois, aux jour et heure fixés par le règlement, les délégués pourront entretenir le chef d'établissement lui-même, ou un agent supérieur de la direction par lui désigné. Les délégués-adjoints assisteront à ces entrevues.

Art. 14.

Lorsque le chef d'établissement ou son préposé n'aura point admis les réclamations du personnel présentées par les délégués ouvriers, ceux-ci, à la demande d'un groupe d'ouvriers ou d'employés, devront les remettre formulées par écrit, audit chef d'établissement ou à son préposé.

Dans les quarante-huit heures de la remise, le chef d'établissement fera parvenir aux ouvriers, par l'intermédiaire de leurs délégués, une réponse écrite contenant, s'il maintient sa décision, le nom des arbitres choisis par lui.

Passé ce délai, si les arbitres ne sont pas désignés, les ouvriers pourront décider la grève.

Si le chef d'établissement a désigné des arbitres, les ouvriers devront dans les quarante-huit heures suivantes faire connaître par leurs délégués le nom de leurs arbitres choisis en nom[bre] egal.

Si la sentence arbitrale n'a pas été rendue soit par l[es] arbitres des deux parties, soit par un arbitre commun dans l[es] six jours qui ont suivi la désignation de leurs arbitres par le[s] ouvriers, ceux-ci pourront décider la cessation du travail.

Art. 15.

La grève ne pourra être décidée, soit pour l'ensemble de l'établissement, soit pour un ou plusieurs ateliers ou magasins énumérés expressément, que par un vote régulier du personnel émis dans les conditions suivantes.

Art. 16.

Les délegués ouvriers font connaître au personnel et à la direction, six heures au moins à l'avance, les lieux et heures du vote.

Sont admis à prendre part au vote les électeurs désignés à l'article 7 travaillant dans les ateliers ou magasins dont la déclaration de grève entraînera le chomage.

Art. 17.

Le bureau est formé des deux plus âgés et du plus jeune des ouvriers ayant droit de voter, présents à l'ouverture du scrutin, le vote a lieu dans les conditions fixées par l'article 10, alinéa 3. Pendant la durée du scrutin, le local du vote est interdit à quiconque n'a pas droit d'y prendre part.

Chaque bulletin porte l'une des deux mentions « pour la grève » ou « contre la grève ».

Pour que la grève soit votée au premier tour de scrutin, le dépouillement doit donner un nombre de « pour » supérieur à la moitié du nombre des suffrages exprimés et au tiers du nombre des personnes ayant droit de prendre part au vote.

Au cas où le nombre de suffrages exprimés est insuffisant, il est procédé le lendemain à un nouveau scrutin.

Art. 18.

Après le dépouillement du scrutin, le bureau proclame le résultat du vote et les délégués ouvriers le font connaître immédiatement au chef d'établissement ; procès-verbal des opérations dressé par le bureau est, par ses soins, transmis au maire qui le tient à la disposition des intéressés.

Art. 19.

Toute cessation collective de travail décidée conformément

aux articles 15 à 18 est, en vertu du contrat défini à l'article premier. obligatoire.

Le vote doit être renouvelé tous les sept jours au moins, dans les conditions fixées par les articles 15 à 18, sans que l'on puisse compter parmi les personnes ayant le droit de prendre part au vote celles qui auraient quitté la localité ou qui auraient été embauchées dans un autre établissement.

Le travail est repris si la grève n'est pas votée à nouveau.

Art. 20.

Si la cessation de travail n'est pas votée, le personnel est tenu de continuer le travail. Toute réclamation nouvelle devra être introduite dans la forme prévue par les articles 13 et 14.

Art. 21.

En cas de grève déclarée les sections compétentes du Conseil du travail sont d'office appelées à trancher. le différend. Elles sont convoquées à cet effet par le président du Conseil du travail saisi lui-même, soit par l'un des intéressés, soit par l'autorité administrative.

Art. 22.

Le sections du Conseil du travail agissant en qualité d'arbitres exerceront les droit reconnus aux arbitres par le Code de procédure civile.

Art. 23.

Les sentences arbitrales rendues par les premiers arbitres, l'arbitre départiteur ou les sections des Conseils du travail, consignées dans les procès-verbaux signés par les arbitres, vaudront convention entre les parties pour une période de six mois.

Art. 24.

Si le travail n'a pas été suspendu, ou s'il a été repris avai la sentence arbitrale, celle-ci aura un effet rétroactif. So application partira soit du jour de la reprise du travail dan le second cas, soit, dans le premier cas, du début de la procédure.

Art. 25.

Les sentences arbitrales sont déposées et conservées en minute au secrétariat du Conseil du travail qui en adresse expédition au Ministre du Commerce et de l'Industrie, par l'intermédiaire du préfet.

Une expédition en est délivrée gratuitement à chacune des parties.

Art. 26.

Sera puni d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 100 à 2.000 francs, quiconque, soit par voies de fait, violences, dons ou promesses, soit en faisant craindre à un des ouvriers intéressés de perdre son emploi ou d'exposer à un dommage sa personne, sa famille ou ses biens, aura influencé son vote à l'un des scrutins prévus par la présente loi.

Art. 27.

Sera puni d'une amende de 16 à 100 francs quiconque aura mis obstacle à l'accomplissement des fonctions d'un délégué ou d'un arbitre, telles que ces fonctions sont prévues par la présente loi, sans préjudice de l'application des articles 177 et suivants, 222 et suivants du Code pénal.

En cas de récidive la peine sera de six jours à un mois de prison et de 100 à 200 francs d'amende.

Art. 28.

L'article 463 du Code pénal est applicable aux condamnations prononcées en vertu des articles 28 et 29 de la présente loi.

Art. 29.

En cas d'inexécution des engagements résultant de la convention d'arbitrage prévue à l'article premier, les patrons, ouvriers ou employés qui n'auront pas tenu ces engagements seront interdits, pendant trois ans, du droit d'être électeurs et éligibles dans les divers scrutins relatifs à la représentation du travail, savoir : la nomination des administrateurs de syndicats, des délégués ouvriers, des délégués mineurs, des conseillers prud'hommes, des membres des Chambres de

commerce, tribunaux de commerce, conseils du travail et des membres du Conseil supérieur du travail.

En cas de récidive, l'interdiction sera de six ans.

La perte de ces droits électoraux sera constatée par les juges de paix et notifiée à fin de radiation aux autorités compétentes.

Art. 30.

A titre transitoire, et dans le cas où les conflits éclateraient en dehors des circonscriptions des conseils du travaile xistant, les fonctions d'arbitre dévolues aux sections seraient remplies : pour les grèves groupant moins de 300 ouvriers, par le Conseil de prud'hommes qui existe dans la circonscription ou qui en est le plus rapproché, et, pour les grèves groupant plus de 300 ouvriers, par une délégation du Conseil supérieur du travail, comprenant un nombre égal de patrons et d'ouvriers, nommée soit par le Conseil supérieur, soit par la Commission permanente.

Art. 31.

Les locaux nécessaires aux assemblées ayant à émettre les votes prévus par la présente loi, ainsi que ceux nécessaires aux séances du Conseil du travail sont fournis, chauffés et éclairés par la commune; les frais qui en résultent sont compris dans les dépenses obligatoires des communes.

Les dépenses nécessitées par la procédure d'arbitrage, l'indemnité à allouer au secrétaire du Conseil du travail seront fixées par arrêté du Préfet du département et portées au budget départemental comme dépenses obligatoires.

Les frais de déplacement et de séjour des membres des Conseils de travail constituent des dépenses obligatoires lorsque la section siège comme tribunal arbitral; ils constituent des dépenses facultatives dans les autres cas.

Art. 32.

Tous actes faits en exécution de la présente loi seront dpensés du timbre et enregistrés gratis.

Art. 33.

La présente loi est applicable aux colonies de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion.

ITALIE

La grève des travailleurs maritimes. La fête du 1er Mai sera saluée cette année, pour la première fois, par les travailleurs des champs et de la mer, qui se sont réveillés et ont donné des preuves de leur conscience de classe en s'organisant et en se mettant en grève pour obtenir une amélioration des salaires.

Les ouvriers mécaniciens des différentes Compagnies de Navigation maritime n'ont pas vu les salaires s'augmenter, ni les heures de travail diminuer depuis 20 ans. Ils ont donc demandé une hausse des salaires, la réduction des heures de travail, et l'abolition des intermédiaires entre les ouvriers et les Compagnies, en y substituant la Bourse de Travail (Camera del lavoro). Ils ont déclaré la grève.

Le mouvement de solidarité s'est étendu à Naples, à Livorno, à Civitavecchia, et certains services d'embarquement ont été suspendus. Les organes des patrons, furieux, demandent au Gouvernement, presque libéral, de traiter les ouvriers en grève comme des *déserteurs* et de les faire condamner par les tribunaux militaires, et ils clament contre les Bourses du travail.

Le Gouvernement s'est borné à envoyer des troupes pour faire le service des ports, et il a déclaré qu'il n'interviendrait que dans le cas de désordres et de troubles, ou, pour exercer son action d'arbitre. La presse conservatrice, habituée à la politique à poigne contre les travailleurs défendant leurs droits, est affolée.

A. Schiavi.

BULGARIE

La situation socialiste. — Depuis longtemps, on n'a rien écrit dans cette Revue sur le mouvement socialiste bulgare. Le socialisme fait cependant de grands progrès en Bulgarie. A mesure que le développement de la grande industrie s'accentue, le prolétariat bulgare se constitue et s'organise en syndicats professionnels et sociétés ouvrières pour défendre les intérêts de classe.

Ne datant que de dix ans, le mouvement ouvrier en Bulgarie s'est accru dans des proportions considérables. Le Parti Ouvrier Social-démocrate Bulgare, qui s'est constitué il y a huit ans, compte déjà des comités locaux dans toutes les villes du pays et dans certains villages. Les social-démocrates ont mené une lutte vaillante contre le régime tyrannique de Stambouloff, ce Crispi des Balkans, et c'est à cette guerre sans précédent qu'on attribue la déchéance ignominieuse de ce ministre, en 1894.

Aux élections législatives de la mêne année, le parti ouvrier a pu obtenir deux sièges électoraux. Aux nouvelles élections de 1896, les social-démocrates ont gardé leurs positions. Après la chute du ministère conservateur de M. Stoïloff en 1899, des élections ont eu lieu de nouveau et les social-démocrates ont pu faire élire six députés, parmi lesquels deux vétérans du socialisme bulgare : Dimitre Blagoyeff et Yanko Sakasoff. Le premier est le rédacteur de la revue socialiste *L'Ère nouvelle* (Novo vreme) à Philippopoli, et l'autre le rédacteur de la revue littéraire et sociale *La cause commune* (Obchto delo), à Sofia. Mais la majorité soi-disant « libérale » du Sobranié, sous l'impulsion directe du prince Ferdinand lui-même, annula les élections des véritables représentants du peuple.

Après la démission du cabinet libéral de M. Ivantchoff, vers la fin de l'année dernière, de nouvelles élections eurent lieu le 10 février dernier. Les social-démocrates bulgares se trouvaient en face de tous les partis bourgeois coalisés pour faire échouer les candidats du parti ouvrier.

En outre, les mesures draconiennes transitoirement prises contre la liberté de la presse étaient une entrave à la propagande socialiste, lui enlevant un des plus efficaces moyens de lutte. Mais malgré tout cela, malgré les arbitraires et les contraintes du gouvernement transitoire du général Ratcho Petroff, notre parti a pu obtenir un plus grand nombre de vo qu'en 1899, et gagner deux sièges : à Sliven, le citoye G. Kirkoff, rédacteur de l'organe du parti *Le Journal ouvrie* (Rabotnitchesky vestnix) et à Tirnovo, le citoyen Ts. Bakaloff écrivain et poëte socialiste connu sous le pseudonym

« Tserkovsky ». Ce qui est à remarquer, c'est que le socialisme pénètre de plus en plus dans les centres industriels comme Sliven, Gabrovo, Samokov, etc. D'après le résultat de ces élections, on voit que le parti ouvrier a trouvé un bon terrain dans les arrondissements de Tirnovo (4010 voix), Sliven (1522), Sevlievo (1176), Haskovo (969), Provadya (834), Samokov (467), Gabrovo (350), Harmanli (283), Baltchik (136), Rahovo, Plevna, Vratze, Varna, etc., qui, jusqu'à présent, étaient plus ou moins en dehors du mouvement socialiste.

Raphaël Chr. Denkow.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LES LIVRES

Le Transformisme Social. Essai sur le Progrès et le Regrès des Sociétés, par G. de Greef. (Paris, Félix Alcan, 2ᵉ édition 1901. — 7 fr. 50). — M. de Greef publie une nouvelle édition de son *Transformisme Social* Il la fait précéder d'une longue préface où il reprend les critiques qui ont été opposées à sa thèse par de Brouckère, Révelin et M. Tarde. On connait la thèse de l'auteur : Les problèmes relatifs au progrès et au regrès des sociétés relèvent de la sociologie dynamique. Ils se présentent sous un double aspect : 1° un aspect subjectif, du domaine de la psychologie collective ; 2° un aspect objectif, du domaine de la vie sociale. Les lois générales de l'histoire, dégagées de ce double point de vue, forment la théorie du progrès et du regrès des sociétés. — Nous renvoyons nos lecteurs à la remarquable et décisive étude que Révelin fit du travail de M. Greef, dans le *Devenir Social* (n° 5, 1895).

Les Bourses de travail, par Louis Banneux (Bruxelles, Weissenbrûch. — Broch. 49 pages). — L'auteur fait précéder son étude d'un Aperçu Général de l'histoire des bureaux de placement. Il examine ensuite la formation et le fonctionnement des Bourses du Travail en Allemagne, Autriche, Angleterre, Danemark, France, Hollande, Italie, Norwège, Portugal, Russie, Suède, Suisse. Il insiste particulièrement sur les Bourses du Travail en Belgique : Institutions communales, officieuses, privées ; fédérations des Bourses du Travail ; tentative de législation sur la matière. Il termine en esquissant les divers modes de placement particulièrement en usage. — Ce travail, quoique rapide et superficiel, donne cependant une idée générale suffisamment exacte de la question.

Le Sens du Conflit socialiste, par Albert Richard (Paris, P. O. S. R. Groupe Central du Vᵉ Arrondissement. 1901. 30 pages. 0.30). — C'est parce que le parti socialiste est un parti politique et non un parti social que, selon Albert Richard, il y a conflit, dans notre mouvement, entre les diverses politiques. « Le socialisme, dit-il, ne peut p
« oublier qu'il n'est pas seulement une force, et qu'il est bien autre ch
« encore qu'un simple parti politique, car il s'est donné pour tâch
« délivrance de tous ceux qui souffrent : il ne doit plus méconna
« sa propre supériorité morale, qui fait de lui la religion humaine
« excellence, qui l'oppose à toutes les injustices, à toutes les doule

« à tous les mensonges. .. La grande moisson finale sera faite, « comme le voulait l'Internationale, non par les hommes d'un parti « qui auront su s'exercer à la manipulation des engins suspects de la « politique, mais par les travailleurs eux-mêmes, donnant eux-mêmes, « avec leur conscience, leur expérience et leurs connaissances techni- « ques variées, une constitution à la société. »

Cabet et son œuvre, par Félix Bonnaud (Société Libre d'Édition des Gens de Lettres, Paris; 3 francs). Etude vivante et remplie d'intérêt sur Cabet et sa tentative. C'est une monographie complète : vie, œuvre et action de Cabet. Ce livre sera lu avec profit par nos camarades.

La Confrérie ouvrière et ses écoles, par M. de Nepluyeff (Paris, Félix Alcan; 2 francs). Manuel de préceptes moraux et religieux à l'usage de l'expérience tentée en Russie d'une confrérie ouvrière et ses écoles.

Abdul Hamid intime, par G. Dorys, préface de P. Quillard (Paris, Stock, 1901 : 3 fr. 50.) C'est la vie du Sultan Rouge et son histoire, que M. Dorys nous fait connaître. Le livre est écrit avec beaucoup de légèreté et d'entrain; il examine successivement : I. Le Prince Abdul Hamid; II. L'avènement au trône; III. Abdul Hamid II; IV. Yildiz; V. Abdul Hamid chez lui; VI. Le Sclamlyk à Yildiz; VII. Le Harem Impérial; VIII. Princes et Princesses.

Essai sur l'individualisme, par E. Fournière, 1 volume in-12 de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*, 2 fr. 50 (Paris, Félix Alcan, éditeur). — Dans ce livre, l'auteur de l'*Idéalisme social* aborde un important problème de sociologie, celui de la prétendue opposition de l'individualisme et du socialisme, et il le résout en démontrant que le développement de l'individu est un résultat de coopération sociale et que le socialisme ne peut être qu'un phénomène de coopération volontaire, sous peine de se voir fermer l'avenir.

LES REVUES SOCIALISTES

La Revue Socialiste (Avril). — Edouard Berth publie un remarquable article : *De l'Utopie à la Science.* « Le passage de l'utopie à la science, c'est, pour le prolétariat, le passage de la tutelle à l'autonomie, et c'est du même coup le passage du rêve théorique à l'action, de la passivité à l'activité réfléchie, consciente et raisonnée ». Sorel [illegible]it son étude sur l'*Économie et l'Agriculture* : nous ne pouvons que signaler, sans l'analyser, à tous ceux que le problème préoccupe. — [illegible]erre Bertrand continue son *Livre Rouge;* et Rouanet publie son discours prononcé à la Chambre sur les *Accaparements*.

L'Avenir Social, revue du Parti ouvrier Belge (avril). Un mémoire du docteur Jules Félix, présenté à la Société d'Ethnographie de Paris, sur *La Science pour tous et tous pour la Science*. — Eugène Rousseau donne une intéressante monographie, l'*Œuvre d'une mutualité socialiste* : la *Solidarité*, de Fayt. — Une bonne bibliographie, et des Bulletins syndical, communal, coopératif très documentés.

Die Neue Zeit. — N° 28. — On se rappelle la discussion entre Kautsky et Bebel au sujet de l'opportunité de la nationalisation immédiate des mines : dans un article tout à fait intéressant, *Mœller* prend parti pour Bebel. A l'aide d'exemples frappants, il essaie de montrer que l'État patron vaudra mieux que l'entrepreneur privé : 1° pour réaliser les mesures protectrices indispensables pour la santé des mineurs ; 2° en ce qui concerne le salaire, qui doit être assez élevé pour qu'il compense les difficultés et les périls bien plus grands dans le travail des mineurs que dans celui des autres ouvriers.

Die Gleichheit. — N° 8. — La situation déplorable des ouvriers de l'industrie de Wurtemberg est dépeinte dans un article signé *A. br.* Des chiffres éloquents accusent l'augmentation incessante de l'emploi des ouvrières dans l'industrie, prouvent l'insuffisance frappante de la protection du travail et, en même temps, la modicité des salaires. Il faut ajouter qu'il n'y a pas encore de syndicat assez fort pour s'interposer d'une manière efficace.

Correspondenzblatt *der General kommission der Gewerkschaften Deutschlands*. — N°s 14 et 15. — Nous retenons, de ces deux numéros, une belle monographie du syndicat des mécaniciens anglais, dont il a été parlé dans notre dernier numéro qui vient d'accomplir la cinquantième année de son existence. En poursuivant l'histoire de cette organisation ouvrière, on est étonné de l'accroissement rapide des forces : le syndicat compte aujourd'hui 82.000 membres, et son capital s'élève à 10 millions de francs.

LES PÉRIODIQUES

La femme socialiste. — Les citoyennes Élisabeth Renaud et Louise Saumonneau ont voulu combler une lacune en créant l'organe des femmes socialistes de France. *La femme socialiste*, journal mensuel, en est à son deuxième numéro. Relevons, dans l'excellent numéro d'avril, une superbe lettre d'une femme de Montceau combattant dans les rangs des grévistes. Nous recommandons à tous nos amis *La femme socialiste*.

Le Secrétaire Gérant : Jean Longuet

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués

---

IMPRIMERIE LE BIGOT FRÈRES

Bibliothèque Socialiste

La Bibliothèque Socialiste, dont la *Société Nouvelle de Librairie et d'Édition* entreprend la publication, comprend des œuvres de propagande et de doctrine, des études historiques et biographiques, des réimpressions et des traductions d'ouvrages socialistes importants, etc.

La Bibliothèque Socialiste forme une série de volumes in-16 d'un format commode et d'une impression soignée.

La Bibliothèque Socialiste *paraît par numéros de cent pages*, les œuvres étendues comprenant, s'il y a lieu, deux ou trois numéros (200 ou 300 pages).

PRIX DU NUMÉRO : 0 fr. 50

Franco à domicile, 0 fr. 60. Le numéro double, 1 fr.; franco, 1 fr. 20. Le numéro triple, 1 fr. 50; franco, 1 fr. 80.

Il paraîtra au cours de l'année 1900-1901 (de novembre 1900 à juillet 1901) **douze numéros.**

Prix de souscription à la série de douze numéros : **6 francs franco.**

Prix pour les groupes, syndicats et coopératives socialistes : Le numéro, 0 fr. 35; franco, 0 fr. 45. Le numéro double, 0 fr. 70 ; franco, 0 fr. 90. Le numéro triple, 1 fr. 05 ; franco, 1 fr. 35.

PARUS ANTÉRIEUREMENT

N° 1. — M. LAUZEL, **Manuel du coopérateur socialiste.**

Nos 2-4. — Émile VANDERVELDE, **Le collectivisme et l'évolution industrielle.**

N° 5. — Hubert BOURGIN, **Proudhon,** avec un portrait.

Nos 6-7.— Léon BLUM, **Les congrès ouvriers et socialistes français** 1876-1900.

PARAITRONT MENSUELLEMENT

N° 8. — Lucien HERR, **La révolution sociale.**

Nos 9 et 10.— **Le manifeste communiste,** traduction nouvelle, préface et notes, par Charles ANDLER.

Etc., etc.

TROISIÈME ANNÉE
N° 58

15 Mai 1901

LE Mouvement Socialiste

REVUE BI-MENSUELLE INTERNATIONALE

SOMMAIRE

Le Numéro : France et Belgique, 0,40; Autres pays, 0,50

PARIS
SOCIÉTÉ NOUVELLE DE LIBRAIRIE ET D'ÉDITION
(Librairie GEORGES BELLAIS)
17, RUE CUJAS

Le Mouvement Socialiste

REVUE BI-MENSUELLE INTERNATIONALE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

DIRECTION :

HUBERT LAGARDELLE

Secrétaire de la Direction : **Émile BURÉ**

ADMINISTRATION :

Société nouvelle de Librairie et d'Édition

PARIS. — 17, rue Cujas. — Téléphone 801.04

A l'avenir les abonnements pour la Belgique ne seront reçus, comme pour la France, qu'à Paris.

RÉDACTION :

(FRANCE — BELGIQUE)

COMITÉ POUR LA FRANCE :

Paul FAUCONNET, Georges FAUQUET, Marcel LANDRIEU, Philippe LANDRIEU, Marcel MAUSS, Louis RÉVELIN, J. RIVIÈRE

Secrétaire de Rédaction : **Jean LONGUET**

COMITÉ POUR LA BELGIQUE :

Charles GHEUDE, Max HALLET, Edmond HASEN, Émile VANDERVELDE

Secrétaire : **Gaston VANDERMEEREN**

CORRESPONDANTS POUR LES AUTRES PAYS :

Allemagne : **Karl MEYER** (Berlin) ; **Adolf BRAUN** (Nüremberg).
Angleterre : **Mary MACPHERSON** ; **H. QUELCH** (Londres).
Autriche : **Rudolf HILFERDING** ; **Léon SZÉMÉRÉ** (Vienne).
Danemark : **Nina BANG** (Copenhague).
Espagne : **Pablo IGLESIAS** (Madrid).
États-Unis : **A. M. SIMONS** (Chicago).
Finlande : **J. DECK** (Helsingfors).
Hollande : **W.-H. VLIEGEN** (Amsterdam).
Italie : **A. SCHIAVI** (Rome).
Russie : **NIKTO** (Pétersbourg).
Serbie : **POPOVITCH** (Belgrade).
Suisse : **Otto LANG** (Zürich).

PRIX DU NUMÉRO

France et Belgique . **0,40** | Autres pays **0,5**

PRIX DE L'ABONNEMENT

France et Belgique. . . . . Un an **8** francs. — Six mois **4** franc
Autres Pays . . . . — **10** » — **5** »

ON S'ABONNE SANS FRAIS DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

ur tout changement d'adresse, envoyer à l'Administration une somme de 0 fr. 50

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus

LES FÉDÉRATIONS AUTONOMES
ET LE CONGRÈS DE LYON

Dans quelques jours, les délégués de la France socialiste vont se réunir à Lyon, dans le but d'établir une constitution du Parti Socialiste Français. Il est bon d'examiner la situation et de prévoir les solutions qui pourront intervenir.

Les écoles socialistes ont, depuis le mois d'octobre dernier, accru leur discrédit par des polémiques écœurantes, que les militants de province n'ont même pas voulu lire. Partout, les travailleurs socialistes ont compris que l'ère des déclamations est bien finie, et que ce qui doit les préoccuper avant toute chose, c'est l'organisation pratique, matérielle, de la classe prolétarienne. Jamais, depuis dix années, dans la classe ouvrière militante, on n'avait tant délaissé la vaine phraséologie, que pendant les six mois qui viennent de s'écouler. Jamais, non plus, la vie socialiste n'avait été si intense, au cœur du prolétariat, et l'organisation *par la base* si féconde.

Il importe peu, au fond, que toutes les fractions ne soient pas représentées au Congrès de Lyon. La tâche essentielle du Congrès doit être de relier entre eux les départements et les régions qui ont eu jusqu'ici assez de conscience socialiste, pour s'organiser eux-mêmes, en dehors des influences de personnes.

On a peut-être raison de dire que l'unité est impossible

entre les diverses écoles qui composent le socialisme français. Ce n'est pas le socialisme des *individus* qui peut être unifié : c'est le socialisme de *tous*. Et par là nous entendons qu'il faut réunir toutes les aspirations des groupements prolétariens, de l'extrême droite à l'extrême gauche.

Pour nous, le secret des divisions socialistes n'est pas tout entier dans le Cas Millerand. Il les a aggravées ; il ne les a pas causées. La cause des querelles n'est pas non plus dans la plus ou moins grande quantité de révolutionnarisme des différentes fractions. Le motif est plus profond. C'est entre le socialisme d'État, centraliste et autoritaire, et le socialisme ouvrier, fédéraliste et démocratique, qu'est engagée la discussion. Il faut se prononcer entre cette conception jacobine d'un gouvernement socialiste se substituant à un gouvernement bourgeois et réunissant en lui la puissance économique à la puissance politique, et cette autre conception fédéraliste, qui vise à enlever à l'État son caractère de *gouvernement*, à faire de la commune l'organisme primaire et autonome de l'ordre social futur, du canton et de la province les organismes secondaires, purs rouages administratifs au service des intérêts régionaux, de la fédération nationale, le simple conseil d'administration des grands services publics. Le choix ne peut être douteux : le socialisme conscient doit adopter le principe fédéraliste, qui garantira à l'individu la plus grande somme de liberté dans une société émancipée. De plus en plus, la classe ouvrière organisée économiquement, s'écarte de l'étatisme autoritaire, tout en restant, tout en devenant profondément révolutionnaire. Nous ne voulons pas changer de maître, en ne change pas de situation.

Le Parti Ouvrier Français a beau déclarer qu'il f… repousser du parti les organisations ouvrières — syndic…

et coopératives — sous le prétexte de *modérantisme*. Nul ne peut croire sérieusement à notre opportunisme ! On se défie seulement de nous ! C'est au nom d'un parti de classe qu'on suspecte la classe ouvrière organisée ! Le socialisme étatique et jacobin s'effarouche déjà de la puissance du prolétariat qui rendrait éphémère sa dictature gouvernementale. Pâle copie du radicalisme, ce socialisme autoritaire souhaite ardemment que les travailleurs organisés n'interviennent, sur le terrain politique, que pour réaliser l'acte révolutionnaire qui le hissera au pouvoir. Tandis que notre révolution, à nous, ne sera pas une révolution politique : ce sera une révolution sociale.

Chose étrange ! Ce sont des aspirants ministres — de la période de dictature *impersonnelle* du « prolétariat » — qui nous reprochent, à nous autres, fédérations autonomes, un *ministérialisme* que nous combattons de toutes nos forces *dans le principe même*. Nous envisageons, *au fond*, tous les ministères de la même façon : seulement, sans pour cela nous contredire, nous préférons des ministres libéraux à des ministres réactionnaires ! Le Cas Millerand nous irrite, parce qu'il ne nous intéresse pas *au point de vue de nos principes*, nous qui voulons la disparition de l'oppression gouvernementale. Il est temps, selon nous, que cette confusion mensongère finisse, par la libre discussion qui s'établira au Congrès de Lyon.

Nous sommes des révolutionnaires, dans les fédérations autonomes. Mais nous considérons que ce n'est pas *par en haut*, par la prise de possession brusque du pouvoir central, que la révolution sociale s'accomplira. Nulle baguette magique ne transformera le monde : c'est l'effort incessant des travailleurs, créant des organismes nouveaux et des institutions nouvelles, qui changera la face de la société.

C'est là la besogne quotidienne que nous accomplissons. dans nos provinces lointaines. nous autres, les fédérations autonomes, pendant que les chefs et les groupes de chefs se dévorent à Paris. C'est cette œuvre patiente et obscure qui nous prend toute notre vie. Nous créons des coopératives à base communiste, ne distribuant ni bonis ni dividendes : elles seront les *intendances* de la révolution sociale, et, en attendant, elles préparent des administrateurs pour la société future. Nous formons des syndicats, qui sont la grande force révolutionnaire qui, chaque jour, réduit la puissance oppressive du capital. Nous constituons des cercles d'études sociales, des groupes politiques, nous pénétrons dans les municipalités.

Et entre ces divers modes d'action, au sein de nos départements et de nos régions, nous avons établi l'*unité*. Ils ne s'opposent pas, mais se combinent tous, et tous concourent à la réalisation du même idéal. C'est cette *unité* que nous devons aller affirmer au Congrès de Lyon, et la donner comme le meilleur exemple d'activité socialiste.

Quant au projet d'unité du Comité Général, il n'est certes pas parfait. Il est encore trop imbu de la pensée dictatoriale. Il rêve trop d'exercer une police sur les plus petits organismes locaux, et, au lieu d'arrêter sa pénétration aux fédérations départementales ou régionales, il veut connaître jusqu'aux groupes et descendre jusqu'aux individus. Il veut imposer aux coopératives une *marque* socialiste à lui, et les déclarer siennes si elles consentent à rétribuer sa propagande : or, ce qui rend une coopérative socialiste, ce n'est pas un versement quelconque à u parti politique, c'est sa *constitution intérieure*.

Malgré ces quelques réserves, le projet ne pe être qu'une base excellente de discussion, il faut dév lopper son caractère fédéraliste et réduire son caractèr

centralisateur. Et, amélioré, les fédérations autonomes pourront pleinement le voter.

L'unité absolue ne sortira pas, sans doute, du Congrès de Lyon. Mais un commencement d'organisation unitaire à base fédéraliste pourra y être créé, si les fédérations autonomes le veulent, quittes à apporter plus tard à cette première constitution les améliorations qu'elle comportera.

Les fractions, depuis les « guesdistes » jusqu'aux « indépendants », dureront tant qu'elles pourront. Mais elles ne résisteront certainement pas, à la longue, à l'extension progressive des fédérations autonomes, qui absorberont en elles tous leurs membres, un à un. Et ceux de nos camarades des organisations ouvrières libertaires, que les politiciens purs ont écartés de nous, reviendront peu à peu nous rejoindre, lorsqu'ils verront que nous sommes plus qu'un parti politique, que nous sommes vraiment un parti de classe, voulant incorporer aux faits l'idéal communiste, et faire *nous-mêmes* et *pour nous-mêmes* la révolution sociale.

Henri PONARD,
Secrétaire général de la *Fédération Ouvrière Socialiste Révolutionnaire du Jura*.

LA FIN DE LA GRÈVE DE MONTCEAU-LES-MINES

La grève de Montceau-les-Mines est finie. Lorsque, le 21 janvier, la cessation du travail fut déclarée, pour les motifs que j'ai indiqués ici-même (1), nous ne pouvions soupçonner que la lutte serait de si longue durée, et irait jusqu'à effrayer le gouvernement lui-même. L'histoire de ce grave conflit est toute à l'honneur des mineurs organisés de Montceau.

Le 13 mars, après 51 jours de grève, dans la troisième entrevue qu'elle nous accorda, la Compagnie accepta, par l'organe de son directeur, de recevoir les administrateurs de la Chambre syndicale des mineurs et similaires. On nous transmit la réponse que le conseil d'administration des mines faisait aux revendications formulées par les grévistes: les jeunes manœuvres du puits Montmaillot, pour lesquels nos 10.000 camarades s'étaient mis en grève, devaient obtenir une augmentation de 20 à 25 centimes: 20 centimes pour les jeunes gens âgés de 16 à 18 ans et 25 centimes pour ceux âgés de 18 à 20 ans. Une prime mensuelle de 5 francs, payable par quinzaine, devait en outre être accordée à tous ceux qui, durant le mois, ne perdraient pas une seule journée. Cette prime qui, depuis très longtemps, existe dans certaines divisions, a toutes les chances de n'être pas payée, si nous en croyons l'exemple donné dans ces mêmes divisions où elle est instituée depuis déjà très longtemps. La Compagnie, en effet, met à son payement une très difficile condition: aucune détérioration du matériel servant à l'extraction de la hou[illegible] (bennes, treuils, etc.). Un cheval blessé peut même oc[illegible]sionner le renvoi d'un manœuvre.

Quoi qu'il en soit, la Compagnie avait capitulé sur

(1) Voir le n° 54 du *Mouvement Socialiste*.

question des salaires. Elle dut céder aussi sur un autre point. Nous avions demandé pour les travailleurs employés aux réparations intérieures — ceux qu'on appelle *les boiseurs* — un salaire égal à celui des mineurs, pour un travail égal et des risques identiques. Certains de ces ouvriers — du puits Montmaillot — gagnaient, les uns 4 fr. 25, les autres 4 fr. 50 et même 4 fr. 75. La Compagnie, au 13 mars, nous a, à ce sujet, donné en partie satisfaction : depuis la reprise des travaux, les *boiseurs* sont payés 4 fr. 50 et 4 fr. 75. Elle consentait donc une seconde concession, qu'elle s'était refusée à accorder dans les précédentes entrevues.

Une troisième réclamation portait sur l'unification des salaires des ouvriers similaires travaillant tant « au jour », qu'au fond. Je disais dans mon précédent article — et ce n'est hélas ! que trop vrai — que certains ouvriers de la Compagnie de Blanzy ne gagnaient que 0 fr. 80 centimes par jour. Depuis la dernière entrevue, tous les ouvriers recevant moins de 3 francs par jour, ont droit à une augmentation de 0 fr. 15, remplacent la bonification de 5 pour cent. La situation n'est donc pas meilleure pour ceux qui arrivent à la journée de 3 fr., mais les petits, par exemple les filles et les femmes occupées au triage, ont obtenu quelques avantages.

Pourquoi la lutte a-t-elle continué, après la réussite de ces revendications ? Parce que la Compagnie décida de sacrifier 500 des nôtres, sans prendre le moindre souci de la misère horrible qu'elle allait créer. Elle tenait à rendre impossible à Montceau le séjour des mineurs ainsi renvoyés et s'en débarrasser à tout jamais. Le gouvernement a essayé de l'aider dans cette tâche. Mais c'est en vain ! Les prolétaires chassés de la mine ne partiront pas de Montceau, où ils ont tous leurs intérêts, leur famille, leur crédit courant, et où les rattachent tous les liens de l'existence. Nous ne leur laisserons pas quitter le pays. Le bloc des mineurs syndiqués a, dès maintenant, en se passant du gouvernement, assuré leur vie et celle de leur famille, et, en juillet prochain, ils nous aideront à remporter une nouvelle victoire, après celles de 1899 et 1900,

sur la Compagnie, en chassant M. de Gournay du Conseil général.

Il nous a été douloureux, après avoir lutté avec acharnement, sans faiblir un instant, de ne pouvoir imposer à la Compagnie la réintégration de nos camarades. Nous n'avons pu l'obtenir : vaincus, nous avons dû céder. Les secours n'arrivaient plus : à l'annonce de la grève générale prochaine, les mineurs des autres bassins, prévoyants pour eux-mêmes, n'ont pu continuer à vider leurs caisses, et, comme il est juste, ont gardé leurs réserves pour les éventualités futures. Des résistances ont eu lieu à la grève générale, et les décisions du Congrès de Lens ont été violées. Seule, la misère qui menaçait a eu raison de notre énergie.

Il faut que j'insiste spécialement sur la brutalité des mesures prises par la Compagnie. Après la catastrophe du puits Sainte-Eugénie, le 4 février 1895, où 28 des nôtres trouvèrent la mort, M. de Gournay, devant les représentants du gouvernement, promettait aux veuves éplorées de « remplacer dans la mesure du possible les chers disparus. » Ces belles promesses ont été oubliées. Parmi les ouvriers sacrifiés nous trouvons les fils des victimes, de jeunes orphelins, des veuves, etc... La Compagnie a fait ainsi bon marché des engagements pris envers ces malheureux.

D'ailleurs, tout a été mis en œuvre pour discréditer notre grève et la faire échouer : arrestations, provocations de toute sorte, etc... La Compagnie faisait dresser des procès-verbaux aux camarades qui, poussés par la rigueur du froid, ramassaient le charbon dans les « découverts » abandonnés ou inexploités. On était stupéfait de voir si bien fonctionner nos admirables soupes populaires, qui ont permis aux grévistes de supporter la lutte si longtemps. Nos cantines ont servi jusqu' 35.000 repas en un jour — chaque repas revenant à 12 cent mes. Et nous avons ainsi donné un merveilleux exemple d solidarité dans le combat.

Les représentants du gouvernement, le préfet en tête, on été, au cours de cette grève, les humbles valets de la Compa

gnie, et l'armée s'est montrée cynique à son habitude. Le 12, janvier au matin, les premiers bataillons d'infanterie, venant de Chalon-s/ Saône, prirent possession de Montceau. Ils oublièrent que la municipalité était socialiste, et se souvenant du bon accueil que leur avait fait en 1899 l'ancien maire Boisset, administrateur de la Compagnie, ils occupèrent les écoles communales et en chassèrent les enfants. Je ne permis pas cet abus de pouvoir, et priai le Préfet de s'enquérir pour les troupes d'autres cantonnements. Il eut été vraiment admirable de voir les habitants d'une ville essentiellement socialiste supporter les charges que les dégâts occasionnés par les soldats auraient fait peser sur le budget communal. D'ailleurs, la présence des soldats ne pouvait amener que des incidents regrettables. Les *jaunes*, que l'on voulait protéger, étaient les véritables provocateurs. Quelques-uns, d'ailleurs, furent condamnés, et on se souvient des coups de révolver tirés sur le premier adjoint de notre ville par un des leurs.

A la fin du mois de mars une reprise du travail fut tentée. On mobilisa les gendarmes, et les lanciers barrèrent les grands chemins de communication, empêchant les citoyens indépendants de la mine d'aller à leur travail. Le Préfet, qui prêtait son aide à la Compagnie, n'accepta jamais mes réclamations si justifiées. Il permettait aux officiers d'insulter notre drapeau rouge, et d'appeler l'écharpe municipale une « guenille ». Des charges furent faites, et à nos protestations, les officiers ne répondirent toujours que par des grossièretés.

Voilà comment s'est déroulée la grève de Montceau-les-Mines. Nous devons rendre hommage à tous ceux qui se sont dévoués à notre cause : la solidarité n'a pas été un vain mot. Grâce à ces dévouements, personne n'a enduré la faim, au cours de la grève. Et malgré tout, notre syndicat ne sort pas découragé et abattu de la lutte. Montceau ouvrier et socialiste reste debout. Il saura le prouver.

BOUVERI,
ouvrier mineur,
Maire de Montceau-les-Mines.

SUR L'IMPRIMERIE (1)

Camarades,

Je puis presque me dire un des vôtres ; les ateliers de typographie me rappellent de vieux et chers souvenirs. Mon père était libraire. Encore enfant, j'ai porté de la copie à l'imprimerie ; très jeune, je me suis occupé de la fabrication des livres et j'ai corrigé des épreuves. J'ai corrigé les épreuves des autres avant de corriger les miennes. Je ferais un prote passable. Si j'étais plus jeune, je me recommanderais à vous.

Ce n'est pas seulement par de bons souvenirs que votre art m'est cher. Je le tiens pour le plus beau du monde. Vous savez ce qu'en dit le bon Pantagruel.

Pantagruel dit, par la bouche de Rabelais, que l'imprimerie a été inventée par inspiration angélique, comme à contre-fil la poudre à canon par suggestion diabolique. Je n'ai pas besoin de vous avertir de ne pas prendre à la lettre ce mot d'angélique. Rabelais ne croyait ni aux anges, ni aux diables. Il voulait seulement, par cette parole, magnifier l'art qui répand la science et la pensée et maudire les engins de guerre. Et il faut bien que l'imprimerie soit par elle-même une invention excellente puisqu'elle a, dès sa naissance, fait une peur horrible aux théologiens. En France, durant tout le XVIe siècle, la Sorbonne brûla des livres et souvent l'imprimeur avec.

On a dit que l'imprimerie fait autant de mal que

---

(1) Allocution prononcée le 12 mai 1901, à la fête d'inaugurati de la Société coopérative de typographie : L'*Emancipatrice*, au r taurant coopératif l'*Emancipation*, du XVe arrondissement.

bien, puisqu'elle imprime les mauvais livres comme les bons, et quelle propage le mensonge et l'erreur en même temps que la science et la vérité. Ce serait vrai, si le mensonge avait autant d'avantage que la vérité à être mis en lumière. Mais il n'en est rien. L'erreur croît dans l'ombre et la science fructifie dans la lumière. Certes, l'imprimerie n'a pas, en quatre siècles, dissipé les vieilles erreurs et les antiques superstitions. Elle ne le pouvait vraiment pas : c'eût été contraire à la nature des choses. La conquête des vérités utiles au bonheur des hommes est lente et difficile, et l'espèce humaine sort péniblement et peu à peu de la barbarie primitive. On peut dire que le type de société qu'elle a réalisé, après tant de siècles d'efforts et de souffrances, n'est que la barbarie organisée, la violence administrée, l'injustice régularisée.

C'est aussi votre sentiment, camarades. Et vous avez voulu du moins établir la justice en un point du vieux monde ; vous avez voulu mettre d'accord vos actes et vos pensées ; vous avez voulu que parmi vous le fruit du travail fût équitablement réparti. C'est une entreprise belle et difficile. Prenez garde, camarades ; vous vous êtes mis hors de l'ordre commun : vous vous êtes condamnés à la vertu à perpétuité.

Anatole FRANCE.

La Question de la Presse Socialiste

La question de la presse socialiste, telle qu'elle se posera au Congrès de Lyon, est double : 1° les journaux qui se réclament du parti resteront-ils, tant qu'on ne les aura pas remplacés, à la merci des financiers qui les exploitent ? — 2° le parti ne peut-il trouver dans ses propres forces, le moyen de se passer, à bref délai, de concours compromettants, et créer une presse à lui ?

I

La situation présente ne peut durer. Il y a toute une accumulation de scandales qui la rend intolérable. C'est, récemment, l'entrée dans le parti d'un Edwards, s'imposant par la puissance de l'or, et s'adjugeant la *direction politique* du *Petit Sou*. C'est, depuis plus longtemps, l'administration de la *Petite République*, s'obstinant, au mépris de protestations de part et d'autre répétées, à tirer d'un système scandaleux de primes (paletots, etc.), basé sur la plus épouvantable exploitation ouvrière, un surcroît de profits. C'est, hier encore, l'administration de la *Lanterne* chassant son directeur, le citoyen Viviani, pour avoir refusé l'insertion d'un article-réclame payé par la Compagnie du Gaz.

Les militants ont-ils jamais réfléchi aux promiscuités qu'ils imposent à leurs journalistes, et aux conditions démoralisantes où ils les forcent à vivre, par leur inorganisation ? A eux seuls incombent les responsabilités de la situation présente. Vraiment, ils sont mal venus à se plaindre des financiers : les financiers font leur métier d'hommes de proie. Mais les militants ne font pas leur métier de militants : ils ne tentent rien pour se libérer des financiers, et, en attendant de pouvoir s'en débarrasser, ils ne se donnent même pas la peine de

surveiller leurs agissements. Ils n'ont que la presse qu'ils méritent.

Il faut pourtant se dire que le parti socialiste ne peut pas tolérer chez lui ce qu'il combat chez les autres. Nous dénonçons la corruption capitaliste, et nous la laissons s'infiltrer chez nous. Certes, nous ne nions pas les difficultés d'existence des journaux, et nous ne prétendons pas qu'il soit toujours possible de faire de nos organes des institutions à base socialiste. Mais, quelles que soient ces exigences, il y a pourtant *des limites*, et l'exploitation des financiers peut être réduite à son minimum par une surveillance constante.

C'est ainsi qu'un parti soucieux de sa dignité morale ne saurait souffrir que les administrations des journaux qui se réclament de lui, se servent de son nom pour légitimer toute une série de commerces douteux, et adosser boutiques et arrière-boutiques aux salles de rédaction. Il ne lui est pas permis de se désintéresser, lui, le défenseur de la classe ouvrière, des *conditions de production* des marchandises trafiquées et vendues, sous son pavillon.

Il faut que le parti soutienne ses journalistes *et leur donne la force de tenir les financiers en respect*. Nos rédacteurs doivent pouvoir, sans crainte, répéter, en toute occasion, l'acte d'honnêteté exemplaire donné par le citoyen Viviani, et ils ne le pourront efficacement que si le parti appuie ou provoque leurs protestations.

Le Congrès devra donc confier au Comité Général la tâche d'intervenir, quand il le jugera utile, auprès de l'administration des journaux se réclamant du parti, et les mettre en demeure, s'il est nécessaire, d'avoir à cesser des pratiques financières regrettables.

C'est tout ce qu'il peut sur des journaux capitalistes. Sans doute, on lui demandera d'assurer aux journalistes une situaon personnelle digne et indépendante. Mais cela n'est pas en sa issance. Il appartient aux journalistes de se défendre euxmêmes, de *s'organiser en syndicat*, et de fixer les règles prossionnelles qu'ils imposeront aux capitalistes qui les mploient.

II

Mais, ce qui sera assurément affirmé au Congrès de Lyon par tous nos camarades, sans exception, quelles que soient les différenees d'organisation ou de tactique qui les séparent, c'est la nécessité pour le parti d'avoir, dès qu'il le pourra, sa presse propre.

C'est un des premiers vœux qu'aient formé, dans leurs congrès, les groupements ouvriers. Il a toujours été reproduit depuis, avec une persistante régularité. On le comprend aisément : de même que par ses institutions économiques le prolétariat militant essaie de s'affranchir dans la mesure du possible des conditions du milieu capitaliste, et par ses organisations politiques du contact des partis bourgeois, de même il veut, par des journaux lui appartenant personnellement, rejeter le joug des financiers, et réaliser dès maintenant une presse *morale*.

Sans nul doute, c'est une entreprise difficile. Moins difficile pourtant que de faire la révolution sociale. On s'est plu à exagérer. Évidemment, la confection d'un journal a pris les formes de la grande industrie, et elle en a les exigences. Cela ne veut pourtant pas dire que tous les journaux doivent vivre de ressources douteuses et obscures. Il y a un parti, qui peut, par son organisation, se soustraire pour une grande part, à l'action corruptrice de l'état social actuel : c'est le parti socialiste.

Nous savons bien qu'il se trouve parfois des propagandistes pour déclarer que la vertu n'est pas de ce monde bourgeois, et que seuls pourront la contempler face à face les élus de la société communiste. Mais nous n'ignorons pas aussi que souvent ce sont là plaidoyers *pro domo*, tendant à justifier des règles contestables de conduite personnelle. De même les administrateurs de journaux invoquent-ils, pour la défe[illegible] de leurs procédés d'exploitation sur-capitalistes, les nécessi[illegible] du journalisme moderne, avec son outillage compliqué, [illegible] coûteux services d'information, ses frais énormes de rédactio[illegible] Mais les partis socialistes de l'étranger — comme le prouv[illegible]

notre *enquête* — ont su concilier les exigences du milieu capitaliste et les exigences de la moralité socialiste. L'impossibilité d'avoir une presse indépendante et pure, chez nous, tient uniquement aux divisions socialistes et aux résistances personnelles.

Nous n'avons pas à proposer de plan de journal. C'est le Congrès qui pourra charger de ce soin, le principe une fois admis, soit le Comité Général, soit une commission nommée à cet effet. Nous ne pouvons non plus, *à priori*, décider s'il est préférable de créer une presse de toutes pièces ou d'exproprier de leurs journaux les capitalistes que le parti a enrichis. Ce sont là questions de fait.

Mais ce que peut le Congrès, c'est poser quelques règles de moralité élémentaire : 1° la presse socialiste ne vivra que de combinaisons financières acceptables et connues de tous ; 2° elle assurera à ses rédacteurs toutes les garanties d'indépendance matérielle et morale.

III

Nos camarades trouveront dans l'*Enquête sur la Presse Socialiste à l'étranger* d'utiles renseignements, qui ont une valeur précieuse d'indication. Bien entendu, il ne s'agit pas, pour nous, d'essayer vainement de copier ce que les socialistes des autres pays ont pu réaliser, avec des moyens différents dans des milieux différents, mais de s'en inspirer.

Il faut, au Congrès de Lyon, que sur la question de la presse socialiste le débat soit plein et entier. Aucun autre problème ne peut être résolu avec la même unanimité certaine. Et c'est parce que nul ne se lèvera pour défendre la gestion financière de la presse existante, que l'œuvre du Congrès peut être, sur ce point, décisive.

Hubert LAGARDELLE.



ENQUÊTE

sur la Presse socialiste à l'étranger

I

ALLEMAGNE

Le but pratique de cette Enquête internationale est digne d'une grande sympathie. C'est là une raison de ne pas se méprendre sur la signification de ce qui va suivre. L'expérience et la méthode d'un parti socialiste étranger, pourront et devront toujours éveiller l'attention et être étudiées par nos camarades. Mais il faut aussi se garder de croire réalisable une simple appropriation des méthodes et des succès des partis étrangers ; il y a des obstacles matériels (des lois, des difficultés financières, des mœurs, etc.), qui empêchent d'introduire en Allemagne, par exemple, ce qui a pu rendre des services en France ou dans un autre pays. Et c'est nuire à l'idée de l'internationalisme, que d'oublier les difficultés nationales, par exemple, lorsqu'on déclare que les avantages indubitables de la coopération socialiste en Belgique peuvent se retrouver aussi en Allemagne, dans des conditions foncièrement différentes.

De même, une presse socialiste indépendante de tous les intérêts qui ne sont pas ceux de notre parti, ne peut malheureusement être obtenue en France par une simple applicatio de la méthode allemande. Les dispositions légales concernan la presse sont plus favorables en France à la liberté de la presse ; elles le sont plus en Allemagne pour ce qui est de

l'imposition financière ; les obstacles se compensant à peu près, peuvent donc ne pas être pris en considération pour le moment. Mais il y a deux faits qui favorisent singulièrement le développement de notre presse : d'abord, l'habitude tout à fait générale du public allemand de lire quotidiennement le même journal et, par conséquent, de ne plus l'acheter au numéro, mais de s'y abonner ; ensuite l'habitude des annonces. Deux recettes régulières sont donc très facilement calculables à l'avance. Je connais, pour ma part, des organes du parti qui ont un tirage de plus de 10.000 exemplaires et une vente au numéro de 100 exemplaires par an, qui peuvent très bien déterminer à l'avance le tirage de leur journal, sans avoir à subir aucune perte à la suite d'exemplaires non vendus.

Nos journaux sont donc fondés sur les abonnements, mais les recettes des annonces sont parfois très considérables aussi. Si l'on faisait une exposition de la presse socialiste, ce qui frapperait le plus les camarades français, ce serait certainement le grand nombre des pages d'annonces dans nos journaux, surtout durant les semaines précédant Pâques ou bien Noël. Enfin, il ne faut pas oublier le dévouement et les sacrifices pécuniaires du prolétariat allemand pour sa presse, car, si la situation financière de la plupart de nos journaux est solide à présent, il faut, malgré tout, se rappeler qu'au point de vue purement commercial, elle ne l'est pas chez certains d'entre eux qui ne subsistent qu'à l'aide de subventions, soit des organisations locales, soit du Comité-Directeur. Les excellentes conditions financières du parti, l'habitude des ouvriers allemands de payer régulièrement leur cotisation, ont rendu possible le développement et le maintien de notre presse.

La presse syndicale qui a un tirage encore bien plus considérable que la presse politique, n'a presque pas d'abonnés, tout membre cotisant recevant un journal gratuitement.

Il y a encore un commencement de presse coopérative, mais que nous croyons pouvoir ignorer, en raison de son peu d'importance.

Ces observations préalables me semblaient nécessaires pour ne pas éveiller de fausses illusions sur le développement de la presse allemande.

L'abonnement en France est une exception, la vente au numéro est générale, ce qui rend impossible de fixer exactement le tirage : ou bien il est trop considérable et crée de grosses pertes, ou bien il ne l'est pas assez, et l'on ne peut se baser sur l'intérêt pris par le public à un numéro exceptionnel ; l'administrateur le plus habile ne voudra pas prétendre déterminer exactement le tirage, même de la moitié des numéros parus au courant d'une année.

D'autre part, les annonces ne peuvent pas contribuer pour beaucoup à couvrir les frais de la presse ouvrière, tandis que les risques inhérents à la fondation d'un journal, la nécessité d'avoir des capitaux, le danger de ne pouvoir couvrir les pertes, sont encore bien plus considérables qu'en Allemagne. Et les chances de recevoir des subsides de caisses locales ou générales pour couvrir ces pertes, sont certes encore bien petites pour le moment.

L'existence assurée de tant d'entreprises socialistes, d'une presse aussi répandue, le fait qu'hormis des cas tout à fait rares, personne n'a été lésé, tout cela a donné à notre parti un crédit assez certain et précieux, pour qu'on ait pu réaliser sans trop de difficultés l'installation de grandes imprimeries avec des machines excellentes, au moins égales à celles des ateliers bourgeois, même lorsqu'on ne possédait pas de capital. Nous parlerons plus loin des frais de rédaction et de l'économie de la plupart des journaux. Mais nous voulons faire observer ici, par anticipation, que nos journaux sont presque toujours imprimés dans des ateliers appartenant au parti ; et, dans ce cas, l'imprimerie a, en vérité, le monopole de toutes les commandes venant des nombreuses organisations qui ont de relations plus ou moins directes avec le parti, telles les caisse de maladies, les coopératives, etc.; et souvent aussi la clientèle des membres du parti. Beaucoup de journaux ne peuvent subsister que grâce aux bénéfices réalisés par l'imprimerie. Mais il est tout à fait impossible d'établir des imprimeries

solides, avec des machines Marinoni pour la presse quotidienne, avec des machines à creuset pour l'impression habituelle, avec des machines à composer, de nombreux caractères et tout ce qu'il faut à une bonne imprimerie, sans avoir du crédit. Et ce crédit n'est possible que dans un parti fort et unifié.

En envisageant la presse socialiste allemande, nous nous bornerons à en suivre le développement depuis la fin de la Loi des Socialistes, et à en montrer l'état actuel.

Lorsque la Loi des Socialistes entra en vigueur (1878), il y avait en Allemagne 42 journaux socialistes et 14 organes syndicaux.

Le nombre total des abonnés n'a jamais été établi exactement, mais il n'a certes pas dépassé 160 à 170.000. Des 42 journaux politiques 13 paraissent 6 fois par semaine (1), 13 trois fois, 3 deux fois, 13 une fois. A peine la loi était-elle entrée en vigueur, que tous les journaux politiques et syndicaux suspects de socialisme furent brutalement supprimés; et ce n'est que plus tard que le parti eut de nouveau son organe central, le *Sozialdemokrat*, publié d'abord à Zurich, ensuite à Londres et dont le premier rédacteur fut Vollmar, le second Bernstein, tous deux soutenus par Liebknecht en Allemagne. On essaya maintes fois de fonder à côté du *Sozialdemokrat* qui parvenait en Allemagne par des voies secrètes, une presse défendant les intérêts des ouvriers; dans les premiers temps, toutes les tentatives de ce genre échouèrent, la police interdisant chaque fois la publication de nos journaux, mais plus tard on parvint à créer sous le régine de la Loi des socialistes, avec de grandes précautions, une presse politique et *syndicale*. A l'expiration de la loi (septembre 1890), il y avait de nouveau en Allemagne, d'après une statistique donnée par Bebel au Congrès de Halle (1890), mais qui, selon

(1) Il n'y a qu'un nombre très restreint de journaux allemands qui paraissent 7 fois par semaine, grâce au Repos Dominical.

ses propres dires, n'est pas absolument exacte pour ce qui est du tirage :

Paraissant 6 fois par semaine : 19 journaux avec 1.100 à 30.000 abonnés, soit en tout 120.400 abonnés ;

Paraissant 3 fois par semaine : 25 journaux avec 250 à 9.000 abonnés, soit en tout 58.000 ;

Paraissant 2 fois par semaine : 6 journaux avec 450 à 6.000 abonnés, soit en tout 14.850 abonnés ;

Paraissant 1 fois par semaine : 10 journaux avec 1.000 à 14.500 abonnés, soit en tout 60.850 abonnés ;

Au total : 60 journaux politiques avec 254.100 abonnés.

A la même époque, voici l'état de la presse syndicale :

Paraissant 1 fois par semaine : 17 journaux, dont l'organe des mineurs ayant 27.000 abonnés, un deuxième journal en avait 16.000, un troisième 15.000, un quatrième 12.500, un cinquième 11.000, enfin le dernier 800 ; en tout : 155.350 ;

Un journal bi-mensuel et un journal tri-mensuel, avaient ensemble 4.400 abonnés ;

Paraissant toutes les deux semaines : 20 journaux syndicaux avec 400 à 6.000 abonnés, soit en tout 39.750 abonnés ; 2 journaux bi-mensuels avec un ensemble de 1.500 abonnés ; total : 41 journaux syndicaux avec 201.000 abonnés.

A ces journaux, s'ajoutaient la *Neue Zeit*, revue mensuelle à l'époque, avec 2.500 abonnés, le *Gesellschafter*, un journal illustré, remplacé aujourd'hui par la *Neue Welt*, avec 19.000 abonnés, et les deux journaux humoristiques paraissant aujourd'hui encore, mais bien mieux dotés, le *Wahre Jacob* et le *Sueddeutsche-Postillon*, avec un ensemble de 107.000 abonnés.

Le développement de la presse résulte des tableaux suivants communiqués aux Congrès et élaborés à l'aide des rapports faits au Comité directeur:

A. — *Journaux politiques*

Paraissant par semaine	1890	91	92	93	94	95	96	97	98	99	1900	Différence entre 1900 [1] et 1890
6 fois....	19	27	32	32	37	39	41	39	37	?	46	+ 27
3 fois....	25	26	20	25	20	20	17	15	16	?	12	— 13
2 fois....	6	6	6	7	9	8	9	9	8	?	6	± 0
1 fois....	10	10	12	11	8	9	6	5	6	?	9	— 1
par mois												
1 fois....	—	—	—	—	—	—	—	1	1	?	3	+ 3
Total....	60	69	70	73	74	76	73	69	68	73	76	+ 16

B. — *Presse syndicale*

Paraissant par semaine	1890	91	92	93	94	95	96	97	98	99	1900	Différence entre 1890 et 1900
3 fois....	1	1	1	1	1	1	1	1			1	± 0
2 fois....	—	—	1	—	—	—	—	—			—	± 0
1 fois....	17	26	28	28	27	27	27	28			30	+ 13
par mois												
3 fois ...	2	4	3	2	2	2	—	1			1	— 1
2 fois [1]...	20	20	21	19	19	18	19	22			21	+ 1
1 fois....	2	4	3	5	4	5	2	3			5	+ 3
toutes les trois semaines												
1 fois....	—	—	—	—	—	—	1	—			—	± 0
Total. ..	42	55	56	55	53	53	50	55			58	+ 16

(1) Tandis que les autres chiffres se rapportent au troisième trimestre, ceux de 1900 se rapportent aux premiers trois mois.

(1) Nous comptons dans ce nombre les journaux paraissant toutes les deux semaines.

Mais ce qui est plus important que la croissance du nombre des journaux, c'est leur plus grande portée qui se manifeste d'abord par le fait qu'en 1890, il n'y avait pas même le tiers de nos journaux politiques qui fussent quotidiens et qu'il y en a, en 1900, les trois cinquièmes, ensuite, par le plus grand format, par la qualité et le tirage supérieurs. Il est vrai que nous ne possédons pas de chiffres exacts, le Comité-Directeur lui-même n'en a pas à sa disposition. Mais nous donnerons néanmoins quelques chiffres approximatifs : En 1890, le *Vorwaerts* avait un peu plus de 12.000 abonnés; en 1901, il en a 56.000; le *Hamburger Echo* en a plus de 30.000, la *Leipziger Volkszeitung* 29.000, la *Saechsische Arbeiterzeitung*, un peu moins, un grand nombre des autres quotidiens entre 10 et 20.000 et leur nombre est certainement plus grand que celui des journaux qui ont un tirage inférieur à 5.000. Les journaux qui ne sont pas quotidiens ont, en général, un tirage inférieur.

Les journaux syndicaux sont, pour la majeure partie, gratuits pour les membres du syndicat, l'abonnement étant compris, comme nous l'avons déjà dit, dans la cotisation. Mais les autres journaux syndicaux ont aussi un gros tirage : c'est ainsi que le *Correspondent*, organe des typographes, avait fin 1900 un tirage de 22,000 au lieu de 4 à 5.000 en 1890, le *Steinarbeiter* 10,000. Et le tirage des journaux syndicaux gratuits s'élève à 105,000 (1901), pour la *Deutsche Metallarbeiterzeitung* (ouvriers du métal), à 100 000 pour le *Grundstein*, organe des maçons, à 70,000 pour la *Holzarbeiterzeitung* (ouvriers du bois). Il est vrai qu'il y a aussi des organes syndicaux avec un tirage inférieur à 5.000, ou même à 1,000, tels les organes des coiffeurs, des jardiniers, etc.

Ona toujours agi selon ce principe que la presse politique doit appartenir au parti lui-même, la presse syndicale aux syndicats.

Les exceptions sont très rares; à l'heure actuelle, l'*Offenbacher Abendblatt* est, de nos 76 journaux, le *seul* qui soit propriété privée. Mais même quand les journaux n'appartenaient pas, en général, au parti socialiste, leur attitude était soumise

au contrôle du parti, tant du Comité-Directeur (1) que des camarades du lieu même de la publication, élisant dans des réunions du parti les « Commissions de la presse ». Les journaux qui n'appartenaient pas au parti sont devenus sa propriété soit contre une indemnité souvent assez faible, soit sans indemnité, par un accord à l'amiable.

D'ordinaire, le journal est la propriété de l'organisation locale ; il n'y a que peu de journaux, comme l'organe central, le *Vorwaerts*, ou comme la *Rheinisch-Westphaelische Arbeiterzeitung* de Dortmund, qui appartiennent à tout le parti, c'est-à-dire au Comité-Directeur ; il en est aussi qui appartiennent et à l'organisation locale et à tout le parti. Au point de vue juridique, le parti ne peut pas être propriétaire, n'ayant pas de personnalité civile : les membres du parti du lieu même de la publication, ou bien, le Comité-Directeur, nomment un éditeur, qui d'habitude est employé au journal. C'est la *Commission de la presse* qui le choisit, parfois, au *Vorwaerts* par exemple, c'est le Comité-Directeur qui est souverain.

La création d'un organe du parti est décidée par l'organisation même à laquelle le journal est destiné ; le Comité-Directeur ne peut que donner des conseils, et décider s'il y a lieu de soutenir le journal par des fonds du parti ; mais il n'a aucunement le droit d'interdiction. Par contre, les organisations régionales ont parfois des droits plus étendus, ainsi, par exemple, dans le royaume de Saxe : elles ont à déterminer la région respective de leurs journaux, pour qu'ils ne se fassent pas de concurrence financière. Aussi tous les journaux sont-ils hors d'état de se nuire mutuellement ; seul, le *Vorwaerts* dont la région est, en théorie, tout l'Empire, peut faire exception ; mais, en réalité, il n'a que 5 à 6 pour cent de ses abonnés hors de Berlin et ses environs, de sorte qu'il ne porte préjudice à aucun organe local ou régional de notre parti.

---

(1) « La Direction du Parti contrôle l'attitude de ses organes » (Art. 15 des statuts de 1890 et de 1900).

Une fois que la décision est prise de créer un journal, il s'agit de trouver les fonds nécessaires. Il arrive que les caisses locales mettent à la disposition du journal la somme nécessaire — et cela est d'autant plus rationnel que les bénéfices réalisés reviennent au parti. Quand l'argent nécessaire n'est pas disponible, on l'acquiert souvent à l'aide de cotisations régulières, de bénéfices réalisés à la suite de fêtes, de dons, enfin d'emprunts. Parfois le Comité-Directeur, après s'être convaincu de la nécessité de la création du journal, et de l'existence de personnes aptes à la direction intellectuelle et à la gestion financière de l'organe, accorde des subsides qui lui sont remboursés lorsque l'état financier le permet. L'entreprise commence toujours dans des proportions tout à fait minimes, et il faut faire encore de très grands sacrifices pour soutenir le journal, une fois qu'il est fondé. Mais le *parti seul* — et cela ne peut faire de doute pour personne en Allemagne — doit donner les moyens d'existence nécessaires, c'est-à-dire soit les camarades de l'endroit même, soit le Comité-Directeur. Celui-ci prend beaucoup de précautions, devant être économe des subsides du parti ; il désigne un camarade expert en la matière pour faire une enquête sur l'état pécuniaire du journal, il s'informe de la portée pour le mouvement, du dommage qui résulterait de sa disparition, il s'efforce d'acquérir des garanties pour qu'on suive ses conseils en vue d'une meilleure gestion des affaires.

Malgré tout, il a déjà dû sacrifier de fortes sommes pour la presse socialiste : dans les 9 premiers mois de l'année 1891, il a dépensé pour la *Elsass-Lothringische Volkszeitung* 16.602 marks 60 pfennigs et, en même temps, pour organe polonais, la *Gazeta Robotnicza* (journal ouvrier), 2.776 marks 45 pf., l'année suivante (1891-1892), 65.931 marks 35 pf., en 1896-97 : 94.234 marks 27 pf., en 1897-98 : 21.155 marks 60 pf., en 1898-99 : 53.434 marks 34 pf., en 1899-1900 : 49.579 mark 60 pf. : sommes assez considérables, on le voit.

Il faut reconnaître qu'on ne suit pas toujours les décisions prises au Congrès de Halle. Voici le texte même de la motion qui y fut votée (1890) :

« Pour la création de nouveaux organes du parti, les camarades » doivent être aussi prudents que possible et ne jamais fonder de » telles entreprises, avant de les avoir envisagées sous toutes leurs » formes, et avant de s'être convaincus de la *possibilité de leur* » *existence* par leurs *propres* moyens, et de l'existence des forces » *intellectuelles*, techniques et *administratives*, indispensables à » la direction du journal ».

Voici, d'autre part, ce qu'on lit dans le rapport du Comité-Directeur au Congrès de Berlin (1893) :

« Les difficultés techniques et financières qui surgissent à la » suite non seulement de la création, mais aussi pour la simple » conservation d'un journal, sont souvent l'objet d'un trop grand » dédain de la part de camarades trop optimistes.... On oublie trop » souvent que la création d'un journal est aussi bien une entreprise » commerciale que, par exemple, la fondation d'une fabrique de » machines et qu'elle exige autant de connaissances techniques » et d'expérience commerciale... Le journalisme est une affaire » aussi difficile qu'une autre. Et notre presse est obligée de lutter » avec un nombre indéfini de difficultés toutes particulières que » ne connaît pas la presse bourgeoise, tandis qu'une bonne part » des recettes de cette presse qui peuvent lui assurer l'existence, » restent inconnues à la nôtre.

« De même, il faut se rappeler qu'un journal créé sans les » moyens financiers et sans les forces intellectuelles qui sont » absolument nécessaires, ne sert ni au parti en général ni à l'or- » ganisation locale. Bien au contraire, un journal qui ne couvre » pas les frais exige des sacrifices continuels de la part des cama- » rades et, par conséquent, paralyse peu à peu, leur enthousiasme, » leur dévouement et leur confiance dans la victoire! ..

» Sans nier le droit de notre parti d'être fier, en général, de sa » presse, sans contester la supériorité de son niveau intellectuel » vis-à-vis de celui de la presse petite-bourgeoise, ce serait s'illu- » sionner que ne pas vouloir reconnaître que les difficultés » financières l'ont souvent empêchée de remplir son devoir dans » toute son étendue.... »

Ces paroles ont certainement une signification, non seulement en Allemagne, mais partout où l'on fonde des journaux, sans les hommes nécessaires, où l'on compte simplement sur

l'enthousiasme et où l'on n'envisage pas les faits d'une manière assez froide et assez commerciale.

Le développement de notre presse a exigé de gros sacrifices pécuniaires. Mais si l'on fait abstraction de quelques exceptions de plus en plus rares, tous les journaux sont dans une situation stable. Aujourd'hui, presque tous réalisent des bénéfices, le plus grand nombre possédant leurs propres imprimeries, qui sont, en partie, des institutions de premier ordre ; un certain nombre de journaux fournissent un appoint financier au parti, comme ceux de Berlin, de Hambourg, de Dresde; toutes ces entreprises représentent un grand capital qui est plus grand que les subsides reçus par les journaux qui ont été soutenus durant des années.

De même que la presse est indépendante de l'entrepreneur privé, elle l'est des imprimeurs. Les organes du parti qui ne possèdent pas leurs propres imprimeries deviennent toujours plus rares, mais même lorsqu'il n'en est pas ainsi, l'indépendance la plus absolue leur est assurée ; il n'y a d'ailleurs qu'un nombre de cas tout à fait restreint dans lesquelles l'imprimeur lui-même n'adhère pas au parti.

La presse ne se place pas non plus sous la dépendance d'une agence d'annonces, la plupart de nos journaux ayant leurs propres courtiers qui cherchent les annonces au nom de l'administration. En tout cas les journaux socialistes ne se laissent influencer dans aucune mesure et sous aucun rapport par des annonces quelles qu'elles soient : c'est ainsi que chaque annonce est refusée, qui suppose une réclame dans le texte même du journal ; les annonces d'un certain genre, telles que celles d'entreprises de bourse, d'émissions d'actions, de loteries, d'entremetteurs, etc., ne sont jamais admises ; d'ailleurs cette disposition relative aux billets de loterie n'est pas toujours suivie rigoureusement. En général, bien entendu, la rédact du journal ne peut prendre aucune responsabilité vis-à-vis public pour ses annonces, mais la presse socialiste a, pour pr cipe, de toujours refuser les annonces dont la moralité lui par douteuse ou, qui peuvent faire croire à une ingérance d'u

société financière : voilà pourquoi la presse socialiste allemande n'a pas de chronique financière ; et voilà aussi pourquoi jamais une annonce n'est admise, qui pourrait éveiller auprès du lecteur, l'opinion fausse que c'est le rédacteur qui parle.

Ce que la presse socialiste allemande a l'avantage d'ignorer complètement, ce sont les *primes*, etc., — à moins qu'on ne veuille considérer comme telles le calendrier, trop simple, qui est toujours ajouté au premier numéro de la nouvelle année, ou le supplément gratuit du dimanche qui se trouve dans tous les journaux !

Quant au choix des rédacteurs, on procède, à l'ordinaire, de la manière suivante : on annonce dans le *Vorwaerts*, parfois aussi dans d'autres journaux, qu'on demande un rédacteur, et c'est parmi les offres qui lui parviennent que la *Commission locale de la presse* choisit celui qui lui paraît le plus apte, d'après des renseignements pris auprès de camarades connus ou auprès du Comité-Directeur ; parfois la décision de la Commission locale est soumise à la ratification d'un nombre plus grand de membres du parti.

La préparation intellectuelle des rédacteurs est très diverse. Ce sont, pour la plupart, des autodidactes, en grande partie d'anciens ouvriers qui, grâce à leur intelligence, sont tout à fait appropriés à leurs fonctions ; une partie se compose d'anciens commerçants, professeurs, officiers, et enfin un nombre assez considérable est constitué par des intellectuels ayant une éducation universitaire complète, le plus souvent en sciences politiques ; la plupart ont passé l'examen du *Doctor philosophical* (1). Il n'y a que très peu de professionnels du journalisme ayant été employés auparavant dans la presse bourgeoise. Il y a des journaux très importants comme notre deuxième organe, le *Hamburger Echo*, où tous les rédacteurs sont des ouvriers.

Quand il y a des « académiques » (le terme allemand, pour « intellectuels ») dans la presse, ils remplissent d'habitude

(1) Une des quatre « promotions » universitaires allemandes.

les fonctions de rédacteur en chef, dirigeant la partie politique du journal.

En général, nos rédacteurs ont un travail bien plus considérable que leurs confrères des journaux bourgeois. D'abord, il faut qu'ils soient à la disposition des camarades comme orateurs, il faut qu'ils soient à toutes les réunions, il faut aussi qu'ils donnent à tout moment des renseignements qu'on ne cesse de leur demander, ils ont ensuite dans leur fonction proprement dite un travail beaucoup plus dur qu'on ne l'a dans la presse bourgeoise. Les journaux n'ont pas, en grande partie, tous les auxiliaires de la presse bourgeoise, les nombreux collaborateurs et les correspondances imprimées ou multipliées de toute autre façon, les dépêches, la bibliothèque, les archives du journal ; enfin le nombre des rédacteurs est beaucoup plus réduit, et il arrive aussi, très naturellement, qu'un rédacteur ouvrier n'a pas l'habileté nécessaire, la faculté de comprendre assez rapidement pour écrire très vite. De sorte qu'on a pu dire de bien des rédacteurs de notre presse : « Ceux qui veulent lutter d'une manière continue et régulière pour la réalisation de la journée de huit heures, sont obligés d'en travailler seize. » Et ce n'est pas le parti, bien entendu, qui le demande, mais cela résulte inévitablement de l'action socialiste, pour laquelle il faut toujours un idéalisme qui ne se dément jamais.

Pour le nombre des rédacteurs employés à nos journaux, les chiffres qui suivent pourront suffire. Les grands journaux en ont : Le *Vorwaerts*, 9 ; le *Hamburger Echo*, 8. La plupart des autres sont faits par deux rédacteurs ; il y en a aussi dans lesquelles un seul rédacteur forme tout le personnel intellectuel.

Le traitement le plus élevé qu'ait jamais touché un rédacteur socialiste en Allemagne, a été celui de Liebknecht, qui était de 7 200 marks; les traitements qui dépassent 4.000 ou même 3.000 marks, sont assez rares ; le traitement des rédacteurs varie autour de 1.950 marks en plus ou moins. Mais ces traitements sont bien plus élevés que ceux qui étaient d'usage il y a dix ans encore, et la tendance

à les élever subsiste toujours. En général, les rédacteurs ont des vacances, d'ailleurs fort courtes. Le changement des rédacteurs est très fréquent, de telle sorte que les journaux s'en ressentent souvent; ce fait s'explique par le manque d'hommes capables pour diriger notre presse, laquelle s'accroît de jour en jour, et dont le besoin de forces intellectuelles augmente en conséquence; mais il se comprend aussi par le besoin que chacun a d améliorer sa condition matérielle, qui se réalise plus facilement par un changement que par le maintien au même journal, quoique — il faut le reconnaître — beaucoup de journaux aient introduit une élévation progressive des traitements. Il y a enfin cette autre raison au changement fréquent des rédacteurs que la plupart de ces travailleurs intellectuels aspirent aux grandes villes, avec leurs distractions plus fréquentes, telles que les théâtres, les cours, les bibliothèques, les concerts, etc.

Peut-être des raisons d'économie nécessaire — mais souvent exagérée dans les petits journaux — ont-elles déjà été l'origine de tels changements. Mais il n'y a pas eu de cas — nous n'en connaissons du moins aucun — où les mandants aient congédié un rédacteur, bien qu'il y ait des termes de dix semaines ou de 3 mois, quand existent des contrats écrits.

Les traitements des rédacteurs sont d'ailleurs leur unique moyen d'existence, tout leur temps étant pris par leurs multiples occupations. Leurs conférences ne sont pas rétribuées d'habitude, des correspondances sur les faits locaux sont presqu'impossibles, car il n'y a que très peu de journaux socialistes qui les paient; les revues, la *Neue Zeit* et les feuilles humoristiques sont réservées aux « écrivains libres », et la collaboration à la presse bourgeoise n'est pas considérée comme compatible avec les fonctions de rédacteur socialiste; elle n'existe d'ailleurs certainement pas.

Mais une difficulté plus grande encore pour le presse ,cialiste consiste dans l'engagement des administrateurs nanciers. Ce sont aussi, pour la plupart, d'anciens ouvriers anuels, parfois d'anciens comptables ou commerçants, pres-

que jamais des personnes ayant déjà été employées dans d'autres administrations. Et il y a aussi des quodidiens où tout le travail administratif est fait par un seul homme, le plus souvent ce sont deux ou trois employés, et il n'y a que très peu de journaux qui en occupent cinq, six, sept ou neuf; ils remplissent alors aussi les fonctions de libraires, la plupart des journaux ayant leur librairie. Leurs traitements varient de 1.200 à 4.500 marks et un petit nombre seulement en a plus de 2.400.

La vente au numéro est remplacée complètement par l'abonnement, et le *Vorwaerts* est sans doute le seul journal qui ait parfois — rarement — une vente considérable qui va jusqu'à 20.000; mais ce sont alors des numéros exceptionnels, demandés à l'avance par les marchands; les autres journaux n'ont pour ainsi dire aucune vente au numéro. Les journaux sont portés aux abonnés par des femmes qui n'ont presque jamais de salaire fixe, mais d'habitude une commission sur chaque abonnement. L'abonnement est payé au début de chaque mois, ou même de chaque semaine, tandis que les abonnés qui reçoivent leur journal par le bureau de poste, le paient par trimestre. Le prix de l'abonnement mensuel est très bas : il est de 1 mark 10 pf. au *Vorwaert* et il descend jusqu'à 48 pfennigs. La hausse considérable du prix du papier a obligé un grand nombre de journaux à élever depuis quelques mois le prix de l'abonnement mensuel de 10 pfennigs à peu près.

•

Le contrôle de la rédaction et de l'administration est entre les mains des *Commissions de la Presse,* qui sont élues dans des réunions du parti, pour un an, d'ordinaire. Ce sont les membres de ces commissions qui reçoivent toutes les plaintes, qui les discutent avec les rédacteurs et le personnel du journal, pour avertir ensuite du résultat plaignants. La Commission contrôle les livres, la caisse, décide des changements financiers et des modifications d la rédaction. Il y a naturellement, parfois, des difficultés, s tout lorsque les membres de la Commission changent s

vent, et qu'ils ne sont pas informés suffisamment des besoins d'un journal; cependant cette institution nous paraît avantageuse, parce qu'elle empêche les plaintes d'occuper plus que de raison le public et surtout le public ennemi, qui aime tant à les exploiter contre tout notre parti; enfin elle forme le point de contact incessant entre les rédacteurs et la masse socialiste; mais elle est aussi indispensable parce qu'il faut que le parti, propriétaire du journal, ait des organes qui le contrôlent et qui fassent valoir les plaintes et les droits. Les différends qu'il y a, d'ailleurs, eu entre les employés du journal et les Commissions, n'ont jamais été assez grands pour avoir des conséquences quelque peu graves.

Quant aux revues, la *Neue Zeit* a un caractère officiel, tandis que les *Sozialistische Monatshefte* sont plutôt des francs-tireurs dans notre armée, et ne se trouvent pas dans la liste des organes reconnus socialistes, que le Comité-Directeur publie au commencement de chaque trimestre dans le *Vorwaerts*. Cette liste contient aussi la *Neue Welt*, un journal de lectures, qu'un grand nombre d'organes ajoutent à leur numéro du dimanche comme supplément hebdomadaire, les romans paraissant en fascicules dans les *Freien Stunden* et les deux journaux humoristiques, le *Wahre Jacob* et le *Sudd-deutsche Postillon*.

Nous dirons encore quelques mots de la presse syndicale. Elle est presque toujours la propriété de chaque syndicat, mais celui-ci n'en a pas toujours la propriété juridique; il nomme un éditeur qui est responsable de la publication, pour que le syndicat puisse échapper aux traquenards des lois sur la presse. Ces journaux contiennent des articles syndicaux, mais aussi des articles politiques. Leurs rédacteurs et administrateurs sont dans une situation presque toujours inférieure à celle des rédacteurs et administrateurs de la presse politique. Les annonces ne jouent aucun rôle pour eux; il en est, comme le *Grundstein*, qui n'en acceptent pas. Ils ont aussi leurs Commissions de la presse. Les congrès syndicaux s'occupent tou-

jours de la critique de leur presse. Ces journaux ont presque tous 4 ou 8 pages *in-quarto*, rarement *in-folio*, et ce n'est qu'exceptionnellement qu'ils paraissent avec plus de huit pages.

Il manque à notre exposé ce qui lui aurait donné une valeur particulièrement journalistique : nous n'avons pas parlé de la disposition, du contenu, de l'intérieur du journal. Mais ce n'est pas là le but de cette Enquête, qui a voulu plutôt indiquer le côté financier, et les rapports avec le parti, de notre presse. Nous ferons simplement remarquer que la presse socialiste allemande est plus nourrie que celle de France, qu'elle s'occupe aussi plus particulièrement des intérêts ouvriers, en s'abstenant davantage de la politique journalière. Mais cet article, déjà trop long, nous empêche d'en dire plus pour aujourd'hui.

Nous, qui sommes, à l'heure actuelle, propriétaires d'une presse *dépendant seulement du parti auquel elle appartient*, nous avons quelque peine à nous représenter un état de choses où la presse socialiste serait propriété capitaliste, voire même simple objet de spéculation capitaliste, où un entrepreneur serait maître de la rédaction ou pourrait influencer même dans une mesure restreinte, son attitude.

Nous entendons être seuls souverains de notre presse qui nous est si profondément chère : c'est à elle que nous devons le beau développement de notre parti ; c'est notre meilleur moyen de propagande qui pénètre tous les jours par centaines de mille exemplaires dans les masses, les instruit, les enflamme, les éclaire et les encourage.

La classe ouvrière allemande a fait bien des sacrifices pour sa presse ; mais elle n'a pas eu à s'en repentir. Ah ! nous savons qu'il est bien plus difficile de créer en France cette presse indépendante et vaste. Mais nous, qui souhaitons ardemment que tous les partis prolétariens aient les meilleures armes dans la lutte de classe, nous désirons que le parti socialiste français acquière cette arme excellente, si terrible à nos

ennemis, cette arme qui frappe journellement, qui ne se lasse jamais, et qui porte toujours : *une grande presse quotidienne appartenant au parti seul.*

Adolf Braun.

Nürnberg, 5 mai.

(Traduit par Georges Weill).

II

ITALIE

Le Congrès national de Florence, en 1896, charga la Direction du Parti Socialiste Italien de pourvoir à la publication d'un journal quotidien dans le plus bref délai, étant donnés les échecs successifs des journaux socialistes fondés par des particuliers (le *Punto nevo* à Reggio Emilia, et l'*Asino* à Rome).

Le journal hebdomadaire la *Lotta di classe*, alors l'organe du Parti, lança une souscription générale, et Enrico Ferri entreprit une tournée de conférences, pour recueillir des fonds et des abonnements. Au bout de quatre mois, une première somme de cent mille francs était assurée, en partie versée, en partie garantie. En plus, deux camarades donnèrent 40.000 francs. Une coopérative *fictive* fut constituée entre plusieurs camarades pour lui attribuer la propriété du journal, qui, en réalité, appartient au parti, et pour empêcher ainsi à un gouvernement réactionnaire de le supprimer à son gré en confisquant les machines.

La rédaction nomma Léonida Bissolati directeur, et Oddino Morgari administrateur, en leur laissant la faculté le choisir leurs rédacteurs et les employés de l'administration. Le 25 décembre 1897, le premier numéro de l'*Avanti !* parut à Rome en défiant, avec un « Di qui si passa ! », le ministre Di Rudini.

Le prix d'abonnement annuel était fixé à 15 fr., les condi-

tions de vente aux vendeurs, de 3 fr. pour cent exemplaires, avec reprise possible du 10 pour cent. *Le journal n'a jamais donné et ne donne pas de primes.* Exceptionnellement, l'année passée, l'administration donna à tout abonné d'un an, en brochure, le roman de Tolstoï, *Résurrection*, que le journal avait publié en feuilleton.

A la fin de la première année de son existence, l'*Avanti!* avait un *tirage utile* de 13 à 14.000 exemplaires, dont 10.500 vendus au numéro, et 3.500 servis en abonnement; en plus, la souscription ouverte dans ses colonnes, avait donné 65.593 fr. 40. Aujourd'hui, le journal a un tirage de 20.000 exemplaires environ, et il tient la troisième place parmi les journaux de la capitale. Et cette place, il l'a maintenue malgré les obstacles, les persécutions, les amendes qui l'ont frappé.

Les persécutions gouvernementales commencèrent et continuèrent au cours de toute la période réactionnaire. La *confiscation préventive* met la presse, en Italie, à la merci de tout procureur du roi, qui suit toujours, dans ses agissements, le vent politique qui souffle dans le cabinet. Les confiscations de l'*Avanti!* se suivirent donc à deux, trois, quatre, dix, quatorze reprises, sans interruption. Les agents de la police en arrivèrent à confisquer les exemplaires du journal même sans en avoir reçu l'ordre du procureur, si bien qu'une fois, le directeur et l'administrateur même se transformèrent en crieurs du journal, dans les rues, en défiant la police, couverts tous deux par l'immunité parlementaire. En quatre ans et trois mois, les confiscations arrivèrent à 150 environ, avec des amendes payées par la caisse du journal de 20 à 30.000 fr. Pensez donc qu'on confisquait le journal pour une charade, pour un article paru librement dans un autre journal, pour divulgation de circulaires secrètes du gouvernement. Et la confiscation était bien rarement suivie d'un procès, dans lesquels, d'ailleurs, toujours — une fois excepté — le gérant était acquitté. Mais les exemplaires confisqués n'ont été jamais restitués sauf à la condition de les vendre comme papier.

A la folie de persécution du gouvernement et de la polic

s'ajouta, après l'attentat d'Acciarito contre le roi, l'attaque de la populace, qui brisa les vitres de la rédaction et blessa l'administrateur, — la populace étant toujours protégée dans ses exploits par la police elle-même.

Vinrent les journées de mai 1898, et toute la rédaction fut emprisonnée ; mais pendant que les bureaux étaient envahis par les *carabiniers*, le journal sortait quand même en demi-feuille, et il n'y eut pas un seul jour d'interruption dans son existence. Ferri remplaça Bissoladi pendant son arrestation, et, pour donner un témoignage de sa vitalité, l'*Avanti !* qui jusqu'alors avait loué son installation typographique et ses machines, acheta et installa une typographie pour lui seul. Mais ses malheurs étaient loin de finir : deux procès en diffamation, intentés par Macola, qui refusa l'offre de la preuve, et par le sénateur Codronchi, aboutirent à une condamnation, et les dommages en sont encore à liquider. Enfin, il y a deux mois, des cambrioleurs volèrent à la caisse, 5.000 fr. environ.

Malgré tout, le journal est plus vivant que jamais et il compte à son actif de magnifiques batailles et de belles victoires : la campagne contre la police assommeuse de prisonniers, après le cas du citoyen Frezzi, tué en prison ; la campagne obstructionniste à la Chambre, inspirée et on peut bien dire dirigée par l'*Avanti !* et à laquelle nous devons le peu de liberté dont nous jouissons à présent.

Aujourd'hui, avec son tirage d'à peu près 20.000 exemplaires, l'*Avanti !* se suffit à lui-même. Il continue pourtant à maintenir ouverte la souscription, pour ramasser les fonds nécessaire à l'agrandissement de son format et l'augmentation de ses services typographiques.

La rédaction est composée du directeur, du rédacteur en chef et de *quatre* rédacteurs fixes pour tout ce qui concerne l'Italie, les nouvelles de l'étranger, le compte rendu de la Chambre, et la locale de Rome.

Ils ont tous les *mêmes* appointements, 200 francs par mois. Le directeur touche 250 francs. Les services supplémentaires fournis par d'autres camarades journalistes sont payés à la

ligne. La journée de travail est de 5 à 8 heures, selon les nécessités, et tous les rédacteurs s'entr'aident l'un l'autre, soit qu'ils aient à voyager pour le parti, soit qu'ils veuillent se reposer un mois par an, soit qu'ils tombent malades.

Ce sont tous des socialistes, ce sont des amis et des frères de lutte plus que des collègues, et ils ne sentent pas le besoin d'écrire dans des journaux bourgeois. S'ils disposent de quelques heures, ils envoient des correspondances aux journaux et aux revues socialistes de l'étranger, pour les renseigner sur les événements d'Italie.

Le service des correspondances étrangères est fait par des camarades, qui sont dans les pays mêmes, et qui ont, comme appointements, 50 fr. par mois : tels sont les correspondants de Berlin, Londres, Bruxelles, Vienne. Le correspondant de Paris a trois fois plus, en raison de l'importance de son service. Les articles des simples collaborateurs sont payés de 10 à 20 francs chacun.

Le directeur est libre de renvoyer et de remplacer ses rédacteurs, *en observant bien entendu les règles habituelles posées par l'Association de la Presse.*

L'administration comprend l'administrateur, le caissier, deux employés, et deux hommes pour les menues besognes. Les appointements du personnel administratif vont de 115 à 200 fr. par mois.

Les typographes sont sous la dépendance directe de l'administration, et sont payés à la ligne ; même les services d'expédition et de transport sont faits par des ouvriers payés par le journal. Les typographes gagnent de 5 à 8 fr. par jour, et les autres ouvriers de 2 fr. 50 à 6 fr.

La vente en province est confiée ou à des camarades recommandés par le groupe socialiste local, ou à des vendeurs de métier, aux conditions de 3 fr. les cent exemplaires.

Enfin le service des *annonces* était fait auparavant par l'administration ; mais depuis un an, la quatrième page est louée à une société d'annonces, *avec cette réserve que*

Direction a le droit de refuser les annonces qu'elle juge immorales ou équivoques.

Le Parti a *le plus large contrôle* sur la gestion financière et la conduite politique du journal, et il l'exerce dans ses congrès. Le Congrès de Rome, en 1900, en rappelant tout ce que la direction actuelle de l'*Avanti !* a fait pour conserver l'unité morale du Parti et pour sauvegarder les intérêts de la liberté, vota de vives félicitations à la Direction et lui confirma la confiance du Parti.

Sur ces mêmes bases, est fondé un autre journal de langue italienne qui paraît à Trente en Autriche, et va être fondé le *Guido del Populo* de Turin, pour lequel on recueille à présent l'argent nécessaire à la transformation d'hebdomadaire en quotidien.

Le Parti compte encore 62 journaux hebdomadaires, tous *la propriété des sections du Parti*, et soutenus par des subventions volontaires des camarades. Certains ont un tirage qui atteint 10.000 exemplaires. On peut évaluer à 300.000 exemplaires par semaine la circulation de la presse hebdomadaire.

Les revues bi-mensuelles *Germinal*, à Turin, pour les affaires municipales, la *Critica sociale* à Milan, le *Sempre avanti* pour la propagande et l'*Asino* hebdomadaire humoristique, sont la propriété privée de quelques camarades. Leur tirage va de 4.000 à 14.000 exemplaires.

Alessandro SCHIAVI.

Les Syndicats et le Parti socialiste

I

Parmi les questions portées à l'ordre du jour du Congrès de Lyon, l'affiliation des syndicats au Parti a suscité, dans le monde socialiste et syndical, les plus vives controverses. D'une part, on invoque une situation de fait consacrée par les précédents congrès nationaux et internationaux. D'autre part, on prétend qu'à des fonctions diverses doivent correspondre des organismes distincts, et l'on dénonce, suivant un barbarisme maintenant acclimaté, le « confusionnisme ».

Chacune de ces opinions part d'une idée juste, et il suffit de considérer la tactique adoptée par les socialistes des pays voisins pour se convaincre qu'en admettant une des deux solutions, le principe qui inspire la solution opposée n'a cependant pas été sacrifié. Sans passer en revue tous les partis socialistes d'Europe, prenons comme exemple les deux pays qui représentent le plus nettement les solutions affirmative ou négative du problème : l'Angleterre, patrie classique du trade unionisme non socialiste et la Belgique, pays du bloc socialiste et syndical.

Ainsi que le montre Sidney Webb, ce qui caractérise le nouvel unionisme anglais, ce n'est pas la formation d'unions non mutualistes, mais la disparition progressive du vieil égoïsme corporatif, l'adhésion des trades unions à une politique de plus en plus interventionniste, le vote de motions socialistes par les congrès syndicaux, les preuves fréquentes de solidarité interprofessionnelle et internationale.

Et d'autre part, si l'on ne se contente pas de jeter un regard superficiel sur la Belgique, le Parti Ouvrier qui groupe dans les mêmes fédérations les mutualités, les coopératives, les syndicats et les sociétés de propagande, révèle cependant une certaine autonomie d'action et d'organisation. C'est ainsi que plusieurs syndicats, d'abord affiliés au Parti, notamment

les typographes, s'en sont retirés, afin de ne pas laisser hors des groupements professionnels certains ouvriers non socialistes. C'est ainsi que de fréquents accords interviennent entre les syndicats de diverses opinions, socialistes, chrétiens, libéraux, et neutres. Les congrès du Parti Ouvrier Belge se sont préoccupés de créer des fédérations de métier et font une obligation à leurs syndicats d'y entrer. Le congrès de 1898 a créé une commission syndicale, qui dépend du parti ouvrier, mais qui est une organisation spéciale aux syndicats. Il s'est tenu enfin, sous les auspices du Parti Ouvrier, notamment à Noël 1899, des congrès syndicaux où figuraient des syndicats non affiliés au parti.

Ainsi, là même où le mouvement trade unioniste est le plus distinct du mouvement socialiste, il y a pénétration de plus en plus intime de la politique socialiste dans les syndicats, et là où les groupes socialistes et syndicaux sont incorporés dans les mêmes fédérations politiques, il y a tendance à une certaine autonomie syndicale. Tant il est vrai que les rapports et les limites du socialisme sont difficiles à préciser et que le « confusionnisme » existe bien moins dans les esprits que la complexité dans les choses.

II

C'est qu'en effet, dans un pareil problème, deux nécessités s'imposent à la classe ouvrière et aux partis socialistes de tous les pays. D'une part, les syndicats instruits, par les faits, de l'impuissance du trade unionisme pur, adhèrent plus ou moins consciemment à une politique socialiste ou presque socialiste; mais, d'autre part, les partis socialistes, pour ne pas briser l'unité syndicale en voie de formation, pour ne pas éloigner des syndicats la masse des ouvriers déjà parvenue à l'intelligence du syndicalisme mais pas encore à la conscience nette de l'antagonisme des classes, comprennent la nécessité de ne pas compromettre, en voulant trop le hâter, l'avenir socialiste des syndicats, et de ne pas se laisser submerger eux-mêmes par une foule insuffisamment socialiste.

Dans quelle mesure le Parti Socialiste peut-il concilier ces

deux facteurs du problème? Evidemment, il doit combiner son action sur les syndicats avec la nécessité de l'autonomie syndicale, de telle façon que la pénétration du socialisme dans les syndicats et l'adhésion de la classe ouvrière aux syndicats, acquièrent l'une et l'autre leur maximum, et sans que lui-même ne perde rien de son élan révolutionnaire. Mais par quel procédé trouver cette heureuse solution ?

III

L'esprit socialiste est plus développé en France qu'en Angleterre, une politique plus hardie du socialisme vis-à-vis des syndicats peut y être adoptée et il doit exister entre ceux-ci et le Parti Socialiste autre chose que des rapports cordiaux mais indéterminés. Les syndicats, les coopératives apparaissent dès maintenant comme des forces révolutionnaires latentes, qui portent en elles un germe de mort pour l'ordre capitaliste et de vie pour l'ordre socialiste. Il importe donc que le parti socialiste veille à ce que le mouvement syndical s'oriente dans une direction nettement socialiste. D'ailleurs le mouvement politique du Parti prend lui-même un caractère organique qui le rapproche du mouvement syndical. Sans parler de la part prise par le groupe socialiste du parlement dans les réformes législatives qui préparent et facilitent le communisme, et font perdre de plus en plus à l'Etat son caractère de gouvernement des hommes pour devenir l'administration des choses, le socialisme pénètre déjà dans les municipalités. Or, par l'occupation des municipalités, le mouvement politique de la classe ouvrière rejoint son mouvement économique. Les municipalités socialistes et les syndicats sont appelés à une collaboration de plus en plus fréquente et étroite, soit dans l'exploitation des services publics communaux, soit dans les bourses du travail, soit dans les œuvres d'assistan-- ou d'instruction. Lorsque les socialistes auront des majorite dans les conseils généraux, la même collaboration recevr une extension nouvelle.

Il y a donc une nécessité impérieuse d'établir, dès maintenant, entre l'organisation économique et l'organisation pol

tique du prolétariat, des rapports définis. La propagande socialiste doit s'exercer régulièrement dans les syndicats, et, réciproquement, il faut que ceux-ci puissent compter sur l'appui constant des élus et de la presse socialiste, soit dans les grèves, soit au parlement, soit dans l'administration des œuvres municipales.

IV

La conséquence logique de ces observations devrait être, semble-t-il, l'admission des syndicats dans le Parti Socialiste. Et cependant je n'hésite pas à dire qu'une pareille solution me paraît prématurée, et, comme telle, dangereuse à la fois pour les syndicats et pour le Parti Socialiste. Je sais bien que le projet élaboré par le Comité général engage les syndicats à faire partie des fédérations de métier, et exige leur adhésion aux principes socialistes. Je sais bien aussi que les syndicats vraiment sérieux sont assez conscients de leurs intérêts, pour ne pas adhérer au Parti Socialiste, si cette adhésion était de nature à éloigner les ouvriers de l'organisation syndicale. Il n'en reste pas moins vrai, que dans l'état chaotique où se débat actuellement le Parti Socialiste Français, l'affiliation des syndicats à ce parti risque trop de les entraîner dans des querelles et des intrigues politiciennes, et à les transformer en instruments destinés à établir dans les congrès des majorités factices. Elle tend par suite à détourner les syndicats de leur rôle économique, et d'autre part à paralyser l'esprit socialiste du Parti par l'afflux d'éléments insuffisamment pénétrés de cet esprit.

Quant à l'exemple de la Belgique, il n'est pas décisif. En Belgique, la classe ouvrière est nettement partagée en une fraction catholique et une fraction socialiste. En France, au contraire, la majorité de la classe ouvrière n'est ni cléricale, ni socialiste, il faut bien le reconnaître. D'ailleurs si les syndicats belges font partie des fédérations socialistes, c'est que tous les groupements ouvriers se sont serrés autour des coopératives socialistes qui sont la principale force du Parti Ouvrier Belge. Il n'y a rien d'étonnant à ce que, tirant leur force des mêmes institutions coopératives, les syndicats, les mutualités et les

groupes politiques soient étroitement unis dans les mêmes Fédérations. Cette particularité de l'organisation socialiste ne se retrouve pas en France. Dès lors, les objections formulées contre l'entrée actuelle des syndicats dans le Parti subsistent intégralement.

V

La tâche du Congrès de Lyon est donc délicate. D'une part, il doit établir des rapports définis entre l'organisation politique et l'organisation économique du prolétariat français, et, d'autre part, il doit provisoirement exclure les syndicats du Parti Socialiste. Si fâcheux que cela puisse paraître, ce sont des demi-mesures qu'il devra adopter.

Il pourrait, par exemple, accorder aux syndicats une délégation dans le Comité Général. Cette délégation, sans pouvoir influer sur les décisions du Comité Général, aurait pour mission de le tenir au courant des aspirations des syndicats, de participer au contrôle des élus et de la presse socialiste.

On pourrait aussi, dans le même esprit, accorder aux syndicats un nombre restreint de délégués dans les Congrès du Parti.

Peut-être même, conviendrait-il d'autoriser les fédérations départementales, étant donnés les rapports très étroits des syndicats avec les municipalités dans des pays industriels comme le Nord, à admettre les syndicats dans leur sein.

Par ces mesures, que nous ne proposons qu'à titre d'indication, ou par d'autres analogues, les syndicats participeraient à l'action socialiste sans que le Parti puisse craindre de voir son caractère socialiste amoindri par l'influence d'éléments non parvenus encore à la conscience de classe.

Quant aux syndicats, ils auraient tort de se trouver humiliés par ces mesures de prudence. Car, s'il est évident que les syndicats doivent, un jour, être les éléments prépondérants et les plus révolutionnaires du Parti Socialiste, celui-ci ne peut cependant, sous peine de suicide, laisser obscurcir, par un vague syndicalisme, l'idéal socialiste, fondé sur l'intelligence parfaitement claire de l'antagonisme des classes.

Raoul Briquet.

LE PARTI SOCIALISTE ET LES COOPÉRATIVES

La question de l'adhésion des coopératives et des syndicats au parti socialiste est un des points capitaux de l'ordre du jour du Congrès de Lyon. Jusqu'ici les Congrès socialistes avaient discuté surtout des questions de dogme, de tactique et de personnalités qui n'intéressaient qu'indirectement le mouvement ouvrier réel. Maintenant, c'est ce mouvement lui-même qui est en jeu, et la question est plus grave.

I

Le Parti Socialiste

Le Parti Socialiste, du moins tel qu'il nous apparaît aujourd'hui en France, n'est pas d'origine purement ouvrière.

Le prolétariat n'est pas encore en état de comprendre les conditions générales de la lutte qu'il est déterminé à mener contre le régime actuel, il lui est impossible de résoudre seul tous les problèmes compliqués qu'il rencontre dans sa marche vers une situation meilleure. Une classe qui souffre et qui veut lutter, lorsqu'elle ne peut le faire elle-même efficacement, trouve toujours des chefs pour la conduire. Et ces chefs, le prolétariat les a rencontrés parfois dans des ouvriers intelligents et instruits, mais plus souvent dans des *intellectuels* venus de la bourgeoisie. Une partie de la classe ouvrière s'est groupée autour de ces chefs, adoptant leurs théories, suivant leur tactique, et le Parti Socialiste s'est ainsi formé.

Il est indiscutable que le prolétariat a retiré des avantages nombreux de la formation de ce parti, il a élargi son champ d'action. Une doctrine économique socialiste s'est dressée devant les théories bourgeoises, et sur le terrain politique des

hommes ont pu, au nom du Parti Socialiste, défendre les intérêts politiques du prolétariat.

Mais, dans tout Parti où la masse ne peut efficacement contrôler les dirigeants, ceux-ci substituent bien vite les intérêts de leurs personnalités aux intérêts de la classe pour laquelle ils prétendent parler et agir. Aujourd'hui, il est clair que l'activité du Parti Socialiste n'a plus comme seul déterminant l'intérêt immédiat ou éloigné du prolétariat. L'hypertrophie de l'action politique, qui est avant tout profitable à ceux qui la dirigent, en est un bon indice, et tout le monde sait que derrière les querelles intestines, derrière les différends sur la doctrine ou la tactique, il n'y a bien souvent que de simples questions de personnes.

C'est pourquoi nous sommes fondés à dire que dans l'état actuel des choses, les intérêts du prolétariat ne sont pas toujours exactement représentés par le Parti Socialiste.

II

Les Coopératives

En dehors du Parti Socialiste, et là où les ouvriers peuvent diriger leurs affaires eux-mêmes, se développe un mouvement autonome de la classe ouvrière. C'est avant tout un mouvement économique déterminé par les intérêts réels de la classe productrice. La masse elle-même le mène parce qu'elle est apte à en comprendre les conditions et parce que les résultats obtenus satisfont des besoins immédiats communs à l'ensemble de la classe ouvrière.

L'ouvrier sait bien qu'il peut défendre son maigre budget de deux façons contre deux formes d'exploitation : dans ses recettes par la grève et le syndicat contre son patron capitaliste, dans ses dépenses par la coopérative contre le cc merçant.

Et les deux mouvements syndical et coopératif sont bien des mouvements autonomes qu'ils reflètent exactem deux faces de la mentalité ouvrière plutôt révolutionnai

dans le syndicat qui lutte contre la propriété capitaliste et l'autorité du patron, plutôt conservatrice dans la coopérative là où l'ouvrier possède et dirige.

Le mouvement coopératif est donc une partie importante de ce mouvement ouvrier, la plus importante sans doute, par ce que le ménage ouvrier en comprend facilement tous les avantages. Dans la région parisienne, les coopératives groupent 100.000 familles ouvrières, qui se répartissent pour plus de 25 millions de marchandises. Et chaque jour ce mouvement se développe. C'est bien l'esprit ouvrier qui l'anime et si les intérêts individuels y priment parfois l'intérêt collectif, on peut dire qu'au fur et à mesure que les ouvriers prennent une meilleure conscience de la solidarité qui les unit, un souffle plus large anime les coopérateurs.

Déjà un mouvement vers la Fédération des sociétés se dessine dans le monde de la coopération. Et lorsque les achats se feront en commun, lorsque les marchandises seront fabriquées dans des usines fédératives, quelle puissance le prolétariat n'aura-t-il pas acquise. Ce sera une partie du capital socialisé, une augmentation de la résistance du prolétariat pour la lutte, un groupement de forces purement ouvrières instruites pratiquement des questions difficiles de production et de répartition.

III

Le Parti Socialiste et les Coopératives

C'est dans l'activité spontanée de la classe ouvrière que l'on doit voir le principal facteur de la transformation de la société.

Nous avons dit que le Parti Socialiste n'était pas un produit de cette activité spontanée et qu'il était, comme tel, sujet toutes les déviations qui caractérisent les partis menés; le mouvement coopératif au contraire en est directement issu. Si donc les coopératives adhèrent au parti, si au lieu du bon esprit d'autonomie qui les anime on y introduit l'esprit de

docilité envers les chefs qui caractérise encore la majorité de la masse socialiste, on aura enlevé au mouvement ouvrier un de ses meilleurs instruments d'émancipation sociale.

Et de plus il faudrait payer de la désorganisation de la plupart des sociétés leur adhésion au Parti. Ce serait d'abord dans les coopératives à tendances socialistes l'introduction des luttes qui divisent aujourd'hui les militants; ce serait surtout la ruine des grandes sociétés où l'esprit ouvrier domine l'esprit socialiste. Ces coopératives, en effet, ne sont pas sans défiance vis-à-vis du Parti Socialiste. Elles sentent qu'elles sont en présence d'individus qui, pour la plupart, étaient hier encore leurs adversaires lorsqu'un vent favorable poussait le petit commerce vers les candidats socialistes. Et à tort ou à raison, elles croient que ces amabilités nouvelles ne sont pas désintéressées. Elles se savent riches, elles savent aussi que les candidats ont besoin d'argent, et elles craignent souvent qu'une partie de leurs trop-perçus ne servent aux futures campagnes des nouveaux venus à la coopération. Et ces craintes ne sont peut-être pas sans fondement. Les politiciens disent trop souvent que les coopératives doivent être les « vaches à lait » du Parti.

Certes les coopérateurs doivent non seulement poursuivre leur intérêt propre, mais encore les intérêts généraux de la classe ouvrière, et c'est à l'application de ce principe que doivent surtout s'attacher les socialistes dans leur action coopérative,— qu'ils luttent dans les assemblés générales pour faire voter des mesures de solidarité générale, socialistes par leur essence même. Cette tâche est plus facile que d'obtenir une adhésion au Parti qui sera toujours ou factice ou dangereuse. Rarement les secours aux grévistes, les prêts aux sociétés sœurs, les contributions aux œuvres d'intérêt général sont repoussés quand ils sont bien défendus.

Enfin, comment le Parti Socialiste où toutes les question doivent être soumises en principe à la délibération de groupes, admettrait-il au même titre que ces groupes de coopératives qui n'ont pas qualité pour étudier ces questions Lorsqu'un conseil est nommé par les assemblées générales

on n'en choisit pas les membres parce qu'ils ont sur tel sujet telle ou telle opinion. On les choisit pour leurs capacités administratives, pour la façon dont ils dirigeront la société. On accepterait donc dans les congrès socialistes et dans les assemblées délibérantes des représentants de coopératives dont les votes, n'étant déterminés par aucun mandat, n'exprimeraient que des opinions personnelles.

Pour toutes ces raisons les coopératives n'ont pas encore de rôle à jouer dans le Parti Socialiste et le Parti Socialiste n'en a pas à jouer chez elles.

C'est entre elles avant tout qu'elles doivent se grouper.

Déjà la *Bourse des coopératives* réunit et éduque un grand nombre de sociétés, il faut compléter cette organisation morale par une fédération sur le terrain économique pour la vente et la production en commun; et s'il doit y avoir des relations entre le Parti Socialiste et les coopératives, que ces relations aient lieu entre le Comité général et l'organisme qui représente les sociétés fédérées.

C'est aujourd'hui, dans l'état actuel du Parti Socialiste et des coopératives ouvrières, la seule solution qui soit exempte des inconvénients que nous avons successivement énumérés.

Philippe LANDRIEU.

CRITIQUE DRAMATIQUE

Théâtre du GYMNASE

LA COURSE DU FLAMBEAU

PIÈCE EN 4 ACTES, DE M. PAUL HERVIEU

Logicien implacable, M. Paul Hervieu, ne connaît point de solutions conventionnelles aux redoutables problèmes qu'il soulève. Son théâtre ne prétend point à l'attendrissement, mais à l'enseignement du hautain esprit de révolte ou de résignation consciente : il ne veut rien prouver, il constate. Il nous peint les souffrances, les détresses de l'individu en lutte contre le monde bourgeois que soutient « une armature qui est faite de son argent », et il nous signifie les arrêts de la loi sociale qui s'oppose à l'expansion de nos sentiments les plus impérieux.

Les parents aiment plus qu'eux-mêmes leurs enfants et les enfants ne rendent à leurs parents qu'un respect qui ne doit pas heurter leur égoïsme. L'individu se sacrifie pour l'espèce. Voici la loi naturelle fatale, que le savant M. Maravon énonce au premier acte de la *Course du flambeau* en rappelant — par une analogie que lui suggèrent ses auteurs — les coureurs antiques qui suivaient anxieusement des yeux le flambeau allumé qui ne devait pas s'éteindre en passant de main en main. La thèse intéresse des sentiments éternellement humains et ses données sont d'une cruelle netteté : une tragédie, sèche et brusque dans son developpemént, nous en fera saisir la portée actuelle. Le milieu où va se dérouler l'action est heureusement choisi : une famille bourgeoise de situation moyenne qui saura nous intéresser à ses débats et à ses souffrances.

Madame Fontenay, sa fille Sabine Revel et sa petite fi[lle] Marie-Jeanne, sont liées à la même vie familiale, tranquille[,] douce, par une chaîne de mutuelles caresses que l'implacable l[oi] du sacrifice maternel va bientôt briser. Sabine Revel, veu[ve]

de très bonne heure, inspire une solide affection à un Américain, ami de la maison, Norbert Stanghy.

La jeune femme, chez qui la flamme passionnelle est toujours vivace, pourrait tenter à nouveau le bonheur qu'elle n'a pu trouver dans son premier mariage, si elle ne craignait pas de nuire à l'avenir de sa fille, en contractant une nouvelle union. Dans un entretien avec Stanghy, qui, lassé d'être chaque jour doucement éconduit, sollicite une réponse définitive, Sabine, le cœur en émoi, se résigne au sacrifice que lui imposent ses devoirs de mère. Stanghy sort, presque dans le même temps que Marie-Jeanne, joyeuse, vient solliciter l'autorisation maternelle d'épouser Didier Maravon. Le coup est rude pour Sabine qui résiste à sa fille. Pourtant, Stanghy pourrait revenir semble-t-il ? Mais les Américains voyagent vite au théâtre et conservent cette pudeur excessive de ne reparaître qu'au souhait de l'auteur. Stanghy est déjà loin — définitivement perdu pour Sabine — quand Marie-Jeanne, égoïstement caressante, obtient, dans les larmes, l'autorisation tant désirée. L'auteur, visiblement, s'intéresse trop à la vérification de sa thèse, et Sabine accepte bien docilement les arrêts du destin.

Didier Maravon, naïvement ambitieux, a rêvé de conquérir la fortune — qui ne sourit pas toujours aux audacieux — en restant honnête. Il déchante bien vite. Les affaires périclitent, et la faillite est certaine. Pour apaiser les créanciers, d'autant plus menaçants qu'ils connaissent les scrupules de leur débiteur, Didier doit trouver trois cent mille francs. Madame Fontenay refuse de consentir une pareille avance. Son mari, jadis, a satisfait aux exigences de son gendre et il l'a mise en défiance contre le terrible engrenage des affaires ; à son lit de mort, elle lui a juré de conserver intacte la petite fortune nécessaire au bonheur de sa fille et de sa petite-fille. Elle a énergie tenace des vieilles gens qui croient à leur expérience et son dévouement éclairé pour ses enfants l'empêchera de céder.

Il faut trouver une solution. Marie-Jeanne, brusquant toute pudeur, rappelle à sa mère l'amitié de Stanghy et elle la prie

de lui demander la somme libératrice. Tour à tour insinuante, provocatrice et menaçante, Marie-Jeanne férocement égoïste, viole sans aucune pitié les douloureux souvenirs de celle qui lui a déjà sacrifié son bonheur et qui va lui sacrifier sa dignité. Elle lui tend la plume et Sabine docilement, toute volonté abolie, suggestionnée, écrit à Stanghy. La scène brutale et sans atténuation offre en même temps qu'une puissante étude de l'égoïsme filial une analyse délicate de psychologie féminine.

La faillite a été déclarée et pour son concordat Didier a besoin de 100.000 francs. Madame Fontenay s'obstine à les lui refuser et Stanghy ne répond pas. La tendresse conjugale de Marie-Jeanne s'exaspère et une maladie se déclare. L'affection est aisément — sans doute trop aisément ! — guérissable : la jeune femme retrouvera la santé quand son mari sera sauvé du désastre qui le menace. Sabine affolée vole les titres de Madame Fontenay et, confiante, annonce un chèque de Stanghy.

Il faut vendre les titres et l'agent de change exige un reçu que Sabine signe du nom de sa mère. La fraude est découverte ; le paraphe qu'elle s'est tant ingéniée à imiter, ses doigts, malgré elle, l'ont dessiné. Pourquoi l'auteur ne nous a-t-il pas montré la scène chez l'agent de change ? Il eut ainsi, je crois, remplacé fort heureusement le monologue d'ailleurs très émotionnant où Sabine précise le déterminisme rigoureux qui l'a poussée à commettre son crime. Marie-Jeanne, confiante en la promesse de sa mère, s'est un peu rétablie. Sabine doit continuer à mentir : au retour d'un voyage dans l'Engadine, dans trois mois, elle donnera la somme. Le médecin a conseillé de ne point faire subir à Madame Fontenay le dur climat de la montagne qui peut la tuer. La vieille dame cependant a pris une décision : elle ne veut pas se séparer de Sabine qui doit rester près d'elle ou l'emmener. Sans hésitation Sabir qui veut suivre Marie-Jeanne, sacrifie sa mère.

Le médecin, pouvait, semble-t-il, faire une démarche prè de Mme Fontenay, pour l'empêcher d'entreprendre ce voyaç dans l'Engadine. Peut-être aurait-elle refusé, et Sabine assu

mait alors une moins lourde responsabilité. L'auteur ne l'a point permis : il s'est interdit toute atténuation dans sa dialectique, et il a voulu insister sur son idée initiale sans se soucier des invraisemblances un peu choquantes qu'il semait sur sa route.

Au quatrième acte, dans l'Engadine, un hasard heureux nous met en présence de Stanghy. Il est marié, et après la mort d'un enfant qu'il adorait, il accompagne en voyage sa femme malade. Il apporte à Sabine la somme qu'elle réclame de son amitié et il offre à Didier une fortune rapide en Louisiane. Marie-Jeanne suivra son mari. Elle espère le triomphe prochain de ses ambitions, et son égoïsme, encore accru, n'admet plus les résistances désespérées de sa mère qui s'affole à l'idée de la séparation : une simple récrimination de Sabine amène une réponse brutale. Mme Fontenay accourt au cri de souffrance de sa fille, prononce quelques paroles de consolation et de désespoir, et brusquement s'effondre. L'émotion trop forte l'a tuée. Sabine Revel a sacrifié sa mère.

Cette conclusion brutale aurait trop facilement pu être écartée, si Stanghy ne s'était pas refusé à jouer le rôle du personnage sympathique et avait bien voulu trouver la solution apaisante. La thèse n'avait plus alors la même signification absolue. En passant, signalons au début du quatrième acte, un hors d'œuvre bien inutile, la conversation avec le guide Romanche, d'un esprit un peu trop facile.

M. Paul Hervieu, dans les *Tenailles* et la *Loi de l'homme*, avait, en traitant des questions d'ordre juridique d'une portée un peu trop spéciale, rétréci l'esthétique du théâtre contemporain. La *Course du flambeau* élève le débat et comporte une signification plus générale. Le style, d'une correction un peu affectée, manque de souplesse.

Mme Réjane, mère et martyre, plus accablée à chacune des étapes de son douloureux calvaire, a trouvé dans la nouvelle pièce du Vaudeville un de ses rôles les plus émouvants, et Mme Daynes-Grassot a créé un personnage de vieille femme d'une vérité inoubliable.

Emile Buré.

CHRONIQUE SOCIALE

FRANCE

L'entrée de Millerand au Ministère. — M. Poincaré a prononcé, le 12 mai, à Nancy, un discours politique, au cours duquel il a rendu publique une anecdote, connue depuis longtemps. Elle a trait à l'entrée de Millerand au Ministère.

Dans l'après-midi du vendredi 16 juin, a-t-il raconté, un des chefs les plus éminents du parti socialiste, M. Millerand, vint me trouver, et, en présence de mon ami Grosdidier, maire de Commercy, que je vois aujourd'hui devant moi et qui était, ce jour-là, dans mon cabinét, M. Millerand me dit, très ouvertement et très loyalement, qu'étant donnée la gravité de la crise ses amis revendiquaient leur part d'action et de danger. Il me déclara qu'il lui semblait indispensable de faire appel, dans la constitution du cabinet, à toutes les forces républicaines, y compris les socialistes, et il me proposa le nom de M. Viviani.

J'ai beaucoup d'admiration pour le très brillant talent de M. Viviani, beaucoup d'admiration aussi pour le sobre et robuste talent de M. Millerand. Mais je ne pensais pas alors, et je ne pense pas davantage aujourd'hui, que l'intérêt du parti républicain se confondit, en cette circonstance, avec l'intérêt du parti socialiste, et qu'il commandât la concentration, dans un même cabinet, d'éléments aussi opposés. Je répondis donc nettement à M. Millerand que je ne me ferais pas, quoi qu'il arrivât, l'agent de cette combinaison.

Un jour plus tard, comme j'avais échoué dans ma tentative de conciliation, M. Waldeck-Rousseau fut, à son tour, chargé de constituer le cabinet.

Le fait n'a pas été démenti par Millerand ni ses amis. Dans la *Petite République*, datée du 14 mai 1901, le citoyen Jaurès trouve que :

« La révélation n'a rien de sensationnel puisque Millerand, trois jours après, faisait partie du ministère Waldeck-Rousseau. »

Il est bien vrai qu'en seconde page, le même journal publie la note ambiguë suivante :

« Il se peut que dans une conversation, le citoyen Millerand ait déclaré à M. Poincaré qu'il estimait que le Parti socialiste, vu la crise que traversait la France républicaine, devait avoir « sa part d'action et de danger », mais il est très évident que jamais Millerand n'avait fait la démarche que lui prête M. Poincaré.

Mais ce communiqué si entortillé de la seconde page ne peut prévaloir contre la déclaration du citoyen Jaurès, de la première page.

Toutefois, ce n'est pas *trois* jours, c'est *six* jours après sa visite à M. Poincaré, que Millerand « faisait partie du ministère Waldeck-Rousseau ». C'est pendant *une semaine* que Millerand s'est offert publiquement.

Nous avons maintenant assez de documents pour classer les faits. Le 16 juin, Millerand va désigner Viviani au choix de M. Poincaré, ou, bien entendu, à défaut de Viviani, lui-même Millerand, en personne. Le 17 juin, M. Poincaré renonce à former le cabinet, et M. Waldeck-Rousseau est appelé dans la soirée à l'Elysée. Ce même soir, Millerand écrit dans la *Lanterne* devant paraître le lendemain, dimanche 18 juin, en date du lundi 19 juin, l'article suivant où ses désirs ne sont pas dissimulés :

D'un bout à l'autre du parti républicain un même sentiment se dégage et s'affirme : le nouveau cabinet ne doit, ne peut se constituer que pour accomplir l'œuvre de sauvegarde démocratique et libérale qui est celle de l'heure présente.

Disparaissent dès lors, toutes les dissidences d'opinion, s'effacent toutes les préoccupations mesquines ou de personnes !

Contre l'ennemi commun, un seul cœur, un seul esprit.

C'est avec ce programme et avec celui-là seul, que le ministère ralliera autour de son drapeau, autour du drapeau de la République, tous les bataillons de la démocratie.

Son œuvre sera l'œuvre commune de notre parti, de tout notre parti. Ni un homme, ni un groupe ne saurait songer à en tirer à lui le bénéfice ou l'honneur.

Arrière les vaines querelles : le pays ne veut plus en entendre parler. Il commande à ses représentants l'oubli des dissensions passées, l'union pour les prochaines luttes. Sa voix souveraine sera écoutée et obéie.

Pour le parti républicain, par le parti républicain : que ce mot d'ordre nous conduise à la bataille et à la victoire.

Le dimanche, 18 mai, certains journaux, n'appartenant pas au parti socialiste, comme le *Matin*, le *Journal du Peuple*, annoncent la formation d'un ministère Waldeck-Rousseau-Millerand. Ça y était. Millerand, repoussé par M. Poincaré, était ou allait être accueilli par M. Waldeck-Rousseau. Voici ce que disait le *Journal du Peuple*, sous la signature de M. Sébastien Faure, et sous ce titre : *Le Ministère de liquidation* :

A onze heures du soir, hier, on annonçait officieusement la formation d'un ministère composé de M. Waldeck-Rousseau, qui prendrait la présidence du conseil et le portefeuille de l'Intérieur, de M. Casimir-Périer, à la guerre, de M. Delcassé, aux affaires étrangères, et de M. Millerand à la justice.

A minuit, ce bruit prenait de la consistance, et, à une heure du matin, au moment où je noircis rapidement quelques feuilles de papier, la nouvelle passe pour être certaine.

La Petite République du même jour (Dimanche 18 juin, en date du lundi 19 juin), ne parlait pas de la combinaison. Rendant compte de la visite de M. Waldeck-Rousseau à l'Elysée, elle ajoutait :

Il est impossible de donner une indication précise sur la composition du nouveau ministère. Aucun renseignement exact n'a pu être recueilli. Et les informations que l'on peut publier sont absolument fantaisistes. Nous nous abstiendrons.

Le lundi 19 juin, la combinaison Waldeck-Rousseau paraît échouer, mais, en réalité, elle n'est mise momentanément au second plan que pour permettre à M. Bourgeois, rappelé télégraphiquement de La Haye, d'user de son influence personnelle pour former un ministère d'union républicaine.

Le mardi 20 juin, M. Waldeck-Rousseau reprend ses négociations.

Le mercredi 21 juin, a lieu la fameuse séance du groupe parlementaire socialiste. Le citoyen Vaillant a donné ici même (n° 52, pages 204 à 207) la version suivante de cette séance, qui n'a pas été contestée :

> ...Millerand vint à cette séance. On s'entretenait de la situation politique. Il demanda la parole. Il dit que, comme nous l'avions sans doute entendu dire, il lui avait été fait des offres d'entrer dans une combinaison ministérielle au début de la crise ; mais que les négociations, à cet effet, n'avaient pas abouti, avaient été rompues, qu'il ne lui était plus parlé de rien à cet égard, que cela n'avait donc qu'un intérêt tout rétrospectif ; et que ce qu'il pouvait affirmer, c'était qu'à aucun moment de ces négociations, il n'avait parlé au nom du groupe socialiste, ne l'avait engagé, qu'il n'avait parlé et agi qu'en son nom personnel...

Le jeudi 22 juin, à 6 heures du soir, le ministère Waldeck-Rousseau — Gallifet — Millerand était constitué.

Par une obstination inlassable, une « audace tranquille » et un parfait mépris de son parti, Millerand était ministre.

Le cas Millerand et le Congrès de Lyon. — Le Congrès de la *Fédération Socialiste Révolutionnaire de Seine-et-Oise*, tenu à Neuilly le 5 mai, et le Congrès de la *Fédération Socialiste Révolutionnaire de la Seine*, tenu au Palais du Travail le 12 mai, ont manifesté la volonté d'en finir avec le cas Millerand, le premier en déclarant que le parti socialiste ne connait pas Millerand, le second en le mettant en demeure de choisir entre le ministère ou le socialisme.

Déjà, Ponard, de la *Fédération Ouvrière Socialiste Révolutionnaire du Jura*, Yves Lefebvre, de la *Fédération Socialiste*

de Bretagne, et bien d'autres, traduisant sans nul doute le sentiment de leurs camarades, avaient exprimé le désir d'en finir, sous une forme ou une autre, avec l'« expérience » ministérielle, cause aggravante de nos divisions.

De quelque façon que ce soit, par n'importe quelle formule de résolution, nous considérons que là, en effet, est le seul moyen de faire tomber toute *raison sérieuse* à nos luttes intérieures. Nous avons souvent exprimé cette opinion, dans cette Revue, et, plus que jamais, nous sommes convaincus que *la paix* ne sera rétablie parmi les socialistes que par la fin des discussions soulevées par la présence de Millerand au pouvoir.

Le *Parti Socialiste Révolutionnaire*, par la voix des citoyens Vaillant et Dubreuilh, oppose qu'une mise en demeure d'avoir à quitter le pouvoir sous peine de radiation du parti, faite par le Congrès à Millerand, impliquerait la reconnaissance chez ce dernier de la qualité de socialiste, qu'il a perdue, du fait même de son entrée au ministère. Et le *Parti Socialiste Révolutionnaire* annonce qu'il s'opposera à ce que la question soit ainsi posée.

Le P. S. R. — qui se trouve en cela d'accord avec ses adversaires les plus acharnés partisans de l'action Millerand — commet un illogisme. De deux choses l'une : — ou bien il ne reconnaît à Millerand aucun caractère socialiste, et alors son excommunication doit, comme celle du P. O. F., s'étendre aussi aux défenseurs exaspérés de Millerand : Dans ce cas, pourquoi consent-il à s'unir à eux, à siéger côte à côte avec eux, dans un Congrès? Et, si Millerand s'est mis hors du parti, par quelle fiction ses amis, qui le couvrent, en sont-ils toujours? — ou bien le P. S. R. consent à discuter avec les « ministériels » *de principe*, il leur reconnaît, en fait, puisqu'il cherche à réaliser l'unité, eux compris, la qualité de socialistes, et alors pourquoi se refuse-t-il à mettre fin au trouble causé par la présence d'un ministre, qualifié à tort ou à raison de socialiste, au pouvoir ? Il est insuffisant de voulo l'union : il faut encore la rendre possible.

Il se peut, d'ailleurs, que la forme de la *mise en demeure* faite à Millerand d'être ou ministre ou socialiste soit parfaite-

ment impuissante à rallier tous ceux qui condamnent la participation de Millerand au pouvoir. Mais cela ne veut pas dire qu'il ne soit pas possible de trouver une formule commune, acceptable pour tous. Ce sera la tâche du Congrès.

Quant à dire que le Congrès ne doit s'occuper, en vertu de ses pouvoirs constituants, que de la constitution à donner au parti, et rejeter par conséquent toute discussion permettant d'en finir avec le Cas Millerand, c'est un sophisme. Pour réaliser, sinon l'unité, du moins l'union, il faut que certaines conditions préalables se trouvent remplies, et notamment que les obstacles à l'entente tombent définitivement. Inutile de proclamer, pour la troisième fois, une union que l'on sait devoir être, les choses demeurant en l'état, impossible. L'élaboration d'une constitution du Parti Socialiste Français ne peut être utilement tentée qu'après la liquidation du Cas Millerand.

Il est fort possible que le Congrès ne s'en rende pas compte, et que quelques socialistes, qui, pour des raisons contraires, tiennent à l'équivoque actuelle, parviennent à obscurcir ses délibérations. Il n'en restera pas moins, quoi qu'on décide, qu'il n'y a pas d'autre moyen de rendre l'union pratique. Pourtant, nous voulons espérer. Si, en effet, on ne voulait pas d'union, si dans ce but on voulait perpétuer le trouble actuel, à quoi bon irait-on à Lyon ?

Hubert LAGARDELLE.

BELGIQUE

Bilan. — Le Conseil général du Parti ouvrier belge a publié son bilan pour l'année 1900. On y peut relever quelques chiffres intéressants. 585 groupes sont affiliés au Parti et ont payé leurs cotisations à raison de 10 centimes par membre et par an. De ce fait, le Conseil général a perçu une somme de 10.469 fr. 66. Il en résulte que le Parti comporte environ 100.000 membres régulièrement inscrits. Je dis environ parce que certains groupes n'ayant payé qu'une partie de leurs cotisations il ne suffit pas de multiplier par 10 le chiffre des recettes pour avoir rigoureusement celui des membres du

Parti. Le Conseil général a retiré 3.919 fr. 10 de brochures, d'affiches et de manifestes vendus aux divers groupes. Le denier de propagande a fourni 438 fr. 46. Enfin, la vente de registres de comptabilité aux différents groupes a donné 213 fr. 45. La recette totale a donc été de 15.040 fr. 67. Les 3.919 fr. 10 provenant de la vente de brochures et de manifestes semble indiquer qu'on lit beaucoup dans le Parti ouvrier belge, mais ce n'est là hélas! qu'une apparence. En réalité ce sont les brochures électorales, les affiches et les manifestes qui absorbent la plus grosse partie de cette somme (3.754 francs). Les brochures « instructives » n'entrent dans la somme totale que pour 115 fr. 30 ce qui correspond à environ 2.500 brochures.

Les dépenses du Conseil général se décomposent ainsi :

Secours et prêts à des proscrits étrangers et à des victimes belges	1.133 fr. 95
Administration, frais de bureau et de correspondance	1.511 fr. 09
Délégations en province, meetings, congrès	1.933 fr. 45
Subsides	3.791 fr. 50
Divers et remboursements	1.032 fr. 81
Total	17.734 fr. 29

L'exercice s'est donc clôturé par un déficit de 2.693 fr. 60 en majeure partie couvert par le fonds de réserve de l'année précédente.

J.-B. Prousel.

DANEMARK

Les élections et la situation politique en Danemark.— Les élections au « *Folketing* » (Chambre des députés), qui ont eu lieu le 3 avril, ont revêtu une importance exceptionnelle: pour la première fois, elles sont le résultat du vote secret, et non plus, comme par le passé, du vote public.

Le grand résultat des élections, c'est la défaite complète

de la réaction : le nombre des élus de la droite réactionnaire est tombé de 15 à 8, celui des modérés de 21 à 15, tandis que la démocratie-socialiste obtenait 14 sièges au lieu de 12, et la gauche radicale 74 au lieu de 63, non compris 2 « *sauvages* » qui voteront sans doute avec les modérés.

Les restes du parti modéré, en pleine décomposition depuis le pacte qu'en 1894 il fit avec les réactionnaires, évoluent de plus en plus vers la gauche. Les réactionnaires, qui étaient 30 en 1892, et obtenaient 78.000 voix, n'en ont plus cette fois que 52.000. A Copenhague même qui, avant les élections, nommait 5 réactionnaires, 5 radicaux et 7 socialistes, sont élus 9 socialistes et 7 radicaux contre un seul réactionnaire, qui ne passe d'ailleurs qu'à 22 voix de majorité. Et cette droite si affaiblie est encore divisée contre elle-même : trois de ses membres sont des ennemis déclarés du ministère réactionnaire.

Celui-ci dispose, il est vrai, dans le « *Landsthing* » la Chambre haute élue au suffrage restreint, de une ou deux voix de majorité, ce qui lui permet de subsister, puisqu'en Danemark, il suffit que le gouvernement soit d'accord avec l'une des Chambres, mais les élections au Landsthing, qui doivent avoir lieu en automne 1902, mettront certainement le ministère en minorité, bien heureux même s'il peut conserver jusque-là le pouvoir : sa situation morale est ébranlée et ses actes incessants de népotisme et de pression gouvernementale lui ont aliéné jusqu'à ses plus fidèles soutiens. — Son influence sur les affaires a d'ailleurs été à peu près nulle et purement négative, se bornant à empêcher l'extension des réformes démocratiques. Aussi est-il très probable qu'à la rentrée du Folketing en octobre, les députés se trouveront en face d'un nouveau ministère, soit mi-libéral, mi-radical, soit même purement radical.

La situation des socialistes en sera profondément modifiée. Pendant le conflit avec la réaction, l'alliance tacite, non officielle, se fit entre les démocrates bourgeois et les socialistes, sans que pour cela, ceux-ci sacrifiassent rien de leurs tendances et de leur foi : maintenant ils vont redevenir le parti d'oppo-

sition. Pour ne pas diviser les voix démocratiques (le scrutin de ballottage n'existant pas en Danemark), aux dernières élections la démocratie-socialiste n'a présenté de candidats que dans 30 circonscriptions sur 114, ce qui n'a pas empêché le parti d'obtenir 42.000 voix, contre 6.800 en 1884, 8.400 en 1887, 20.100 en 1892, 25.000 en 1895 et 31.900 en 1898. En 1901, trois nouvelles circonscriptions ont été conquises, mais celle de P. Kundsen a été perdue et emportée par un réactionnaire.

Le parti socialiste ne gagne pas seulement en nombre, il gagne aussi en puissance morale : c'est lui qui mène le combat contre les privilèges de la Cour, contre les dépenses militaires, contre les poussées nationalistes qui contaminent jusqu'au Danemark, c'est à lui qu'on doit la réforme d'un code suranné et les premiers essais officiels de lutte contre l'alcoolisme et la tuberculose.

Dans la propagande, la plus grande part revient à la presse. Celle ci est d'ailleurs en même temps la base économique essentielle du parti, comme le prouvera l'*Enquête* entreprise par cette Revue. Elle appartient aux associations ouvrières, aux syndicats socialistes. Tout le bénéfice est employé à la propagande et surtout à la fondation de nouveaux journaux. Le premier journal socialiste, le *Sozial-Demokraten*, à Copenhague, compte de 42 à 43,000 abonnés : c'est le journal danois le plus répandu ; 13 journaux socialistes de province ont un total de 25 à 30,000 abonnés. Chez un peuple qui lit tant, la presse socialiste, fort bien rédigée, exerce chaque jour une action éducatrice et moralisatrice qu'on ne saurait trop priser.

Le mouvement syndical se développe simultanément et est indissolublement lié à la démocratie socialiste. C'est surtout dans les cinq dernières années que ce mouvement s'est prodigieusement accru. Les syndicats comptaient en 1893 : 35,000 membres ; dans l'été de 1896 : 42,000 ; au printemps de 189[illegible] 75,000 ; et en janvier 1900 : 96.000. Ils comprennent les 3 de tous les ouvriers industriels du Danemark : le lock-o[illegible] monstre de 1899 a puissamment aidé à répandre les idé[illegible] révolutionnaires dans les syndicats.

Ce qui ressort des élections du 3 avril, c'est la puissance d[illegible] parti socialiste danois, toujours croissante.

E. JACOBSEN

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LES LIVRES

La propriété foncière en Belgique, par Emile Vandervelde (Paris, Schleicher frères, 1901). Nous reviendrons sur cette étude fort importante de Vandervelde. C'est une analyse précise de la situation de la propriété foncière en Belgique. Dans des monographies remarquables, consacrées à chacune des provinces belges, il analyse l'origine de la grande propriété sous les trois aspects qu'elle a revêtus dans ce pays : 1° la propriété d'origine féodale ; 2° la propriété d'origine cléricale ; 3° la propriété d'origine domaniale. Dans la seconde partie, Vandervelde examine s'il est exact que la propriété se concentre avec la rapidité que certains affirment. Sa réponse est absolument affirmative, car dit-il, dans la seconde moitié de ce siècle, le nombre de ceux qui ne possèdent aucune propriété s'est accru. Pénétrant plus au fond du sujet, et après avoir analysé longuement les phénomènes qui ont contribué à la concentration foncière et, entre autres, l'industrialisation de l'agriculture, il conclut que le capitalisme prépare la voie au socialisme.

L'Année Sociologique, *quatrième année, 1899-1900*, publiée sous la direction de E. Durkheim, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux (Paris, Félix Alcan, 1901). Le tome IV de l'*Année Sociologique* est construit sur le même plan que les précédents. La première partie comprend trois articles originaux, l'un de M. C. Bouglé, sur le *régime des castes, sa nature et ses origines*; le second de M. Durkheim, sur *deux lois qui dominent l'évolution du système pénal*; le troisième de M. Charmont, sur *la propriété corporative et les causes de destruction qui la menacent.* La seconde partie est consacrée au compte-rendu des travaux de toutes sortes qui peuvent intéresser les différentes branches de la sociologie. Cette partie de l'ouvrage n'est pas seulement pour les travailleurs, même pour les spécialistes (historiens des religions, du droit, des mœurs, économistes, criminologues), un précieux instrument de bibliographie ; c'est avant tout un effort pour constituer et organiser progressivement la sociologie. Toutes les questions que le sociologue peut actuellement aborder sont classées aussi méthodiquement que possible et passées en revue ; les travaux qui les concernent y sont rattachés et l'on s'efforce d'en dégager toutes les indications qui peuvent en faire avancer la solution.

État, Politique et Morale de Classe, par Jules Guesde, avec avant-propos de Ed. Fortin (1901, V. Giard et E. Brière, éditeurs, Paris). —

Jules Guesde publie un second recueil de ses articles écrits au jour le jour, dans l'ardeur de la lutte, à des époques diverses, allant de 1880 à 1896. On y retrouve les qualités littéraires de l'auteur : la vigueur de la phrase, la violence du style, l'âpreté des formules. Ces sortes de recueils sont d'une extrême utilité pour tous ceux qu'intéresse l'histoire du socialisme français : ils permettent de se rendre compte, en dispensant de difficiles recherches, de l'évolution des idées socialistes au cours de ces vingt dernières années.

Les Salaires dans l'industrie Gantoise, par Louis Varlez. I. Industrie cotonnière (Bruxelles, Ministère de l'Industrie et du Travail, 1901). Intéressante enquête sur les salaires des ouvriers gantois. Ce travail énorme est divisé en deux parties : d'un côté, une partie de texte analysant les documents que l'auteur est parvenu à se procurer, sans les énumérations de chiffres qui auraient rendu difficile la lecture des données recueillies ; de l'autre, un nombre considérable d'annexes, où il a classé les documents et les tableaux statistiques.

Les Aventures de Nono, par Jean Grave (Paris, Stock, 1901). Livre pour les enfants, avec de belles illustrations de Alex. Charpentier, Heidbrinck, Hermann Paul, Luce, Pissaro, etc... Le ton des *Aventures de Nono* est peut-être, parfois, un peu trop élevé pour ceux à qui ce conte moral, de belle tenue, est dédié.

Les Blés d'Hiver, par Joseph Reinach (Paris, Stock, 1901). Fin de la série d'études de M. Joseph Reinach sur l'affaire Dreyfus. On y trouvera l'historique du procès de Rennes, et celui des campagnes de presse pour la grâce d'abord, puis contre l'amnistie.

Contes insidieux, par Edouard Leblanc (Paris, Stock 1901).

REVUES SOCIALISTES

Die Neue Zeit. — N° 29. — A propos du récent Congrès socialiste saxon, dont nous parlerons dans notre prochain numéro, *Kautsky* précise le rôle des intellectuels dans notre parti. Ce qui distingue le socialisme de tous les autres mouvements de classe prolétariens, c'est la connaissance même de ce mouvement. Le socialisme doit connaître les rapports sociaux et l'évolution de la société actuelle. Pour cela, il faut une certaine éducation, qui est encore un privilège de la bourgeoisie ? Voilà pourquoi la plupart de nos théoriciens sont sortis de la bourgeoisie. Mais aujourd'hui, où ce sont précisément les intellectuels qui veulent nous détourner de toute théorie, il n'est pas étonnant de voir dire à des ouvriers : « Ce n'est pas pour la besogne syndicale ou coopérative que nous en avons besoin ». Et c'est donc grâce à eux-mêmes, que les ouvriers commencent à les considérer comme des dupeurs.

Sozialistische Monatshefte. — N° 5 (mai). — *Calwer* étudie le même problème. Il arrive à un autre résultat. Sans rechercher les causes de l'attaque dont les intellectuels ont été l'objet au Congrès Saxon, il déclare que c'est aussi pour l'action syndicale et coopérative, très délicate, qu'il faut aujourd'hui des intellectuels. Il nie tout danger venant de leur part pour le parti.

Die Gleichheit. — N° 9. — L'action des femmes dans le mouvement révolutionnaire russe est peint d'une manière saisissante par Vera Sassulitsch.

Zaria. — J.-H.-W. Dietz, à Stuttgart, vient d'éditer une nouvelle œuvre littéraire des plus intéressantes : une grande revue social-démocrate en langue russe, dont nous avons reçu le premier numéro. L'Aurore, — tel est le titre de la nouvelle publication — paraît sous la direction de G. Plechanow, Vera Sassoulitch et P. B. Axelrod, noms estimés dans le monde littéraire et socialiste, et qui sont bien connus des socialistes français. Le Comité de rédaction a réussi à s'assurer la collaboration d'un nombre d'auteurs distingués. Le premier numéro qui vient de paraître en est la preuve éclatante. Nous signalons tout particulièrement les articles suivants : Encore une fois le socialisme et la lutte politique, Plechanow. — Souvenirs, Kautsky. — Qu'est-il arrivé ? Critique de Messieurs nos critiques, première partie, Plechanow. — Commentaires au programme ouvrier, Rjasanow. — Du vieux et du nouveau, Bivaly. — Qu'est-ce qu'enseigne la manifestation du Premier Mai à Charkow ? A. B. — Hymne, Touropilow. — Le 14 décembre 1825, Plechanow. — Treize années d'emprisonnement à la forteresse de Schlusselburg, Vera Sassoulitch. — Le Congrès socialiste international de Paris, Plechanow. — Les ouvriers d'Europe et leurs historiens russes, Molotow. — Divers. — Bibliographie.

LES PÉRIODIQUES

Une forme nouvelle d'organisation du travail par les groupements professionnels (Revue d'Économie politique, mars). — M. Raoul Jay étudie, dans ce très intéressant article, les alliances qui, dans certaines industries anglaises, associent pour la *réglementation des profits et des salaires* le syndicat patronal et le syndicat ouvrier. C'est l'expérience d'un fabricant de lits métalliques à Birmingham, M. J.-E. Smith, qui a fourni le premier type de ces contrats. M. Jay conclut que, malgré elles, ces alliances devront subir les contrecoups de la concurrence étrangère et de la concurrence intérieure : c'est dire qu'elles ne peuvent ni se généraliser ni durer.

Le projet de loi sur l'Arbitrage et la Grève obligatoire (Revue Politique et Parlementaire, 10 mars). — M. Eugène d'Eichtal combat le projet de loi, qu'il considère comme une « singulière mixture ». Il se place au point de vue patronal.

La crise du vin en France et les Associations de Vinification (Revue d'Économie politique, mars). — M. Gide préconise les associations de viticulteurs, qui s'entendent pour faire leur vin en commun, comme remède à la crise actuelle.

L'agriculture moderne et sa tendance à s'industrialiser (Revue d'Économie politique, février). — M. Hitier, dans un premier article, étudie l'industrialisation dans le domaine de la production agricole.

Les concessions de terres publiques aux ouvriers en Australie et en Nouvelle-Zélande (Musée social, février). — Albert Métin publie la seconde partie de l'étude qu'il avait commencée sur la *Question agraire en Australie et en Nouvelle-Zélande* (Musée social, janvier).

Législation spéciale du travail des femmes en Angleterre (Revue de Morale sociale, mars). — Mme Dora de Montefiore examine la question de la législation spéciale du travail des femmes dans les fabriques et les ateliers.

La question des ouvrières en Allemagne (Revue de Morale sociale, mars). — Mme Mina Cauer donne sur le mouvement corporatif des ouvrières en Allemagne — de date relativement récente — les plus intéressants enseignements.

Le scrutin uninominal et la représentation proportionnelle (Réforme sociale, 16 mars et 1er avril). — Deux articles de M. Jean Mommaert.

Les troubles des étudiants en Russie (Die Zeit, 6 avril). — Vibrant article du professeur Mazaryk, de Prague, sur les événements de Russie.

Contre la guerre de Chine (numéro exceptionnel des « Pages Libres », 16 mars).

La Russie en Révolte, par le *Comité russe* nommé par les représentants des organisations socialistes russes à Paris (numéro special des " Pages Libres " 20 avril, que tous nos camarades doivent avoir entre les mains).

Proudhon, par G. Sorel (" Pages Libres ", 4 mai). Intéressant article de Sorel, à lire au moment où se dessine chez nous un " retour à Proudhon ".

Le Secrétaire Gérant : JEAN LONGUET

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués

IMPRIMERIE LE BIGOT FRÈRES

TROISIÈME ANNÉE
N° 59

1er Juin 1901

LE Mouvement Socialiste

REVUE BI-MENSUELLE INTERNATIONALE

SOMMAIRE

Le Numéro : France et Belgique, 0,40; Autres pays, 0,50

PARIS
SOCIÉTÉ NOUVELLE DE LIBRAIRIE ET D'ÉDITION
(Librairie GEORGES BELLAIS)
17, RUE CUJAS

Le Mouvement Socialiste

REVUE BI-MENSUELLE INTERNATIONALE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

DIRECTION :

HUBERT LAGARDELLE

Secrétaire de la Direction : **Émile BURÉ**

ADMINISTRATION :

Société nouvelle de Librairie et d'Édition

PARIS. — 17, rue Cujas. — Téléphone 801.04

A l'avenir les abonnements pour la Belgique ne seront reçus, comme pour la France, qu'à Paris.

RÉDACTION :

(FRANCE — BELGIQUE)

COMITÉ POUR LA FRANCE :

Paul FAUCONNET, Georges FAUQUET, Marcel LANDRIEU, Philippe LANDRIEU, Marcel MAUSS, Louis RÉVELIN, J. RIVIÈRE

Secretaire de Rédaction : **Jean LONGUET**

COMITÉ POUR LA BELGIQUE :

Charles GHEUDE, Max HALLET, Edmond HASEN, Émile VANDERVELDE

Secrétaire : **Gaston VANDERMEEREN**

Exceptionnellement, et par suite du Congrès de Lyon, nos deux derniers numéros ont paru avec un fort retard.

Dorénavant, la Revue sera publiée à sa date exacte.

PRIX DU NUMÉRO

France et Belgique . **0.40** | Autres pays . . . .

PRIX DE L'ABONNEMENT

France et Belgique. . . . . . Un an **8** francs. — Six mois **4**
Autres Pays . . . . — **10** » - **5**

ON S'ABONNE SANS FRAIS DANS TOUS LES BUREAUX DE POS[T]

Pour tout changement d'adresse, envoyer à l'Administration une somme de

Les Manuscrits non insérés ne sont pas ren

LA SITUATION SOCIALISTE

Le Congrès de Lyon vient de clore une période de notre histoire socialiste. Il a mis fin à l'illusion de l'unité immédiate, imposée d'en haut.

Les éléments irréductibles, qu'une union factice retenait assemblés, se sont séparés, et chacun a pris nettement ses positions respectives. Par là, s'est éclaircie la situation socialiste.

Il faut l'avouer. Nous nous sommes trop laissés prendre à la conception mystique de l'unité, devant opérer miraculeusement la fusion de toutes les forces révolutionnaires de France. On a voulu aller trop vite. Un seul jour n'a pas raison de tout un long passé historique, d'oppositions anciennes d'idées et de personnes, de différences quotidiennement accrues de méthode et de tactique. C'est ainsi que l'union, un moment acceptée ou subie par tous, a été compromise. Le Parti Ouvrier Français, le premier, s'est détaché du mouvement d'ensemble. A leur tour, les membres du Parti Socialiste Révolutionnaire et de l'Alliance Communiste, suivis de quelques fédérations autonomes, ont rompu les derniers liens. Depuis longtemps, leur adhésion à l'organisme commun d'unification était plus formelle que réelle. Et par leur départ, ils n'ont fait que nctionner toute leur attitude antérieure.

Mais, si l'unité est prématurée, l'*entente* entre tous les artis socialistes est dès maintenant possible. Que les ractions d'extrême-gauche forment une sorte d'*union révo-*

lutionnaire, c'est leur droit. Elles auraient grand tort cependant de ne vouloir s'unir qu'entre elles et de s'isoler du reste du Parti. C'est entre *tous* les socialistes français, *se plaçant sur le terrain de la lutte de classe*, que doit être reconstituée l'entente. Pourquoi, par exemple, entre cette *union révolutionnaire* une fois créée, et le Comité Général des organisations demeurées au Congrès de Lyon, des liens de contact ne seraient-ils pas, dans un délai plus ou moins long, organiquement établis ?

Quel motif les fractions d'extrême-gauche pourraient-elles invoquer pour se refuser à cette espèce de reconstitution de l'ancien « Comité d'Entente ? » Il ne faut pas qu'elles oublient que, parmi ceux qui, pour des raisons multiples, se sont ralliés à la motion Briand, il en est beaucoup, surtout dans les fédérations autonomes, qui sont et demeurent singulièrement éloignées du ministérialisme de principe. Il y a, dans notre parti, toute une série de groupes et d'hommes qui occupent, en quelque sorte, une *position centrale*, laquelle pour n'avoir pas été encore nettemment définie, n'en est pas moins certaine. Et, à la vérité, même s'ils penchent vers un côté, c'est plutôt à gauche qu'ils inclinent. Les fractions d'extrême-gauche ne peuvent donc pas invoquer le prétexte qu'elles seraient noyées dans l'opportunisme débordant.

Nous maintiendrons, pour notre part, et plus fortement que jamais, la position qu'au triple point de vue doctrinal, tactique et organique nous avons prise dès la fondation même de cette Revue.

Nous croyons qu'entre le dogmatisme des uns et l'op portunisme des autres, il y a place pour une conceptio réaliste de la théorie et de la pratique. Nous pensons qu l'unité totale ne se fera que par en bas, par les fédération

autonomes, et qu'en attendant l'union doit être préparée par l'entente cordiale.

Et, d'une façon générale, nous ne pouvons que répéter ce que nous écrivions ici, après l'*amnistie* : « L'intransi- » geance n'a qu'un temps — la vie en vient toujours à » bout —, tandis que l'opportunisme est un chemin glis- » sant ». Nous persistons à croire que le péril est à droite.

Hubert LAGARDELLE.

LE CONGRÈS DE LYON

Le Congrès de Paris de 1900 avait donné pour mandat au Comité Général « de préparer un projet d'unification complète du parti et de le soumettre à un nouveau congrès. »

Le Comité Général et le Congrès de Lyon ont tâché d'accomplir cette œuvre. Pourquoi faut-il, au seuil de l'ère nouvelle qui s'ouvre, constater que la besogne prescrite n'a pu se terminer sans une scission nouvelle, et que pour avoir voulu aller et trop vite et trop loin, on n'a pu trancher enfin, sans une division de plus, la question préjudicielle dont le Congrès avait d'abord à s'occuper ?

Depuis deux ans, la *question ministérielle* nous sépare ; un groupement nouveau des organisations s'est accompli, ou du moins des dénominations nouvelles ont été choisies. On a pris l'habitude de classer les socialistes en *ministériels* et *anti-ministériels* de principe, ce qui correspond peut-être à une réalité. Mais on a rangé sous ces étiquettes tous les militants de telle ou telle organisation, ce qui sans nul doute est arbitraire.

Les uns servaient ainsi leur politique, pour laquelle il était utile de se poser en « révolutionnaires » vis-à-vis des « réformistes ». Les autres, partisans de la participation au pouvoir, en défendant, malgré tous les événements, à l'encontre d'une décision du congrès international de 1900, évidemment inapplicable à un fait antérieur, mais ayant pourtant pour la situation actuelle une valeur d'indication, ne s'apercevaient pas *qu'ils compromettaient gravement la cause de l'unité.* — la liant ainsi à la question ministérielle, ils avaient créé d tous les milieux même les plus favorables à leurs idées propı un malaise évident.

Ils espéraient que les affections anciennes et le désir u taire auraient raison de tout, et ne se rendaient pas comı

que, convoqué sur une équivoque, le congrès ne saurait aboutir avant de l'avoir éclaircie.

Des symptômes de lassitude se manifestaient partout ; plusieurs fédérations formées de ces « indépendants », qu'on pouvait croire fidèles, avaient déclaré officiellement qu'elles voulaient en finir avec ce mensonge, et que le « Cas Millerand » était la question préjudicielle qu'il fallait résoudre avant tout.

Dans ces notes rapides, écrites au lendemain même du Congrès de Lyon, nous ne pouvons donner de ses travaux une analyse absolument complète. Nous voudrions tout au moins en rendre la physionomie exacte, et marquer le désarroi visible où se trouvèrent ainsi dès le début les *ministériels* (ou du moins ceux qu'on est convenu de désigner ainsi).

Une réunion préparatoire, où n'assistèrent que peu de délégués, fut tenue le samedi 25 mai, au Palais Saint-Pierre. Jaurès (1) et Rouanet tentèrent d'y démontrer que, mandaté pour réaliser l'unité du Parti Socialiste, le Congrès ne devait s'occuper d'aucune autre question que l'examen des projets d'unité. Et quelles que fussent les opinions et les mandats des délégués présents, ce fut, pour beaucoup, un pénible spectacle de voir ceux qui, à leur tête, avaient, pendant deux ans, mené une lutte glorieuse contre l'oppression militaire et la réaction cléricale, venir invoquer à leur tour je ne sais quelle *raison d'État socialiste,* pour que la « question menaçante » ne soit pas posée.

Mais tous *voulaient* qu'elle le fût, et que l'équivoque prît fin ; tous *voulaient,* non pas libérer leur conscience, car beaucoup l'avaient fait depuis longtemps, mais *libérer la conscience collective du parti tout entier,* et, *sans infliger à qui*

---

(1) La *Petite République* du 27 mai, rendant compte de cette réunion préparatoire, signale en ces termes l'intervention de Jaurès : *« Jaurès dit qu'il faut, au Congrès, discuter uniquement l'organisation du parti, pour laquelle il est exclusivement réuni, en conformité des décisions du Congrès de la salle Wagram. »*

que ce fût le moindre blâme, marquer nettement la ligne que doivent suivre tous ceux qui se réclament de lui.

C'est, en réalité, par les fédérations autonomes que la question a été posée.

Peu importent ceux qui formulèrent la pensée commune, mais il est nécessaire de constater que ce sont de ces organisations de province, cellules constitutives du parti nouveau, si vivantes déjà, si conscientes, si complètement affranchies de toutes les sectes et si fortement émancipées de toute domination personnelle, il est nécessaire de constater (se sera leur grand honneur), que ce sont elles qui ont voulu faire la situation nette et dissiper toute confusion.

Le dimanche 26, pendant la deuxième séance du congrès, après la vérification des mandats, Révelin, au nom du Comité général, et Delesalle, membre du Parti Ouvrier Français, l'organisation absente, avaient indiqué les concessions qu'à leur point de vue les organisations pouvaient se faire.

Mais l'attitude plutôt indifférente du congrès prouvait très bien que c'était autre chose qu'il attendait. Il était impatient, dans ses désirs intimes, d'aborder la question que tous sentaient devoir se poser : le « Cas Millerand ».

C'est Willm, au nom du Parti Ouvrier Socialiste Révolutionnaire, qui amorça le débat, en lisant une résolution préparée par son parti, et demandant si oui ou non Millerand est membre d'une organisation socialiste.

De La Porte vint lire la motion que nous reproduisons telle quelle, avec les signatures qu'elle porte, pour que chacun prenne ses responsabilités.

Considérant que la tâche essentielle du Congrès est de faire tomber les obstacles actuels à l'unification des forces révolutionnaires de France,

Considérant que la présence au ministère d'un député ayai fait autrefois parti du groupe parlementaire socialiste, crée un équivoque favorable aux divisions intérieures,

Que cette question de participation au pouvoir a été bien tran chée pour le passé et pour l'avenir, mais non pour le présent,

Le Congrès déclare une fois pour toutes que jamais Millerand, s'étant placé lui-même hors du Parti, en entrant au ministère sous sa responsabilité et sur son initiative personnelle, n'a pu engager le socialisme, qu'il ne représente pas ;

Déclare en outre que l'attitude du Parti à l'égard du ministère actuel doit être la même que son attitude à l'égard de tout ministère bourgeois.

André Marnet. — Fédération de la Marne.

Thuloup, Choret, Olivier, Ed. Bénazet, Warée, Cabardos. — Fédération de Seine-et-Oise.

Jean Longuet. — Fédération de Basse-Normandie.

Renaudel et Hanriot.— Fédération de la Seine-Inférieure ; Fédération du Lot.

L. Parsons. — Fédération de l'Oise.

Donnier. — Fédération de l'Ain.

Leloup, Ponard. — Fédération du Jura.

De La Porte. — Fédération des Deux-Sèvres et de la Vendée.

Amilcare Cipriani. — Fédération de Loir-et-Cher.

Hubert Lagardelle.

Jean Bénézech, député de l'Hérault.

Aristide Briand.

E. Buré (Dreux), Soubeiran (Montpellier), P. Mallebay (les Précurseurs Egalitaires du XIII° Arrt), Sixte-Quenin (Arles), Thomas (groupe du XIVe Arrt), Stern-Maydieu (Gironde).

Pour les syndicats : Semanaz, Chaucheprat.

Ainsi, tout devenait très net. En adoptant cette motion, le congrès aurait, une fois pour toutes, et sans échappatoire ni équivoque possibles, tranché ce que n'avaient pu résoudre définitivement les deux congrès précédents.

Briand, un des signataires de la motion, monta à la tribune et expliqua son vote :

J'étais de ceux, dit-il, qui pensaient que, si la question de la participation au pouvoir était posée, une motion générale et de principe s'imposait. Il était nécessaire d'établir que le parti socialiste, à aucun moment, n'avait été engagé dans le ministère actuel et indispensable de l'inviter à mener son action hors de toute

préoccupation ministérielle ou antiministérielle; des amis m'ont invité à signer la motion de La Porte. Je l'ai fait après avoir réussi à y faire apporter une atténuation; en cela, je restais fidèle à l'opinion que j'ai affirmée au premier congrès socialiste, car je n'ai pas varié, et ce n'est pas moi qui ai la plus lourde responsabilité.

En dégageant formellement le parti, la motion lui montrait sa route et fermait tous les sentiers de traverse, *sans apporter contre qui que ce fût la moindre flétrissure, le moindre blâme*. C'est ce que déclara Ponard.

Après lui, le citoyen Vaillant apporta, en termes très nets, à la motion des fédérations autonomes, l'adhésion du Parti Socialiste Révolutionnaire, de l'Alliance Communiste, de la fédération du Doubs, de la Haute-Saône et du Haut-Rhin.

Jaurès vint demander le renvoi a la commission, après avoir attaqué ses signataires, notamment Lagardelle, qui, ici même, comme on va le lire, répond à nouveau, pour édifier le public socialiste, à l'argumentation singulière contre lui invoquée.

Par un scrupule de conscience, un grand nombre de ceux qui l'avaient signée n'osèrent se refuser à voter le renvoi à une commission d'examen, demandé par Jaurès, qui croyait, dans son étonnement et sa déception, y voir l'intention d'une condamnation de la politique que ses amis et lui avaient suivie.

C'est le fait de toutes les organisations de croire qu'on ne peut rien juger sans préoccupations de personnes. A droite comme à gauche de la salle, on ne pouvait manifestement concevoir l'état d'esprit de ceux que guidait *la seule* préoccupations doctrinale. Tandis qu'à droite, on considérait comme traîtres à leurs anciennes affections les signataires de la proposition, à moins qu'on ne se livrât même à des insinuations plus perfides encore ou plus *attristantes*, à gauche certa croyaient assister à une rupture, et s'attendaient à voir pas de leur côté ceux qui pourtant n'avaient *jamais* changé terrain.

A la commission, la motion fut longuement discutée, au milieu d'attitudes tragiques.

L'ordre du jour pur et simple, un instant proposé, fut presque aussitôt retiré. Signe manifeste des temps !

Finalement, une motion de conciliation fut adoptée, qui rallia tout le monde. Briand, son auteur, la rapporta devant le congrès, le 28. De La Porte, au nom de la minorité, défendit la motion primitive.

La motion Briand est ainsi conçue :

Considérant que la tâche essentielle du Congrès est de faire tomber les obstacles actuels à l'unification des forces révolutionnaires de France ;

Considérant que la présence au ministère d'un député ayant fait partie du groupe parlementaire socialiste crée une équivoque propice aux divisions intérieures; que cette question de la participation au pouvoir a bien été tranchée pour le passé et pour l'avenir, mais non pour le présent ;

Le Congrès déclare que Millerand, en entrant au ministère, c'est-à-dire en acceptant, sous sa responsabilité personnelle et de son initiative privée, une fonction qui le met hors du contrôle du Parti socialiste, n'a pu engager au pouvoir ce parti ; que conséquemment, il ne l'y représente pas et ne l'y a représenté à aucun moment :

Déclare, en outre, que l'attitude du Parti et du groupe parlementaire à l'égard du ministère actuel doit être la même qu'à l'égard de tout ministère bourgeois, c'est-à-dire déterminée exclusivement par l'intérêt du prolétariat socialiste.

En quoi ce texte se sépare-t-il de l'autre? Les considérants sont, *mot pour mot*, les mêmes. Une incidente est ajoutée à la dernière phrase, et n'est qu'un commentaire qui en augmente la clarté.

Dans la déclaration seule, quelque chose est changé ; les mots : « s'étant placés *hors du parti* » sont remplacés par ceux-ci : « *hors du contrôle du parti* ».

Et la conclusion reste la même ; celle de Briand est plus affirmative encore. « Millerand... : n'a pu engager le socialisme qu'il ne représente pas », disait la motion de La Porte — « il

ne le représente pas au pouvoir, et ne l'y a représenté à aucun moment », déclare celle de Briand.

L'unique point par lequel elles se séparent est que, d'après la première, Millerand n'appartient plus au parti; que, d'après la seconde, il lui appartient encore, mais n'est plus sous son contrôle direct.

Pour la première, il lui faudra, s'il veut rentrer plus tard dans le parti socialiste, dont il est volontairement sorti, redemander son admission comme s'il n'en avait jamais été. Pour la seconde, il est dans cette situation bizarre d'un socialiste *en congé*, momentanément dispensé de contrôle, soumis à sa seule responsabilité, que Vaillant comparait très justement à celle d'un ingénieur des ponts et chaussées, mis en disponibilité sur sa demande, et entrant pour un certain temps au service d'une compagnie privée.

Et si la première est infiniment plus nette, si elle se refuse à admettre cette théorie de la responsabilité personnelle, *contraire à la morale la plus élémentaire des partis organisés et disciplinés*, toutes deux n'aboutissent-elles pas au même point essentiel ? Toutes deux ne dégagent-elles pas complètement et catégoriquement le parti socialiste ?

La motion Briand a pour raison d'être, *son auteur lui-même l'a dit*, de reprendre *toute* la motion de La Porte, en en retranchant seulement ce qui pourrait être interprété comme un blâme pour Millerand ou — ce qui était plus grave,— pour les amis du ministre et les partisans de la participation au pouvoir. Puisqu'elle est la motion d'un camarade *qui n'a pas cessé de se dire opposé à cette participation*, peut-elle être regardée, à un titre quelconque, *comme favorable à ce qu'on nomme la politique ministérialiste ?*

Non, non. Certes, nous aurions préféré voir adopter la motion de La Porte, qui était plus affirmative encore, tout en n'impliquant aucun blâme. Mais puisque la motion Briand en accepte tout le principe, et n'en rejette que le blâme qu'on lui supposait mais qu'elle ne contient pas, nous avons le droit de dire qu'avec la motion Briand comme avec la motion de La Porte, il ne peut plus subsister la moindre équivoque. Il n'est

plus possible d'éluder la décision du congrès. Désormais, l'ère du ministérialisme de principe est close, et « l'attitude de tous les socialistes doit être la même à l'égard du ministère actuel qu'à l'égard de tout ministère bourgeois. »

C'est parce qu'ils donnaient à la motion Briand cette signification que la plupart des signataires de la motion de La Porte s'y sont ralliés. Entraînés par la voix éloquente de Jaurès, ils ont cru avoir suffisamment obtenu et voulu faire preuve de conciliation.

A la commission, la motion Briand a obtenu la grande majorité des voix ; le P. S. R. presque seul a refusé son adhésion, et l'on sait comment, au congrès il a fait du rejet de la motion de La Porte la cause de son départ, — ainsi que les fédérations autonomes qui l'ont suivi dans son exode.

Quant à ceux des signataires primitifs qui ont maintenu leur manière de voir, ils ont exprimé leurs sentiments et expliqué leur vote dans leurs déclarations que nous reproduisons, car elles précisent le sens et la portée qu'a, *pour nous*, la motion Briand.

Voici celle que Parsons a lue au nom des rédacteurs de la motion de La Porte :

Dans son Congrès de 1900, le Parti Socialiste International a décidé qu'un socialiste ne pourrait entrer à l'avenir dans un ministère bourgeois qu'à la condition d'être spécialement mandaté par son parti.

C'est pour permettre aux socialistes français de conformer leur activité pratique aux décisions souveraines du congrès international et afin de faire tomber le principal obstacle à l'unité que nous avons signé la motion de La Porte, qui, une fois pour toutes, tranche nettement la question.

En conséquence, nous demandons au congrès de lui accorder la priorité, puisqu'elle est la première en date et la plus catégorique.

Nous déclarons cependant que si elle est rejetée, nous nous rallierons à la proposition de la commission, qui non seulement n'est pas exclusive de la première, comme l'a reconnu le citoyen Briand, mais *qui n'est même que la nôtre*, modifiée sur certains points.

Nous montrerons ainsi que notre préoccupation a été, non pas de blâmer qui que ce soit, mais de contribuer dans la mesure de nos forces à rendre possible l'union nécessaire de tous les socialistes français.

Jean LONGUET. Léon PARSONS.
André MARNET. Hubert LAGARDELLE.

Voici celle que Renaudel a lue en son nom et au nom de Hubert Lagardelle et Amilcare Cipriani :

Signataire de la motion de La Porte, j'avais été hier matin d'accord avec Lagardelle (1) pour accepter un changement qui, pour lui même, comme pour moi, tout en excluant une certaine brutalité, n'impliquait pas une diminution de précision dans notre désir ; mais il faut ici que chacun prenne ses responsabilités, et j'ai tenu à préciser les conditions dans lesquelles, hier, à la commission, je me suis rallié, ainsi que Cipriani, à la proposition Briand, dans quelles conditions aussi le citoyen Lagardelle, qui s'associe à moi pour préciser notre pensée, voulait déclarer tout-à-l'heure, si le Congrès avait cru pouvoir l'entendre, qu'il voterait la proposition Briand si la proposition de La Porte était repoussée.

Nous avions eu la volonté de trancher la question ministérielle en permettant au Congrès de se prononcer avec une netteté qui ne laissât aucun doute sur une question de principe.

Mais il faut bien affirmer ce que nous entendons obtenir du Congrès, en votant la motion que Briand vous a déclaré être une motion de conciliation.

Nous avions voulu, en signant la proposition de La Porte, *que ceux surtout qui ont soutenu au grand jour la participation d'un socialiste au ministère bourgeois se conforment aux décisions du Congrès, cessent de tirer publiquement argument de la qualité de socialiste prêtée à tort ou à raison à Millerand pour continuer d'affirmer que le socialisme dût être représenté au gouvernement.*

Et c'est seulement parce que nous pensions qu'en votant la

---

(1) En effet, Lagardelle, pour couper court à des bruits calo nieux attribuant aux rédacteurs de la motion une intention c blâme pour les théoriciens du ministéralisme, avait proposé d. remplacer les mots « *s'étant mis hors du Parti* » par ceux-ci : « *s'étant rendu indépendant du Parti* ». Le Parti Socialiste Révolutionnaire refusa cette modification.

proposition Briand ils prenaient *cet engagement solennel* devant le prolétariat français que je me suis rallié personnellement à la motion Briand, prenant ainsi par avance l'attitude que Lagardelle lui-même avait l'intention de définir s'il avait parlé.

Nous estimons avoir cherché à concilier des opinions qui sont peut-être inconciliables, mais auxquelles il fallait permettre de se manifester clairement. *Nous laissons à l'avenir le soin de dire si nous avons été dupes et si c'est une de nos illusions dernières qui va tomber*, mais nous avons conscience d'avoir fait notre devoir, tout notre devoir.

RENAUDEL, Hubert LAGARDELLE, Amilcare CIPRIANI.

La priorité ayant été accordée à la motion de La Porte, après avoir été refusée à une troisième proposition émanée du P. O. S. R., elle a été rejetée au fond par 910 voix contre 286.

Aussitôt, le citoyen Landrin est monté à la tribune pour lire une déclaration.

Le Parti Socialiste Révolutionnaire, l'Alliance Communiste et la Fédération du Doubs, de la Haute-Saône et du Haut-Rhin, expliquaient que le rejet de la motion de La Porte les obligeait à se retirer, qu'ils l'interprétaient comme un refus de se prononcer sans ambiguïté, sans équivoque possible, sur la « question ministérielle », et que dès lors, la question préjudicielle restant entière, ils ne pouvaient discuter les conditions de l'unité.

La fédération de Seine-et-Oise, la fédération des Deux-Sèvres et de la Vendée, le Groupe central du XI[e] arrondissement, se retiraient avec eux.

La scission nouvelle venait à peine de se faire ; ce nouvel et douloureux épisode des désaccords intestins était à peine accompli, que la majorité, avec une hâte qui aurait pu être moins joyeuse, prenait possession du Congrès.

Jaurès montait à la tribune, au milieu d'une ovation aussi enthousiaste qu'inopportune, et invitait, en termes excessifs, le Congrès « que le départ d'une secte ne diminuait pas », à continuer ses travaux.

Viviani, Carnaud, stigmatisaient « la fuite » des absents en paroles par trop agressives.

Au nom de leurs fédérations, Dumas, Bénier et Ponard, se plaçant sur un terrain plus juste et plus ferme, faisaient sentir au Congrès qu'il n'y avait pas victoire d'une secte sur une autre ; ils constataient qu'une petite minorité de groupes (1) étaient seuls partis, que presque toutes les organisations départementales restaient, et invitaient simplement les délégués à « poursuivre l'idéal socialiste en dehors de la tutelle des écoles », et à « travailler de concert avec les syndicats, les coopératives, avec tout le peuple ouvrier ».

Langage calme et digne, qui aurait dû être celui de tous. Certes, les scissions ne sont jamais excusables; et ceux qui s'en sont déjà rendus coupables le savent; *s'ils étaient demeurés, leurs désirs auraient depuis longtemps prévalu.* Pourtant si, dans ce moment de trouble, des paroles irritantes n'avaient pas été prononcées, nous n'aurions pas eu le chagrin de voir sortir de la salle un des plus anciens et des plus dévoués serviteurs de la classe ouvrière, le député de l'Hérault, Bénézech, que son désir unitaire avait fait rester après le départ des Blanquistes.

La motion Briand fut alors adoptée par 946 voix. 42 persistèrent à se prononcer contre elle.

Vers cinq heures, on aborda enfin le projet d'unité.

Révelin, rapporteur, donna lecture du texte élaboré par le Comité général. Il en avait déjà, le premier jour, expliqué l'esprit avec le souci de netteté et la conscience qu'il avait apportés, toute l'année, à son élaboration.

Nous publierons dans notre prochain numéro le texte définitif dont l'ensemble a été adopté à la séance du soir. Qu'il nous suffise de dire que le projet initial a été modifié sur un grand nombre de points, d'après les observations faites au Comité général par les fédérations et les groupes, et par l'adoption des amendements proposés pendant la discussion.

---

(1) 1196 suffrages se sont exprimés dans le vote sur la motion de La Porte. 946 dans le vote sur la motion Briand. A moins d'abstention, 250 mandats sur 1200 n'étaient donc plus représentés lors du second scrutin.

Grâce à l'esprit de conciliation de tous, des tempéraments ont été apportés au projet, qui suffisent pour permettre à tous de l'adopter sans restriction.

Les fédérations départementales forment dès maintenant la base unique du parti. On admet *provisoirement* que les organisations anciennes demeurent, jusqu'à ce qu'un des prochains congrès annuels décrète officiellement leur disparition. On leur accorde même encore une représentation au Comité général proportionnelle au nombre de leurs groupes. Mais si, par un sentiment de conciliation, on ménage encore ce qui leur reste de vitalité, le projet tout entier exprime le souhait pressant qu'elles achèvent de se fondre le plus rapidement possible dans les groupements géographiques qui sont prêts pour en recueillir les débris.

La plus large autonomie est laissée aux fédérations. Elles sont libres, entre autres choses, d'admettre ou non les syndicats dans leur sein. Les amendements relatifs aux coopératives sont renvoyés au Comité général.

C'est là une transaction entre le projet du C. G. et le projet du P. O. F. et du P. S. R., que ses auteurs n'étaient pourtant pas là pour défendre.

Sur un autre point encore, c'est aussi ce dernier qui triomphe. La base de la représentation des groupes n'est plus dans le nombre de leurs membres, mais dans le nombre des cotisants.

Provisoirement, les cartes d'adhérents au parti seront remises à leurs groupes par les anciennes organisations.

Après l'adoption de l'ensemble, le Congrès a écouté la lecture d'un manifeste que, sur la proposition de Jaurès, il avait jugé nécessaire d'adresser à la France ouvrière.

Il était nécessaire qu'avant de se séparer, les délégués disent publiquement quelle pensée commune les avait guidés dans l'accomplissement de leur tâche, quel but ils poursuivraient maintenant.

Ils l'ont fait comme ils le devaient, dans une proclamation calme et digne ; quelques mots, qui auraient pu prêter à

équivoque, ont été supprimés *sur la demande de plusieurs d'entre nous*.

Avant de se mettre à la besogne qui reste maintenant à accomplir, ils ont tenu à affirmer leur foi sereine dans l'avenir et leur profonde confiance dans la réconciliation prochaine.

Le nouveau Comité général va se constituer.

Tout en pourvoyant, comme les précédents, aux nécessités de la propagande quotidienne, il lui faudra d'abord poursuivre ce qu'il est possible d'achever dès maintenant de la besogne unitaire, veiller à la disparition complète de celles des organisations anciennes qui n'existent plus guère que de nom

Il lui faudra, obéissant au vœu déposé par Renaudel, et adopté par l'unanimité du Congrès, étudier les moyens pratiques d'arriver à la création d'un organe officiel, *propriété du parti*.

Il lui faudra enfin, et ce sera sa principale besogne, comme l'a indiqué Révelin, compléter la constitution, non pas certes définitive, mais toujours amendable, que possède maintenant le parti, en y ajoutant, avant les élections générales, le programme des revendications immédiates, et l'exposé théorique des doctrines socialistes.

Et lorsqu'il aura montré par le programme donné au parti, lorsqu'il aura montré aussi, sans rigueur inutile, mais avec fermeté, sa volonté de faire respecter la doctrine socialiste et les décisions des congrès, le rapprochement sera plus facile, car il aura fait comprendre à tous que le « socialisme révolutionnaire » (ou du moins ce qu'on nomme ainsi), n'est pas le privilège exclusif de la minorité qui l'inscrit sur son drapeau.

A lui de savoir comment il veut être jugé.

A lui de dire aussi s'il ne serait pas utile, en attendant l'unio i définitive et complète, de rapprocher ce qui est aujourd'hui séparé, en provoquant la reconstitution d'un comité d'entente, qui permette à toutes les forces socialistes l'alliance nécessaire pour la propagande et l'action.

Au seuil de la période nouvelle qui s'ouvre à notre activi tel est le vœu qu'en optimistes, nous formulons pour progrès du socialisme.

André Marnet.

LES LOIS SOCIALES EN BELGIQUE

Ceux qui parcourront ces lignes seront peut-être surpris d'y découvrir, clairsemés et mêlés à de sévères, résolues et dominantes critiques, quelques éloges à l'adresse du gouvernement catholique, dont la réactionnaire tutelle régit la Belgique depuis seize années. Ils estimeront peut-être que cette étude sommaire du mouvement législatif et social dont l'amplitude s'élargit tous les jours, manque des qualités d'intolérance et de parti-pris que veulent les polémiques.

J'estime qu'ils ont tort, et j'ai cru, dans cette préface, qu'il était nécessaire de s'en expliquer. Le mouvement socialiste n'est pas semblable aux agitations politiques qui ont constitué les partis parlementaires de ce siècle. Il est plus vaste, plus puissant, plus profond. Il sort majestueusement, avec une force irrésistible et tranquille, des réserves dormantes de la masse populaire.

Aussi n'a-t-il pas besoin, pour étaler plus largement la propagande de ses idées, des petites habiletés, des travestissements volontaires, des insinuations calomnieuses, dont le tissu de vilenies forme l'ordinaire des autres factions.

Toute chose, quel qu'en soit l'auteur, doit être appréciée dans un souci de bienveillance, même pour ses ennemis. Si quelqu'un fait, dans la voie des réformes, un pas timide, il vaut mieux que cet effort, si faible soit-il, lui soit compté par ceux-là mêmes qui le jugent dérisoire, car dans sa faiblesse et son erreur, c'est encore un balbutiement vers la vérité.

Cette tolérance ainsi expliquée, nous pouvons ajouter que nul pays plus que le nôtre n'a besoin de réformes sociales urgentes, universelles, radicales.

L'industrie et l'agriculture se sont étrangement transformées depuis cinquante années et la vitesse de leurs avatars n'a été suivie ni par la classe bourgeoise qui s'est préoccupée davantage d'exporter nos industries à l'étranger pour en tirer profit, que de les

affermir dans le pays même, ni par la classe ouvrière totalement dépourvue jusqu'en 1893 de toute influence politique.

La Belgique est à la veille de devenir un pays de grand commerce. Les étrangers y affluent et forment rapidement une seconde bourgeoisie de parvenus, dont le cosmopolisme mercantile, si on n'y prend garde, ne peut qu'être funeste à l'âme belge, telle que l'exprime la masse des travailleurs et prolétaires de la nation.

En un mot, il faut organiser et discipliner un pays qui n'est resté que trop longtemps le paradis du manchestérianisme, le pays de cocagne du laisser faire.

Tout y est à reconstituer. Il n'est pas un département ministériel qui ne soit encore au temps des diligences. Il n'est pas une classe de la société qui ne soit déviée de la place qu'elle devrait avoir. Ainsi, le peuple, source de toutes les énergies présentes et futures, n'est rien dans le pays, où, source principale de leur prospérité, il devrait être tout.

Aucun des gouvernements bourgeois, catholiques aussi bien que libéraux, n'a compris cette nécessité urgente, vitale, nationale, de procéder à une réorganisation intérieure, nécessité d'autant plus grande que si la Belgique est puissamment originale par ses mœurs, elle ne jouit que d'une indépendance politique précaire, soumise aux jalousies de ses voisins, et que pour la conserver il faut que ceux qui la représentent ne s'aliènent pas, comme il le font, la sympathie générale.

Accusons-les nettement à cet égard : ils sont [illegible] coupables soit de négligence criminelle, soit d'aveuglement volontaire.

Et si quelque souci de s'occuper de l'organisation sociale, sous la menace du peuple, semble hanter maintenant l'esprit de nos gouvernants, qu'ils se disent, que ces demi-mesures leur sont trop élogieusement attribuées peut-être, qu'elles ne sont rien vis-à-vis des impérieuses nécessités qu'elles rencontrent et qu'ils pourraient même, s'ils s'endormaient sur leurs réformes [illegible], supporter la redoutable accusation de n'avoir accompli que d'ingénieux et perfides simulacres. Peut-être même auraient-ils à porter un jour la responsabilité et le remords de violences qu'ils auraient pu rendre inutiles, et qu'ils ont, au contraire, rendues nécessaires.

I. TABLEAU DES PRINCIPALES LOIS SOCIALES
ET
SPÉCIALEMENT OUVRIÈRES VOTÉES EN BELGIQUE (1)

7 février 1869. Lois organique des conseils de prud'hommes.
16 mars 1825. Loi organique de la Caisse générale d'épargne et de retraite
1er juillet 1869. Loi modifiant et complétant celle du 16 mars 1865 sur la Caisse générale d'épargne et de retraite.
18 mai 1873. Loi sur les sociétés notamment coopératives.
10 juillet 1883. Loi supprimant le livret obligatoire et l'art. 1781 du Code civil.
15 avril 1884. Loi permettant à la Caisse d'épargne de faire des prêts agricoles.
16 août 1887. Loi sur les conseils de l'industrie et du travail.
» Loi sur le paiement des salaires.
» Loi sur l'ivresse publique.
» Loi apportant des modifications à quelques dispositions relatives au mariage.
18 août 1887. Loi sur l'incessibilité et l'insaisissabilité des salaires.
5 mai 1888. Loi relative à l'inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes.
28 mai 1888. Loi sur la protection des enfants forains.
31 mai 1888. Loi établissant la libération conditionnelle et la condamnation conditionnelle dans le système pénal.
31 juillet 1889. Loi organique des conseils de prud'hommes modifiant celle du 7 février 1859.
9 août 1889. Loi sur les habitations ouvrières et les comités de patronage.
19 août 1889. Loi sur le droit de licence.
13 décembre 1889. Loi sur le travail des femmes, des adolescents et des enfants.
21 juillet 1890. Loi instituant une caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents de travail.

---

(1) D'après l'ouvrage de M. A. Vermeersch : *La législation et les œuvres sociales en Belgique*. Louvain. Imprimerie des Trois-Rois, 1900.

4 août 1890 Loi relative à la falsification des denrées alimentaires.
27 novembre 1891. Loi pour la répression du vagabondage et de la mendicité.
26 décembre 1891. Loi sur les formalités préalables au mariage civil.
30 mai 1892. Loi sur la liberté du travail.
21 juin 1894. Loi sur la Caisse générale de retraite et d'assurances.
23 juin 1894. Loi donnant le droit de reconnaissance légale aux mutualités dont le but unique est l'affiliation à la Caisse d'épargne.
23 juin 1894. Loi sur la commission permanente des sociétés mutualistes.
25 mai 1895. Création du ministère de l'Industrie et du Travail.
27 juin 1895 Loi interprétant l'art. 9 de la loi du 31 mai 1888 sur la libération et la condamnation conditionnelles.
11 septembre 1895. Loi ordonnant le recensement agricole.
11 avril 1896. Loi chargeant les inspecteurs de veiller à l'exécution de la loi du 16 août 1887 sur le paiement des salaires.
15 avril 1896. Loi sur les distilleries agricoles.
13 juin 1896. Loi majorant les droits sur l'entrée et la fabrication de l'alcool.
15 juin 1896. Loi sur les règlements d'atelier.
17 juin 1896. Loi complétant celle du 16 août 1887 sur le paiement des salaires.
29 juin 1896. Loi ordonnant le recensement général des industries et métiers.
20 novembre 1896. Loi appliquant aux conseils de prud'hommes le principe du vote à la commune.
11 avril 1897. Loi instituant des délégués ouvriers à l'inspection des mines.
9 août 1897. Loi abaissant à 6 ans l'âge initial de versement à la caisse de retraite.
31 mars 1898. Loi sur les unions professionnelles.
24 mai 1898. Loi concernant la police et la surveillance des ouvrières.
2 juillet 1899. Loi concernant la sécurité et la santé des ouvriers employés dans des entreprises industrielles et commerciales
10 février 1900 Loi sur l'épargne de la femme mariée et du mineur
14 mars 1900. Loi sur le contrat du travail.
Juin 1900. Loi sur les pensions ouvrières.

II. SESSION DE 1899-1900

PROJETS ET PROPOSITIONS DE LOIS DONT LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS EST SAISIE

I. — *Projets et proposition de loi dont les rapports sont faits*

1. Abrogation de l'article 3 de la loi du 16 août 1887 sur le paiement des salaires. — Proposition présentée par M. Magnette, le 8 janvier 1895 (n° 49). — Rapport de M. de Favereau, du 28 novembre 1895 (n° 26).

2. Limitation de la durée du travail du dimanche. — Proposition présentée par M. Helleputte, le 12 février 1895 (n° 90). — Rapport de M. Van Cauwenbergh, du 23 janvier 1896 (n° 77).

3. Organisation du marché du travail industriel et agricole. — Proposition présentée par M. Denis, le 19 février 1895 (n° 104). — Rapport de M. Snoy, du 25 novembre 1898 (n° 15).

4. Réglementation de la durée du travail, du travail de nuit et du repos hebdomadaire. — Proposition présentée par M. Bertrand, le 26 février 1895 (n° 115). — Rapport de M. Van Cauwenbergh, du 26 janvier 1896 (n° 77).

5. Institution d'un conseil de prud'hommes à Louvain. — Projet présenté par le gouvernement, le 4 décembre 1896 (n° 33). — Rapport M. Mousset, du 11 mars 1897 (n° 109).

II. — *Projet et propositions de loi en section centrale*

1. Pension des vieux houilleurs. — Proposition présentée par M. Alfred De Fuisseaux, le 22 janvier 1895 (n° 62).

2. Enquête sur l'exécution du contrat de travail. — Proposition présentée par M. Lorand, le 5 février 1895 (n° 72).

Organisation d'une représentation professionnelle de l'agriculture. — Proposition présentée par E. Niézette, le 1er mars 1895 (n° 127).

4. Enquête parlementaire sur la situation du personnel des chemins de fer, postes et télégraphes de l'État. — Proposition présentée par M. Bertrand, le 19 mai 1896 (n° 203).

5. Extension de la juridiction des conseils de prud'hommes à tous les ouvriers manuels et aux employés. Proposition présentée par M. Defnet, le 4 juin 1896 (n° 232).

6. Fixation des conditions obligatoires à insérer dans les cahiers

des charges des administrations publiques. — Proposition présentée par M. Bertrand, le 25 novembre 1896 (nº 18).

7. Réparations des dommages résultant des accidents du travail. — Projet présentée par le gouvernement, le 26 avril 1898 (nº 151).

III. — *Projets et propositions de loi renvoyés aux sections*

1. Modifications à la loi du 31 juillet 1889 organique des conseils de prud'hommes. — Proposition présentée par M. Maenhaut, le 27 avril 1897 (nº 148).

2. Réglementation du mesurage du travail des ouvriers. — Projet présenté par le gouvernement, le 1er février 1899 (nº 79).

3. Budget du ministère de l'industrie et du travail pour l'exercice 1900. — Projet présenté par le gouvernement, le 28 février 1899 (nº 112, VIII).

IV. *Projets et propositions de loi renvoyés à des commissions.*

1. Institution d'une caisse de retraites ouvrières. — Proposition présentée par M. De Malander, le 14 février 1895 (nº 98).

2. Assurance contre l'invalidité et la vieillesse. — Proposition présentée par M. De Guchtenaere, le 5 mars 1895 (nº 129).

3. Modifications à la loi réglementant le payement des salaires aux ouvriers. — Proposition présentée par M. Renkin, le 2 avril 1897 (nº 132).

4. Assurance contre l'invalidité prématurée et la vieillesse. — Proposition présentée par M. Denis, le 24 décembre 1897 (nº 40).

Prorogation des mandats de conseiller prud'homme expirant en 1899 et 1900. — Projet présenté par le gouvernement, le 15 février 1899 (nº 96).

III. HISTORIQUE DES LOIS SOCIALES EN BELGIQUE

A. Première période : De 1886 à 1893

J'ai tenu à placer en tête de cette étude les deux tableaux ci-dessus. Ils sont significatifs. De 1859 à 1869, en dix années on trouve deux lois dont la seconde, la création de la Caisse d'Épargne, a pour but notamment d'inculquer aux ouvriers le sacrifice de leur épargne dans la production capitaliste. Puis pendant plus de dix années, silence. C'est la poussée spécu-

latrice et industrielle des années qui suivirent la guerre de 1871. Ce furent toutes années grasses. Les classes dirigeantes sont à l'affairement de gagner de l'argent. On ne s'inquiète que de surproduire. Faire des lois sociales ce serait diminuer les profits. On s'en garde bien. On revise pourtant le Code de Commerce, on fait la loi sur les sociétés anonymes, mais on y glisse, à l'inspiration de Frère-Orban, les sociétés coopératives qui sont devenues entre les mains ouvrières de magnifiques instruments d'éducation économique. Les années maigres surviennent, les salaires dégringolent. Après une relative abondance, c'est une universelle famine. Pour s'assurer un travail constant, c'est-à-dire une moyenne de bénéfices, on commence à montrer aux ouvriers et aux paysans un peu de sollicitude. Le 10 juillet 1883 une loi supprime le livret obligatoire qui n'était plus qu'un instrument de rancunes patronales et abolit l'article 1781 du Code civil par lequel le patron était cru sur son serment pour tous faits de salaire. Le 25 avril 1884 on autorise la Caisse d'Épargne à faire des prêts agricoles. C'est là toute l'œuvre du fameux ministère libéral qui dura de 1878 à 1884. L'avènement d'un cabinet catholique concorde avec des difficultés économiques qui vont croissant jusqu'aux grèves sanglantes de 1886.

Emeute à Liège. Pillages, incendies, fusillades à Charleroi. Il semble que les choses sanglantes soient par une mystérieuse compensation, des choses fécondes. C'est de pareils coups de force que sortit pour cette bourgeoisie terrifiée le désir de tenter de sauver ce qu'elle pouvait de ses privilèges par une politique de concessions et de capitulations. Une enquête officielle est organisée par les soins d'une commission de 35 membres « chargée de s'enquérir de la situation du travail industriel dans le royaume et d'étudier les moyens qui pourraient l'améliorer ». Sur les 5757 réponses faites au questionnaire de la commission qui comprenait cent questions, la Commission délibéra, fit des rapports et vota des conclusions intéressantes (1) ; en même temps une enquête agricole se fit (2).

(1) Bruxelles. A. Lesigne 1887.
(2) Bruxelles, Lesigne 1890.

Mais M. Frère-Orban, l'ancien premier ministre libéral, dont les visions politiques furent toujours remarquables d'impérieuse netteté, avait aussitôt déposé un projet de représentation parlementaire du Travail qui fut adopté sans opposition. C'est la loi du 16 août 1887 sur les *Conseils de l'Industrie et du Travail*. Patrons et ouvriers y délibèrent ensemble, comme pouvoir administratif, sur les questions que le gouvernement leur pose et sur les moyens de conciliation à conseiller en cas de conflit industriel.

Le but était aussi, disait-on, de rapprocher les capitalistes et les travailleurs. Malheureusement la loi Frère-Orban ne faisait que d'insuffisantes réformes. D'abord ce prétendu parlement n'a aucune initiative. Rouage administratif, il dépend du gouvernement. Ensuite il se réunit une fois par an, ce qui est une dérision. Est-ce qu'on ne travaille dans l'industrie qu'une fois par an ? Un Conseil du Travail devrait siéger en permanence. Enfin les sections groupent des catégories de travaux disparates ce qui fait obstacle à toute activité suivie.

De la même date il faut citer la Loi *sur le paiement des salaires*, dirigée contre le *truck-système*. Sans abroger absolument l'imputation de denrées sur le salaire qui, sous la surveillance de la Députation permanente, sorte de pouvoir exécutif des Conseils provinciaux, peut encore être autorisée, elle apporta quelques remèdes indispensables à des abus scandaleux. Elle interdit notamment le paiement du salaire dans les cabarets. Elle règlemente les amendes, approuve le droit de contrôle de l'ouvrier et fixe les dates de paiement des salaires. Le 18 août, *la Loi sur l'incessibilité* jusqu'aux 3/5 et *l'insaisissabilité* jusqu'aux 4/5 *des salaires* vint complèter la première. C'était un premier pas dans la réglementation du contrat de Travail.

L'année suivante (1888) une série nouvelle de réformes commença par la loi du 3 mai sur l'*inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes*, qui devait être largement complétée plus tard ; la loi du 28 mai sur la *protection des enfants forains* interdisant les dislocations et les exercices dangereux ou nuisibles aux enfants de moins d

18 ans vint ensuite; au dessous de cet âge et jusque 14 ans, ils ne sont autorisés à s'exhiber en public que du consentement de leur famille et dans des travaux sans péril.

L'année 1889 vit apparaître trois efforts plus vastes : la *loi organique sur les Conseils de Prud'hommes* du 31 juillet, *la loi sur les habitations ouvrières* du 9 août, *la loi sur le travail des femmes, des adolescents et des enfants* du 13 décembre. La première, tout en refondant l'organisation de la juridiction paternelle des prud'hommes dans un sens progressif, conservait les graves abus de l'institution même. La seconde, établissait des Comités de patronage, un au moins par arrondissement administratif (1) dont les membres sont nommés : 10 au plus par la Députation permanente et 8 au plus par le gouvernement ; leur objet est :

1° De favoriser la construction et la location d'habitations ouvrières salubres et leur vente aux ouvriers soit au comptant, soit par annuités ;

2° D'étudier tout ce qui concerne la salubrité des maisons habitées par les classes laborieuses et l'hygiène des localités où elles sont tout spécialement établies ;

3° D'encourager le développement de l'épargne et de l'assurance, ainsi que des institutions de crédit ou de secours mutuels et de retraite.

On aperçoit aussitôt, quel que puisse être le dévouement et l'activité de certains de ces Comités, quel est leur défaut ; institutions de charité, où l'élément ouvrier n'est pas représenté, elles constituent une déperdition d'efforts, le résultat ne pouvant être en rapport avec les besoins réels de la population mal connus et mal appréciés des gens d'origine et d'éducation différentes qui en sont les membres. En outre ce sont des corps administratifs, dépendant du gouvernement et sans initiative propre.

La loi sur le travail des femmes et des enfants (13 déc. 1889) eut au moins l'avantage de couper court, sur le champ, à un certain nombre d'abus.

---

(1) Il en existe 52.

La loi ne protège que le travail industriel proprement dit (art. 1). Le travail agricole, le travail de débit commercial dans les magasins, le travail d'artisan fait en famille ne sont nullement protégés. On voit qu'il reste du champ à l'activité législative à venir.

Dans ces limites assez étroites le travail est interdit aux enfants des deux sexes âgés de moins de 12 ans, et aux femmes devenues mères, dans les quatre semaines de l'accouchement. Pour les adolescents de 12 à 16 ans et les filles de moins de 21 ans, le travail de nuit est interdit, le maximum de la journée est de 12 heures, y compris une halte de 1 h. 1/2. La semaine est de six jours de peine et un de repos. L'âge est constaté sur un carnet spécial délivré par la commune aux enfants et femmes.

Le pouvoir exécutif peut cependant accorder les dispenses soit temporaires dans le cas de force majeure, soit permanentes en raison de la nature spéciale de certaines industries et ce sont des arrêtés royaux, c'est-à-dire le pouvoir administratif qui, encore une fois, disposent souverainement, et peuvent soit rendre la loi efficace, soit l'annihiler. Une trentaine de ces arrêtés ont été pris. En outre, l'inspection du travail a été, dès cette loi, sérieusement organisée. Pour les Mines, les Ingénieurs des Mines déjà existants ont été investis de ces fonctions nouvelles. Pour les autres industries, des inspecteurs spéciaux ont été nommés. Le pays compte neuf districts et 15 inspecteurs. Il y a quatre inspecteurs centraux et une inspectrice, et cinq inspecteurs médecins, dont l'inspecteur central.

Les Ingénieurs des Mines comprennent un Directeur général, deux inspecteurs généraux, soixante ingénieurs de tous grades, et enfin, depuis une loi du 11 avril 1897 et un arrêté du 18 novembre 1897, trentre-huit délégués ouvriers nommés pour 3 ans par le Ministre parmi les candidats présentés par les sections minières des Conseils de l'Industrie et du Travail.

Tous ces fonctionnaires ont pour mission de constater toutes les contraventions aux lois ouvrières, notamment celles sur le travail des femmes et des enfants dont nous venons de parler, celles sur les règlements d'atelier, sur le paiement des

salaires, de surveiller les installations industrielles, de rendre compte de leur mission, toutes les quinzaines, à l'office du Travail, de faire un rapport annuel, et de signaler toutes les améliorations techniques et les réformes législatives utiles.

Ils visitent dans ce but les établissements, requièrent tous renseignements des ouvriers et des chefs d'industrie et dressent, s'il y a lieu, des procès verbaux de contravention.

Au début les chefs d'industrie accueillirent fort mal ces intrus. Le sens de la discipline est de moins en moins développé au fur et à mesure qu'on s'adresse à un étiage social plus élevé, et ceci est surtout vrai en Belgique. Un des défauts les plus regrettables du caractère belge est d'être inexact, négligent et indiscipliné et la richesse ne fait qu'exagérer les défauts. Cependant l'inspectorat a réussi à prendre pied. L'énergie de M. le Ministre Nyssens, qui fut un vrai ministre du travail, les imposa aux résistances patronales, et contribua aussi à faire observer les lois, notamment celle du 13 décembre 1889.

Il serait illusoire de penser que malgré l'effort de M. Nyssens la loi de 1889 ait été et soit même strictement observée. Des enfants de moins de 12 ans travaillent encore dans l'industrie verrière, malgré la défense formelle de la loi et une foule d'ateliers contiennent des enfants de 12 à 14 ans. Le motif ? Il serait inexact d'incriminer uniquement soit l'administration, soit les patrons. Il semble que la loi de 1889 n'ait pas tenu compte de certaines habitudes en matière d'apprentissage. Les mœurs ont encore une fois maté les lois. Il s'ensuit qu'il y aurait lieu pour éviter le spectacle affligeant d'une administration laissant violer la loi, de légiférer au plus vite sur toutes les questions d'apprentissage et de les mettre en harmonie avec la loi de 1889 qui devrait, dès lors, être appliquée avec une vigueur complète.

Ce caractère de demi-mesure, nous le relevons plus nettement dans la loi du 21 juillet 1890 instituant une *caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail*. Intention excellente, et pour laquelle le roi fit consacrer les crédits qui avaient été votés pour les fêtes du 25e anniversaire de son avènement, mais intention sans effet, car

pareille caisse, dont le capital est très limité, ne peut accorder que de misérables aumônes aux malheureux sinistrés. Son caractère de charité parcimonieuse en annihile tout l'effet. La question des accidents du travail est restée entière. Elle sera dit-on, réglée par une loi, dans la prochaine session.

La loi du 30 mai 1892 devait donner à cet ensemble législatif une conclusion plus malheureuse encore.

Dans le but de protéger la liberté du travail elle disait : « sera punie d'un emprisonnement d'un mois à deux ans et d'une amende de cinquante à mille francs, ou d'une de ces peines seulement, toute personne qui, dans le but de forcer la hausse ou la baisse des salaires ou de porter atteinte au libre exercice de l'industrie et du travail, aura commis des violences, proféré des injures ou des menaces, prononcé des amendes, des défenses, des interdictions ou toute proscription quelconque soit contre ceux qui travaillent soit contre ceux qui font travailler.

Il en sera de même de ceux qui auront porté atteinte à la liberté des maîtres ou des ouvriers soit par des rassemblements près des établissements dans lesquels s'exerce le travail ou près de la demeure de ceux qui le dirigent, soit en se livrant à des actes d'intimidation à l'adresse des ouvriers qui se rendent au travail ou en reviennent, soit en provoquant des explosions près des établissements dans lesquels s'exerce le travail ou dans les localités habitées par les ouvriers, soit en détruisant les clôtures des établissements dans lesquels s'exerce le travail ou habitations ou terres occupées par les ouvriers, soit en détruisant ou en rendant impropres à l'usage auquel ils sont destinés, les outils, instruments, appareils ou engins de travail ou d'industrie. »

Assurément la liberté individuelle doit être protégée, mais l'intérêt social de la classe ouvrière lui est supérieur. Une des seules armes que notre mauvaise organisation laisse proletaires, c'est la grève. Nous sommes d'avis que ce régi est détestable et ce moyen périlleux et ruineux, mais si on v y mettre un terme qu'on crée une véritable organisation syı cale, une représentation du travail sérieuse qui constitue

arme efficace entre les mains des ouvriers. Alors la loi du 30 mai 1892 deviendra inutile.

C'est par cette loi malheureuse qui, étouffant les coalitions syndicales, empêchait l'incorporation des ouvriers dans les organismes professionnels, que se termine la première période d'activité du ministère catholique.

Si nous cherchons à apprécier, d'un jugement d'ensemble, cette première période, nous y trouvons dicté sans doute par la peur des violences de 1886, un indéniable effort de bien faire, qui tranche heureusement avec les régimes antérieurs et forme l'abandon complet des doctrines égoïstes du libéralisme économique et un résultat positif : celui de mettre fin à un certain nombre d'abus. Mais dans l'ensemble aussi, quelles demi-mesures, quels semblants trompeurs d'organisation du prolétariat, quelles réticences cruelles, dictées par l'intérêt étroitement compris des industriels ! En parcourant ces textes indécis, on a l'impression qu'ils ne font que poser des jalons pour une législation future.

(*A suivre*). Léon Hennebicq.

ENQUÊTE

sur la Presse socialiste à l'étranger

III

DANEMARK

La presse socialiste du Danemark se compose de 17 journaux ou publications comptant 75.000 abonnés fixes. En outre, nous publions une revue statistique hebdomadaire qui compte 10.000 abonnés.

Ces feuilles sont livrées aux abonnés soit par des colporteurs à gages fixes, soit par la poste.

A Copenhague, qui est la capitale du pays, paraît le *Social Demokraten*, qui compte environ 42.000 abonnés. Cette publication fut fondée en 1871 par le citoyen *Louis Piv ;* plus tard, elle passa aux mains d'une société en actions, formée par les associations corporatives et socialistes de ce temps. Le capital social était seulement de 5.200 couronnes soit environ 7.300 francs. Cette somme constitue encore aujourd'hui le capital anonyme du journal.

Par sa grande extension et grâce à l'importance de sa publicité, cette entreprise vaut aujourd'hui davantage.

L'excédent des recettes varie de 27 000 à 42 000 francs.

Les actionnaires ne touchent aucun intérêt. Tout le revenu est employé pour la propagande et les publications de provinc qui ont peine à se soutenir.

L'autorité suprême est détenue par une assemblée fictive

---

(1) Voir notre dernier numéro.

des actionnaires, pour laquelle chacune des associations actionnaires élit au prorata un ou plusieurs représentants.

Cette assemblée se réunit 4 fois par an et choisit un comité de contrôle composé de 3 membres, lequel, de concert avec le rédacteur en chef et le gérant, dirige les travaux journaliers.

Le rédacteur en chef, le gérant et quelques collaborateurs payés à prix fixe sont élus par l'assemblée des actionnaires pour une année. Les autres collaborateurs sont engagés par le rédacteur et le comité de contrôle et touchent un salaire de 8 à 11 centimes la ligne. Le salaire moyen des collaborateurs est de 50 couronnes (70 francs) la semaine, le salaire des compositeurs est à peu près le même. Le rédacteur en chef touche environ 105 francs par semaine.

Le *Social Demokraten* n'a point de correspondants fixes à l'étranger : s'il advient quelque chose d'extraordinaire, on expédie un collaborateur sur les lieux.

En règle générale, les collaborateurs du journal n'écrivent que pour les publications du parti, si l'on excepte les revues scientifiques.

Pour ce qui est de l'administration, le gérant seul s'occupe de la réclame, de la publicité et de la comptabilité du journal. Le rédacteur en chef est chargé de la direction journalière de la rédaction.

Le comité de contrôle décide en cas de conflit.

Le *Social Demokraten* est le journal le plus répandu du pays ; on le lit partout, depuis le palais du roi jusqu'à la chaumière.

Les 16 publications provinciales sont toutes la propriété du *Social Demokraten* dont le conseil décide des questions administratives et rédactionnelles.

Les journaux de province sont fondés à mesure que le mouvement socialiste y est jugé assez fort pour supporter les frais qu'ils entraînent. Dans chaque centre il y a un comité de contrôle chargé de surveiller les travaux journaliers de la publication locale.

Pour ce qui est des allocations financières, ce sont le

comité de contrôle et l'assemblée des contracteurs, tous deux siégeant à Copenhague, dont le vote est décisif.

Voici quelques données sur nos publications de province : A Marlins (60.000 habitants) paraît le *Demokraten*. C'est le journal le plus répandu des provinces ; l'excédent des recettes s'élève à la somme de 70.000 fr. ; 7 000 abonnés.

A Aalborg paraît le *Narvjyllands Arbejderblad* qui compte 4.500 abonnés et dont l'excédent annuel représente le chiffre de 3.600 francs.

A Randers paraît le *Randers Arbejderblad* comptant environ 3.500 abonnés.

A Horsens le *Horsens Social Demokrat* compte près de 4.000 abonnés.

Le *Vejle Social-Demokrat* compte 2.500 abonnés ;
Le *Fredericia Social Demokrat* compte 2.000 abonnés ;
Le *Kolding Social-Demokrat* compte 1.000 abonnés ;
Le *Esbjerg Social-Demokrat* compte 3.500 abonnés ;
Le *Ring Róbinz Social-Demokrat* compte 700 abonnés ;
Le *Holstibre Social-Demokrat* compte 700 abonnés ;
Le *S. Randerborg Social-Demokrat* compte 800 abonnés ;
Le *Sil Riborg Social-Demokrat* compte 700 abonnés ;
Le *Fiens Social-Demokrat* compte 5.000 abonnés ;
Le *Sydsjallands Socialdemokrat* compte 3.000 abonnés ;
Le *Sotsjcellands Socialdemokrat* compte 700 abonnés ;
Le *Vestsjcellands Socialdemokrat* compte 1.000 abonnés.

Toutes ces publications sont la *propriété exclusive* du parti socialiste du pays, ce qui en partie explique la force de nos organisations tant corporatives que politiques.

Pour bien illustrer l'extension de la presse socialiste du Danemark, je dirai qu'une famille sur quatre lit journellement l'une ou l'autre publication quotidienne du parti.

Quand aux publications hebdomadaires et mensuelles, particulièrement pour ce qui est des périodiques corporatifs ou professionnels, nous en comptons quelques centaines, av 100.000 abonnés environ.

P. Knudsen.

ALLEMAGNE

SUPPLÉMENT

Nous devons encore revenir sur notre exposé, et le compléter par certains détails que nous y avons omis.

Nous mentionnerons, au même titre, les quatre journaux bi-mensuels, la *Gleichheit*, dirigée par Clara Zetkia, la *Kommunale Praxis*, publiée par Suèdekum, et les journaux humoristiques, le *Wahre Jacob* et le *Sueddeutsche Postillon*. Le *Wahre Jacob* (Stuttgart) n'est pas purement humoristique, il contient aussi des articles instructifs, surtout des biographies de camarades défunts, des nouvelles, des romans, etc. Il n'y a assurément pas de journal humoristique allemand qui ait un tirage aussi élevé que lui. Le *Sueddeutsche Postillon* (Munich) a un caractère humoristique plus exclusif. La *Gleichkeit* (Stuttgart) est l'organe des ouvrières, elle accentue surtout le point de vue de classe et a toujours combattu le mouvement féministe bourgeois : plusieurs syndicats l'envoient au lieu de l'organe syndical aux femmes qui ont font partie. La *Kommunale Praxis* (Dresde) doit représenter les intérêts de notre parti dans les conseils municipaux et exposer la politique communale.

Il n'y a qu'un désir de nos Congrès relatif à la presse qui ne se soit pas réalisé, celui d'une revue pour la jeunesse, mais des tentatives de ce genre n'ont pas manqué. Il y a enfin le journal illustré : *La Freien Stunden*, édité par le *Vorwaerts* et le *Correspondenzblatt der Gewerkschafter Deutschland*, qui devient de plus en plus une revue d'économie sociale.

Les membres du parti socialiste sont infatigables dans leur action de propagation de notre presse ; ils ne vont que dans les restaurants qui sont abonnés au journal : ce boycottage systématique a contribué beaucoup à la lecture de nos organes.

Souvent elle publie des feuilles volantes qui, tirées à un nombre très élevé, provoquent des abonnements ; enfin on demande dans toutes les assemblées et réunions publiques que

la presse soit soutenue ; on procède aussi par voie d'affiches, etc. A la propagande de nos principes s'ajoute toujours la propagande en faveur de nos journaux.

Les conditions du travail des typographes et des autres membres du personnel technique sont celles du tarif des typographes allemands, la plupart de nos imprimeries ont introduit la journée de huit heures et un grand nombre accordent à tous les employés huit jours de vacances en continuant le paiement du salaire.

Le salaire des collaborateurs varie beaucoup : On paie, soit à ligne 5 à 10 pfennigs, rarement 15 pfennigs comme fait le *Vorwaerts* pour les critiques littéraires, soit par article 7 à 20 marks,

Le prix des annonces est en rapport avec le tirage et la concurrence locale ; ce sont surtout les journaux dits *impartiaux*, les *Localanzeiger*, les *Generali anzeiger*, etc., qui nous menacent ; ils ne s'occupent que du côté amusant, s'abstiennent de toute position politique, abêtissent et arrêtent le développement des autres journaux en pesant sur les prix des annonces, ce sont en fait des journaux d'annonces qui en déterminent le prix. Il n'y a que peu de journaux qui, comme le *Vorwaerts*, font bien payer ce qu'ils insèrent aux pages d'annonces.

Nous rappellerons en terminant, cette qualité caractéristique de notre presse, qu'elle donne la parole publiquement à tout camarade qui proteste contre la direction du parti, contre les décisions qu'elle a prises, ou contre l'attitude de la rédaction.

Adolf BRAUN.

(*Traduit par J. W.*)

RÉPONSE A JAURÈS

Le citoyen Jaurès a bien voulu, au Congrès de Lyon, me mettre éloquemment en cause. Il a affirmé — avec l'autorité qui s'attache à sa parole — que je professais deux opinions sur le Cas Millerand : l'une à l'usage de l'Amérique, l'autre à l'usage de l'Europe.

D'une part j'ai signé la motion de La Porte, déclarant nettement qu'entre le parti socialiste et Millerand il n'y avait rien de commun, d'autre part, j'ai publié dans *The International Socialist Review* de Chicago (mai 1901) un article descriptif sur le *Mouvement Syndical en France*, où j'ai constaté que la présence au pouvoir d'un ministre, à tort ou à raison qualifié de socialiste, avait puissamment aidé au développement des syndicats ouvriers.

J'ai essayé de répondre, au Congrès, au citoyen Jaurès : 1° que mon opinion, *portant sur deux ordres de faits absolument différents*, n'avait rien de contradictoire ; 2° qu'en tout cas, je l'avais *toujours* exprimée, telle quelle, dans le *Mouvement Socialiste*, tant pour le Nouveau-Monde que pour l'Ancien.

Je crois devoir faire juges du débat les lecteurs de cette Revue.

I

Sur le premier point, je serai bref.

Toutefois, je me demande en quoi il y a contradiction : — à constater, d'un côté, que tel ou tel ministre, ayant pour la classe ouvrière des sympathies marquées, a activé, à un moment donné, l'évolution organique du prolétariat ; — et,

d'un autre côté, à nier toute solidarité entre le même ministre et le parti socialiste, auquel il a pu appartenir, mais dont il s'est séparé ?

Malheureusement encore la classe ouvrière et le Parti socialiste ne se pénètrent pas complètement. Le parti socialiste est bien par essence le parti de la classe ouvrière. Mais il n'englobe en lui que cette portion du prolétariat arrivée à la pleine conscience de ses intérêts de classe et de son rôle révolutionnaire. Tandis que la classe ouvrière pourrait, sans idéal plus lointain qui la guide, composer avec la Société capitaliste, et chercher à l'améliorer dans son fonctionnement, au lieu d'en transformer les bases, le Parti socialiste, au contraire, lutte pour briser les cadres de l'ordre bourgeois et substituer un régime nouveau au régime ancien.

Sans doute, dans cette lutte, il aide la classe ouvrière à obtenir le maximum de garanties politiques et juridiques, et c'est notamment sur la législation ouvrière qu'il porte tous ses efforts. C'est ainsi qu'il est amené par là-même à soutenir tous les ministres libéraux plus ou moins sympathiques aux classes travailleuses, dans la mesure où ils servent les intérêts du mouvement ouvrier.

Aussi lorsqu'un ministre comme Millerand, par *certains* côtés de son œuvre — *non pas par tous* — active l'organisation syndicale, pourquoi nierions-nous le résultat de son action sur ces points déterminés ? Et pourquoi aussi ne pas reconnaître que la qualité de *socialiste* qu'à tort ou à raison on lui a attribuée, de même qu'elle a provoqué de nombreuses grèves en donnant aux ouvriers des espérances illusoires, a fait également tomber quelques défiances des travailleurs à l'égard des pouvoirs publics et encouragé le prolétariat à se grouper contre le patronat ?

Cette œuvre de Millerand, nul ne l'a jamais contestée, comme personne ne conteste l'œuvre de M. Waldeck-Rousse[au] le père de la loi de 1884. Tout cela, c'est le résultat ordina[ire] de l'activité de tous les ministres démocratiques qui veul[ent] faire aux classes ouvrières leur part dans le milieu capitalist[e]. L'histoire de la législation ouvrière est là, pour le prouver.

Et reconnaître cette vérité, constater que la classe ouvrière a profité, dans une certaine mesure, de la présence de Millerand au pouvoir, est-ce que cela peut empêcher *de se placer à un autre point de vue*, *au point de vue socialiste*, et de dire que l'acte de Millerand a disloqué notre Parti, arrêté son développement organique ?

Après avoir apprécié *le ministre réformateur*, ne peut-on juger *l'homme de parti*, *le député qui a appartenu au groupe parlementaire socialiste ?* Et, après avoir reconnu que sur le terrain des réformes le *ministre* a eu un rôle parfois utile, n'est-il pas permis de déclarer que sur le terrain socialiste Millerand a violé les lois essentielles de la discipline et s'est mis hors du Parti ?

Cette notion de parti, il faut la faire intervenir pour juger Millerand. Un parti est un organisme fermé, ayant ses lois propres de conduite intérieure, sa morale particulière, ses principes théoriques et ses règles de tactique. C'est cet ensemble de lois, de principes et de règles que Millerand a transgressé. Il aurait beau être un bon ministre démocrate, il ne peut pas être un socialiste vraiment digne de ce nom.

Voilà ce que j'ai voulu dire.

II

Mais que Jaurès veuille — ou ne veuille pas — voir là de contradiction fondamentale, il importe peu. Ce qui importe, c'est l'*argument de tribune* dont il a cru devoir se servir.

Une opinion pour l'Amérique ! Une opinion pour l'Europe ! « *Qui trompe-t-on ici ?...* » Quand c'est Jaurès qui prononce, à la fin d'un mouvement oratoire, de si catégoriques affirmations, qui pourrait, dans une salle de Congrès surchauffée par les passions, ne pas croire à sa parole ?

Et pourtant, — quelle que soit la hauteur de son éloquence — Jaurès n'a pas dit la vérité. Quoi qu'il pense de mon opinion il n'avait pas le droit de prétendre qu'elle varie selon les longitudes.

Elle varie si peu — dans l'espace comme dans le temps — qu'au lendemain même de l'entrée de Millerand au ministère, je me suis élevé, un des premiers, *dans cette Revue*, contre un pareil acte d'indiscipline. Et du jour où l'œuvre pratique du ministère du commerce a pu être jugée, j'ai dit, dans le *Mouvement Socialiste*, ce que j'ai écrit dans l'*International Socialist Review* de Chicago.

Pas un moment, depuis deux années, il n'y a eu de ma part, sur ce double point, incertitude de pensées ni variation de jugement.

Je me permets de reproduire, pour l'édification de ceux qui me liront, les passages décisifs des divers articles que j'ai consacrés *dans cette Revue* au Cas Millerand. On y verra que la version européenne de mon opinion ne diffère *en rien* de la version américaine.

Au préalable, je rappellerai que, dès le premier numéro du *Mouvement Socialiste*, dans la « Déclaration » initiale, nous avons posé les principes essentiels de notre action, aussi loin du dogmatisme que de l'opportunisme. C'est en restant dans la ligne de conduite ainsi tracée par la Rédaction de cette Revue que, tout en regrettant les exagérations de notre extrême-gauche, j'ai condamné les intrigues intéressées de notre extrême-droite. La « Déclaration » du *Mouvement socialiste* disait :

Les dogmatiques, dans la contemplation du but, oublient le mouvement, et s'imaginent que la société socialiste, par une sorte de génération spontanée, fera subitement irruption « comme un voleur dans la nuit ».

Les empiriques, dans la fascination du mouvement, perdent de vue le but, et, désorientés en face de la complexité de la société capitaliste, s'embourbent dans leur marche à tâtons et leur réformisme conservateur.

Pour nous, après avoir posé le but final et en avoir déduit une représentation suffisante, qui s'oppose autant à une ignorance systématique qu'à une description détaillée de la société future, — il n'y a pas à se préoccuper autrement de sa réalisation immédiate ou lointaine.

Nous savons qu'il ne deviendra réalité que lorsque seront remplies les conditions nécessaires à sa mise en œuvre. Et c'est cette conscience des *conditions préalables* qui nous sépare du simplisme dogmatique, *comme notre conception du but en tant que directrice du mouvement nous éloigne du réformisme empirique.*

Tout ce que je vais citer de moi-même s'inspire directement de cette « Déclaration » commune à tous ceux qui se sont groupés autour de cette Revue.

Le 1er juillet 1899, j'écrivais, ici même, peu de jours après la formation du Cabinet Waldeck-Rousseau-Millerand-Galliffet, ce qui suit :

... L'entrée de M. Milleraud, député socialiste, dans le ministère Waldeck-Rousseau, aura donc troublé profondément notre parti. Il faut préciser.

Elle aura provoqué d'abord des perturbations profondes dans la conscience ouvrière, et faussé la conception qu'a cette dernière de la théorie et de la pratique du socialisme.

La portée restreinte de ce simple fait ne peut être que démesurément exagérée par la masse des prolétaires. D'autant que c'est sous cette forme qu'ils envisagent trop généralement l'action politique de leur parti. La croyance sera née dans beaucoup de cerveaux simplistes que cet événement est suffisant pour que soient changés les cadres sociaux et modifiés les rapports du travail et du capital. Il y aura beaucoup d'illusions perdues. Or, les déceptions portent en elles le découragement et le scepticisme.

... La *conception électorale* du socialisme, si en honneur en France, n'en sera aussi que plus renforcée. C'est une forte prime donnée à cette foule de petits bourgeois et prolétaires intellectuels douteux, déchets de la classe bourgeoise, qui ne manqueront pas d'affluer plus nombreux encore dans notre mouvement, pour y chercher une compensation à leurs appétits trompés ou à leurs ambitions déçues. C'est, en perspective, le triomphe du socialisme petit-bourgeois.

... Cela fournira aux fractions socialistes une raison de plus pour affermir leur existence exclusive. Elles auront une influence mystique plus grande encore sur leurs adeptes, à qui elles rappelleront, en face de cette dégénérescence du socialisme, qu'elles sont les seules dépositaires de la vraie doctrine.

... La formation de l'unité socialiste pourrait en être par là-même retardée. Des organismes nouveaux étaient en voie de naître, qui, peu à peu, par une extension progressive de leurs fonctions, se seraient substitués aux anciens, lorsque ceux-ci auraient perdu leur raison d'être. Or cette évolution paraît compromise si l'on songe que les fractions, jalouses de leur indépendance, ne demandent qu'une occasion pour se ressaisir et se débarrasser de toute contrainte.

.... Il n'est pas dit, en dernier lieu, qu'entre le socialisme petit-bourgeois — dont ce triomphe a accru les adeptes — et le socialisme proprement dit, ne se produise une scission irrémédiable. Il serait regrettable pourtant que notre parti perdît son extrême-droite, qui irait se former, quelques pas plus loin, en un vague parti de *démocratie sociale*.

Cet article me valut, d'un ami qui m'est cher, une âpre critique, qui parut dans la *Revue Blanche*, et que Jaurès n'a certainement pas oubliée.

Le 1er août 1899, un mois après, c'est une déclaration très nette du Comité de Rédaction du *Mouvement socialiste*, qui disait :

... Nous croyons qu'un socialiste n'a pas le droit d'entrer, *sous sa responsabilité personnelle*, dans un ministère bourgeois. Et nous croyons bien moins encore que les délégués du parti et le parti lui-même puissent se dérober dans le trouble d'une crise gouvernementale, et renoncer à leur droit de décision pour ne garder qu'un droit de remontrance.

La discipline socialiste ne permet à personne, et à aucun moment, de se détacher du parti : elle exige une délibération préalable, une délégation formelle et un mandat limité du parti lui-même.

Un an plus tard, le 1er juillet 1900, j'écrivais, sous ce titre : *Pour l'unité socialiste*, un autre où je posais « *l'impossibilité de réaliser l'unité socialiste tant que la présence de Millerand au ministère surexcitera les conflits entre socialistes.* » Je disai

... Il est certain que la présence de Millerand au ministè quelle qu'en ait été la nécessité et quelle qu'en soit la légitima

tion, a été un ferment de division, et qu'elle a servi de prétexte à des dissentiments qui n'auraient pas pu sans cela se produire.

... Ce danger, que le ministère Millerand a constitué jusqu'à présent pour l'unité socialiste, tend désormais à s'aggraver, à mesure que la durée du pouvoir fait surgir les complications politiques, crée des embarras parlementaires nouveaux, et pose à notre parti des problèmes de tactique imprévus, que son inorganisation et son immaturité ne lui permettent pas de résoudre. Aussi est-il permis d'espérer que le jour où Millerand quittera le pouvoir, une immense difficulté s'évanouira et le terrain sera déblayé pour l'unité socialiste.

Quant à l'activité pratique de Millerand, j'émettais la même appréciation qu'a relevée Jaurès dans l'*International Socialist Review* de Chicago (mai 1901) :

... Et en quoi cela pourrait-il nuire, par ailleurs, au socialisme ? Millerand n'avait accepté le pouvoir que pour un temps limité et une œuvre déterminée. Il semble bien qu'il ait épuisé sa tâche. *Il a donné au prolétariat de merveilleux instruments de lutte économique, il a réveillé de sa torpeur le mouvement ouvrier et lui a imprimé une impulsion qui n'est pas prèt de s'éteindre.* Dans le bilan de son œuvre, ces bénéfices énormes pouvaient compenser les pertes éprouvées au dedans du parti. Mais aujourd'hui que l'essentiel est fait, en raison même de sa prodigieuse activité, il risque d'y avoir inégalité trop grande entre les gains probables et les dommages certains. Le parti socialiste s'énerve à discuter autour des actes du ministre du commerce; les oppositions de personnes sont favorisées et provoquées par d'apparentes oppositions de tactique; de lourds ressentiments se déchaînent tous les jours, qui ne disparaîtront pas de sitôt, et le trouble s'accroît si bien qu'il est difficile de rien comprendre dans le socialisme français.

Je terminais :

Pour l'unité socialiste, nous souhaitons la fin du ministère Millerand.

Le 1er novembre 1900, je caractérisais ainsi *la politique de Millerand :*

Il paraît bien que la politique de Millerand puisse se ramener à l'idée *d'équilibre social* et de *paix sociale*. Et c'est en cela que les tendances qu'il représente nous semblent *dangereuses pour le mouvement socialiste*.

Sans doute, il est urgent d'appeler à la vie organique les masses ouvrières, afin qu'elles deviennent rapidement un facteur décisif de la vie sociale. Mais ce ne peut pas être pour les incorporer à un régime capitaliste atténué et les réconcilier momentanément avec lui.

Et encore :

Également éloigné de la phrase révolutionnaire de Guesde et *de l'opportunisme de Millerand*, nous croyons plus fortement que jamais que le prolétariat militant doit évoluer vers une conception plus réaliste de la théorie et de la pratique.

Le 15 novembre 1900, je reproduisais, en m'y associant de toutes mes forces, le passage suivant d'un article de Ponard, paru le 4 novembre dans *l'Éclaireur de l'Ain*. C'est Ponard qui parle :

.... On avait fait dévier le véritable esprit socialiste avec cette question ministérielle faussement interprétée et exploitée par quelques-uns comme un instrument de la division que l'on voulait entretenir à dessein. Débarrassée de cette hypocrisie... le parti socialiste se ressaisit et affirme hautement sa pensée. Il ne s'agit pas de blâme contre Millerand, ni contre ceux qui l'ont soutenu, — *l'expérience faite devant l'être*. ELLE N'A PAS ÉTÉ INUTILE, MAIS LE MOMENT APPROCHE, S'IL N'EST DÉJA PASSÉ, DE LA FAIRE CESSER. On sent que ce contact avec la classe bourgeoise devient gênant.

Le 1er décembre 1900, j'exprimais cette idée, souvent émise dans le *Mouvement Socialiste*, que l'unité socialiste disciplinerait et maîtriserait « les ardeurs opportunistes de certaines » recrues nouvelles du socialisme. » «.Si l'extrême-gauche d » parti, concluais-je, a pu redouter l'unité, l'extrême-droite n' » j'amais eu d'intérêt à la voir proclamée. » Et, par là, je m'associais pleinement à un article de notre ami Sixte Quenin,

publié dans le numéro du 3 novembre 1900 de la *Démocratie Arlésienne*, que je reproduis à nouveau :

Devant les prétentions de quelques socialistes en mal d'opportunisme, je comprends les résistances de Vaillant et de Jules Guesde à l'idée d'unité. Ces hommes qui ont passé trente années de leur vie à semer l'idée socialiste, qui ont groupé des militants autour de cette idée, qui ont souffert et peiné pour elle, ne peuvent voir, sans un certain effroi, les tentatives faites pour infuser à notre parti un esprit nouveau qui lui ferait perdre sa raison d'être. Et c'est pourquoi ils veulent maintenir obstinément leurs petites chapelles, seules capables, pensent-ils, de résister à cet envahissement.

Mais justement parce qu'elle est leur, ils s'illusionnent sur leur œuvre. *Ils ne voient point que le sentiment qui pousse la grosse majorité du parti vers l'unité, n'a rien de commun avec le modérantisme ou le ministéralisme de certains, qui ne sont qu'une petite minorité.*

Je pense, au contraire, depuis que la connaissance de mon parti me fait regretter l'existence de ses fractions, que parmi les avantages que nous apportera l'unité socialiste, nous pourrons mettre en bonne ligne la possibilité pour le Parti socialiste unifié, de mettre au pas *avec plus d'autorité et mieux que ne peuvent le faire les fractions actuelles*, certains des nôtres qui oublient trop facilement qu'ils sont socialistes, pour se rappeler surtout qu'ils sont ou qu'ils seront candidats.

Le 15 décembre 1900, essayant de tirer *la leçon de la Conférence Guesde-Jaurès*, donnée à Lille, je concluais :

Cette sensation d'oppression que le prolétariat du Nord a ressentie à Lille et a traduite par son silence, c'est aussi le prolétariat tout entier de France qui l'éprouve à cette heure. Elle signifie combien l'interminable question ministérielle a laissé les militants socialistes *et à quel point la classe ouvrière en a assez des discours qu'elle alimente. L'énervement provoqué par le cas Millerand est devenu une fatigue insupportable*

Le 1er janvier 1901, commentant la volte-face subite, à propos de l'*Amnistie*, de ceux qui prirent à l'Affaire Dreyfus une part prépondérante, je disais :

Pendant que les uns exagèrent leur point de vue révolutionnaire, voilà que les autres se laissent fasciner par la question ministérielle. *C'est de ce dernier côté que pourrait venir le danger : l'intransigeance n'a qu'un temps — la vie en vient toujours à bout — tandis que l'opportunisme est un chemin glissant.*

Et quelques semaines avant le Congrès de Lyon, le 1er mai 1901, j'avais bien le droit d'être fidèle à ma propre conception, et d'écrire :

Depuis près de deux ans, le « Cas Millerand », après avoir ruiné le premier pacte d'union, fournit un aliment toujours renouvelé aux divisions anciennes. Les vieilles fractions en ont pris prétexte — un prétexte parfois justifié — pour s'isoler et se tenir à l'écart du reste du parti. Et, d'autre part, les propres défenseurs de l'action ministérielle, lui donnant le meilleur de leurs préoccupations, ont paru trop souvent confondre sa cause avec celle de l'unité, *qu'ils ont ainsi compromise.*

La question qui se pose, à la veille du Congrès de Lyon, en présence des luttes persistantes, est de savoir si le moment n'est pas venu d'y mettre un terme.

A la veille même du Congrès, le 15 mai 1901, je pouvais encore écrire, toujours logique avec ma pensée :

Déjà, Ponard, de la *Fédération Ouvrière Socialiste Révolutionnaire du Jura*, Yves Lefebvre, de la *Fédération Socialiste de Bretagne*, et bien d'autres, traduisant sans nul doute le sentiment de leurs camarades, avaient exprimé le désir d'en finir, sous une forme ou sous une autre, avec l' « expérience ministérielle, cause aggravante de nos divisions.

De quelque façon que ce soit, par n'importe quelle formule de résolution, nous considérons que là, en effet, est le seul moyen de faire tomber toute *raison sérieuse* à nos luttes intérieures. Nous avons souvent exprimé cette opinion, dans cette Revue, et, plus que jamais, nous sommes convaincus que *la paix* ne sera rétal parmi les socialistes que par la fin des discussions soulevées ' la présence de Millerand au pouvoir.

Voilà ce que j'ai *toujours* pensé, ce que j'ai *toujours* écr
En vérité, je le demande, où est cette opinion sur Millera

à l'usage de l'Amérique, et cette autre, à l'usage de l'Europe? où est cette dualité de jugement dont a parlé, du haut de la tribune du Congrès, le citoyen Jaurès ?

On appréciera.

III

Il y a plus. Ce n'est pas seulement depuis qu'il est au pouvoir, que j'ai combattu le socialisme édulcoré de Millerand. C'est depuis que j'ai pu exprimer mes opinions doctrinales.

Puisque nous en sommes au chapitre des citations, qu'on me permette d'en finir une fois pour toutes, et de reproduire ce que j'écrivais sur Millerand dans le *Devenir social* de février 1898 :

« M. Millerand fait paraître, sous ce titre : *La Plate-Forme électorale*, un discours qu'il a prononcé naguère dans une réunion de son comité électoral. C'est l'esquisse d'un programme socialiste en vue des élections législatives prochaines.

« M. Millerand a pris soin d'en indiquer lui-même la portée restreinte : il n'a parlé — *et ne pouvait parler* — qu'en son nom, ou tout au plus au nom du collège qui l'a élu. N'étant pas — d'abord — le délégué au Parlement d'aucune fraction constituée du prolétariat organisé, il ne pouvait — ensuite — engager davantage la pensée de tous ceux qui comme lui sont *indépendants* des organisations prolétariennes : car pour ceux-là mêmes qui ne sont que les *représentants* d'une masse plus ou moins confusionniste d'électeurs, et non les *délégués politiques* d'un *parti de classe* discipliné, il n'est pas d'action d'ensemble possible, qui soit du moins précise et délimitée. Au reste, sur ce caractère de non-dépendance à l'égard des groupements ouvriers organisés, et de dépendance limitée seulement à la circonscription électorale, M. Millerand insiste fortement. « *Chaque candidat, dit-il, a le droit et le devoir de contracter librement avec les électeurs devant lesquels il se présente les engagements qui formeront entre eux le contrat électoral.* » Quoi qu'il en soit, malgré ce caractère restrictif et *personnel*, la tentative de M. Millerand a une *valeur sympto-*

matique, car elle nous renseigne sur les tendances de ce qu'on a appelé l'*extrême droite du socialisme*, sorte de buée confuse tourbillant autour des groupements de classe du prolétariat révolutionnaire.

« Sans l'apprécier nullement, ni rechercher ici quelle attitude pourrait avoir vis-à-vis de ce parti *intermédiaire*, participant à la fois de la démocratie bourgeoise et du socialisme révolutionnaire, le prolétariat s'organisant en un *parti unique de classe*, nous n'en indiquons seulement que les trois points principaux, tels qu'ils se dégagent du discours de M. Millerand.

« 1° *Une conception exclusivement démocratique du mouvement socialiste.* — Le mouvement socialiste n'est pas une *lutte de classe à classe*, la lutte de la *classe ouvrière* organisée contre la *classe capitaliste en bloc*. C'est un mouvement *démocratique*, et non *spécifiquement prolétarien*, dirigé contre ce que M. Millerand appelle « *l'oligarchie et la ploutocratie* ». Et les frontières extrêmes en sont singulièrement larges : il va de la démocratie capitaliste jusqu'au prolétariat révolutionnaire. Les partis d'extrême-gauche bourgeoise ne sont pas des « *partis hostiles*, » mais des « *partis voisins* ». Si bien qu'il « *n'y a plus que deux partis en présence* » : « le parti de la démocratie » d'une part, — qui comprend la démocratie bourgeoise et la démocratie socialiste, entre lesquelles il y a, non différence irréductible de nature, mais différence réductible de degré, — et, d'autre part, « le parti oligarchique et ploutocratique ». Et le parti socialiste n'est que l'*extrême-pointe* du parti démocratique. M. Millerand est très net à cet égard : « ... En face [du] parti oligarchique et ploutocratique, dit-il, se dresse le parti de la démocratie, resté fidèle aux idées républicaines et qui entend que la République porte tous ses fruits : *à sa tête marche le parti socialiste* ».

« 2° *Une délimation restrictive du socialisme.* — M. Millerand est moins clair ici, car il rappelle d'un mot, sans y insist « *le programme minimum* » qu'il a tracé lui-même autrefoi entente internationale des travailleurs, substitution *progressiv* de la propriété sociale à la propriété capitaliste, conquête de pouvoirs publics. On ne sait exactement ce que ces terme

signifient dans la pensée d'un socialiste *qui ne se place pas au point de vue de la lutte de classes.* Sans compter que sur un point au moins — la substitution *progressive* de la propriété sociale à la propriété capitaliste, – ce programme ne saurait être admis dans le socialisme *révolutionnaire*, qui ne conçoit pas bien cette « progression » dans la « substitution ». Quant aux autres points, il y a tant de façons contradictoires et exclusives de les entendre, que de plus complètes explications étaient ici nécessaires.

« 3° *Une élaboration d'un programme minimum de réformes pratiques nullement spécifiques.* — Le socialisme révolutionnaire conçoit ce programme minimum comme arme de lutte *exclusivement prolétarienne* à l'intérieur de la société capitaliste : c'est un *programme de classe*, capable de renforcer d'une part la force de résistance, d'autre part la puissance d'attaque de la *classe* ouvrière, *tout en étant conforme au but révolutionnaire et communiste poursuivi.* — M. Millerand élabore un grogramme de réformes *d'ordre général*, sur lesquelles *tous les partis* pourraient s'entendre. Il dit : «... Je voudrais que le parti socialiste allât plus loin et que, parmi les réformes pratiques qui peuvent, dès maintenant, *être votées par tous les partis*, il en choisît quelques-unes auxquelles il s'attachât particulièrement. » Et M. Millerand en indique deux : *le service de deux ans ; la caisse de retraites ouvrières.* Grâce à cela, conclut-il, le parti socialiste peut « donner l'impression » forte, fournir la démonstration irréfutable qu'il est en toute la force et dans toute la vérité du terme *un parti de gouvernement* ».

« On le voit, le discours de M. Millerand, — que nous n'avons pas à discuter longuement — a bien la valeur d'une *indication*, il marque l'orientation précise et les caractères généraux de l'*extrême droite du socialisme*, sur l'évolution de laquelle il est difficile d'ailleurs de prophétiser. En tout cas, il y a certainement place entre la démocratie bourgeoise et le prolétariat révolutionnaire, pour un *parti démocratique social*, qui est peut-être en voie de se constituer, et dont M. Millerand pourrait bien avoir déterminé les points essentiels. »

Mon appréciation de 1898 sur Millerand est encore celle de 1901. Les faits m'ont pleinement donné raison. Millerand a inauguré lui-même au pouvoir ce *socialisme de gouvernement*, qu'il annonçait dans son discours publié en janvier 1898.

Et, d'autre part, à l'heure présente, les radicaux-socialistes, s'apercevant un peu tard de la stérilité de leur action, se déclarent prêts à revendiquer pour eux le programme de Saint-Mandé. De telle sorte que ce parti intermédiaire de *démocratie sociale* dont j'entrevoyais en 1898 la formation possible, est peut-être à la veille de se créer.

IV

C'est donc à faux que Jaurès a voulu m'opposer à moi-même. Il reste acquis que je n'ai *jamais* modifié mon opinion : dans l'*International Socialist Review* j'ai porté sur l'action réformiste du ministère les mêmes appréciations que dans le *Mouvement Socialiste*; de plus, dans cette dernière Revue, j'ai toujours dénoncé le mal que Millerand a causé au parti socialiste ; et, enfin, *avant* comme *après* son entrée au pouvoir, j'ai toujours envisagé son action générale du même point de vue théorique *qu'est venu renforcer le point de vue pratique*.

Je crois, au contraire, que c'est Jaurès lui-même qui a singulièrement modifié cette opinion.

Le même Jaurès qui, depuis la participation de Millerand au pouvoir, défend jusqu'à l'oubli de soi-même le ministérialisme doctrinal, n'a-t-il pas écrit — comme je l'ai rappelé au Congrès — dans la revue *Cosmopolis*, un an avant, en janvier 1898, ces lignes, que signeraient aujourd'hui Guesde et Vaillant :

« *Le socialisme ne peut accepter une parcelle du pouvoir .*
» *il faut qu'il attende le pouvoir tout entier. Nous pouvons col-*
» *laborer à des réformes partielles, et nous y collaborons, e*
» *effet, mais un parti qui se propose la réforme totale de*
» *Société, la substitution d'un principe de propriété et de v*
» *à un autre principe, ne peut accepter que l'intégrité du po*
» *voir. S'il en a seulement une part, il n'en a rien : car cett*

» *influence partielle est neutralisée par les principes dominants » de la société présente. Les grands intérêts ennemis prennent » peur sans qu'on les puisse frapper, l'idéal nouveau n'est » point réalisé, mais compromis, et il y a une crise capita- » liste dont le socialisme ne sort pas.* »

J'ai tenu à citer cette opinion du citoyen Jaurès, non pour lui reprocher ses propres variations, mais pour lui demander d'être à l'avenir plus condescendant, même à l'égard de ceux qui se rendraient coupables de contradiction.

Je m'excuse beaucoup auprès de mes camarades et de nos lecteurs du *Mouvement socialiste* d'avoir, pour une fois, pris, dans cette Revue, ma défense personnelle.

On considérera qu'il me fallait préciser ma position théorique, alors surtout qu'elle avait été dénaturée avec éclat par l'éloquence de Jaurès.

Hubert LAGARDELLE

P. S. — Pour liquider ce débat attristant, je répondrai aussi à une interprétation malheureuse que Jaurès a donnée de ce passage de ma *Chronique sociale* de notre dernier numéro :

Le *Parti Socialiste Révolutionnaire*, par la voix des citoyens Vaillant et Dubreuilh, oppose qu'une mise en demeure d'avoir à quitter le pouvoir sous peine de radiation du parti, faite par le Congrès à Millerand, impliquerait la reconnaissance chez ce dernier de la qualité de socialiste, qu'il a perdue, du fait même de son entrée au ministère. Et le *Parti Socialiste Révolutionnaire* annonce qu'il s'opposera à ce que la question soit ainsi posée.

Le P. S. R. — qui se trouve en cela d'accord avec ses adversaires, les plus acharnés partisans de l'action Millerand — commet un illogisme. De deux choses l'une : — ou bien il ne reconnaît à Millerand aucun caractère socialiste, et alors son excommunication doit, comme celle du P. O. F., s'étendre aussi aux défenseurs exaspérés de Millerand : Dans ce cas, pourquoi consent-il à s'unir à eux, à siéger côte à côte avec eux, dans un Congrès ? Et, si Millerand s'est mis hors du parti, par quelle fiction ses amis, qui

le couvrent, en sont-ils toujours? — ou bien le P. S. R. consent à discuter avec les « ministériels » *de principe*, il leur reconnaît, en fait, puisqu'il cherche à réaliser l'unité, eux compris, la qualité de socialistes, et alors pourquoi se refuse-t-il à mettre fin au trouble causé par la présence d'un ministre, qualifié, qualifié à tort ou à raison de socialiste, au pouvoir? Il est insuffisant de vouloir l'union : il faut encore la rendre possible.

A la Commission nommée par le Congrès pour examiner la motion de La Porte, Jaurès m'a mis, pour la seconde fois, personnellement en cause. Il a détaché, comme en fera foi le compte-rendu sténographique, de l'article que je viens de citer la phrase suivante :

Et si Millerand s'est mis hors du parti, par quelle fiction ses amis, qui le couvrent, en sont-ils toujours ?

Il est évident qu'isolée de l'ensemble, cette phrase ne pouvait que me disqualifier, puisqu'ainsi présentée, elle semble demander la tête des partisans de Millerand.

Je supplie qu'on relise le passage d'où elle est extraite. On verra si c'est cela que j'ai voulu dire.

Je n'étais pas à la Commission. Je n'ai pu me défendre. Des amis ont protesté pour moi. A mon tour, je fais juges les militants qui me lisent.

H. L.

CHRONIQUE SOCIALE

ALLEMAGNE

Crise ministérielle en Prusse. — Depuis longtemps le gouvernement royal avait déposé un projet à la Diète de Prusse tendant à la construction d'un grand canal reliant les fleuves prussiens les plus importants. Mais les hobereaux tout-puissants craignant de faciliter l'importation et la concurrence de produits étrangers opposèrent une résistance énergique n'hésitant pas, peu monarchistes en l'occurrence, à lutter contre leur souverain. Un premier échec remporté il y a un an par le gouvernement amena à sa suite des peines disciplinaires contre de hauts fonctionnaires qui, étant députés, avaient combattu le projet de loi. Le roi de Prusse ne voulant pas attendre une autre défaite certaine d'avance, congédia plusieurs ministres, et parmi eux M. de Hiquel, ancien disciple de Marx, et qui avait « évolué » jusque vers les agrariens les plus anti-ouvriers.

Le nouveau ministère comprend un *homo novus*, M. de Moeller, grand industriel. Bien que complétant simplement le tableau réactionnaire, l'industriel supplantant l'agrarien, un certain progrès et un gain pour la cause prolétarienne sont incontestables.

Nous reviendrons à l'occasion à l'histoire très intéressante du projet de loi. Georges Weill.

AUTRICHE

La situation politique en Autriche. — Les lecteurs de cette Revue ont connu par un article paru ici-même il y a déjà quelque temps, le résultat des élections législatives en Autriche Il ne nous reste plus qu'à leur exposer la situation actuelle du pays, telle qu'elle a été caractérisée par ces élections.

Le trait dominant de la situation politique de l'Autriche est la faillite du gouvernement et, en même temps, du système

gouvernemental lui-même. Nos gouvernants ont toujours essayé de dominer le parlement autrichien, de lui enlever tout pouvoir et toute portée, en se servant de tel groupe national pour réduire à néant l'action de tel autre groupe ennemi. Grâce à des concessions accordées tantôt aux uns, tantôt aux autres, le gouvernement se procurait une majorité prête à le suivre sans conditions et à voter les « *nécessités d'État* ». Ces « *nécessités d'État* », ce sont en premier lieu le militarisme et, par conséquent, les impôts indirects de plus en plus considérables, enfin le nivellement des difficultés, anciennes déjà, avec la Hongrie. Par contre, tout progrès politique ou social était rendu difficile, souvent empêché.

Dans le parlement précédent, l'obstruction mit fin violemment à ce système ; elle rendit impossible l'achat d'une majorité, en faisant avorter l'action de cette majorité et en immobilisant le parlementarisme.

Il ne restait donc plus qu'une seule voie au gouvernement pour délivrer le parlementarisme autrichien : l'appel aux électeurs. Mais cette solution est tout à fait impraticable, tant que le suffrage actuellement en vigueur force à se servir des instincts nationaux des électeurs, pour la conquête du mandat. Ce suffrage enlevant aux luttes électorales tout caractère économique sérieux, appelle fatalement une politique démagogique. Il serait utopique d'attendre des partis qui en sont issus qu'ils détruisent leur propre existence par une simple paix nationale, étant nés eux-mêmes de la lutte nationale et d'un chauvinisme exagéré.

Si, malgré cela, le gouvernement a dissous la Chambre précédente à une époque où les luttes nationales furent les plus violentes, en convoquant les électeurs sur la base du suffrage encore en vigueur, c'est qu'il voulait simplement reculer l'instant prochain où il devrait avouer sa propre faillite. Pour le peuple, cette mesure n'était qu'une perte de temps Et si le gouvernement dans un commentaire officiel de la mesure qu'il avait prise démontrait aux électeurs la nécessité du travail législatif et leur demandait de désavouer l'obstruction il n'a, sans doute, jamais cru à un succès quelconque. Durant

toute la période électorale, l'obstruction ne joua qu'un rôle : aucun candidat bourgeois-national n'osait la blâmer. Et, si les résultats qu'on sait, ont eu une certaine importance sous plus d'un rapport, ce n'est certes pas à cette question que nous les devons. D'autres facteurs sont intervenus.

Si la situation politique en Autriche est si triste, à présent, la faute en incombe surtout à notre suffrage, dont les lecteurs du *Mouvement Socialiste* n'ignorent pas le caractère foncièrement réactionnaire. Ce suffrage empêche dans les curies privilégiées tout combat politique sérieux. Dans les campagnes, c'est le paysan soumis entièrement à l'influence de l'Église ; dans les villes, c'est la petite-bourgeoisie qui joue un rôle décisif. Par suite de l'exclusion de la classe ouvrière, la lutte de classes n'est pas possible et, par cela même, la politique est privée d'une base sérieuse. Il ne s'agit plus de la grande bataille de l'industrie, de la petite-bourgeoisie et de la classe ouvrière, mais de disputes des couches petites-bourgeoises entre elles. Dès lors, il faut bien que chaque candidat défende les intérêts de la petite-bourgeoisie.

Mais comme ceux-ci ne sont pas réalisables, par suite des conditions économiques, et qu'il est impossible de satisfaire les électeurs, il ne reste au candidat qu'à essayer d'enlever à la politique tout caractère vraiment sérieux.

Comme il y a un candidat concurrent qui défend les mêmes intérêts économiques — tout simplement parce qu'il brigue les faveurs des mêmes électeurs appartenant à la même classe — il faut essayer de gagner des groupes influents au sein de la petite-bourgeoisie : c'est ainsi qu'on a vu certain candidat prendre parti pour les aubergistes et demander, par exemple, l'interdiction du commerce de la bière en bouteilles.

Dans les pays où il n'y a pas de nationalités différentes, c'est le juif qui sert à mettre en mouvement les électeurs. Dans les contrées de nationalités mixtes, c'est l'adversaire national.

De cette façon, la politique n'est plus qu'un genre de chasse à courre, grâce à laquelle la petite-bourgeoisie, classe pourrie au point de vue économique et politique, et qui déses-

père de son avenir, cherche en vain à différer sa défaite inéluctable.

La victoire dans cette charmante bataille — dans les curies privilégiées, depuis que la petite-bourgeoisie s'est séparée de la grande-bourgeoisie et a conquis son indépendance — est remportée par celui qui a le moins de scrupules à employer tous les artifices démagogiques, par celui qui sait le mieux éveiller les hostilités nationales ou qui peut avec plus d'aisance insulter et calomnier son concurrent,

La politique est devenue *imaginaire*, presqu'intransigeante. Le politicien bourgeois est radical, implacable, chauviniste et, forcément, augmente incessamment son radicalisme et son chauvinisme, pour ne pas succomber devant la concurrence de son adversaire.

Depuis l'existence de la cinquième curie, on a tenté d'introduire là aussi cette manière de combattre. Grâce à son privilège, la bourgeoisie peut renoncer aux quelques mandats de la cinquième curie pour les siens et les réserver à des traîtres au prolétariat. Ceux-là mènent le combat à l'aide des mêmes moyens de démagogie et de calomnie. On ne combat guère les revendications socialistes ; au contraire, on renchérit encore sur elles. Si nous demandons la journée de huit heures pour les ouvriers mineurs, nos adversaires sont prêts à voter la journée de six heures. Cela ne fait d'ailleurs aucun mal, les élus des curies privilégiées votant certainement contre. Et là aussi on essaie de faire de la lutte politique une lutte personnelle. Comme le concurrent dans la curie bourgeoise est *juif* et *ami des juifs ou traître à la cause nationale*, de même, le socialiste est *voleur de l'argent des ouvriers ou de l'argent des grèves*. Et ainsi, nous voyons des soi-disant représentants de la classe ouvrière, élus à l'aide des partis réactionnaires les plus ennemis des ouvriers et adhérant, au parlement, à ces mêmes partis.— Ce ne sont là que quelques-uns des grands préjudices que porte au peuple autrichien le suffrage actuel. Nous ne les avons indiquées ici que pour montrer, dans quelle mesure désastreuse, ils ont influencé la situation politique

actuelle, en opposant à l'action de la social-démocratie autrichienne des obstacles presqu'insurmontables.

En outre, depuis les élections de 1897, la situation a empiré encore pour notre parti. Jusqu'en 1897, les ouvriers n'avaient pas le droit de suffrage, de sorte que les partis bourgeois les avaient négligés. Seule, la social-démocratie avait fait une propagande dans la classe ouvrière, non sans être considérablement gênée par tous les moyens de la police, par une indifférence des masses créée par l'exclusion plusieurs fois centenaire de tous les droits politiques.

Lorsque les premières élections de la cinquième curie eurent lieu, la bourgeoisie ne put résister. D'une part, la population ressentait encore l'impression toute récente de la campagne menée avec succès par la social-démocratie pour conquérir le droit de suffrage, d'autre part la bourgeoisie était trop divisée alors pour pouvoir s'opposer à la classe ouvrière. Plusieurs couches s'abstinrent, d'aucunes votèrent pour nous. De là nos victoires en Bohême de l'année 1897. Seuls, les chrétiens-sociaux avaient fait exception. Parti petit-bourgeois combattant, au début, le grand capital, ils avaient aussi réussi à conquérir plusieurs éléments prolétariens indifférents jusqu'alors, presque inaccessibles au parti socialiste. Ils avaient réuni un assez grand nombre d'adhérents parmi les garçons de café, les employés de transport, les fonctionnaires de l'État et de la ville. Mais, malgré des essais plusieurs fois répétés, ils ne sont jamais arrivés à une organisation économique de ces ouvriers. Quoiqu'il en soit, en 1897, notre parti succomba à Vienne et dans la Basse-Autriche.

Comme l'antisémitisme des chrétiens-sociaux put unir certaines couches sociales, en Bohême et en Moravie la propagande nationaliste des dernières années unit la bourgeoisie et l'opposa à la classe ouvrière.

Par suite de la démarcation nationale des circonscriptions électorales, les partis nationalistes ennemis ne se rencontrèrent pour ainsi dire, nulle part. La surexcitation produite par l'appel continu aux passions nationales se dirigea alors surtout contre la social-démocratie ouvrière qui avait opposé toute

son énergie et sa force à l'action chauviniste des démagogues bourgeois. Et voilà pourquoi la lutte de classe, si violente pendant les élections, où elle avait créé en face des ouvriers une seule masse réactionnaire, subsiste encore dans toute sa vigueur ; voilà pourquoi, aujourd'hui, la situation politique dans ces pays se résume à cela : lutte de classe.

Au risque de répéter aux lecteurs de cette Revue des faits qui leur sont connus, nous devons insister un peu sur les dernières élections pour leur exposer la situation présente de la social-démocratie.

Dans le parlement dissous, le parti socialiste possédait 14 mandats des 72 de la cinquième curie. Après les élections qui eurent lieu dans les circonstances les plus défavorables, il possède neuf mandats de la cinquième curie et un mandat de la curie urbaine, ensemble dix mandats. Il a perdu quatre sièges, mais cette perte est compensée par le caractère de ses nouveaux mandats. Des anciens quatorze sièges, six étaient occupés par des élus de la Bohême, dont quatre étaient élus dans la partie allemande, deux dans la partie tchèque. Le parti socialiste n'en a pu conserver qu'un seul, celui de Reichenberg ; dans les autres circonscriptions, il a succombé à l'assaut de la bourgeoisie ralliée sous le drapeau du nationalisme.

Mais les lecteurs du *Mouvement Socialiste* savent que la majorité de nos adversaires est minime, que les ouvriers industriels ont voté tous pour le parti socialiste, et que, sans aucun doute, une organisation plus solide et une propagande plus active répareront les défaites subies. Il n'en est pas autrement du mandat perdu en Moravie, et de celui de Gratz, où une forte augmentation des voix socialistes n'a pu éviter la victoire d'une coalition des nationalistes allemands avec les cléricaux. A Lemberg enfin, le socialiste fut battu par un coryphée local « socialiste indépendant ». Nous perdîmes ainsi neuf mandats. Ces pertes furent compensées par un certain nombre de gains. C'est ainsi que le socialiste battit le radical allemand en Silésie, de sorte que les deux mandats de la cinquième curie silésienne sont socialistes.

Ce qui est d'une importance considérable, c'est que nous avons réussi cette fois à vaincre le vieil et dangereux ennemi de la classe ouvrière, le parti des chrétiens sociaux. Sur les cinq mandats de la cinquième curie viennoise, nous en avons conquis deux au premier tour de scrutin, tandis que les chrétiens-sociaux n'en conservèrent qu'un des trois autres au scrutin de ballotage.

Le mandat de la circonscription industrielle de Wien-Neustadt, faisant partie des quatre sièges de la Basse-Autriche, fut conquis par nous, tandis que les chrétiens-sociaux en perdirent un, qui fut conquis par les radicaux-allemands grâce aux voix décisives des socialistes, et ainsi n'en purent conserver que deux.

Le travail assidu de trois années a porté ses fruits. Les socialistes ont réussi premièrement à gagner les couches ouvrières indifférentes auparavant, ensuite à enlever aux chrétiens sociaux les éléments prolétariens qui se trouvaient dans leurs rangs. Et le parti qui, depuis 1897, se vantait de son invincibilité, qui se déclarait être le boulevard de la forteresse bourgeoise contre la social-démocratie, a subi une défaite décisive. Et le pouvoir de ce parti qui empoisonnait notre vie publique à été brisé. C'est lui qui, le premier, a su, par la corruption systématique de la population, par l'exploitation des pires instincts de la masse, par un mépris public de la science et de l'éducation, enfin par l'insulte infâme et par la calomnie grossière envers ses adversaires, obtenir des succès politiques et conserver le pouvoir par tous les moyens dont peut disposer un parti dominant. Il a fait de la petite-bourgeoisie viennoise dépravée le protecteur irréfléchi de la réaction cléricale. Débutant comme ennemi du grand capital, il a fini par être le pire et le plus perfide ennemi du prolétariat qu'il ne cessait d'attaquer. Sa défaite fut pour Vienne une désinfection morale, la délivrance d'un cauchemar.

Pour établir nettement la situation actuelle du prolétariat, envisageons les résultats de la cinquième curie : deux signes caractéristiques y apparaissent. En Bohême et en Moravie, la propagande nationale a éveillé et uni la bourgeoisie : voilà

pourquoi elle a réussi à remplacer les socialistes par des bourgeois nationalistes. A Vienne et dans la Basse-Autriche, ainsi que dans les Alpes allemandes, au contraire, la classe ouvrière a pu vaincre la démagogie petite-bourgeoise et cléricale ou au moins l'attaquer fortement. Et c'est là un changement profond du caractère des mandats socialistes. Dans une bien plus grande mesure qu'en 1897, les succès de cette lutte électorale sont dus à la propre force du prolétariat, et, logiquement, les sièges socialistes sont bien plus sûrs qu'auparavant. Et ces succès — en premier lieu, la conquête de la capitale par la social-démocratie — ont une portée politique d'autant plus considérable qu'ils sont remportés contre l'adversaire le plus perfide, le plus dangereux et le mieux organisé, le cléricalisme sous tous ses aspects différents.

Nos pertes en Bohême, elles sont compensées par la portée des victoires socialistes.

Bourgeoisie et prolétariat étaient opposés presque partout ; l'indifférence de la bourgeoisie pour les quelques mandats de la cinquième curie avait disparu, depuis que le combat mené au parlement par les députés socialistes avait montré que le prolétariat organisé était un adversaire dangereux et décidé de la démagogie.

Par son combat violent dans la cinquième curie, la bourgeoisie reconnaissait, pour ainsi dire, l'importance d'un mandat conquis par le suffrage universel vis-à-vis du mandat obtenu grâce à une clique privilégiée (1).

Les mêmes facteurs qui eurent leur importance dans la curie du suffrage universel, ne manquèrent pas de produire leur effet dans les curies privilégiées des communes urbaines et rurales. Mais dans les villes, il y eut un phénomène tout nouveau. L'introduction de l'impôt sur le revenu a eu pour

(1) Un exposé exact, avec des chiffres à l'appui, n'est pas possible encore : nous sommes forcés de le remettre jusqu'à la publication de la statistique officielle. C'est une des qualités essentielles du suffrage indirect de rendre difficile, presque impossible, et de retarder l'exposé exact de la force respective des partis.

conséquence que dans les centres d'industrie les ouvriers un peu aisés purent décider du résultat du vote. Dans la Basse-Autriche, la social-démocratie a réussi pour la première fois à conquérir un mandat dans une curie urbaine et a pu arriver au scrutin de ballotage dans une autre curie urbaine. Et les fortes minorités qu'ont eues, — en d'autres lieux, — les candidats socialistes, malgré une propagande peu active, permettent de prévoir que même le privilège ne pourra arrêter les progrès de la social-démocratie.

Mais, alors le privilège perd toute sa valeur pour ceux auxquels il a servi jusqu'à présent et la résistance opposée à la suppression de ce suffrage honteux devient bien moins intense. Et lorsque le parti socialiste ne peut pas présenter lui-même de candidats, il peut du moins souvent amener l'élection d'un des candidats et renforcer ainsi sa position politique. C'est ainsi que l'anti-cléricalisme provient, pour une bonne part, des électeurs ouvriers dans les villes et les campagnes. Avec le mouvement national, cela amena dans la Basse-Autriche, et dans les Alpes allemandes, la défaite des chrétiens-sociaux et des cléricaux. Dans les autres parties du pays, par contre, le chauvinisme eut pour résultat la victoire du parti radical-national aux dépens des éléments modérés.

Outre l'accroissement de l'intransigeance nationale, l'affaiblissement du cléricalisme, la lutte éléctorale dans les curies urbaines et rurales a encore produit un phénomène curieux. On sait que les circonscriptions électorales sont à peu près toutes délimitées selon les nationalités et qu'elles ne peuvent par conséquent, être contestées à leurs nationalités respectives. La lutte électorale n'a pas lieu entre des représentants de nations différentes, mais entre des candidats d'une seule nation. Cette tendance de notre suffrage à faire triompher entre les possédants les couches les plus arriérées, c'est-à-dire la petite bourgeoisie et les paysans, a été prouvée par les dernières élections. Dans les partis allemands, l'antagonisme existant entre nationalistes modérés et nationalistes radicaux n'est autre que l'antagonisme qui sépare l'industrie de la petite-bourgeoisie et des paysans.

La victoire des radicaux en Bohême marque, en même temps, la défaite politique des représentants de l'industrie autrichienne la plus avancée et la plus développée. Une évolution analogue a eu lieu dans les partis tchèques. Là aussi le parti foncièrement petit-bourgeois des « *Ouvriers nationaux-tchèques* », cette fausse appellation ne doit que servir à des buts démagogiques, a quitté les *Jeunes-Tchèques* ; en même temps, les paysans se sont organisés indépendamment des autres partis en *Agrariens Tchèques*. Tandis que le capitalisme progresse et que, malgré tous les obstacles, l'Autriche devient un Etat industriel, le parlement aura, grâce au suffrage, un caractère petit-bourgeois et agrarien, hostile à l'industrie.

Dans notre parlement les intérêts industriels ne sont presque représentés que par les 21 députés des chambres de commerce ! De quelque côté qu'on veuille envisager le suffrage autrichien, partout il dénature les conditions actuelles de puissance, en en faisant ressortir le contraire.

La lutte contre ce suffrage qui produit la caricature d'une représentation du peuple, qui annule absolument les voix ouvrières, qui exprime l'évolution économique en augmentent singulièrement la force des couches économiques les plus arriérées, cette lutte est le devoir politique le plus important de la social-démocratie autrichienne.

On a vainement, en Autriche, essayé de prédire quelle allait être la *capacité de travail* du nouveau parlement : mais, est-ce qu'un parlement peut travailler, qui contient des contradictions telles qu'en contient le parlement autrichien dont 85 membres sont élus par 5.000 hobereaux et 72 par 5 millions d'électeurs. Et, une simple supposition : si cette Chambre qui ne présente qu'une foule confuse d'éléments hostiles, démagogues, libres de tout sentiment de responsabilité, n'avait vu de nouveau toute son action empêchée, pendant un certain temps, par une obstruction directe ou indirecte, alors ces braves Autrichiens qui semblent être si soucieux de la *capacité de travail* de leur Parlement, ne se seraient pas peu effrayés, en voyant leurs députés travailler !

Car dans ce parlement, il y a encore tout ce qui, dans les autres pays de l'Europe, a dû s'effondrer il y a longtemps ; le puissant seigneur féodal, né chef et maître du peuple, le prêtre ambitieux, le défenseur borné des corps de métier, le paysan, esclave docile du prêtre. Il n'y a pas, dans ce parlement, de vie moderne, et il est même presque singulier de voir le groupe socialiste dans ce milieu. Il est, dans cette Chambre, un élément étranger et hostile. Mais ce n'est pas lui qui peut en disparaître : ceux qui disparaissent forcément, ce sont ceux auxquels un odieux privilège permet encore de représenter le peuple et de le trahir.

Depuis qu'il existe, depuis les quelques mois qu'il a été élu, ce parlement autrichien ne peut ni vivre ni mourir. A la social-démocratie autrichienne, au prolétariat autrichien, qui tremble encore de l'exaspération provoquée par ces luttes électorales, de lui donner le coup de grâce.

Rudolp HILGERDING.

(*Traduit par G. W.*)

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LES LIVRES

L'Allemagne en 1848; Karl Marx devant les jurés de Cologne. Révélations sur le procès des communistes, par Karl Marx, traduction Léon Remy (1 vol. in-18: 5 fr. — Librairie C. Reinwald, Schleicher frères, éditeurs, 15, rue des Saints-Pères, Paris).

La première partie de ce volume constitue l'histoire, écrite au jour le jour, des événements politiques qui remuèrent l'Allemagne en 1848. La deuxième partie traite plus spécialement de la part active prise par le Comité des associations démocratiques de la province rhénane (Karl Marx, Schapper et Schneider) dans ces événements et qui aboutit à la mise en accusation de ce Comité. A cette occasion, Karl Marx prononça devant les jurés de la Cour d'assises de Cologne un plaidoyer splendide, qui fut en même temps l'acte d'accusation le plus formidable qui ait été fulminé contre la bourgeoisie réactionnaire de Prusse. Notre camarade Léon Remy a fait suivre cette défense superbe de Marx, qui n'a jamais été traduite en français, des révélations, également inconnues chez nous, du célèbre auteur du *Capital* sur le *proces des communistes de 1852*, qui clôt la première période qu'ait parcourue le mouvement indépendant des ouvriers allemands. Cette période est aujourd'hui presque totalement oubliée. Elle a duré cependant de 1836 à 1852, et ce mouvement, grâce à la dispersion des ouvriers allemands à l'étranger, s'est fait sentir dans presque toutes les nations civilisées. Le socialisme international actuel continue, en fait, directement ce mouvement allemand, qui fut alors le « premier mouvement ouvrier international ». C'est de lui que sortirent beaucoup de ceux qui jouèrent un rôle prépondérant dans l'Association internationale des Travailleurs. Ce sont là des documents historiques de la plus haute valeur et qui ne peuvent manquer d'intéresser vivement tous ceux qui veulent étudier, dans leurs sources mêmes, les mouvements politiques et sociaux du XIXe siècle.

Le Coopératisme, par A.-D. Bancel (C. Reinwald; Schleicher frères, éditeurs, Paris).

Le 23e volume de la collection des « Livres d'or de la Science » est intitulé *Le Coopératisme*, par A.-D. Bancel.

M. Bancel étudie tour à tour les fortunes diverses du coopératisme, qu'il range en huit catégories, dont les trois principales sont : les Associations coopératives de consommation (les Équitables pionniers du Rochdale, en Angleterre; l'Unione cooperative, de Milan; le Vooruit, de

Gand ; la Maison du Peuple, de Bruxelles ; la Moissonneuse, de Paris, etc.) ; les Associations coopératives de consommation et de production (syndicats agricoles, sociétes pour la laiterie, pour la fabrication du vin, les crêmeries, etc., en France, en Allemagne, en Angleterre, en Belgique, au Danemark, en Italie, aux États-Unis, etc.) ; les Associations coopératives de production (la Société agricole, de Ralahine ; l'Avenir des Travailleurs, de Fougerais ; les Chevaliers du Travail, en Amérique, etc.).

Nous aurons à parler plus longuement du livre de M. Bancel quand nous publierons — sous peu — une étude sur la littérature coopérative, parue dans ces derniers temps.

Le Chaos, par Louis Lumet (Paris, Stock, 1901). — On relira avec plaisir ce roman plein de force, qui parut d'abord dans la *Petite République*. Toute l'âme d'une génération de jeunes hommes y palpite avec sa tendresse, ses espoirs, ses luttes, ses ambitions.

Sur les Marges d'un Drame, par Paul-Hyacinthe Loyson (Paris, Stock. 1901). — Journal en vers, tenu par l'auteur pendant l'Affaire Dreyfus.

Werther le Juif, roman, par L. Jacobowski, traduit par Mlle H. Rynenbroeck et M. A. de Rampan (Paris, librairie C. Reinwald. Schleicher frères, éditeurs ; 1901).

Le Triomphe de l'Harmonie, petit bréviaire de vie moderne, par Léon Vannoz (Paris, Perrin, 1901).

Yolaine, par Jehan Maillari (Mons, L. Boland, 1001).

LES REVUES SOCIALISTES

Die Neue Zeit. — N° 31. — *Russie et France*. — C'est le titre d'un article dans lequel *Parvus* établit la génèse de l'alliance franco-russe. D'une part, la Russie isolée et affaiblie après la guerre de 1877-78, essayait de reconquérir une place importante en Europe. D'autre part, en France, la petite-bourgeoisie fatiguée des clameurs de revanche, voulait des actes, et la grande-bourgeoisie préférant l'amitié de l'Allemagne qu'elle n'osait pas attaquer, à celle de l'Angleterre, était trop heureuse de profiter de la diversion de l'idée de la revanche qu'imposait la Russie au gouvernement français. L'enthousiasme pour l'alliance — Parvus le constate en terminant — est d'ailleurs à l'agonie en France.

N° 33. — *Rosa Luxemburg* s'occupe du congrès de Lyon. Après avoir constaté l'antagonisme entre les deux extrêmes du socialisme français, elle en conclut à l'impossibilité de l'unité. Pourtant, en terminant, elle entrevoit l'union se créant. C'est, dit-elle, l'unité d'action du P. O. F., du P. S. R et de l'A. C., qui en est le gage.

Die Gleichheit. — N° 10. — Une correspondance de Milan, de la citoyenne Kulischoff, expose la situation lamentable des ouvrières

italiennes qui, avec une journée de travail de 12 à 16 heures, ont un salaire de 70 cent. à 1.25 fr. pour les femmes, et de 40 à 50 cent. pour les enfants de 9 à 14 ans. Les dernières statistiques, celles de 1881, accusent un nombre de 1.601.669 femmes employées dans l'industrie, dont 153 185 enfants de 9 à 14 ans. Depuis que la période de réaction à outrance (1898 à 99) a cessé, le parti socialiste combat énergiquement pour une protection légale efficace.

Kommunale Praxis. — Cette revue dirigée par notre collaborateur Sudekum et dont nous annoncions l'apparition à nos lecteurs, il y a quelques mois, publie tous les chiffres et les documents nécessaires pour l'étude du socialisme municipal. Nous nous bornerons à citer quelques rubriques : Programmes communaux, suffrage communal, conditions ouvrières, habitations, écoles, état sanitaire, transports, arts et sciences, conseils municipaux, institutions de crédit communales, impôts et contributions, questions administratives, assistance communale, etc., etc.

LES PÉRIODIQUES

Du chômage, par Henri Dagan (Revue Blanche, 15 mai 1901). — Documents abondants et intéressants. Dagan donne cette conclusion : « Les peuples traversent une crise sans exemple ; ils s'appauvrissent au sein de l'abondance. C'est dans les pays les plus riches que le paupérisme est le plus intense. Et l'on est en droit de se demander si nous marchons vers une servitude nouvelle ou une liberté inconnue ».

La Ligue des Rois, par M. L. de Norvins (La Revue, 15 mai 1901). — La question des milliardaires et de leurs abris en Amérique est envisagée par l'auteur avec une fureur « petite bourgeoise ». Article bourré de faits et à lire.

La liberté du travail et les projets Millerand (Réforme sociale, 16 mai) — C'est la reproduction d'un discours de M. Las Cases, qui critique l'œuvre de Millerand. Arguments pour « la liberté du travail » entendue dans le sens étroitement bourgeois.

Le Paternalisme allemand, par Paul de Rousiers (Science sociale, mai 1901). — « Le paternalisme même le plus désintéressé fera des enfants bien sages et non des hommes... La paix sociale solidement assise, durable, réclamerait une élite ouvrière capable de s'organiser elle-même. » C'est le résultat des observations de M. Paul de Rousiers.

Greve, Arbitrage et syndicats, par M. A. de Mun (Réforme sociale, 16 mai 1901). — Ce discours à la Société d'Economie et des Unions constate et craint « l'organisation syndicale qui tend de plus en plus à entraîner de gré ou de force la masse ouvrière ». Il salue comme un espoir de délivrance la formation des syndicats « jaunes ».

Le Secretaire Gérant : Jean Longuet

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués

IMPRIMERIE LE BIGOT FRÈRES

Bibliothèque Socialiste

La Bibliothèque Socialiste, dont la *Société Nouvelle de Librairie et d'Édition* entreprend la publication, comprend des œuvres de propagande et de doctrine, des études historiques et biographiques, des réimpressions et des traductions d'ouvrages socialistes importants, etc.

La Bibliothèque Socialiste forme une série de volumes in-16 d'un format commode et d'une impression soignée.

La Bibliothèque Socialiste *paraît par numéros de cent pages*, les œuvres étendues comprenant, s'il y a lieu, deux ou trois numéros (200 ou 300 pages).

PRIX DU NUMÉRO : 0 fr. 50

Franco à domicile, o fr. 60. Le numéro double, 1 fr.; franco, 1 fr. 20. Le numéro triple, 1 fr. 50; franco, 1 fr. 80.

Il paraîtra au cours de l'année 1900-1901 (de novembre 1900 à juillet 1901) **douze numéros.**

Prix de souscription à la série de douze numéros : **6 francs franco.**

Prix pour les groupes, syndicats et coopératives socialistes : Le numéro, o fr. 35; franco, o fr. 45. Le numéro double, o fr. 70 ; franco, o fr. 90. Le numéro triple, 1 fr. 05 ; franco, 1 fr. 35.

PARUS ANTÉRIEUREMENT

N° 1. — M. LAUZEL, **Manuel du coopérateur socialiste.**
Nos 2-4. — Émile VANDERVELDE, **Le Collectivisme et l'Évolution industrielle.**
N° 5. — Hubert BOURGIN, **Proudhon,** avec un portrait.
Nos 6-7. — Léon BLUM, **Les Congrès ouvriers et socialistes français** 1876-1900.

PARAITRONT MENSUELLEMENT

Nos 8 et 9. — **Le Manifeste communiste,** traduction nouvelle, préface et notes, par Charles ANDLER.
N° 10. — Lucien HERR, **La Révolution sociale.**
Etc., etc.

TROISIÈME ANNÉE
N° 60

15 Juin 1901

LE Mouvement Socialiste

REVUE BI-MENSUELLE INTERNATIONALE

SOMMAIRE

Le Numéro : France et Belgique, 0,40; Autres pays, 0,50

PARIS
SOCIÉTÉ NOUVELLE DE LIBRAIRIE ET D'ÉDITION
(Librairie GEORGES BELLAIS).
17, RUE CUJAS

Le Mouvement Socialiste

REVUE BI-MENSUELLE INTERNATIONALE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

DIRECTION :

HUBERT LAGARDELLE

Secrétaire de la Direction : **Émile BURÉ**

ADMINISTRATION :

Société nouvelle de Librairie et d'Édition

PARIS. — 17, rue Cujas. — Téléphone 801.04

A l'avenir les abonnements pour la Belgique ne seront reçus, comme pour la France, qu'à Paris.

RÉDACTION :

(FRANCE — BELGIQUE)

COMITÉ POUR LA FRANCE :

Paul FAUCONNET, Georges FAUQUET, Marcel LANDRIEU, Philippe LANDRIEU, Marcel MAUSS, Louis RÉVELIN, J. RIVIÈRE

Secrétaire de Rédaction : **Jean LONGUET**

COMITÉ POUR LA BELGIQUE :

Charles GHEUDE, Max HALLET, Edmond HASEN, Émile VANDERVELDE

Secrétaire : **Gaston VANDERMEEREN**

AVIS IMPORTANT

L'échéance du 30 juin étant une des plus chargées de l'année, nous prions les nombreux abonnés **dont la** *fiche d'adresse porte la mention* Votre abonnement finit avec le présent numéro, *de vouloir bien nous adresser* a[illegible] courant, *le montant de leur renouvellement*, s'ils [illegible] subir aucun retard dans la réception du numéro du 1er j[illegible] *Passé le 21 courant, nous ferons, sauf avis contraire*, r[illegible] *vrer par la poste, excepté pour les abonnés étra*[illegible] compris la Belgique), *ou l'élévation des frais.*

En s'abonne sans frais dans tous les Bureau[illegible]

POUR L'ENTENTE

Deux groupements des forces socialistes de France se trouvent dès maintenant en présence. L'*Union Socialiste Révolutionnaire* vient d'être formée entre le Parti Ouvrier Français, le Parti Socialiste Révolutionnaire, l'Alliance Communiste et plusieurs fédérations autonomes. Et, d'autre part, le *Comité Général* des fédérations et organisations demeurées au Congrès de Lyon est à la veille d'être constitué.

Il serait pourtant faux de croire qu'entre ces deux organismes il doive, du fait de leur séparation, exister une opposition irrémédiable. On ne peut pas dire que le Parti Socialiste Français est désormais coupé en deux fractions homogènes et à tendances très caractéristiques : les révolutionnaires d'un côté, et les réformistes purs de l'autre. Les éléments qui composeront le nouveau Comité Général, notamment, seront fort disparates, et la plus grande partie se placera, sans aucun doute, et en toute occasion, sur le terrain de la lutte de classe.

C'est pourquoi il faut s'efforcer d'établir entre l'*Union socialiste Révolutionnaire* et le *Comité Général*, sinon

des rapports organiques définis — ce qui paraît en ce moment prématuré — du moins des relations de cordialité. Il est indispensable de préparer dès aujourd'hui ce rapprochement de l'un et de l'autre qui, à la veille des élections générales, ne manquera pas d'être tenté. Et c'est d'autant plus nécessaire que pour être décisif, ce ne sera pas une entente électorale passagère qui devra être établie, mais une entente permanente et durable.

S'il en est ainsi, si la formation des groupements actuellement en présence n'est et ne peut être que provisoire, il n'est pas impossible de s'abstenir, de part et d'autre, de luttes blessantes et de querelles dissolvantes.

L'Union socialiste révolutionnaire ne peut pas songer, sous peine d'inconséquence, à combattre de parti-pris des fédérations et des groupes qui, quoique séparés d'elle par des différences d'organisation ou par quelques points de tactique, ne manquent pas, ni n'ont jamais manqué, de se placer au point de vue de la lutte de classe. Et le *Comité général*, lui, a comme devoir impérieux, d'élaborer un programme net et catégorique, faisant tomber les préventions légitimes de nos camarades de l'extrême-gauche, et établissant surtout pour notre extrême-droite, incertaine et confuse, les limites du socialisme, au-delà desquelles il n'y a que partis bourgeois de gouvernement.

De la sorte, on sera prêt des deux côtés, l'heure venue, non pas à une entente momentanée, mais à une entente organique. Et c'est là, pour l'instant, tout ce que nous pouvons espérer.

Hubert Lagardelle.

LES RÉSOLUTIONS DU CONGRÈS DE LYON

Nous publions aujourd'hui, comme nous l'avions annoncé dans notre dernier numéro, le texte des résolutions votées par Congrès de Lyon en ce qui concerne l'unification du parti.

Nous le reproduisons tel qu'il a été publié par les soins du Comité Général dans la *Petite République* du lundi 10 juin 1901.

I. — PROJET D'UNITÉ SOCIALISTE

Section I

Les principes du Parti. — Conditions d'admission des groupes

Art. 1er. — Le Parti socialiste français est fondé sur les principes suivants :

Entente et action internationales des travailleurs ; organisation politique et économique du prolétariat en parti de classe pour la conquête du pouvoir et la socialisation des moyens de production et d'échange, c'est-à-dire la transformation de la société capitaliste en société collectiviste ou communiste.

Art. 2. — Il se compose des groupes d'études et de propagande, des comités politiques permanents, des syndicats et des coopératives qui adoptent avec ces principes la doctrine et la tactique du Parti.

Art. 3. — Les syndicats sont invités à adhérer aux fédérations d'industrie ou de métiers, et les coopératives sont obligées d'attribuer une subvention à la propagande socialiste.

Art. 4. — Les groupes d'études et de propagande, les groupes politiques permanents, les syndicats et les coopératives doivent adhérer à la fédération du département ou de la région,

Les fédérations sont tenues d'inviter, de la façon la plus pres-

sante, les membres de leurs groupes politiques à adhérer aux syndicats et aux coopératives du département ou de la région.

Art. 5. — Chaque fédération établira elle-même, dans ses statuts, les règles selon lesquelles doit s'établir le concours des groupes socialistes des syndicats et des coopératives.

Art. 6. — Chaque groupe socialiste doit être exclusivement composé de membres du Parti, et nul ne pourra être inscrit à un groupe socialiste, s'il est exclu de son syndicat pour trahison en temps de grève (sarrasinage) (1).

Section II

Les unions de groupes, les sections et les fédérations

Art. 7. — Les groupes d'une commune ou d'un quartier forment une union de commune ou de quartier.

Les groupes des unions de commune ou de quartier sont convoqués en réunion plénière au moins une fois tous les trois mois.

Ils se concertent pour la propagande, désignent les candidats aux élections municipales et élisent le comité de l'union des groupes.

Art. 8. — Les groupes d'une circonscription législative forment une section unique. Ils peuvent désigner les candidats et nommer un comité de section.

Art. 9. — Les groupes d'un département ou d'une région forment une fédération unique. Les délégués des groupes se réunissent chaque année au congrès de la fédération et ils élisent un comité fédéral.

Art. 10. — Les groupes d'originaires des départements qui se fondent à Paris ou dans d'autres villes sont rattachés à la fédération de leurs départements d'origine.

Art. 11. — Lorsque le nombre des groupes d'un département est inférieur à dix, ils ne peuvent former une fédération distincte et ils doivent se faire admettre à la fédération d'un départem[ent] voisin. Cette disposition n'aura pas d'effet rétroactif.

---

(1) L'interdiction ne s'applique pas aux camarades qui o[nt] obtenu un vote d'amnistie et qui, par suite, ne sont pas exclus d[e] de leur syndicat.

Art. 12. — Les décisions du congrès de la fédération, du comité fédéral, de la section et de l'union des groupes sont prises à la majorité.

Art. 13. — Les élections des délégués du comité d'union de commune ou de quartier, du comité de section et du comité fédéral ont lieu au scrutin de liste avec représentation proportionnelle des minorités.

Art. 14. — Les groupes ne pourront désigner qu'un candidat ou qu'une liste de candidats par circonscription.

En cas de conflit entre les groupes, le comité fédéral servira d'arbitre.

Art. 15. — Nul ne pourra être considéré comme candidat socialiste, s'il ne rappelle dans ses professions de foi les principes qui ont servi de base à la constitution du Parti et s'il n'est présenté par un groupe.

SECTION III

Le Congrès National

Art. 16. — La direction générale du Parti appartient au Parti lui-même, c'est-à-dire au congrès national qui se réunit chaque année.

Art. 17. — Les délégués au congrès national sont élus par les congrès des fédérations, au scrutin de liste avec représentation proportionnelle des majorités.

Art. 18. — Chaque fédération aura :

1° Un délégué de droit, et si elle comprend plusieurs département, un délégué de droit par département;

2° Un délégué par 200 membres inscrits et cotisants des groupes socialistes ou par fraction de 200 membres inscrits égale ou supérieure à 100;

3° Un délégué par 5.000 suffrages obtenus au premier tour de scrutin des élections législatives qui précèdent immédiatement le congrès ou par fraction de 5.000 suffrages égale ou supérieure à 2.000.

Art. 19. — Le congrès nomme les délégués au secrétariat international.

Art. 20. — Le congrès national fixera chaque année la subvention qui doit être attribuée à l'organisme central du Parti.

La part de chaque fédération est proportionnelle au nombre de ses membres cotisants.

Art. 21.— Le congrès ne peut se réunir deux ans de suite dans la même ville. Le congrès désigne chaque année le lieu où se tient le congrès suivant.

Art. 22. — Les coopératives socialistes établissent dans leur congrès les règles qui détermineront leur contribution à la propagande du Parti.

SECTION IV

Le Comité général

Art. 23. — Les délégués au Comité général sont élus par les fédérations.

Le nombre des délégués de chaque fédération est proportionnel au nombre de ses mandats au congrès national (1).

Lorsque la fédération a plus d'un délégué, l'élection a lieu au scrutin de liste avec représentation proportionnelle de la minorité.

Art. 24. — Le Comité général se réunit au moins une fois tous les mois en séance ordinaire.

Dans sa première réunion, il détermine le nombre et les attributions des commissions qui, sous son contrôle, administrent le Parti.

Le Comité général nomme le secrétaire, le trésorier, l'archiviste. Les délégués qui remplissent ces fonctions reçoivent une indemnité.

Art. 25. — Le Comité général remet aux fédérations les cartes d'adhérent des membres du Parti.

Ces cartes portent au verso la déclaration de principes qui a servi de base à la constitution du Parti (art. 1) et la signature des membres adhérents.

Les fédérations veillent à ce que la carte du Parti délivrée à chacun de leurs militants régulièrement inscrit porte la mention :

---

(1) L'ancien système de représentation a été profondément modifié par le fait que, aujourd'hui, l'on fait état du nombre des membres inscrits et cotisants. Le nombre des mandats des fédérations et des organisations ne sera connu qu'au congrès prochain et la proportion des délégués ne pourra être fixée qu'à ce moment.

1° Du groupe ou comité politique permanent ;
2° Du groupe des salariés ;
3° De la coopérative ouvrière, dont il est adhérent.

Art. 26. — Le Comité général reçoit les cotisations perçues au profit de l'organisme central par les fédérations.

Art. 27. — Le Comité général prépare les rapports qui sont soumis tous les ans au congrès national.

Ces rapports sont imprimés et adressés aux fédérations deux mois avant l'ouverture du congrès.

Art. 28. — Le Comité général fait observer les décisions des congrès nationaux et internationaux.

Il contrôle la presse du Parti, conformément aux résolutions du congrès de Paris en 1899, les élus et tous les militants (1).

Sa fonction essentielle est d'organiser la propagande générale et l'action d'ensemble du Parti.

Art. 29. — Le Comité général préparera, pour les élections législatives et municipales, un programme qui sera précédé d'un exposé théorique des principes du socialisme.

Ce programme sera soumis à l'examen des fédérations et du congrès national de 1902, qui se réunira avant les élections législatives.

---

(1) *Congrès de Paris 1899.* — Contrôle de la presse. — Le Congrès déclare qu'aucun des journaux socialistes n'est, dans l'état actuel des choses, l'organe officiel du Parti ; mais tous les journaux qui se réclament du socialisme ont des obligations définies qui grandissent avec l'importance du journal et le concours que lui ont prêté, dans tous les pays, les militants.

La liberté de discussion est entière pour toutes les questions de doctrine et de méthode. Mais pour l'action, les journaux devront se conformer strictement aux décisions des Congrès, interprétées par le Comité général. De plus les journaux s'abstiendront de toute polémique et de toute communication de nature à blesser une des organisations.

Les journaux sont tenus d'insérer les communications du Comité général et celles des organisations adhérentes.

Si le Comité général estime que tel journal viole les décisions du Parti et cause un préjudice au prolétariat, il appellera devant lui les rédacteurs responsables. Ceux-ci étant entendus, le Comité général leur signifie, s'il y a lieu, par un avertissement public, qu'il demandera contre eux, ou un blâme, ou l'exclusion du Parti ou la mise en interdit du journal lui-même. Ces mesures seront renvoyées au Congrès suivant.

Section V

Le groupe parlementaire

Art. 30. — Les députés socialistes forment à la Chambre un groupe parlementaire unique. Ce groupe est fondé sur les mêmes principes que le Parti lui-même.

Les membres du groupe parlementaire établissent leur règlement intérieur. Ils doivent se réunir et se concerter pour réaliser autant que possible l'unité de vote ; ils peuvent au besoin consulter le Comité général.

Art. 31. — Pour la propagande et pour les grèves, tous les membres du groupe parlementaire s'inscrivent à tour de rôle au tableau de service.

Le secrétaire du groupe dresse l'état des inscriptions et le communique au Comité général.

Art. 32. — Le secrétaire du Comité général fait connaître au secrétaire du groupe parlementaire les demandes qui ont été adressés au Comité général.

Pour les grèves, le secrétaire du groupe délègue d'urgence les élus inscrits ; pour les réunions et les conférences, le groupe examine les demandes et désigne les orateurs.

Art. 33. — Le groupe parlementaire présente chaque année un rapport au congrès national. Ce rapport est transmis au Comité général, imprimé et adressé aux fédérations deux mois avant l'ouverture du congrès.

Section VI

Les conseillers municipaux, conseillers d'arrondissement et conseillers généraux

Art. 34. — Pour la propagande dans la commune et le département, les conseillers municipaux, conseillers d'arrondissement et conseillers généraux, et d'une façon générale tous les élu doivent prêter leurs concours aux groupes des communes et a comité fédéral.

Art. 35. — Les conseillers municipaux socialistes forment dan chaque conseil un groupe municipal unique. Ce groupe est fond sur les mêmes principes que le Parti lui-même.

Les membres d'un groupe municipal doivent se réunir et se concerter pour réaliser autant que possible l'unité de vote ; ils peuvent, au besoin, consulter le comité d'union des groupes de la commune et le comité de la fédération.

Art. 36. — Le groupe municipal de chaque commune présente chaque année un rapport au congrès annuel des groupes de la commune.

Dans chaque département, les conseillers municipaux socialistes préparent chaque année un rapport d'ensemble qui est présenté au congrès fédéral. Ce rapport est transmis au comité fédéral, imprimé et distribué aux membres des groupes un mois avant l'ouverture du congrès.

Tous les rapports sont transmis au Comité général du Parti socialiste, qui soumet un rapport au congrès national.

Section VII

Dispositions provisoires

Art. 37. — Le prochain Comité général sera constitué sur les mêmes bases que la commission des résolutions du congrès de Lyon.

Chaque fédération ou organisation nationale aura un délégué pour vingt-cinq mandats, ou par fraction égale ou supérieure à dix.

Toutes les fédérations qui ont été représentées au congrès de Lyon, quel que soit le nombre de leurs mandats, auront droit à un délégué au moins.

Art. 38. — Le Comité général est chargé de préparer un projet de constitution des groupes socialistes du département de la Seine, d'ouvrir une consultation auprès de tous les groupes et de soumettre ce projet au prochain congrès national.

Art. 39. — L'unification complète du Parti socialiste, c'est-à-dire la fusion de toutes les organisations, ne pourra être décidée que dans un congrès national.

II. — RÉSOLUTIONS COMPLÉMENTAIRES

A. — Le nouveau Comité général est chargé par le congrès de rechercher les moyens et de proposer une solution tendant à

doter le Parti de son organe quotidien, en s'appuyant sur le concours unique du Parti.

B. — Le prochain congrès national du Parti socialiste se réunira à Tours.

Le secrétaire provisoire,
Aristide BRIAND.

Il ne faut pas voir dans ces résolutions un texte définitif.

Bien des points restent obscurs, bien des principes sont établis, dont l'expérience seule nous révèlera la valeur lorsqu'il faudra les appliquer.

Le principe de la cotisation, par exemple, a été très justement admis comme base de la représentation des groupes; *on ne saura* qu'à l'user s'il a une valeur réelle, et si les difficultés pratiques ne sont pas plus grandes que les inconvénients qui ont déterminé son adoption.

Et puis, tout en rendant hommage à la bonne volonté et aux efforts soutenus des auteurs du projet, du comité général et de son rapporteur, il ne sied pas de lui donner une portée qu'il ne peut avoir.

Dans l'état de division où nous sommes encore, il est impossible d'élaborer la charte constitutionnelle du Parti. Les résolutions votées, adoptées par la majorité des groupes socialistes de France, ne peuvent être tout au plus que le Statut provisoire du Parti en voie de formation. Ainsi comprises, elles ont *une valeur d'indication* certaine.

Elles montrent, sauf les modifications qu'y apporteront les prochains congrès, la route à suivre à tous ceux qui les ont acceptées. Elles sont pour eux la règle et la discipline indispensables en attendant le jour de l'union plus complète.

Elles proposent aux fédérations le modèle de l'organisation qu'elles doivent chercher à réaliser.

En les poussant à faire entrer leurs syndicats dans les fédérations d'industrie et de métier, à faire pénétrer les membres de leurs groupes politiques dans les syndicats et les coopératives, elles leur disent en quelle mesure l'organisation politique et l'organisation économique doivent être mêlées.

Ainsi peu à peu s'affirmera toute l'action socialiste, en suivant la voie qu'aura montrée le statut provisoire.

Que le nouveau Comité général continue maintenant la tâche commencée. Que, la route étant ainsi tracée, il indique aux propagandistes le but qu'il faut atteindre; qu'il élabore en formules nettes, simples et larges, le programme des revendications socialistes. Qu'il étudie aussi, comme il en a reçu mandat, le moyen de donner au parti le journal dont il a besoin.

Plus que par des disputes, mieux que par une agitation stérile, il aura ainsi travaillé pour l'unité.

André Marnet.

L'organisation des paysans en Italie

Notre propagande socialiste a obtenu d'heureux résultats auprès des paysans journaliers, des métayers et des petits propriétaires. La méthode suivie par les propagandistes a été de faire appel aux intérêts les plus immédiats, aux besoins les plus urgents, aux aspirations les plus spontanées des paysans, en tenant compte de leurs conditions économiques. Les explications ont été différentes, mais le but a partout été le même: susciter l'esprit de classe, exciter le sentiment de solidarité et d'organisation pour obtenir une amélioration des conditions du travail, et pour augmenter la résistance physique et économique des laboureurs de la terre.

Pour donner des spécimens de nos organisations paysannes je me bornerai à parler de celles de Asti (Piémont), Mantoue (Lombardie), Reggio (Emilie), Forlé (Romagne).

Dans la vaste plaine fertile de la province de *Mantoue* qui s'étend vers le Pô, sur les deux rivages du Mincio, la forme prédominante c'est la propriété moyenne cultivée par des métayers; mais il y a aussi de vastes espaces, de grandes propriétés cultivées par de gros fermiers locataires.

Le travail des journaliers est payé en argent, s'ils travaillent à la journée sans aucun engagement fixe (disobbligati), ou partie en argent et partie en nature, s'ils ont la garde du bétail (bifolchi), et ces derniers sont les plus ignorants entre tous les paysans.

Comme les conditions de ces travailleurs sont profondément tristes, leurs agitations pour la hausse des salaires remontent à 1884 où une grève caractérisée par des actes de violence, faute d'une organisation solide, et surtout d'une éducation, et d'une conscience de classe ferme et claire, about à un grand procès qui dura un mois à Venise.

Pendant le procès, en prononçant sa plaidoirie, Enric Ferri, qui alors n'était pas socialiste, affirma la néce sité des associations entre paysans pour résoudre les lutt...

entre patrons et travailleurs. Or, l'œuvre préconisée par l'avocat démocrate a été accomplie par le député socialiste, aidé par de vaillants coopérateurs. Le 17 février dernier, à Mantoue, on a constitué la *Fedération provinciale des Ligues d'amélioration* (Leghe dimiglioramento) *des paysans*, comprenant 126 sections et 17.000 adhérents qui, dans quelques mois, seront doublés.

Dès le procès de 1884, Ferri dressait ce tableau du budget d'un journalier figurant parmi les actes du procès : dépense quotidienne pour le loyer, le repas fait de riz et de maïs, sans viande et sans vin, et pour le chauffage et l'habillement : 1 fr. 90 cent. ; c'est-à-dire fr. 696,40 pour toute l'année. 250 journées de travail effectives à 1 fr. 60 de salaire moyen, font 400 fr. l'année ; donc 296, 40 de passif !

Il n'y a rien à changer aux budgets des paysans d'aujourd'hui. Un intelligent journaliste bourgeois, qui a fait une enquête sur les conditions des paysans de Mantoue il y a quelque mois, a constaté que pendant l'hiver on travaille en moyenne trois jours par semaine pour un franc, et en été le salaire ne dépasse pas fr. 1, 70 ; et qu'avec ces recettes accrues d'une minuscule quantité de maïs cultivé en participation, le paysan et sa famille vivent de *polenta*, et d'herbes cuites, boivent de l'eau et le dimanche seulement goûtent de la soupe au lard. Et malgré cela, ils sont tous endettés : chez le boutiquier et le meunier ils doivent jusqu'à 200 fr.

Les salaires des femmes vont de 60 centimes à 1 franc pendant la récolte du riz et la moisson du blé, pour un travail de 10 heures à la pluie, au soleil, etc. ; et un gardien du bétail gagne moins d'un franc par jour.

Or, par leurs organisations qui, grâce à la propagande socialiste, ont compris le principe de la lutte de classe, les paysans journaliers se préparent à proposer aux patrons, à discuter et imposer enfin un nouveau tarif qui fixe le salaire des hommes entre 1,20 et 2 francs, selon les mois, et le salaire des femmes entre 1,25 et 1,75.

Les patrons plus intelligents acceptent déjà le tarif, mais les plus arriérés, et surtout les petits propriétaires enrichis, refusent même de traiter avec les Ligues.

La lutte va donc commencer.

Mais ce n'est pas ici le plus beau du mouvement. Il réside dans la rénovation de l'esprit suranné des classes propriétaires et dans l'éducation politique et sociale, individuelle et collective des prolétaires.

Sous la pression des plaintes et des demandes d'augmentation de salaire des paysans, les patrons ont amélioré la culture de leurs fermes, et lorsqu'ils se plaignent des continuelles prétentions des paysans, ceux-ci leur répondent : — Eh bien, vous produisez 12 quintaux de blé par hectare et vous en pouvez produire 18 ; un quintal de blé vous coûte — selon vous — 23 francs, quand, selon les agronomes, il vous pourrait coûter 13 francs ; un hectare de terre vous coûte 38 francs d'impôts, lorsqu'il dépendrait de vous de réduire cette somme en renonçant au militarisme parasitaire, et en vous unissant contre les gouvernements réactionnaires.

Même les partis politiques ont subi une transformation sous la pression du mouvement agricole : les partis démocratiques non propriétaires sont passés au socialisme, les partis démocratiques propriétaires sont entrés dans le camp conservateur.

Au sein de quelque ligue paysanne (San Rocco) on pratique une espèce de communisme : lorsqu'il y a peu de travail on travaille par équipes, et le salaire est divisé à la fin de la semaine entre jeunes et vieux, faibles et forts, sans aucune différence. Les membres ont le devoir de respecter leurs camarades et ceux qui ne le sont pas au même degré : il leur est défendu de voler les produits des champs, de jouer aux cartes et de s'enivrer. Et plusieurs patrons ont reconnu que depuis quelques années, les vols ont diminué. De même, l'entrée en campagne des paysans dans les luttes électorales a supprimé leur caractéristique, les haines personnelles, en y substituant la bataille propre des pays civilisés. A Suyzara, où les socialistes sont en majorité au conseil municipal, les choses vont très bien : on a voté les fonds nécessaires pour la réfection scolaire, on donne des billets gratuits aux paysans et aux pauvres pour les représentations théâtrales, etc. Mais le plus grand ennemi des municipalités socialistes, c'est la bureaucratie gouverne-

mentale, appuyée sur la loi enlevant tout travail autonome des communes.

Enfin le journaliste bourgeois, que nous avons déjà cité, a bien été obligé de reconnaître la droiture et la compétence des paysans à discuter dans les réunions de leurs intérêts sans phrases et sans grands mots.

— S'il y a entre nous, lui a-t-on dit, quelqu'un trop vif, qui aime les violences, nous savons lui faire baisser les pattes, de même que nous savons éloigner de nous les propagandistes démagogues qui viennent parmi nous pour se faire de la réclame.

Outre ces organisations, il y a encore 25 *coopératives de consommation* constituées entre paysans qui font de bonnes affaires. La coopérative de San Benedetto Po compte 510 sociétaires, et l'année passée a fait pour 67.000 francs d'affaires; la coop. de Pegognaga: 459, affaires, fr. 97 580 ; coop. de Bondenio : 250 soc. ; coop. de Woglia : 180, affaires 2.200 fr. par mois ; etc.

Enfin il faut noter à côté de ce mouvement purement agricole, la Ligue, qui va se constituer par suite de la propagande des socialistes, entre les terrassiers qui travaillent à la grande œuvre de la *Bonifica di Buvana*, à la construction d'un canal pour la fertilisation de toute une plage. Le but de la Ligue sera de faire cotiser tout membre de 5 centimes par semaine pour constituer un capital destiné soit à la construction d'une boulangerie coopérative, soit à l'édification d'une « *Maison du Peuple* » rurale.

De plus, les socialistes qui sont majorité en plusieurs communes et ont conquis plusieurs circonscriptions électorales de la région, vont grouper les petits propriétaires des collines dans une association pour la production et la manipulation des produits agricoles.

« En résumé, dirai-je, avec le député Gatti, les socialistes de Mantoue, sans replier un lambeau de leur drapeau collectiviste, travaillent à présent, inspirés par un sens pratique, non pas à la formation d'un collectivisme immédiat, mais au développement de l'industrialisme bourgeois ; ils travaillent en

somme au développement de la production en même temps qu'à la meilleure répartition possible en régime bourgeois entre revenu et salaire ».

L'organisation paysanne qui est encore rare et rudimentaire dans les environs de la province de Mantoue — à *Verone* il y a 16 Ligues d'amélioration (1), à *Lodi* il y a deux sections de la Ligue de résistance qui compte plus de 1.000 sociétaires, à *Cremona* il n'y a que quelques coopératives de consommation — est large, et profonde plus au sud à *Reggio*, dans l'Emilie, par l'œuvre merveilleuse de propagande de Camillo Prampolini et de son journal « la Giustizia » qui a célébré en février son XVme anniversaire et qui a eu l'honneur de recevoir une excommunication du Saint Père.

Ici, les formes de propriété et de contact du travail sont plus nombreuses : sur la montagne, la petite propriété cultivée par le propriétaire même est prédominante ; dans les collines et les plaines autour du Pô prédomine la propriété moyenne (2 à 3.000 francs de rente annuelle au propriétaire « professionniste » qui habite à la ville), cultivée partie en métayage, partie par le travail à la journée. Il y a encore de la grande propriété, qui n'est encore le *latifundium*, comme le même propriétaire possède des fermes de 10 à 30 hectares, situées en différentes communes. Nombreux est le fermage fait par les paysans qui ont un petit capital. Le métayer, qui devient, dans la plaine, *tertiaire*, est dans des conditions très difficiles, au même gré des *boari* qui gardent le bétail. Pour connaître les conditions de la propriété dans cette région il suffira de mentionner que la province, qui mesure 2,269 kmq. de surface, et qui compte 253.000 habitants, a bien 70 millions de dettes hypothécaires !

A noter, pour le mouvement de la propriété, une tendance

(1) Ici l'organisation des paysans a provoqué l'organisation des patrons en Ligues pour fixer avec les représentants des paysans le taux des salaires. On va constituer aussi un collège d'arbitres pour les conflits qui pourraient éclater entre patrons et paysans. C'est la bataille réglée qui va se substituer à la lutte farouche de jadis.

à la concentration sur la montagne, à l'augmentation de la grande propriété dans le reste de la région, achetée surtout par des capitalistes des autres régions, et une tendance à l'accroissement du nombre des journaliers (*carnevanti*).

Ces tristes conditions données, il est aisé de comprendre que la propagande socialiste a fait prise sur les diverses couches de la population agricole, et les organisations existantes, outre les nombreux cercles politiques socialistes, en font foi :

1) *L'Association coopérative des paysans de la province de Reggio*, existant depuis une année, comprend 500 membres (*boari*, métayers, fermiers et petits propriétaires) et 30 sections. Elle dispose d'un capital de 7.000 francs, et a pour but la coopération pour l'achat des engrais chimiques, du soufre, des instruments de travail, des semences, et pour la vente des produits, et la résistance pour améliorer les contrats agricoles.

2) Trois *coopératives de journaliers* qui ont pour but d'affermer des lots de terres à rizière, cultivées par les sociétaires.

3) Seize *coopératives de consommation* qui ont 125 membres en moyenne chacune, et font plus de 22.000 fr. d'affaires l'année. Ce mouvement va se développant rapidement. Dans la seule commune de Reggio (52.000 habitants) il y a sept coopératives, et huit sont en formation. Elles ont formé une Fédération pour ouvrir un magasin commun d'approvisionnement.

A noter, à côté, douze coopératives de journaliers, comprenant 5,000 ouvriers, pour assurer l'exploitation des travaux publics.

Les adversaires ont opposé à ce mouvement une *coopérative de consommation et de vente* entre les métayers et les fermiers, constituée par les patrons, et des *caisses rurales de crédit* fondées par les prêtres.

En descendant toujours vers le sud, nous rencontrons dans les plaines de *Ferrare* un commencement d'organisation des paysans journaliers semblable à celle de Mantoue; à *Molinella*, où furent soutenues de magnifiques grèves de récolteurs

de riz, une coopérative de consommation, qui fait pour 100.000 francs d'affaires, et une coopérative de travail qui compte plus que 1.000 membres.

Nous arrivons en Romagne la terre classique, avec la Toscane, du métayage qui est la seule forme de contrat de travail appliqué à la culture de la terre dans ces régions. Les économistes bourgeois ne manquent d'exalter ces campagnes comme l'Eden des paysans ; mais il l'est si peu que la propagande socialiste n'a pas fait beaucoup d'efforts pour réveiller le sentiment de défense et d'organisation qui paraissait mort parmi cette population rurale qui tient un peu du caractère généreux et impulsif des Français par les gouttes de sang qui lui ont été transmises par les Gaulois qui envahirent, il y a bien des siècles, cette contrée en baptisant de leur nom, Galli Senoni, une ville des Marches, Senigallia.

Or ces paysans qui étaient réfractaires à toute propagande méthodique et qui répondaient seulement par des cris désordonnés aux appels verbaux à la révolution des républicains mazziniens, restèrent indifférents aux premiers essais de propagande théorique socialiste. Touchés dans leurs intérêts immédiats ils ont répondu en s'associant dans une *Fratellanza* qui compte déjà 38 sections et 2,000 membres. Elle a pour but de préparer un nouveau contrat plus équitable entre patron et paysan.

Le travail de propagande et d'organisation fait par les socialistes et par quelques républicains a été combattu avec acharnement par les patrons, les prêtres et la police. Mais les paysans, toujours acquittés dans les procès, n'ont point reculé, et ces jours-ci ont eu même occasion de donner une première bataille en demandant aux patrons une plus haute partie du revenu dans la culture des betteraves, mettant ainsi les patrons dans la condition d'exiger que les sociétés sucrières payent un plus haut prix le produit.

En outre dans la province de Forli, une *Fratellenza* a constituée à Ravenne, qui compte plusieurs milliers de paysa adhérents. Prochainement les Comices agricoles, représe tant les intérêts des patrons, seront invités à discuter

nouveau pacte proposé par les paysans. On verra alors si la classe propriétaire reconnaîtra la nouvelle organisation paysanne. A Forli a été constituée aussi une ligue d'amélioration des journaliers (*braccianti*).

Sous ces formes, le socialisme a jeté la bonne semence sur le terrain fécond qui s'étend des rives du Pô jusqu'au Rubicon, serré entre les Apennins et la mer Adriatique, et les résultats, comme nous avons vû, sont déjà riches de promesses. Les paysans, mis en éveil par la défense de leurs intérêts économiques, enchaînés dans leurs ligues, habitués à comprendre les bienfaits de la solidarité et de la coopération, inconnus jusqu'à présent, ne pourront pas ne pas comprendre et ne pas accepter la conclusion socialiste qui se dégage de tout ce travail. Et les votes socialistes qui se sont accrus en peu d'années en ces régions, et les communes et les sièges électoraux conquis en sont la preuve.

Pour compléter le tableau de l'organisation des travailleurs de la terre en Italie, il ne manque que d'esquisser l'attitude pratique du Parti socialiste vis-à-vis de la petite propriété.

Les premiers essais furent tentés en Piémont, dans le Monferrato, où est très nombreuse la classe des petits propriétaires qui ne possèdent souvent pas plus de 10 ares de terre, et qui sont obligés de combler leur maigre budget en travaillant sur les terres des grands et des moyens propriétaires. En octobre 1900, convoqué par les socialistes, se tenait à Montemagno, près de Asti, le premier Congrès des petits propriétaires, qui ne sont, dit alors le rapporteur, que des prolétaires déguisés en propriétaires, dépendant des industriels et des commerçants. Ce congrès proclama la nécessité dans les socialistes des pays à petite propriété de conquérir les coopératives de consommation, de production, d'assurance, de crédit, etc., dans le but non pas de défendre la petite propriété, mais de fournir aux paysans, avec les améliorations économiques, les moyens d'acquérir cette conscience de la solidarité qui est l'âme du collectivisme. Cette œuvre sera accompagnée d'une active propagande socialiste pour démontrer aux paysans que les coopératives tendent à l'organisation

collectiviste de la production agricole, et à la propriété collective de la terre.

Comme la culture prédominante du pays, c'est le vignoble, il y a deux formes de coopération prêchées par les socialistes : coopératives de consommation pour soustraire les petits propriétaires à l'exploitation des commerçants, en achetant soufre, sulfate de cuivre, engrais chimiques, et denrées alimentaires ; coopératives de production (*cantine sociali*) pour éviter aux producteurs de vendre leur vin en toute hâte et pour produire un type de vin constant, connu et apprécié sur le marché.

Les campagnes environnantes aussi possèdent à cette heure cinq coopératives de consommation, qui ont de 100 à 150 sociétaires et font pour 10 à 20.000 fr. d'affaires chaque année ; et trois *cantine sociali* avec 20 sociétaires chacune, et une production totale de 2.000 hectolitres de vin.

Le Monferrato compte déjà un socialiste élu par les petits propriétaires, le député Vigna, de la circonscription de Vignale.

Jusqu'au Congrès de Bologne en 1897, le Parti socialiste s'était presque désintéressé de la question agraire et surtout de la propagande dans les campagnes, et parmi les métayers et les petits propriétaires par des raisons d'impossibilité pratique d'un côté, détourné tel qu'il était de son œuvre continuellement par les tempêtes réactionnaires, et par les raisons théoriques de l'autre.

En quatre ans, il a gagné le terrain perdu, et conquis, paraît-il, au moins un régime de liberté relative ; il va parmi les travailleurs des champs aider au développement de la conscience socialiste, en même temps qu'il poursuit au parlement son œuvre de législation humanitaire et sociale en combattant pour l'abolition des droits de douane sur les blés, pour la réduction du prix du sel, pour l'institution des prud'hommes agricoles, pour l'extension de la loi sur les accidents aux travailleurs des champs, et pour la réglementation du travail des femmes et des enfants.

Alessandro Schiavi.

Rome, mai 1901.

Le Congrès International des mineurs

Le deuxième congrès international des mineurs s'est tenu à Londres, dans une des vastes salles du *Westminster Palace Hotel*. Il a duré cinq jours, du 27 au 31 mai.

Les pays représentés étaient les suivants : l'Angleterre avec 54 délégués, représentant 696.000 mineurs ; la Belgique avec 7 délégués, représentant 120.000 mineurs ; et enfin la France avec 4 délégués représentant 160.000 mineurs. Un grand congrès national tenu à Kessel a empêché l'Allemagne et l'Autriche de participer au congrès de Londres.

Le citoyen *Edwarts* a ouvert la première séance du congrès. Après avoir souhaité la bienvenue à tous les délégués, il annonce la triste nouvelle d'une catastrophe survenue dans une mine de Cardiff, faisant plus de cent victimes. L'Angleterre n'a pas le sinistre privilège de connaître les catastrophes minières, et le citoyen *Maroille*, délégué belge, en signale deux en Belgique à huit jours d'intervalle, causant la mort d'une trentaine de mineurs. Le remède vraiment efficace serait une inspection des mines et un entretien des charbonnages beaucoup plus sérieux. Le congrès vote les motions proposées en ce sens. Il envoie, en outre, sa sympathie et ses regrets aux victimes, aux veuves et aux orphelins de Cardiff, de Quaregnon et de Wasmes.

La journée de 8 heures. — La première question à l'ordre du jour est ainsi formulée : *Fixation de la journée de 8 heures de travail y compris la descente et la remonte des ouvriers et applicable aux ouvriers du jour et du fond.* Le congrès aborde son étude, après quelques paroles amicales échangées entre le citoyen *Abraham*, délégué anglais, président de séance, et le citoyen *Lamendin*. Les deux orateurs protestent contre les excitations de la presse capitaliste qui tendent à rompre le bon accord entre le peuple anglais et le peuple français. *William*

Brace, délégué anglais, parle le premier sur la question. Il rappelle que les adversaires de la loi établissant la journée de huit heures ont été très nombreux en Angleterre. La question n'avait pas été comprise et beaucoup de mineurs qui avaient obtenu la journée maximum de 7 heures — par une solide organisation — pensaient que la journée de 8 heures deviendrait, même pour eux, obligatoire. Actuellement, presque toutes les oppositions sont tombées. D'après le citoyen *Smelen*, les 4/5 des mineurs anglais sont partisans de la loi. La Chambre des Communes s'occupe d'ailleurs de la question, et une majorité de 13 voix — qui augmentera sans nul doute — est acquise à cette réforme. Le citoyen *Caeluwaert*, délégué belge, certifie, par de solides raisons, la fixation par la loi de la journée à huit heures. La santé des mineurs, les mesures de sécurité, le maintien et l'augmentation des salaires, l'exigent à bref délai. Il signale le projet de loi déposé par le député Janson.

Lamendin déclare que si la loi établissant la journée de huit heures pour les mineurs, qui viendra bientôt en discussion devant la Chambre française n'est pas votée, la grève générale sera déclarée. Le citoyen *Wilson*, délégué des ardoisiers écossais, est le seul orateur qui fasse quelques réserves : il croit que les mineurs anglais devraient se réunir encore pour examiner à fond cette question.

L'ordre de jour, voté par tout le congrès, moins 115.000 voix du district du Durham, demande :

« Que la journée de travail soit fixée légalement à huit heures au maximum, descente et remonte comprises, en y comprenant les ouvriers du jour ».

Les délégués du Durham s'en tiennent à la déclaration qu'ils ont faite au premier congrès international des mineurs, à Jolimont. Pour eux, « c'est un aveu de faiblesse que demander à l'Etat de faire ce que nous ferions beauco mieux et ce que nous saurions faire nous-mêmes ».

Les mineurs d'Autriche, dans un télégramme adressé congrès, ont émis un souhait en faveur du vote d'une loi ı la journée de huit heures.

Le minimum de salaire. — Le citoyen *Smeling*, délégué écossais, dans un très intéressant discours, se déclare partisan d'un salaire minimum de 12 fr. 50 — qu'il croit très en rapport avec les bénéfices énormes réalisés par les compagnies. Il pense d'ailleurs que le meilleur moyen d'obtenir cette réforme serait d'avoir les mines exploitées par l'Etat. C'est aussi l'avis du citoyen *Cavrot*. Le délégué anglais *Battle* fait observer qu'on ne peut songer à entreprendre un mouvement en faveur de cette réforme : il vaut mieux lutter pour le maintien des salaires que les patrons veulent diminuer. *Cotte* riposte : il ne s'agit pas d'entreprendre un mouvement aventureux ; ce qu'il demande, c'est une décision formelle prise par le Congrès et décidant qu'il y a lieu de revendiquer le minimum de salaire.

On passe au vote. Les Belges et les Français votent pour le minimum de salaire et les Anglais se divisent : les 15.000 voix du district de Durham votent contre.

Les mineurs américains deviennent un véritable danger pour leurs frères d'Europe. Jamais jusqu'ici on a pu aboutir à entrer en relation avec eux : ils ne font aucun effort pour améliorer la situation déplorable qui leur est faite au point de vue des salaires et des heures de travail Ce sont des travailleurs de toutes les races et de toutes les nations qui ne comprennent pas les bienfaits de l'organisation : il faut redoubler d'ardeur et engager de nouvelles négociations avec eux. C'est l'avis du Congrès tout entier, qui veut les faire entrer dans l'*Union internationale des Mineurs.*

Responsabilité des patrons en matière d'accidents. — Les délégués ont apporté leurs critiques sur les lois en usage dans leurs pays respectifs, et les Belges qui n'ont encore rien obtenu ont fait des vœux pour que la loi sur les accidents qui va être discutée chez eux soit la plus favorable possible aux ouvriers. Le citoyen *Cavrot* a en outre demandé aux délégués français de réclamer la disparition de l'article 3 de la loi française sur les accidents, qui prive de toute indemnité les étrangers travaillant en France et résidant à l'étranger. Le citoyen *Cotte*, délégué français, lui a donné pleine satisfaction, en déclarant



que l'ouvrier étranger doit avoir les mêmes droits que l'ouvrier français. Un ordre du jour voté à l'unanimité demande :

« Que les patrons soient tenus responsables pour tous les accidents qui arrivent aux ouvriers qu'ils emploient dans les mines ou autour des mines (surface) et l'interdiction absolue pour les ouvriers de renoncer par contrat aux indemnités qui leur sont dues en cas d'accidents du travail. »

Les Caisses de retraite. — Les citoyens *Déjardin* et *Cotte* ont déclaré insuffisante les lois jusqu'alors en vigueur en Belgique et en France. Le citoyen *Maroille* avec beaucoup de force, a fait observer qu'il était souverainement injuste d'établir une distinction entre le fonctionnaire qui gagne des traitements lui permettant d'économiser et l'ouvrier qui ne gagne pas suffisamment pour vivre. Un ordre du jour voté à l'unanimité décide que :

Les gouvernements de tous les pays doivent s'occuper à créer de bonnes lois concernant les caisses de retraites pour les mineurs et qu'une pension sera accordée au mineur âgé et infirme, dès qu'il aura atteint l'âge fixé par le congrès.

Nationalisation des mines. — Le citoyen *Maroille* s'est déclaré partisan de la nationalisation des mines dans l'intérêt de la production et dans l'intérêt des ouvriers. Un délégué anglais, d'accord en principe, fait cependant observer qu'en Angleterre les ouvriers des entreprises privées sont mieux traités que les ouvriers des entreprises de l'État. Un de ses collègues lui fait aussitôt remarquer qui si l'État en Angleterre n'est pas favorable aux ouvriers, les municipalités agissent beaucoup mieux envers eux. Il faut que les mines soient nationalisées, au profit de tous, et l'orateur cite les merveilleux exemples fournis par le mouvement coopératif, par essenc collectif. Le principe de la nationalisation des mines est vot à l'unanimité, moins les voix du district du Durham.

Examen et contrôle du salaire. — Les citoyens *Cougnaud* et *Lamendin* expliquent pourquoi ils demandent le contrôle

des salaires. « Nous voulons, dit *Lamendin*, que l'on remette aux ouvriers un carnet contenant le salaire gagné et le nombre d'heures de travail effectuées. Par ce moyen, nous pourrons à notre tour, faire des statistiques et nous assurer du salaire payé. Nous ne demandons d'ailleurs qu'une mesure de justice et de vérité. »

A l'unanimité :

« Le Congrès déclare que les patrons doivent remettre aux mineurs un carnet de paye contenant le salaire payé, les heures de descente et de remonte, depuis l'entrée jusqu'à la sortie de la mine. »

La grève générale. — Cette question était la plus importante du Congrès. Elle a été abordée par le citoyen *Cotte* qui a demandé ce que feraient les mineurs des autres pays, au cas où la grève générale serait déclarée dans quelques mois en France. De l'avis du citoyen *Brenez* ils devraient diminuer l'exportation du charbon dans le pays gréviste. La plupart des délégués anglais ont déclaré la solution peu praticable, mais ils ont envisagé trés sérieusement l'éventualité d'une grève générale de tous les mineurs d'Europe, qui, d'après le citoyen *Smeling* devient chaque jour plus réalisable. Leur président à promis de faire tout le possible pour que la production soit restreinte pendant la durée de la grève, et les Belges ont pris un engagement plus formel encore, pour le cas où eux-mêmes ne pourraient pas déclarer la grève générale. Le principe de la grève générale a été admis par le Congrès.

Chômage universel. — La Belgique demandait la *fixation d'un jour de chômage par an, le même jour dans tous les pays miniers du monde, en vue de fêter le travail de cette corporation si intéressante des travailleurs.*

Le Congrès a admis le principe d'un jour de fête annuel à l'unanimité, moins le bassin du Durham. Le prochain Congrès fixera ce jour.

Le *Comité international* a été ensuite désigné comme suit :

Secrétaire général : Pickard, membre du Parlement ;
Trésorier général : Aschton, membre du Parlement ;
Suppléant : Abraham, membre du Parlement.

Il est admis toutefois que si les mineurs du pays du Durham désirent avoir un représentant au sein du comité international, faculté leur en est donnée.

La Belgique sera représentée par les citoyens Cavrot et Caeluwaert, effectifs, et Maroille, suppléant.

Pour la France, les citoyens Cotte et Lamendin, effectifs, et Bexant, suppléant.

On demandera aux mineurs allemands et autrichiens de désigner ultérieurement leurs délégués au Congrès international.

Le prochain Congrès se tiendra en Allemagne, probablement à *Dusseldorff*, où aura lieu, l'an prochain, une grande exposition.

Un interview du citoyen *Cotte*, que Jean Longuet a publié dans la *Petite République*, nous semble très justement apprécier les résultats du Congrès de Londres.

« La caractéristique de ce Congrès, déclare le citoyen Cotte, c'est tout d'abord les progrès énormes de l'organisation ouvrière, qu'il a permis de constater en France et en Belgique, depuis le Congrès tenu l'année dernière à Paris.

» Pour la France seule, l'augmentation du nombre des syndiqués du sous-sol est de 250 pour 100. En Belgique, quoique les progrès ne soient pas aussi grands, il y a eu tout de même une augmentation considérable..... Le Congrès de cette année accuse un accord beaucoup plus complet sur nos revendications essentielles, et il a précisé les moyens de faire aboutir les revendications internationales du prolétariat minier. »

Nous ne saurions mieux dire et porter sur les résultats du Congrès, jugement plus juste.

Jean Claes.

LES LOIS SOCIALES EN BELGIQUE

(FIN [1])

La deuxième période se caractérise par une lutte parlementaire âpre et continue entre la minorité socialiste que la révision du régime électoral a envoyée aux Chambres et le gouvernement. Celui-ci, poussé par celle-là, dépose projets sur projets qu'elle juge insuffisants, critique avec violence, et parvient quelquefois à faire amender dans un sens un peu plus radical.

On peut grouper en trois classes les lois sociales votées de 1894 à 1900.

Premier groupe : Lois et arrêtés complétant les lois antérieures.

Deuxième groupe : Lois sur l'organisation de la classe ouvrière.

Troisième groupe : Lois industrielles d'utilité générale.



PREMIER GROUPE : **Lois et arrêtés complétant les lois antérieures :**

La nouvelle législature continue l'impulsion donnée au début. Ainsi naissent les lois du 21 juin 1894 sur *la caisse d'épargne de retraite et d'assurances*, du 23 juin 1894 *sur la reconnaissance légale des mutualités dont le but unique est de s'affilier à la Caisse d'épargne et sur la commission permanente des dites sociétés*.

Le contrat de mutualité est un des plus intéressants de notre siècle et il porte une marque bien nationale. Expression moderne des confréries et des gildes de l'ancien régime c'est un contrat d'ant'raide, d'amitié, et de charité. On peut le définir

---

(1) Voir notre dernier numéro.

un contrat où dans un intérêt commun et réciproque, les membres d'une association s'assurent et se promettent les uns vis à-vis les autres, les mêmes services.

Son importance est très grande en Belgique. Le gouvernement catholique, avec une préoccupation nationale et pratique a en réalité fait de ce contrat de mutualité et des institutions qui en dérivent, la base de sa législation à peine esquissée encore sur le crédit ouvrier.

Ceci nous oblige à exposer avec quelque détail, le régime de la loi du 21 juin 1894.

La loi reconnaît *de droit* la personnification civile à quatre catégories de sociétés mutualistes.

1° Celles qui accordent aux sociétaires ou à leurs familles des secours temporaires en cas de maladie, de blessures, d'infirmités, de naissance d'un enfant, de décès, pourvoient aux frais funéraires, facilitent aux sociétaires et aux membres de leur famille, l'affiliation à la caisse générale d'épargne, de retraite et d'assurance (assurances des personnes).

2° Celles qui ont pour objet l'assurance du bétail et des récoltes.

3° Les sociétés d'épargne pour l'achat avec revente aux seuls membres d'objets qui servent à leur consommation personnelle ou aux besoins de leur profession ou industrie.

4° Les prêts de moins de 300 francs aux membres.

Les Sociétés que réunissent plusieurs de ces objets ou qui distribuent des allocations annuelles aux sociétaires âgés ou infirmes ou après leur mort, aux membres de leur famille a condition que ces allocations soient prises sur les revenus, que le taux en soit voué à chaque exercice et ne dépasse pas 1200 francs, *peuvent* être également reconnues par le Roi.

La personnification civile a pour principal effet d'habiliter la société à recevoir des dons, legs et subsides et l'exonère de certains droits. Ses obligations consistent dans la transmission de leurs comptes, dans le placement des fonds dès qu'il y a soit 5 francs par membre, soit 1000 francs en tout à la caisse d'épargne avec défense de faire le commerce ou d'y prendre un intérêt.

La Société se dissout soit par une décision de l'Assemblée générale comprenant au moins les trois quarts des membres, et prise à la majorité des trois quarts des présents, soit par décision judiciaire, en cas de déconfiture ou d'illégalité de la société. Elle est liquidée par un partage de l'actif, déduction faite du passif et des dons ou legs qui sont affectés par le gouvernement à d'autres sociétés mutualistes.

Les sociétés mutuelles peuvent se fédérer sous certaines conditions. Une décoration a été instituée pour les promoteurs et administrateurs de sociétés mutualistes.

Le gouvernement catholique s'est fait le parrain des sociétés mutualistes, et quelque réalité qu'ait eue la sincérité de son effort vers le mieux, il est permis de regretter que, se plaçant au point de vue étroit et mesquin des idées de parti, il ait souvent tenté de faire de ces sociétés mutualistes des agences électorales plutôt que des centres d'émancipation économique. Cependant, à cet égard, tout calcul politique est vain. Quelle que soit l'esprit dans lequel cette réforme, d'ailleurs utile, a été poursuivie, l'évolution des événements qui parle plus haut que tous les calculs, se chargera d'anéantir cet exclusivisme. A la fin de 1899 on comptait 2900 sociétés.

Parmi les lois et les œuvres dont la création remonte à cette époque et qui contiennent l'impulsion donnée auparavant, il faut mentionner *la création faite le 25 mai 1825 du Ministère de l'Industrie et du travail*, qui fut détaché du Ministère de l'Agriculture et du Travail où dès le 12 novembre 1894 un office du travail avait été créé ; le ministère comprend quatre divisions : *la Direction de l'Industrie, la Direction de l'Enseignement industriel et professionnel, l'Office du travail, l'Administration des mines*. L'office du Travail comprend cinq sections : la statistique, la législation, l'exécution des lois, l'inspection du travail, les institutions de prévoyance. Un bulletin mensuel posait sous le titre *Revue du Travail*. Enfin *l'Annuaire de la Législation du Travail* publie, en français, les principales dispositions étrangères sur l'organisation du travail.

Vient ensuite la loi du 11 avril 1896 qui charge les *inspecteurs de veiller à l'exécution de la loi du 16 août 1887 sur le*

paiement des salaires — pour refréner le *truck-système*. Le 17 Juin 1896 la loi du 16 août 1887 est complétée, le 20 novembre les *Conseils de prud'homme* sont communalisés, le 11 avril 1897 des *délégués ouvriers* sont introduits dans l'*inspection des mines*, le 9 août 1897 *l'âge initial de versement à la caisse de retraite* est abaissé à 6 ans, le 24 mai 1898 et le 2 juillet 1899 des lois sur la *police et la sécurité des ouvriers et des ouvrières* viennent s'ajouter encore au mouvement commencé.



Deuxième groupe. — **Lois sur l'organisation de la classe ouvrière.**

C'est en cette matière surtout que nous allons voir de profondes divergences entre les vues du gouvernement et celles de l'opposition, c'est-à-dire du parti ouvrier. Quant au parti libéral, il n'existe plus et son laisser faire, laisser passer est allé rejoindre les vielles lunes. La première rencontre entre les deux courants a lieu à propos de la *loi sur les règlements d'atelier* du 15 juin 1896. Dans un article paru dans le *Devoir social*, Emile Vandervelde a fort bien exposé les différences entre les deux conceptions. Le règlement d'atelier que le gouvernement présenta un contrat purement formel, c'est-à-dire que, obligeant le patron à y traiter un certain nombre de matières, il lui laissait, sauf remontrance de ses ouvriers, le droit de les régler à sa guise.

Voici du reste les caractères essentiels de cette loi : Dans toutes les entreprises commerciales et industrielles qui occupent au moins 10 ouvriers et sous réserve du droit du gouvernement d'étendre la loi à des entreprises moindres (1), un règlement doit être affiché. Les commis et les ouvriers de l'État sont exclus de la loi. Les travailleurs manuels de l'industrie privée, moins les domestiques, sont seuls visés par elle, le règlement doit contenir la *durée normale* du tra[illegible]

(1) Un arrêté du 31 mai 1899 a étendu la loi aux ateliers de c[illegible] ouvriers.

avec les repos et les chômages, le *mode de calcul* du salaire, le *mesurage* et le *contrôle*, la *date des paiements*. En outre, si la nature de l'entreprise le permet, le règlement doit porter quel est le préavis de congé, et les cas où un préavis est exclu, quelle est la limite des droits et obligations des surveillants, le recours que possèdent les ouvriers, les pénalités, les amendes et leur affectation, enfin les fournitures déduites du salaire.

Les amendes doivent être approuvées par le Directeur, elles ne peuvent dépasser 1/5 du salaire et leur montant doit être employé au profit des ouvriers (1).

Tout nouveau règlement est affiché. Pendant huit jours les ouvriers ont le droit de consigner leurs observations sur un registre ou de les transmettre confidentiellement à l'inspecteur du travail ; celui-ci, dans les trois jours, les fait connaître au patron quinze jours après l'affichage le règlement ou les parties.

Enfin, dans les six mois de la promulgation de la loi, les conseils de l'industrie et du travail devaient élaborer des règlements types, cela fut fait par arrêté royal du 1er septembre 1896.

L'appréciation qu'en donne Emile Vandervelde dans l'article du *Devoir social* dont nous avons parlé nous paraît des plus impartiales. Il dit :

« Ses avantages sont évidents.

Grâce à elle, dans les ateliers, l'âge de la coutume prend fin : celui de la discussion commence. L'affichage des projets de règlement, la procédure consultative des ouvriers, le contrôle des inspecteurs du travail, l'intervention des Conseils de l'industrie pour l'élaboration de règlements-types, auront certainement pour effet de mettre en question, de faire passer au crible de la critique, quantité d'usages, de traditions d'ateliers, immobilisés depuis des générations et condamnés à disparaître, dès qu'on les connaîtra, comme ces fossiles qui tombent en poussière, dès qu'ils arrivent au jour.

---

(1) Dispositions distraites de la loi sur les règlements d'ateliers et complétant celles du 16 août 1887 par loi spéciale du 17 juin 96.

Sous le régime du règlement écrit, affiché dans les ateliers, communiqué à ceux que l'on embauche, l'ouvrier sait, au moins, à quoi il s'engage. Il connaît les limites de la *Justice patronale* et ne peut être frappé qu'en vertu d'un texte. Le maître, s'il reste libre de faire la loi, est contraint de lui obéir, d'observer la règle qu'il s'est donnée lui-même.

De plus, l'inspecteur, désormais, a le droit de pénétrer dans tous les ateliers auxquels la loi s'applique, et enfin, les dispositions additionnelles, tout en maintenant l'odieux régime des amendes, auront au moins pour effet d'en protéger les abus.

Mais, s'il convient de rendre hommage à ces améliorations réelles, il ne faut pas se dissimuler que la loi nouvelle ne touche guère au fond des choses et que, par conséquent, son action sera très superficielle. Charbonnier reste maître chez lui. La monarchie absolue de l'atelier ne subit aucune limitation, Le patron n'est pas obligé de tenir compte des *règlements types* ou des observations de ses ouvriers. Bref, la loi ne réglemente pas le contrat de travail, mais seulement la forme de ce contrat ; ce n'est que la table des matières que le règlement d'atelier doit contenir ».

A cette *réglementation patronale* le groupe socialiste de la Chambre opposait un système de *réglementation contractuelle* qui eut entièrement modifié l'économie de la loi.

Dans ce système, les différentes sections du conseil de l'industrie et du travail substitueraient leur action collective à l'initiative individuelle de chaque patron. « Ces sections — disait Hector Denis, député socialiste de Liège — peuvent, dans une élaboration, qui est méthodiquement mieux organisée que dans les autres pays, dégager et purifier les usages locaux ; elles peuvent pénétrer les règlements types d'un sentiment de justice supérieure et les proposer à l'adoption, quel que soit le nombre des ouvriers. »

Pourquoi, à défaut de critiques, de rejet d'opposition manifestée à ce système, ne pas admettre qu'il faille appliquer les règlements types, dans un délai déterminé par la loi, à tous ceux qui, étant appeler à le critiquer, se seront abstenus de le faire.

En conséquence, la fraction socialiste présenta l'amendement suivant :

« Les règlements seront établis suivant les modes ci-après :

» § 1. — Par l'entente directe du chef d'industrie et de s
» ouvriers ou délégués, spécialement : par les délibérations régu
» lières des conseils de conciliation ou d'usines propres à ur
» entreprise industrielle, voiturière ou commerciale. Ils lieront l

» parties quand le conseil sera composé, en nombre égal, de
» délégués du chef d'entreprise et des délégués des ouvriers
» majeurs de l'un et de l'autre sexe. Un arrêté royal fixera les
» conditions essentielles de la formation de ces conseils et de leur
» consultation.

» Les règlements adoptés dans cette forme seront communiqués
» en double expédition au Conseil des prud'hommes et à l'inspec-
» teur du travail. Ils entreront en vigueur dès leur affichage. Ils
» seront modifiables dans les mêmes formes quand les parties le
» jugeront convenable.

» § 2. — Par l'adhésion présumée aux règlements-types arrêtés
» par les sections compétentes de l'industrie et du travail.

» Dans l'année qui suivra la promulgation de la présente loi, les
» sections des Conseils de l'industrie et du travail rédigeront, en
» s'inspirant de l'usage, des règlements-types conformes aux pres-
» criptions des articles qui précèdent.

» L'institution sera étendue à cette fin, les femmes seront, dans
» les mêmes conditions que les hommes, admises à l'électorat et à
» l'éligibilité.

» Ces règlements types seront transmis par les soins de l'inspec-
» teur du travail à tous les chefs d'exploitation, selon la section à
» laquelle ils seront rattachés : ils seront communiqués par voie
» d'affiches aux ouvriers.

» Ces règlements-types pourront servir de base à l'élaboration
» qui forme l'objet du paragraphe qui suit :

» Si les chefs d'entreprise et les ouvriers laissent passer le délai
» fixé par l'article 22, sans rédiger leurs règlements ou provoquer
» la modification du règlement-type conformément à la loi, ce
» dernier sera censé adopté par eux et entrera en vigueur de plein
» droit, après avoir reçu le visa du gouverneur sur l'avis motivé
» de l'inspecteur du travail. Le gouverneur ne pourra refuser le
» visa que si le règlement contient des dispositions contraires aux
» lois et arrêtés royaux ou si les formalités prescrites n'ont pas
» été observées.

» § 3. — Par l'initiative du chef d'industrie en l'absence de
» conseil de conciliation ou d'usine, ou chaque fois que le règle-
» ment-type aura provoqué ses observations ou celles des ouvriers.

» Avant d'entrer en vigueur, tout règlement nouveau ou tout
» changement à un règlement ancien, doit être porté à la connais-
» sance des ouvriers par voie d'affiche.

» Pendant huit jours au moins à partir de l'affichage, le chef

» d'entreprise tient à la disposition de ses ouvriers un registre ou » cahier où ceux-ci peuvent, soit individuellement, soit par leurs » représentants, consigner les observations qu'ils auraient à pré- » senter.

» Les ouvriers peuvent dans le même délai, adresser individuel- » lement par écrit leurs observations à l'inspecteur du travail du » ressort.

» L'inspecteur transmet ses observations au chef d'entreprise » dans les trois jours de la réception.

» Modifié ou non, le règlement ou le changement de règlement » entrera en vigueur quinze jours après qu'il aura été visé par le » gouverneur de la province sur l'avis motivé de l'inspecteur du » travail, comme il est dit ci-dessus. »

On opposa, tout d'abord, à cet amendement, l'argument banal qui consiste à prétendre que tout règlement d'atelier est contractuel, puisqu'il fait partie du contrat de travail et que l'ouvrier est libre de l'accepter et de le repousser. Mais, en même temps que les juristes parlaient ainsi, les chefs d'industrie se chargeaient de détruire cette argumentation, en revendiquant hautement leur droit de régler, sans l'intervention de leurs ouvriers, les conditions du travail dans leurs ateliers.

Bref l'amendement de la fraction socialiste fut repoussé. Néanmoins si la loi consacre le principe de la réglementation patronale on y trouve cependant des traces non équivoques de l'influence du système contraire. Les ouvriers doivent, tout au moins être consultés. A défaut du pouvoir réglementaire on leur reconnaît un *droit de remontrance* ».

Quant à la morale de la loi :

« Pour qui examine plus froidement les choses, il est évident qu'on s'est borné à maintenir le *statu quo*, avec quelques modifications avantageuses mais secondaires, et nous souscrivons entièrement à cette appréciation d'un orateur de la droite : « La loi sur les règlements d'atelier n'est que la préface d'un livre à écrire. Il convient maintenant de l'écrire, et le plus tôt sera le mieux. »

***

La deuxième loi à propos de laquelle un conflit séri s'éleva entre gauche et droite, c'est celle du 31 mars 1898 *les Unions professionnelles*. Sur un rapport de M. Ri M. Lejeune déposa le 7 août 1889 un projet de loi qui fut

1891 et 1893 remanié par M. SCHOLLAERT, puis par M. BEGEREM et enfin en section centrale par M. DE SADELIER.

Les principaux caractères sont les suivants :

L'Union professionnelle est composée de membres effectifs étrangers ou non âgés d'au moins 16 ans, des deux sexes, sauf opposition du mari pour la femme, du nombre de sept au moins exerçant la même profession lucrative ou des professions similaires, c'est-à-dire concourant à la production d'un même objet, elle est formée exclusivement pour l'étude, la protection et le développement des intérêts professionnels. L'union peut admettre à concurrence du 1/4 des membres effectifs, des membres honoraires non professionnels. M. VERMERSCH (1) trace d'après les paroles de M. NYSSENS, membre du travail, un tableau non limitatif des actes qui lui sont permis.

« Tout d'abord, déterminer et organiser les meilleures, les plus productives conditions du travail par l'étude en commun de ces règles et de ces conditions, par l'organisation et le développement de l'enseignement professionnel subsidée d'ailleurs et encouragée par l'État, par la formation de bons apprentis ; par la création de bibliothèques, de collections, de champs d'expériences ; par l'étude des conditions du travail et de la situation des marchés à l'étranger ; par des missions, des voyages, dans ce but.

DEUXIÈME OBJET. — Discussions des conditions du travail avec les patrons et les chefs d'entreprises : heures, durée du travail, jours de repos, repos dominical...

Déterminer les conditions de mesurage et de contrôle, s'occuper des conditions concernant le salaire, le taux, le paiement des salaires, la participation aux bénéfices, des études et des recherches à faire ou des moyens à mettre en œuvre pour améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité du travail, de la mise en contact et rapport avec l'inspection du travail, de l'assistance judiciaire pour l'exécution du contrat de travail.

Troisième catégorie d'objets. — L'assurance contre le chômage, les secours à accorder aux membres de l'Union sans

(1) Manuel social cité en tête de l'article.

travail, le placement des ouvriers, les bourses de travail, les bourses de voyage...

Les statuts d'une union professionnelle, outre la dénomination, le siège, l'objet et les conditions d'admission, doivent limiter à quatre ans les fonctions des directeurs dont les trois quarts doivent être membres effectifs ; ils règlent le placement de l'avoir, son administration, le mode de révision des statuts, la dissolution et les pénalités disciplinaires.

Ces pénalités « ne peuvent se rapporter à des stipulations ou à des faits qui seraient de nature à porter atteinte aux droits de personnes étrangères à l'Union ».

Les statuts sont complétés par une liste des directeurs et une déclaration portant que l'Union est régulièrement composée, quant aux membres ; la liste des membres est déposée au siège de l'Union.

Le tout, statuts et annexes, est déposé au greffe du Conseil des mines. Le Conseil vérifie si la loi est observée. Il entérine et dans les 15 jours les statuts sont publiés au *Moniteur*. Dix jours après l'Union a la personnalité civile.

Le contrôle de l'Union a lieu d'abord par les membres qui peuvent en cette qualité ester en justice et démissionner à tout instant, ensuite par l'Etat dont la commission d'entérinement vérifie les comptes, enfin par les tribunaux de 1re instance qui peuvent prononcer la dissolution quand les articles 2 et 3 sur l'objet et les membres de l Union sont violés, quand des biens sont détournés de leur affectation régulière, quand la direction est illégalement constituée, sous condition de sommer préalablement la Société de se mettre en règle.

L'Union paie à l'État un droit de 4 o/o du revenu cadastral des immeubles mais elle est exonérée des droits de mutation. Sous ces conditions elle porte le titre d'*Union professionnelle reconnue*. Si l'Union est dissoute soit par l'Assemblée générale soit par le tribunal de 1re instance, l'actif net doit êtr attribué soit par les statuts, soit par l'Assemblée générale à une œuvre similaire et l'attribution approuvée par la commission d'entérinement, sinon l'Etat le recueille et l'affect à un but d'enseignement professionnel.

Les Fédérations d'Unions ont droit à la personnification civile. Rapport triennal sur la loi doit être fait aux Chambres par le Gouvernement.

Telles sont les grandes lignes de cette nouvelle création.

Les débats au Parlement révélèrent une profonde et totale divergence entre trois groupes et cet événement est intéressant parce qu'il confirme tout un ensemble d'impressions antérieures sur la division réelle des partis.

Les paroles que prononça Hector Denis dans son discours sont très nettes à cet égard.

Il distingue, dit-il, trois conceptions en présence. La première c'est la conception individualiste. Ce qui la caractérise, c'est que la constitution d'un être moral et juridique nouveau n'est que l'addition des forces ou des intérêts individuels qui le composent et qui peuvent légitimement s'en distraire et s'en désintéresser dès qu'ils se jugent satisfaits. L'excès de cette doctrine a conduit aux jolis excès de l'agiotage financier ou les « promoters » jugent leur rôle fini dès qu'une constitution de Société leur a rapporté un bénéfice personnel. Ainsi dans un récent procès financier un administrateur poursuivi, à la fois cynique et naïf s'écriait : « Je suis étranger à toute l'affaire : dès que j'eus réalisé mon bénéfice je ne m'occupai plus de rien. « Et comme le Président s'en étonnait, il repartit » « c'est d'un usage courant autour de moi, dans les affaires ». Ce qui est curieux c'est qu'il disait la vérité.

Se rattachent à cette conception : 1° tous les libéraux voltairiens et doctrinaires ; 2° la plupart des progressistes ; 3° un nombre respectable de droitiers qui, avec des nuances variables du reste, constituent un groupe centre droit composé d'industriels, de financiers ou d'hommes d'affaires.

La deuxième conception c'est la conception corporative. Celle-ci est représentée avec des nuances très diverses par un fort contingent de la majorité catholique, démocrates et démocrates chrétiens. Elle répudie nettement les principes de 1791 sur l'Association. Elle tend à organiser la société en foule d'organismes distincts, indépendants et subsidiés par le gouvernement.

Je ne peux refuser à cette conception l'aveu d'une certaine sympathie personnelle. Elle est, au fond et sans le savoir, nettement socialiste, et entre le programme de l'extrême-gauche et les théories de certains chefs de groupe de la droite, il y a plus de susceptibilités théologiques, et de controverses sur les mots, que la réalité d'une divergence bien nette.

Le groupe démocrate chrétien soit dans ses opportunistes, soit dans ses avancés extrêmes, les daensistes, ne présente et ne dépend que des solutions plus ou moins socialistes. Que les unes le soient à l'eau de rose, que d'autres le soient plus sérieusement, ce sont là questions de polémique personnelle que je n'examine pas. La solution des difficultés sociales présentes, ce groupe politique et parlementaire la place tout entière dans l'organisation syndicale, dans la constitution corporative de la Société. Il y aurait entre lui et certains libertaires fort peu de démarcation économique, n'étaient des divergences de croyance philosophique et religieuse.

Le Gouvernement ne se rattache pas à cette conception. Il est plus arriériste naturellement. Cependant il ne faut pas dissimuler comme nous l'avons déjà dit qu'il ait procédé à des réformes. Mais tandis que la Société anonyme est la seule forme de solidarité à laquelle ait pu s'élever le parti libéral doctrinaire, tandis que le groupe démocrate chrétien est plutôt syndical et corporatif, le gouvernement, qui ne veut voir, dans les lois sociales, que la forme d'une intervention de l'Etat basée sur la Charité chrétienne, appuie tous ses efforts sur l'institution de la *mutualité*.

Nous avons déjà esquissé ce qu'on entendait par *mutualité* chez nous. Nous en reparlerons à propos de la loi sur les pensions ouvrières qui s'appuie encore une fois tout entière sur cette institution. Son caractère essentiel c'est une entr'aide mutuelle, basée exclusivement sur la fraternité, sans préoccupation aucune de gain ou de lucre.

Son but est élevé, et pour l'éducation morale des hom
elle est de la plus haute utilité. En développant les mutual
le gouvernement a donc fait une œuvre qui a une réelle uti
Personne ne peut le critiquer à ce sujet, sinon, comme t

jours, d'avoir été trop timide et de n'avoir pas fait assez. On peut aussi regretter que ce caractère confessionnel en ait été accentué et favorisé à l'excès et que dans la reconnaissance de ces organismes, ce point ait été l'objet d'une préoccupation exagérée, mais le centre principal des critiques légitimes est ailleurs : c'est dans l'absence de réformes dans le domaine des associations industrielles et commerciales basées sur le gain et qui sont l'âme de la Société d'aujourd'hui et dans la loi sur les Unions professionnelles, si un sentiment de réformes y apparaît, c'est avec une telle timidité qu'on peut le considérer comme sans valeur aucune.

Cependant la définition même de l'union professionnelle, telle que la loi la donne, semble en contradiction avec cette manière de voir. Reçoivent la personnification civile, les associations *à but lucratif.* C'est une contradiction apparente, car l'Union, si elle se compose de professionnels du gain, ne peut pas faire le commerce.

Ce point a fait à la Chambre l'objet d'une vive discussion. M. Helleputte, un des leaders de la droite, a vivement défendu le droit pour les unions de faire le commerce. Il donnait ainsi au Syndicat professionnel une individualité juridique complète. Armés de la force syndicale, ils allaient entrer en lutte avec toutes les formes de Sociétés commerciales. C'était d'une politique hardie et vivante. Le centre droit, personnifié par le chef du cabinet, protesta vivement et, malgré l'appui de toute la gauche, les Unions professionnelles restèrent dans le cercle des œuvres de mutualité professionnelle.

La troisième conception de l'Union professionnelle, celle que l'extrême gauche socialiste représentait, accentue et presse à fond la conception corporative.

Elle concentre, additionne, toutes les petites critiques faibles, vacillantes, irrésolues de la démocratie catholique, elle y ajoute une vive et légitime protestation contre le maintien de l'article 310 du Code pénal, en outre, elle implique l'existence d'un patrimoine collectif, d'un patrimoine qui participe à la vie économique de la société présente et que ce

ne soit pas une simple caisse de mutualité ou d'intérêt professionnel.

« En quoi diffère la conception que je vous ai soumise tout-à-l'heure, disait Hector Denis, de celle du leader démocrate chrétien ? C'est qu'il y a dans la nôtre identité de l'Union professionnelle et de la Société coopérative. C'est une même personnalité juridique qui exerce toutes les attributions de l'Union professionnelle et de la coopérative : il y a ensuite le patrimoine. Cette conception d'un patrimoine collectif indivisible, elle vient de Buchez et d'Owers... Quel était le but poursuivi par Buchez ? Il voulait empêcher finalement l'appropriation individuelle du capital. Il voulait effacer la destruction du capitaliste et du travailleur. Le capital devenait indécis, impartageable. »

C'est pourquoi l'extrême gauche demandait la reconnaissance, par le Gouvernement, des Associations à fins multiples, c'est-à-dire de celles qui ne se bornent pas à un des objets pour lesquels la personnification leur serait accordée, mais sont à la fois des mutualités, des syndicats et des coopératives.

Tous ces amendements furent repoussés et il ne resta que le projet du Gouvernement mutilé par la section centrale et accordant la personnification civile aux seules associations d'intérêt professionnel entre membres d'un même métier lucratif. Les associations d'enseignement, toutes les œuvres de bienfaisance restaient ainsi en dehors de la loi, loi boiteuse et incomplète, geste ébauché et encore indécis, d'une loi future inévitable sur la même matière.

***

Restent trois lois d'importance : la loi du *10 février 1900* sur *l'épargne de la femme mariée et du mineur*, celle d[u] 14 mars 1900 sur le *contrat de travail* et celle sur les pensio[ns] ouvrières du...

LÉON HENNEBICQ.

CHRONIQUE D'ART

HONORÉ DAUMIER

En 1878, pauvre, septuagénaire et presque aveugle, Daumier vivait, très retiré, un peu oublié, à Valmondois, près de l'Ile Adam, dans une petite maison que lui avait donnée son ami Corot. Pour augmenter ses ressources et aussi pour réjouir la vieillesse du grand artiste par un suprême triomphe, ses admirateurs organisèrent dans les galeries Durand-Ruel, une exposition à peu près complète de son œuvre. On y voyait, outre les lithographies — qui, trop nombreuses pour être exposées toutes en même temps, étaient renouvelées deux fois par semaine — quatre-vingt-quatorze peintures et cent trente-neuf dessins ou aquarelles. La presse fut élogieuse. Mais, inconstant et distrait, le public ne vint pas, et les frais furent à peine couverts. Daumier mourait l'année suivante.

En 1889, lorsque quelques uns de ses tableaux sortirent de nouveau des collections particulières pour prendre place à l'Exposition du Champ de Mars, cette introduction du grand moqueur dans l'histoire de la peinture française parut sinon une témérité, du moins un acte très libéral. « Tout est possible aujourd'hui » en concluait Paul Mantz. En 1900, les idées avaient changé : Rappelez-vous l'empressement des visiteurs de la *Centennale* devant les *Avocats* de la collection Bureau, l'*Amateur*, la *Femme remontant du lavoir*... Faire une place à ces chefs-d'œuvre dans une revue de notre peinture au XIXe siècle parut cette fois un acte de simple justice, et si l'on éprouva quelque étonnement, ce fut en songeant que Daumier n'était pas représenté au Louvre comme il l'était au palais de l'avenue d'Antin, non loin de Corot et de Delacroix.

Il m'a paru intéressant de rappeler ces faits à propos de l'exposition qui s'est ouverte à l'Ecole des Beaux Arts dans

les premiers jours de Mai. Ils nous offrent un exemple de destinée posthume singulière. Tandis que notre curiosité nous engageait de moins en moins à rechercher dans les vieilles collections de la *Caricature* ou du *Charivari* les lithographies qui fondèrent la réputation de Daumier, à chaque fois que, depuis sa mort, quelques-unes de ses toiles ont été mises en lumière par une exposition nouvelle, son œuvre peinte a conquis l'admiration d'un public plus large. Celui qui n'était pour ses contemporains qu'un dessinateur puissant et un caricaturiste plein de verve, a pris rang à nos yeux parmi les grands peintres.

D'un excès n'allons pas à l'excès contraire, et gardons-nous de ne pas nous arrêter dans les salles du rez-de-chaussée devant les lithographies. Elles sont comme en 1878, renouvelées périodiquement. Passant tour à tour de l'anecdote à la satire, de l'observation simplement amusante à la critique acerbe et vigoureuse, gardant jusque dans la fantaisie un accent de vérité, Daumier, pendant plus de quarante ans, avec une variété jamais épuisée, y a mis en scène ses contemporains : les bourgeois et les artistes, les juges et les politiciens, les hommes illustres et les foules obscures, ceux qu'il voyait à la tribune ou au théâtre et ceux qu'il rencontrait dans la rue. Les acteurs de cette ample comédie sont déjà bien loin de nous. Les masques des premiers rôles ne nous sont plus familiers ; les costumes des figurants rappellent des modes disparues. Et cependant tous ces personnages vivent encore d'une vie intense. Cela tient aux qualités de l'observateur et à la perfection de son dessin.

Daumier était de la famille des grands comiques, des Rabelais, des Molière, des Cervantès, qui surent à la fois être de leur temps et le dépasser. Comme eux il connut les sources intarissables du rire. Car parmi les grimaces individuelles fugitives, spontanément son crayon choisissait les traits généraux et permanents. Sans les légendes qui commentent dessin, nous ne saurions peut-être pas que cet être juché un piédestal de gros livres, replié sur lui-même et tout

front, est *Victor Hugo* ; que ce petit personnage remuant jusque dans son immobilité, grandi malgré sa courte taille, par la distance qu'il met entre les autres et lui et portant un profil d'oiseau de proie, est *Thiers* ; que ce frère ignorantin qui s'avance à pas menus, regards baissés et les mains jointes représente *Falloux*. Mais qui ne serait frappé par ces images du lyrisme brouillon, orgueilleux et égoïste, de l'ambition tenace, du réactionnaire bénisseur ? Les portraits de groupes ne sont pas moins expressifs que les portraits d'individus. Voyez ce centre de gradins en hémicycle où des personnages dorment, digèrent, sourient d'un air entendu, se chuchottent des secrets à l'oreille avec une mystérieuse importance, s'offrent une prise de tabac avec des grâces ridicules... Est-il besoin mettre des noms pour reconnaître le parlementarisme repu et étalant avec cynisme devant les loges qu'on devine son indifférence du bien public ? L'ensemble de la composition s'arrondit selon le rythme d'une panse bien remplie et tous ces ventres forment en vérité le *ventre législatif*.

Si, le plus souvent, par une puissante généralisation qui est le propre de l'art, en accentuant les traits caractéristiques, Daumier conféra la valeur de types aux individus qu'il représentait, il lui arriva aussi de créer des types vivants, comme des individus par la synthèse de multiples observations. Par exemple *Robert Macaire* dans la série de ses satires sociales et, dans la satire politique, *Ratapoil*. Robert Macaire est le parasite de la bourgeoisie à laquelle Guizot avait dit « enrichissez-vous » Tour à tour épicier, banquier, journaliste, il prend toutes les formes pour rouler *M. Gogo*. La race des Robert-Macaire n'est pas éteinte. Elle n'est pas éteinte non plus la race des Ratapoils. Nous l'avons vue naguère à l'œuvre. Que n'est-elle une fantaisie de poète ? Déhanchée la poitrine bombée, le torse serré dans une redingote aux pans veules, une main dans la poche d'un large pantalon à la hussarde, de l'autre appuyé sur un gourdin noueux, le crâne troit, la moustache en croc, l'allure générale d'un ancien raîneur de sabre, Ratapoil est l'agent sans scrupule de la éaction bonapartiste, le *décembraillard* décerveleur. Quand,

en 1851, Michelet, qui admirait beaucoup Daumier, comme en témoignent des billets enthousiastes, et qui songea même à le fournir de légendes, vit dans l'atelier de l'artiste la statuette dont le moulage en bronze est aujourd'hui sous une vitrine à l'exposition de l'École des Beaux-Arts : « Ah ! vous avez atteint en plein l'ennemi ! s'écria-t-il. Voilà l'idée bonapartiste à jamais pilorisée par vous ! » Daumier avait pétri cette figure d'indignation.

Prenez le mot pétri dans son sens propre. Les lithographies de Daumier ont tant de relief ; le jeu de l'ombre et de la lumière y atteint une telle puissance que souvent elles donnent l'impression de la ronde-bosse. Cette impression n'est pas trompeuse : plus d'une fois, afin de connaître plus complètement ses personnages et de les faire en quelque sorte poser devant lui, Daumier les modela en terre qu'il coloriait, avant de les dessiner. C'est ainsi qu'au moment de conter d'un crayon vengeur les méfaits de Ratapoil, il le campa, insolent et sinistre, sur une selle de sculpteur ; et ce jour là il créa un chef-d'œuvre. Mais il fit aussi beaucoup de petits bustes étonnants de vie. Il est regrettable que nous n'en ayons vu à l'École des Beaux-Arts que des photographies. Ces bustes donnèrent naissance à une légende. On disait que Daumier assistait aux séances de la Chambre des Députés, l'ébauchoir et la terre plastique en main et qu'il modelait d'après nature. Il y a quelque invraisemblance dans cette histoire et y ajouter foi serait méconnaître la prodigieuse mémoire des formes qui permettait à l'artiste de n'être pas esclave de ses modèles tout en restant fidèle à la nature et de grouper dans des attitudes si expressives et si vraies tant de figures variées. En fait, Daumier a presque toujours dessiné de souvenir ; mais son souvenir était sûr.

Mémoire des formes, don de simplification, puissance du rendu sont qualités de grand dessinateur. Aucun des rivau de Daumier à la *Caricature* et au *Charivari* ne les possédait a même degré. Henri Monnier, l'amusant observateur d diseurs de rien, le père de *Joseph Prud'homme*, est plutôt u littérateur et son comique reste un peu froid. Granville pas

de la caricature à l'apologue; sa fantaisie manque de vigueur. Cham qui, à partir de 1845 environ, balança le succès de Daumier, a été considérablement satisfait. Il ne voit des choses que le petit côté : son dessin est nul; sans les légendes, ses caricatures n'existeraient pas. Les caricatures de Daumier, au contraire, parlent d'elles-mêmes et se passent de commentaire. Loin de les avoir fait naître, les légendes leur ont toujours été ajoutées après coup. Il pose ses bonshommes dans un sentiment assez précis et alors seulement, il se demande : Qu'est-ce qu'ils vont dire ? Ou plutôt, il laisse à d'autres le soin de répondre. Philippon, le fondateur du journal la *Caricature*, a fourni le plus grand nombre de ces réponses, et Wolf racontait que dans son jeune temps il avait « été condamné par Louis Huart à s'attabler devant les lithographies de Daumier et à leur trouver des légendes à cent sous pièce, c'était le prix ». J'ajoute que ces lithographies se recommandent encore par l'entente de la lumière, le sentiment des valeurs, la richesse des tons. Ce sont souvent de petits tableaux. Avec les seules ressources du blanc et du noir, l'artiste donne l'impression de couleurs sourdes, discrètes, ou chantantes.

Il y a une mélancolie dans la destinée d'Honoré Daumier. Jeune il avait fait des croquis dans les galeries du Louvre d'après la statuaire antique, et passé de longues heures devant les toiles des maîtres hollandais et italiens. Toute sa vie il fut hanté par l'ambition du grand art — qu'il concevait de façon peu académique, vous le verrez — et par le désir d'échapper à sa tâche quotidienne de lithographe pour se donner à la peinture. L'évasion fut impossible. Il n'était pas commerçant et ne savait pas vendre ses toiles ; les directeurs de journaux illustrés lui demandaient des compositions ; il fallait vivre. Quand, au mois de décembre 1863, après les avoir abandonnées pendant trois ans, il fut contraint de se pencher de nouveau sur ses pierres lithographiques, son retour au *Charivari* fut fêté par un banquet. Il ne dut pas entendre sans quelque tristesse les toasts joyeux. Son œuvre peinte est peu considérable. Mais elle témoigne suffisamment qu'il ne se

méprenait pas sur ses dons et elle fait admirer l'observateur ému des jeux de la lumière, l'amoureux de la couleur que déjà nous révélaient les lithographies.

Daumier peignait d'une brosse large, sur une toile fortement préparée, avec des tons peu nombreux et toujours les mêmes, posés avec discernement. Sa couleur est grasse, onctueuse, chaude, trop souvent un peu lourde et opaque. Elle présente des analogies avec celles de Delacroix.

Quant à la lumière, il la distribue avec un art consommé. Elle effleure les épaules d'un personnage, accroche une moulure, éveille un meuble, fait chanter l'ocre et le vermillon sur la palette et sur les brosses d'un peintre, rejaillit parmi les feuillets blancs d'un carton à dessin entr'ouvert. C'est par amour d'elle que l'artiste fait regarder si haut ces amateurs dans une galerie de peinture — le jour tombe du plafond vitré en plein sur leur face —, ou que, dans le crépuscule, il allume la pipe d'un fumeur : fumée et visage s'illuminent. Elle règne en souveraine, non pas en se répandant indiscrètement partout, mais en dominant et ordonnant tout. Un souvenir d'elle habite encore ces clairs-obscurs, beaux comme ceux des meilleurs maîtres hollandais, où les êtres et les objets s'enveloppent d'atmosphère et sont à la fois confondus et distincts. Tel est son rôle dans ces petits tableaux, qu'il semble qu'ils soient nés pour éterniser la surprise délicieuse qu'aurait causée à l'artiste, à certaine heure du jour, dans la rue, dans l'atelier d'un ami, dans une chambre où il serait entré tout à coup, le spectacle, vieux comme l'univers et cependant toujours nouveau, de ses jeux et de sa lutte avec l'ombre.

Un des caractères de la caricature de Daumier, c'est la discrétion. Il garde une mesure dans la charge et demeure respectueux des formes. Inversement, par l'intensité d'expression des physionomies et des gestes, ses tableaux sont maintes fois apparentés à la caricature. En véritable artiste, il é incapable de se soumettre aux lois d'un genre, et il modif au contraire les genres selon les lois de son originalité. P s'élever au grand art, il ne crut pas nécessaire d'abandon les sujets qui lui étaient familiers et d'emprunter des insp

tions à l'antiquité grecque ou romaine. Il lui suffit de mettre dans ses petites toiles une grande émotion, de peindre les hommes qu'il voyait tous les jours avec beaucoup d'humanité. Dans ses aquarelles et ses peintures comme dans ses lithographies il représenta des *buveurs*, des *baigneurs*, des *amateurs de tableaux*, les échantillons d'humanité que rassemble et secoue sur les voies ferrées un *compartiment de troisième classe*, des *hommes de justice*. Contre ces derniers, Daumier nourrissait une vieille rancune. Ils lui rappelaient tout le temps perdu pour l'art, dont le démon le tourmentait déjà, lorsqu'il était saute-ruisseau chez un huissier. Il les avait revus de près en 1831 quand son *Gargantua* (une attaque contre Louis-Philippe) le fit condamner à six mois de prison. On a tout dit sur son excellence comme peintre de la comédie judiciaire. On ne l'a peut-être pas encore assez loué comme peintre de la rue. Il en vit tout ce qui peut amuser un œil artiste : Les arbres anémiques, les maisons aux toits inégaux, pressées les unes contre les autres, et qui semblent regarder de toutes leurs fenêtres ; les enfants faisant des rondes ou jouant sur le sable ; les chanteurs et les musiciens ambulants ; les groupes formés devant l'étalage d'un marchand d'estampes en plein air ; les badauds et les affairés ; la démarche souple d'une jeune ménagère qui revient du marché... Il en vit aussi les tristesses : Quelle mélancolie dans les grimaces de ses *saltimbanques*, clowns délabrés portant de place en place une chaise et un tapis — tous leurs accessoires — ou effondrés sur leur caisse muette à la fin de la journée ; hercules au front bas, aux traits fatigués ; grêles bambins en maillot semé de paillettes ! *La femme remontant du lavoir* est un poème de pitié. Elle monte péniblement, sous le bras gauche un paquet de linge mouillé, de la main droite tenant par la main un enfant, qui, lui-même, porte le battoir. Les marches sont hautes pour les jambes puériles et pour la femme alourdie par le fardeau. Les deux silhouettes, avec une simplicité poignante, expriment l'effort Elles se détachent sur l'eau du fleuve, coupée par l'ombre de la berge et sur les vieilles maisons du quai où rit le soleil.

Il faut encore dire quelques mots de deux sujets fréquemment repris par Daumier : *Don Quichotte* et les *Émigrants*. « Nous avons tous en nous, dit Anatole France ou plutôt Sylvestre Bonnard, un Don Quichotte et un Sancho que nous écoutons... » Daumier écouta tout juste assez Sancho pour s'abstenir de foncer contre des moulins-à-vent ; mais s'il ne dédaigna pas le bon sens de l'écuyer fidèle, j'incline à penser que sa sympathie le portait plutôt vers l'incomparable chevalier. En tout cas, cette opposition immortelle entre l'héroïsme romanesque et la prudence terre-à-terre, l'intéressa visiblement et il l'exprima avec l'insistance que nous apportons dans la discussion des thèses générales lorsqu'elle nous touchent d'une façon personnelle. Les *Émigrants* qu'il modela et qu'il peignit n'appartiennent par leur costume à aucun pays et à aucun temps. Hommes, femmes, enfants et vieillards, ils semblent se traîner depuis des siècles et pour des siècles sous un ciel tragique, sur un sol dur, poussés par une fatalité mystérieuse. Où vont-ils ?... Où allons-nous ?

Par ses qualités techniques et ses qualités morales, Daumier fut, en somme, un artiste complet. Ce grand railleur fut pitoyable ; il ignora le ricanement stérile, et sa satire la plus âpre est une revanche de la bonté. Peintre de la vie journalière, il se haussa au grand art, sans effort et sans parti-pris, simplement parce qu'il fut très humain. Quand il emprunta des symboles généraux, il se montra clair, ému, point froid ni abstrait. Le portrait moral qui se dégage de son œuvre correspond assez a l'image que nous donne de lui le sculpteur Lenoir dans le buste qui nous accueille à l'entrée de l'exposition : ses cheveux fins découvrent un beau front largement modelé ; ses yeux, qu'on devine bleus, sont pétillants de malice et de tendresse ; une délicate sensualité retrousse son nez e ourle ses lèvres. Il unit la facilité à s'émouvoir de l'artiste à je ne sais quel apaisement dû bon bourgeois qui accomplit sans bruit sa tâche quotidienne. Il donne l'impression de la sensibilité réglée par la méthode et la continuité du travail. Cet homme assurément aima la vie. Comme à tous ses amou-

reux, elle ne lui fut pas toujours douce. Il vécut au jour le jour et mourut pauvre. Mais il reçut les hommages qui pouvaient lui être le plus sensibles : les peintres Corot, Dupré, Daubigny ; les sculpteurs Geoffroy-Dechaume et Barye l'entouraient d'admiration et d'amitié. Delacroix ne dédaignait pas de copier ses dessins. Michelet l'encouragea de son généreux enthousiasme. Et, si modeste qu'il fût, il dut plus d'une fois être soutenu et récompensé par le sentiment intérieur qu'il laissait de son temps une image non périssable et qu'il avait, pour un assez long avenir, réussi dans l'« étrange entreprise de faire rire les honnêtes gens. »

Léon Deshairs.

CHRONIQUE SOCIALE

FRANCE

Statistique des Grèves. — La « Direction du Travail » vient de publier la statistique des grèves survenues en France et signalées à l'Office du travail au cours de l'année 1899. Mais ce volume présente encore un plus grand intérêt : d'une part, il publie l'historique des applications de la loi du 27 décembre 1892, sur la conciliation et l'arbitrage dans les différents collectifs entre patrons et ouvriers, pendant l'année 1899 ; et d'autre part, il donne la statistique comparée des grèves pendant la période décennale de 1890 à 1899 inclus.

L'année 1899 a été une année de grande prospérité industrielle; d'autre part, elle a été l'année du ministère Millerand. Ces deux causes ont accru le nombre des grèves, comparativement aux années précédentes. Le développement économique a provoqué de plus nombreux conflits que d'habitude, les ouvriers ont essayé d'augmenter leur part dans le partage du produit. Et quant à la présence de Millerand au ministère, il est incontestable qu'elle a éveillé, dans la classe ouvrière, des espérances illégitimes, et que beaucoup de grèves ont surgi, par cela seul que les travailleurs qui les déclaraient avaient, dans l'appui d'un ministre « socialiste » une confiance exagérée.

Ces deux causes ont fait que l'année 1899 a été, en France, l'année qui, depuis dix ans, a été la plus chargée de grèves. L'année 1893 est la seule qui, pendant cette dernière périod- décennale, ait fourni un mouvement gréviste sensiblem égal à celui de 1899. Il y eut, en effet, en 1893, 634 grèves a 170.123 grévistes dans 4 286 établissements, et le nombre d jours chômés s'éleva à 3.174.000. Il y a eu, en 1899, 740 grèv comprenant 176.826 grévistes, se divisant ainsi: 143.367 ho

mes, 23.417 femmes et 10.042 enfants; tous occupés dans 4.290 établissements ; elles ont entraîné 3.550.734 journées de chômage, y compris 1.038.340 jours chômés par 35.576 ouvriers non grévistes.

Parmi ces grèves de 1899, cinq furent spécialement retentissantes : celle des rubaniers et des mineurs de la Loire, celle des mineurs de Montceau-les-Mines et celles du Creusot. A elles seules, elles ont donné 63.263 grévistes, c'est-à-dire le 35 pour cent des grévistes de l'année.

Le nombre des jours chômés, par gréviste, a été de 14. Il avait été de 18 en 1898. Parmi les établissements atteints par la grève de 1899, 165 *seulement* étaient possédés par des sociétés par actions : le nombre des grévistes de ces établissements a été de 82.082. Si on compare avec le nombre total : 176.826, on voit que ce chiffre constitue près de la moitié.

Il faut ajouter que toutes ces grèves n'ont pas été uniquement ouvrières : il y a eu 10 *lockouts*, motivés par la mise en vigueur de la loi sur les accidents, lesquels ont affecté 28 établissements et 1.243 ouvriers. Il s'est produit enfin 3 coalitions de patrons boulangers pour protester contre les prix établis par la taxe municipale.

Quelle est la proportion des grèves par industrie ? Les industries textiles ont fourni 204 grèves et 39.928 grévistes ; le travail des métaux, 140 grèves et 48.906 grévistes ; le bâtiment, 111 grèves et 17.537 grévistes ; les mines, 32 grèves et 31.099 grévistes ; soit 487 grèves et 137.470 grévistes pour ces quatre groupes d'industrie ; c'est-à-dire près des deux tiers du nombre total des grèves et plus des trois quarts de celui des grévistes.

Dans quelle mesure les syndicats ont-ils pris part à ces grèves ? Dans 441 grèves, sur 740 en tout, les ouvriers étaient en totalité ou en partie membres du syndicat de leur profession. Du côté patronal, on a relevé l'existence de syndicats de patrons dans 218 grèves. La grève a donné naissance à 29 syndicats ouvriers et à 3 syndicats patronaux. Enfin les syndicats ouvriers ont versé régulièrement des indemnités aux grévistes

dans 44 grèves, et leur intervention par le conflit a été acceptée par les patrons dans 63 grèves.

Quelle a été la répartition des grèves d'après le mode de rétribution du travail ? La statistique de la « Direction du travail » estime que dans 404 grèves les ouvriers travaillaient à la journée, à l'heure ou au mois ; dans 249, ils travaillaient aux pièces ; et dans les 87 autres grèves, les uns étaient à la journée et les autres aux pièces.

Si l'on examine la réussite ou l'échec de ces 740 grèves, on trouve que 180, avec 21.131 grévistes, ont été suivies de réussite ; 282 grèves, avec 124.767 grévistes, ont abouti à une transaction et 278 grèves, avec 30.928 grévistes, ont échoué. C'est donc la transaction qui l'emporte sur l'échec ou la réussite. Comparés à ceux de l'année 1898, ces résultats indiquent aussi que le nombre des transactions va toujours en s'élevant : en 1898 il a eu 33.42 pour cent de transactions ; en 1899 il y en a eu 38.16 pour cent. Le nombre des grévistes touchés par ces transactions était de 39.66 p. cent en 1898 ; il est de 70.58, en 1899.

Quelles ont été les causes occasionnelles de ces 740 grèves ?

La cause la plus générale réside dans des questions de salaires : de ce chef, ont été provoquées 467 grèves ou 63.19 p. 100, avec 139.561 grévistes ou 78.94 pour cent. Elles ont amené 3.227.391 journées de chômage, y compris celles des ouvriers qui n'ont pu travailler par suite de la grève. Parmi ces 467 grèves, il y en a 45 qui ont été faites pour s'opposer à des réductions de salaires ; et 422 pour obtenir des augmentations. Parmi ces 422 grèves pour l'augmentation des salaires, 135 se sont produites dans l'industrie textile, 71 dans l'industrie du bâtiment et 57 dans l'industrie des métaux. Ces 422 demandes d'augmentation ont été suivies de 99 réussites (20.239 grévistes), 168 transactions (84.261 grévistes) et 155 échecs (32.072 grèvistes.

La seconde cause qui, après les questions de salaire, causé le plus grand nombre de grèves, ce sont les questions d personne, c'est-à-dire les demandes de réintégration d'ouvrie congédiés ou demandes de renvoi d'ouvriers et de contr

maîtres. On en a compté 143, soit près du cinquième. En 1898, il y en avait eu 61 seulement, 74 en 1897, 91 en 1896 et 85 en 1895.

Enfin la troisième cause a été à l'application, au 1er juillet 1899, de la loi du 9 avril 1898 sur la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail. De ce chef, 84 grèves se sont produites, dans 1.116 établissements. Ces 84 grèves peuvent se diviser en trois catégories : dans 31 cas, les patrons, tout en prenant les frais d'assurance à leur charge, avaient annoncé à leurs ouvriers une réduction de salaire correspondant généralement au montant destits frais ; dans 41 cas, les ouvriers ont refusé de subir la retenue que les patrons voulaient leur imposer ; dans les 12 autres grèves, les ouvriers ont seulement repoussé toute augmentation de la retenue déjà faite. Parmi ces 84 grèves, 70 se sont terminées par des réussites et des transactions, et 14 par des échecs.

Les autres grèves ont eu des causes diverses.

Quelles régions ont eu le plus de grèves ? Le département de Saône-et-Loire, où se trouvent le Creusot, Montceau-les-Mines, etc., a eu 38.112 grévistes et le département de la Loire, où se trouve Saint-Etienne, a eu 37.265 grèvistes ; c'est-à-dire qu'à eux seuls ces deux départements ont eu près de la moitié du nombre total. Ensuite viennent : le département de la Seine, avec 14.140 ; le Nord, avec 11.490 ; le Doubs, avec 9.581 ; les Bouches-du-Rhône, avec 6.657 ; la Loire-Inférieure, avec 7.057 ; la Seine Inférieure, avec 4.659 ; l'Ille-et-Vilaine, avec 4.360 et le territoire de Belfort, avec 3.938.

Il faut enfin noter que 30 grèves — sur le chiffre total de 740 — ont motivé des poursuites correctionnelles, au cours desquelles il y a eu 110 condamnations, dont 27 à l'amende seule et 83 à des peines variant de 1 jour à 6 mois de prison, dont 26 avec sursis.

La récapitulation des grèves de 1890 à 1899 inclus, a pu être faite cette année, puisque la statistique annuelle des grèves paraît depuis dix ans, depuis 1890.

Cette période de dix ans donne les chiffres suivants : 4.210 grèves, 924.486 grévistes et 15.021.841 jours chômés. Il y a

donc eu en moyenne, depuis dix ans, 421 grèves par an, 92.448 grévistes et 1.502.184 journées chômées ; le nombre moyen des jours chômés par gréviste a été de 14. On voit, comme nous l'avons signalé plus haut, combien l'année 1899 a été bien au-dessus de cette moyenne.

Trois industries ont fourni le plus grand nombre de conflits. Ce sont : 1° l'industrie texile, avec 1.368 grèves et 255.887 grévistes ; 2° l'industrie des métaux, avec 619 grèves et 101.472 grévistes ; 3° l'industrie du bâtiment, avec 596 grèves et 132.803 grévistes. Il faut remarquer que l'industrie textile qui, à elle seule, fournit plus de grèves et de grévistes que les deux autres industries réunies et plus du quart du nombre total des grèves et des grévistes, est précisément celle où les syndicats ouvriers ont jusqu'ici le plus faible développement.

Les résultats des grèves de 1890 à 1899 apparaissent d'après le tableau suivant :

RÉSULTATS	GRÈVES		GRÉVISTES	
	NOMBRE	POUR CENT	NOMBRE	POUR CENT
Réussite	1.011	24,10	166.374	18,04
Transaction	1.312	31,29	399.499	43,33
Échec	1.871	44,61	356.207	38,63
TOTAL. . . .	4.194		922.080	

Les motifs de ces grèves ont été les suivants : 1° les demandes d'augmentation de salaire ont provoqué 2.125 grèves, et les résistances à la réduction de salaire en ont amené 544 ; 2° les demandes de réintégration d'ouvriers congédiés e[t] demandes de renvoi d'ouvriers et contremaîtres ont soule[vé] 766 grèves, c'est-à-dire près du cinquième du nombre tot[al] ; 3° la diminution de la durée du travail quotidien a été réc[la]mée dans 472 grèves, soit le 11° seulement du nombre to[tal] des grèves.

La périodicité des grèves a été établie aussi par l'enquête de *l'Office du travail :* c'est dans la période d'avril à juillet de chaque année qu'il y a eu le plus de grèves, le mois de mai ayant atteint le maximum avec 55 grèves en moyenne, avril et juin 47, et juillet 42. Le mois pendant léquel il y a eu le moins de conflits est décembre avec 25 grèves en moyenne.

La durée des grèves a été fixée comme suit : 2.623 grèves, soit plus de la moitié, avec 347.298 grévistes, ou plus du tiers, ont duré une semaine ou moins d'une semaine. Inversement, 357 grèves avec 197.983 grévistes ont duré de 31 à 100 jours; et 47 grèves avec 16.008 grévistes ont duré plus de 100 jours.

Il n'y a qu'un seul département, en France, qui depuis 1890 n'a pas eu de grèves : c'est le département du Lot. De tous les départements, c'est celui du Nord, avec 151.039 grévistes, qui tient la tête; le Pas-de-Calais vient ensuite avec 109.647 ; la Seine atteint 103.557 ; et la Loire 71.649.

. La seconde partie du volume est consacrée à la conciliation et à l'arbitrage en 1899. C'est, en détail, l'historique des diverses applications qui ont été faites de la loi du 27 décembre 1892.

. Il y a eu 197 applications de la loi pour 190 différends. Le nombre des grèves de l'année ayant été de 740, la proportion du recours à la loi sur la conciliation et l'arbitrage a donc été de 22,62 pour cent. Jusqu'ici, pendant les 6 années (de 1893 à 1898) d'application de la loi, la proportion avait été de 22,09 pour cent, en moyenne.

Qui a déterminé l'application de la loi ? L'enquête déclare que l'initiative de l'application de la loi a été prise 112 fois par les ouvriers, 1 fois par les patrons, 4 fois par les patrons et les ouvriers réunis, et les juges de paix sont intervenus d'office 80 fois.

Quels résultats ont été obtenus ? Dans 9 grèves, ayant donné lieu à 12 recours distincts, le travail a été repris avant qu'il ait été donné suite à la demande de conciliation. Pour les 185 autres applications de la loi, les propositions de conciliation ont été repoussées 79 fois : 65 fois par les patrons,

1 fois par les ouvriers, et 13 fois par les patrons et les ouvriers. A la suite de ces 79 refus de conciliation, 4 différends ont pris fin et les 75 autres cas, ne concernant que 72 différends, se sont terminés par 8 réussites, 36 transactions et 28 échecs.

Il reste 105 différents pour le règlement desquels 106 comités de conciliation ont été constitués. 35 grèves et 1 différend ont été terminés directement par les comités de conciliation. Dans 40 comités, des propositions d'arbitrage ont été faites, après l'échec de la tentative de conciliation. Ces propositions d'arbitrage ont été repoussées 34 fois : 13 fois par les patrons, 1 fois par les ouvriers, 20 fois par les ouvriers et les patrons ; et elles ont été acceptées 6 fois. Il y a donc eu 41 grèves et 1 différend réglés par la conciliation et l'arbitrage : sur ces 42 cas, 17 ont réussi et 25 ont abouti à des transactions. On doit ajouter 4 grèves dont la fin a été due, sinon aux comités de conciliation, du moins aux négociations qui s'étaient engagées dans leur sein.

Au total, il y a eu donc 46 cas, sur 105 différends de réglés ar la conciliation et l'arbitrage, et 59 dans lesquels les tentatives de conciliation et d'arbitrage ont échoué. Les 59 grèves se sont terminées par : 7 réussites, 41 transactions, 11 échecs.

La plus grandes parties des 197 applications de la loi du 27 Décembre 1892 se sont réparties dans les industries et professions suivantes : industrie du bâtiment, 52 ; industries textiles, 35 ; travail des métaux, 35 ; mineurs, 10 ; cuirs et peaux, 9 ; produits alimentaires, 8 ; carriers, 6 ; ouvriers des ports, 5, tuiliers, 4 ; etc....

A côté des résultats, très complets et rapportés en détail, de l'application de la loi sur la Conciliation et l'arbitrage, l'enquête publiée par la « Direction du travail » contient l'historique fort documentée de deux sentences arbitrales, qui ont eu sur le développement de l'idée d'arbitrage, en France, une influence profonde. C'est, d'abord, la sentence de M. Waldeck Rousseau, qui a mis fin à la seconde grève du Creusot, 7 octobre 1899. C'est ensuite la sentence de M. Gruner, pour les patrons, et de Jaurès, pour les ouvriers, qui a mis fin à grève des mineurs de la Loire le 5 janvier 1900.

De cette statistique, on peut tirer les constatations générales suivantes :

Pour les grèves :

1° Ce sont les industries — telles que l'industrie textile — où le mouvement syndical est le plus faible qui fournissent le plus de grèves :

2° La majorité des grèves aboutit à une transaction ;

3° Ce sont les questions de salaires qui provoquent le plus de grèves.

Pour la Conciliation et l'Arbitrage :

1° Ce sont les ouvriers qui demandent, dans la grande majorité des cas, le recours à l'arbitrage ;

2° Ce sont les patrons qui, en règle générale, refusent l'application de la Loi du 27 décembre 1892.

Hubert LAGARDELLE.

ALLEMAGNE

Les Droits d'entrée sur les Blés. — On a dit et répété bien souvent que toutes les mesures prises par les partis réactionnaires pour arrêter le mouvement socialiste, ne tournait qu'au bénéfice du prolétariat et de notre parti : la loi des socialistes, la *Umsturzvorlage*, la loi des travaux forcés, etc., tous ces beaux plans n'ont fait que servir l'ennemi qu'on voulait écraser. Après chacune de ces luttes, le parti socialiste s'est affirmé plus vigoureux plus fort que jamais.

Il n'en sera pas autrement de la campagne entreprise par les éléments les plus réactionnaires de l'Allemagne, les agrariens d'Outre-Elbe, les *Jurkers*, pour l'élévation des droits d'entrée sur les blés et sur un grand nombre de denrées alimentaires.

L'Allemagne, on le sait, ne produit pas une quantité de blé suffisante aux besoins de sa population : elle est donc forcée d'avoir recours aux pays étrangers, en particulier à la Russie et à l'Amérique. Les agrariens qui ne cessent de se

plaindre de leur situation économique — ces messieurs de la cour et de la noblesse sont trop pauvres ! — Se trouvant gênés par la concurrence de l'étranger qui, naturellement, les empêcherait de mettre leurs produits au prix qui leur plairait, réclamaient depuis fort longtemps des droits d'entrée sur les blés. Le gouvernement allemand, qui est tout à fait à leur merci, par suite à leur prépondérance économique et politique en Prusse, ne tarda pas à se ranger à leurs désirs, et aujourd'hui le seigle et le froment sont sujets à des droits d'entrée de 35 marks (43 fr. 75) par tonne. Ces droits d'entrée eurent bientôt fait de hausser le prix et des blés importés et des blés indigènes. Mais, non contents de cette bonne affaire, les « pauvres » agrariens demandaient sans cesse l'élévation de ces droits d'entrée. Au début, le Gouvernement résista et, en 1893, lorsque le comte de Kanitz avait déposé à la tribune du Reichstag un projet de loi dans ce sens, l'Empereur alla lui-même jusqu'à protester publiquement dans un de ses discours, contre ce qu'il appela « *l'usure sur le pain du peuple* ».

Tempora unitantur — et aujourd'hui les socialistes sont forcés de mener une campagne énergique contre cette même usure sur le pain, condamnée jadis par l'Empereur : car, à l'heure qu'il est, le Gouvernement s'est déclaré, par la voix de M. de Buelow, au Reichstag, partisan d'une élévation *suffisante* des droits d'entrée sur les blés ». Et le centre catholique et les antisémites, et les fidèles chiens de garde du trône et de l'autel, les nationaux libéraux, et toute la droite, s'étant unis pour cette belle et noble tâche de ne pas laisser à la France le privilège de posséder un Pain-Cher, il serait naïf de vouloir s'illusionner sur le sort du projet : il sera adopté ; il y aura une élévation suffisante des droits d'entrée. Ajoutons, pour former une faible idée de ce qui « suffit » aux Pains-Chers allemands, que ceux qui sont *modestes* demandent des droits d'entrée de 70 ou 80 marks, tandis que les pl résolus réclament carrément *un minimum de 110 marks* lieu de 35 marks !

Si nous avons dit que le parti socialiste serait en c cas le véritable vainqueur, c'es que l'agitation qu'il a en

prise et son opposition énergique aux projets des affameurs auront rendu plus grande encore sa popularité. Nous regrettons que l'abondance des faits que nous signalons ici nous oblige à énumérer simplement — et incomplètement — les phases de la propagande contre l'*Usure sur le pain*.

Une « feuille volante », expliquant le but véritable des agrariens — car il est évident qu'ils cachent leur jeu en parlant des intérêts et de la protection de l'agriculture — et montrant, avec preuves et chiffres à l'appui, quels seront les effets de l'élévation des droits d'entrée, a été répandue à plusieurs millions dans toute l'Allemagne.

En outre, d'innombrables réunions publiques montrèrent l'avis du pays au sujet de la question : A Berlin, où il y eut 30 réunions, à Hagen, Iserloka, Francfort, où il y en eut 6, à Hambourg, où il y en eut trente, à Stuttgart, Munich Mannheim, Strasbourg. Wiesbade, Barmen, Elberfeld, Dusseldorf, Bielefeld, Hanovre, Gotha, Leipzig, Zuickau, Chemnitz, Dresde, Breslau, Luebeck, Brême, Stettia, etc., etc.., partout le même ordre du jour réprouvant énergiquement l'élévation des droits d'entrée sur les denrées, fut adopté à l'unanimité ou à la presque unanimité A Tilsit et à Gumbianeu, les ouvriers ruraux protestèrent contre les mesures réactionnaires qu'on est en train de réaliser. Le peuple allemand a dit son opinion :

Les travailleurs contre les exploiteurs comme le proclamait l'appel adressé à l'opinion publique par le groupe socialiste du Reichstag.

Élections. — Des élections législatives ont eu lieu à la Diète du Wurtemberg qui ont porté au double les voix socialistes. Depuis 1895, le parti a cinq mandataires à la Chambre.

Des élections non moins heureuses ont eu lieu en Saxe-Weimar, en Saxe-Altembourg, Lippe-Detmold et des élections municipales dans un grand nombre de villes importantes (Hambourg, Francfort, Dessau, etc.)

Georges Weill.

Les Conseils de Prud'hommes. — La crise ministérielle, en Prusse, n'a pas réalisé l'espérance d'un nouvel essor de la réforme sociale. Le nouveau ministre du commerce, l'industriel Moeller, étant l'adversaire le plus féroce de toute mesure protégeant le travail, on s'explique aisément pourquoi il faut renoncer, pour un certain temps, à toute réalisation de réformes. On a même des raisons bien fondées de croire que le seul effort réalisé dans la dernière période législative du Reichstag, les changements apportés à l'organisation des conseils de prud'hommes, n'entreront pas en vigueur, le ministre ayant assuré à ses amis industriels qu'il userait de toute son influence pour empêcher l'adhésion du Conseil fédéral (1). Au point de vue purement politique, le parti socialiste n'aurait pas à s'en plaindre, presque tous ses amendements rédigés dans le sens d'une législation vraiment ouvrière ayant été repoussés, tandis que, seuls, ceux de moindre importance — des cléricaux — furent adoptés. Citons, parmi les amendements repoussés, ceux tendant à rendre obligatoires les conseils de prud'hommes de donner le droit de suffrage aux ouvriers et aux entrepreneurs, âgés de 21 ans, et de limiter la juridiction des tribunaux arbitraux des corporations en faveur des conseils de prud'hommes.

Voici, par contre les changements apportés à la législation, actuelle :

« Il ne sera plus admis de contrats obligeant les ouvriers » à ne pas porter devant les conseils de prud'hommes des » litiges éventuels. Sont nuls les contrats qui enlèvent à la » juridiction des conseils des prud'hommes les litiges qui sont » de leur compétence ».

On a rendu possible l'introduction de la représentation proportionnelle; cette disposition ne servira d'ailleurs qu'aux ouvriers non-socialistes. Pour les conseils de conciliation, c– –

---

(1) On sait qu'un projet ne devient loi, en Allemagne, que le vote et du Reichstag (des représentants directs du peuple du Bundesrat (des délégués des gouvernements des États fédé (*N. du traducteur*).

introduit les débats obligatoires ; mais tandis que jusqu'à présent les conseillers prud'hommes remplissaient les fonctions d'arbitres, ils doivent être remplacés dorénavant par des « hommes de confiance » élus à cet effet par les ouvriers et les entrepreneurs, et des raisons pratiques, surtout d'expérience, ne permettent pas de considérer ce changement comme avantageux. Les amendes pour ne pas être comparu devant le tribunal arbitral ne sont que de 100 marks, tandis que les socialistes demandaient 1.000 marks. Pour éclairer une situation obscure, le président du conseil des prud'hommes a été autorisé à convoquer et à entendre des témoins, mais sans qu'ils soient obligés de comparaître.

On sait que les conseils de prud'hommes ont aussi à tâche de répondre à des questionnaires et à faire des propositions. La nouvelle loi leur donne le droit d'émettre leurs opinions et de faire leurs propositions (pétitions) aux représentants de communes des Etats fédérés et de l'Empire sur des questions industrielles ou commerciales, sans y avoir été conviés au préalable. D'autres changements concernent la rapidité de la procédure aux conseils de prud'hommes.

Nous sommes très impatients de savoir si ces décisions prises par le Reichstag à une forte majorité seront repoussées grâce à la résistance du gouvernement et à l'influence des grands industriels.

Karl Meyer.

Traduit par Georges Weill.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LES LIVRES

Les Règles de la Méthode sociologique, par Emile Durkheim, deuxième édition revue et augmentée (Félix Alcan, Paris, 1901) C'est la seconde édition du volume célèbre de M. Durkheim. On connaît la méthode. Deux traits principaux la caractérisent. D'abord, elle considère les faits sociaux comme des choses qui ont une réalité propre, en dehors des consciences individuelles, et dont l'esprit, par conséquent, ne peut pénétrer la nature qu'à condition de sortir de lui-même pour se mettre à leur école, comme il fait pour les choses du monde physique, aussi le premier objectif de M. Durkheim, est-il d'écarter de la sociologie tout ce qui est subjectif, pour en faire une science vraiment objective et impersonnelle. En second lieu, il s'efforce de constituer cette science de manière que, tout en restant en relations avec les autres, elle ait pourtant une personnalité distincte, c'est-à-dire une méthode spéciale en rapport avec l'ordre spécial de faits qu'elle étudie.

Nous ne pouvons que signaler la nouvelle édition de ce livre. La place nous manque pour en parler plus complètement.

Zum Achtstundendtag! — *A propos de la journée de huit heures* par *Ad. Braun* (Berlin 1901, *Vorwaert*). — C'est une excellente œuvre de propagande en même temps que de documentation qu'a faite notre excellent collaborateur, Ad. Braun, en publiant une brochure sur la protection légale des travailleurs et la journée de huit heures.

Avec une logique saisissante, il montre, à l'aide de faits historiques, les conséquences détestables qu'engendre, pour une nation, l'exploitation des travailleurs, la genèse et l'histoire des lois protectrices du travail dans tous les pays, puis la nécessité de la réduction de la journée de travail. Il réfute clairement les arguments opposés à la réalisation de la journée de huit heures. Ensuite il met en relief l'importance de cette réforme, l'importance aussi de l'action syndicale et de l'action politique, mais, accentuant les différences qui existent entre elles, il préconise la neutralité politique des syndicats. Cette brochure est d'une grande importance, surtout par les chiffres et les docume qu'elle contient.

Législation Ouvrière et Sociale en Australie et Nouvelle-Zélan par Albert Métin. (Office du Travail ; Paris, Imprimerie Nation 1901). A. Métin a visité, d'avril à octobre 1899, les colonies de S Australie, Victoria, Tasmanie, Nouvelles-Galles-du-Sud, Queens

Nouvelle-Zélande Partout il s'est proposé deux buts : en premier lieu, réunir les documents officiels et les publications privées relatifs à l'étude des lois ouvrières et, en général, du rôle des États et des municipalités dans la législation du travail ; en second lieu, étudier sur place et dans les districts de culture, d'élevage, de mines, aussi bien que dans les villes, l'application des mesures ouvrières et sociales. et visiter différents types des expériences les plus originales et les plus intéressantes, telles que villages de petits cultivateurs, colonies ouvrières. Dans son rapport il examine successivement : I. Le passé et le présent de l'Australasie ; II. La Question Agraire ; III. La Question Ouvrière ; IV. La Journée de Travail et la protection légale des Ouvriers ; V Le Minimum de Salaire ; VI. La Conciliation et l'Arbitrage ; VII. La Question du Chômage. Les Concessions de Terres publiques aux Ouvriers ; VIII. Les fonctions de l'État. Les retraites pour la vieillesse ; IX. La Situation matérielle et morale des ouvriers en Australasie. — Ce livre est d'extrême actualité, par les discussions soulevées à l'occasion du projet gouvernemental sur la réglementation des grèves et l'arbitrage obligatoire, qui prétend s'inspirer de la Nouvelle-Zélande.

Les salaires dans l'industrie Gantoise. — I. L'Industrie Cotonnière. Rapport et enquête par M. Louis Varlez (Bruxelles, Office de Publicité. 1901). M. Louis Varlez a été chargé par le Ministre de l'Industrie et du Travail de Belgique d'étudier les conditions du salaire des ouvriers industriels de la ville de Gand. Le volume publié aujourd'hui forme la première partie de ce travail. Ce travail se trouve divisé en deux parties : d'un côté, une partie de texte analysant les documents que M. Varlez est parvenu à se procurer, sans les énumérations de chiffres qui auraient rendu difficile la lecture des données recueillies ; de l'autre, un nombre considérable d'annexes où l'auteur a classé les documents et les tableaux statistiques. — M. Varlez a commencé par étudier l'industrie cotonnière, la plus importante des industries gantoises,

Economie Sociale-Belgique. – Rapport général à l'Exposition de 1900, par M. Louis Varlez (Bruxelles, Vromant et Cie, 1901). Ce rapport est plein de renseignements précieux, bien que souvent un peu rapides. L'énumération des chapitres successifs en dira tout l'intérêt : apprentissage ; rémunération du travail ; grande et petite industrie ; grande et petite culture ; associations coopératives de production et de crédit ; syndicats professionnels ; syndicats agricoles ; sécurité des ateliers ; réglementation du travail ; sociétés coopératives de consommation ; habitations ouvrières, etc....

Institutions de prévoyance (Belgique), par L. Duboisdenghien (Bruxelles, Bruylant-Christophe, 1901). Rapport fait à l'Exposition universelle de 1900.

Antisémitisme et Barbarie, par Carl Vogt, traduit de l'allemand,

par le Dr Georges Herve (Schleicher, Paris, 1901). Pages datant de vingt ans, au plus fort de l'agitation antisémite de l'autre côté du Rhin

LES REVUES SOCIALISTES

La Revue Socialiste (Mai). — *Jaurès* publie la sténographie du discours qu'il a prononcé, au Comité Général du Parti Socialiste Français, sur le projet gouvernemental de réglementation des grèves et l'arbitrage obligatoire. Nous n'y insistons pas pour le moment, le *Mouvement Socialiste* devant publier prochainement deux études sur ce sujet. *Paul Dramas* émet de fins aperçus sur la coopération. — De Kelles-Krauss examine le Comtisme et le Marxisme.

Les Cahiers de la Quinzaine (Onzième Cahier). — Avec une ironie étincelante, Péguy rend compte de son mandat au premier congrès général des organisations socialistes françaises.

L'Avenir Social (Mai). — A signaler : *Les Industries à domicile*, par Waxweiler ; c'est un extrait d'une analyse du recensement général des industries et des métiers fait par le Ministre de l'Industrie et du Travail en Belgique. — Une intéressante *Chronique Parlementaire* d'Antoine Delporte. — Un Bulletin syndical, coopératif, communal, toujours complets.

L'Etudiant Socialiste (1er et 15 Mai). — La traduction des deux intéressants articles, que nous avons signalés ici même en leur temps, sur les Intellectuels et le Socialisme, de Karl Kautsky dans la *Neue Zeit* et de Richard Calwer dans les *Sozialistische Monatshefte*.

The International Socialist Review (mai 1901). — Intéressant article de C. Weston Wrigley sur le socialisme au Canada. Favorisé par le développement capitaliste, le socialisme canadien progresse rapidement, bien qu'il soit à ses débuts. Il est divisé en deux fractions : le socialist laborparty, imbu des idées des « De Léonistes » et hostile aux Trades-unions, et la «Canadian socialist league », qui constitue la véritable force du socialisme au Canada. Il est curieux de noter l'influence de Bellamy sur ce mouvement. Les premiers groupes se sont formés sous l'inspiration de son « Lootking Backward » et la « Parabole de la Citerne » a été répandue par milliers d'exemplaires.

Dans le même numéro, lire des articles de K. Hardie, sur le mouvement ouvrier en Grande-Bretagne ; de Lagardelle sur le mouvement syndical en France ; de Schiavi, sur le socialisme en Italie, et des renseignements intéressants sur le mouvement ouvrier aux Etats-Un

Le Secrétaire Gérant : JEAN LONGU

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiq

IMPRIMERIE LE BIGOT FRÈRES